

OBJET : Orientations budgétaires pour 2020

I- EXPOSE DES MOTIFS

Vu les articles L 4211-1, L 4221-1 et L 4221-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.4312-1 du code général des collectivités territoriales concernant la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget,

Considérant les éléments de présentation des orientations budgétaires de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour l'année 2020 contenus dans le rapport ci-joint.

II- DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil régional a décidé de prendre acte du rapport de présentation des orientations budgétaires pour l'année 2020.

N° de délibération 19AP.196

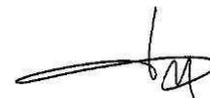
Délibération adoptée à la majorité des membres présents ou représentés
(51 voix pour, 43 voix contre)

Envoi Préfecture : vendredi 22 novembre 2019

Retour Préfecture : vendredi 22 novembre 2019

Accusé de réception n° 4427963

La Présidente,



Mme DUFAY

Orientations budgétaires 2020

Annexes : 3

SOMMAIRE

Introduction	5
Préambule	8
1. La mise en œuvre de la stratégie de mandat	9
▪ 1.1. La bataille pour l'emploi	9
▪ 1.2. Un développement plus durable et plus équitable	12
▪ 1.3. Construire ensemble la nouvelle région	15
2. Une stratégie de mandat contributrice des ODD et reconnue par la notation extra-financière	18
3. Une stratégie de mandat contributrice de l'attractivité de la région	20
1^{ère} partie : Le changement climatique et ses conséquences	22
1. Un cadre de référence : le SRADDET et la stratégie opérationnelle de transition énergétique	23
▪ 1.1. Le SRADDET	23
▪ 1.2. La stratégie opérationnelle de transition énergétique	26
2. Contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique	29
▪ 2.1. L'efficacité énergétique des logements	29
▪ 2.2. La production d'énergie renouvelable	32
▪ 2.3. Vers de nouveaux outils financiers en faveur de la transition énergétique	33
▪ 2.4. Les mobilités	34
▪ 2.5. L'agriculture	37
▪ 2.6. La forêt	40
▪ 2.7. La stratégie régionale de biodiversité	42
▪ 2.8. L'écoconditionnalité des aides	43
▪ 2.9. Le plan déchets et l'économie circulaire	45
▪ 2.10. Les déchets de restauration scolaire	46
3. Contribuer à l'adaptation au changement climatique	47
▪ 3.1. L'agriculture	47
▪ 3.2. La forêt	50
▪ 3.3. Le tourisme	53
4. Les moyens d'accompagnement	56
▪ 4.1. La formation	56
▪ 4.2. Les actions en matière d'achats	58
▪ 4.3. La communication responsable	62
2^{ème} partie : Les évolutions des politiques régionales et les projets structurants	63
1. La feuille de route pour l'économie de proximité	64
2. La feuille de route hydrogène	66
3. La feuille de route attractivité	73

4.	La politique de transformation numérique de la collectivité et ses ambitions.....	75
5.	La traduction de la future loi LOM	81
6.	La politique d'orientation avec les effets du transfert.....	82
7.	Le plan déchets et l'économie circulaire.....	87
8.	La préparation du post 2020	89
9.	La préparation du CPER.....	94
10.	Le programme d'évaluation 2020	95
11.	Une administration responsable.....	96
3^{ème} partie : La prospective budgétaire		101
1.	La conjoncture économique et financière.....	102
▪	1.1. La conjoncture mondiale et européenne	102
▪	1.2. La conjoncture nationale	104
▪	1.3. Le contexte économique en Bourgogne-Franche-Comté.....	105
2.	Le cadre national des finances publiques.....	111
▪	2.1. Les principales dispositions du projet de loi de finances 2020.....	111
▪	2.2. Le contrat financier de la Région Bourgogne-Franche-Comté.....	113
3.	Des équilibres budgétaires qui respectent la stratégie financière régionale.....	114
▪	3.1. Une stratégie financière rigoureuse et volontariste.....	114
▪	3.2. Une évolution du budget depuis 2016 qui traduit le renforcement de la nouvelle Région	114
▪	3.3. Une augmentation notable des investissements.....	117
▪	3.4. Une gestion active de la dette	118
4.	La prospective 2020-2022 : une trajectoire financière au service des priorités régionales.....	121
▪	4.1. Une prospective financière qui prend en compte l'évolution des compétences régionales.....	121
▪	4.2. Les perspectives d'évolution pluriannuelle des recettes.....	123
▪	4.3. Une maîtrise nécessaire des dépenses de fonctionnement, malgré des contraintes de plus en plus fortes.....	129
▪	4.4. Le plan pluriannuel d'investissements (PPI) : un effort financier majeur au service du territoire	130
▪	4.5. Le stock d'AP / AE au 1 ^{er} octobre 2019.....	134
▪	4.6. L'impact sur les besoins de financement et la stratégie régionale de financement.....	136
5.	Focus sur la stratégie RH et le dialogue social.....	139
▪	5.1. La situation de la collectivité	139
▪	5.2. Les dépenses de personnel.....	143
▪	5.3. La durée effective du travail à la Région.....	146

Introduction

Force est de reconnaître que notre mandature est bien particulière, avec la mise en œuvre de la fusion des régions, une réduction de la durée du mandat et un contexte de fort bouleversement des politiques publiques.

Pour autant, le projet de mandat élaboré dès 2016, au-delà du respect des engagements pris devant les électeurs, est une boussole qui nous a permis de conserver le cap stratégique pour notre collectivité, pour notre vision des défis des territoires et pour les habitants de notre région, en particulier les plus fragiles.

Ce projet de mandat sera parachevé au cours de l'année 2020 fidèlement à ses objectifs et ses plans d'actions. Nos différents programmes, conventions, règlements d'intervention ou actions propres le prouvent, et la progression de nos budgets d'investissements le démontre.

Il était déjà fortement inspiré par les perceptions des besoins d'évolution de notre société. Le SRADDET conforte d'ailleurs ces choix, en faisant des transitions numérique, écologique, et énergétique les piliers de notre vision à long terme du développement économique et social de notre région.

C'est ainsi que, faisant preuve d'anticipation et de réactivité, nous veillons à :

- garantir les possibilités de développement de nos entreprises avec tous les leviers dont nous disposons ;
- favoriser l'attractivité de notre région, dans un contexte de forte concurrence notamment pour les implantations d'entreprises, les étudiants et les salariés ;
- accompagner la révolution numérique dans tous les secteurs, sans omettre les enjeux d'inclusion sociale ;
- structurer les territoires pour offrir des conditions de mobilités, de services, d'éducation et de lien social, de façon équilibrée, donc d'égalité de chances pour leurs habitants ;
- contribuer à l'amélioration du pouvoir d'achat des plus modestes, grâce à des aides, ou des tarifications sociales justes ;
- protéger notre environnement, pour protéger la santé de chacun, et lutter contre l'érosion de sa biodiversité.

Mais aujourd'hui, tous les signes nous poussent à considérer que le réchauffement climatique impose une inflexion de nos politiques à la hauteur des risques identifiés.

Les exercices de simulation du climat en 2100, faisant état d'une augmentation des températures pouvant aller jusqu'à sept degrés, sont alarmants. Sont-ils alarmistes ? Peut-être, si et seulement si, la prise de conscience, encore embryonnaire, se traduit par un changement des comportements.

Au-delà du sérieux des scientifiques qui travaillent sur ce sujet, les prévisions confirment une tendance lourde dont la conséquence sera un dérèglement planétaire dont personne ne peut nier la réalité. N'oublions pas qu'alors, encore une fois, ce seront les plus fragiles qui pâtiront de ces bouleversements : précarité énergétique face à la volatilité des énergies, précarité alimentaire au plan nutrition-santé, érosion de la valeur immobilière des « passoires thermiques », dépendance à des systèmes de mobilités subis, insuffisance de compétences pour l'accès aux métiers de demain, ...

Quatre ans après « l'Accord de Paris sur le climat », il serait exagéré de dire que rien n'a changé. Il suffit de constater la mobilisation des jeunes qui nous alertent, et qui plus que d'autres craignent pour leur avenir.

Cependant, les actions sont tantôt trop désordonnées, voire parfois contradictoires.

Notre collectivité régionale peut fournir un cadre de référence à ces besoins d'évolution, en faisant du changement climatique une matrice de nos politiques publiques.

Evidemment, nos priorités doivent aller vers :

- l'agriculture et la forêt touchées de plein fouet plus vite que d'autres secteurs ;
- l'efficacité énergétique et la production d'énergies renouvelables, tant les habitants peuvent être touchés à très court terme par des évolutions subites des cours mondiaux des produits carbonés ;
- les mobilités, expressions directes des libertés de déplacements, pour accéder à un emploi, à des services, à des loisirs ;
- l'éducation et la formation tout au long de la vie pour prévenir les évolutions des métiers à moyen et long terme ;
- la préservation et la restauration de la biodiversité comme indicateur majeur de la résultante d'actions écologiques et économiques responsables.

L'examen de nos interventions actuelles par ce prisme ne révèle pas de contre-indication majeure dans nos actions et politiques, mais conduit à une évidence : le besoin d'accentuation de notre action directe et indirecte.

C'est pourquoi, sans négliger la palette de nos interventions au titre de la diversité de nos compétences, je vous invite à faire de cet enjeu le fil conducteur de notre débat d'orientations budgétaires pour 2020.

Préambule

1. La mise en œuvre de la stratégie de mandat

La stratégie de mandat adoptée en 2016 après une phase d'élaboration partenariale, associant acteurs et citoyens de la région, est le fil conducteur d'engagements politiques, pris devant les Bourguignons et les Francs-comtois, organisés autour de trois grands enjeux cohérents avec les principes de développement durable :

- mener de toutes nos forces la bataille pour l'emploi ;
- faire émerger un nouveau modèle de développement plus durable et plus équitable ;
- construire ensemble la nouvelle région.

Aujourd'hui, grâce aux efforts de tous, élus, partenaires et services, les ambitions politiques de la Région, déclinées en 33 engagements et 15 mesures clés, sont traduites dans les faits et par des résultats probants.

Les évolutions réglementaires et des transferts de l'Etat récents ou à venir tels que le Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC), la loi « pour la Liberté de Choisir son Avenir Professionnel (LCAP) », la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), la refonte de la gouvernance du sport avec la création d'une l'Agence Nationale ou encore les perspectives de décentralisation nouvelles impactent la région. Il s'agira faire preuve d'agilité et d'adaptabilité pour poursuivre la mise en action de la stratégie de mandat dans un champ de responsabilités toujours plus large.

1.1. La bataille pour l'emploi

Correspondant à des compétences de l'institution régionale, les thématiques emploi/formation/développement économique sont également au centre des attentes des citoyens et partenaires.

La Région a contribué à la formation de près de 105 000 personnes en recherche d'emploi et investi plus de 300 millions d'euros depuis 2016. La signature le 20 décembre 2018 du 1^{er} Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) avec l'Etat porte sur un engagement réciproque de 4 ans doté d'un montant de 252 millions d'euros. Il vise la formation de près de 30 000 demandeurs d'emploi supplémentaires en Bourgogne-Franche-Comté et s'accompagne pour la Région du renforcement de dispositifs en place (achats de formations, revalorisation des rémunérations stagiaires, augmentation des aides aux transports, ...).

La politique d'apprentissage de la Région, élargie expérimentalement aux plus de 25 ans, s'appuie sur 52 CFA et plus de 300 sites de formation, permettant de proposer l'enseignement de 488 métiers répondant aux besoins des entreprises. Ainsi au 1^{er} janvier 2019, 20 063 apprentis (progression de 3% par rapport à l'année précédente) préparent un diplôme du CAP au master, dont 340 jeunes de plus de 25 ans.

Le déploiement du SPRO, formellement lancé en 2018, s'appuie sur un outil numérique à destination des publics (l'application Web Cléor déployée en lien avec EMFOR) qui permet d'accompagner de façon progressive et personnalisée les projets professionnels des usagers.

Relais de proximité de la politique régionale d'accompagnement des filières et entreprises, l'Agence Economique Régionale (AER) Bourgogne-Franche-Comté intervient auprès des entreprises en complémentarité des organismes consulaires et de l'Etat. 700 emplois ont été créés en 2018 grâce à l'action de l'Agence et 32 projets d'implantations réalisés.

Depuis la fusion, ont eu lieu plus de 260 rencontres partenaires (EPCI, Réseau économique territorial) du pôle territorial, qui mettent en lumière l'animation du réseau et la participation à plus de 50 rencontres territoriales économie emploi formation. L'adhésion de plus en plus de collectivités (50 en 2019) témoigne de l'intérêt des travaux de l'AER.

Bpifrance propose à la Région des outils qui s'adaptent aux priorités de sa stratégie de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, et qui répondent aux besoins des entreprises.

1 700 entreprises ont été soutenues grâce aux fonds régionaux de garantie et 850 entreprises ont bénéficié d'aides à l'innovation. Autant d'emplois à la clé pour notre territoire.

En 2019, les Régions ont répondu à l'initiative de l'Etat à travers l'appel à projets « territoires d'industrie » en assurant le pilotage local de la démarche. 10 lauréats ont été retenus en Bourgogne-Franche-Comté et 5 ont déjà signé leur protocole de mise en œuvre (Nord-Franche-Comté, Grand Chalon, Auxois-Morvan, Le Creusot et Nevers Val de Loire).

La Région a d'autre part soutenu les candidatures en Bourgogne-Franche-Comté de l'appel à projet Territoires d'innovation (ex. TIGA), dont le Premier ministre a annoncé les résultats début septembre 2019. Deux projets sont lauréats dans la région (sur 24 au niveau national), celui de « Dijon alimentation durable 2030 » et celui de « Belfort, Montbéliard, territoire industriel ». Avec plus de 10 millions de subventions et 12 millions en fonds propres, ce seront donc 22 millions d'euros que l'Etat apportera en soutien à ces 2 territoires. Les 2 dossiers, qui seront soutenus par la Région au titre de ses politiques sectorielles, contribueront directement à accompagner l'ambition politique d'un développement économique durable.

Le numérique constitue un des leviers majeurs de l'action de la Région au bénéfice des entreprises et de l'emploi. La Région et l'Etat ont adopté en 2019 la stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique en Bourgogne-Franche-Comté (SCORAN BFC). Bâtie en étroite concertation avec l'Etat et les socio-professionnels, elle donne une réponse aux enjeux de déploiement, d'usage et d'innovation s'appuyant sur des principes d'éthique, d'inclusion et de responsabilité. Elle propose des actions en faveur de la formation, de l'accroissement de la compétitivité des entreprises.

Dans le même temps la Région a poursuivi ses engagements en matière d'accompagnement au déploiement du réseau FTTH, dans le déploiement du réseau RCube sur les 7 départements en bénéficiant aujourd'hui, dans le soutien des entreprises engagées dans le CAPÉCO et dans le développement des usages avec la création d'un réseau d'animateurs numériques et l'explosion des dossiers accompagnés (124 en 2019).

En matière d'agriculture, l'adoption du PRDA en 2017 a fixé un cadre qui permet d'orienter la politique agricole autour de 5 défis structurants : la création et le partage de la valeur ajoutée, la valorisation des métiers agricoles, la relation aux enjeux de société, l'ancrage dans une coopération transverse et l'adaptation aux aléas. La Région a voté une aide exceptionnelle de 10 millions d'euros fin 2018 pour venir en aide aux agriculteurs suite à l'épisode de sécheresse. L'action régionale se poursuit par ailleurs et plus de 375 audits d'exploitation ont été programmés.

Le tourisme, secteur clé de l'activité économique et de l'attractivité dans notre région (4,6 milliards d'euros par an, soit 6,3 % du PIB régional, 41 200 emplois liés au tourisme, soit 4 % de l'emploi total de la région) est également soutenu fortement dans le cadre du schéma partenarial SRDTL approuvé en octobre 2017. Entre autres actions, on peut citer le développement des hébergements touristiques structurants : en 2018, 44 projets ont été soutenus par la Région, représentant un volume d'investissement de 21 millions d'euros.

Concernant la recherche, l'appel à projets ESRI autour des 7 dispositifs de la Région (émergence, excellence, mobilité, plateformes...) a conduit au dépôt de plus de 490 dossiers de demandes d'aide dont les lauréats se sont vus attribuer plus de 16 millions d'euros.

Les ambitions du nouveau SRESRI 2019-2021 tiennent compte de la convergence des politiques, du chef de filât régional, ainsi que des évolutions du contexte, dont le déploiement d'UBFC et la montée en puissance de l'I-SITE BFC. Il se décline en 5 axes prioritaires et 15 orientations couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur qui va de la formation aux premières étapes du développement expérimental d'un produit, service ou procédé, en passant par la recherche tant fondamentale qu'appliquée.

Avec des engagements à la hausse, près de 110 millions en 2019, la Région poursuit son action en faveur de la construction du lycée de demain à travers la gestion d'un parc immobilier hébergeant les EPLE de plus de 2,5 millions de m² (221 sites, 1431 bâtiments et 1346 logements de fonction).

1.2. Un développement plus durable et plus équitable

La Bourgogne-Franche-Comté, bénéficiant d'un environnement naturel exceptionnel facteur d'attractivité, s'est engagée résolument dans l'ère des transitions avec des ambitions élevées en matière de protection de la biodiversité, de trajectoire vers un territoire à énergie positive, de réutilisation des ressources, de recyclage des déchets ou encore de solutions de mobilité les plus adaptées aux besoins de chacun et respectueuses de l'environnement.

La Bourgogne-Franche-Comté est l'une des premières régions à mettre en place une Agence Régionale de la Biodiversité (ARB). Après la phase de préfiguration initiée dès 2017 et ayant permis une large association du partenariat au niveau local, la Région et l'Agence Française de la Biodiversité (AFB), avec la DREAL et les agences de l'eau, ont arrêté le rôle, les statuts et la gouvernance de l'ARB. Officiellement créée à l'été 2019 sous la forme d'un Etablissement Public de Coopération Environnementale (EPCE), cette agence aura notamment pour missions de mettre en réseau les acteurs et veiller à la cohérence des politiques publiques, mutualiser et valoriser les dispositifs et outils de la connaissance, et faire de la biodiversité un enjeu de développement économique.

La Région va également concrétiser son Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets suite à l'enquête publique achevée en juillet 2019. L'ambition de la Région « vers une région zéro déchets » est clairement exprimée et se traduit dans les scénarios à six ans et à douze ans proposés aux partenaires du plan. Le choix d'élaborer une véritable Stratégie Économique Circulaire au-delà du plan d'action prévu par la réglementation marque l'ambition forte de la Région dans ce domaine transversal.

Le SPEE, Service public de l'Efficacité énergétique, est officiellement lancé depuis 2018 avec l'engagement de 8 territoires moteurs : Dijon Métropole (21), Communauté d'agglomération du Grand Besançon (25), Pays de Montbéliard Agglomération (25), Communauté de communes Haut-Jura Arcade (39), Communauté d'agglomération du Grand Chalonnais (71), Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Mâconnais Sud Bourgogne (71), Communauté de communes de Puisaye Forterre (89) et Communauté d'agglomération de l'Auxerrois (89).

Les orientations et dispositifs de l'Etat en la matière doivent être stabilisés et mieux coordonnés avec l'action des Régions au service d'un objectif d'accompagnement des particuliers et in fine d'une massification de la rénovation énergétique des bâtiments.

Dans ce domaine, la généralisation en 2019 d'une écoconditionnalité transversale à l'ensemble des règlements d'intervention « bâtiment » de la région constitue un signal fort en faveur de cet engagement, en liant toute aide de la Région en matière de rénovation/construction à une exigence de performance énergétique.

En ce qui concerne le développement des énergies renouvelables, l'accompagnement de la Région se poursuit, soit directement sur certains types de projets, soit en lien avec les syndicats d'énergie et à travers le soutien de SEM en incitant à la participation citoyenne. Dans cet esprit, la poursuite d'une expérimentation avec les acteurs de la transition (les POTES) vise à impliquer toujours davantage d'acteurs.

Au cours de l'année 2018, la Région a organisé des réunions d'information/sensibilisation (méthanisation, hydroélectricité, filière agricole, récupération de chaleur, ...) et a soutenu plus d'une trentaine de porteurs de projets pour un montant total de plus de 1 million d'euro et permettant des économies de 1625 tonnes de CO₂.

En outre, la Région construit une stratégie pour le développement de la filière hydrogène, reconnue dès 2017 par la labellisation de l'Etat.

La mobilité, compétence régionale renforcée depuis la loi NOTRÉ, tient une place prépondérante au cœur d'une région plus attractive et d'un modèle de société dont le développement se poursuit de façon plus durable.

La Région a ainsi pour ambition d'unifier un réseau de transport régional de qualité fondé sur l'intermodalité et l'innovation en faveur des solutions de mobilité les plus adaptées aux besoins de chacun, d'usages partagés et de modes de déplacement plus respectueux de l'environnement.

La modernisation des infrastructures mobilise fortement l'investissement régional depuis le début du mandat, en priorité sur les lignes ferroviaires (Belfort-Delle, ligne des Hirondelles, Paray le Monial-Chauffailles, ...), les gares, mais également sur les routes à travers le CPER ou encore sur les ports et aéroports (stratégie régionale aéroportuaire définie en juin 2017).

Parallèlement, la Région a intensifié sa politique de renouvellement du matériel ferroviaire roulant : après la validation de la stratégie à l'AP du 25 mai 2018, elle a acté l'acquisition de 16 rames Régiolis pour plus de 210 millions d'euro en 2019.

La nouvelle convention TER avec la SNCF, négociée en 2018, prévoit 6 % d'offre supplémentaire et 10 000 places supplémentaires par jour pour les usagers, ainsi qu'une amélioration de la qualité de service. Ces orientations portent leurs fruits : alors qu'au niveau national la hausse de fréquentation se limite à +0,9 % (communication presse fin octobre 2018), on observe en Bourgogne-Franche-Comté une augmentation de la fréquentation des moins de 26 ans de plus de 45 % et une hausse globale de 5,9 % sur le premier trimestre 2018.

Parallèlement à ces actions d'optimisation et de modernisation de l'existant, la Région prépare l'avenir avec le développement de solutions innovantes. Ainsi, au sein de sa feuille de route hydrogène prévoyant une mobilisation de l'écosystème régional pour structurer une filière économique forte en la matière, la Région est volontaire pour expérimenter la circulation de trains à hydrogène.

En matière de transports interurbains, la Région assume pleinement son rôle d'Autorité Organisatrice de la Mobilité : constitution de la SPL Mobilités BFC au 1^{er} janvier 2018, dotée de près de 300 chauffeurs et 300 bus, dont de nombreuses collectivités sont devenues actionnaires aux cotés de la Région actionnaire principal. Une nouvelle tarification routière Mobigo simplifiée a été approuvée en AP du 25 mai 2018 avec un tarif unique tout public à 1,50 € (hors cars TER).

En ce qui concerne les transports scolaires, après la phase d'intégration de cette compétence issue de la loi NOTRé (87 agents transférés des départements, 3 045 circuits de transport scolaire ; 3 DSP et 29 marchés de transport scolaire renouvelés en 2018), les études réalisées ont permis à la Région de confirmer la mise en place, à partir de septembre 2019, de la gratuité des transports scolaires dans toute la région ainsi que le déploiement d'une billettique sur les services de transport scolaire.

Dans un avenir proche, la loi LOM étendra les responsabilités des Régions en matière d'organisation de la chaîne de mobilité sur le territoire. En anticipation de cette perspective, et en réponse aux attentes sociétales et économiques des habitants et des territoires, la Région s'est engagée dans deux actions pour favoriser la « mobilité partout et pour tous » :

- l'appel à projets « mobilité rurale » qui a permis en novembre 2018 aux 3 lauréats de la Bresse Bourguignonne, la Communauté de Communes du Clunisois et à la Commune de Vitteaux de développer leurs projets de plateforme de mobilité et d'échange multimodal ;
- la mise en place d'un « Ticket mobilité », discuté avec les organisations syndicales et patronales, consistant à d'apporter une aide financière aux employeurs publics et privés pour la mobilité des personnes dépendantes de la voiture pour effectuer leurs déplacements domicile-travail. Ce dispositif apporte une réponse transitoire à certains besoins de déplacements en secteur très peu dense, ainsi qu'un soutien au pouvoir d'achat des habitants pour les déplacements domicile-travail qu'ils doivent accomplir en l'absence de transport collectif.

1.3. Construire ensemble la nouvelle région

La culture, le sport, la jeunesse, la cohésion des territoires et la citoyenneté sont autant de vecteurs mobilisés au service d'une nouvelle région qui entend contribuer à une société plus fraternelle et solidaire.

Par sa politique culturelle, la Région soutient plus de 500 projets couvrant tout l'éventail du domaine : culture pour tous, restauration du patrimoine, filière livre, production cinématographique, ... On peut citer notamment le soutien au fonctionnement de 25 lieux labellisés dont 7 scènes de musiques actuelles et 5 scènes conventionnées dont les conventions pluriannuelles d'objectifs ont été signées pour la plupart courant 2018. Les deux premières éditions de l'évènement IDYLLE, visant le développement de l'offre culturelle dans les territoires ruraux, sont couronnées de succès : la Côte-d'Or et le Territoire de Belfort accueilleront l'édition 2019 à l'automne.

Le transfert du CREPS issu de la loi NOTRé a contribué à augmenter la visibilité de la région dans le domaine du sport de haut niveau. Parallèlement, la Région contribue à la structuration du mouvement sportif régional, accompagne l'organisation de manifestations (127 en 2018), finance des équipements structurants, minibus et de matériels (plus de 4 000 000 d'euros en 2018). 100 % des contrats régionaux de développement du sport propose des actions spécifiques pour la promotion du sport féminin ou permettant la prise de responsabilités de femmes dans les associations.

Les dispositifs en direction de la jeunesse ont été renforcés et étendus à l'ensemble du territoire. On peut citer en particulier l'aide au permis de conduire (6 240 aides accordées pour le permis de conduire depuis la mise en place du dispositif, une volumétrie augmentée en 2018 et maintenue en 2019), une coordination à l'échelle de la région par la fusion des deux CRIJ, ainsi que le déploiement sur l'ensemble du territoire de la Carte Avantage jeunes (110 000 porteurs de la Carte Avantages Jeunes sur le territoire bourguignon-franc-comtois).

Par ailleurs, une attention particulière est portée aux plus fragiles à travers différentes mesures : renforcement de la tarification sociale pour l'hébergement et la restauration dans les lycées, gratuité des manuels scolaires,...

En complément des politiques sectorielles, l'action transversale en direction de l'ensemble des territoires infra régionaux est essentielle au regard de la structuration de notre région (territoire peu polarisé, basé sur une armature urbaine constituée de nombreuses centralités) et du potentiel d'attractivité que recèle son caractère rural et la qualité de son patrimoine et de ses paysages. En effet, le schéma de la forte concentration autour de zones métropolitaines présente des limites en termes de qualité et de coût de la vie qui orientent aujourd'hui et demain plus encore nos concitoyens vers la recherche d'environnements plus équilibrés.

L'intervention de la Région repose sur 5 axes, au cœur de la politique de cohésion territoriale :

- **les 34 contrats Cap territoires (90 M€ sur 2018-2020)**, fléchés vers les petites communes et les agglomérations. La Région s'engage pour un territoire maillé, équilibré et articulé. Cela induit un soutien fort à l'ingénierie territoriale et aux investissements porteurs de transition écologique et énergétique, d'attractivité, d'accueil de nouveaux habitants ou d'activités. Près de la totalité de ces contrats sont maintenant signés, ils le seront tous fin 2019. Par ailleurs, la Région accompagne ses 3 Parcs Naturels Régionaux (Ballon des Vosges, Haut-Jura, Morvan), ainsi que le projet de constitution d'un nouveau PNR (Doubs horloger) et du futur parc national des Feuillus.
- **les 40 conventions de revitalisation bourgs-centre**. La Région y investit **30 M€**, soit 750 k€ par bourg-centre. Ils seront tous signés fin 2019 ;
- **les 4 contrats de développement métropolitain** : Dijon métropole, Grand Besançon métropole, CU Creusot-Montceau, pôle Nord Franche-Comté. Destinés aux moteurs de l'économie régionale avec une focale sur l'enseignement supérieur-recherche, la santé, les transitions, ces contrats ont désormais tous été signés.
- **Les quartiers dits « politique de la ville »**. La Région s'attache à améliorer les conditions de vie des 140 000 habitants vivant dans ces quartiers prioritaires de BFC. Cela passe par une intervention de rénovation urbaine et de soutien aux actions de cohésion sociale (accompagnement de 58 quartiers avec 205 dossiers en 2018, le soutien en fonctionnement de 27 territoires de Bourgogne-Franche-Comté signataires d'une convention régionale de cohésion sociale et urbaine, 101 dossiers FIP/FAP). 27 EPCI sont concernés, pour des quartiers pré-identifiés au niveau national, ou reconnus comme prioritaires par un accord entre le territoire local et la Région. La Région s'engage à hauteur de **46 M€ d'engagement** sur le mandat.
- **Les ruralités**. Ces territoires sont confrontés à de nombreuses évolutions, défis et besoins que la Région, en tant que garante des équilibres, doit prendre en compte. Près des 2/3 de notre population vit, en effet, à la campagne, à proximité ou non des villes. Cette campagne génère des activités d'excellence et de proximité. Industrie, agriculture, viticulture, sylviculture, artisanat, TPE et PME outillent ainsi le développement en milieu rural. Quant à notre résilience et à notre attractivité, la diversité de notre écosystème naturel y concourt pleinement, à l'image de nos trois parcs naturels régionaux. La Région veut donc prêter une attention forte à ces ruralités, qui contribuent à l'aménagement de notre territoire, à sa puissance et à sa notoriété. Notre dispositif ENVI (Espaces nouveaux Villages Innovants) s'adresse aux communes de moins de 3 500 habitants. Entre 2017 et septembre 2019, plus de 120 projets ont ainsi été accompagnés par la Région. Qualitatif et innovant, ENVI table sur un niveau de subvention élevé au service des projets de nos bourgs, de nos villages et de ses habitants. Participation, proximité, réactivité, mobilités et services à la population, autant de gages de l'engagement de la Région aux côtés des ruralités et de ses habitants pour avancer et réussir ensemble. Dans ce même esprit, nous lancerons l'expérimentation « Villages du Futur » (8 villages) à partir du printemps 2020.

L'intervention de la Région se décline par des politiques destinées aux plus fragiles :

- la santé constitue un sujet de préoccupation majeure de la population, dans un contexte d'allongement de la durée de vie et de difficultés croissantes d'organisation de notre modèle de santé (démographie médicale, accès aux soins, et...). La Région y contribue à travers l'exercice de plusieurs de ses compétences, et a fait le choix de formaliser ses actions dans une feuille de route santé adoptée en juin 2019. Cette feuille de route 2019-2021 réaffirme notamment le soutien à la lutte contre la désertification médicale (101 Maisons de Santé Pluridisciplinaires sur le territoire régional, regroupant plus de 500 médecins, 700 paramédicaux et 50 pharmaciens) et le partenariat avec l'ARS autour d'actions conjointes ;
- l'inclusion des personnes en situation de handicap est un sujet au cœur des préoccupations régionales. Cette volonté s'est traduite en 2019 par l'adoption d'une feuille de route handicap 2019-2021, visant à renforcer et à rendre plus inclusive ses interventions. Cette démarche s'inscrit prioritairement dans les domaines de compétences et de responsabilités de la Région (bâtiments, transports, formation, et en tant qu'employeur) mais également dans ses politiques volontaristes (sport, jeunesse, tourisme, ...). L'année 2020 verra la mise en œuvre effective du suivi et de l'adaptation des actions déclinées dans la feuille de route dédiée.

La Région promeut la laïcité, une valeur fondatrice de notre République, la lutte contre toutes les discriminations et en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. En juin 2019, la Région s'engage pour une communication publique sans stéréotype de sexe et à la diffusion d'un guide pratique en interne et en externe.

Enfin en termes de méthode, la stratégie de mandat est extrêmement volontariste sur la participation et l'écoute citoyenne, pleinement en phase à cet égard avec une demande sociétale croissante. Au-delà des dispositifs de communication et d'information, la Région est à l'écoute des citoyens : Plus de 800 contributions citoyennes publiées depuis la mise en ligne de la plateforme participative en février 2017, plus de 64000 utilisateurs en 2018 lors des consultations sur des thématiques spécifiques (transition énergétique, attractivité), organisation de consultation citoyenne sur différents sujets (pour exemple au printemps 2019, une centaine de citoyens se sont réunis en Haute-Saône et dans la Nièvre pour réfléchir à la question de « la mobilité en milieu rural »).

2. Une stratégie de mandat contributrice des ODD et reconnue par la notation extra-financière

Les perspectives de bouleversement climatique à l'échelle mondiale, à nouveau confirmées par les dernières approches scientifiques, et aux conséquences perceptibles tous les jours dans notre région, nous amènent à devoir accentuer encore notre action au regard de ce défi.

Après le sommet de Rio en 1992 et trois décennies de démarches autour de l'agenda 21 (XXI^e Siècle), les chefs d'État et de Gouvernement réunis le 25 septembre 2015 lors du Sommet spécial sur le développement durable de l'ONU, ont adopté l'Agenda 2030 qui fixe 17 objectifs de développement durable (ODD) déclinés en 169 cibles.

Visant à répondre aux défis de la mondialisation, les ODD couvrent un panel d'enjeux du développement durable de dimension internationale tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau mais aussi la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, etc.

Les ODD sont un cadre pour tous les acteurs (Etats, collectivités territoriales, société civile, acteurs sociaux et économiques), qu'ils agissent à l'international, au niveau national ou local, dans la mise en œuvre de leur démarche de développement durable. Ils accentuent la convergence des démarches entre acteurs, territoires et nations dans la construction commune d'un monde plus solidaire et plus durable.

La Région Bourgogne-Franche-Comté contribue pleinement à ces objectifs à travers sa stratégie de mandat 2016-2021 construite sur trois enjeux, adossés à ceux du développement durable, que sont la bataille pour l'emploi, la transition écologique et énergétique et la cohésion entre les citoyens. Au travers de ses engagements et de ses priorités concrètes, la stratégie de mandat constitue un véritable acte politique de développement durable, adapté à la capacité d'intervention de la Région et cohérent avec le référentiel international de développement des ODD. C'est dans ce contexte que la Région a symboliquement adopté lors des Orientations Budgétaires 2019 un 34^{ème} engagement visant à formaliser son action dans le cadre des ODD.

Ainsi depuis 2018, à travers le rapport de développement durable la Région démontre sa contribution aux ODD et le met en évidence en apposant les pictogrammes des ODD aux actions régionales présentées dans le rapport.

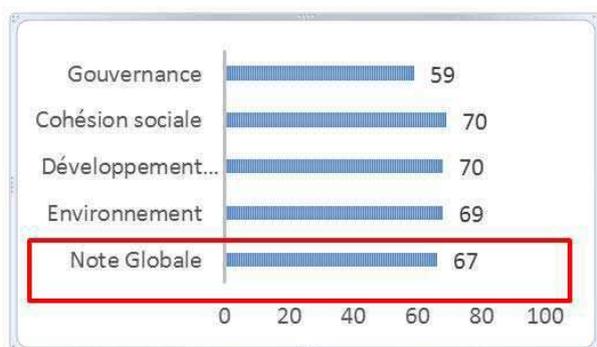
De la même manière, en 2019, la Région a mis en évidence dans les rapports présentés en assemblée plénière, sa contribution aux ODD et explicitant comment les actions appelées à être votées participent à répondre aux ODD.

Dans cette même optique, la Région a souhaité faire mesurer son action au regard des principes de développement durable par la réalisation en 2019 d'une démarche volontaire de notation extra-financière (*cf. annexe n° 1/3 au présent rapport*). S'appuyant sur un avis expert et indépendant (bureau d'études Ethifinance), la démarche a pour objectifs de mesurer la performance de la Région sous l'angle du développement durable, de proposer des mesures d'amélioration, de renforcer la mobilisation autour d'objectifs partagés et de valoriser la contribution de la Région aux ODD.

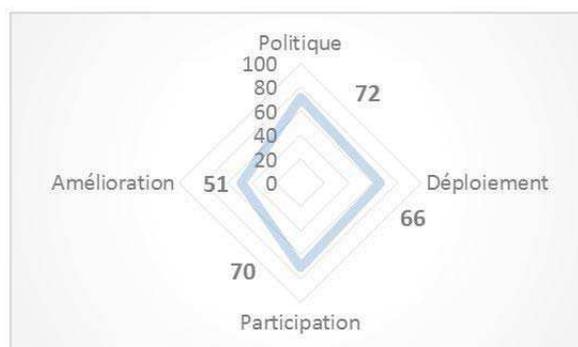
L'action de la Région a ainsi été évaluée dans 4 grandes thématiques : la cohésion sociale, le développement économique et territorial, l'environnement ainsi que la gouvernance.

Il en ressort l'attribution d'une note globale de 67/100, traduisant un niveau de maturité extra-financière avancé de la Région Bourgogne-Franche-Comté, à replacer dans un contexte de fusion / réorganisation.

Notes par thématique



Notes par principe d'évaluation



On observe une disparité entre les thématiques portant sur les politiques publiques (cohésion sociale - COS, développement économique et territoriale - DET, protection de l'environnement - ENV) d'une maturité avancée et celle du fonctionnement interne (gouvernance - GOUV) d'une maturité moyenne.

La notation extra-financière montre que les politiques conduites par la Région permettent de bien répondre aux enjeux du développement durable. La NEF indique également une bonne performance d'ensemble en matière de participation des citoyens et de nos partenaires dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques régionale. Le déploiement des politiques à travers la mise en œuvre d'actions est également jugé satisfaisant. Le résultat d'ensemble est nettement plus en retrait en matière de capacité d'amélioration, et notamment d'évaluation des résultats. Sur ce principe d'amélioration, la Région est interpellée sur sa capacité à mieux objectiver, évaluer et communiquer (sur nos dispositifs comme sur nos résultats).

Sur la thématique Gouvernance, couvrant essentiellement les sujets internes, il convient de noter que les priorités de début de mandat de la nouvelle collectivité ont été la fusion, la réorganisation et la reconstruction, ce qui a sans doute pénalisé le déploiement (ou le redéploiement quand cela préexistait dans les anciennes régions) de certaines politiques spécifiques (ex. déontologie des agents, achats responsables). Le bureau d'études a donc relevé des points d'amélioration potentiels en matière de gouvernance notamment (fonctionnement éthique, accessibilité des services publics,...).

L'année 2020 verra s'ouvrir un chantier de mise en œuvre d'une démarche d'amélioration pour que les politiques publiques de la Région, notamment dans la définition de leurs objectifs, permette d'accentuer encore la prise en compte du développement durable et engage davantage la Région dans le chantier des transitions portées par le SRADDET.

3. Une stratégie de mandat contributrice de l'attractivité de la région

Depuis plus de deux ans, la Région pilote l'élaboration d'une stratégie d'attractivité qui repose sur l'ambition de fédération des acteurs régionaux et infrarégionaux autour d'un socle commun de valeurs. Une centaine de partenaires réunis à 4 reprises ont validé notre positionnement stratégique qui repose sur l'ambition suivante : la Région de référence autour du mode de vie « sain » et « accessible », territoire du et des « possibles » où tout est mis en œuvre pour conforter les conditions de l'attractivité économique et résidentielle.

Nous partageons ainsi la conviction que le cadre de vie et l'ensemble des arguments fondant le projet de vie (attractivité résidentielle) deviennent et deviendront à l'avenir des facteurs décisifs pour l'implantation d'actifs, des implantations d'entreprises ou pour des populations en télétravail notamment. Nous sommes une région relativement peu polarisée avec des territoires de franges dynamiques et en proximité de régions souvent puissantes. Ces caractéristiques mises en avant dans le SRADDET nous confortent dans la promesse d'un territoire vivable et vivant, sur un registre différent de celui investi par les grandes métropoles.

L'image de notre région s'appuie donc à la fois sur des composantes très diversifiées, sur des marques reconnues (Bourgogne, Jura, Dijon, Besançon, ...) et une identité ou des images ressenties (nature, vins, patrimoine et produits du terroir, savoir-faire et authenticité, université, ...) qui sont autant d'atouts pour consolider notre sentiment d'attachement et conforter le désir de territoire.

La plupart des politiques inscrites dans la stratégie de mandat permettent ainsi de construire avec tous les territoires impliqués un positionnement promotionnel, une image, de définir des cibles et une déclinaison par secteurs d'activité afin que notre région, notre identité puissent être promues avec un retentissement plus important.

Une feuille de route partenariale a été élaborée et adoptée en ce sens mi 2019, et ses premières déclinaisons en plan d'actions avec les acteurs des territoires, les habitants, les filières économiques (...) sont à mener. Elles s'adressent :

- aux territoires, aux entreprises et à leurs groupements, aux établissements d'enseignement, à tous ceux qui animent, valorisent et promeuvent le patrimoine ;
- aux entreprises, pour répondre aux difficultés de recrutement, par le développement de politiques d'accueil (aide à l'installation, conjoint, ...), par la valorisation des filières et métiers qui recrutent ;
- aux territoires, pour être à leurs côtés pour les accompagner dans leur stratégie d'attractivité, pour développer une offre de services, d'accueil aux nouvelles populations ;
- aux habitants bien entendu, pour leur offrir des éléments de connaissance, de reconnaissance et de fierté.

Pour notre grande région, l'enjeu dépasse ainsi largement le souhait de conduire une action de communication vers l'extérieur. La mise en œuvre plus globale des transitions vers un nouveau modèle, impulsée par le SRADDET, concourra à renforcer notre positionnement autour du mode de vie « sain » et « accessible » et donc notre attractivité.

1^{ère} partie :
**Le changement
climatique et
ses conséquences**

1. Un cadre de référence : le SRADDET et la stratégie opérationnelle de transition énergétique

1.1. Le SRADDET

Face à un contexte de crises et de défis planétaires (climatique, sociale, migratoire), la France s'est dotée, dans un cadre européen, d'un vaste agenda de stratégies de transitions, à la fois énergétique, écologique, numérique et citoyenne. Plus précisément, la stratégie française pour l'énergie et le climat pousse l'ambition d'une transition écologique et solidaire vers la neutralité carbone à l'horizon 2050¹.

La question de savoir si les transitions constituent une option stratégique est désormais derrière nous. Car malgré la difficulté à circonscrire précisément l'intensité, la profondeur, ou bien encore l'échéance des bouleversements à venir, devant les phénomènes déjà en germe dans les territoires (changement climatique et ses impacts environnementaux, changements technologiques et leurs conséquences sur les modes de vie, changements géoéconomiques, géopolitiques et leurs effets sur les territoires), le choix d'une bifurcation par rapport aux politiques tendanciennes s'impose à nous.

A cet égard, l'intention et les enjeux du projet régional sont clairs. Il s'agit de dépasser les modèles actuels peu soutenables au regard des défis qui nous font face pour s'engager résolument dans une trajectoire autorisant pour demain la résilience et l'attractivité des territoires.

L'élaboration d'un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET, ici 2050), matérialise cette ambition pour le territoire Bourgogne-Franche-Comté. Le projet arrêté par l'assemblée plénière du 27 juin 2019 se poursuit (consultation des Personnes Publiques Associées et enquête publique fin 2019 – début 2020), pour une adoption définitive visée à la fin du premier semestre 2020.

La vocation du SRADDET est d'être le schéma des transitions, c'est-à-dire le document stratégique qui articule les différents chantiers de mutation à long terme afin que les enjeux énergétiques, écologiques, de mobilité et productifs n'entrent pas en tension les uns avec les autres, et convergent vers une stratégie globale, cohérente et réellement transformatrice. Entre les impulsions nationales d'une part et les projets de développement des territoires, la Région s'engage résolument avec le SRADDET à articuler les niveaux d'actions pour que les différents chantiers de transition réorientent concrètement les modèles de développement, de production, de consommation, d'aménagement et d'urbanisation.

¹ La stratégie française pour l'énergie et le climat est constituée de textes de portée et de nature différentes : la loi de Transition Énergétique Pour la Croissance Verte du 17 août 2015, dite loi TEPCV, la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) et la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).

Entrer résolument dans l'ère des transitions avec le projet de SRADDET, ici 2050.

Le SRADDET a pour ambition d'inscrire, par l'ensemble des thèmes qu'il porte (aménagement et égalité des territoires, intermodalité et transports, climat-air-énergie, protection et restauration de la biodiversité, prévention et gestion des déchets), l'action régionale en cohérence avec le cap fixé par les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030.

Ce projet de territoire reconsidère la question de l'attractivité du territoire avec pour tropisme la qualité et les transitions à opérer. Se détachent ainsi du projet trois enjeux qui sont autant de défis collectifs :

- s'affranchir progressivement de la dépendance aux énergies fossiles en poussant des solutions de moindre impact pour l'environnement ;
- économiser les ressources ;
- pérenniser le capital environnemental et paysager de la région en le considérant comme un facteur de résilience et d'attractivité pour l'avenir.

A partir de cette ambition politique, le SRADDET dessine un projet en trois axes majeurs :

- accompagner les transitions ;
- organiser la réciprocité pour faire de la diversité des territoires une force pour la région ;
- construire des alliances et s'ouvrir sur l'extérieur.

L'axe « transitions » propose quatre orientations qui sont autant de principes d'actions et d'engagements pour la Région.

➤ Travailler à une structuration robuste du territoire avec des outils adaptés

Les territoires infrarégionaux ont une responsabilité forte dans l'émergence de nouveaux modèles. Les projets de territoire qu'ils élaborent doivent contribuer à l'attractivité et à la résilience du territoire régional. Ceci est possible si les bons outils sont mobilisés et utilisés à bon escient pour construire un projet compatible avec les enjeux contemporains.

Il s'agit donc pour la Région d'encourager et d'aider les territoires à se doter d'outils stratégiques, programmatiques (SCOT, PLUi, PCAET, stratégies foncières, interSCoT...), à une échelle adaptée pour ceux qui n'en sont pas encore pourvus, d'accompagner méthodologiquement et/ou financièrement les territoires dans la mise en œuvre de leurs stratégies territoriales compatibles avec l'ambition régionale, de soutenir les outils fonciers performants.

➤ **Préparer l'avenir en privilégiant la sobriété et l'économie des ressources**

Le mot d'ordre est clair. Il s'agit ici sans ambiguïté de soutenir en priorité les logiques de sobriété et de réduction des consommations (foncier, eau, matières, mobilités) dans les projets opérationnels comme dans les stratégies de développement. Cette ambition de ramener les tendances de consommation à des niveaux plus mesurés est une façon de préparer l'avenir. Le nouveau modèle économique qui en dépend peut permettre une vitalité économique que l'épuisement des ressources interdirait à plus ou moins longue échéance.

➤ **Redessiner les modèles existants avec et pour les citoyens**

Deux enjeux sont ici posés. La nécessité de renouveler un certain nombre de modèles d'une part et la recherche de l'adhésion et la participation des citoyens d'autre part.

Le renouvellement des modèles exige un engagement résolu dans les expérimentations et l'innovation, que l'on parle de recherches-actions en matière d'adaptation au changement climatique, de filière hydrogène ou encore du développement de services numériques. La massification des démarches alliant efficacité et qualité, qu'il s'agisse du déploiement des énergies renouvelables, de la filière hydrogène, de bâtiments et d'aménagements performants sur les plans énergétique et environnemental, constitue également un préalable à l'émergence de ces nouveaux modèles.

L'adhésion et la participation des citoyens apparaissent également comme une nécessité pour faire advenir des modèles adaptés aux enjeux contemporains. Définition de nouveaux modèles de gouvernance, accompagnement des financements participatifs, soutien aux actions de sensibilisation et d'apprentissage (changement climatique, numérique...) sont autant de leviers possibles.

➤ **Conforter le capital de santé environnemental**

L'enjeu est ici d'inverser le regard. De considérer que notre capital, c'est la qualité du territoire. Ses paysages, sa biodiversité, la qualité de l'air, son caractère multipolaire. Le cadre de vie, l'ensemble des arguments fondant le projet de vie ou à tout le moins les déterminants de l'attractivité résidentielle deviennent des facteurs décisifs pour des recrutements, des implantations d'entreprises ou pour des actifs en télétravail. Ceci nous oblige donc à préserver ce capital et à le faire fructifier. Le soutien aux politiques paysagères, de préservation et de restauration des réservoirs de biodiversité et des continuités écologiques, de la qualité de l'air sont donc essentielles pour garantir l'attractivité du territoire à long terme.

1.2. La stratégie opérationnelle de transition énergétique

Les Régions ont vu leur rôle affirmé et renforcé en matière de transition énergétique par divers textes législatifs. La transition énergétique est l'une des trois priorités de la stratégie de mandat 2016-2021 et l'engagement #19 celui de « Faire de la Bourgogne-Franche-Comté une région à énergie positive ».

Le débat sur la transition énergétique organisé en Assemblée plénière le 29 juin 2017 a permis de poser les bases de la stratégie opérationnelle de transition énergétique adoptée lors de l'assemblée plénière de décembre 2017.

La stratégie opérationnelle de transition énergétique adoptée porte sur une période de 4 ans (2018-2021) et vise à intégrer les objectifs de transition énergétique dans les schémas de plus long terme (SRADDET notamment) et les politiques publiques, visant la mise en cohérence des politiques régionales. Elle a identifié 61 actions.

La stratégie opérationnelle de transition énergétique a acté en décembre 2017 les grands objectifs suivants.

- **Faire de la transition énergétique et écologique une priorité transversale des contrats** avec les territoires avec la volonté affichée de faire de la transition énergétique et écologique une priorité transversale de l'ensemble des contrats : contrats de territoires, contrats de revitalisation des bourgs centres, contrats de rénovation sociale et programmation annuelle des parcs naturels régionaux.

- **Rénover le parc bâti et préparer la réglementation thermique BEPOS dans le neuf :**
 - créer un service public de l'efficacité énergétique (SPEE) pour le parc des maisons individuelles ;
 - poursuivre le programme de rénovation énergétique du patrimoine des bailleurs sociaux ;
 - veiller à l'exemplarité du parc tertiaire public ;
 - préparer la réglementation thermique BEPOS dans le neuf et promouvoir les matériaux biosourcés ;
 - conditionner les aides de la Région sur le bâti à l'ensemble des dispositifs (bâtiments publics, immobilier d'entreprises, hébergements touristiques, culturels, sportifs....) en vue d'atteindre l'objectif BBC pour la rénovation et BEPOS pour la construction neuve.

➤ **Au niveau des lycées :**

- réaliser des audits énergétiques sur tous les bâtiments de plus de 2 000 m² ;
- intégrer les objectifs de la loi de transition énergétique dans les critères de priorisation des opérations du Plan Pluriannuel d'Investissements ;
- poursuivre le plan de renouvellement des chaufferies et régulations ;
- poursuivre le raccordement des lycées aux réseaux de chaleur vertueux (une dizaine de raccordements prévus) ;
- développer les chaufferies biomasse (5 prévues dont 1 rénovation) ;
- développer les projets de panneaux photovoltaïques en toiture des lycées en privilégiant le financement citoyen, dans la mesure du possible.

➤ **Organiser une mobilité durable, en lien avec les territoires :**

- augmenter la fréquentation des transports en commun relevant de la compétence de la Région en améliorant leur attractivité ;
- poursuivre les investissements en matière de matériel roulant ferroviaire et de cars routiers (en exigeant progressivement des transporteurs et de la société publique locale « BFC Mobilités » les derniers standards européens parallèlement à la rationalisation des trajets et le développement de l'écoconduite) ;
- poursuivre l'accompagnement des territoires ruraux notamment au travers des appels à projets « Mobilité rurale » visant à accompagner les alternatives émergentes de mobilité des personnes (plateformes de mobilité, auto-partage, auto-stop organisé, covoiturage, ...) ;
- porter à la connaissance de tous les offres de mobilité sur le territoire régional grâce à un système d'information multimodal régional en temps réel.

➤ **Sensibiliser et former tous les acteurs :**

- intégrer un module de transition énergétique dans les classes environnement ;
- poursuivre la démarche Eco-Lycée et la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- former les agents de la Région en intégrant la transition énergétique dans le plan de formation ;
- former prioritairement les professionnels du secteur du bâtiment dans la transition énergétique.

- **Développer les énergies renouvelables en associant les citoyens et les collectivités :**
 - renforcer significativement l'ingénierie, tant territoriale que technique (par filière) ;
 - soutenir les investissements pour les filières pas encore rentables ;
 - renforcer les opérateurs locaux existant (SEM et régies de chaleur) afin que l'ensemble du territoire puisse bénéficier de leurs services ;
 - favoriser la participation des collectivités et des citoyens aux projets.

- **Soutenir la transition des entreprises et les filières émergentes, en particulier la filière hydrogène :** la transition énergétique et écologique constitue à la fois un défi et des opportunités pour les acteurs économiques qui devront intégrer les nouveaux paradigmes de l'économie circulaire, penser les matériaux de demain et améliorer leur efficacité énergétique. Il était prévu de mobiliser l'ensemble des dispositifs d'aides aux entreprises et aux filières pour accompagner les entreprises et de mandater l'Agence Economique Régionale sur l'écoinnovation, de lancer un appel à manifestation d'intérêt sur l'écoinnovation et un appel à projets sur la transition énergétique et l'économie circulaire en partenariat avec l'ADEME.

- **Valoriser les potentiels agricoles et forestiers (matériaux biosourcés, énergies renouvelables) :** la stratégie opérationnelle proposait d'identifier les potentialités et d'évaluer les conditions de développement des filières biosourcées, de consolider les dispositifs existants permettant une mobilisation accrue de la biomasse énergie tout en veillant à respecter les autres usages (élaboration du schéma régional biomasse), d'appuyer les coopératives agricoles dans le développement des énergies renouvelables, de renforcer la capacité d'adaptation des acteurs agricoles et forestiers au changement climatique.

La stratégie de transition énergétique avait identifié au préalable des conditions de réussite parmi lesquelles :

- l'intégration de l'engagement transition énergétique au sein des principales stratégies et schémas portés par la Région, notamment le projet de SRADDET et la future stratégie numérique, les usages du numérique devant concourir aux objectifs de maîtrise de l'énergie, d'optimisation des réseaux, des transports, de la formation, etc. ;
- un soutien accru aux moyens d'ingénierie (donc des crédits de fonctionnement) auprès des tiers dans les domaines suivants :
 - ingénierie pour accompagner les démarches territoriales de transition énergétique ;
 - ingénierie pour la rénovation énergétique des bâtiments et notamment pour la mise en œuvre du futur Service Public de l'Efficacité Energétique ;
 - ingénierie pour développer les projets d'énergie renouvelables ;

- un renforcement des critères de performance énergétique et de la conditionnalité des aides. Il est proposé en particulier d'étendre les critères de performance énergétique du bâti (objectif BBC pour des projets de réhabilitation et perspective BEPOS pour le neuf) à l'ensemble des dispositifs de la Région ;
- l'élaboration d'une stratégie de communication dédiée et coordonnée avec l'Etat et l'ADEME ;
- un renforcement des moyens dédiés à l'exemplarité de la Région en mettant en œuvre les objectifs d'efficacité énergétique et de déploiement des énergies renouvelables sur l'ensemble du parc bâti de la Région et en intégrant des objectifs de la transition énergétique dans les critères d'achat au sein de la commande ;
- un suivi de cette stratégie opérationnelle de transition énergétique est en cours. Un premier bilan de l'avancée à l'automne 2019 est présenté à l'assemblée (**cf. annexe n°2/3 au présent rapport**) et une évaluation a été engagée dont la restitution est prévue en juin 2020.
- En 2020, le pilotage et la gouvernance seront renforcés. A la faveur de l'adoption définitive du SRADDET d'un part, et des réflexions sur les nouvelles politiques de développement territorial et de mobilité (Contrat opérationnel de mobilité de la loi LOM) d'autre part, il sera proposé de formaliser les objectifs énergie climat territoriaux à des pas de temps moins éloignés (dès 2026 avant 2030 puis 2050) et les intégrer dans les politiques régionales, notamment la politique de mobilité et consolider les indicateurs de suivi. Dans le même temps, une réflexion quant à l'élaboration et la mise en œuvre d'une feuille de route sur la mobilisation des matériaux biosourcés sera engagée et le développement des formations en lien direct avec le changement climatique et la transition énergétique sera mené.

2. Contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique

2.1. L'efficacité énergétique des logements

La politique « efficacité énergétique & bâtiment » de la Région inscrit la précarité énergétique comme priorité et porte un effort substantiel à l'objectif de massification de la rénovation performante du parc bâti des particuliers. Celui-ci constitue le principal gisement d'économies d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le service [au] public de l'efficacité énergétique (SPEE), désormais dénommé Effilogis – Maisons individuelles est identifié comme mesure clé #8 de la stratégie de mandat.

Le retour d'expériences d'une dizaine d'années de la Région Bourgogne-Franche-Comté en matière de bâtiments à basse consommation d'énergie en rénovation au niveau thermique BBC effinergie® crée des références en maison individuelle, logement social, bâtiment tertiaire de collectivité ou construction neuve de bâtiments à énergie positive (BEPOS) E+C- (thermique et carbone). La Région est engagée dans le développement de l'usage de matériaux biosourcés : bois, paille et chanvre par exemple en lien avec le développement économique de ces filières.

La feuille de route du plan bâtiment Bourgogne-Franche-Comté 2018-2030, outil opérationnel de la stratégie de rénovation énergétique des bâtiments est construite à partir de quatre axes de réussite : ingénierie sociotechnique, financements, professionnels et territoires.

2.1.1. Axe de réussite « Ingénierie sociotechnique »

➤ Le programme Effilogis

Ce programme est opérationnel sur tout le territoire Bourgogne-Franche-Comté. Il bénéficie d'un retour d'expériences techniques important fruit d'une ingénierie partagée construite avec les professionnels. Il concerne historiquement 3 cibles et a été complété en 2019 par un nouveau dispositif pour accompagner les copropriétés vers la performance énergétique par le biais d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Effilogis « Rénovation de logements sociaux à basse consommation d'énergie » :

Les opérations éligibles de ce dispositif concernent les projets de bailleurs sociaux publics et privés en phases études ou travaux. L'incitation à l'utilisation de matériaux biosourcés est maintenue.

Effilogis « Rénovation de bâtiments publics à basse consommation d'énergie » :

Ce dispositif s'adresse aux collectivités territoriales et associations. Les opérations éligibles concernent les projets en phases programmation, études ou travaux. Les aides sont conditionnées à la mise en œuvre de matériaux biosourcés pour les menuiseries bois ou bois-aluminium.

Effilogis « Construction de bâtiments à énergie positive et biosourcés » :

Ce dispositif innovant s'adresse aux collectivités territoriales, bailleurs sociaux publics et privés. Les conditions techniques sont calées sur le référentiel national Effinergie® et E+C- qui préfigure la réglementation environnementale 2020.

Effilogis « Rénovation de copropriétés à basse consommation d'énergie » :

L'action régionale est axée sur l'accompagnement des projets, principal vecteur d'action pour ce type d'habitat et ce en lien avec l'ADEME et les politiques d'Etat. Elle comporte une animation régionale en partenariat avec Bourgogne énergies renouvelables (BER), un service web à destination de l'accompagnement des projets (plateforme CoachCopro®), le financement des audits énergétiques de bâtiments de copropriétés non soumises à l'obligation réglementaire et des programmes d'actions spécifiques portés par certaines plateformes territoriales de la rénovation énergétique. Elle a été complétée en 2019 par le financement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dédiée aux copropriétés s'engageant dans une rénovation BBC.

En 2020, les premiers dossiers de copropriétés devraient aboutir après un accompagnement par la Région.

➤ **Effilogis – Maisons individuelles**

L'ingénierie Effilogis repose sur le retour d'expérience et les outils développés antérieurement :

- d'une part, le service socle disponible sur l'ensemble de la région (étapes 1 et 2 : conseil de premier niveau pour tous les publics et feuille de route technique (audit énergétique) et financière (plan de financement) ;
- d'autre part, un service complet (étapes 3 et 4) pour les ménages qui décident de poursuivre leur projet pour s'engager dans un parcours de rénovation complet BBC global ou par étapes. Ce service sera développé en partenariat avec des « territoires moteurs » SPEE (cf. § territoires). Eu égard à sa priorité précarité énergétique, la Région a un système d'aides aux études de conception-suivi et aux travaux sur l'ensemble de la région exclusivement pour le public très modeste (propriétaires occupants éligibles aux aides de l'ANAH).

En 2020, le dispositif « Effilogis – Maisons individuelles » développera surtout son volet territorial avec l'engagement d'une dizaine de nouveaux territoires moteurs au côté de la Région, de l'Etat et de l'ADEME pour mettre en place le service d'accompagnement des ménages.

La Région recherchera la meilleure articulation possible avec le nouveau dispositif que l'Etat lui propose de porter conjointement et pour lequel elle compte se porter candidate. Ce Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) constitue en effet une évolution des financements de l'Etat vers des Certificats d'économies d'énergie (CEE), mais surtout une incitation à la coopération optimisée Etat/Région au bénéfice des particuliers.

2.1.2. Axe de réussite « Professionnels »

Sur l'axe « Professionnels » du Plan bâtiment durable régional, les centres de ressources « bâtiment » Pôle énergie Franche-Comté et Bourgogne Bâtiment Durable ont fusionné le 1^{er} juillet 2019 sous la forme d'une régie autonome de la Région. Les missions du nouveau Centre de ressources « bâtiment » portent sur un appui aux animateurs des PTRE Effilogis, la formation, l'appui expert et l'information-sensibilisation régionale au service des professionnels et formateurs. Un comité d'Orientation Stratégique associe les professionnels et oriente les actions du Pôle. Le centre de ressources anime notamment les plateformes pédagogiques PRAXIBAT financées par la Région et l'ADEME et développera en 2020 un réseau des rénovateurs des bâtiments BBC.

2.1.3. Axe de réussite « Territoires »

L'axe « Territoires » du Plan bâtiment durable régional s'appuie sur l'engagement de collectivités dites « territoires moteurs Effilogis » aux côtés de la Région, de l'Etat et de ses agences ANAH et ADEME pour le développement d'Effilogis – Maisons individuelles.

L'expérimentation Effilogis doit pouvoir traiter la question du « guichet unique » (étape 1 du parcours de service) et du service public de la performance énergétique de l'habitat (service réglementaire créé par la loi Transition énergétique pour la croissance verte). Des adaptations sont à prévoir en 2020 pour le service socle, du fait du retrait du financement de l'ADEME des EIE et des PTRE. Un programme CEE est proposé par l'Etat en substitution. Les modalités techniques de l'engagement de la Région dans ce programme restent à préciser à ce stade.

L'année 2019 a vu l'engagement des premiers « territoires moteurs » désignés en 2018 pour démarrer l'expérimentation de trois ans. Les autres territoires devraient s'engager formellement en 2020.

2.2. La production d'énergie renouvelable

Le projet de SRADDET adopté le 28 juin 2019 intègre un scénario « Région à énergie positive » qui prévoit un développement important de toutes les ENR.

Les politiques régionales visant à favoriser la production d'énergies renouvelables sont inscrites au CPER en lien étroit avec l'ADEME et portent essentiellement sur le bois énergie, la méthanisation et l'hydroélectricité, au regard notamment du potentiel que représentent la couverture forestière de la région, l'activité agricole d'élevage et le réseau hydrographique.

Par ailleurs, la Région a fait le choix d'intégrer les SEM locales de la Nièvre, de la Côte-d'Or et la SEM énergies renouvelables citoyenne créée récemment dans le Jura en vue de développer aussi les ENR électriques qui ne peuvent faire l'objet de subventions directes.

➤ **Plan de solarisation des toitures des lycées**

La Région élabore un plan de développement des panneaux solaires photovoltaïques sur les toitures existantes des lycées, en tiers investissement (privilégiant l'investissement citoyen).

Une étude de présélection des sites est en cours d'achèvement. Elle se prolongera pour 15 lycées par une étude d'opportunité destinée à préciser les conditions de faisabilité technique, financière et juridique.

Par ailleurs, trois opérations de restructuration en cours intégreront du photovoltaïque à l'occasion de la reprise de la toiture : Louis Pergaud à Besançon (internat), Paul-Emile Victor à Champagnole (ateliers) et Georges Colomb à Lure (atelier).

Avec une dizaine de collectivités en France, la région est, depuis 2017, engagée dans l'expérimentation nationale syNergies qui a permis l'incubation d'un opérateur auto-fournisseur d'énergie, la société Selfee. Ce projet de recherche et développement vise à permettre à la région, en divers points du territoire et pour les besoins des bâtiments des lycées, d'acheter et de consommer directement l'électricité renouvelable qui sera produite par les nouvelles installations solaires en toiture des bâtiments des lycées.

2.3. Vers de nouveaux outils financiers en faveur de la transition énergétique

La réussite de la transition énergétique passe par une mobilisation et une coordination des dispositifs des différents acteurs. Elle impose aussi de nouveaux partenariats et des mobilisations de ressources, notamment financières, existantes, aussi diverses que les partenariats bancaires, les investisseurs locaux ou le « 1% logement ». C'est pourquoi une conférence des financeurs, organisée par la Région, doit poser les termes de cette collaboration visant à un accroissement significatif des investissements dans le domaine.

Sur l'axe de réussite « Financements » du Plan bâtiment durable régional, le développement de nouveaux outils financiers adaptés et sécurisés est un enjeu vital pour la démultiplication des actions en faveur de la rénovation massive du logement. Deux types d'outils financiers sont identifiés en lien direct avec la mise en œuvre du service Effilogis : le déploiement de solutions d'avance de subventions pour les rénovations BBC et l'amplification des partenariats bancaires pour des prêts adaptés. La caisse d'avance va démarrer d'ici la fin de l'année (notification d'un marché public dédié en septembre dernier) et des échanges avec les banques vont être relancés via la place financière pour étudier un éventuel AMI dédié en 2020.

En 2020, la Région proposera à ses partenaires financiers la création d'un fonds d'investissement pour les ENR. L'objectif de ce fonds est de provoquer un effet de levier avec les partenaires financiers locaux (CDC, Banques...) afin de mobiliser du capital sur les projets d'ENR régionaux intégrant des participations publiques et citoyennes. Cet apport en capital permet de mutualiser les risques de ces investisseurs locaux.

De même, BFC garantie adaptera ses interventions en faveur des ENR et se mobilisera sur ces dossiers.

La Région soutient les actions d'accompagnement et d'animation des différentes filières et soutient la diffusion des projets exemplaires portés par les POTES (pionniers ordinaires de la transition énergétique) ainsi que leurs réseaux.

La Région, en lien avec l'ADEME, finance également des actions d'accompagnement de projets ainsi que le volet mobilisation de l'épargne citoyenne.

En 2020, les outils mis en place cette année, la plateforme citoyenne et l'extranet des POTES, permettront de développer le réseau en vue de toucher le plus grand nombre d'acteurs régionaux de la transition énergétique et de favoriser leurs synergies.

2.4. Les mobilités

2.4.1. Une future loi LOM qui vient conforter les évolutions de la politique régionale de mobilité

2020 sera l'année de conjonction d'une évolution sensible de la politique de mobilités intégrant plus fortement les enjeux de transition énergétique et la mise en œuvre de la nouvelle loi d'orientation des mobilités, dont l'adoption est attendu fin 2019. Celle-ci confèrera à la Région son rôle d'architecte des mobilités et accroîtra la dimension territoriale et d'adaptation locale des politiques de mobilité.

Sans attendre, la Région prendra des initiatives concourant à l'élargissement du spectre des solutions de mobilité au profit de tous les habitants.

Les actions régionales en matière de mobilité relèvent de politiques tant en termes d'infrastructures qu'en termes d'exploitation proprement dite avec le financement du transport ferroviaire régionaux et du transport routier scolaire et inter urbain. L'ensemble de ces actions concourent de fait à la lutte contre de réchauffement climatique en proposant des solutions alternatives à l'autosolisme par le développement de transports en communs ferroviaires ou routiers ou par la mise en place de dispositifs permettant de pratiquer le partage de l'automobile (autopartage et covoiturage).

Les actions en termes de mobilité en 2020 auront comme objectif le développement d'une mobilité bas carbone notamment par l'amélioration de l'attractivité des gares sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté. Ces actions se concrétiseront par la poursuite des investissements en gare, des investissements dans les Pôles d'Echanges Multimodaux ainsi que par la mise en place d'abris vélos sécurisés aux abords des gares ou bien encore le subventionnement de la VéloStation en gare de Dijon.

Par ailleurs, des actions de mobilité plus spécifiques concourront en 2020 à la protection de l'environnement selon deux axes principaux, la transition énergétique et la lutte contre la pollution, les déchets et ses nuisances.

2.4.2. Vers une diversification énergétique et de nouveaux modes de déplacement

Clé de voûte des mobilités régionales, le transport ferroviaire nécessite un besoin croissant d'amélioration des infrastructures mais aussi de simple maintenance que le gestionnaire d'infrastructures SNCF Réseau fait désormais porter quasi-exclusivement sur la Région. Les crédits 2020 traduiront clairement cette inflexion vers un maintien en l'état du réseau ferroviaire.

Conformément à ses engagements pris dans la convention TER, la Région prévoira quelques évolutions supplémentaires de l'offre.

Les orientations budgétaires 2020 contribueront à rendre l'environnement plus sain par la constitution d'un parc de rames ferroviaires plus propres au service des transports ferroviaires régionaux grâce à l'acquisition de rames utilisant l'hydrogène embarqué comme combustible et rejetant de la vapeur d'eau comme gaz d'échappement. Des études sont en cours sur les écosystèmes-sol associés (stations de distribution, autonomie des parcours, environnement logistique).

Cette dynamique est également enclenchée dans le domaine des transports routiers avec les contrats de DSP et marchés de lignes régulières de 2018, où l'âge des véhicules a été limité à 8 ans, correspondant à ce jour à la norme Euro 5. La transformation progressive du parc de véhicules totalement décarbonés commence d'être mise en place avec un objectif de zéro émission carbone en 2030.

La DSP Mobigo Besançon-Vesoul a été renouvelée en 2018 et comporte la mise en service de 3 autocars électriques de marque Yutong dont la Région a fait l'expérimentation en Côte d'Or en juin 2018. Cette proposition apporte une plus-value technique intéressante visant à répondre aux exigences de réduction des émissions de particules.

Concernant les transports scolaires, l'âge des véhicules a été réduit à 15 ans pour les grandes capacités, ce qui correspond à ce jour au minimum à une norme Euro 3.

Par ailleurs, il est envisagé pour les prochains marchés de transport scolaire d'inclure une variante avec véhicules à faible émission carbone. Les résultats des appels d'offres conduiront à choisir une variante plutôt qu'une autre au regard des critères techniques et économiques. Il est envisagé également qu'une entreprise adhérente à la charte CO₂ de l'ADEME bénéficie d'une bonification de notation de la valeur technique.

Dans le domaine routier, grâce au Schéma Directeur Régional de déploiement des stations d'avitaillement en GNV et BioGNV en cours d'étude, des réflexions régionales continuent d'être menées sur la mise en place d'un maillage équilibré du territoire en stations d'avitaillement en GNV. Cette action contribue de fait au mix énergétique pour la production et la consommation d'énergie dans les transports.

Les orientations 2020 de mobilité poursuivront également comme objectif l'accompagnement du territoire vers une mobilité plus durable grâce à la mise en place de dispositifs tels que le « Ticket mobilité » ou bien celui relatif au système de covoiturage organisé et subventionné, appelé « Mobigo covoiturage organisé » ainsi que le financement de voitures partagées dans le cadre du Schéma Directeur Régional du déploiement des aires de covoiturage. En outre, dans la continuité des exercices précédents, la Région financera en 2020 le déploiement de nouvelles fonctionnalités au système d'information multimodal (calculateur tarifaire, réservation Transport à la demande en ligne, gestion de la relation client, ...), l'extension du dispositif de soutien aux plateformes de mobilité à l'ensemble du territoire régional ainsi que la reconduction des navettes permettant l'accessibilité des sites touristiques en modes alternatifs au véhicule individuel dans un objectif d'écotourisme.

Le transport fluvial est un mode au bilan carbone favorable, notamment quand il est combiné avec du transport ferré. La dynamique autour des quatre ports fluviaux de la région sera poursuivie.

2.4.3. Deux initiatives en anticipation de la loi LOM

La future loi LOM se concrétisera par la mise en place sur l'ensemble du territoire de deux dispositifs : Projet de covoiturage et le « Ticket mobilité ».

➤ Projet de covoiturage

La LOM encourage les collectivités à proposer des allocations financières afin de favoriser le covoiturage et précise que ce versement peut être aussi bien direct qu'indirect : « elles peuvent également, lorsque le covoiturage est effectué par l'intermédiaire d'une plateforme dématérialisée, verser une allocation aux passagers qui effectuent un déplacement en covoiturage ou aux conducteurs qui ont proposé un trajet ».

L'expérimentation d'un système de covoiturage organisé et subventionné, appelé « Mobigo covoiturage organisé », vise à permettre d'augmenter les offres de covoiturage dans les zones peu denses et ainsi améliorer les offres de mobilités (déplacements domicile-travail) pour les habitants de Bourgogne-Franche-Comté.

Ce système sera dans un premier temps expérimenté au sein de trois territoires : le Nord-Côte-d'Or, la Communauté de Communes du Jovinien et la Communauté de Communes des Portes du Haut Doubs. Dans le cas d'un retour d'expérience positif, ce dispositif pourrait être généralisé sur l'ensemble du territoire régional.

➤ **Ticket mobilité**

Dans la continuité des mesures prises pour favoriser la « mobilité partout et pour tous » et compte-tenu de la présence de « zones blanches de mobilité » sur notre territoire, il est proposé d'apporter une aide financière aux employeurs publics et privés pour la mobilité des personnes dépendantes de la voiture pour effectuer leurs déplacements domicile-travail.

Dans ce cadre, la Région a mené des discussions avec les organisations syndicales et patronales d'aboutir conjointement à la création d'un « Ticket mobilité », qui se conçoit comme le pendant à la prise en charge financière obligatoire des frais de transport en commun des salariés.

Ce dispositif répond à deux objectifs principaux :

- apporter une réponse transitoire à certains besoins de déplacements en zone blanche de mobilité (c'est-à-dire non couverte par du transport en commun), donc essentiellement en secteur très peu dense ;
- apporter un soutien au pouvoir d'achat des habitants pour les déplacements domicile-travail qu'ils doivent accomplir en véhicule personnel en l'absence de transport collectif.

2.5. L'agriculture

La Région en matière de transition énergétique a la volonté de parvenir à la neutralité carbone à l'horizon 2050.

La capacité à réduire sensiblement les émissions de gaz à effet de serre issus de l'agriculture apparaissent comme un enjeu majeur au regard des résultats attendus.

Les prévisions mettent en effet en évidence que, si les émissions issues des usages des énergies fossiles pourraient quasiment disparaître, les autres types d'émissions –dont les émissions d'origine agricole- réduiraient nettement moins et moins vite.

Ainsi le secteur agricole qui représente aujourd'hui 19 % des émissions à l'échelle nationale

Le secteur agricole représenterait le principal émetteur à l'horizon 2050 (60 % du total). Ces données statistiques ne rendent évidemment pas compte de la contribution du secteur agricole à l'amélioration du bilan carbone des autres activités économiques ou résidentielles

Avec 1,7 millions d'hectares de forêts et ses 1 millions d'hectares de prairies, la région constitue un véritable puits de biodiversité et de carbone.

Ainsi, c'est bien l'agriculture qui compte pour les 2/3 du potentiel de mobilisation de ressources en biomasse à l'horizon 2050. La mobilisation de ce potentiel est intégrée dans les enjeux de la politique de soutien de la Région aux énergies renouvelables.

Une autre contribution du secteur agricole à la réduction des émissions de gaz à effet de serre réside dans sa capacité à renforcer la séquestration du carbone, paramètre clé dans l'évolution du puits de carbone que représentent les sols agricoles ou forestiers.

De très nombreuses pratiques peuvent favoriser cette fonction « puits de carbone » des sols agricoles :

- développement de l'agroforesterie ;
- techniques de labour simplifiées associées à la couverture des sols via des cultures intermédiaires ;
- maintien des prairies ;
- allongement des rotations ;
- etc.

Ces techniques présentent en outre l'avantage de contribuer à rendre d'autres services environnementaux : préservation de la qualité des eaux souterraines et de de surface, meilleure rétention de l'humidité des sols, accueil de la biodiversité et sauvegarde des paysages...

En sus de la séquestration du carbone, l'agriculture peut contribuer à un bilan carbone plus satisfaisant par la production locale de ressources trop souvent importées de pays lointains et dont les conditions de production et de transport présentent un bilan carbone particulièrement négatif.

Des solutions existent donc pour permettre à l'agriculture d'être un acteur actif dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre tout en préservant la nécessaire efficacité économique des exploitations et en contribuant à l'atteinte d'autres priorités environnementales (eau, biodiversité, déchets, ...).

Leur mise en œuvre déjà présente dans certains secteurs de production spécifiques ou au travers de quelques initiatives locales doit être diffusée beaucoup plus largement et déployée au travers des réseaux habituels d'accompagnement des agriculteurs.

C'est dans cet esprit qu'en substitution d'une partie des audits d'exploitation initiés de 2017 à 2019, la Région a proposé au réseau régional des chambres d'agriculture mais aussi aux diverses interprofessions de s'engager dans l'initiation d'approches de type « bas-carbone » déjà expérimentées et disponibles par exemple pour l'élevage laitier bovin.

D'autres référentiels suffisamment exigeants en matière de réduction du bilan carbone pourront être expérimentés également avec l'appui de la Région en direction d'autres secteurs de production.

La Région appellera en outre les acteurs des filières à intégrer ces approches dans leurs programmes de promotion auprès des consommateurs de manière à obtenir la valorisation économique indispensable à la rémunération attendue des efforts consentis et à structurer le déploiement futur de telles certifications.

Dans la plupart des cas, ces programmes auront vocation à constituer une composante de programmes intégrés visant à la fois à lutter contre le changement climatique mais aussi à soutenir l'adaptation des exploitations aux effets climatiques dévastateurs constatés.

2.6. La forêt

La forêt est complètement au cœur des enjeux de transition écologique car elle est à la fois victime et actrice du changement climatique.

Elle est **victime** car les épisodes de sécheresse et de canicule sont néfastes pour les arbres à différents degrés :

- à minima croissance ralentie donc perte de production de bois ;
- problèmes sanitaires pouvant dégrader la qualité des arbres et du bois ;
- problèmes sanitaires pouvant aller jusqu'à la mort des arbres.

Mais la forêt est aussi **actrice** de la lutte contre le changement climatique car elle remplit de nombreuses fonctions écologiques, pour la biodiversité, dans le cycle de l'eau, dans le cycle du carbone et pour la régulation du climat :

- réservoir de biodiversité pour la faune et la flore ;
- filtre à eau ;
- réservoir d'eau dans les sols ;
- régulateur de températures (les arbres maintiennent ombre et humidité, donc fraîcheur...) ;
- filtre à air qui capte le CO₂ ;
- réservoir de stockage de CO₂ dans les arbres et dans les sols ;
- lieu de production d'une énergie renouvelable, le bois-énergie, en substitution aux énergies fossiles (sous différentes formes : bois bûche, bois déchiqueté, bois granulé, gaz, hydrogène, carburant liquide, etc.) ;
- lieu de production du matériau de construction le plus écologique qui soit, le bois-matériau, qui est naturel, renouvelable, recyclable, durable, isolant, sain, qui nécessite moins d'énergie et d'émission de CO₂ que tous ses concurrents (béton, métal, verre, etc.) mais qui en plus séquestre en lui-même du carbone ;
- lieu de production de la matière première pour le papier et le carton, matériaux eux aussi renouvelables, recyclables et isolants ;
- lieu de production d'une matière première pour la chimie en substitution aux ressources fossiles (plasturgie, cosmétiques, etc.) ;

On voit ainsi comment la forêt est à la croisée de tous les enjeux de transition écologique et combien au regard des nombreuses fonctions écologiques qu'elle remplit, elle est un véritable bien commun qu'il convient de la gérer de manière pleinement multifonctionnelle, ce qui est le principe de base et l'objectif de notre Contrat Régional Forêt-Bois 2018-2028.

Ainsi il nous faut agir à plusieurs niveaux pour que la filière forêt-bois contribue au maximum à la décarbonation de notre économie, à la préservation de la ressource en eau, à la préservation de la biodiversité et des paysages :

1° **Préserver ce bien commun** que sont nos forêts pour qu'elles puissent continuer de remplir au mieux toutes leurs fonctions écologiques. Ce qui veut dire privilégier les modes de sylviculture les plus respectueux des écosystèmes forestiers, ceux qui permettent de capter et stocker un maximum de carbone, ceux qui ont le meilleur impact quantitatif et qualitatif sur la ressource en eau, ceux qui favorisent le mieux la biodiversité. Ainsi nous souhaitons éviter au maximum les modes de sylvicultures radicaux qui mettent les sols à nu, ce qui veut dire réduire au maximum les coupes rases. Pour y parvenir, nous allons engager un travail avec l'Etat sur les aspects législatifs et réglementaires, mais nous allons également étudier les possibilités de création d'un outil permettant la maîtrise foncière des forêts par les collectivités et les citoyens, afin d'aller vers une réappropriation collective de ce bien commun.

2° **Développer** au maximum l'utilisation du bois comme matériau de construction. Ceci passe par notre stratégie régionale de développement des matériaux biosourcés, conduite en partenariat avec la DREAL, par notre soutien à la constitution d'un cluster bois-construction régional, et par notre soutien au développement d'une formation d'ingénieurs/architectes en construction bois dans notre région en nous appuyant sur le lycée du bois de Mouchard et sur l'ENSAM de Cluny.

3° **Encourager** l'utilisation du bois comme énergie ou matière première de substitution aux ressources fossiles. Ceci passe par notre soutien constant au développement des chaufferies bois, par notre soutien à des projets de recherche/développement dans le domaine de la chimie du bois et par notre soutien au pôle de compétitivité Xylofutur.

A noter que le Conseil régional souhaite lui-même montrer l'exemple sur ces 3 points :

1° Préserver nos forêts : acquérir des forêts à forts enjeux écologiques/paysagers pour y pratiquer une gestion exemplaire.

2° Développer l'utilisation du bois-matériau : à chaque fois que cela est possible dans nos lycées, nous mettons en œuvre du bois en construction ou rénovation.

3° Encourager l'utilisation du bois en substitution aux ressources fossiles : à chaque fois que cela est possible dans nos lycées, nous créons des chaufferies bois ou nous nous raccordons à des réseaux de chaleur biomasse.

2.7. La stratégie régionale de biodiversité

Face à l'érosion de la biodiversité qui s'accélère et s'accroît, agir pour la biodiversité est devenue une urgence absolue, d'autant plus dans une région dotée d'un patrimoine naturel et paysager riche et varié comme la Bourgogne-Franche-Comté.

Les caractéristiques naturelles de la région liées à sa géologie (présence du karst, de massifs), à son agriculture et à sa situation stratégique en tête de bassin versant, présente une riche mosaïque d'espaces structurés par le relief et l'eau, des espaces agricoles à forte composante naturelle (couvrant près de 54% du territoire régional) et un patrimoine forestier étendu et diversifié ; le vaste réseau hydrographique (17 500 km de cours d'eau), les forêts (couvrant plus de 37% du territoire régional), et les nombreuses zones humides et tourbières, constituent autant de puits de carbone naturels.

La lutte contre la perte de biodiversité va naturellement de pair avec celle contre le réchauffement climatique, qui demeure le plus grand défi auquel nous devons faire face, tant individuellement que collectivement, car elle conditionne la survie de notre humanité.

Chef de file pour la protection de la biodiversité, la Région porte une responsabilité capitale et a le devoir de la traduire au travers d'une forte politique volontariste, en dépassant ses strictes obligations légales.

A cette fin, la Stratégie régionale pour la biodiversité, que la Région et ses partenaires définissent en application de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016, servira de socle de référence et devra susciter l'envie d'agir chez le citoyen, ainsi que dans tous les territoires et secteurs d'activités.

L'action de la Région en faveur de la biodiversité repose sur cette stratégie qui poursuit trois objectifs :

- définir des enjeux partagés de préservation de la biodiversité en s'appuyant sur un diagnostic du territoire ;
- renforcer la cohérence entre les politiques publiques et les dispositifs réglementaires pour agir en complémentarité et avec efficacité ;
- élaborer des orientations stratégiques partagées et des pistes d'actions, par et pour l'ensemble des acteurs et habitants du territoire régional.

Pour mettre en œuvre cette stratégie et se donner les moyens d'atteindre ces objectifs, la Région met en place tous les outils dont elle peut disposer, au premier rang desquels la nouvelle Agence régionale de la biodiversité, créée par arrêté préfectoral du 7 juin 2019, et l'Observatoire régional de la biodiversité, associant l'ensemble des partenaires de la connaissance, dont l'opérationnalité sera effective en 2020.

La Région poursuivra également ses politiques en faveur de la restauration et de la préservation des milieux naturels, dont l'action de stockage du carbone contribue directement à la lutte contre le dérèglement climatique.

2.8. L'écoconditionnalité des aides

En 2019 la Région a travaillé sur l'**écoconditionnalité transversale des aides au « bâtiment »**.

L'assemblée du 14 décembre 2017 a adopté une stratégie opérationnelle de transition énergétique avec une action intitulée « Rénover le parc bâti et préparer la réglementation thermique BEPOS dans le neuf ».

Cette démarche vise à étudier et créer un socle commun de performance énergétique pour une écoconditionnalité des aides de la Région aux bâtiments.

La Région intervient en faveur de nombreux équipements ; 29 règlements d'intervention portent sur la rénovation ou la construction de bâtiments. Les critères d'écoconditionnalité étaient assez disparates début 2019 et cette dernière a été consacrée à l'harmonisation de ces critères et à leur généralisation dans l'ensemble des règlements d'intervention.

Les niveaux choisis et intégrés dans les règlements d'intervention sont aujourd'hui couramment et spontanément mis en œuvre par une grande majorité de maîtres d'ouvrage et n'impliquent pas de surcoût dès lors que cet enjeu est intégré suffisamment tôt (phase programmation) par les maîtres d'ouvrage. Pour la rénovation de bâtiment, il s'agit d'atteindre le niveau de bâtiment basse consommation (BBC Rénovation) et en construction de respecter la RT 2012 qui impose, à ce stade, des bâtiments consommant déjà peu d'énergie.

Cette écoconditionnalité s'applique également aux opérations pour lesquelles la Région est maître d'ouvrage.

Cela a fait l'objet d'une intégration au Règlement Budgétaire et Financier (RBF) qui s'applique à tous les règlements de la collectivité. Les cas particuliers à chaque type de bâtiment ont été intégrés dans les RI au cours de l'année, les derniers – notamment concernant les bâtiments à vocation économique - l'étant à l'AP du 15/11 à l'occasion d'une refonte plus générale de cet axe d'intervention.

2020 consistera à déployer ses nouvelles règles pour l'ensemble des opérations que la Région accompagnera, chaque bénéficiaire potentiel pourra être conseillé dans l'intégration de ces règles à son opération.

2020 sera aussi une année où cette écoconditionnalité pourra faire l'objet d'un élargissement pour prendre en compte la priorité de l'adaptation au changement climatique. Les questions de la gestion de l'eau, du foncier et des paysages pourront ainsi faire l'objet d'intégration à certains règlements d'intervention.

Les règlements d'intervention sont désormais tous sous tendus par des principes d'écoconditionnalité. Seul manquait à l'appel le règlement relatif à l'immobilier d'entreprise.

Il est proposé à l'occasion de ces OB d'intégrer ces principes d'écoconditionnalité aux aides directes à l'immobilier d'entreprise.

Le constat actuel est que l'aide directe incite à construire des bâtiments neufs sur des terrains vierges. En effet, en l'absence même d'aide, il est plus rentable de construire du neuf sur un terrain vierge que de réhabiliter ou rénover un bâtiment, de déconstruire une friche ou de dépolluer un site. L'aide régionale a vocation à améliorer la compétitivité économique de l'entreprise industrielle en allégeant ses charges. De fait, elle accentue l'incitation à construire du neuf sur du vierge puisque les dispositifs sur l'efficacité énergétique sont complexes et insuffisamment incitatifs (cf. dispositif performance environnementale volet bâtiment) et les dispositifs pour traiter les friches qui pourraient être requalifiées et reconditionnés sont inexistantes.

Par ailleurs il faut noter que ce dispositif, qui a mobilisé 4 M€ en 2018 et mobilisera 5 M€ en 2019, n'est pas une compétence de la Région mais une compétence des EPCI.

Une évolution de ce dispositif est proposée selon les logiques et principes suivants :

- une diminution de l'aide standard ;
- une bonification des financements possibles pour inciter les entreprises et les territoires à être plus économes en énergie ;
- une participation minimale des EPCI proportionnée à leur taille ;
- une éligibilité des entreprises du secteur de l'ESS jusqu'alors exclues de ce dispositif.

A noter que ces principes sont aussi pris en considération pour les aides individuelles à l'export et les actions collectives internationales.

Par nature les aides à l'export contribuent négativement à la transition énergétique. Pour autant la Région a pour objectif d'augmenter le nombre d'entreprises exportatrices régulières. Ces exportations pour de nombreux secteurs économiques sont indispensables (industrie des transports, viticulture, agroalimentaire, etc.).

Il est proposé de travailler à un mécanisme de **compensation carbone** pour atténuer la contribution négative de cette politique. La compensation carbone consiste à contrebalancer ses émissions de CO₂ par le financement de projets de réduction d'autres émissions ou de séquestration de carbone. Elle est un des outils disponibles pour atteindre la neutralité carbone dans le cadre de l'atténuation du réchauffement climatique.

2.9. Le plan déchets et l'économie circulaire

La loi NOTRe du 7 août 2015 a confié aux Régions l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). Le PRPGD doit permettre de construire une stratégie globale à l'échelle de la région, intégrant tous les gisements de déchets (hors déchets des activités nucléaires), quels que soient leurs producteurs (ménages, commerces, BTP, ...). Il intègre également un volet économie circulaire.

Le plan contient :

- un état des lieux de la prévention et de la gestion des déchets ;
- une prospective à termes de six ans et de douze ans ;
- des objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets ;
- une planification de la prévention et de la gestion des déchets à termes de six ans et de douze ans ;
- un plan d'actions en faveur de l'économie circulaire (PAEC).

La mise en œuvre des actions envisagées pour l'atteinte des objectifs va contribuer à la lutte contre le changement climatique et notamment :

- sur le bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre : importante diminution des émissions nettes (réduction de 15%) du fait d'un gisement moindre à traiter et à transporter et grâce aux moindres émissions de la valorisation matière ;
- sur le bilan énergétique : la consommation énergétique tend à baisser (de 10% environ), mais c'est également le cas de la valorisation énergétique, du fait notamment d'un moindre tonnage dans la filière ISDND. Le bilan reste néanmoins favorable (production ou évitements > aux consommations) ;

- sur le nombre de kilomètres parcourus : le Plan engendre des déplacements moindres (- 12%) : principalement du fait d'un gisement nettement inférieur à transporter, malgré la hausse de valorisation matière (déplacements en moyenne plus lointains) ;
- sur la consommation d'eau : les efforts de valorisation impliquent des consommations supplémentaires, compensées par les efforts de valorisation. Des consommations évitées seront en outre permises par la valorisation matière. Le bilan « consommations – évitements » est favorable au plan (près de 4% d'amélioration).

2.10. Les déchets de restauration scolaire

Différents textes de lois imposent aux gros producteurs **de déchets fermentescibles** une obligation de mettre en place un **tri à la source et une valorisation biologique** de ces déchets, avec une échéance fixée à 2025.

La Région en tant que producteurs de biodéchets, par l'intermédiaire des services de restauration collective dans les lycées publics, est donc concernée par ces obligations. Ainsi, la Région est responsable des moyens qu'elle met en œuvre pour leur valorisation et des contrôles nécessaires pour le suivi et la traçabilité de celle-ci.

La Région compte 120 services de restauration collective dans les lycées publics, qui accueille 53 489 demi-pensionnaires et 16 173 internes (chiffres rentrée 2018). Cela se traduit pour l'ensemble des établissements par la production et la distribution de 11 millions de repas par an qui engendrent un volume global de biodéchets de l'ordre de 1 500 tonnes / an (134 g / repas).

Conformément à la loi NOTRé, la Région a la compétence de la mise en place du Plan Régional des déchets qui prévoit notamment une valorisation des déchets de l'ordre de 65% en 2031 (valorisation matière et organique et pas qu'énergétique).

Dans le cadre de la politique régionale de transition énergétique, la Région a adopté la stratégie opérationnelle de transition énergétique lors de l'Assemblée Plénière des 14 et 15 décembre 2017 qui prévoit notamment le développement des énergies renouvelables en associant et peut se traduire par l'accompagnement de projets d'unités de méthanisation de déchets fermentescibles.

Dans un souci de cohérence de la politique régionale, la valorisation des biodéchets issus de la restauration collective, doit s'inscrire dans les mêmes approches que les actions issues des Plans régionaux Déchets et de Transition Energétique.

Dans ce cadre, les orientations et la stratégie retenues par la Région, concernant la réduction et la gestion des biodéchets produits dans les services de restauration des EPLE, se mettent en place en s'articulant autour de deux axes :

- d'une part, de poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire et la mise en place de tri sélectif à la source, conformément à la charte régionale qualité de la restauration scolaire durable et de proximité 2018-2022, adoptée le 6 juillet 2018 ;
- d'autre part, de retenir les techniques de prétraitement et de collecte des biodéchets produits permettant une valorisation biologique et/ou énergétique de ceux-ci, en s'appuyant sur les structures locales publiques et privées existantes.

3. Contribuer à l'adaptation au changement climatique

3.1. L'agriculture

Les deux sécheresses successives des années 2018 et 2019 conduisent à des situations extrêmement critiques chez de nombreux agriculteurs. Le secteur de l'élevage dont la fragilisation a souvent été médiatisée n'est en outre pas le seul concerné puisque, sous différentes formes, d'autres productions sensibles aux besoins en eau sont également affectées.

Le changement climatique à l'œuvre ne se traduit toutefois pas uniquement par une raréfaction de la pluviométrie mais aussi plus globalement, par une inadéquation entre le rythme biologique de pousse de la végétation et l'irrégularité météorologique. La survenue croissante ces dernières années de gels tardifs dommageables notamment à la vigne et aux petits fruits en témoigne.

Enfin, a contrario des constats actuels, le risque de précipitations surabondantes n'est pas à minimiser et pourrait, s'il se concrétisait, nécessiter d'autres types d'aménagements.

Ces phénomènes et leurs effets économiques considérables conduisent à interroger l'Etat sur les adaptations à apporter au dispositif d'indemnisation des calamités agricoles ainsi qu'aux mesures d'accessibilité à une couverture assurancielle accrue et généralisée. Les soutiens basés sur des événements exceptionnels ne sont plus adaptés.

Pour sa part, la Région avec les moyens et les leviers dont elle dispose a répondu à la crise que connaît le monde agricole en adoptant un plan d'urgence de 10 millions d'euros.

En concertation avec la profession agricole et en partenariat avec les huit départements de Bourgogne-Franche-Comté, 5 M€ ont permis de répondre aux problèmes de trésorerie des agriculteurs. Ce sont ainsi près de 8 000 éleveurs qui ont été aidés.

5 M€ supplémentaire sont mobilisée progressivement au travers des appels à projets (AAP) 2019-2020 du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations (PCEA). Financé par les départements, le FEADER et la Région, ces AAP permettent de financer des outils d'adaptation à la sécheresse (stockage de fourrage et/ou d'eau) lors de travaux de modernisation d'exploitation.

Le stockage individuel de fourrage ou d'eaux pluviales est donc désormais soutenu dans le cadre de ce programme régional adossé au PCEA. La mobilisation du FEADER induit toutefois un formalisme réservant l'aide publique aux projets d'un coût significatif.

Or, la récupération des eaux pluviales peut être mise en œuvre dans les exploitations par le recours à des aménagements relativement simples.

Simultanément, ces mêmes bâtiments agricoles sont susceptibles de constituer des supports à l'installation de panneaux photovoltaïques contribuant ainsi tout à la fois à la production d'électricité renouvelable et à la diversification des revenus agricoles.

Les mesures nécessaires à une plus grande diffusion du photovoltaïque sur les toitures des exploitations agricoles sont en cours d'évaluation. Elles pourraient le cas échéant conduire à la prise en compte des surcoûts induits par le renforcement des bâtiments agricoles dans les appels à projets du PCEA.

En 2020, la Région prévoit donc d'engager un « Plan bâtiments agricoles » dédié en sus du stockage de fourrage, à la récupération des eaux pluviales et à la promotion de la production d'électricité photovoltaïque en toiture.

L'ampleur de la raréfaction de la ressource hydrique doit conduire à l'engagement d'autres démarches.

L'une d'entre-elles consiste à envisager la mise en place de bassins de rétention d'eau. Leur faisabilité et leur acceptabilité au regard d'autres enjeux et de la potentielle concurrence avec d'autres usages nécessitent des analyses et concertations partagées avec les autres usagers de l'eau sous l'égide de l'Etat.

Sous réserve du respect de ces conditions, l'ouverture d'une mesure dédiée à ce type d'investissement dans le futur PDR sera encouragée par la Région.

Réduire par ailleurs la dépendance à l'eau, ressource de plus en plus précieuse et coûteuse apparaît comme une nécessité. La Région encouragera et d'accompagnera la profession agricole dans la recherche de solutions techniques adaptées à chacune des productions et aux différents contextes pédologiques et territoriaux de Bourgogne-Franche-Comté.

Les modifications de pratiques prévisibles sont toutefois d'une ampleur telle que leur acceptabilité par les agriculteurs potentiellement concernés est conditionnée à la réalisation de larges actions d'information et de sensibilisation. Leur information doit être enrichie et accompagnée d'identification de perspectives leur évitant le désarroi actuellement constaté.

La Région demandera au réseau des chambres d'agriculture, aux différents acteurs interprofessionnels et au monde de la recherche universitaire, d'élaborer et diffuser les scénarii les plus précis possible d'impact des évolutions climatiques sur leurs productions et simultanément d'inventorier les solutions disponibles. Les dispositifs de soutien financier de la Région à l'accompagnement technique des agriculteurs seront réorientés vers cet objectif. Ils pourront intervenir au bénéfice de programmes intégrés mixant lutte et adaptation au changement climatique.

Les dispositifs de soutien à l'innovation seront également réorientés dans ce sens de manière à enrichir le panel des références techniques utilisables.

Dans le cas précis d'impacts climatiques autres que la sécheresse comme la prévention du risque de gel tardif sur la vigne, la Région est déjà intervenue en 2019 au bénéfice du vignoble ligérien (17 projets).

Elle a accompagné également les acteurs interprofessionnels des vignobles bourguignon et jurassien dans l'établissement d'un programme pluriannuel de soutien à des investissements adaptés (tours antigel notamment). Ce programme une fois finalisé pourrait démarrer dès 2020 en fonction de la demande formulée.

Face à l'ampleur du défi du changement climatique, la profession agricole doit tout à la fois pouvoir compter sur l'appui de la société civile mais être aussi à l'écoute de cette dernière.

L'implication croissante des acteurs des territoires dans le développement de l'alimentation de proximité en témoigne au travers notamment de l'appel à projets dédié que la Région organise chaque année. Ce débouché nouveau peut constituer par ailleurs, une opportunité économique indispensable à certains producteurs voire à l'émergence de nouvelles filières locales.

Le besoin des acteurs locaux (EPCI, associations locales, ...) en animation, mise en relation avec les acteurs économiques et appui méthodologique pour transformer leurs attentes sociétales en projets concrets nécessite toutefois d'aller au-delà de la seule aide financière de la Région.

La concertation régionale conduite durant l'année 2019 sur l'intérêt et la nature des services à rendre aux territoires volontaires démontre l'intérêt de constituer un centre de ressources et d'appui qui leur soit dédié. En 2020, la Région engagera le processus de création de ce nouvel acteur.

3.2. La forêt

La forêt est complètement au cœur des enjeux de transition écologique car elle est à la fois victime et actrice du changement climatique.

Elle est **actrice** de la lutte contre le changement climatique car elle remplit de nombreuses fonctions écologiques, pour la biodiversité, dans le cycle de l'eau, dans le cycle du carbone et pour la régulation du climat (cf. 2.6 ci-dessus).

Mais elle est aussi **victime** car les épisodes de sécheresse et de canicule sont néfastes pour les arbres à différents degrés :

- à minima croissance ralentie donc perte de production de bois,
- problèmes sanitaires pouvant dégrader la qualité des arbres et du bois
- problèmes sanitaires pouvant aller jusqu'à la mort des arbres

Ainsi notre région a été particulièrement touchée en 2018 et 2019 par 3 phénomènes climatiques qui se conjuguent :

- hausse globale des températures qui favorise la prolifération de certains pathogènes (notamment le scolyte typographe, insecte qui fait des ravages sur épicéa et dont le cycle de développement dépend du cumul des températures sur la saison...)
- sécheresse qui affaiblit lentement mais sûrement les arbres
- canicule qui peut avoir des effets instantanés et violents

Tous les arbres en souffrent, tous s'adaptent plus ou moins avec des mécanismes de défense et de résistance qui leurs sont propres, mais certaines essences sont plus sensibles que d'autres et finissent par mourir.

En 2018, la sécheresse et les chaleurs ont engendré une prolifération inédite de « scolyte typographe de l'épicéa » qui a fait dépérir puis mourir quelques milliers d'hectares d'épicéas, notamment dans nos trois massifs de montagne que sont le Jura, les Vosges et le Morvan, à faible et moyenne altitude. A noter aussi des mortalités disséminées de sapins pectinés et de douglas, ces derniers étant vraisemblablement morts de soif.

En 2019, chaleur et sécheresse n'ont fait qu'aggraver cette crise et les mortalités d'épicéas sont désormais massives. Mais en 2019 est apparu un phénomène jamais vu jusqu'alors : des dépérissements considérables de hêtres, dont beaucoup de mortalité, dans le Doubs et la Haute-Saône.

A noter que ces problèmes sanitaires viennent s'ajouter à d'autres dont les causes sont différentes (ex : le frêne victime de la chalarose, champignon d'origine asiatique).

A noter aussi que les étés 2018 et 2019 ont vu un nombre d'incendies de forêts record dans notre région, signe supplémentaire s'il en fallait du réchauffement climatique.

Les constats des deux dernières années s'inscrivent malheureusement dans une tendance lourde décrite dans les rapports du GIEC.

Face à cela trois réactions s'imposent à trois pas de temps différents :

1° Dans l'immédiat : gérer la crise

L'enjeu est de limiter autant que possible les pertes pour les propriétaires forestiers qu'ils soient publics ou privés car les bois malades se vendent beaucoup moins cher que des bois sains.

Pour cela il faut exploiter au plus vites les bois malades, les sortir de la forêt puis soit les stocker soit leur trouver des débouchés. Dans le cas de l'épicéa, le problème est que cette crise intervient dans le contexte d'un marché européen totalement saturé, car cette crise est européenne (60 Mm3 d'épicéas scolytés en Europe fin 2019). Dans le cas du hêtre, le phénomène est localisé au Doubs et à la Haute-Saône.

Dès 2018, les Régions Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté (régions les plus touchées par la crise « scolytes »), l'Etat et les interprofessions, ont établi un plan d'actions visant à soutenir la filière forêt-bois dans la gestion de l'abondance des volumes disponibles de manière à éviter l'engorgement du marché et l'effondrement des cours.

Deux mesures ont été principalement prévues :

- une avance remboursable mobilisée par les Régions pour les charges issues du stockage des bois et la régulation des mises en vente ;

- une aide de l'Etat pour le transport des bois vers les marchés les moins affectés par la surproduction comme par exemple dans le Sud-Ouest de la France.

Nous suivons de près l'évolution du marché du bois et certaines évolutions du dispositif de soutien pourraient être envisagées comme par exemple, élargir le dispositif de la Région au regroupement des bois avant transport vers des marchés encore ouverts.

2° A moyen terme reconstituer les peuplements forestiers sinistrés

Là où les arbres ont dû être intégralement récoltés, que faire ensuite ?

Dans certains cas où les épicéas avaient été plantés après-guerre sur des terres agricoles, certaines parcelles auraient sans doute vocation à redevenir agricoles.

Dans les autres cas, va se poser la question de « Comment reboiser, avec quelles essences ? ». Au regard des connaissances actuelles, il convient d'être prudent et de ne pas se lancer immédiatement dans des travaux de plantation sur de grandes surfaces. Il faut d'abord laisser faire la nature et observer comment elle réagit, car on peut parfois avoir de bonnes surprises en régénération naturelle. Lorsqu'il faudra reboiser, ne pas replanter d'épicéa là où il a dépéri, mais étudier quelles essences seraient mieux adaptées, envisager d'introduire des essences plus méridionales/méditerranéennes, mieux adaptées à un climat chaud et sec (pin laricio de corse, sapin de Nordmann, sapin de Bornmüller, etc.), et surtout diversifier les essences en gardant aussi des essences autochtones qui s'installent spontanément.

Les propriétaires forestiers, publics ou privés, qui doivent déjà essayer des pertes en bradant leurs bois aujourd'hui, attendent de la puissance publique (Etat, Région, Europe), qu'elle les soutienne financièrement quand il faudra replanter demain... Des réflexions sont donc déjà engagées en ce sens entre les régions et l'Etat notamment en vue du futur programme FEADER 2021-2027.

3° Plus globalement et à plus long terme, préserver nos forêts

Les années 2018 et 2019 viennent de rendre très visible et perceptible le réchauffement climatique. Nous prenons conscience que nous sommes face à des phénomènes inédits par leur gravité et par leur ampleur. Si le réchauffement climatique global est désormais une certitude, en revanche celui-ci ne sera pas linéaire et on continuera d'avoir des épisodes froids voire de très grands gels, d'où une grande incertitude dans les réponses à apporter...

Une chose est sûre, étant donné l'importance de nos forêts dans les grands équilibres écologiques, la priorité qui apparaît est celle de leur préservation ! Il faut à la fois préserver toutes leurs fonctions écologiques, préserver leurs capacités de résilience, mais aussi préserver la ressource qu'elles représentent pour toute une filière économique qui pèse 5000 entreprises et 25000 emplois dans notre région, principalement en zone rurale.

D'une part il faudra gérer nos forêts avec le plus grand soin, il faudra d'abord faire le pari de la biodiversité, de la préservation des sols et du couvert forestier, de la capacité d'adaptation naturelle des espèces en place et de la capacité de résilience de nos écosystèmes forestiers.

D'autre part, il faudra introduire des espèces nouvelles, mieux adaptées à des étés chauds et secs (plus méridionales / méditerranéennes), mais de manière prudente, par petites surfaces et en mélange avec des espèces autochtones.

Des projets existent déjà comme par exemple les « llots d'avenir » ou le projet « Giono » menés par l'ONF. La Région dispose depuis 2018 d'un règlement d'intervention permettant d'accompagner la plupart des actes de gestion qui s'inscriraient dans un tel processus évolutif. Mais toutes ces initiatives jusqu'à présent mobilisées uniquement par quelques acteurs volontaires doivent être encouragées plus massivement.

Conclusion

En 2020, la Région participera à la gestion de cette crise profonde qui impacte la filière bois en adaptant si nécessaire ses règlements d'intervention. Elle s'inscrira également dans le pilotage des réflexions stratégiques qui s'engagent avec la volonté de contribuer à l'émergence et au déploiement de pratiques appropriées ainsi qu'à l'éventuelle adaptation des outils techniques et économiques de toute la filière à ce contexte évolutif. Une concertation va être engagée autour de la création d'un fonds d'investissement régional public et/ ou privé, associant collectivités locales et investissement citoyen participatif, afin de financer des rachats de parcelles et des reboisements.

3.3. Le tourisme

3.3.1. Rappel du contexte

La Région a adopté son nouveau Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) en octobre 2017 pour la période 2017 à 2022. Celui-ci manifeste une nouvelle ambition touristique pour la région et un enjeu permanent d'innovation, alors que le tourisme représente près de 6% du PIB régional et génère jusqu'à 42100 emplois en saison estivale.

Dans un contexte où les destinations et les professionnels du tourisme devront s'adapter aux impacts du changement climatique, il convient d'appliquer de nouveaux critères au développement touristique régional, notamment dans le domaine des projets d'hébergement. Les bâtiments touristiques doivent être davantage axés sur l'efficacité énergétique.

La région doit donc répondre aux enjeux suivants :

- le développement de projets touristiques, hôteliers et de loisirs axé autour du développement durable et de la biodiversité ;
- l'évolution de la pratique touristique en moyenne montagne doit prendre en compte la baisse moyenne des taux d'enneigement et des saisons hivernales raccourcies. La Région souhaite adapter sa stratégie touristique à la transition climatique en favorisant les activités estivales ou en suscitant de nouvelles activités « quatre saisons ». Une étude sera engagée en 2020 ;
- la volonté de devenir une grande destination d'écotourisme et d'itinérance.

3.3.2. Adaptation au changement climatique et transition énergétique

Les dispositifs de la politique touristique régionale ont été révisés en 2019 afin de favoriser les projets visant la performance énergétique des bâtiments. Des critères d'écoconditionnalité ont ainsi été intégrés dans les règlements d'intervention, en fonction de la nature des projets : construction, rénovation totale ou partielle des bâtiments.

Ces nouvelles dispositions concernent tout particulièrement les hébergements touristiques, mais également les projets immobiliers des autres dispositifs.

Les objectifs de performance énergétique ont également été pris en compte dans les contrats de stations (lac des Settons, station thermale de Saint Honoré les Bains, Grand Pontarlier et lacs et montagnes du Haut-Doubs) ainsi que dans le contrat de développement fluvestre de l'Yonne, adoptés en 2019.

3.3.3. Appel à manifestation d'intérêt à vocation territoriale

En réponse à ces enjeux, la Région lancera en 2020 un appel à manifestation d'intérêt (AMI) dans lequel seront ciblés des projets d'hébergement et d'animation touristique nouvelle.

Ce dispositif permettra à la Région d'inviter des tiers à présenter des projets, répondant aux objectifs généraux qu'elle définit, tout en leur laissant l'initiative du contenu, de la mise en œuvre et des objectifs particuliers qui y sont attachés.

La Région souhaite à travers cet appel à manifestation d'intérêt, créer les conditions d'attractivité pour des projets innovants, répondant à la fois aux nouvelles attentes des touristes et à celles des habitants en matière de développement durable. Il s'agit d'imaginer le tourisme de demain et d'attirer des opérateurs, des investisseurs et des exploitants sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté. Les problématiques en termes d'activité, d'hébergement, d'aménagement et les spécificités du SRDTL et du SRADDET seront pris en compte.

Une réflexion préalable a été initiée fin 2019 afin de définir le concept d'un projet touristique d'envergure répondant aux enjeux du développement économique de la région, vis-à-vis du SRDTL, tout en préservant les équilibres écologiques des territoires concernés en cohérence avec les différents schémas régionaux, notamment le SRADDET. Concrètement, les projets présentés devront donc intégrer la démarche du développement durable et pourront répondre aux objectifs suivants :

- Fournir aux touristes un cadre de vie plus sain ;
- Faire des choix énergétiques permettant de diminuer fortement ou de supprimer l'utilisation d'énergies non renouvelables ;
- Epargner les ressources en eau, par des équipements et une gestion adaptée ;
- Diminuer au minimum acceptable les pollutions dans l'air, les eaux, les sols, par des achats d'écoproduits et des pratiques performantes ;
- Réduire au minimum la quantité de déchets non recyclables ;
- Favoriser l'impact économique local par une politique d'achat et d'emploi adaptée ;
- Organiser des transports peu polluants ;
- Adapter les pratiques managériales en impliquant le personnel dans la gestion au quotidien de l'entreprise ;
- Rendre accessible la prestation d'hébergement à différentes parties de la population notamment les personnes handicapées ;
- Favoriser les retombées économiques et sociales au niveau local.

Une étude permettant de définir les modalités de lancement de cet AMI a été engagée, préalablement à la rédaction du cahier des charges de l'AMI qui sera lancé par la Région.

Une première étape permettra de clarifier les objectifs généraux de la Région dans le cadre de cet AMI, de déterminer les enjeux et les problématiques actuels du tourisme en Bourgogne-Franche-Comté.

Une deuxième étape permettra de déterminer le périmètre d'intervention envisageable de la Région en soutien aux projets retenus, à partir des dispositifs de soutien existants ou à créer.

4. Les moyens d'accompagnement

4.1. La formation

4.1.1. L'évolution de l'offre de formation professionnelle initiale

Le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles 2017-2021 a été élaboré après une large concertation avec les branches professionnelles.

L'accompagnement des transitions écologique et énergétique par les formations professionnelles initiales est une ambition partagée par l'ensemble des acteurs.

La lettre de cadrage adressée chaque année aux établissements rappelle les priorités d'ouvertures de formation :

- le rôle de la formation dans les transitions écologique, énergétique et numérique ;
- la nécessaire mobilisation des acteurs dans l'accompagnement de ces mutations.

Les formations initiales sous voie scolaire ou en apprentissage ont vu ces dernières années leurs référentiels évoluer pour adapter le contenu des enseignements à ces priorités.

A titre d'exemples 26 établissements en Bourgogne-Franche-Comté forment chaque année 1 000 jeunes sur des diplômes énergie – génie climatique, 580 jeunes suivent une formation bâtiment génie civil – construction bois dans 22 établissements ou encore 22 lycées et CFA forment 600 jeunes aux technologies de commandes des transformations industrielles.

Dans le cadre de la réforme de l'apprentissage issue de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » la Région contractualisera avec les opérateurs de compétences en vue d'accompagner le développement économique et l'équilibre territoriale des formations.

Les formations en lien direct avec la lutte contre le dérèglement climatique, la digitalisation des entreprises, les mobilités propres, la réduction de la consommation énergétique seront prioritaires et pourront faire l'objet d'un soutien de la Région en vue de favoriser leur développement.

Par ailleurs la lutte contre les stéréotypes de genre sera un fil conducteur à l'accompagnement de l'ouverture de nouvelles formations.

La nouvelle compétence dévolue aux Régions relative à l'information sur les métiers auprès des jeunes scolarisés, apprentis, étudiants apportera une cohérence d'objectifs dans le triptyque : orientation-formation-emploi.

4.1.2. L'éducation à l'environnement

L'information, la sensibilisation et l'éducation des publics sur les enjeux de la transition écologique sont indispensables pour faire évoluer les comportements de tous les acteurs contributifs à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique.

Dans cet objectif, la Région poursuit la mise en œuvre de sa politique d'éducation à l'environnement et au développement durable en direction des publics jeunes et adultes. Elle soutient également les têtes de réseau régionales pour la mise à disposition de ressources et de formation pour les acteurs.

Sur le sujet des déchets, un volet important du PRPGD sera consacré à l'information des citoyens et des acteurs économiques.

4.1.3. La formation des demandeurs d'emploi

De par ses fortes compétences en matière de formation et son implication auprès des publics les plus en difficulté, la Région place l'humain au cœur de sa politique et de son action. Ce pilier « social » du développement durable est essentiel pour tenir le cap des autres piliers, que sont : le développement économique et l'environnement.

Ainsi, en menant sur les territoires, une politique de formation des demandeurs d'emploi ambitieuse et innovante, la Région favorise l'entrée en formation des publics les plus éloignés de l'emploi, sécurise leur parcours notamment en le accompagnant financièrement, et favorise leur retour à l'emploi, tout en répondant aux besoins en compétences des entreprises.

Dans le cadre de la priorité de mandat relative à la transition énergétique, le volet formation-emploi vise un double enjeu : favoriser le fort gisement d'emplois dans ce domaine, et former des professionnels ambassadeurs de cette transition.

Ainsi, la Région a lancé dès 2018 un marché dédié aux formations du BTP à destination des demandeurs d'emploi, déclinant de manière opérationnelle cette ambition régionale liée à la transition écologique et énergétique. D'un montant prévisionnel de 10M€ par an, ce marché innovant BTP est financé en partie dans le cadre du Pacte d'investissement dans les compétences PRIC et devrait pouvoir accueillir plus de 770 stagiaires par an.

Ce dispositif dont les premières formations ont été ouvertes dès le 1^{er} janvier 2019, a été élaboré en partenariat notamment avec la FFB, la CAPEB, la FRTP, CONSTRUCTYS, l'ADEME, le Pôle énergie Franche-Comté, EMFOR... Il intègre dans son contenu, la transmission des connaissances et compétences liées à la transition énergétique. Il vise notamment la mise en place d'une notion « d'écochantier », avec une forte sensibilisation des formateurs et des stagiaires au développement durable, et la mise en place dans les cursus de modules obligatoires « transition énergétique » validés par des certifications/labels.

Par le biais de ce programme spécifique, la Région souhaite développer les compétences des futurs professionnels du BTP, aux nouvelles techniques spécifiques liées à la transition énergétique et aux pratiques professionnelles positives en matière d'écologie. Ils pourront alors, à leur tour, devenir des ambassadeurs de cette transition, auprès des entreprises qui les recruteront.

Par ailleurs, la Région incite les organismes de formation à proposer des modules de sensibilisation des stagiaires à l'écocitoyenneté dans son programme de formations qualifiantes à destination des demandeurs d'emploi (ces modules ont notamment été intégrés dans le programme de formation 2019-2020 à destination des créateurs repreneurs d'entreprises) et met en place depuis plusieurs années des formations d'éducation à l'environnement vers un développement durable (BPJEPS) pour sensibiliser les citoyens, à la protection de la nature et de notre planète.

Enfin la transition écologique et énergétique est systématiquement prise en compte lors de la négociation des accords cadre signés avec les filières en faveur de la formation des salariés (exemples de la plasturgie ou de l'automobile) ou du futur contrat d'objectifs productions agricoles.

4.2. Les actions en matière d'achats

➤ Le recours aux matériaux locaux de la construction

Le recours aux matériaux locaux dans la construction. La direction des achats conduira en 2020 une action de e-sourcing pour identifier les fabricants de matériaux locaux entrant dans la construction des bâtiments et également les fabricants de fournitures qui peuvent intéresser la Région, afin d'accompagner les prescripteurs, les services et les maîtres d'œuvre, à les imposer en phase conception de leurs ouvrages, ceci en lien étroit avec la DPGI et les directions prescriptrices.

➤ La poursuite des clauses sociales dans les marchés de travaux

Rappel du contexte : la réglementation sur les marchés publics donne aux entités publiques la possibilité d'introduire des dispositions, que l'on appelle communément « des clauses d'insertion », permettant d'imposer aux co-contractants qu'ils confient un pourcentage d'heures travaillées à des personnes éloignées de l'emploi.

Chacune des deux anciennes régions avait reconnu l'intérêt de la démarche et intégré des clauses d'insertion dans leurs marchés, notamment dans leurs opérations de travaux.

Et depuis 2016, 11 opérations ont été lancées comprenant une clause d'insertion :

- elles correspondent à un montant global de travaux de 77 904 925 € HT ;
- 117 lots clausés sur 173 lots attribués : en effet, tous les lots ne peuvent pas être « clausés », soit parce que trop techniques (exemple des lots désamiantage, autocommutateur, ...) ou d'un montant trop faible pour permettre une insertion sur une durée suffisante. Le choix des lots « clausés » est effectué par les facilitateurs avant le lancement de la consultation ;
- 28 174 heures d'insertion étaient prévues sur ces 11 opérations. 22 862 heures sont déjà réalisées, considérant que sur les 11 opérations « clausées », 6 opérations sont en cours de réalisation.
- on peut noter que, généralement, le nombre d'heures d'insertion prévues est bien souvent dépassé. Sur les 68 participants qui sont entrés dans le dispositif, 6 ont pu décrocher un CDI, 3 un contrat d'apprentissage et 17 ont pu poursuivre leur parcours par le biais de l'intérim. Soit 26 participants sur 68 qui ont retrouvé le chemin de l'emploi.

Ce premier bilan démontre la pertinence du dispositif et l'opportunité de le conforter : il permet effectivement d'accompagner un retour à l'emploi des personnes qui en étaient éloignées, mais soulève le problème des modalités de son déploiement sur tout le territoire afin de respecter l'engagement des élus d'en faire un axe fort de sa politique d'insertion.

En effet, pour que cette politique produise des résultats significatifs, il apparaît indispensable de s'appuyer sur le réseau des facilitateurs, dans le cadre d'une relation contractualisée avec obligation de résultats.

C'est pourquoi la Région a décidé l'introduction systématique de clauses d'insertion pour toutes les opérations de travaux supérieures à 1 M € HT et la désignation par marchés publics de facilitateurs chargés d'accompagner les personnes mises en situation de travail.

La désignation de facilitateurs par marchés publics permettra notamment à la Région :

- de mieux définir les modalités d'intervention des facilitateurs ciblés avec une clause financière incitative pour favoriser le recrutement de femmes sur les chantiers ;
- d'harmoniser le dispositif sur l'ensemble du territoire ;
- d'augmenter le nombre d'heures en insertion ;
- de mieux suivre les personnes mises en situation de travail avec un accompagnement, éventuellement par un cycle de formation adapté ;
- de mieux encadrer le choix des publics.

➤ **Le schéma RSE : les objectifs du schéma des achats socialement et économiquement responsables de la Région**

La direction des achats proposera en 2020 le schéma de promotion des achats socialement responsables, comprenant un ensemble de dispositions en faveur du climat.

En effet, par disposition de l'article 3 de la loi n° 2014-856 du 31/07/14, relative à l'économie sociale et solidaire, complété par l'article 76 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la Région est tenue d'adopter et de publier un « schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables ».

Cette obligation s'applique aux acheteurs les plus importants, dont le montant annuel des achats est supérieur à 100 millions € HT. Sont concernés, toutes les régions, une soixantaine de départements, près de 70 EPCI et une dizaine de communes (dont la population est supérieure à 250 000 habitants). Soit au total, près de 160 collectivités publiques.

Cette obligation de publier ce schéma a pour objet d'encourager les grandes collectivités à inscrire leur politique dans une démarche plus responsable intégrant les objectifs de préservation du climat. La Région portera une attention particulière à la transition énergétique et l'économie circulaire de ses achats.

Considérant l'intérêt, mais tout autant la souplesse de ce dispositif, il est proposé que la Région reprenne, en les renforçant, les actions mises en place et innove avec de nouveaux dispositifs.

Renforcer les actions déjà en cours :

- la démarche en coût global : orienter le choix des projets de construction en prenant en compte le coût d'exploitation du bâtiment sur sa durée de vie, soit 40 ans, afin de favoriser des constructions basse énergie et donc les matériaux entrant soient économiques en énergie grise ;
- le recours aux matériaux locaux dans la construction ;
- la systématisation de la clause d'insertion dans les opérations de travaux supérieurs à 1 million d'euros et des clauses d'insertion ;
- la création des marchés réservés pour les travaux d'espaces verts et de petite maintenance.

Innover avec de nouveaux dispositifs :

- une action pour diminuer sensiblement l'usage du plastique dans nos expressions de besoins (fournitures de bureau, prestations de restauration, outils de communication...) ;
- une action pour diminuer sensiblement l'usage du plastique dans nos expressions de besoins (fournitures de bureau, prestations de restauration, outils de communication...) ;
- une action **pour systématiser la récupération des DEEE** des lycées, afin de sécuriser leur recyclage, si possible dans le cadre d'une action d'insertion ;
- une action **en direction des entreprises pour renforcer leurs propres démarches RSE**, en s'appuyant d'une part, sur la démarche de la norme ISO 20400 et d'autre part, sur la « **Charte RFAR** (relation fournisseurs responsables) ».

La **norme ISO 20400**, élaborée en partenariat entre les entreprises et l'AFNOR, par secteur d'achat, définit une série d'indicateurs permettant de suivre la performance en matière de responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise. Cette norme doit se comprendre comme un processus conduisant vers la démarche RSE. Il est proposé de l'intégrer dans les critères d'appréciation des candidats, pour se rapprocher au plus près de leur démarche RSE et/ou d'incorporer dans nos expressions de besoin les actions RSE des entreprises (ex. : s'aligner sur les modalités de traitement des déchets des entreprises telle que définies par la norme ISO 20400). Ceci permettrait d'encourager et valoriser la démarche RSE des entreprises de Bourgogne-Franche-Comté leur donnant un atout à faire valoir dans le champ concurrentiel.

La **charte RFAR** est différente : elle définit 10 engagements qui engagent le donneur d'ordre et les entreprises tels que, par exemple l'engagement n° 7, « veiller à la responsabilité territoriale de sa collectivité », soit des « bons échanges de relation d'affaires avec les clients et les fournisseurs implantés sur le même territoire ».

4.3. La communication responsable

La communication responsable, ou communication durable est une communication pertinente et efficace qui prend en compte les aspects sociétaux et environnementaux pour toute forme de communication (publicité, marketing, relations publiques, ...).

Cette démarche, par son traitement global de la chaîne de production et de diffusion du message, s'intègre aux enjeux transversaux de la RSE et du Développement durable. Ainsi la DCRC ira plus loin dans l'intégration de ces principes par exemple :

- production d'une charte et formation des agents pour une communication responsable ;
- écoconception (conception, rédaction, impression et diffusion) des documents émis par la direction, et écriture des contenus en français simplifié ;
- achat d'objets promotionnels utiles, responsables et produits localement quand c'est possible (à minima en Europe) ;
- évaluation systématique des campagnes (déjà en place) et intégration de critère d'évaluation pour l'ensemble des actions de communication (notamment bilan carbone pour les évènements) ;
- communication sans stéréotype de sexe ;
- développement d'une communication inclusive (réalisation du Doc Mode d'emploi de la Région en braille, multiplication des contenus en audio description sur le site régional, sous-titrage de l'ensemble des vidéos, écriture en français simplifié).

2^{ème} partie :
Les évolutions des
politiques
régionales et les
projets structurants

1. La feuille de route pour l'économie de proximité

L'économie de proximité est constituée de **l'ensemble des activités tournées vers la satisfaction des besoins des populations présentes sur le territoire**. A contrario elle s'oppose aux activités qui répondent à des besoins nationaux ou mondiaux (production de biens ou services exportés).

L'économie de proximité porte en elle un caractère non délocalisable de la production et des emplois. Elle contribue non seulement à l'emploi mais également à l'aménagement du territoire et à son attractivité.

L'économie de proximité dépend de la propension à consommer localement des populations présentes sur le territoire mais également de la **qualité de l'offre**, dont il convient dans certains cas d'accompagner la structuration. Cependant plusieurs écueils se dressent : c'est une compétence partagée avec les EPCI qui sont responsables du foncier et de l'immobilier mais également de l'aménagement commercial de leur territoire en lien avec l'Etat. Enfin l'économie de proximité a sa dynamique propre et les collectivités doivent toujours veiller à être incitatives sans créer d'effet d'aubaine pour des projets qui se feraient même sans l'appui public. L'appréciation des besoins et des carences est donc au cœur de l'appui aux territoires.

Le socle de l'action de la région pour l'économie de proximité est double :

- **accompagner les entrepreneurs en matière de création et de reprise d'entreprise** et d'une manière générale le développement du tissu d'entreprises, d'artisans, d'entreprises de l'économie sociale et solidaire qui maillent le territoire de services à la population. Ceci, hormis l'immobilier d'entreprise, est une compétence régionale ;
- **accompagner, en lien avec les territoires, la structuration de l'offre là où il y a carence ou insuffisance**. Ceci ne peut être fait qu'en lien avec les intercommunalités et suppose de définir les territoires et les sujets prioritaires, les carences et les insuffisances de l'offre. Selon le rapport du CESE « L'économie de proximité : une réponse aux défis majeurs de la société française » (2010), il faut "replacer le territoire et ses spécificités au cœur de l'activité économique", les collectivités territoriales ont d'après ce rapport "un vrai travail d'appréciation du tissu économique local" à effectuer.

La Région Bourgogne-Franche-Comté mène de très nombreuses actions pour l'économie de proximité, dans son volet « entrepreneurs » et dans son volet « territoires », augmentées par des transferts de l'Etat (NACRE). Ces actions ne sont pas encore visibles et lisibles dans leur globalité. L'objet du plan pour l'économie de proximité est de donner de la lisibilité à l'action de la Région qui contribue directement à accompagner les porteurs de projet, puis de fixer les priorités de travail avec les territoires.

Sur le volet « entrepreneurs » la Région met en œuvre trois axes d'intervention :

- **Actions de sensibilisation ou de formation** à la création et à la reprise d'entreprise ;
- **Accompagnement en ingénierie de porteurs de projet d'entreprise.** Il s'agit de l'accompagnement des créateurs et repreneurs ou d'actions collectives sur la transformation numérique portées entre autres par les chambres consulaires, ou encore les politiques sur l'accompagnement des circuits courts alimentaires.
- **Financement des porteurs de projets :** aides directes de la région (avances remboursables et subventions, dispositifs spécifiques au tourisme) et contributions indirectes (fonds de prêt d'honneur, outils de garantie, etc.).

Sur le volet « territoires » de l'économie de proximité la Région met en œuvre plusieurs politiques.

- **Des politiques d'appui aux EPCI,** comme les politiques de contrats territoriaux, les dispositifs ENVI, Village du futur ou Bourg-centre.
- **Des politiques de structuration des acteurs,** comme le volet « coordination territoriale » du service d'intérêt économique général ou les Fabriques à entreprendre.
- **Des politiques d'émergence des projets,** comme le Générateur BFC. Ce dispositif original stimule l'innovation sociale et territoriale en partant de diagnostics partagés par les acteurs du territoire pour faire émerger ses besoins et les carences identifiées par eux. Ce travail d'émergence est ensuite appuyé par les dispositifs d'accompagnement des projets une fois que ceux-ci sont identifiés. Ces politiques ont permis le développement de « commerces 4.0 » (espaces nouveaux qui apportent des bouquets de services type Poste, livraisons, espaces partagés, etc.) et la création de services innovants (garage solidaire, etc.).

Les intercommunalités sont compétentes sur le « commerce », compétence qui vient de faire l'objet d'une répartition nouvelle entre communes et intercommunalités, parfois avec en lien avec leurs pays. Elles sont directement compétentes sur l'immobilier d'entreprise. Les compétences des intercommunalités et de la Région sont donc imbriquées mais il appartient aux EPCI de définir des stratégies et d'être chef de file sur l'animation de l'économie de proximité.

L'Etat est en train d'abandonner le FISAC et la DIRECCTE s'est retirée du champ de l'économie de proximité pour se concentrer sur quelques filières stratégiques, sur l'innovation et sur les entreprises en difficulté. Pour autant, d'après l'Etat, la vocation de l'Agence nationale de cohésion des territoires est d'assumer les actions de soutien à l'artisanat et au commerce. Cependant cette agence est en cours de constitution.

Face à cette nouvelle donne, il faut que la Région approfondisse son analyse territoriale et des politiques publiques disponibles pour pallier les carences de l'offre en économie de proximité pour mieux répondre aux besoins des populations présentes. Au-delà des financements et de l'ingénierie disponible, un partenariat doit être noué avec les territoires pour qu'ils identifient mieux les carences et les besoins non satisfaits afin d'orienter l'action publique sur ces enjeux que l'offre privée ne parvient pas à satisfaire.

2. La feuille de route hydrogène

2.1. Rappel du contexte

L'hydrogène est un vecteur énergétique, pas une source d'énergie. Si l'hydrogène est utilisé pour stocker de l'énergie produite à partir d'énergies renouvelables et est utilisé en substitution d'une énergie fossile, l'hydrogène contribue à la transition énergétique. Si l'hydrogène est fabriqué à partir d'hydrocarbures, le bilan carbone est nul et ne contribue pas à la transition énergétique.

La Région Bourgogne-Franche-Comté a inscrit la transition écologique et énergétique comme axe fort de sa stratégie. Elle souhaite aussi par l'innovation, retenue comme un des 6 axes de compétitivité du SRDEII, entraîner les entreprises de son territoire vers de nouveaux marchés porteurs de développement et d'emplois. La filière hydrogène est ainsi apparue comme une opportunité de réunir ces deux objectifs en s'appuyant sur un écosystème pluriel et robuste qui crée un terreau favorable au déploiement de la filière régionale. La filière hydrogène pourrait constituer un positionnement stratégique nouveau de la Région Bourgogne-Franche-Comté au sein de la Stratégie de spécialisation intelligente post 2020.

2.2. Les objectifs stratégiques

L'objectif poursuivi par le Conseil régional est de contribuer à la transition énergétique en développant une filière économique Hydrogène en Bourgogne-Franche-Comté.

Cet objectif économique est cohérent avec l'ambition de transition énergétique de la Région, rappelée à la fois dans le SRADDET (objectif 12 : déployer la filière hydrogène comme solution de mise en œuvre de la transition énergétique) et la stratégie de transition énergétique (orientation 9 : accompagner les entreprises dans la transition écologique et énergétique et soutenir les filières en transition).

2.3. Eléments de cadrage

En amont de l'écriture de sa feuille de route, la Région Bourgogne-Franche-Comté doit affirmer un positionnement explicite sur le type d'hydrogène dont elle souhaite soutenir l'utilisation. Une désignation commune doit faire consensus auprès de tous les acteurs et le positionnement de la Région aura un rôle déterminant sur les objectifs poursuivis.

Aujourd'hui 95 % de l'hydrogène fabriqué dans le monde provient d'hydrocarbures (vaporeformage de gaz naturel). Pour contribuer à la transition énergétique il faut promouvoir l'hydrogène issu d'énergies renouvelables. La difficulté réside dans l'appréciation de la contribution pour la transition énergétique de l'hydrogène fabriqué à partir d'énergies mixtes, de coproduits industriels, d'incinération de déchets ménagers, de méthanation, etc.

Pour éviter les difficultés d'interprétation et obtenir un consensus sur une dénomination commune, il est proposé de s'appuyer sur le référentiel européen élaboré par le projet CERTIFHY <https://www.certifhy.eu> ayant pour objet de définir les Garanties d'Origines (GO) qui assurent une transparence sur la provenance et le mode de production de l'hydrogène.

Une Garantie d'Origine (GO) est un document électronique permettant de certifier les caractéristiques relatives à la production d'un produit et son attribution au consommateur final. Des schémas GO sont déjà en place en Europe pour garantir la provenance de l'électricité verte ou du biométhane. Pour l'hydrogène, il existe maintenant deux types de labels qui font référence en Europe (et donc aussi dans le prochain manuel de l'AFHYAC, l'association française pour l'hydrogène et pour les piles à combustible, association à laquelle adhère la Région Bourgogne-Franche-Comté) :

- CertifHy Green Hydrogen (hydrogène vert) si celui-ci est bas carbone et produit à partir d'énergies renouvelables (biomasse, hydraulique, éolien, solaire). Exemple : H₂ issu d'une centrale solaire ;
- CertifHy Low-Carbon Hydrogen (hydrogène bas carbone) s'il est produit à partir d'énergies non renouvelables avec une empreinte carbone faible (60 % plus basse que les procédés conventionnels de production par vaporeformage de gaz naturel). Exemples : H₂ issu de l'électrolyse avec de l'électricité du mix français. C'est le cas de l'énergie nucléaire qui bien que décarbonée n'est pas renouvelable car elle est obtenue à partir de gisements de minerais d'uranium épuisables. Autres exemples : H₂ coproduit Inovyn (car mix incluant de l'électricité fossile), H₂ issu d'une centrale déchets si mélange avec des déchets inconnus.

L'hydrogène carboné au-delà de 60% de la valeur du vaporeformage ne peut se revendiquer d'une garantie d'origine.

En conclusion, un soutien exclusif à l'hydrogène vert répondrait pleinement aux enjeux de transition énergétique. Toutefois, la production d'hydrogène vert est encore très faible et son coût élevé. Afin de développer les usages et les modèles économiques, autrement dit, de tirer la demande d'hydrogène vert, il est pertinent d'adopter une position transitoire, à l'instar de l'ADEME, afin de stimuler le développement de la filière et des usages.

Aussi au-delà de l'hydrogène vert (produit à partir d'énergies renouvelables), il est proposé que la Région puisse soutenir les démarches utilisant de l'hydrogène susceptible d'obtenir les deux Garanties d'Origine définies par le projet européen CERTIFHY. Si le développement de la filière est satisfaisant après cette phase d'amorçage, la Région pourra réviser ce principe en orientant exclusivement son soutien aux projets d'hydrogène vert.

2.4. Les ambitions régionales

La Région est engagée depuis plusieurs années sur des projets de recherche, de démonstrateurs, d'accompagnement de start-ups et de projets innovants. Des travaux réalisés par les élus et les services de la Région et la concertation avec des acteurs économiques et institutionnels, il ressort que la feuille de route régionale pourrait afficher les ambitions suivantes :

1. faire de l'hydrogène une opportunité de transition énergétique ;
2. s'appuyer sur la recherche, un fort avantage concurrentiel régional ;
3. innover et former pour développer une filière économique ;
4. développer les usages de l'hydrogène en mobilité et en stationnaire ;
5. sensibiliser et communiquer ;
6. gouvernance et partenariats.

2.5. Possibilités d'intervention par axes stratégiques

2.5.1. Faire de l'hydrogène une opportunité de transition énergétique

Ce premier volet permettra d'affirmer que les soutiens régionaux privilégieront les actions conduisant à densifier/massifier l'utilisation de l'hydrogène en tant que vecteur énergétique permettant le stockage des énergies renouvelables et dans certains cas bas carbone. Il reste encore des preuves de concept à réaliser mais l'enjeu actuel réside davantage dans l'accessibilité de ces technologies en termes de coût (barrières économiques > barrières technologiques).

Les actions que pourrait engager la Région sont les suivantes :

- actualisation du diagnostic régional des sources potentielles de production hydrogène ENR et coproduit ;
- diagnostic des entreprises industrielles utilisant déjà le vecteur Hydrogène et qui pourraient être conduites à « verdir » cette ressource ;
- veille normative et accompagnement des entreprises dans leurs démarches de certification ;
- soutien aux démonstrateurs et aux projets permettant l'approvisionnement en hydrogène coproduit.

2.5.2. S'appuyer sur la recherche, un fort avantage concurrentiel régional

La Région Bourgogne-Franche-Comté dispose d'un atout majeur avec la présence sur son territoire de la fédération FC-Lab, qui devrait bientôt évoluer vers une Unité de Service Recherche (USR). Le FC-Lab est également doté d'une plateforme de recherche située à Belfort et d'une offre de formation. Ce sont 180 chercheurs et 70% des publications nationales sur les piles à combustible, avec une spécificité sur la nature des projets de recherche qui ont une dimension économique.

Si l'enjeu de mobilité hydrogène est bien perçu et que sa transformation industrielle s'amorce, les activités de recherche dans le domaine de l'hydrogène pour le stationnaire souffrent d'un manque de visibilité. Elles représentent pourtant pour FC-Lab une part significative de son activité de recherche (50%), des projets et de ses publications.

Les actions que pourrait engager la Région sont les suivantes :

- inscription du FC-Lab au contrat de plan Etat-Région 2021-2027 pour en accroître la visibilité nationale et inscription à terme des équipements dans la feuille de route nationale des plateformes de recherche ;
- soutien pour l'extension des locaux du FC-Lab et pour le développement de son activité de formation ;
- soutien des projets de recherche sur les dispositifs régionaux « recherche » et par les fonds européens ;
- accompagnement de projets de start-up (type H2Sys) par les dispositifs d'appui au transfert de technologie et à la transformation en entreprise avec un modèle économique ;
- ces différentes actions seront soutenues en cohérence avec les soutiens financiers apportés par le PIA dans le cadre de l'AMI « Territoire d'innovation ».

2.5.3. Innover et former pour développer une filière économique

Les actions existantes doivent être approfondies avec la mobilisation, outre des services de la Région, de cadres du Pôle Véhicule du futur et de l'Agence économique régionale. Ces actions consistent principalement en :

- soutien aux projets d'innovation portés par les entreprises et/ou avec les instituts de recherche ;
- analyse des marchés de l'hydrogène et diffusion des appels à projet ;
- cartographie des besoins de compétences chez les donneurs d'ordre et les sous-traitants pour participer à la chaîne de valeur Hydrogène ;

- promotion de la Région BFC et aide à l'export : les actions de communication et de promotion du territoire H2 BFC devront être davantage soutenues pour améliorer la visibilité ;
- soutien aux projets structurants pour la filière type ISTHY ;
- soutien aux projets industriels majeurs, structurants pour le territoire et la filière (Faurecia).

Outre l'approfondissement de ces actions, il conviendra de :

- renforcer la filière de formation « du technicien à l'ingénieur » et notamment mettre l'accent sur la formation des professionnels susceptibles d'intervenir dans la maintenance ;
- pour le volet « mobilité », le campus des métiers et des qualifications pourra être un relais ;
- inscrire l'hydrogène dans la stratégie de spécialisation intelligente (RIS3), qui permettra de concentrer l'investissement régional et européen sur les projets d'innovation hydrogène ;
- réfléchir à un dispositif de soutien en besoin en fonds de roulement via des systèmes d'avance remboursable, de cautionnement de prêt ou de co-investissement dans les start-ups qui investissent ce marché émergent mais dont la rentabilité est encore lointaine.

2.5.4. Développer les usages stationnaires et en mobilité

Le développement des usages contribue à la fois à sensibiliser, à affiner les modèles économiques, à développer les usages et, dans une certaine mesure, à tirer la demande pour les entreprises. On distingue deux types d'usage, la mobilité (flotte de véhicules ou de trains alimentés par une station hydrogène) et les usages stationnaires (écrêtement des pics par stockages, alimentation en site isolé, alimentation nomade, etc.).

Sur la mobilité, compte tenu de la dynamique des projets d'écosystèmes territoriaux associant le couple stations/flottes captives (la flotte rentabilisant l'investissement dans la station), il apparaît nécessaire pour la Région de cadrer son intervention au travers de principes d'actions pour répondre ainsi à la dimension territoriale de la transition énergétique.

En effet l'ADEME finance de nombreux projets et des acteurs majeurs comme EDF ou ENGIE investissent sans que le financement régional ne soit nécessaire. A ce jour, la Région s'est engagée à soutenir le projet d'Auxerre (mais celui-ci a évolué) et celui de Belfort. La métropole de Dijon est également candidate. Il est proposé que la Région agisse sur plusieurs axes :

- l'utilisation de trains à propulsion mixte hydrogène/électricité sur la ligne Auxerre-Migennes (ligne du Morvan). L'avantage de ces trains est de pouvoir rouler sur des lignes qui ne sont que partiellement électrifiées en évitant le diesel qui est utilisé pour passer les lignes non électrifiées. Les Régions passent un avenant avec Alstom pour grouper une commande de 15 rames Régiolis qui seront adaptées à cette double motorisation sur une base Régiolis, déjà homologuée par la SNCF. La Bourgogne-Franche-Comté en achèterait 3 rames pour une valeur de 50 à 55 M€ (la part des coûts fixes à prendre par la BFC est encore en discussion), soit un surcoût de 5 M€ par rame environ. Une étude d'adaptation des installations ferroviaires donnera d'ici un an un éclairage sur les coûts d'infrastructures ferroviaire. L'enjeu est également de mutualiser la station de production d'hydrogène avec le projet de bus hydrogène d'Auxerre. Ce projet par sa dimension financière et la quantité d'hydrogène produit est très structurant ;
- un appel à projet pour les territoires qui portent un projet d'hydrogène vert ou bas carbone pour la mobilité de véhicules (voitures, bus, bennes...). Les cibles et modalités devront être définies une fois que les résultats de l'AAP de l'ADEME seront connus (nécessité d'articuler) ;
- coordination pour la mise en place de groupements d'achats sur le volet mobilité ;
- transformation des flottes de véhicules publics (deux modèles de véhicule individuel H2 existent sur le marché).

Outre le soutien aux projets d'innovation mobilisant les financements déjà existants, il pourrait être envisagé la possibilité que la Région s'engage, en tant que gestionnaire de son patrimoine immobilier, sur des opérations démonstratives (ex : aménagement d'un équipement, d'une salle, ...).

Par ailleurs, le Conseil régional pourrait soutenir les études préalables des écoquartiers, bailleurs sociaux, collectivités s'engageant dans une démarche de gestion optimisée des sources et stockages d'énergie, incluant l'hydrogène :

- soutien aux projets d'innovation entreprises ou recherche ;
- appui aux collectivités locales dans des projets d'usage stationnaire ;
- soutien pour l'installation de solutions locales de production et de stockage d'hydrogène ;
- étudier la possibilité de lancer un appel à projet sur le stationnaire pour stimuler les projets recherche-entreprise et donner davantage de visibilité à ce champ d'exploitation H2 et aux atouts de notre territoire.

2.5.5. Sensibiliser et communiquer

L'hydrogène est encore parfois perçu comme un produit dangereux et sa faculté de stocker des énergies « propres » ou bas carbone pour de multiples usages est méconnue. Il est indispensable de sensibiliser sur ces questions, tant pour la transition énergétique que pour le développement économique et l'acceptabilité des projets. La dimension relative à l'intégration sociétale de l'hydrogène fait l'objet de pistes de travail : information et intégration sociétale en amont des projets, implication des citoyens et des SEM énergie, soutien à des projets grand public visant à informer les familles et les enfants, ...

Pour préparer l'avenir, la formation des jeunes générations est capitale. La Région Bourgogne-Franche-Comté a impulsé un programme d'implantation de solutions complètes Énergie Hydrogène, aussi bien pour le stockage d'énergie que pour la mobilité, au sein de 5 lycées. La société MAHYTEC a répondu en associant d'autres entreprises et compétences régionales pour proposer une station bivalente qui permet de stocker l'énergie électrique et de la restituer via un système hybride « Pile à Combustible et batteries ». Cette station fournira également de l'Hydrogène à un quadricycle permettant de transporter une charge utile importante. Cet ensemble permettra d'offrir à la fois des activités pédagogiques pour les élèves et des fonctionnalités nouvelles pour les lycées. La question de l'animation de ces équipements mérite cependant d'être posée.

La participation des partenariats européens permet de mettre en visibilité l'action de la Région (voir ci-dessous).

2.5.6. Gouvernance et partenariats

➤ Gouvernance régionale

Aujourd'hui la Région anime le réseau Hydrogène et s'appuie sur le Pôle Véhicule du Futur et sur l'AER, ainsi que plus temporairement sur une AMO. Deux « GTH2 » (groupe de travail sur l'hydrogène) existent : entreprises et institutionnel.

Un GT H2 territoires pourrait être mis en place pour informer les territoires de la politique régionale, identifier les projets, optimiser le maillage des projets de stations voire mutualiser des équipements.

Cependant une animation dynamique des acteurs, le besoin d'une coordination interne soutenue et de suivi, voire d'actualisation, de la feuille de route nécessiteront un renforcement des moyens humains dédiés.

➤ Partenariats

La Région a des partenariats (concrets ou en projet) nationaux et européens. Ils sont chronophages mais apportent informations et visibilité.

La Région adhère à l'AFHYPAC (association française). L'engagement de la Région dans des partenariats avec d'autres régions ou d'autres pays pourrait permettre de déployer plus rapidement une production et une utilisation massive d'hydrogène à vocation industrielle.

La participation régionale à la S3 Platform pourrait déboucher sur la définition d'un fonds européen spécifique pour financer des projets. La Région pourrait ainsi s'inscrire dans un réseau de mobilité hydrogène dit « Vallée hydrogène ». De même, la participation régionale aux travaux de l'IPCEI permettra de mieux identifier les atouts industriels de BFC dans la chaîne de valeur technique H2 au niveau européen.

Enfin, est engagé un resserrement des contacts avec la Corée (via notamment l'industriel Hyundai), qui pourra se traduire par un memorandum of understanding à signer en début d'année 2020.

3. La feuille de route attractivité

Au cours du quatrième comité de pilotage de la démarche d'élaboration d'une stratégie régionale d'attractivité, une cinquantaine de partenaires extérieurs ont réaffirmé clairement leur compréhension ainsi que leur adhésion au positionnement stratégique, rappelé à cette occasion : la région de référence autour du mode de vie « sain » et « accessible », et son fondement : la région constitue un territoire du et des « possibles » (en s'attachant à consolider les conditions de l'attractivité économique et résidentielle).

Les partenaires de la démarche ont par ailleurs validé à l'issue de cette réunion les principes opérationnels composant la proposition de feuille de route partagée de l'attractivité régionale (**cf. annexe n° 3/3 au présent rapport**). Il est ainsi acté que la réussite de la construction et de la mise en œuvre du plan d'actions partenarial de l'attractivité reposera sur la mobilisation des partenaires publics et privés. Cette mobilisation s'exerce autant par la collaboration opérationnelle dans la réalisation et la réussite des actions découlant de la feuille de route que dans l'appropriation, le relais et la diffusion du « message régional » (territoire du mode de vie sain et accessible).

La structure de la feuille de route (cadre de travail avec les partenaires) détaillée ci-dessous se décompose en quatre parties et permet de dégager une ou deux pistes d'actions susceptibles d'être mise en chantier rapidement :

- partie A. Consolider l'attachement / fierté d'appartenance : lancement du programme ambassadeurs / déploiement de la plateforme de découverte du patrimoine ARTIPS - CRT (contenu économique) ;
- partie B. Traduire le positionnement « mode de vie sain » : Création et diffusion du guide d'inspiration / Création d'un fonds d'attractivité ;
- partie C. Organiser des politiques d'accueil : Labellisation d'un réseau de tiers lieux externes à la Région / démarche de coordination « Welcome to BFC » (AER) ;
- partie D. Coordination des acteurs et des actions de l'attractivité : Création d'une / Création d'une plateforme internet vitrine et communautaire (acteurs de l'attractivité).

Le cadre de travail et d'actions est désormais partagé. Les partenaires sont maintenant en attente de coordination afin d'investir les différents chantiers et construire ou participer aux actions à mettre en œuvre. Hormis ce travail d'animation, la Région entend directement ou au travers de ces satellites (CRT et AER en particulier) lancer quelques actions à court terme au titre desquelles les partenaires pourront s'associer.

Afin de mettre en œuvre rapidement les premières actions de la feuille de route et ainsi générer un effet d'entraînement ainsi qu'une appropriation plus rapide du positionnement marketing, la Région mobilise ainsi des crédits au titre de son budget pour lancer dès la fin de l'année 2019 un appel à projets attractivité régionale / les premiers travaux de l'observatoire de l'attractivité / construire avec l'AER et le CRT une offre de services pour un réseau d'ambassadeurs régionaux / repenser et renouveler, à valeur de test, la présence de la Région sur quelques salons professionnels et grand public.

Parallèlement, il conviendra pour les prochains exercices budgétaires, et ce, à partir de 2020 de prévoir et de proposer au sein des budgets des différentes directions concernées (politique économique, relations internationales, ...) des actions permettant de contribuer dans nos interventions sectorielles à cette démarche attractivité.

4. La politique de transformation numérique de la collectivité et ses ambitions

La transformation numérique est désormais une évidence. Mais si elle touche l'ensemble des secteurs d'activités et provoque de profondes mutations personnelles et professionnelles, elle est loin d'être perçue, vécue et pratiquée de la même manière par toutes et tous.

Ainsi de profondes inégalités se creusent au fur et à mesure de la généralisation des mutations numériques :

- d'abord le très haut débit n'est accessible qu'à une fraction minoritaire du territoire et des habitants & entreprises (même si la tendance est objectivement à la réduction de cette inégalité avec le déploiement progressif du FTTH/FTTO avec l'aide financière importante de la Région) ;
- ensuite la compréhension des enjeux économique, politique, sociaux et environnementaux du numérique est profondément inégale : l'inclusion est un défi considérable à relever qui touche aussi bien le citoyen que l'entreprise ou les collectivités ;
- enfin la maîtrise de la question de la donnée, matière première et première matière du numérique, reste un horizon très flou pour la majorité des acteurs publics et privés.

La Région BFC faisant de la transition numérique une priorité stratégique, elle place dès 2020 la réduction des inégalités numériques et plus généralement l'atteinte des objectifs fixés dans la SCORAN au cœur de la « politique publique des usages » qu'elle adoptera au printemps.

L'année 2020 permettra ainsi de poser les bases de la définition d'une Agence Régionale du Numérique et d'un Service Public Régional du Numérique.

4.1. L'ambition en matière d'infrastructure numérique : le très haut débit fixe et mobile pour tous en 2022

En 2020 la région réaffirme l'urgence numérique et renforce sa politique de généralisation de la connectivité très haut débit (THD) fixes ou mobiles.

En matière de couverture de téléphonie mobile, qui reste de la responsabilité des opérateurs privés dans le cadre du programme national New Deal, la Région va piloter une campagne exhaustive de mesure de la couverture. Ainsi la région publiera les mesures réelles de couverture sur les zones blanches et grises de son territoire. Une application de « participation citoyenne » (« crowdsourcing ») sera mise en place afin de rendre le citoyen acteur dans les mesures de couvertures locales et de qualité de service du réseau des opérateurs mobiles.

L'innovation constituera également un moteur important du développement des infrastructures numériques régionales. La Région accompagnera les expérimentations qui permettront de faciliter l'arrivée de la téléphonie mobile de 5ème génération (5g) et des réseaux à faible consommation nécessaire aux développements des objets connectés et du développement des territoires intelligents.

La Région poursuivra l'exploitation du réseau RCube afin de desservir les territoires ruraux en très haut débit radio le temps que la fibre optique soit déployée sur l'ensemble du territoire ce qui prendra encore quelques années. Courant 2020, suite à l'extinction de la technologie Wimax, la Région sera en mesure de fournir du THD Radio dans près de 1338 communes de Bourgogne-Franche-Comté.

La Région BFC a d'ores et déjà mis en place, un réseau d'infrastructures dites « backbone » qui structure l'aménagement du territoire numérique régional avec plus de 1 200 km de fibres optiques. Elle permet au travers du réseau de collecte RCube une interconnexion entre toutes les grandes villes et les départements de Bourgogne-Franche-Comté afin d'accompagner la montée en puissance des usages numériques des acteurs publics de la santé, de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des collectivités.

Cette dorsale régionale en fibre optique permet de proposer immédiatement aux opérateurs régionaux et nationaux des offres plus attractives notamment à destinations des entreprises. Elle permettra à terme de répondre aux besoins propres de la collectivité (bâtiments administratifs et lycées) à des coûts moindres et avec une augmentation des services numériques proposés.

Enfin, l'accélération du raccordement des entreprises aux réseaux d'initiative publics reste une priorité soutenue par la Région.

4.2. L'ambition en matière d'usages numériques : réduire les inégalités et accompagner la transformation numérique de la société

Relever le défi des usages c'est relever celui de l'inclusion au sens le plus large du terme : la région entend donc renforcer, avec l'adoption de sa « politique publique des usages numériques » au printemps 2020, ses interventions en faveur des citoyens, des entreprises et des collectivités. Le défi est celui de la création du premier Service Public Régional du Numérique.

➤ **Pour les citoyens, lutter contre les inégalités numériques**

Le premier enjeu est celui de l'accompagnement des citoyens pour que le numérique soit vécu comme une chance et non comme une contrainte.

Des programmes d'inclusion numérique de qualité doivent être mis en place pour l'ensemble des usagers éloignés du service public.

La Région s'appuiera sur le GIP Territoires Numériques BFC pour développer la « plateforme régionale de l'inclusion numérique » grâce au financement de la Banque des territoires. Le travail de préfiguration engagé doit permettre d'identifier les acteurs, de créer un référentiel partagé, de trouver un modèle économique et de proposer des outils opérationnels aux acteurs.

La « plateforme régionale pour l'inclusion numérique » aura notamment deux rôles :

- accompagner la montée en compétence des aidants numériques : après avoir identifié les acteurs et contribué à l'adoption d'un référentiel partagé, elle proposera des parcours de formations, des contenus pédagogiques adaptés à diverses typologies de publics... ;
- rendre visible et renforcer les offres de médiation numérique du territoire à l'échelle régionale et ainsi massifier les actions en faveur de l'inclusion numérique.

➤ **Pour les collectivités, relever le défi des « territoires intelligents »**

Le défi de l'inclusion ne peut être réussi si les acteurs de proximité que sont les communes et intercommunalités ne sont pas pleinement engagés. C'est pourquoi la Région, dans son rôle d'impulsion stratégique, et réaffirmant ainsi son engagement concret au côté du bloc communal, mettra en œuvre des dispositifs d'intervention spécifiques (sous forme de règlement d'intervention, d'appels à projet, de plateforme de ressources, ...) pour les aider à devenir :

- des territoires plus efficaces, grâce à l'apport d'outils numériques, qui permettent de mieux gérer les infrastructures, les déplacements, l'environnement, les services publics, etc. ;
- des territoires qui associent mieux les citoyens à la conception et à l'utilisation des services publics et marchands ;
- des territoires plus durables, qui préservent mieux leurs ressources et qui investissent dans la mutualisation, le recyclage, et les circuits courts, ...

L'action de la Région se structurera autour de trois axes permettant de planifier une démarche de transformation sur un horizon pluriannuel.

Diagnostiquer, produire un plan de transformation : la Région accompagnera les collectivités dans la définition de leur besoins. Elle interviendra pour les accompagner dans l'écriture d'un plan d'action de transformation numérique et sa déclinaison en projets opérationnels.

Contractualiser, transformer : sur la base d'une contractualisation, la Région leur fournira également un accompagnement pour les aider à accomplir leur transformation numérique.

Soutenir l'innovation : la Région restera également attentive au développement des usages numériques innovants en continuant de les soutenir à travers le règlement d'intervention spécifique « usages innovants et transformation numérique BFC ».

Quels objectifs chiffrés ?

La Région se mobilisera afin que dans les cinq ans à venir :

- 100 % des EPCI du territoire aient réalisé un diagnostic et produit une feuille de route numérique ;
- 50% aient lancé des projets opérationnels de transformation numérique.

➤ **Pour les entreprises, accompagner la croissance économique par une meilleure appropriation du numérique par tous les acteurs**

Pour relever le challenge de la transformation numérique de l'économie, la Région sera **au côté des acteurs économiques selon plusieurs axes dès 2020 :**

- aider les entreprises dans leur transition numérique en intégrant au programme « inclusion » un volet spécifique en faveur des TPE-PME, commerçants, artisans et agriculteurs ;
- développer la filière numérique régionale et accompagner sa densification ;
- mettre en œuvre un plan d'accompagnement au recrutement des talents numériques ;
- structurer et développer les pôles d'appuis et d'innovation permettant d'accompagner la transformation numérique de l'économie.

L'année 2020 devra permettre de mettre en place les fondations de dispositifs ambitieux de transformation numérique de l'économie permettant de développer l'attractivité du territoire et l'emploi qui devront pouvoir mobiliser dès 2021 les nouveaux PO FEDER et CPER.

➤ **Pour tous (citoyens, collectivités, entreprises)**

Des partenariats avec les grands acteurs nationaux ou mondiaux du numérique seront recherchés. L'objectif est d'engager la collectivité régionale dans une démarche active (agir plutôt que subir), afin de renforcer nos actions et de tirer le meilleur parti de leurs outils dans le sens de l'intérêt général. A titre d'exemple, des discussions pourraient être entamées avec Airbnb afin de disposer des données de la plateforme permettant d'améliorer le pilotage de notre stratégie touristique. De même, un partenariat avec Microsoft sur les questions de recherche et de formation en matière d'intelligence artificielle pourrait être envisagé. Enfin, on sait que Google et Facebook mènent des actions de mécénat en matière d'accompagnement de start-up et proposent des supports à destination des TPE-PME qui souhaitent digitaliser leurs activités.

4.3. Maîtriser la donnée au service de l'environnement et du développement durable de notre territoire

La Région va créer, avec l'appui de Territoire Numérique BFC, dans le cadre du programme Idéo, un service public local de la donnée qui sera un pilier du Service Public Régional du Numérique.

Plusieurs actions seront conduites afin d'accompagner le mouvement d'ouverture des données (« open data ») dont il convient de démocratiser les enjeux et limites.

D'abord la Région va engager des actions concrètes de sensibilisation et de formation aux enjeux de la donnée, en particulier en direction des collectivités et des citoyens.

Ensuite, il s'agit de fournir aux différents producteurs de données les outils de structuration et d'exploitation qui permettront de publier cette donnée lorsque c'est nécessaire mais surtout de pouvoir la traiter à des fins d'observation, d'analyses, d'évaluation (par exemple dans le cadre de la stratégie régionale de la connaissance) ou de production de nouveaux services.

Enfin la Région veillera en particulier à favoriser le traitement des données ouvertes au service du développement durable et de la transition énergétique afin que les citoyens comme les décideurs publics et entreprises puissent s'en emparer

4.4. L'ambition dans la transformation numérique de la collectivité : innover pour se transformer

Les ambitions portées par la Région nécessitent de la part de son administration qu'elle engage **sa propre transformation numérique**.

En 2020, la Région va bâtir une « relation usager » structurée dont l'objectif sera de faciliter la vie des citoyens soit en leur garantissant un accès plus rapide aux services régionaux, soit en leur fournissant un accompagnement et un support lors de leur démarche. Cette action se concrétisera par la création d'un accueil numérique multicanal disponible pour chacun des services dématérialisés et par la mise en œuvre de dispositifs offrant un accès plus rapide à ces services.

La transformation numérique interne sera accompagnée d'un plan d'acculturation et de formation des agents. En effet si la numérisation des processus permet de libérer du temps et de s'affranchir des tâches redondantes, il est nécessaire qu'un investissement dans les compétences soit réalisé pour que chacun puisse en profiter.

Une démarche de modernisation du système d'information sera engagée pour unifier et moderniser le poste de travail des agents et définir une architecture technique facilitant la dématérialisation des processus et le travail collaboratif.

Une nouvelle gouvernance de la transformation numérique sera mise en place pour permettre le citoyen au centre de la démarche de modernisation de la collectivité régionale.

Enfin sur la question de la souveraineté numérique, la Région prendra les mesures nécessaires à l'exploitation et à la valorisation des données qu'elle gère tout en tout en assurant leur sécurité.

La transformation numérique de la collectivité régionale ne pourra se faire sans innover sur ses pratiques, ses outils et ses méthodes de management tout en garantissant un service de qualité qui sera rendu à tous les publics (agent, élus, citoyens).

Afin de matérialiser un programme opérationnel 2020-2021 qui décline ces orientations mais aussi pour initier des actions de plus long terme (3 à 5 ans), une feuille de route sera proposée en délibération à la séance plénière de mars 2020. Elle permettra de décliner les orientations SCORAN BFC en actions et de lister mais également de prioriser les différents projets que la Région souhaite porter ou soutenir.

5. La traduction de la future loi LOM

La future loi LOM se concrétisera par la mise en place sur l'ensemble du territoire de deux dispositifs : Projet de covoiturage et le « Ticket mobilité ».

Les modalités de mise en œuvre sont à préciser.

5.1. Projet de covoiturage

La LOM encourage les collectivités à proposer des allocations financières afin de favoriser le covoiturage et précise que ce versement peut être aussi bien direct qu'indirect : « elles peuvent également, lorsque le covoiturage est effectué par l'intermédiaire d'une plateforme dématérialisée, verser une allocation aux passagers qui effectuent un déplacement en covoiturage ou aux conducteurs qui ont proposé un trajet ».

L'expérimentation d'un système de covoiturage organisé et subventionné, appelé « Mobigo covoiturage organisé », vise à permettre d'augmenter les offres de covoiturage dans les zones peu denses et ainsi améliorer les offres de mobilités (déplacements domicile-travail) pour les habitants de Bourgogne-Franche-Comté.

Ce système sera dans un premier temps expérimenté au sein de trois territoires : le Nord-Côte-d'Or, la Communauté de Communes du Jovinien et la Communauté de Communes des Portes du Haut Doubs. Dans le cas d'un retour d'expérience positif, ce dispositif pourrait être généralisé sur l'ensemble du territoire régional.

5.2. Ticket mobilité

Dans la continuité des mesures prises pour favoriser la « mobilité partout et pour tous » et compte-tenu de la présence de « zones blanches de mobilité » sur notre territoire, il est proposé d'apporter une aide financière aux employeurs publics et privés pour la mobilité des personnes dépendantes de la voiture pour effectuer leurs déplacements domicile-travail.

Dans ce cadre, la Région a mené des discussions avec les organisations syndicales et patronales d'aboutir conjointement à la création d'un « Ticket mobilité », qui se conçoit comme le pendant à la prise en charge financière obligatoire des frais de transport en commun des salariés.

Ce dispositif répond à deux objectifs principaux :

- apporter une réponse transitoire à certains besoins de déplacements en zone blanche de mobilité (c'est-à-dire non couverte par du transport en commun), donc essentiellement en secteur très peu dense ;
- apporter un soutien au pouvoir d'achat des habitants pour les déplacements domicile-travail qu'ils doivent accomplir en véhicule personnel en l'absence de transport collectif.

6. La politique d'orientation avec les effets du transfert

Rappel du contexte

♦ Transfert de la compétence relative à l'information sur les métiers et les formations

Depuis la loi du 5 septembre 2018 « liberté de choisir son avenir professionnel » la Région s'est vue transférer une nouvelle compétence relative à la découverte des métiers et à la connaissance des formations qui y conduisent ; compétence qu'elle doit développer auprès des jeunes (collégiens, lycéens, étudiants, apprentis) en lien avec les actions mises en œuvre par les services de l'Etat.

Il faut rappeler que depuis la loi du 5 mars 2014, la Région exerce déjà avec l'Etat une compétence sur le service public de l'orientation au travers de la coordination du SPRO.

Avec cette nouvelle étape, la Région s'engage donc dans la mission **d'information des élèves, apprentis et étudiants** dans un contexte où la lutte contre les inégalités d'orientation et les déterminismes dans tous leurs aspects sont le principal défi des politiques d'accompagnement aux choix d'orientation.

Au plan concret, cette prise de compétence se traduit par le transfert d'une partie des missions actuellement exercées par les DRONISEP.

♦ Un transfert de compétence qui oblige la collectivité à redéfinir ses priorités en matière de valorisation des métiers et des formations

Dans le même temps, la loi du 5 septembre 2018 confie le pilotage et le financement principal de l'apprentissage aux opérateurs de compétences contraignant ainsi les Régions à reconstruire totalement leur politique de développement des formations professionnelles initiales.

C'est dans ce contexte totalement renouvelé qu'il est proposé de mettre en œuvre la compétence information sur les métiers en communiquant largement auprès des jeunes et de leur famille sur les ambitions régionales et la connaissance du tissu économique local.

Cette nouvelle compétence devient ainsi un vecteur de diffusion et de pédagogie :

- des transitions écologique, numérique et solidaire,
- de l'égalité entre les femmes et les hommes,
- de l'égalité des chances,
- de l'équilibre des territoires qui sont au cœur de nos schémas et stratégies tels que le CPRDFOP, SRADDET, SCORAN...)

Rappelons aussi que les fonds européens dans le prochain programme opérationnel seront un levier important de mise en œuvre des actions conduites en vue d'une Europe plus verte, plus connectée, plus sociale.

Aujourd'hui, pour la Région Bourgogne-Franche comté, les enjeux sont donc :

- 1. d'intégrer une nouvelle compétence dans la cadre d'un transfert d'une partie de services actuellement assurés par l'Etat ;
- 2. de poser les bases des priorités qu'elle veut se donner pour accomplir cette nouvelle mission en construisant une offre de services en matière d'informations sur les métiers et les formations, en complémentarité avec l'action de l'Etat et des établissements.

L'ensemble des mesures qui visaient à valoriser uniquement l'apprentissage (développeurs de l'apprentissage, financement des consulaires pour les centres d'aides à la décision ou les points A ...) sont abandonnées pour une approche centrée sur les métiers et les formations qui y conduisent.

Le transfert des missions portées par la Direction régionale de l'ONISEP (DRONISEP)

♦ Le processus :

Le transfert des missions en matière de diffusion de la documentation et d'élaboration des publications à portée régionale sur les enseignements et les professions des Délégations régionale de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (DRONISEP) est en cours.

Suivant la procédure prévue par la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, le transfert suit les étapes suivantes :

- mise à disposition à titre gratuit des parties de services de la DRONISEP chargées de l'exercice des compétences transférées à la Région par voie de convention. A partir de cette convention, les parties de services sont placées sous l'autorité de la Présidente de région. La convention en Bourgogne-Franche-Comté sera soumise à l'Assemblée plénière du 11 octobre 2019 (après avis du Comité technique du 19 septembre 2019).
- transfert définitif de services ou parties de services mis à disposition (date du transfert fixée par décret attendu au 1^{er} janvier 2020) qui se concrétise, dans le cas présent, non pas par un transfert physique de personnels mais par **une compensation financière**. En effet, les missions qui reviennent à la Région ne correspondent qu'à des fractions de postes, aucune des missions transférées n'étant exercées par des ETRP complets. De ce fait, il n'y a pas de transfert de personnes.

♦ La compensation :

Au niveau national, le volume des emplois transférés aux Régions a été déterminé à hauteur de 200 Equivalents Temps Plein (ETP), la répartition par Région faisant ensuite l'objet d'une pondération appliquée à ce chiffre sur la base de la démographie scolaire. Selon ce calcul, 8 ETP sont transférés à la Région Bourgogne-Franche-Comté.

La compensation financière sera calculée sur la base du coût au « pied de corps » de ces 8 Equivalents Temps Plein (ETP) transférés. Les chiffres communiqués mentionnent pour l'heure 242 747 € de masse salariale + 43 547€ de fonctionnement logistique.

Les crédits dédiés à la compétence en tant que telle ne sont donc pas transférés. Celle-ci devra donc être assumée par des crédits nouveaux selon un volume restant à définir par la collectivité régionale.

♦ Le détail des activités concrètement transférées

Les services de la Région et de la DRONISEP stabilisent actuellement les modalités de fonctionnement pour la phase transitoire de mise à disposition des parties de services concernées par le transfert : un programme d'activité conjoint pour 2019-2020 est en cours de finalisation.

Ce travail permettra de déterminer précisément le périmètre des missions transférées (calendrier annuel et activités liées). Cette étape nécessite une attention particulière, car elle doit permettre de conduire la réflexion relative à l'organisation cible pour répondre aux besoins ouverts par cette nouvelle responsabilité et plus globalement aux moyens de fonctionnement qui en découlent.

L'offre de services régionale / définition de nos priorités

Le cadre national de référence relatif à la mise en œuvre des compétences de l'État et des Régions en matière d'information et d'orientation a été signé le 28 mai 2019. Il a été présenté à l'Assemblée plénière des 27 et 28 juin dernier. La convention locale qui lui est annexée est en cours de discussion avec les services de l'État, elle devrait être soumise à l'Assemblée plénière du 15 novembre 2019.

Il y est indiqué que la Région doit proposer « une offre de services concourant à favoriser l'ouverture sur le monde économique et professionnel notamment par l'organisation d'actions d'informations sur les métiers et les formations (...) à destination des élèves, des apprentis, des étudiants et de leur famille, sur l'ensemble du territoire régional, en complément des actions délivrées par les établissements ».

Au moment où « un jeune sur cinq estime qu'il n'a pas eu le choix de son orientation et qu'un sur deux déclare ne pas avoir été toujours bien accompagné en matière d'orientation » (étude publiée par le Conseil national d'évaluation du système scolaire en novembre 2018), la Région se trouve face à plusieurs défis.

La lutte contre les inégalités d'orientation et les déterminismes en est le principal. Les élèves issus de milieux défavorisés s'autocensurent pour des raisons économiques mais aussi en raison des stéréotypes parfois véhiculés par leur environnement personnel.

L'accès à l'information et son interprétation sont également variables selon l'origine sociale ou l'accompagnement proposé par l'entourage et/ou l'établissement.

Dans ce contexte, les ambitions que la région BFC se fixe sont de s'appuyer sur un existant déjà solide pour repenser de manière fondamentale les logiques d'information, de diffusion et de valorisation.

Pour ce faire, l'année 2020, année de transition, sera l'occasion de repenser les supports en s'appuyant davantage sur :

- les outils numériques (dans les salons et forums par exemple, dans les lycées via l'ENT, ...)
- les réseaux pré existants ; le SPRO est vrai vecteur à ce titre ;
- le portail CLEOR qui constitue un socle à enrichir.

Des expérimentations peuvent en outre s'envisager dans une logique de laboratoire pour tester des idées, pistes ou actions nouvelles.

Les principes qui vont guider l'institution sont les suivants :

♦ S'appuyer sur un existant déjà solide

Rappelons que la Région Bourgogne-Franche-Comté est d'ores et déjà dotée d'outils et dispositifs visant à valoriser les métiers et à produire de l'information sur les formations. On peut citer les salons d'orientation déjà financés ou encore le portail d'orientation Cléor « les clés de l'orientation » accessible à tous de manière numérique.

La prise de compétence doit donc s'exercer en partant de ces premières bases déjà solides et se développer en s'appuyant sur le socle existant. Il est proposé de construire une offre selon une dynamique de renouvellement et d'innovation des formes et contenus d'information pour doter chaque jeune des connaissances nécessaires à sa prise de décision.

♦ Des principes et priorités à affirmer

Les propositions régionales sont également guidées par le souhait de lever les freins à l'accès à l'information, de déconstruire les stéréotypes et de renforcer le dialogue avec l'ensemble des acteurs dont les familles.

De fait, la proposition régionale s'appuie sur plusieurs principes.

1. Renouveler les approches pour présenter les métiers et les formations sur les territoires

Chaque fois que cela est possible, il est proposé de sortir des schémas théoriques pour découvrir le monde du travail en se confrontant à la réalité des métiers, par le geste et les approches ludiques :

- reconduction et extension des salons « Rejoins le côté pro » sur 4 départements de la région dès 2020,
- construction d'ici fin 2019 d'un projet de salon immersif type visite d'une entreprise virtuelle sur un secteur à déterminer (exemple de SMILE dédié aux métiers de l'industrie) pour une organisation en 2020,
- organisation d'un « chantier virtuel » sur le Forum des métiers et du bâtiment en 2020.

2. Valoriser l'excellence des métiers et les gestes professionnels

En parallèle d'une campagne de promotion des métiers et secteurs représentés sur le territoire régional, il s'agit de proposer aux jeunes collégiens et lycéens qui se déplacent vers un salon d'observer la réalisation des gestes professionnels et découvrir l'excellence des métiers en organisant les sélections régionales des Olympiades des métiers de 2020 sur l'évènement.

3. Faciliter l'accès à l'information

Les outils et actions d'information sont foisonnants et il ne paraît pas pertinent de surenchérir au-delà des premières propositions avant de s'être approprié intégralement l'état des lieux de l'existant.

En revanche, la Région peut mettre en avant sa capacité à rassembler et rendre lisible et accessible l'information selon diverses formes :

- construction d'un outil dématérialisé de type « boîte à outils de l'orientation » recensant l'ensemble des initiatives existantes pour les établissements à mettre à leur disposition courant 2020,
- refonte dès la fin 2019, du site « fiers d'être apprentis » et développement de contenus innovants permettant de diffuser de l'information grand public sur les métiers et le monde du travail.

Elle peut, par ailleurs, accompagner financièrement les déplacements pour réduire les inégalités d'accès aux actions selon des règles très précises :

- poursuite et amplification de la prise en charge des déplacements des élèves vers les évènements organisés. (Il sera proposé à la Commission permanente du 18 octobre 2019 de doubler le soutien attribué à chaque académie au titre des déplacements des élèves pendant la semaine école entreprise),
- adoption d'un règlement d'intervention pour structurer le concours de la Région à ce titre,

- participation à l'élaboration en cours du projet PIA 3 avec les acteurs de l'enseignement supérieur et les autorités académiques, pour amplifier l'action de la Région pour le déplacement des jeunes lycéens souhaitant poursuivre leurs études dans le supérieur,
- participation au financement des déplacements d'une unité mobile sur l'industrie du futur 4.0.

4. Donner les mêmes chances à tous d'observer et expérimenter les métiers

Afin de lutter contre les déterminismes sociaux et les stéréotypes, il est proposé de travailler sur la qualité de l'accueil en stage et de rendre visible la diversité des lieux de découverte des métiers à travers la constitution d'un réseau d'entreprises d'accueil pour les stages des collégiens et lycéens puis des publics demandeurs d'emploi.

Les ambitions régionales dans le cadre de ces nouvelles responsabilités dépendent du transfert des moyens de l'Etat à la hauteur des missions transférées. La mise en œuvre des nouvelles missions imposera une augmentation des moyens attribués à cette politique. Il est proposé de consacrer un budget de 3,21 millions d'euros à l'offre de services régionale détaillée.

7. Le plan déchets et l'économie circulaire

Face aux enjeux de la raréfaction des ressources, de l'engorgement des exutoires de traitement et à l'augmentation des coûts pour les citoyens et acteurs économiques, le PRPGD a décliné principalement des objectifs de prévention, de valorisation et de réduction de la mise en stockage des déchets.

Ces objectifs sont adossés autant que faire se peut sur le respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets, le principe de proximité et le principe d'autosuffisance.

7.1. Les objectifs de prévention

Objectif réglementaire	Objectif du Plan
Réduire la production des déchets ménagers et assimilés (kg/hab.) de : 10 % en 2020 par rapport à 2010	Réduire la production des déchets ménagers et assimilés (kg/hab.) de : 15% en 2025 par rapport à 2010, soit 475 kg/hab. et 209 kt de déchets évités 20 % en 2031 par rapport à 2010 soit 448 kg/hab. et 284 kt de déchets évités Un plan qui va au-delà des objectifs réglementaires
Réduction des déchets d'activité par unité de valeur produite	Stabiliser la production de déchets d'activités économique non inertes non dangereux malgré la croissance économique, ce qui permettra d'éviter la production de 71 000 t de déchets en 2025 et 112 000 t en 2031.

Objectif réglementaire	Objectif du Plan
Stabilisation des déchets du BTP	Stabiliser la production de déchets inertes du BTP, ce qui permettra d'éviter la production de 220 000 t de déchets à horizon 2031
Pas d'objectif réglementaire sur des déchets dangereux	Réduire la production de déchets dangereux, améliorer la captation de certains flux et réduire la nocivité des déchets via l'utilisation de produits moins dangereux

7.2. Les objectifs de valorisation

Objectif réglementaire	Objectif du Plan
Pour les Déchets Non Dangereux : valorisation de 65% en 2020	Les objectifs et actions définis par le Plan permettent d'orienter vers la valorisation matière et organique 66% des déchets non dangereux non inertes en 2025
Pour les déchets du BTP : valorisation de 70%	Objectif de 75% de valorisation des déchets du BTP en 2025

7.3. Les objectifs de réduction des quantités dirigées en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)

Le plan décline strictement les objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe l'objectif national de **diviser par 2 les quantités de déchets non dangereux non inertes stockés** en 2025 par rapport à 2010 (-30% en 2020) **ainsi que les capacités de stockage de ces déchets.**

Le plan régional de prévention et de gestion des déchets intègre également un Plan d'Action Economie Circulaire, première brique d'une feuille de route économie circulaire ayant vocation à traduire les orientations dans les politiques publiques de la Région s'appuyant sur l'approvisionnement durable, l'écoconception, l'écologie industrielle et territoriale, l'économie de la fonctionnalité, la consommation responsable, l'allongement de la durée d'usage et le recyclage.

En 2020, les priorités d'action seront de démarrer le volet observatoire des déchets pour les déchets ménagers, les déchets du BTP et les déchets d'activités économiques afin de suivre la mise en œuvre des orientations du plan régional, d'animer le réseau des acteurs en charge des déchets, et de poursuivre, avec une nouvelle phase de l'Appel à projet Economie Circulaire, l'émergence de projets locaux innovants apportant une solution locale à la prévention et à la gestion des déchets.

8. La préparation du post 2020

La mise en œuvre de la programmation 2014-2020 des programmes opérationnels de la politique de cohésion et des programmes de développement rural s'achèvent. La Commission européenne a présenté le 2 mai 2018 sa proposition de cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2021-2027, ainsi que les projets de règlements européens pour la future politique de cohésion et la future politique agricole commune (PAC) qui impactent plus particulièrement l'action régionale.

La **proposition de cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027** de la Commission détermine le cadre général des financements des politiques communautaires conformément aux priorités politiques de l'Union. Cette présentation s'inscrit dans le contexte particulier de la préparation de la sortie de l'Union du Royaume-Uni, troisième contributeur net au budget de l'UE. La Commission vise deux grands objectifs :

- l'alignement du budget sur les « nouvelles priorités » de l'Union et les défis auxquels l'Europe est confrontée, sans remettre en cause l'importance des politiques dites « traditionnelles » (PAC et cohésion) : recherche, technologie, innovation et numérique, jeunesse, climat et environnement, migrations et frontières, sécurité et défense, action extérieure ;
- la modernisation du budget de l'Union visant à le simplifier, le rendre plus transparent, flexible et performant. Le budget doit également traduire une réelle « valeur ajoutée européenne ».

La Commission propose un budget européen pour 2021-2027 de **1135 milliards €** en crédits d'engagement, soit **1,11% du revenu national brut (RNB)** d'une Union européenne de 27 États-membres.

Pour la **politique de cohésion** (FEDER, FSE, Fonds de cohésion), la Commission propose 330,6 milliards en euros 2018 (373 milliards en euros courants) pour la période 2021-2027, soit **une baisse de 10% à périmètre constant (UE27) par rapport à 2014-2020**. Cependant, la variation est contrastée selon les fonds : le FEDER augmente de 2%, le FSE diminue de 7%, le Fonds de cohésion bénéficiant principalement aux pays d'Europe centrale et orientale baisse de 45%.

La proposition de budget pour la **PAC** est de 324 milliards en euros 2018 (254 milliards pour le 1^{er} pilier + 70 milliards pour le développement rural) et 365 milliards en euros courants (286 milliards pour le 1^{er} pilier + 79 milliards pour le développement rural), soit **une baisse de 15% par rapport à la période 2014-2020**. Le **1^{er} pilier de la PAC diminuerait de 11%**, le **2nd pilier (FEADER) de 28%**.

La Commission propose d'augmenter le financement dans un certain nombre de secteurs : numérique (12 milliards), Erasmus+ (30 milliards), gestion des frontières extérieures, des migrations et de l'asile (33 milliards), recherche et innovation (100 milliards), sécurité (4,8 milliards) et défense (13 milliards), action extérieure de l'UE (120 milliards).

Les propositions de la Commission font actuellement l'objet de discussions au Parlement européen et au Conseil. Les Etats membres vont devoir trouver un accord politique sur le cadre financier pluriannuel au sein du conseil européen, idéalement d'ici la fin de l'année 2019. S'agissant des politiques européennes, et plus particulièrement de la politique de cohésion et de la PAC, la Commission, le Conseil et le Parlement européen vont débiter des négociations sur les règlements régissant ces politiques dans le cadre de trilogues.

Les enveloppes budgétaires disponibles et le cadre réglementaires seront essentiels pour finaliser, l'échelle du territoire de Bourgogne-Franche-Comté, les programmes opérationnels et de développement rural 2021-2027.

La mobilisation régionale sur le budget européen

Dès 2018, la Région s'est fortement mobilisée auprès des autorités nationales et européennes pour s'exprimer contre les baisses budgétaires applicables, en particulier, à la PAC. Des messages ont été adressés au Président de la République, au Premier ministre, aux ministres concernés par le PAC et la politique de cohésion. Une forte mobilisation s'est également exprimée à travers Régions de France. En assemblée plénière, la Région s'est prononcée par deux fois sur l'avenir de la PAC.

Des échanges, menés conjointement avec la profession agricole, ont eu lieu à Bruxelles, en novembre 2018, avec la Commission et des parlementaires européens afin de défendre les enjeux communs de la PAC sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté. Cette mobilisation pour un budget ambitieux et à la hauteur des besoins de la région se poursuivra en 2020. Le 14 octobre 2019, la profession et l'ensemble des parlementaires et des présidents de département étaient conviés une réunion sur les enjeux de la PAC post 2020 pour notre région. Elle sera suivie de l'accueil, fin octobre, de la commission Agriculture du Parlement européen en Bourgogne-Franche-Comté. Un nouveau déplacement commun Région/Chambre régionale d'agriculture, à Bruxelles, est prévu les 6 et 7 novembre pour faire connaître les attentes de la Région auprès des nouveaux parlementaires et des autorités nationales en charge des négociations européennes.

La Région doit continuer à faire entendre très activement ses positions tout au long du processus d'adoption du budget européen et des textes communautaires qui cadreront l'intervention des Fonds européens structurels d'investissement (FESI) et du FEADER, en s'appuyant notamment sur les travaux de Régions de France mais aussi directement, grâce à son Bureau de représentation à Bruxelles.

Les priorités des futurs programmes 2021-2027

La politique de cohésion couvre 2 fonds principaux pour la Bourgogne-Franche-Comté : le FEDER, le FSE+. Les investissements de l'UE au cours de la période 2021-2027 seront guidés par **cinq objectifs stratégiques** :

- une Europe plus intelligente (OS1) ;
- une Europe plus verte et à zéro émission de carbone (OS2) ;
- une Europe plus connectée (OS3) ;
- une Europe plus sociale (OS4) ;
- une Europe plus proche des citoyens (OS5).

Chaque objectif stratégique se décline en plusieurs objectifs spécifiques.

S'agissant du **FEDER**, 60% des crédits (FEDER) devraient être affectés à l'objectif stratégique 1. La somme des crédits affectés aux objectifs stratégiques 1 et 2 devrait couvrir à minima 85% de la maquette FEDER.

L'Objectif « **coopération territoriale européenne** » vise encourager la coopération entre les Etats membres de l'Union ainsi qu'entre les Etats membres et les pays tiers, pays partenaires, autres territoires ou pays et territoires d'outre-mer. C'est dans cet objectif que s'inscrit le futur programme Interreg France Suisse.

60% des crédits (FEDER) du programme Interreg devraient être affectés à maximum 3 objectifs stratégiques. 15% à « une meilleure gouvernance Interreg » ou « une Europe plus sûre et mieux sécurisée ».

Le **FSE+** aura 3 grands domaines d'intervention :

- l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie ;
- l'efficacité des marchés du travail et l'égalité d'accès à un emploi de qualité ;
- l'inclusion sociale, la santé et la lutte contre la pauvreté.

Les principales évolutions de **la PAC** concernent :

- **un nouveau mode de gouvernance** : la Commission propose un dispositif de mise en œuvre permettant plus de souplesse aux États membres pour adapter la PAC à leurs besoins. Les États membres devront élaborer un plan stratégique national couvrant l'ensemble du territoire et de la période, décrivant les mesures permettant d'atteindre les objectifs définis au niveau de l'UE (en matière économique, environnementale et sociale). La Commission approuvera chaque plan afin d'assurer la cohérence et la protection du marché unique et suivra des indicateurs annuels et à mi-parcours ;

- **une répartition des soutiens plus équitable** : (i) les paiements directs aux agriculteurs seront réduits au-delà de 60.000 € et un plafond sera appliqué aux paiements supérieurs à 100.000 € par exploitation, après prise en compte de la main-d'œuvre ; (ii) la convergence interne sera maintenue pour les États membres ne souhaitant pas retenir un paiement uniforme à l'échelle nationale (ou régionale) ; (iii) la convergence externe (entre États membres) sera poursuivie ;
- **une plus grande ambition environnementale et climatique** : (i) chaque État membre devra mettre en place un programme écologique (« eco-scheme ») financé sur le premier pilier ; (ii) au moins 30% de la dotation destinée au développement rural seront consacrés à des mesures environnementales et en faveur du climat et 40% du budget de la PAC devront contribuer aux objectifs climatiques ; (iii) les États membres auront également la possibilité de transférer 15% du premier pilier vers le second pour couvrir des dépenses relatives aux mesures environnementales et en faveur du climat (sans cofinancement national) ;
- **le renforcement de la réserve de crise** intégrant un fonctionnement pluriannuel déconnecté des aides directes ;
- **l'augmentation des taux de cofinancement nationaux pour le développement rural.**

La PAC interviendra à travers 3 objectifs politiques :

- encourager un secteur intelligent, résilient et diversifié pour permettre la sécurité alimentaire ;
- renforcer l'action pour l'environnement et le climat ;
- renforcer le tissu socio-économique des zones rurales.

La préparation des programmes européens 2021-2027 en Bourgogne-Franche-Comté

Au sein de la Région, la préparation des prochains programmes européens pour la période 2021-2027 a commencé activement dès 2019, notamment suite à la réunion de la 1^{ère} instance régionale de concertation qui s'est réunie le 14 février, coprésidée par la Présidente de région et le préfet de région et qui a rassemblé près de 200 acteurs du territoire. Cette réunion plurifonds a permis de lancer le début des travaux de réflexion et d'écriture des futurs programmes. L'objectif partagé est d'obtenir des programmes partagés d'ici 2021, programmes alimentés par les évolutions règlementaires parues pendant cette période.

Même si la Région aborde la préparation des futurs programmes de façon transversale, englobant l'ensemble des fonds européens et des programmes à venir, la nature de l'exercice à mener par la Région, autorité de gestion, varie en fonction des programmes concernés :

- sur le FEDER/FSE, la Région pilote la rédaction des priorités du FEDER et de 35% du FSE en vertu des arbitrages nationaux, dans un partenariat privilégié avec les services de l'Etat ;
- sur le programme Interreg, la Région pilote la rédaction du futur programme en partenariat étroit avec la Coordination régionale Interreg mais aussi avec le partenariat resserré du programme (cantons, départements, Régions AURA et BFC et Etat) ;
- sur le FEADER, la Région et l'Etat vont organiser la contribution à un programme national, le PSN (le Programme stratégique national) avec les acteurs du territoire et en particulier avec la profession agricole qui est étroitement associée aux enjeux post 2020 via des réunions de gouvernance agricole qui jalonnent toute l'année désormais, et qui évoquent à la fois l'avancement des programmes de développement rural actuels mais aussi le futur programme national.

L'écriture des futurs programmes européens repose notamment sur des **comités de rédaction associant les services de l'Etat et de la Région et sur des ateliers thématiques ouverts à l'ensemble du partenariat externe**. Deux séries de comités de rédaction se sont déjà tenus en 2018 et ceux-ci continueront à se réunir sur la fin de l'année 2019 et tout au long de l'année 2020. Des ateliers thématiques, ouverts à l'ensemble du partenariat externe (tous les membres de l'Instance régionale de concertation) se tiennent en octobre 2019 et auront vocation à se réunir également en 2020.

Pour le programme Interreg France-Suisse, 4 réunions de la « cellule d'appui » spécifiquement dédiées au post 2020 (instance technique de gouvernance du programme réunissant les 7 cantons, les 5 départements couverts par le programme, l'Etat et la Région AURA autour de l'autorité de gestion de la Coordination régionale Interreg) se sont déjà tenues et continueront de se tenir tout au long de l'année 2020 pour valider chaque étape de l'avancement du futur programme. Un séminaire de capitalisation et de concertation a été organisé le 24 septembre 2019 pour lancer la concertation auprès du partenariat élargi du programme Interreg France Suisse ; il a réuni 150 acteurs du territoire de coopération.

Une première version des programmes fera l'objet d'une validation par la 2^e instance régionale de concertation qui se réunira le 4 février 2020.

Tout au long de l'année 2020, des échanges et négociations se tiendront avec la commission européenne pour une approbation des programmes FEDER et FSE au plus tard en 2021.

Le FEADER quant à lui va se décliner à travers un Plan stratégique national pour lesquelles les Régions seront invitées à contribuer activement. Tout au long du processus d'élaboration de ces programmes, les propositions et contributions de l'ensemble partenariat local seront sollicitées.

9. La préparation du CPER

2020 constitue une année charnière des contrats de plan traduisant le partenariat Etat / Région. Il s'agira en effet de travailler sur la fin des programmations actuelles 2015-2020 des deux CPER de Bourgogne et de Franche-Comté, et de préparer la future période de contractualisation 2021-2027.

Les CPER 2015-2020 Bourgogne et Franche-Comté affichaient à fin 2018 un taux de programmation de 45%. Les avenants 2 et 3 convenus et votés en 2019 ainsi que la finalisation des contrats 'Cap territoire' de la Région vont permettre d'accélérer le taux de programmation jusqu'à fin 2020, avec une réserve sur le volet mobilité du fait des insuffisances budgétaires de l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF).

La future génération de CPER devrait se présenter avec un champ des thématiques ouvertes à la contractualisation plus nombreuses, et « à la carte » d'une région à l'autre selon les enjeux de territoire.

Pour la Région BFC, l'objectif est d'aboutir à un CPER structurant sur une liste resserrée de priorités partagées avec l'Etat, cohérentes avec les projets de territoires, et en veillant à l'opérationnalité des dossiers. Cette réflexion doit également être l'occasion de moderniser l'action publique à travers un exercice concerté des compétences avec l'Etat au profit d'une efficience accrue et d'une simplification des process.

Il s'agira enfin de s'inscrire pleinement dans les orientations largement partagées du SRADDET, en particulier en faveur d'un modèle de développement du territoire plus soutenable. Dans cette optique, les thématiques suivantes seront en particulier investies car contributrices d'un changement tendanciel attendu : la Transition écologique et énergétique, l'Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation ainsi que l'Emploi au service d'un développement économique raisonné, le Numérique sur les parties usages et inclusion, la Culture et le Sport vecteurs de solidarité ainsi que l'Agriculture en ce qui concerne l'alimentation de proximité.

Dans le même calendrier, la réflexion sur les espaces inter-régionaux de massifs et de fleuves sera menée avec la possibilité d'une contractualisation Etat / régions à travers des CPER. La Bourgogne-Franche-Comté, concernée géographiquement par 3 massifs (Jura, Vosges, massif central) et 3 fleuves (Rhône, Loire, Seine), devra se positionner sur ces espaces dont la nature leur confère une sensibilité particulière au regard des enjeux de transition.

10. Le programme d'évaluation 2020

L'évaluation est un moyen pour la collectivité de rendre des comptes aux responsables politiques et aux citoyens sur la manière dont une politique a été mise en œuvre et sur les résultats qu'elle a obtenus. Elle contribue ainsi à rationaliser la prise de décision publique, à moderniser la gestion de l'administration et des services publics et à rendre plus efficace la dépense publique.

C'est un outil de production de connaissances, d'analyses et de recommandations. Dans le même temps, elle constitue une aide à l'adaptation ou à la réorientation des stratégies publiques.

L'évaluation des politiques publiques comporte deux volets : les fonds européens et les politiques régionales « classiques ».

5 évaluations ont été financées sur le budget 2017, 11 en 2018 et 13 en 2019. Cette dynamique devrait se poursuivre en 2020.

L'évaluation des fonds européens structurels d'investissement (FESI)

L'évaluation des FESI est une obligation réglementaire issue de l'article 56 du règlement 1303/2013 du parlement européen. Ce texte prévoit que l'autorité de gestion veille à ce que des évaluations de chaque programme soient effectuées et que chacune de ces évaluations fasse l'objet d'un suivi.

En raison de la fusion des régions, le plan pluriannuel d'évaluation, validé par les comités de suivi des fonds en début de programmation a été redéfini et le nouveau plan prévoit la mutualisation de travaux qui étaient prévus sur la Bourgogne et sur la Franche-Comté. L'année 2020 constitue une année importante en matière d'évaluations des fonds européens. En effet, la programmation est désormais suffisamment avancée pour mesurer les impacts des actions engagées. De plus, il conviendra d'engager des travaux afin de préparer la programmation 2021-2027.

Ces travaux viendront compléter les 8 évaluations en cours (5 sur le FEDER, 1 sur Interreg, 1 sur le FEADER et une transversale sur le volet communication des 5 programmes opérationnels) et les 4 évaluations qui doivent démarrer avant la fin 2019 (évaluations stratégiques environnementales sur les 3 nouveaux PO et une évaluation du volet urbain des 2 PO FEDER).

L'évaluation des politiques régionales

En 2019, 4 évaluations ont été finalisées sur les politiques régionales et 7 sont en cours. Ces évaluations concernent des thématiques très variées (programme de formation des repreneurs d'entreprises, aides à l'emploi dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, la formation, la transition énergétique, le numérique...). Ces travaux concernent à la fois la mise en œuvre et l'impact des politiques évaluées.

La plupart des évaluations seront confiées à des cabinets externes mais certains travaux évaluatifs sont également réalisés en interne.

Par ailleurs la DEP accompagne au quotidien les directions opérationnelles en leur apportant des outils et des méthodes. Elle participe également à la diffusion de la culture de l'évaluation.

Sur le volet des politiques régionales, un programme de travail issu des projets des directions est en cours d'élaboration. Ce programme sera mis en œuvre après validation par le comité de suivi de l'évaluation qui se réunira début 2020.

11. Une administration responsable

Le fonctionnement de la Région Bourgogne-Franche-Comté caractérisé par des sites administratifs multiples et distants génère des impacts environnementaux liés à la consommation de ressources naturelles, de matières premières et d'énergie.

Une démarche d'administration exemplaire est engagée afin de déployer des pratiques vertueuses au niveau de l'environnement.

Il s'agit donc globalement de réduire l'empreinte écologique de la Collectivité à travers la rénovation du parc immobilier tertiaire, la réduction des consommations en ressources, le développement des énergies renouvelables, la promotion d'une mobilité durable et la sensibilisation de tous permettant de faire évoluer le comportement des agents.

L'organisation des moyens généraux de la Collectivité s'inscrit dans un contexte marqué par la réforme territoriale et le transfert de compétences des transports scolaires et interurbains. La mise en place et le développement d'antennes territorialisées a été acté en 2018.

La gestion du parc immobilier administratif : une démarche écoresponsable

La Région poursuit ses investissements pour une gestion plus durable de son patrimoine bâtiment.

- **Réduction de l'empreinte écologique et diminution de la consommation d'énergie**
 - La Région réalisera le bilan qui lui permet d'évaluer ses émissions de Gaz à Effet de Serre comme cela avait été effectué au sein de l'ex-région Bourgogne.
 - Un nouveau bâtiment à Dijon, la Tour Elithis, bâtiment BBC, a été acquis en 2019 répondant ainsi aux besoins de surface et remplaçant certains des bâtiments anciens.

- Le projet de bâtiment Viotte à Besançon se poursuit en vue d'une installation en 2021. Situé à proximité de la gare, il permettra de favoriser l'utilisation du train. Ce nouveau bâtiment performant énergétiquement permettra la suppression de la location de plusieurs locaux tertiaires administratifs et une diminution importante des consommations et des charges annuelles de fonctionnement.
- Un travail important est réalisé dans le cadre des nouvelles antennes régionales de manière à ce que les bâtiments et futurs bâtiments soient très économes en énergies.
- En 2019 et 2020, plusieurs études sont en cours en vue d'adapter les bâtiments aux conséquences du changement climatique. Ces études visent à réduire les apports solaires au niveau des bâtiments, à augmenter le confort d'été sans avoir recours à un surplus de climatisation et à retarder les mises en route des systèmes de ventilation (une fenêtre de taille courante exposée aux rayonnements solaires équivaut à un radiateur de 800 W). A titre d'exemple : installation de Brise soleil orientables (BSO) au niveau de la galerie du 17, boulevard de la Trémouille, stores extérieurs sur le bâtiment 4, rue Tissot et 46, rue Devosge, changement des vitrages du bâtiment Grammont.
- De manière plus générale, les travaux devront intégrer le niveau BBC Rénovation en cas d'intervention globale, même si la réglementation thermique ne l'impose pas. Ces mesures permettront d'être pleinement en phase avec la mise en place du socle commun d'écoconditionnalité des aides dans les directions opérationnelles.
- Dans la continuité de la gestion durable de ses bâtiments, la Région portera une attention particulière à la mise en œuvre du décret tertiaire entré en vigueur le 1^{er} octobre 2019.

- **Utilisation des énergies renouvelables**

Les bâtiments administratifs sont alimentés par 100% d'électricité verte depuis 2018. Depuis le 1^{er} juillet 2019, la part de biogaz utilisée par le chauffage atteint 10% des consommations. Ce taux pourrait être développé dans les années à venir. La production de biogaz s'intègre ainsi dans une logique d'économie circulaire, car issue de déchets organiques qui ne seraient pas valorisés par ailleurs.

Le bâtiment du 17 Trémouille à Dijon sera raccordé fin 2019 au réseau de chaleur urbain alimenté par du bois-énergie et l'usine d'incinération des déchets de la ville. Il représentera une consommation de 70% d'ENR pour le chauffage du bâtiment.

Une mobilité professionnelle plus durable

Afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre liées au déplacement de ses agents, en 2018, la Région s'est équipée de 7 nouvelles bornes électriques pour le rechargement des véhicules (10 bornes électriques à Dijon et 7 à Besançon). Par ailleurs chaque nouvelle antenne sera équipée de bornes électriques.

En 2018, 120 000km ont été parcouru en véhicule 100% électrique. Ce qui représente 7 200l de carburants économisés soit le rejet de 12 tonnes de CO₂ évité. En 2020, l'objectif est de tendre vers 25% du parc automobile composé de voitures électriques ou hybrides.

La Région a également développé son partenariat avec Citiz-Mobigo et bénéficie d'un accès aux véhicules en auto-partage.

De plus, en 2018, 1569 réunions se sont déroulées en visioconférence dans les 20 salles dédiées, évitant ainsi de nombreux déplacements. En 2020, 5 nouvelles salles seront équipées sur les sites principaux. En outre chaque antenne disposera d'une salle de visioconférence.

Au niveau de l'utilisation des modes doux, 3 nouveaux abris vélos verront le jour en 2020 afin de faciliter les déplacements domicile – travail des agents ainsi que les déplacements professionnels inter-sites.

Une gestion des espaces verts différenciée

- **Des mesures en faveur de la biodiversité**

Conformément à la réglementation, la Région n'utilise plus de produits phytosanitaires dans la gestion de ses espaces verts en mettant en place une gestion différenciée.

La Région a installé un premier rucher à Besançon (site Castan). L'installation d'hôtels à insectes se poursuit en 2020 sur tous les sites. Ces abris sont destinés à attirer les insectes auxiliaires qui luttent contre les parasites des plantes et assurent la pollinisation en milieu urbain.



Un projet de rénovation de l'esplanade Convention est également à l'étude. Ce projet intègre la plantation de massifs vivaces de graminées, une prairie naturelle, des arbres à tiges et la pose de blocs rocheux calcaires. En améliorant la gestion différenciée des espaces verts sur cet espace, ces travaux inscrivent les grands principes du développement durable au sein du siège régional.

Une consommation responsable

La Région s'est fortement engagée dans le développement durable au travers de nouvelles pratiques dans son fonctionnement interne qui concourent à réduire son impact écologique.

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

DÉVELOPPEMENT DURABLE : LA COLLECTIVITÉ S'ENGAGE EN INTERNE SUR LES PRESTATIONS DE RESTAURATION

- L'EAU EN CARAFE EN REMPLACEMENT DES BOUTEILLES PLASTIQUES**
5000 BOUTEILLES PLASTIQUES NON-JETÉES
- DES PRODUITS ET DES BISCUITS LOCAUX**
- RÉALISATION DU TRI DES GOBELETS ET DES DÉCHETS**
85 000 GOBELETS COMPOSTABLES COLLECTÉS
- MISE EN PLACE DE PLATEAUX-REPAS DURABLES**
- LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE**
DES PRESTATIONS CIBLÉES AU PLUS JUSTE POUR ÉVITER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

**OBJECTIF : Zéro déchet !
Nous sommes tous acteurs !**

www.bourgognefranche-comte.fr
Retrouvez-nous sur   

• Réduction de la consommation d'eau

Afin de réduire sa consommation d'eau, la Région a fait installer des réducteurs de pression dans les bâtiments administratifs, ce qui permettra une économie de plus de 21% des volumes d'eau utilisés. Cette action vient en complément de mesure d'espacement des lavages des véhicules, aujourd'hui réalisé une fois par mois (bimensuel auparavant).

Plusieurs bâtiments administratifs sont également équipés de récupérateurs d'eau de pluie.

- **Une restauration « écoresponsable »**

L'eau en carafe remplace systématiquement les bouteilles plastiques, ce qui représente une économie de 5000 bouteilles à l'année. Des conteneurs de récupération de gobelets ont également été placés à proximité des distributeurs et permettent de collecter 65 000 gobelets compostables par an.

Depuis mars 2019, des plateaux-repas durables viennent remplacer les prestations précédentes permettant de réduire notablement les déchets. Les traiteurs du marché proposent différents matériaux : les couverts sont en bambou, en bois ou en inox, les plateaux peuvent être en bois, en carton ou en verre suivant les prestataires.

Ces démarches visent notamment à supprimer 100% des matières plastiques dans la restauration.

Les gobelets utilisés lors des accueils-café sont également 100% compostables.

Le prochain marché de prestations de restauration en 2020 intégrera une part encore plus importante de produits locaux et issus de l'agriculture biologique.

- **La gestion et le traitement des déchets**

En 2020, il est prévu de généraliser l'installation de points de collecte sélective à tous les étages des bâtiments administratifs sur les sites de Dijon et de Besançon ainsi que sur les antennes. Chaque bureau est équipé d'un collecteur de papier et de cartons afin d'être collectés et recyclés.

Les déchets organiques seront récupérés à chaque étage et dirigés vers un lombricomposteur ou vers une station de compostage.

3^{ème} partie :
La prospective
budgétaire

Les orientations budgétaires permettent de présenter les principales orientations de la stratégie financière de la collectivité.

Elles reposent sur une analyse du contexte économique, de la situation générale des finances publiques, ainsi que des perspectives d'évolution des ressources et des dépenses au regard des objectifs du projet de mandat de la Région.

Ces orientations s'inscrivent dans une programmation financière pluriannuelle.

1. La conjoncture économique et financière

1.1. La conjoncture mondiale et européenne

▪ Une croissance mondiale qui ralentit

Les principaux analystes (Insee, Banque de France, FMI, OCDE...) affichent des prévisions convergentes pour les contours de la croissance économique mondiale.

L'année 2019 devrait marquer une rupture dans l'évolution de la croissance mondiale. On devrait assister pour la première fois depuis la crise financière à une croissance du PIB inférieure à 3%.

Dans les pays industrialisés, si les États-Unis conserveraient une croissance forte avec près de 2.5% de croissance de son PIB en 2019 malgré une décélération à prévoir, le Japon poursuivrait une croissance relativement modeste d'1%, alors que la zone Euro connaîtrait un ralentissement assez marqué porté par les prévisions à la baisse de l'Allemagne (-1 point) et de l'Italie (-0.7 point).

Les économies émergentes continuent de porter la croissance mondiale avec des taux de croissance supérieurs à 5% pour la Chine, l'Inde ou encore l'Indonésie. Tous les pays n'en bénéficient cependant pas à l'image de l'Argentine dont les difficultés se poursuivent ou de la Turquie qui affiche une prévision de croissance négative.

De façon globale, on constate que les prévisions de croissance ont diminué au cours de l'année sous l'effet des incertitudes qui entourent le futur de l'économie mondiale. Malgré la politique de guerre commerciale qui se joue entre la Chine et les États-Unis, les deux poids lourds de l'économie mondiale résistent assez bien du fait de la vigueur de leurs dépenses de consommation. On estime tout de même entre 0.3 et 0.4 points l'impact sur la croissance mondiale du conflit sino-américain.

La baisse de croissance se porte principalement sur les biens manufacturiers du fait de la léthargie du commerce mondial ; les pays les plus touchés par les révisions de prévision sont ceux dont le principal secteur d'activité est la production de biens à faible valeur ajoutée.

Perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE : prévisions, septembre 2019

	Croissance du PIB réel Glissement annuel en %				
	2018	2019		2020	
		Prévisions intermédiaires	Différence par rapport aux prévisions de mai	Prévisions intermédiaires	Différence par rapport aux prévisions de mai
Monde ¹	3.6	2.9	-0.3	3.0	-0.4
G20 ^{1,2}	3.8	3.1	-0.3	3.2	-0.4
Zone euro	1.9	1.1	-0.1	1.0	-0.4
Allemagne	1.5	0.5	-0.2	0.6	-0.6
France	1.7	1.3	0.0	1.2	-0.1
Italie	0.7	0.0	0.0	0.4	-0.2
Japon	0.8	1.0	0.3	0.6	0.0
États-Unis	2.9	2.4	-0.4	2.0	-0.3
Royaume-Uni	1.4	1.0	-0.2	0.9	-0.1
Inde ³	6.8	5.9	-1.3	6.3	-1.1
Chine	6.6	6.1	-0.1	5.7	-0.3

Données OCDE, Septembre 2019

▪ Des risques importants pèsent sur les perspectives de croissance

De nombreuses incertitudes sont présentes au niveau international et viennent peser sur les prévisions de croissance. Si aujourd'hui les effets sont limités, la tendance revêt un caractère alarmant pour les perspectives à moyen voire court terme. Elles se sont déjà traduites par une réduction de la production de biens d'équipement, notamment automobile où la baisse est supérieure à 5%.

Parmi les risques identifiés par l'OCDE, on retrouve le contexte géopolitique international, avec :

- le risque de Brexit sans accord qui se matérialise ;
- les tensions commerciales sino-américaines qui continuent à croître et qui pourraient se mondialiser à l'avenir.

Toutefois, d'autres risques de nature plus financière sont aussi mis en exergue :

- l'augmentation et la dégradation importante de l'endettement des ménages et des entreprises du fait de l'accès facilité à l'emprunt ;
- le report de l'investissement privé vers les obligations d'États, jugées plus sûres et qui aboutissent à des rendements obligataires négatifs ;
- le ralentissement potentiel des principales économies : Chine, États-Unis et Allemagne ;
- la montée des cours du pétrole et des énergies qui viendraient porter une inflation jusque-là raisonnable.

1.2. La conjoncture nationale

▪ Un ralentissement économique conforme aux prévisions et un maintien de l'inflation

Après une année 2017 record (+ 2.4%), l'exercice 2018 (1.7%) et les prévisions pour 2019 confirment la tendance baissière de l'évolution du PIB en France. Ainsi, en 2018, si le solde du commerce extérieur influe positivement sur le PIB porté par l'accroissement des exportations, le ralentissement de l'investissement privé et la variation des stocks sont venus amoindrir la croissance du PIB.

En 2019, les prévisions font état d'un nouveau ralentissement avec une évolution aux alentours de +1.3 % (selon la Banque de France et le Gouvernement), hausse qui reste robuste grâce à la consommation intérieure mais tient compte d'un retour à la normale du commerce extérieur. Les nombreuses incertitudes sur la situation internationale continuent à peser sur les prévisions françaises même si la France est moins sensible que de nombreux autres pays grâce à la structure de son économie.

La Banque de France prévoit également une croissance stable sur les exercices 2020 et 2021 en prenant le pari que le volume important d'épargne créé en 2018 et 2019 sera dépensé sur les années suivantes.

L'inflation, qui avait connu un pic en 2018 du fait du redressement des coûts de l'énergie, revient à des niveaux plus faibles, notamment en termes de prévisions. L'actualité récente en Arabie Saoudite montre toutefois que les prévisions sont fortement dépendantes d'un contexte incertain.

SYNTHÈSE DES PROJECTIONS FRANCE

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
IPCH	0,3	1,2	2,1	1,3	1,3	1,4
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,5	0,9	0,7	1,0	1,4
Déflateur du PIB	0,5	0,5	0,8	1,3	1,2	1,2
PIB réel	1,0	2,4	1,7	1,3	1,4	1,4

Données Insee et Banque de France juin 2019

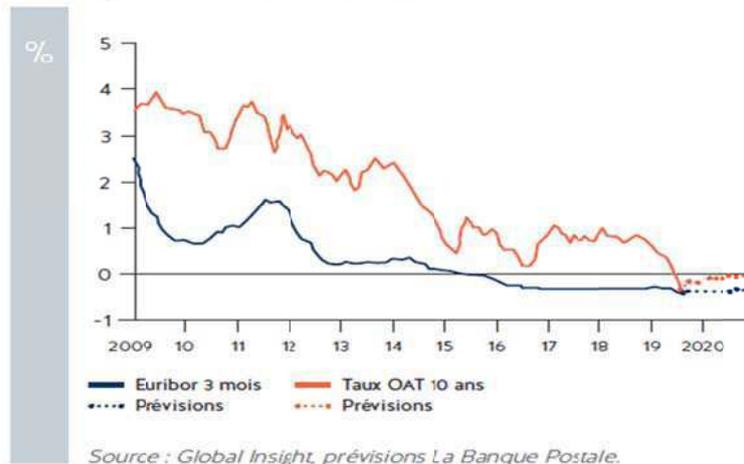
▪ Une baisse des taux d'intérêt qui résulte des politiques monétaires

L'adoption de politiques monétaires accommodantes par les grandes banques centrales, pour atténuer le ralentissement de l'économie mondiale, a pour conséquence une baisse des taux d'intérêt.

La Banque Centrale Européenne (BCE) a ainsi décidé le 12 septembre 2019 une nouvelle baisse du taux de dépôt de - 0,40 à - 0,50 %. Pour rappel, ce taux est celui auquel la BCE « rémunère » les dépôts des banques ; un taux négatif signifie donc que la BCE « taxe » ces dépôts au lieu de les rémunérer. L'objectif est de faire baisser encore les coûts de financement en zone euro et de faciliter l'accès au crédit.

EVOLUTION DES TAUX D'INTERET EN FRANCE

© La Banque Postale Collectivités Locales



▪ Un taux de chômage qui continue à décroître

Le taux de chômage a légèrement baissé en 2018, d'environ 0.2 points, pour atteindre une prévision de 8.8 % au dernier trimestre pour la France (hors Mayotte). Le taux moyen sur l'année 2018 se situe à 9.1%.

Les dernières prévisions sur 2019 sont assez positives avec une diminution de 0.6 points sur le second trimestre 2019, en comparaison à 2018, pour atteindre 8.2%.

	En % de la population active		Variation en points sur un		Milliers
	2019T1	2019T2 (p)	trimestre	an	2019T2 (p)
Personnes au chômage	8,4	8,2	-0,2	-0,6	2 366

Données Insee, Enquête emploi, Août 2019

Le taux de chômage 2018 est encore un peu plus faible de -0.3 points si l'on raisonne sur le périmètre de la France métropolitaine (8.8% de moyenne sur l'année et 8.5% sur le dernier trimestre).

1.3. Le contexte économique en Bourgogne-Franche-Comté

Comme l'indique l'INSEE dans son bilan économique 2018 de la région (publié en juin 2019), la Bourgogne-Franche-Comté possède des motifs de satisfactions grâce à :

- une baisse du chômage,
- une reprise du marché de l'automobile,
- de très bons rendements agricoles, notamment viticoles,
- un dynamisme frontalier.

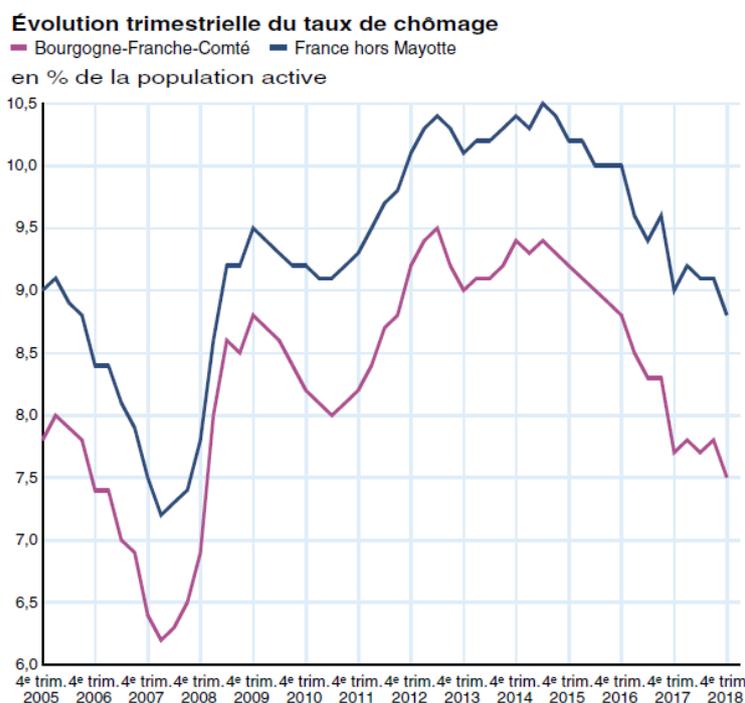
Toutefois certains indicateurs sont moins favorables, notamment avec une baisse du nombre d'emplois, particulièrement dans l'intérim.

- **Un taux de chômage qui poursuit sa baisse**

Le taux de chômage en Bourgogne-Franche-Comté a diminué pour la troisième année consécutive, pour se porter à 7,5% fin 2017 contre 8,5% au niveau national, en baisse de 0.2 points dans les deux cas. La Bourgogne-Franche-Comté reste au troisième rang des régions les moins touchées par le chômage derrière les Pays de la Loire et la Bretagne. Cette baisse profite à tous les départements à l'exception du Doubs qui reste stable sur l'exercice et du Territoire de Belfort qui connaît une hausse de 0.5 points.

De façon plus précise, presque toutes les zones d'emploi connaissent une baisse de leur taux de chômage, parfois importante comme à Beaune, Morteau ou Cosne-Clamecy avec au moins -0.6 points. Seules les zones de Vesoul, du Morvan et de Belfort-Montbéliard sont stables ou en hausse.

Fin 2018, le nombre de personnes inscrites à Pôle emploi est quant à lui de 214 400, en baisse de 1 700 par rapport à l'année précédente. Le nombre d'inscriptions à Pôle emploi diminue notamment pour les chômeurs de catégorie A (personnes n'ayant exercé aucune activité dans le mois). La reprise économique bénéficie davantage aux jeunes de moins de 25 ans, moins aux seniors. Les inscrits de longue durée sont en augmentation de 2.7%, hausse deux fois moins importante qu'au niveau national.



- **L'emploi en baisse, particulièrement dans l'intérim**

Alors que la Région avait gagné plus de 6 000 emplois en 2017, elle en a perdu 6 500 en 2018, soit une baisse de 0.7% après deux années de hausse. La baisse porte autant sur l'emploi public que privé, en décalage avec la moyenne nationale qui est en hausse de 0.6%.

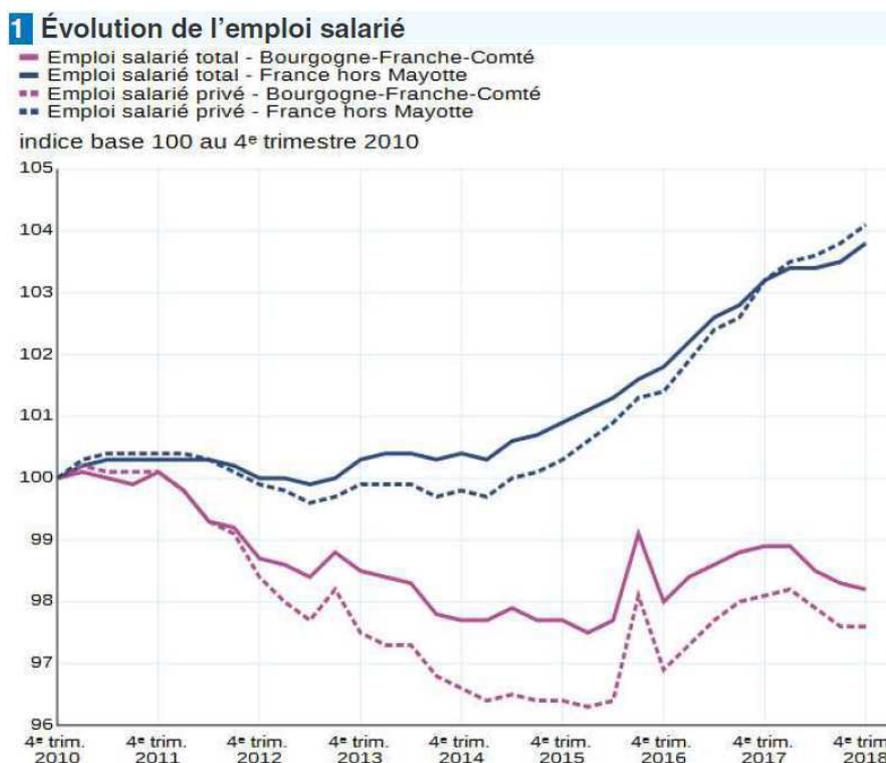
La perte d'emploi dans la Région provient à 75% de la baisse du nombre d'intérimaires (- 4 700 postes en 2018), une baisse constatée également au niveau national mais de façon moins importante. Si tous les départements sont touchés, dans certains départements (Doubs, Territoire de Belfort) la baisse atteint jusqu'à 15% par rapport à 2017.

Tous les secteurs économiques sont impactés par la baisse de l'emploi salarié avec une baisse de 0.5% sur l'industrie, 0.2% sur la construction et 0.8% et 0.9% sur le tertiaire marchand et non marchand. L'agriculture connaît une hausse de l'emploi salarial avec +3.8%

Dans le domaine des créations d'entreprise, le constat pour 2018 est plus positif avec une hausse de l'ordre de 16%, soit 2 600 nouvelles entreprises de plus qu'en 2017. La Bourgogne-Franche Comté se trouve ainsi dans un mouvement au diapason de l'évolution nationale. La hausse provient principalement des créations de micro-entreprises dans les départements les plus peuplés (Côte d'Or et Doubs) avec des hausses de plus de 30%. Les créations d'entreprises individuelles sont également sur une pente favorable avec une évolution de 18% par rapport à 2017.

Les créations se portent dans tous les domaines économiques bien que les micro-entreprises s'ouvrent surtout dans le domaine des aides à la personne, du transport et de l'hébergement-restauration.

La solidité des entreprises s'est aussi améliorée sur l'exercice 2018 avec une baisse des défaillances de plus de 2%, évolution supérieure à la moyenne nationale. La baisse s'est principalement portée sur les entreprises de construction et de services aux entreprises. Seuls les domaines de l'aide aux particuliers (+15%) et de l'industrie (+5%) connaissent une trajectoire à la hausse.

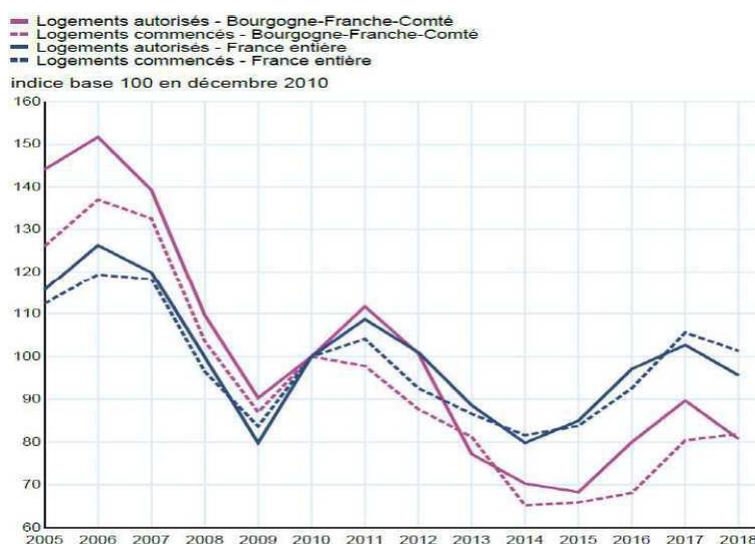


▪ Un secteur de la construction en demi-teinte

Les autorisations de construction sont en forte baisse par rapport à 2017 (-10%), baisse plus marquée dans les départements de Côte-d'Or et de l'Yonne que dans les autres départements.

Les mises en chantier continuent leur progression pour la quatrième année de suite avec une hausse de 1.7% en 2018, contrastant avec la baisse constatée au niveau national.

Le nombre de ventes de logements neufs baisse pour la seconde année consécutive de 4%. Le nombre de livraisons de logements neufs ayant été plus important que les ventes, le stock de logements neufs disponibles est en hausse de 1%, augmentant le taux de vacance de la région.



▪ Une hausse de la fréquentation touristique

La Bourgogne-Franche Comté a totalisé plus de 10 millions de nuitées en 2019 (soit environ 3% du nombre total de nuitées en France), une fréquentation élevée mais en légère baisse (-1%) après un très bon exercice 2017. Au niveau national, le nombre de nuitées est en hausse de 1.8%.

Au niveau de l'hôtellerie traditionnelle, la baisse est de 0.7% du fait de la baisse de la clientèle française, porteuse de 70 % du marché. Le nombre de nuitées passées par la clientèle étrangère est quant à elle en hausse avec jusqu'à +15 % pour la clientèle américaine. Les pays les plus consommateurs de nuitées ont été la Belgique, (340 000), l'Allemagne (303 000) et la Chine (297 000).

La Côte d'or, qui représente 35% des nuitées, est le seul département à connaître une hausse sur l'exercice (+1.1%) grâce à sa captation de la clientèle étrangère. Les autres départements ont quant à eux plus souffert de la baisse de fréquentation de la clientèle française.

Dans l'hôtellerie de plein air, on constate le mouvement inverse avec une hausse de la clientèle française (+0.6%) et une baisse de la clientèle étrangère (-3.7%) qui a pour conséquence un repli de ce secteur. Là encore, de fortes disparités existent entre les départements.

On constate toutefois que les baisses de fréquentation se sont portées sur les hébergements les moins luxueux avec des baisses principalement portées par les établissements porteurs d'une ou deux étoiles.

Le tableau de conjoncture régionale de l'INSEE, publié le 16 Septembre 2019, actualise les tendances d'évolution 2019 des indicateurs socio-économiques La publication des évolutions définitives interviendra au premier semestre 2020.

Indicateurs clés de la région Bourgogne-Franche-Comté

Indicateurs clés régionaux	Date de mise à jour	Type et date de valeur	Valeur	Tendance/période précédente ¹	
				Régionale	Nationale
Emploi et marché du travail					
Emploi salarié total (en milliers) **	30/09/2019	CVS - 2 ^e trim. 2019	969,5	↘	↗
Emploi salarié privé (en milliers) **	30/09/2019	CVS - 2 ^e trim. 2019	729,9	↘	↗
Emplois intérimaires (en milliers) **	30/09/2019	CVS - 2 ^e trim. 2019	39,3	↘	↘
Taux de chômage (en %) **	30/09/2019	CVS - 2 ^e trim. 2019	7,3	↘	↘
Demandeurs d'emploi (A, B, C) *	26/07/2019	CVS - 2 ^e trim. 2019	215 980	↗	→
Entreprises					
Créations d'entreprises *	15/10/2019	CVS - 3 ^e trim. 2019	5 807	↗	↗
Défaillances d'entreprises *	25/09/2019	brute - cumul annuel au 2 ^e trim. 2019	1 932	↘	↘
Construction neuve					
Logements autorisés **	27/09/2019	brute - cumul annuel de juin 2019	11 000	↘	→
Logements commencés **	27/09/2019	brute - cumul annuel de juin 2019	11 300	↗	→
Locaux autorisés (en milliers de m²) *	27/09/2019	brute - cumul annuel de juin 2019	1 570	↗	↗
Locaux commencés (en milliers de m²) *	27/09/2019	brute - cumul annuel de juin 2019	1 031	↗	↗
Tourisme					
Hôtellerie (en milliers de nuitées) *	07/10/2019	brute - août 2019	833	↗	↗
Hôtellerie de plein air (camping) (en milliers de nuitées) ***	12/11/2018	brute - sept. 2018	269	↘	↗

Pour la comparaison nationale :* France entière ; ** France hors Mayotte ; *** France métropolitaine.

2. Le cadre national des finances publiques

2.1. Les principales dispositions du projet de loi de finances 2020

Le projet de loi de finances pour 2020 a été présenté en Conseil des ministres le 27 septembre.

Il retient les principales prévisions macro-économiques suivantes :

PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES
(moyennes annuelles)

%	2018	2019p	2020p
Taux de croissance du PIB	1,7	1,3	1,3
Taux d'inflation	1,9	1,1	1,4
Taux de chômage	8,8	8,2	7,8

p : prévisions
Source : Insee, prévisions La Banque Postale.

Le projet de loi de finances confirme la suppression de la taxe d'habitation et la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité locale.

La taxe d'habitation sur les résidences principales sera intégralement supprimée pour 80 % des ménages en 2020. Pour les 20 % des ménages restants, la suppression de la taxe d'habitation se déploiera jusqu'en 2023, date à laquelle plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

En outre, la suppression de la taxe d'habitation conduit à une réforme plus globale de la fiscalité. Selon les informations présentées au Comité des finances locales, la réforme se traduirait par :

- o le transfert du taux départemental de foncier bâti aux communes en 2021 ;
- o le versement aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), et aux départements, d'une part nationale de TVA pour compenser la perte enregistrée sur leur fiscalité directe.

Une réforme de la fiscalité locale qui impacte les régions à titre subsidiaire.

Une fraction du produit des frais de gestion relatifs à la cotisation foncière des entreprises (CFE), à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et à la taxe d'habitation (TH) a été affectée aux régions dans le cadre de la refonte du financement de la formation professionnelle intervenue en 2014.

La suppression de la taxe d'habitation entrainera la disparition du produit correspondant à ces frais de gestion dont le montant à compenser pour l'ensemble des régions est estimé à 272,1 M€ en valeur 2017.

L'article 5 du PLF 2020 prévoit le versement d'une compensation financière aux régions, à compter de 2021, qui sera égal au montant perçu en 2020. Le Gouvernement propose une compensation sous forme d'une dotation budgétaire. Régions de France a fait connaître sa préférence pour une fraction complémentaire de TVA pour son caractère plus sécurisé et plus dynamique.

La contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques : la contractualisation sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement

Entre 2014 et 2017, les collectivités ont contribué au redressement des finances publiques par une diminution de la dotation globale de fonctionnement de 11,475 milliards d'euros. Depuis 2018, la participation des collectivités à la maîtrise des dépenses publiques et au désendettement passe par des mesures d'encadrement des finances publiques locales.

Le Gouvernement a souhaité en effet, depuis 2018, adopter une nouvelle approche dans les relations financières entre l'État et les collectivités territoriales, en rupture avec la baisse des dotations.

En instaurant un dispositif triennal de contractualisation entre l'État et les collectivités, la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 a renouvelé le cadre national de pilotage des dépenses publiques locales en fixant deux objectifs :

- o Une évolution maximale des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités locales et de leurs EPCI à + 1,2% par an, en valeur et à périmètre constant,
- o Une réduction du besoin de financement des collectivités de 13 Mds€ sur l'ensemble de la période 2018-2022, soit une réduction du besoin de financement annuel de 2,6 Mds€.

Par ailleurs, chaque collectivité territoriale de plus de 3 500 habitants doit désormais communiquer, lors de son débat d'orientation budgétaire, ses objectifs concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement et son besoin de financement.

2.2. Le contrat financier de la Région Bourgogne-Franche-Comté

Conformément à la délibération de l'assemblée plénière des 28 et 29 juin 2018, la Région Bourgogne-Franche-Comté a signé le contrat financier avec le Préfet de région concernant l'encadrement de l'évolution de ses dépenses de fonctionnement.

La stratégie financière régionale prévoit en effet une maîtrise des dépenses de fonctionnement, afin de dégager un autofinancement robuste, favorisant la capacité de financement des investissements.

Le contrat fixe le niveau maximal des dépenses réelles de fonctionnement, pour les années 2018 à 2020, par application à la base 2017 du taux d'évolution annuel de 1,2%.

La base de référence 2017 des dépenses de fonctionnement est de 882,3 M€, après prise en compte de retraitements comptables prévus par la loi.

La trajectoire financière imposée par l'État est la suivante :

	Rappel de la base 2017	2018	2019	2020
Montant des dépenses réelles de fonctionnement	882 315 771,00 €	892 903 560,25 €	903 618 402,98 €	914 461 823,81 €

Pour l'exercice 2018, le montant maximum des dépenses était fixé à 892,9 M€. La Région a respecté cet objectif en contenant l'évolution de ses dépenses à **+ 0,76 %** après l'application des retraitements prévus par le contrat. Ce qui évite une sanction et une diminution des recettes sur l'exercice 2019.

Les recommandations de la Cour des comptes pour améliorer le dispositif de contractualisation financière

Dans le rapport sur les finances publiques locales de septembre 2019, la Cour des comptes évoque des insuffisances du dispositif et appelle de ses vœux des ajustements.

En particulier, la Cour des comptes relève que le dispositif est concentré sur l'évolution de la dépense de fonctionnement sans prise en compte de l'évolution des recettes et constate « *une situation paradoxale compte tenu des sollicitations de l'État sur la mise en œuvre de nouvelles politiques publiques* ».

Ainsi, les projets intégrant des recettes ou des financements de partenaires viennent grever l'évolution des dépenses de fonctionnement pour leur montant brut, sans prise en compte des recettes attendues : « *les incertitudes relatives aux méthodes de retraitement du dispositif sont susceptibles de freiner les partenariats et les cofinancements, notamment le recours aux financements européens. Le dispositif risque d'entrer ainsi en contradiction avec le déploiement d'une nouvelle génération de politiques publiques nationales assises sur un partenariat avec les territoires* ».

C'est par exemple le cas pour la Région Bourgogne Franche-Comté du dispositif de soutien aux Industries du futur, pour lequel la Région assume l'intégralité des dépenses et perçoit ensuite des participations de l'État en recettes. A ce jour, la demande de retraitement des dépenses supplémentaires se heurte à un refus de la part des services de l'État.

3. Des équilibres budgétaires qui respectent la stratégie financière régionale

Il est nécessaire de rappeler la situation financière actuelle de la Région avant de présenter les orientations de la trajectoire financière pluriannuelle.

3.1. Une stratégie financière rigoureuse et volontariste

La stratégie financière de mandat fixe trois objectifs fondamentaux :

- Maintenir une épargne brute solide, contribuant ainsi à garantir la capacité d'investissement de la collectivité et à disposer de marges de manœuvres directes, à court et moyen terme, pour la mise en œuvre de ses politiques ;
- Augmenter l'investissement régional, pour le porter à 350 M€ en moyenne annuelle sur le mandat ;
- Un recours à l'emprunt maîtrisé, en maintenant une capacité de désendettement inférieure à environ 6/7 ans, afin de garantir la soutenabilité de la dette.

Cette stratégie a été mise en œuvre de façon constante depuis 2016, favorisant la mise en œuvre des politiques publiques régionales et les engagements de mandat.

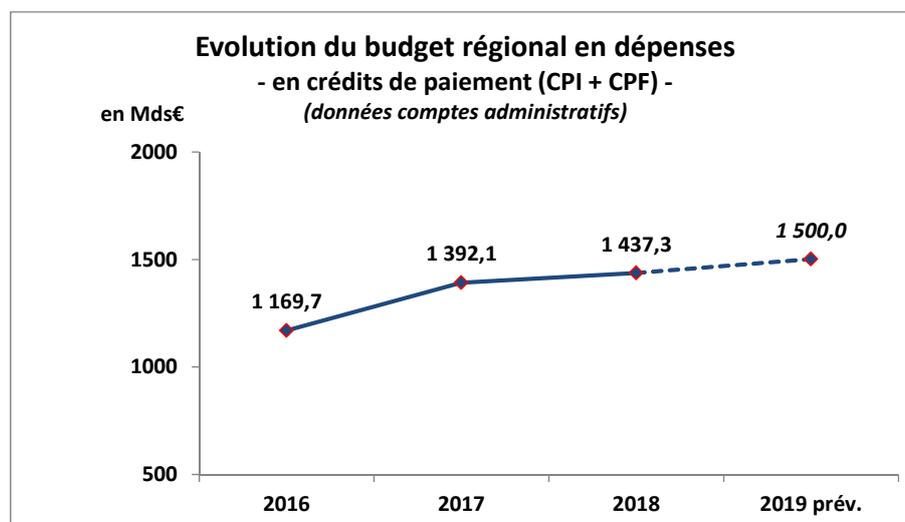
3.2. Une évolution du budget depuis 2016 qui traduit le renforcement de la nouvelle Région

Les actions volontaristes de la stratégie de mandat et le renforcement des compétences régionales et se sont traduits par un accroissement du budget régional.

Le périmètre d'intervention de la collectivité s'est encore amplifié depuis la mise en place de la « nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté » au 1^{er} janvier 2016.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a renforcé le rôle stratégique et de programmation des Régions. Elle leur a attribué également de nouvelles compétences dans plusieurs domaines, notamment en matière de développement économique et d'aménagement du territoire, ainsi que le transfert de la compétence en matière de transports scolaires et interurbains.

En outre, la Région Bourgogne-Franche-Comté a consenti un effort financier significatif dans le domaine de la formation, avec l'élaboration du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) pour les années 2019-2022, lequel fait suite à la signature d'une convention d'amorçage transitoire au titre du PIC 2018 et à la mise en œuvre du Plan « Un million de formations pour les personnes en recherche d'emploi » en 2016 et 2017.



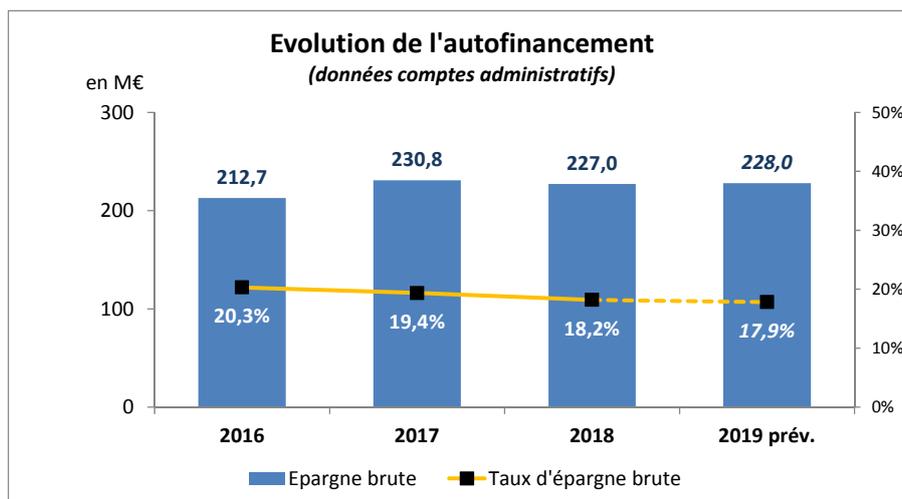
L'analyse des comptes administratifs des exercices 2016, 2017 et 2018 de la Région Bourgogne-Franche-Comté illustre la qualité de la situation financière de la collectivité et démontre la poursuite des orientations stratégiques définies en début de mandat en matière financière : un maintien des grands équilibres financiers en fonctionnement ; un effort d'investissement au service des grandes priorités régionales ; une progression maîtrisée de l'endettement.

Un autofinancement solide

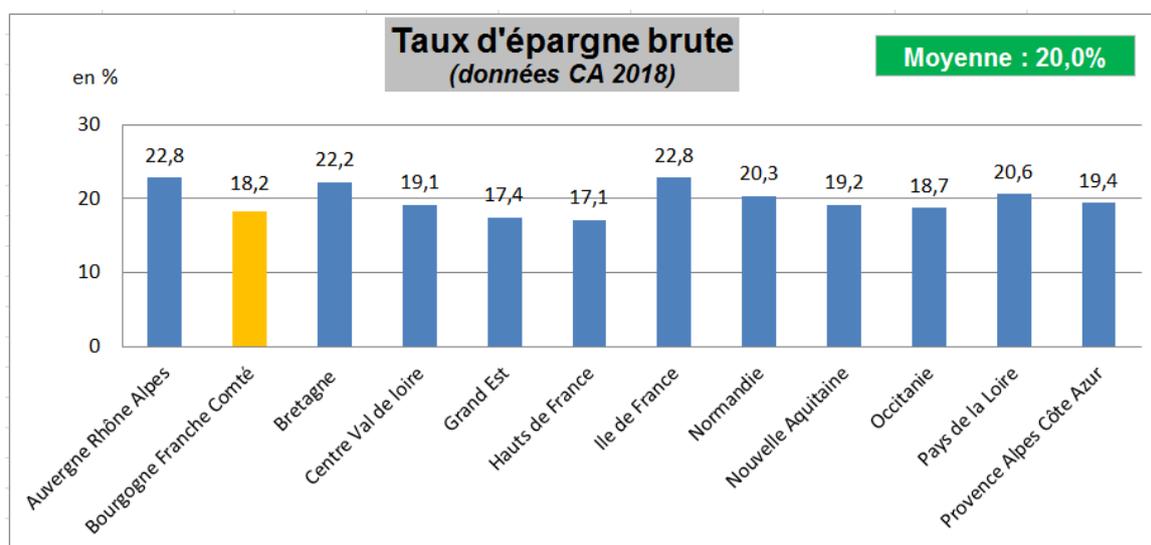
La Région Bourgogne-Franche-Comté a dégagé un autofinancement brut moyen de l'ordre de 223 M€ au cours des trois derniers exercices.

Ce montant d'épargne s'est maintenu à un niveau satisfaisant sur l'ensemble de la période, en raison de l'évolution de recettes et d'une gestion contenue des dépenses de fonctionnement fixée par la Région, avec une évolution limitée à + 0,76 % sur l'exercice 2018 dans le cadre du périmètre défini par le contrat financier signé avec l'État.

Le taux d'épargne brute, qui rapporte l'épargne brute aux recettes réelles de fonctionnement, est en diminution sur la période. Toutefois celui-ci reste conforme aux objectifs financiers de la stratégie de mandat avec un taux plancher fixé à 17 %, permettant de garantir les capacités d'action de la Région.



Le graphique suivant permet de situer la Région Bourgogne-Franche-Comté par rapport à la moyenne nationale CA 2018 (métropole hors Corse).



Source Régions de France (CA 2018)

A noter que si l'on retraitait la recette de TICPE Grenelle en fonctionnement, à l'instar de six autres Régions (*), le taux d'épargne brute de la Région Bourgogne-Franche-Comté s'établirait à 20,3 % pour l'exercice 2018.

Pour mémoire, cette part de TICPE est accordée aux régions au titre du financement d'infrastructures durables.

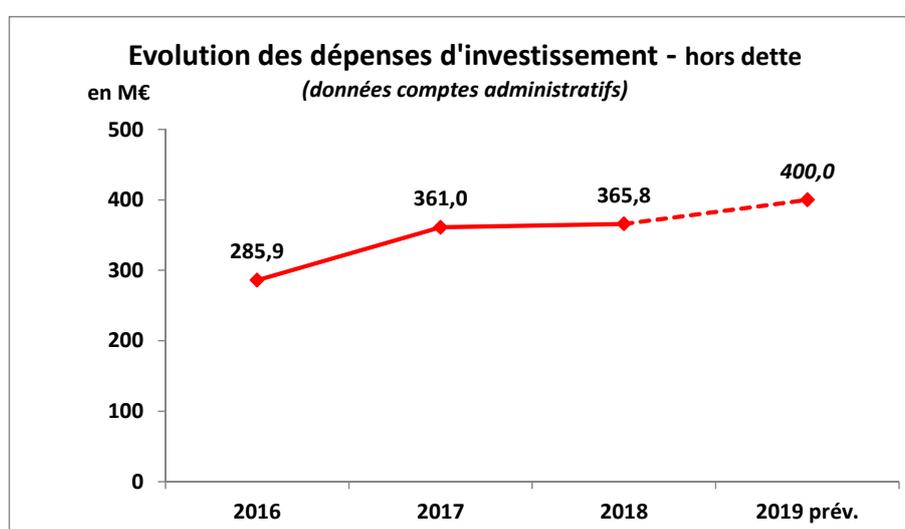
(*) On constate au niveau des régions deux modes de comptabilisation pour la recette liée à la TICPE Grenelle :
 . En investissement au compte 10223 : imputation appliquée par les Régions Auvergne-Rhône-Alpes / Bourgogne-Franche-Comté / Ile-de-France / Normandie / Occitanie / Pays de Loire ;
 . En fonctionnement au compte 7322 : imputation appliquée par les Régions Bretagne / Centre-Val de Loire / Grand Est / Hauts de France / Nouvelle Aquitaine / Provence-Alpes-Côte d'Azur.

3.3. Une augmentation notable des investissements

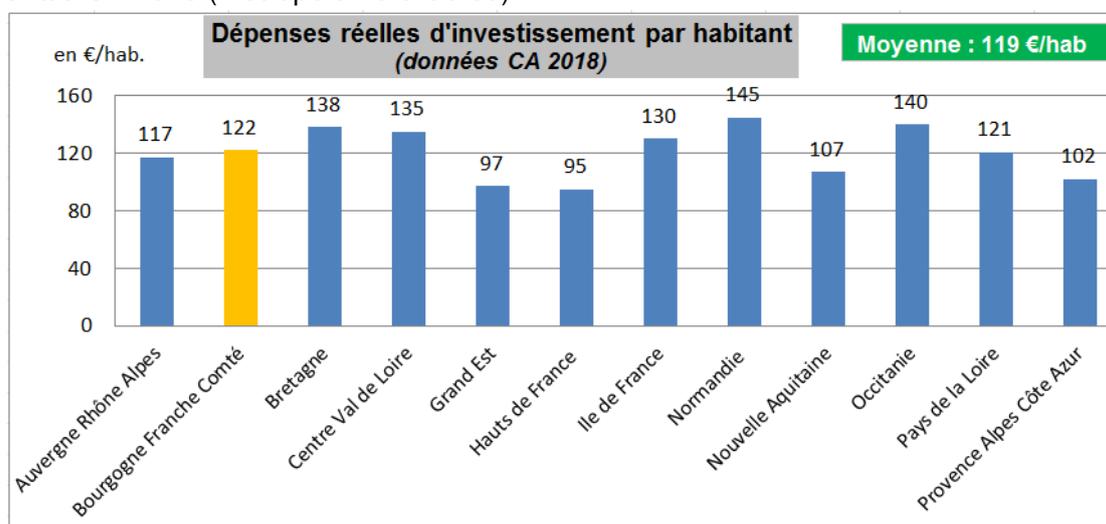
Conformément à la trajectoire financière pluriannuelle, la Région a réalisé un niveau d'investissement significatif au cours des trois derniers exercices, avec un montant de dépenses (hors dette) qui est passé respectivement de 286 M€ en 2016, à hauteur de 361 M€ en 2017, puis 366 M€ de crédits en 2018, ce qui représente une augmentation de + 24 % par rapport aux montants cumulés consacrés par les deux anciennes Régions (295 M€).

Les principaux postes de dépenses réalisés sur la période concernent les lycées (108 M€ en moyenne annuelle), les transports (75 M€), l'action économique (53 M€) et l'aménagement des territoires (45 M€).

L'année 2019 devrait à nouveau confirmer une accélération de la politique d'investissement de la collectivité, nécessaire au développement du territoire régional.



Au compte administratif 2018, la Région Bourgogne-Franche-Comté consacre 122 € d'investissement par habitant, et se classe ainsi légèrement au-dessus de la moyenne nationale CA 2018 (métropole hors Corse).

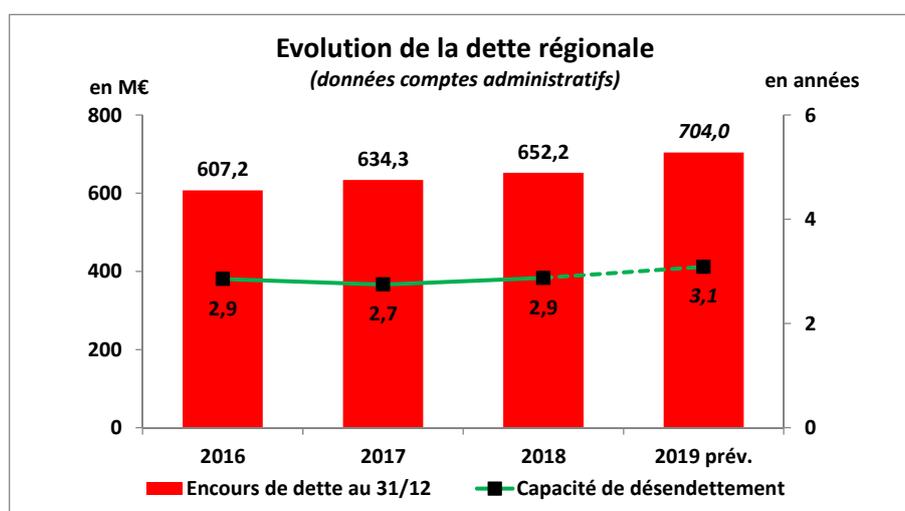


Source Régions de France (CA 2018)

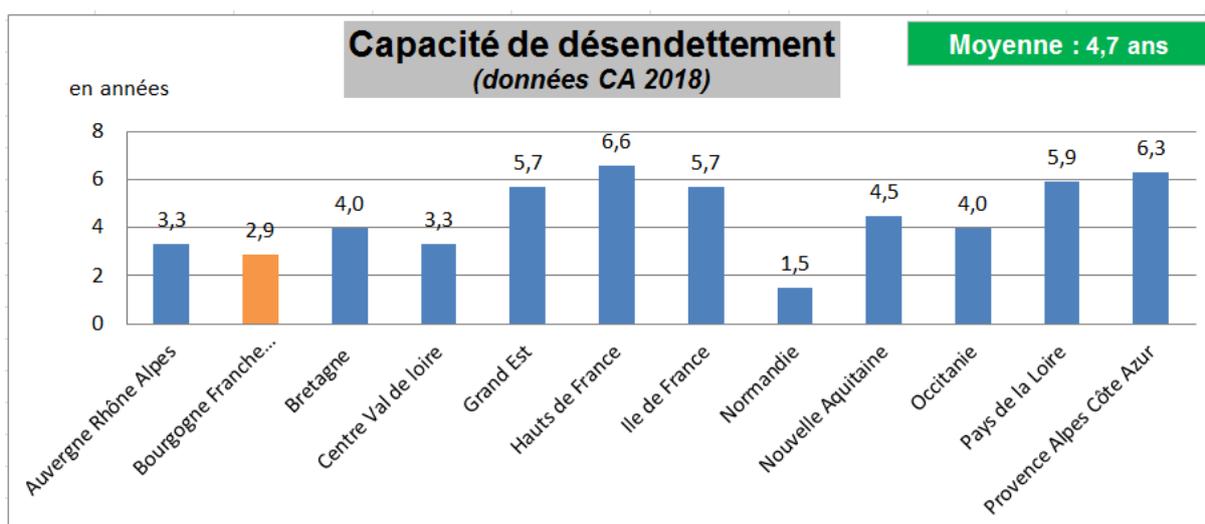
3.4. Une gestion active de la dette

Compte tenu de la hausse de l'investissement, et d'un volume d'emprunt nouveau supérieur au remboursement du capital de la dette, la Région a accru son endettement net à hauteur de + 45 M€ en cumul au cours des deux derniers exercices. L'encours de dette de la Région, s'établit ainsi à 652 M€ au 31 décembre 2018.

Toutefois, grâce à l'autofinancement élevé, l'endettement régional reste maîtrisé. Le ratio de capacité de désendettement, qui rapporte l'encours de la dette à l'épargne brute, et qui constitue un indicateur de référence en matière d'analyse financière, demeure inférieur à 3 ans.



La Région Bourgogne-Franche-Comté se classe ainsi parmi les régions les moins endettées avec une capacité de désendettement de 2,9 années contre 4,7 années en moyenne nationale CA 2018 (métropole hors Corse).

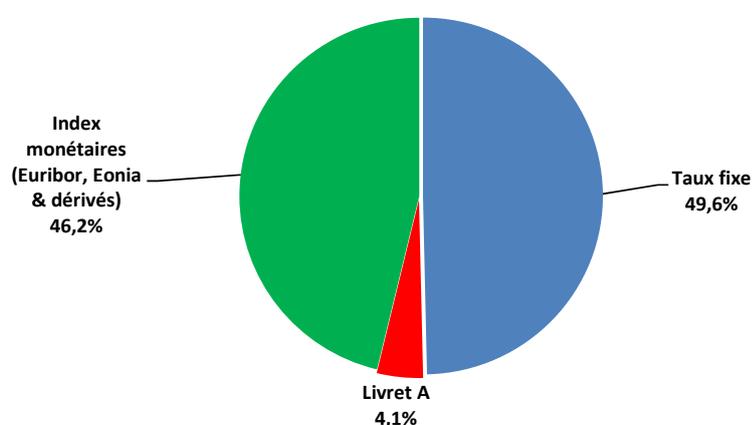


Source Régions de France (CA 2018)

L'encours de la dette régionale au 30 septembre 2019 s'établit à 620,8 M€, réparti entre douze établissements prêteurs. La Banque européenne d'investissement (BEI) et le groupe Caisse des Dépôts détiennent désormais près de la moitié de l'encours (25,2 % pour la BEI / 23,9 % pour la CDC). La part de ces deux prêteurs institutionnels est en progression significative sur les années récentes en lien avec la mobilisation de plusieurs enveloppes au cours des trois derniers exercices (130 M€ mobilisés auprès de la BEI en 2017 et 2018 / 48,6 M€ auprès de la CDC en 2016 et 2017).

Concernant la structure de la dette par type de taux, l'encours de la dette régionale au 30 septembre 2019 est constitué à 49,6 % de taux fixe, à 46,2 % d'index variable (Euribor 3 mois, Euribor 1 mois, Eonia et dérivés...) et à 4,1 % d'index Livret A.

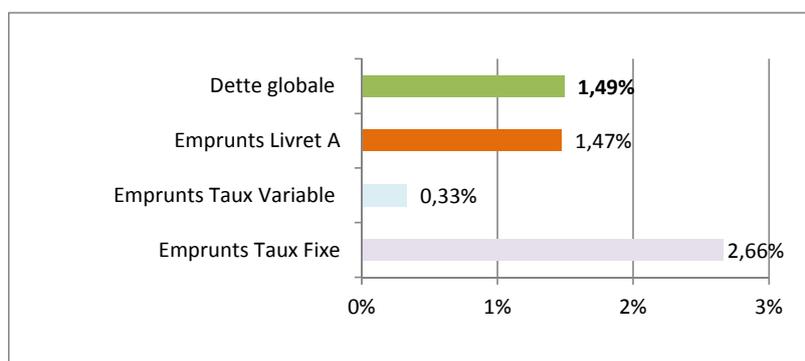
STRUCTURE DE TAUX



Concernant les taux, la Région Bourgogne-Franche-Comté privilégie une structure équilibrée de la dette afin de sécuriser l'encours, tout en bénéficiant de la baisse des taux variables ; cette stratégie de financement sera poursuivie le cadre des nouvelles enveloppes de financement qui seront mobilisées en fin d'année 2019.

A noter par ailleurs que la dette actuelle de la Région est relativement jeune avec 90% des emprunts en place qui ont été mobilisés depuis 10 ans et que l'encours ne comporte aucun produit structuré. La durée de vie résiduelle moyenne s'élève à 16 années et 2 mois. Le taux moyen pondéré de la dette, avec impact des cinq contrats d'échange de taux (SWAP), s'établit à 1,49 %.

TAUX MOYEN PONDERE



La prévision budgétaire pour l'emprunt 2019, après décisions modificatives de l'exercice, s'établit à 149,9 M€. Le montant de l'emprunt à mobiliser sur l'exercice 2019 reste à définir au moment du bouclage de ce rapport d'orientations budgétaires. Celui-ci sera ajusté au cours du dernier trimestre de l'année dans le cadre du pilotage de clôture de l'exercice, en fonction des prévisions de réalisations en dépenses et en recettes.

Concernant la gestion de trésorerie de la collectivité, la Région poursuivra en 2020 l'objectif de sécurisation de la gestion quotidienne en privilégiant les émissions de titres négociables à court terme au vu des conditions financières particulièrement avantageuses. Au 31 octobre 2019, les cinq émissions de « NEU CP » réalisées par la Région depuis le début de l'exercice ont ainsi généré près de 120 K€ de produits financiers.

La notation financière : un outil au service d'une gestion optimisée

La notation financière n'est pas un objectif en soi, mais un outil qui permet à la Région de diversifier et d'optimiser les financements. En effet, la note de qualité attribuée à la région permet aux organismes prêteurs de mesurer la solidité financière de la collectivité et d'appliquer par conséquent des marges peu élevées ; par ailleurs la région peut accéder directement aux marchés financiers pour ses besoins de trésorerie ou de financement long terme.

La nouvelle Région se fait noter depuis 2017. L'agence de notation *Standard and Poor's* attribue la note « AA » avec une perspective stable. L'agence précise notamment que « la gouvernance et la gestion financières de la Région lui permettront d'augmenter ses dépenses d'investissement sur la période 2019-2021 tout en respectant ses principaux objectifs budgétaires et d'endettement et en maintenant une situation de liquidité forte ».

Cette note est révisée annuellement. L'agence de notation a confirmé la note de la Région en septembre 2019.

Concernant les ratios de pilotage, l'année 2019 viendra confirmer les tendances observées au cours des trois derniers exercices et la capacité de la Région à dégager des indicateurs conformes à la stratégie de mandat.

4. La prospective 2020-2022 : une trajectoire financière au service des priorités régionales

L'analyse détaillée de l'évolution de la situation financière de la Région doit être traitée dans une perspective pluriannuelle.

4.1. Une prospective financière qui prend en compte l'évolution des compétences régionales

○ La réforme du financement de l'apprentissage

L'exercice 2020 est l'année de mise en œuvre de la réforme de l'apprentissage, prévue par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel (« LCAP ») du 5 août 2018, qui confie aux branches professionnelles la compétence en matière d'apprentissage.

Cette réforme vient fortement impacter la structure budgétaire de la région en dépenses et en recettes. Malgré la perte de compétence, la région devrait conserver un rôle et poursuivre certaines interventions de soutien aux CFA dans un objectif d'aménagement du territoire et en matière d'investissements.

AVANT LA RÉFORME

La Région portait dans son budget les dotations de fonctionnement des CFA, les aides aux employeurs d'apprentis ou encore les actions en faveur des transports, de l'hébergement et de la restauration des apprentis. La Région finançait en outre des travaux dans les CFA.

Pour financer cette compétence, la Région bénéficiait d'une fraction de TICPE apprentissage composée de deux sous-ensembles : une part fixe et une part dynamique. Elle percevait également un montant de recettes équivalent à son action en faveur des employeurs d'apprentis.

A PARTIR DE 2020

La compétence sera exercée par les branches professionnelles. La Région ne percevra plus la ressource régionale d'apprentissage (« taxe d'apprentissage »).

La Région conservera une intervention réduite, à travers des actions de péréquation (financée par une dotation de l'État estimée à environ 6,7 M€) et une capacité d'investissement, financée par une dotation d'environ 10 M€. Par ailleurs, la Région percevra une dotation de compensation au titre du transfert de compétence, dont le montant reste à confirmer à ce jour.

La Région portera toutefois certains engagements pris sur 2019 mais qui seront réalisés sur les exercices 2020-2021, avec notamment la sortie en sifflet des aides aux employeurs d'apprentis.

La suppression de la taxe d'apprentissage pose un problème du fait de l'historique de la détermination de son assiette. En effet, allouée aux Régions en 2015, l'assiette de la taxe d'apprentissage comprenait notamment, à l'origine, l'ex-contribution au développement de l'apprentissage (CDA), elle-même issue de la dotation générale de décentralisation apprentissage (DGD). Or, 44% de cette DGD était composée de compensations financières liées à la formation professionnelle.

De nombreuses incertitudes demeurent encore à ce jour sur les impacts financiers réels de cette perte de compétence. A ce stade, les simulations budgétaires tiennent compte d'hypothèses, qui devront être affinées dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2020 en fonction des décisions nationales.

- **L'orientation**

En créant le service public régional d'orientation (SPRO), la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a instauré un pilotage dual État-région de l'orientation tout au long de la vie.

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, dans son article 10, fait évoluer la répartition des compétences entre l'État et les Régions en matière d'information sur l'orientation, les métiers et les formations. Elle donne ainsi plus de responsabilités aux régions concernant l'information des élèves sur les métiers et les formations. Au plan financier, cette prise de compétence va se traduire notamment par le transfert d'une partie des missions actuellement exercées par les DRONISEP.

Une compensation financière sera ainsi accordée par l'État, calculée sur la base d'un volume d'Équivalents Temps Plein (ETP). Des crédits dédiés à cette compétence seront proposés au prochain budget, selon les décisions qui seront prises par la collectivité régionale.

- **Le PRIC : un engagement financier pluriannuel de 251,6 M€, impliquant une dégradation conjoncturelle de l'épargne brute**

Le Pacte Régional d'Investissements dans les Compétences (PRIC) 2019-2022 vise à renforcer, sur une base contractuelle État/région, l'offre de formation professionnelle assurée par les régions vers les publics prioritaires.

Suite à la phase d'amorçage mise en œuvre en 2018, l'Assemblée régionale a adopté les 13 et 14 décembre 2018 le PRIC pour la période 2019-2022, dans la continuité des efforts déjà consacrés en 2016 et 2017 dans la mise en œuvre du Plan « Un million de formations pour les personnes en recherche d'emploi ».

Le montant total d'engagements s'élève à 251,6 M€ sur la période 2019-2022 (hors amorçage), et se décline chaque année en crédits de paiement et en recettes dans le cadre de conventions financières avec l'État. En vertu du principe d'additionnalité, la Région doit par ailleurs s'engager sur le maintien d'un niveau d'intervention socle en faveur de la formation professionnelle de 83,3 M€ annuels (hors PRIC).

La trajectoire prévisionnelle du PRIC aboutit à un décalage entre le décaissement des dépenses de la Région et l'encaissement des recettes de l'État, ce qui impactera négativement les ratios financiers en particulier en 2020.

Trajectoire pluriannuelle prévisionnelle du PRIC

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Dépenses PRIC	33,3	60,0	65,1	65,5	25,2	0,0	0,0	249,1
Recettes PRIC	26,5	49,0	63,0	65,7	31,9	12,5	0,5	249,1
Différence	-6,8	-11,0	-2,1	0,2	6,7	12,5	0,5	0,0

4.2. Les perspectives d'évolution pluriannuelle des recettes

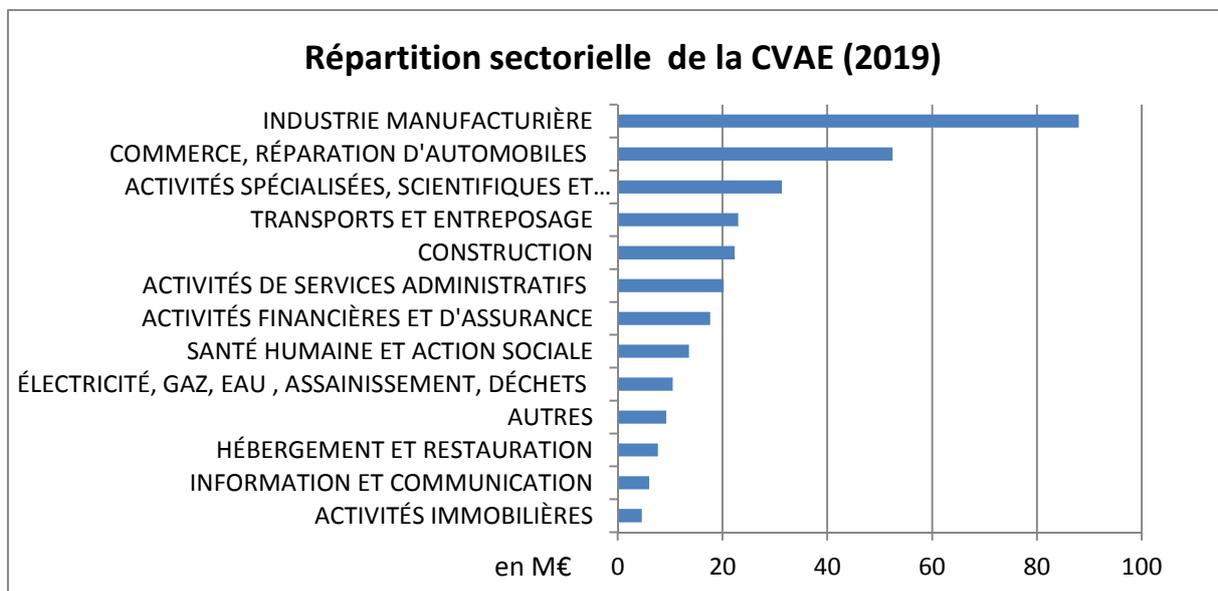
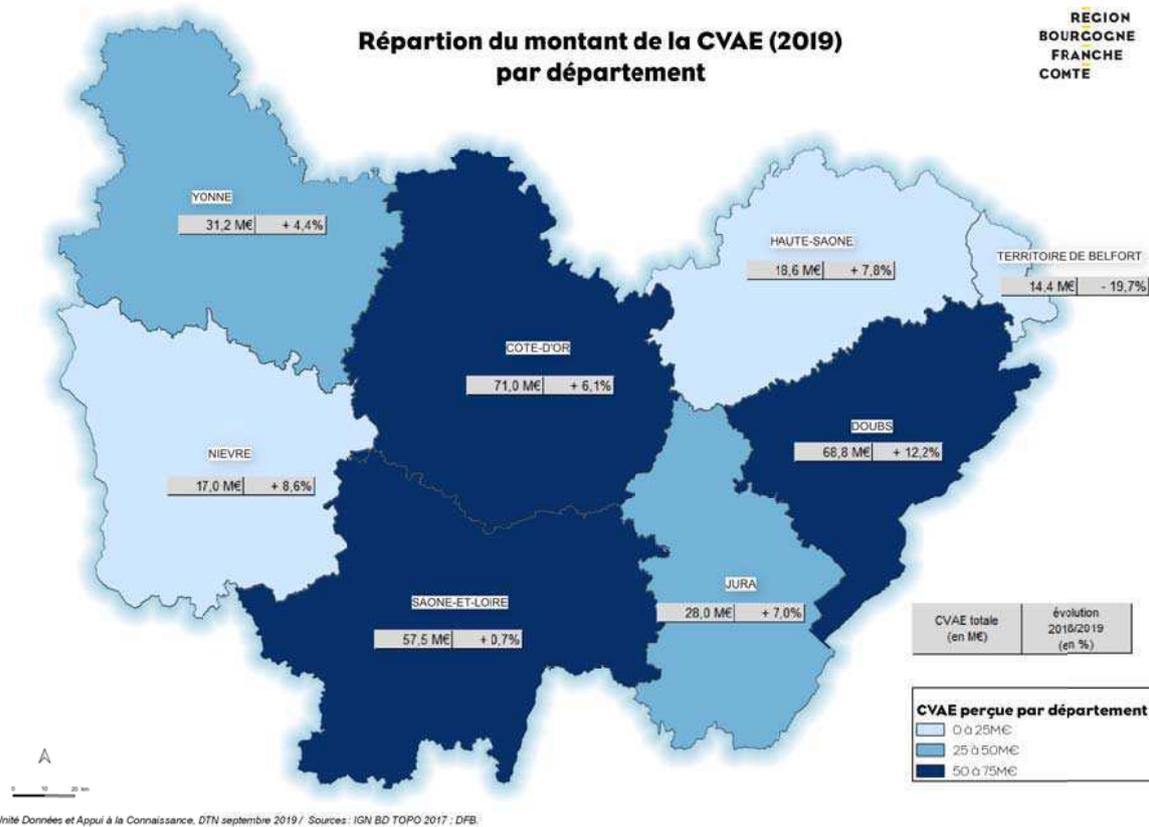
Les dispositions des dernières lois de finances et les notifications communiquées à la Région en cours d'année 2019, ainsi que les mesures du projet de loi de finances (PLF) pour 2020, permettent d'établir les hypothèses d'évolution des principales recettes pour la période 2020 à 2022.

A noter que les premières estimations communiquées par la DGFIP sur l'évolution de la CVAE pour 2020 font état d'une stagnation du produit pour l'ensemble des régions, après la forte augmentation observée en 2019. En outre la réforme du financement de l'apprentissage impacte fortement les ressources régionales à compter de 2020.

➤ **La fiscalité directe**

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), principale contribution fiscale directe, constitue la première ressource de la Région depuis 2017, en lien avec l'attribution d'une nouvelle part destinée à compenser le transfert de compétence dans le domaine des transports interurbains et scolaires. Le dynamisme de cette recette a conduit l'Etat à revenir sur son engagement de compensation de la compétence économique à hauteur de 20 M€. Elle représente désormais près du quart des recettes de la section de fonctionnement.

Une analyse du produit de la CVAE régionale est présentée ci-après. Le premier graphique représente la répartition géographique du produit de la CVAE 2019 par département et son évolution par rapport à 2018. Le second graphique montre la répartition sectorielle de la CVAE perçue en 2019.

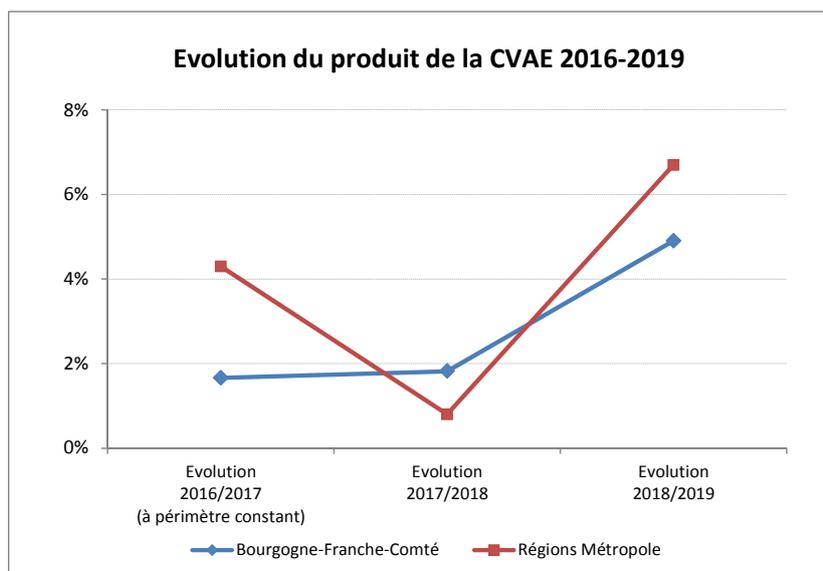


Le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), notifié à la Région pour 2019, s'élève à 306,5 M€, soit une évolution de + 4,9 % par rapport à 2018, laquelle est nettement supérieure à l'évolution moyenne constatée sur les deux derniers exercices (+ 1,7 %).

Evolution du produit de la CVAE régionale

en millions d'euros (M€)	CVAE notifiée						
	2016 (*)	Evolution 2016/2017 à périmètre constant (*)	2017	Evolution 2017/2018	2018	Evolution 2018/2019	2019
CVAE totale	141,115	1,7%	286,915	1,8%	292,137	4,9%	306,455
dont CVAE nette	102,724	1,0%	207,554	1,5%	210,601	2,7%	216,288
dont CVAE dégrévée	38,352	3,4%	79,321	2,7%	81,501	10,5%	90,034

(*) La part de CVAE attribuée à la Région qui était de 25 % jusqu'en 2016 est passée à 50 % à compter de 2017 en compensation du transfert de la compétence transport scolaire et interurbain.



La volatilité de cette recette et sa sensibilité à la conjoncture économique compliquent l'exercice de prévision budgétaire.

En effet on constate, au niveau national comme au niveau régional, des variations sensibles de cette recette. La Cour des comptes, dans son rapport de septembre sur les finances publiques locales, souligne cette difficulté et recommande explicitement à la DGFIP « de procéder à une analyse des variations de la CVAE afin d'en améliorer la prévision ».

Sans attendre cette observation nationale de la Cour des comptes, la Région en a fait un enjeu prioritaire dans la récente convention de services comptables et financiers conclue avec la DRFIP (fiche-action 5.2 de la convention approuvée par délibération de l'assemblée régionale le 27 juin 2019).

Dans l'attente de la notification prévisionnelle du produit de la CVAE 2020, qui devrait être communiquée au cours du dernier trimestre, il est proposé d'appliquer une hypothèse de croissance annuelle de + 2 % pour la période 2020 à 2022.

A noter par ailleurs qu'en raison d'une évolution du produit de la CVAE moins dynamique comparativement à celle observée pour l'ensemble des régions de métropole, la Région Bourgogne-Franche-Comté devrait continuer à bénéficier du fonds de péréquation de la CVAE pour un montant estimé de l'ordre de 17 M€ par an à compter de 2020, en nette progression par rapport au montant notifié en 2019 (pour rappel : 12,6 M€), compte tenu d'un taux de croissance des ressources fiscales directes de la collectivité inférieur à la moyenne.

L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), dont le produit est globalement stable d'une année à l'autre, malgré une légère diminution observée en 2018, est reconduit sans aucune indexation pour un montant prévisionnel de 43,8 M€ chaque année au titre des deux composantes (IFER relative au matériel ferroviaire roulant, IFER relative aux répartiteurs principaux).

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2020 fixe par ailleurs l'indexation des variables d'ajustement soumises à minoration au titre des concours financiers de l'État. Les parts régionales de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et de la dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE) sont ainsi concernées. Pour la Région Bourgogne-Franche-Comté, ces dotations, dont les montants notifiés à hauteur de 33,5 M€ en 2019, seraient ainsi ramenées à 25 M€ à l'horizon 2022 si l'indexation prévue dans le PLF 2020 est reconduite à l'identique chaque année. Le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) est stabilisé sur la période à hauteur de 35,4 M€ par an.

➤ **La fiscalité indirecte**

Le dispositif d'affectation d'une fraction du produit net de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) aux Régions a été instauré par la loi de finances pour 2017. Elles bénéficient ainsi depuis 2018 d'une nouvelle ressource fiscale en substitution de la dotation globale de fonctionnement (DGF) qu'elles percevaient antérieurement.

Le montant définitif de la recette de TVA attribuée à la Région Bourgogne-Franche-Comté au titre de l'exercice 2018 s'est élevé à 233,1 M€, soit une évolution de + 4,3 % comparativement au montant de la DGF notifiée en 2017. La prévision budgétaire 2019, qui a fait l'objet d'un ajustement complémentaire au budget supplémentaire (BS), table sur un produit attendu de 238 M€. Il convient de noter que l'on observe des évolutions contrastées dans les versements mensualisés de cette recette.

En l'absence de recul suffisant sur l'évolution de cette nouvelle recette, il est proposé de retenir une hypothèse de la dynamique de la fraction de TVA de + 2 % par an sur la période prospective 2020-2022.

Le produit de la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules (taxe sur les cartes grises) inscrit au budget primitif 2019 s'élevait à 114,2 M€, en fonction de l'application du tarif fixé à 51 € par cheval-vapeur depuis le 1er janvier 2017. Il est rappelé que la Région reconduit chaque année l'exonération en totalité applicable aux véhicules « propres » conformément aux dispositions du code général des impôts (CGI). Au vu du produit prévisionnel attendu pour l'ensemble de l'année 2019 et de l'évolution des immatriculations, la prospective pluriannuelle retient une évolution de + 1 % par an.

La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) est une ressource transférée à la Région et qui a pour objet la compensation de divers transferts de compétences. Le droit à compensation correspondant, inscrit dans la loi de finances pour 2019 à hauteur de 160 M€, devrait rester stable sur la période hors modification de périmètre lié aux transferts de nouvelles compétences. Les produits complémentaires issus respectivement de l'ancien dispositif de modulation et de la part dite « Grenelle » sont fonction des évolutions de consommations de carburants.

➤ **Le financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de l'apprentissage, prévue par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel (LCAP) du 5 août 2018, le projet de loi de finances (PLF) pour 2020 fixe le dispositif d'accompagnement financier de cette réforme. Les Régions, bénéficiaires jusqu'au 31 décembre 2019 d'une ressource régionale pour l'apprentissage, constituée de 51 % de la taxe d'apprentissage et d'une fraction de TICPE, seront destinataires à compter de 2020, de deux enveloppes distinctes destinées à financer les centres de formations d'apprentis (CFA) dont le financement sera assuré par France compétences :

- l'une pour soutenir le fonctionnement des CFA justifié par les besoins d'aménagement du territoire et de développement économique (dotation de soutien),
- l'autre pour accompagner l'investissement des CFA.

Les montants correspondants s'établiraient à 6,7 M€ au titre de la dotation de soutien et à 10,3 M€ pour la dotation d'investissement pour la Région Bourgogne-Franche-Comté (estimations).

Par ailleurs, la compensation financière relative à la recentralisation de la compétence apprentissage s'élèverait à 12,3 M€ pour la Région Bourgogne-Franche-Comté (estimation).

Les actions réalisées en faveur de la formation professionnelle (hors PRIC) ont vocation à rester financées par l'attribution des recettes correspondant aux frais de gestion de la fiscalité locale, pour lesquels une évolution de + 2 % est appliquée chaque année, complétés par une fraction de TICPE.

S'agissant du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC), le montant total d'engagements s'élève à 251,6 M€ sur la période 2019-2022, et se décline chaque année en crédits de paiement et en recettes. Conformément aux modalités définies dans le cadre des conventions financières annuelles avec l'État, l'échéancier prévisionnel de versement des participations financières attendues de l'État s'établirait comme suit : 49 M€ en 2020, 62 M€ en 2021 et 64 M€ en 2022. Il convient de rappeler le décalage sur les exercices entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes, ce qui peut impacter négativement les ratios financiers.

➤ **Les dotations participations et autres recettes**

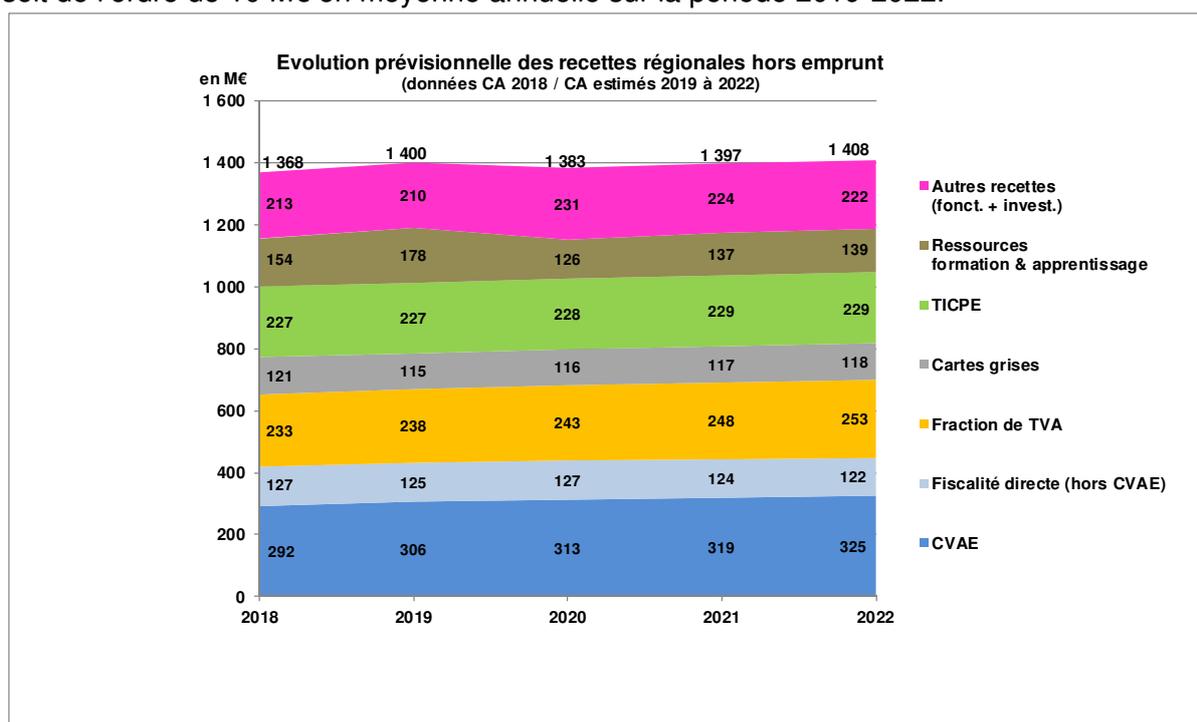
Concernant le périmètre des transferts financiers de l'État, les principales dotations (DGD, DRES) devraient être reconduites sur la période à périmètre constant, à l'exception des dotations relatives à la fiscalité locale (DCRTP et DTCE) décrites ci-dessus. Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) devrait enregistrer une légère progression chaque année en fonction de l'évolution prévisionnelle de l'assiette simulée des dépenses d'investissement éligibles sur la période 2020-2022.

En outre, diverses participations et recettes sont versées chaque année en lien avec les politiques conduites par la collectivité régionale. Des inscriptions de recettes sont ainsi proposées dans le cadre du transfert de la compétence des transports scolaires et interurbains. Celles-ci correspondent pour l'essentiel aux reversements attendus de quatre départements pour lesquels l'attribution de compensation financière est en faveur de la Région, ainsi qu'à diverses recettes d'exploitation.

Les participations relatives aux fonds européens, au titre de l'autorité de gestion pour la programmation 2014-2020, sont également intégrées dans la prospective pluriannuelle, pour un montant équivalent aux inscriptions de crédits proposées en dépenses.

Enfin, la prospective n'intègre pas de reprise financière significative au titre du pacte financier avec l'État. Le contrat prévoit en effet certains retraitements de dépenses, et la Région entend poursuivre la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, conformément à sa trajectoire financière.

L'évolution prévisionnelle des principales ressources régionales hors emprunt est présentée ci-après. A périmètre constant (hors fonds européens, hors PRIC et hors réforme de l'apprentissage), les recettes de fonctionnement progresseraient de + 0,7 % à + 1 % par an, soit de l'ordre de 10 M€ en moyenne annuelle sur la période 2019-2022.



4.3. Une maîtrise nécessaire des dépenses de fonctionnement, malgré des contraintes de plus en plus fortes

L'effort pour maîtriser les dépenses de fonctionnement reste plus que jamais nécessaire et sera prolongé en tendance sur la durée du mandat. C'est en effet une des conditions primordiales pour permettre le maintien niveau d'épargne compatible avec la stratégie financière.

Objectif indispensable et constant de bonne gestion, la maîtrise des dépenses de fonctionnement est néanmoins un enjeu de plus en plus contraint.

En effet, le budget de fonctionnement est principalement constitué de dépenses d'intervention, au service des politiques publiques et des compétences de la région : transports ferroviaires et routiers, développement des mobilités, fonctionnement des lycées, formation professionnelle, actions pour la culture, la vie associative et sportive...

Une part importante des dépenses de fonctionnement contribue activement à la préparation de l'avenir, au même titre que ses dépenses d'investissement. A titre d'illustration, les budgets consacrés aux mobilités, à la formation professionnelle et aux lycées représentent près de 60 % du budget total de fonctionnement.

Les évolutions en matière de ressources humaines

Avec un montant de l'ordre de 178,5 M€ en 2019, la masse salariale représente également un poste budgétaire important de la section de fonctionnement. Son évolution dépend de plusieurs facteurs :

- l'effet « Glissement Vieillesse Technicité » (GVT) ;
- l'impact des mesures salariales règlementaires qui s'imposent à la collectivité, notamment dans le cadre du protocole national « parcours professionnels carrières et rémunération » (PPCR) ;
- des décisions propres de la Région. La prospective financière intègre le financement des mesures d'harmonisation des conditions d'emploi et de rémunération des agents ainsi que les évolutions d'effectifs issues du diagnostic entre les besoins de moyens humains, et l'évolution de l'activité de la nouvelle Région (démarche « adéquation missions-moyens »).

La prise en compte d'actions prioritaires

Un effort particulier sera consenti en faveur de l'écologie et de l'accélération de la transition énergétique, via des actions financées au titre des politiques de l'environnement et de la transition énergétique.

Le budget 2020 traduira la mise en œuvre d'engagements de la région. La gratuité des transports scolaires, mise en œuvre à compter de la rentrée 2019, représente une augmentation des dépenses de fonctionnement de l'ordre 3 M€ par an.

Les nouvelles mesures prises en faveur du pouvoir d'achat (aides aux élèves boursiers, élargissement de l'aide au permis de conduire, prise en charge d'un ticket- mobilité), décidées par l'assemblée plénière régionale du 30 mars 2019, seront budgétées pour un montant d'environ 2 M€ par an.

Une reprise de l'inflation

L'indice des prix à la consommation hors tabac a atteint 1,6 % en 2018, au-delà des prévisions initiales. Ce niveau reflète une forte augmentation des prix de l'énergie (le prix des produits pétroliers augmente de 14,7 %). Cette évolution vient directement impacter le budget régional et en particulier les dépenses en matière de transports routiers pour lesquels les contrats intègrent une révision de prix indexée sur le coût du gazole.

Malgré ce contexte contraint, Région poursuivra ses efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Concernant la compétence TER, la hausse des recettes d'exploitation, issue de la politique tarifaire volontariste de la Région et de l'offre de service mise en place dans la convention, permettra de conserver une trajectoire maîtrisée de la contribution régionale versée à la SNCF.

Les efforts de la Région en matière de stabilisation des dotations de fonctionnement aux lycées, et d'optimisation des crédits d'administration générale, seront maintenus.

La Région bénéficiera également d'une maîtrise des frais financiers de la dette, en raison de la faiblesse des taux d'intérêts et des actions stratégiques de la collectivité : mise en place de partenariats avec la BEI à taux réduits, répartition équilibrée du risque de taux entre taux fixes et taux variables.

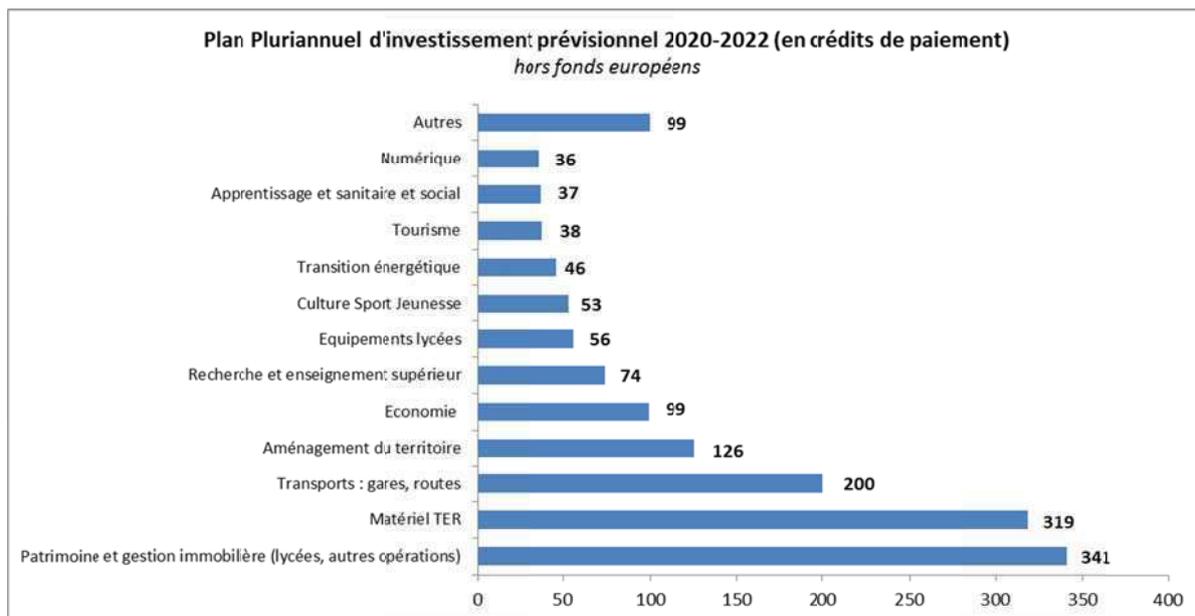
Un examen minutieux des modes d'action et des règlements d'interventions sera également réalisé pour contenir l'évolution des budgets de fonctionnement. Pour pérenniser cet effort, la Région construit sa trajectoire financière 2020-2022 avec une évolution de ses dépenses de l'ordre + 1 % par an, à périmètre constant.

4.4. Le plan pluriannuel d'investissements (PPI) : un effort financier majeur au service du territoire

Un objectif de la Région consiste à accentuer l'effort d'investissement sur le mandat. Cet objectif se concrétise d'année en année, avec l'augmentation successive depuis 2016 des dépenses d'investissement, hors remboursement en capital de dette.

La Région confirme ainsi sa place de premier investisseur public local en Bourgogne-Franche-Comté.

Dans le cadre de la mise en œuvre prévisionnelle du PPI, **l'augmentation des investissements se poursuit en 2019 et atteindra un pic sur la période 2020-2022 avec un montant cumulé estimé à 1,6 milliards d'euros, soit environ 500 M€ à 550 M€ en moyenne annuelle hors dette.**



Le PPI est élaboré à partir des travaux de prospective; les prévisions « au fil de l'eau » étant corrigées pour tenir compte des capacités effectives de réalisation et des mesures de régulation budgétaire.

Les principales composantes du PPI sont les suivantes :

- **Les transports et le renouvellement du matériel ferroviaire roulant**

Le secteur des transports et des mobilités constitue le premier poste d'investissements. La programmation 2020-2022 comporte des investissements exceptionnels réalisés pour le renouvellement d'une partie importante du matériel ferroviaire roulant.

Actuellement, la flotte de la Région Bourgogne Franche-Comté est majoritairement constituée d'anciennes voitures Corail avec les motrices associées qui arriveront en fin de vie dans deux ou trois ans. Par conséquent, la région a engagé depuis 2013 un programme de renouvellement de son parc de matériels roulants par l'achat de Régiolis (nouvelle génération de rames neuves automotrices fabriquées par Alstom). Ces acquisitions de rames sont réalisées en plusieurs tranches, dont deux déjà décidées par l'assemblée régionale :

- une 1^{ère} tranche d'un montant de 55,15 M€ HT relative à l'achat de 8 rames neuves (délibération de l'AP du 17 novembre 2017). A ce jour, deux rames ont été livrées au cours du 1^{er} semestre 2019, le solde devant l'être dans le courant du 1^{er} semestre 2020. Ces rames circuleront sur l'axe Dijon/Besançon et Lyon/Lons-le-Saunier/Belfort et nécessitent en outre une adaptation des voies de maintenance.
- une 2^{ème} tranche d'un montant de 206,33 M€ HT relative à l'acquisition de 16 rames neuves dédiées à l'axe Paris/Dijon/Lyon (cf. délibération de l'AP du 29 mars 2019). Ces rames seront livrées entre mi 2021 et mi 2022. Par ailleurs ces acquisitions s'accompagnent d'une adaptation des voies de maintenance et de la construction d'un atelier couvert au voisinage de la gare de Dijon.

Ces rames sont financées en totalité par la Région sous la forme d'une subvention d'investissement versée à la SNCF, pour un montant total de 261,48 M€ selon l'échéancier ci-dessous :

En M€	Montant Total	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
1 ère tranche	55,15 M€	7,60 M€	20,60 M€	15,87 M€	10,93 M€	0,08 M€	0,07 M€		
2 ème tranche	206,33 M€			42,00 M€	52,00 M€	57,00 M€	54,68 M€	0,46 M€	0,19 M€
TOTAL	261,48 M€	7,60 M€	20,60 M€	57,87 M€	62,93 M€	57,08 M€	54,75 M€	0,46 M€	0,19 M€

Par ailleurs, une 3ème tranche est en cours d'étude afin de renouveler partiellement le matériel roulant reliant le nord de la Bourgogne à l'Île de France pour une mise en service en 2023, voire 2024. Un montant prévisionnel de l'ordre de 100 M€ serait prévu, selon l'échéancier indicatif suivant : 20 M€ en 2021, 25 M€ en 2022 et 55 M€ en 2023.

En matière de TER, le PPI intègre également le projet d'acquisition de rames à hydrogène pour une enveloppe estimée à ce jour à environ 50 M€.

Le PPI « transports » intègre en outre le calendrier des programmes de travaux ferroviaires (dont les travaux d'accessibilité de gares, la VFCEA) et des investissements routiers (opérations du CPER, participations pour la RCEA).

○ **les actions prioritaires de rénovation dans les lycées**

La Région s'est dotée d'un plan volontariste d'investissements immobiliers dans les lycées, qui représente le deuxième poste du PPI avec un effort de l'ordre de 100 M€ de réalisation annuelle.

Le PPI « lycées » est articulé autour des programmes d'action suivants :

- les opérations de construction/rénovation/réhabilitation lourde, qui représentent un volume financier d'environ 50 M€ par an et qui correspondent aux opérations majeures de la stratégie d'investissements ;
- le gros entretien, l'accessibilité et la sécurisation des établissements, pour un volume financier global de l'ordre de 40 M€ par an ;
- les réparations courantes du propriétaire (4 M€ par an), par un mécanisme de dotations versées aux lycées qui leur confèrent une autonomie d'action.

○ **le soutien aux projets des territoires avec la mise en œuvre des contrats de territoire et des contrats métropolitains**

La politique de cohésion territoriale de la Région est un axe important de la politique d'investissement. Elle s'articule autour de 4 piliers : territoires de projets, quartiers, bourgs centre et ruralités. L'ensemble de ces dispositifs représente un montant annuel de 30 à 40 M€.

La politique territoriale d'aménagement du territoire se décline notamment dans les contrats de territoires.

En outre, de manière à soutenir le dynamisme des plus grands pôles urbains de Bourgogne-Franche-Comté, la Région a choisi de les accompagner dans leurs projets au travers de contrats de développement métropolitains. Dans ce cadre, la Région a élaboré des contrats de développement avec Dijon métropole, le Grand Besançon, la Communauté Urbaine du Creusot Montceau, et le Nord Franche-Comté. Ces contrats représentent un total de 145 M€ d'engagements, mobilisant notamment les budgets de l'enseignement supérieur, de la culture et des sports.

Les dépôts des dossiers par les maîtres d'ouvrage doivent intervenir avant le 31 août 2020. Il convient de souligner les incertitudes sur les calendriers de réalisation de certaines de ces opérations.

- **Le développement économique**

La loi NOTRe a clarifié les compétences des collectivités territoriales en matière d'interventions économiques et a renforcé les prérogatives des régions, qui ont responsabilité exclusive de la définition des orientations en matière de développement économique. Ce rôle clé est affirmé dans le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

Malgré la suppression du fonds de soutien institué en 2017 pour compenser le retrait des départements, la Région mobilise un budget d'investissement significatif de l'ordre de 30 M€ par an.

- **Le soutien de la Région au déploiement du très haut débit**

L'accès internet à très haut débit pour tous, citoyens, entreprises et collectivités, est un enjeu prioritaire. C'est pourquoi la Région soutient fortement les projets d'investissements publics au niveau départemental sous la maîtrise d'ouvrage des Conseils départementaux (Côte-d'Or, Jura, Saône-et-Loire et Yonne) et des Syndicats mixtes (Doubs, Haute-Saône et Nièvre).

Il a ainsi été proposé que la Région apporte, à titre exceptionnel, des financements complémentaires à hauteur de 50 M€. Le principe retenu est que le montant de l'aide régionale est proportionnel au nombre de prises optiques réalisées sur la période 2015-2020.

Sur les 50 millions d'euros prévus par la Région, une première enveloppe d'environ 32 millions d'euros a été affectée par la Région (délibération du 17 novembre 2017) répartie en fonction du nombre de prises FTTH indiqué par chaque maître d'ouvrage, avec une échéance de réalisation fixée au 31 décembre 2020.

4.5. Le stock d'AP / AE au 1^{er} octobre 2019

Le stock d'autorisations d'engagement (« AE ») correspond aux AE affectées en cours et non encore mandatées. Ce stock est une partie intégrante de la prospective. Il s'établit à 478,5 M€ au 1er octobre 2019.

L'essentiel du stock d'AE constaté au 1er octobre concerne le secteur de la formation professionnelle et de l'apprentissage ainsi que les dépenses liées aux transports.

Le ratio de couverture au 31/12/2018 est égal à 0,50 ; ce qui signifie qu'à niveau de réalisation équivalent à celui de 2018, la Région pourrait résorber son stock d'AE en 6 mois.

CHAPITRES ET SOUS-FONCTIONS	STOCK AE AU 01/10/2019
FONCTION 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	218 978 213,58 €
Sous fonction 10 et 11- Formation professionnelle, emploi et sécurité professionnelle	183 787 028,24 €
sous fonction 12 - Apprentissage	19 766 609,88 €
Sous fonction 13 - Formations des secteurs sanitaire et social	15 424 575,46 €
FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT	12 724 695,07 €
Sous fonction 20 - 22 - 27 - 28 Lycées	11 117 872,90 €
Sous fonction 23 - Enseignement supérieur	1 606 822,17 €
FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	11 335 752,71 €
Sous fonction 31 - Culture et patrimoine	7 698 495,61 €
Sous fonction 32 - Sport Jeunesse et vie associative	3 637 257,10 €
FONCTION 4 : SANTE ET ACTION SOCIALE	299 829,41 €
FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	5 223 675,60 €
Sous fonction 50-51-52-53-54- Aménagement des territoires hors numérique	3 622 915,70 €
Sous fonction 56- Développement numérique des territoires	1 600 759,90 €
FONCTION 6 : GESTION DES FONDS EUROPEENS	32 479 525,70 €
Sous fonction 61 - Autorité de gestion FSE	5 380 117,42 €
Sous fonction 62 - Autorité de gestion FEDER	27 099 408,28 €
FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT	6 321 594,43 €
Sous fonction 75 Energie	2 309 078,11 €
Sous fonction 71-72-73-74-76 Environnement	4 012 516,32 €
FONCTION 8 : TRANSPORTS	125 952 479,18 €
Sous fonction 80 - Services communs	584 335,58 €
Sous fonction 81 - Dépenses TER et autres transports en commun de voyageurs	124 927 867,71 €
Sous fonction 82- Routes et Voies	0,00 €
Sous fonction 88 - Autres transports	440 275,89 €
FONCTION 9 : ACTION ECONOMIQUE	54 536 088,31 €
Sous fonction 90-91-94 Développement économique	22 076 034,03 €
Sous fonction 92 Recherche et Innovation	21 455 038,73 €
Sous fonction 93- Agriculture - Viticulture - Agroalimentaire - Bois et Forêt	7 956 689,68 €
Sous fonction 95- Tourisme	3 048 325,87 €
FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX	10 626 779,98 €
Sous fonction 02 - Administration générale	8 762 272,47 €
Sous fonction 04- Actions européennes et internationales	1 864 507,51 €
TOTAL STOCK AE AU 01/10/2019	478 478 633,97 €

Le stock d'autorisations de programme (« AP ») correspond aux AP affectées en cours et non encore mandatées. Ce stock est une partie intégrante de la prospective. Il s'établit à 1 197,7 M€ au 1er octobre 2019.

Les transports représentent plus d'un tiers de ce stock, avec notamment les dépenses liées au renouvellement du matériel roulant, et les travaux d'infrastructures réalisés sur les voies ferrées et routières. L'enseignement constitue le deuxième poste de ce stock d'AP avec le programme pluriannuel de travaux dans les lycées, les Ad'AP et les travaux de sécurisation. L'aménagement du territoire représente également une part importante du stock d'AP, sur le volet territorial et le volet « développement numérique des territoires » notamment.

Le ratio de couverture au 31/12/2018 est de 2,79 ; ce qui signifie qu'à niveau de réalisation équivalent à celui de 2018, la Région pourrait résorber son stock d'AP en 2 ans et 9 mois.

CHAPITRES ET SOUS-FONCTIONS	STOCK AP AU 01/10/2019
FONCTION 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	48 178 424,44 €
Sous fonction 10 et 11- Formation professionnelle, emploi et sécurité professionnelle	22 756,18 €
sous fonction 12 - Apprentissage	16 466 591,41 €
Sous fonction 13 - Formations des secteurs sanitaire et social	31 689 076,85 €
FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT	340 369 621,79 €
Sous fonction 20 - 22 - 27 - 28 Lycées	306 516 610,85 €
Sous fonction 23 - Enseignement supérieur	33 853 010,94 €
FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	18 173 074,52 €
Sous fonction 31 - Culture et patrimoine	8 403 910,24 €
Sous fonction 32 - Sport Jeunesse et vie associative	9 769 164,28 €
FONCTION 4 : SANTE ET ACTION SOCIALE	1 558 920,35 €
FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	139 556 198,09 €
Sous fonction 50-51-52-53-54- Aménagement des territoires hors numérique	66 329 539,99 €
Sous fonction 56- Développement numérique des territoires	73 226 658,10 €
FONCTION 6 : GESTION DES FONDS EUROPEENS	118 437 973,47 €
Sous fonction 61 - Autorité de gestion FSE	0,00 €
Sous fonction 62 - Autorité de gestion FEDER	118 437 973,47 €
FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT	33 321 774,82 €
Sous fonction 75 Energie	27 704 610,57 €
Sous fonction 71-72-73-74-76-78 Environnement	5 617 164,25 €
FONCTION 8 : TRANSPORTS	383 838 072,98 €
Sous fonction 80 - Services communs	175 000,00 €
Sous fonction 81 - Dépenses TER et autres transports en commun de voyageurs	271 944 130,99 €
Sous fonction 82- Routes et Voies	105 218 004,81 €
Sous fonction 88 - Autres transports	6 500 937,18 €
FONCTION 9 : ACTION ECONOMIQUE	88 973 109,98 €
Sous fonction 90-91-94 Développement économique	34 022 994,02 €
Sous fonction 92 Recherche et innovation	21 666 223,46 €
Sous fonction 93- Agriculture - Viticulture - Agroalimentaire - Bois et Forêt	11 420 635,86 €
Sous fonction 95- Tourisme	21 863 256,64 €
FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX	25 312 562,10 €
Sous fonction 02 - Administration générale	24 935 314,28 €
Sous fonction 04- Actions européennes et internationales	377 247,82 €
TOTAL STOCK AP AU 01/10/2019	1 197 719 732,54 €

4.6. L'impact sur les besoins de financement et la stratégie régionale de financement

La trajectoire d'endettement prend en compte le pic d'investissements, qui a vocation à ralentir une fois le renouvellement du matériel ferroviaire terminé.

La mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissements conduira à une hausse significative du besoin de financement. La trajectoire budgétaire se traduit ainsi par un recours accru à l'emprunt sur la période 2020-2022.

Le pilotage de la dette vise à optimiser les charges financières et à sécuriser les besoins de financements de la Région, en particulier par une répartition équilibrée du risque de taux (taux fixe, taux variables).

Les conditions actuelles de financement de la Région sont particulièrement intéressantes. Elles restent cependant très dépendantes de la politique dite « accommodante » de la Banque centrale européenne.

Afin de faire face à ses besoins, la Région envisage de poursuivre son partenariat financier avec la Banque européenne d'investissement (BEI) à travers la souscription d'une nouvelle enveloppe pluriannuelle de financement au titre du renouvellement du matériel ferroviaire roulant. Les négociations avec la BEI, qui ont débuté en juin 2019, ont permis d'aboutir à la finalisation d'un projet de prêt d'un montant de **123 M€** à des conditions avantageuses, qui a été approuvé par l'établissement le 15 octobre 2019.

Par ailleurs, dans un objectif de diversification des financements, une enveloppe complémentaire auprès d'autres partenaires bancaires pourra être mobilisée.

- **Synthèse financière pluriannuelle ; maintenir une épargne brute élevée et assurer la soutenabilité de l'endettement régional**

Trajectoire prévisionnelle du budget 2019-2022				
En M€	Voté 2019	2020	2021	2022
Recettes réelles de fonctionnement hors dette	1 276	1 237	1 258	1 263
<i>Evolution annuelle</i>		-3,1%	1,7%	0,4%
<i>Evolution annuelle à périmètre constant*</i>		1,3%	0,4%	1,0%
Dépenses réelles de fonctionnement hors dette	1 065	1 041	1 058	1 060
<i>Evolution annuelle</i>		-2,3%	1,7%	0,1%
<i>Evolution annuelle à périmètre constant*</i>		1,8%	1,0%	1,1%
Recettes d'investissement hors dette	120	147	147	150
<i>Evolution annuelle</i>		22,1%	0,0%	2,1%
Dépenses d'investissement hors dette	437	527	580	550
<i>Evolution annuelle</i>		20,6%	10,1%	-5,2%

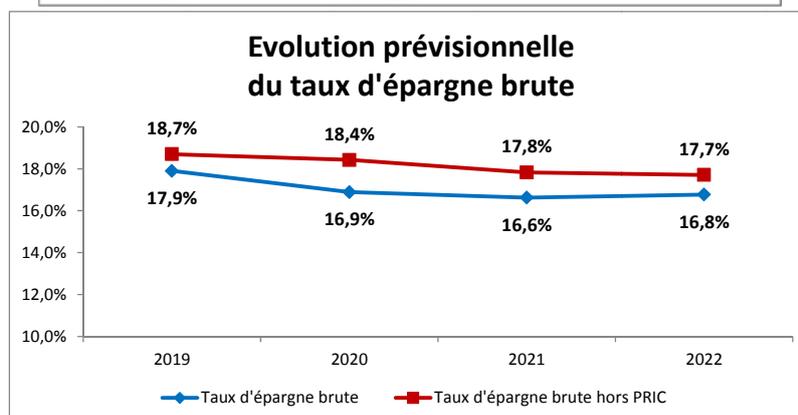
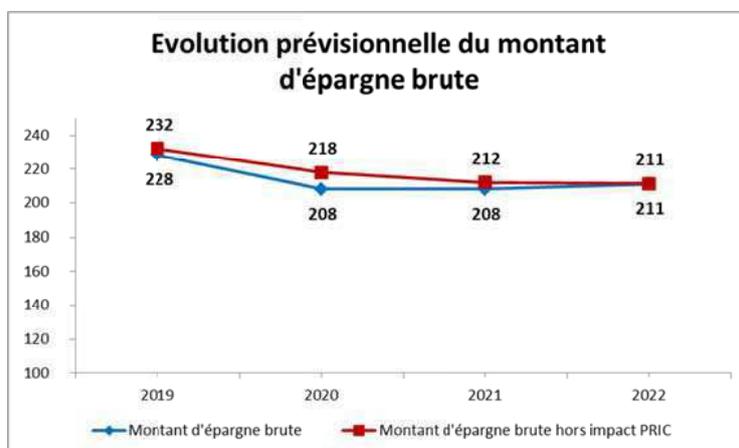
* Hors fonds européens, PRIC et apprentissage

Evolution prévisionnelle des ratios (CA estimé)				
	2019	2020	2021	2022
Frais financiers	10	9	11	14
<i>Evolution annuelle</i>		-5,7%	19,6%	27,8%
Amortissement du capital	50	54	60	67
<i>Evolution annuelle</i>		7,8%	11,1%	11,4%
Recours à l'emprunt	101	182	227	201
Besoin de financement	51	128	167	134
Encours de dette au 31/12	704	832	1 000	1 134
Montant d'épargne brute	228	208	208	211
Montant d'épargne brute hors impact PRIC	232	218	212	211
Taux d'épargne brute	17,9%	16,9%	16,6%	16,8%
Taux d'épargne brute hors PRIC	18,7%	18,4%	17,8%	17,7%
Taux d'épargne nette	14,0%	12,5%	11,8%	11,5%
Capacité de désendettement	3,1	4,0	4,8	5,4

NB : le besoin de financement s'entend comme le recours à l'emprunt minoré des dépenses d'amortissement

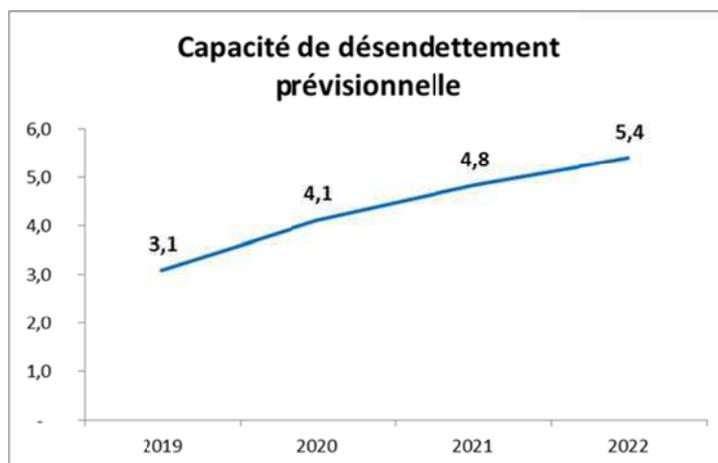
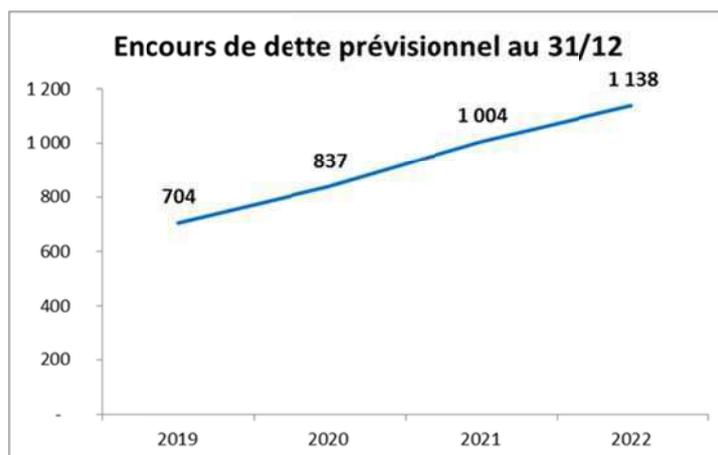
La stratégie régionale porte l'objectif de maintenir un niveau d'épargne brute élevé. Malgré les efforts de gestion, l'épargne brute enregistrerait une baisse en 2020 et le montant s'établirait sur la période à environ 210 à 215 M€ (hors impact conjoncturel du PRIC).

La section de fonctionnement est pilotée afin de conserver un taux plancher d'épargne brute de l'ordre de 17 à 18 %, hors impact conjoncturel du PRIC, conformément à la stratégie financière. Le maintien d'un bon niveau d'autofinancement doit permettre de financer les investissements sans un recours excessif à l'emprunt.



NB : Le PIC a un impact sur le taux d'épargne brute. D'une part, sur les exercices annuels, les dépenses de la Région pourront être supérieures aux recettes versées par l'État : ce sera notamment le cas sur les années 2019 et 2020. D'autre part, la hausse du niveau des recettes de fonctionnement conduit à une augmentation du dénominateur du taux d'épargne, ce qui vient diminuer mécaniquement le taux d'épargne brute à volume d'épargne identique.

Les ratios d'endettement se dégradent logiquement du fait de la hausse significative des investissements mais ils demeurent dans des niveaux soutenables financièrement. La capacité de désendettement progresserait jusqu'à environ 5,4 années en 2022, restant en deçà du plafond de 6 à 7 ans fixé dans la stratégie de mandat.



5. Focus sur la stratégie RH et le dialogue social

La loi NOTRe du 7 août 2015 a précisé le contenu des débats d'orientations budgétaires en ajoutant notamment des éléments relatifs aux ressources humaines de la collectivité. Le décret 2016-841 du 24 juin 2016 en énumère les données. Celles qui sont présentées ci-dessous ont pour objectif d'éclairer la compréhension de la situation de la collectivité et des perspectives budgétaires qui seront proposées lors du vote du budget primitif.

5.1. La situation de la collectivité

5.1.1 La structure des effectifs

Les données sont extraites du dernier bilan social arrêté à la date du 31 décembre 2018. A cette date, 3 919 agents permanents travaillent au sein de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

La notion d'agent permanent comprend les fonctionnaires stagiaires et titulaires, les contractuels recrutés au titre de l'article 3-3-2 et 3-3-4 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 (contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans sur un poste permanent et contrat à durée indéterminée) et de l'article 38 de la même loi (contrat d'un an avant titularisation pour les personnes reconnues travailleur handicapé) ainsi que les agents recrutés sur des emplois fonctionnels de direction.

Ces agents sont répartis comme suit :

Catégorie	Femmes	Hommes	Total
A+	11	30	41
A	284	167	451
B	197	95	292
C	1 883	1 252	3 135
Total	2 375	1 544	3 919

Filière	Femmes	Hommes	Total
Administrative	616	163	779
Technique	1 753	1 371	3 124
Culturelle	6	10	16
Total	2 375	1 544	3 919

Statut	Femmes	Hommes	total
Fonctionnaires	2 316	1 495	3 811
Contractuels	59	49	108
Total	2 375	1544	3 919

Encadrement	Femmes	Hommes	total
Siège	70	69	139
Lycées	36	208	244
Total	106	277	383

Moyenne d'âge	Femmes	Hommes	total
Siège	44,5	44,5	44,5
Lycées	50,8	49,5	50,2
Ensemble de la collectivité	49	48,3	48,9

Travailleurs handicapés	Femmes	Hommes	total
Siège	45	24	69
Lycées	198	118	316
Total	243	142	385

5.1.2 Perspective des effectifs :

- liée à la démographie

La moyenne d'âge des agents de la Bourgogne-Franche-Comté est relativement élevée (48 ans et 9 mois), notamment dans les lycées : 32% des agents ont plus de 55 ans dans les lycées contre 18% au siège. En 2020, plus de 288 agents auront plus de 60 ans et seulement 116 agents auront moins de 30 ans (61 dans les lycées).

Le nombre de départs en retraite en 2019 est à ce jour de 17 au siège et 80 dans les lycées confirmant la tendance déjà haute en 2018 (respectivement 16 et 92 retraites, chiffres hors retraite pour invalidité).

- liée aux compétences régionales

Après les transferts en 2017 des agents du CREPS (Centre de Ressources et d'Expertise Physique et Sportive) et de la compétence transports interurbains ou scolaires en 2017, un autre transfert accroît le périmètre de l'action régionale.

Il s'agit du **transfert des compétences des DRONISEP** (Directions Régionales de l'Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions) **en matière d'élaboration et de diffusion de la documentation à portée régionale sur les enseignements et les professions**, prévu par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel (LCAP).

Si le transfert de la compétence a pris effet au 1^{er} janvier 2019, le transfert des missions ne sera réellement effectif qu'après la signature de la convention de mise à disposition des parties des services (avant le 7 novembre 2019) et la parution du décret de transfert définitif.

Le volume des emplois transférés pour l'ensemble des régions a été déterminé à hauteur de 200 ETP, ainsi qu'indiqué dans l'étude d'impact de la loi LCAP et confirmé par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse. Pour déterminer le nombre d'ETP transféré à chaque Région, une pondération a été appliquée sur ce chiffre global, sur la base du nombre d'élèves du second degré. Dans ce calcul, 8 ETP sont transférés à la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Compte-tenu des informations disponibles à ce jour, il apparaît qu'aucun des agents des DRONISEP de Bourgogne-Franche-Comté ne participe à l'exercice des compétences transférées sur la totalité de son temps de travail. Le présent transfert de missions ne s'accompagnera donc d'aucun transfert de personnel mais d'une compensation financière prenant en compte la masse salariale, ainsi qu'une moyenne des dépenses de fonctionnement et d'investissement par ETP transférés à chaque Région.

L'organisation cible pour répondre aux besoins ouverts par cette nouvelle responsabilité est en cours de réflexion et sera prochainement présentée aux représentants du personnel.

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 a également **modifié la gouvernance et le modèle économique de l'apprentissage.**

D'un rôle de pilotage fort (agrément des CFA, décision des ouvertures et fermetures de formation, financement des CFA, aides aux employeurs et apprentis) la Région, à compter du 1^{er} janvier 2020 aura un rôle de contributeur au développement de l'apprentissage :

- abondement des coûts de formation financés par les opérateurs de compétences (OPCO) ;
- investissement dans les CFA ;
- conventions d'objectifs et de moyens avec les OPCO en lien avec les orientations du CPRDFOP et la stratégie de mandat.

La direction concernée a fait l'objet d'une réorganisation proposée au comité technique en juin 2019 et qui est en cours de mise en œuvre afin de répondre aux nouveaux enjeux sur la thématique de l'apprentissage.

L'effectif cible a été diminué de 8 postes, permettant des redéploiements auprès d'autres besoins régionaux.

En effet, fin 2018 – début 2019, une stratégie a été pensée et proposée pour répondre au constat que les services n'arrivaient pas d'une part à résorber le retard dans le traitement des dossiers suite à la fusion des deux ex-Régions et d'autre à absorber à effectifs constants la mise en œuvre des politiques publiques définies par l'exécutif régional et les contraintes réglementaires imposées par le législateur.

Cette stratégie s'est déployée autour de deux volets :

- le recrutement de contractuels pour résorber le retard de traitement des dossiers. Cette phase sera finalisée au 31 décembre 2019 dans le respect de l'enveloppe votée ;
- **une démarche d'adéquation de missions et de moyens.** Cette réflexion a abouti au cours de l'année 2019 à des réorganisations de direction, des propositions de simplification, la validation de 38 besoins pérennes, grâce à la création de 30 postes ainsi que le redéploiement de 8 postes. Les recrutements publiés après l'Assemblée Plénière du mois de mars ont permis la conclusion de 24 procédures dont 12 grâce à des mobilités internes, permettant aux agents en poste d'évoluer sur des nouvelles missions. Compte-tenu de ces mouvements internes qui nécessitent le lancement d'autres procédures de recrutement, l'effectif des services administratifs sera stabilisé au cours de l'année 2020.

Par ailleurs, compte-tenu des multiples impacts pour les services régionaux des dispositions de la future **loi d'orientation des mobilités**, la création de 8 postes a été proposée aux Assemblées plénières de juin et d'octobre 2019 afin d'assurer la gouvernance des mobilités sur le territoire, de promouvoir les dispositifs régionaux de mobilités et les mobilités alternatives.

Concernant les effectifs des lycées, il faut noter en 2019, un rattrapage important des recrutements sur postes permanents suite au retard pris dans les procédures de recrutement après la fusion ce qui permet aux lycées de s'appuyer désormais sur des effectifs permanents stabilisés.

Enfin, la grille de dotation des établissements de Bourgogne-Franche-Comté sera élaborée d'ici la fin de l'année 2019. Cet outil permettra de piloter les effectifs dans les lycées et d'affecter les moyens humains au plus près des besoins afin d'assurer le meilleur service public possible.

5.2. Les dépenses de personnel

Éléments actuels

Les dépenses de personnel sont actuellement inscrites aux chapitre 930 (dépenses du personnel du siège), 932 (des lycées), 933 (dépenses du service régional d'inventaire et des sites culturels), 938 (dépenses liées au personnel transport transféré) et 944 (des assistants de groupe). Afin d'apporter plus de lisibilité sur le budget du personnel concernant les agents du siège, les crédits votés pour les chapitre 933 et 938 seront intégrés en 2020 au chapitre 930.

Ces dépenses couvrent non seulement la rémunération (traitement indiciaire, supplément familial de traitement, nouvelle bonification indiciaire, régime indemnitaire, cotisations sociales) versée aux personnels de la Région quel que soit leur statut (titulaire, non titulaire, personnels de groupe, de cabinet, stagiaire, emplois d'avenir et apprentis) mais aussi les frais liés au personnel : remboursement de frais de déplacements, formations, dépenses de médecine de prévention et de santé en général, action sociale, cotisations d'assurance statutaire, etc.

Le budget RH au dernier CA voté (2018) représente en fonctionnement et investissement, 171 721 072,86 €. Le budget voté sur les mêmes chapitres (BP + DM) en 2019 représente 178 553 118,23 € et sa consommation est prévue à hauteur de 99,32%.

Point sur la nouvelle bonification indiciaire, le régime indemnitaire et les avantages en nature

Au sein de la Région, 948 agents perçoivent une nouvelle bonification indiciaire en 2019 au titre des décrets 2006-779 et 2006-780 du 3 juillet 2006.

Le montant brut (hors charges patronales), versé entre janvier et septembre 2019, représente 541 497.91 €.

Le montant du régime indemnitaire brut versé aux agents permanents (hors charges patronales) de janvier à septembre 2019 représente 17 028 690 € (comprenant le versement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires).

Par ailleurs, certains personnels de la Région bénéficient des avantages en nature. En voici la liste :

- logements de fonction attribués pour nécessité absolue de service (NAS) à 4 agents du siège. Un logement pour NAS est également attribué à 211 agents des lycées au titre de fonctions d'accueil ou de participation à des astreintes ;
- repas pour les agents des lycées (site de Dijon) travaillant en cuisine, 30 agents sont concernés ;
- véhicules de fonction attribués aux agents affectés à un emploi fonctionnel et à l'emploi de directeur de cabinet, soit 7 agents ;
- dotations vestimentaires allouées à 28 agents exerçant des fonctions d'accueil, techniques ou de représentation.

Perspectives budgétaires

Le budget 2020 de la Région sera impacté par les évolutions majeures suivantes :

- **Le coût en année pleine des créations de postes dans le cadre de l'adéquation missions et moyens et des nouvelles compétences régionales**

La création des 30 postes lors suite à la démarche adéquation et moyens en 2019 a été absorbée en partie en 2019, le reliquat se reportant sur 2020 pour un coût en année pleine estimé à 1 200 000 €.

L'enveloppe exceptionnelle de 477 000 € prévue pour rattraper les dossiers en retard de traitement ne sera elle pas reconduite sur 2020.

Les postes créés afin de mettre en œuvre les dispositifs de la loi orientation et mobilités impacteront le budget 2020 à hauteur de 400 000€.

Concernant le transfert de la compétence DRONISEP, selon les calculs en vigueur, basés sur des pieds de corps, et les informations données à ce jour, la compensation annuelle est estimée à 283 000 € pour la part masse salariale et 43 000 € pour les frais de fonctionnement et d'investissement. Le coût du transfert sur le budget du personnel sera déterminé en fonction de la future organisation retenue par la collectivité sur cette thématique.

▪ **L'intégration des agents des lycées dans le cadre d'emplois général**

Afin que les agents des lycées puissent bénéficier tous du régime indemnitaire voté en novembre 2017 par l'Assemblée Plénière, l'intégration dans le cadre d'emplois général, celui des adjoints techniques territoriaux, leur est proposée.

Si tous les agents qui sont bénéficiaires de cette mesure optent pour l'intégration, l'augmentation des dépenses du personnel est estimée à 370 000 €.

▪ **Les modifications apportées au régime indemnitaire**

Deux projets importants modifieront le régime indemnitaire en 2020 et impacteront le budget du personnel. Un CIA (complément indemnitaire annuel) sera prévu pour tous les agents, alors qu'actuellement il est limité aux fonctions d'encadrement ainsi qu'aux chargés de missions et experts de catégorie A. Une enveloppe d'un million d'euros sera attribuée à cet effet.

Des réflexions sont par ailleurs en cours concernant le régime indemnitaire mensuel (IFSE : indemnité de fonctions, sujétions et expertise) afin d'ajouter à la grille existante d'autres critères de valorisation dans un souci d'équité et de reconnaissance du niveau de responsabilité de chacun.

▪ **La mise en œuvre du plan de formation**

Le plan de formation 2020-2021 détermine les actions prioritaires à mener et à financer par la collectivité auprès de ses agents en termes de formation². S'inscrivant dans les priorités régionales, il se décline en 175 actions, regroupées dans ces 5 axes :

- développer les compétences professionnelles et accompagner les évolutions ;
- développer et partager les compétences managériales ;
- garantir la sécurité au travail et prévenir les risques psycho-sociaux ;
- accompagner et favoriser le développement des usages du numérique ;
- favoriser l'évolution professionnelle des agents.

Ce plan de formation se traduit par une augmentation du budget consacrée à la formation des agents à hauteur de 600 000 €, soit 142 000 € d'augmentation par rapport à 2019.

² La transition énergétique et écologique est une des priorités du mandat. Elle concerne l'ensemble des agents de la Région, aussi bien dans sa vie professionnelle que dans sa vie de citoyen. Or les concepts liés à cette idée de transition énergétique et écologique ne sont pas connus de tous et certaines orientations nécessitent une montée en compétences des agents dont ce n'est pas le cœur de métier. C'est à ce titre que plusieurs actions de formation de sensibilisation sont prévues au plan de formation 2020-2021, notamment une conférence sur le changement climatique et la transition énergétique visant à présenter et développer ces concepts pour montrer qu'ils sont l'affaire de tous et comprendre comment ils s'inscrivent dans les politiques publiques. Les énergies renouvelables, les bâtiments durables, les objectifs régionaux climat air énergie (présentation de l'outil OPTTEER) feront également l'objet d'actions inscrites au plan de formation.

▪ Les mesures incompressibles et règlementaires

Avant-dernier volet de l'accord Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération (revalorisation indiciaire des grille de catégorie A et des C) impacte le budget à plus de 300 000 €.

Le glissement vieillesse technicité augmente le budget à plus de 2 M€.

5.3. La durée effective du travail à la Région

La Région dispose de quatre règlements de temps de travail :

- pour les agents des services administratifs ;
- pour les agents des établissements d'enseignements ;
- pour les agents du CREPS ;
- pour les agents du site de Châteauneuf.

Chacun d'entre eux respecte la durée légale du travail à savoir 1607 heures.

Si les agents permanents sont tous recrutés sur des postes à temps complets, certains ont sollicité l'exercice de leurs fonctions à temps partiels. Voici les données au 31 décembre 2018 :

Temps de travail	Femmes	Hommes	total
100%	1 982	1 473	3 455
Temps partiel (de droit, sur autorisation, thérapeutique)	393	71	464
Total	2 375	1 544	3 919

NOTATION EXTRA-FINANCIERE DE
LA REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

RAPPORT D'ÉVALUATION FINAL

Octobre 2019

EthiFinance

Agence d'évaluation et de conseil en RSE
Société Coopérative d'Intérêt Collectif
Tel : 01.39.62.13.22

Contact

Anne CHANON
Directrice du Pôle Conseil RSE
anne.chanon@ethifinance.com

Table des matières

1	Rappel de la commande	3
1.1	CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION	3
1.2	METHODOLOGIE	3
1.2.1	Notation extra-financière	3
1.2.2	Contribution ODD	4
1.2.3	Méthodes	4
2	Notation globale	6
2.1	NOTE GLOBALE	6
2.2	NOTE PAR PRINCIPE D’EVALUATION	7
2.3	POINTS FORTS RECURRENENTS ET/ OU TRANSVERSAUX	8
2.4	PISTES D’AMELIORATION RECURRENENTES ET/ OU TRANSVERSALES	8
3	Evaluation extra-financière par thématique.....	9
3.1	GOUVERNANCE.....	9
3.1.1	Fonctionnement responsable (GOUV1).....	10
3.1.2	Territoire durable (GOUV2).....	22
3.1.3	Gestion RH responsable (GOUV3).....	25
3.2	COHESION SOCIALE	35
3.2.1	Education et jeunesse (COS1).....	35
3.2.2	Inclusion et accès à l’emploi en faveur de l’épanouissement personnel (COS2)	42
3.2.3	Qualité de vie & vivre ensemble (COS3).....	50
3.3	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TERRITORIAL	56
3.3.1	Attractivité du territoire (DET1).....	56
3.3.2	Développement économique responsable (DET2).....	63
3.3.3	Aménagement du territoire, cohésion et coopération territoriale (DET3).....	69
3.4	ENVIRONNEMENT	76
3.4.1	Changement climatique & transition énergétique (ENV1).....	76
3.4.2	Ressources naturelles et biodiversité (ENV2).....	82
3.4.3	Pollution, gestion des déchets & nuisances (ENV3)	86
4	Contribution ODD	89
4.1	OBJECTIF 1 : ÉRADICATION DE LA PAUVRETE	90
4.2	OBJECTIF 2 : SECURITE ALIMENTAIRE ET AGRICULTURE DURABLE	92
4.3	OBJECTIF 3 : SANTE ET BIEN-ETRE.....	94
4.4	OBJECTIF 4 : ÉDUCATION DE QUALITE	96
4.5	OBJECTIF 5 : ÉGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES.....	99
4.6	OBJECTIF 6 : EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT	101

4.7	OBJECTIF 7 : ÉNERGIES PROPRES ET D'UN COUT ABORDABLE.....	102
4.8	OBJECTIF 8 : TRAVAIL DECENT ET CROISSANCE DURABLE	103
4.9	OBJECTIF 9 : INFRASTRUCTURES RESILIENTES ET INNOVATION.....	106
4.10	OBJECTIF 10 : REDUCTION DES INEGALITES.....	108
4.11	OBJECTIF 11 : VILLES ET COMMUNAUTES DURABLES	110
4.12	OBJECTIF 12 : CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	113
4.13	OBJECTIF 13 : LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES.....	115
4.14	OBJECTIF 14 : VIE AQUATIQUE	116
4.15	OBJECTIF 15 : VIE TERRESTRE	117
4.16	OBJECTIF 16 : PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES.....	118
4.17	OBJECTIF 17 : PARTENARIATS POUR LA REALISATION DES OBJECTIFS	120
5	Annexes.....	123
5.1	ANNEXE 1 - REFERENTIEL D'EVALUATION	123
5.1.1	Vue d'ensemble	123
5.1.2	Détails	124
5.2	ANNEXE 2 - NOTE DETAILLEE.....	126

1 Rappel de la commande

1.1 CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION

Trois ans après la fusion et à mi-chemin de sa stratégie de mandat 2016-2021 qui articule l'action régionale autour de 33 engagements incarnant les trois piliers du Développement Durable, la Région Bourgogne-Franche-Comté a décidé de solliciter une notation extra-financière.

Cet état des lieux s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. Cette notation extra-financière a pour objectif central de permettre de mesurer la performance de la Région au regard des objectifs ambitieux qu'elle s'est fixés et au regard de l'Agenda 2030, ceci afin de :

- Prendre, si nécessaire, des mesures correctrices pertinentes
- Prendre la mesure et valoriser la contribution de la Région aux ODD
- Renforcer la mobilisation des services et des élus autour d'un diagnostic et d'objectifs partagés

Plus largement, en cohérence avec le principe de transparence qui est au cœur de la démarche de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le diagnostic posé grâce à cette notation extra-financière permettra à la Région de **rendre des comptes à ses parties prenantes, en s'appuyant sur un avis expert et indépendant.**

1.2 METHODOLOGIE

1.2.1 Notation extra-financière

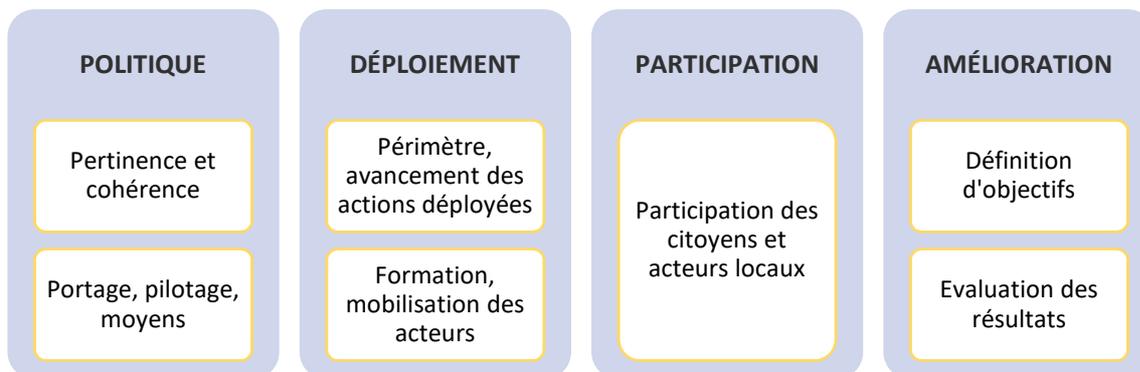
La notation extra-financière présentée dans ce rapport s'appuie sur un référentiel spécifique qu'EthiFinance a développé pour les collectivités territoriales.

Ce référentiel a été ajusté, après interactions avec les services, pour s'aligner au mieux sur les compétences et spécificités de la Région Bourgogne-Franche-Comté, sur les enjeux RSE propres au territoire et sur les engagements actuels de la collectivité :

THEMATIQUE	DOMAINE D'ACTION
GOUVERNANCE	Fonctionnement responsable (GOUV1)
	Stratégie durable du territoire (GOUV2)
	Gestion RH responsable (GOUV3)
COHESION SOCIALE	Education et jeunesse (COS1)
	Inclusion et accès à l'emploi en faveur de l'épanouissement personnel (COS2)
	Qualité de vie et vivre ensemble (COS3)
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TERRITORIAL	Attractivité du territoire (DET1)
	Développement économique responsable (DET2)
	Aménagement du territoire, cohésion et coopération (DET3)
ENVIRONNEMENT	Changement climatique et transition énergétique (ENV1)
	Ressources naturelles et biodiversité (ENV2)
	Pollutions, déchets, nuisances (ENV3)

Un référentiel détaillé, incluant les attentes associées à chaque domaine d'action, est présenté en annexe 1

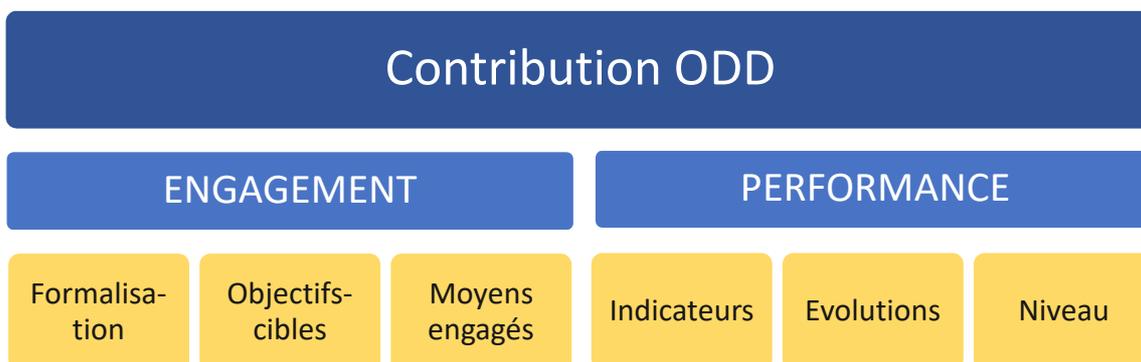
Chaque domaine d'action et attente associée est passé au crible des quatre principes d'évaluation suivants reflétant des bonnes pratiques pour une collectivité territoriale :



1.2.2 Contribution ODD

La notation extra-financière globale explicitée ci-dessus reflète la performance de la Région au regard de l'Agenda 2030 dans lequel elle a choisi d'inscrire son action.

Pour plus de précision, en complément de cette notation globale, la contribution aux ODD de la Région Bourgogne-Franche-Comté a été mesurée selon deux critères clés, l'engagement d'une part, la performance de l'autre (comprenant chacun trois sous critères) :



4

La notation ODD n'est pas distincte de la notation extra-financière globale. Elle constitue simplement une extraction de la notation globale, sous une forme différente, très synthétique et reprenant les catégories ODD. Elle visualise un niveau de maturité pour chaque ODD.

1.2.3 Méthodes

L'évaluation 2019, menée entre mai et août 2019, s'appuie sur :

- **Une analyse documentaire :**
 - o **Documentation publique :** site Internet de la Région, rapport développement durable 2017, rapport à mi-mandat, politique / contrat / programmes thématiques ou transversaux, communiqués de presse, livrets d'information édités par la Région Bourgogne-Franche-Comté, etc.
 - o **Documentation interne :** présentation de comité de pilotage, notes internes, bilans budgétaires, plan de formation, etc. Pour les besoins de cette évaluation, la Région a mis à la disposition d'EthiFinance plus de 700 documents sur une plateforme digitale.

- **Neuf personnes – services et élus- ont été interviewées à la suite de l’analyse documentaire :**
 - **Pour la thématique Gouvernance**, trois entretiens avec :
 - Gilles Da Costa, DGS
 - Eric Guillou, DGA Pôle ressources
 - Michel Neugnot, 1^{er} vice-président, en charge des finances, des ressources humaines, de la modernisation de l’administration, des transports, des déplacements et de l’intermodalité
 - **Pour la thématique Environnement**, deux entretiens avec :
 - Laurent Moynac, DGA Pôle mobilités, territoires et transition énergétique
 - Frédérique Colas, 4^{ème} vice-présidente en charge de la transition écologique et de l’environnement
 - **Pour la thématique cohésion sociale**, quatre entretiens avec
 - Claire Dauvergne-Gouyer, DGA Pôle économie, emploi et formation)
 - Axel Limacher – DGA Pôle éducation et vivre ensemble
 - Océane Charret-Godart, 8^{ème} vice-présidente de la formation continue, des mutations économiques, du dialogue social territorial et l’orientation
 - Stéphane Guiguet, 13^{ème} vice-président en charge de l’apprentissage
 - **Pour la thématique Développement économique et territorial**, deux entretiens¹ avec
 - Claire Dauvergne-Gouyer DGA Pôle économie, emploi et formation
 - Laurent Moynac DGA Pôle mobilités, territoires et transition énergétique

Par ailleurs, suite à l’analyse documentaire, à l’étape du rapport provisoire, des questions écrites ont été transmises aux services qui ont communiqué, en retour, des réponses écrites.

Après présentation de ce rapport provisoire à la Région (Comité Technique) en juillet, des commentaires et informations complémentaires ont été communiqués à EthiFinance en août en vue de la finalisation du présent document.

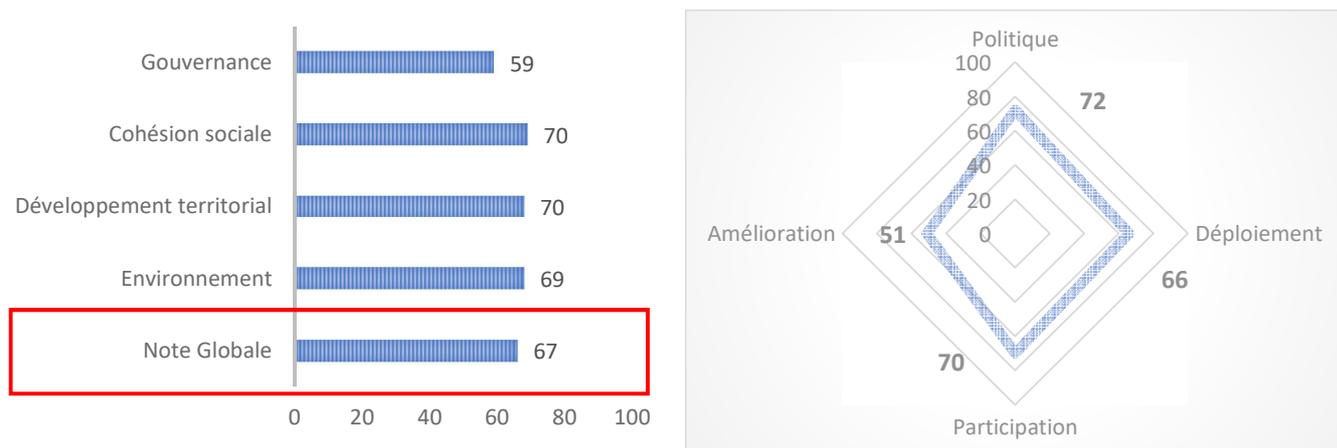
5

¹ Sur cette thématique, les deux entretiens initialement prévus avec les élus concernés, Eric Houllay et Jean-Claude Lagrange, n’ont pas eu lieu pour des motifs de disponibilité

2 Notation globale

2.1 NOTE GLOBALE

La Région Bourgogne-Franche-Comté a un niveau de maturité extra-financière **avancée**² avec une note globale de 67/100.



6

Cette évaluation se caractérise par **une bonne performance d'ensemble en matière de participation et de politique**, mais un résultat d'ensemble nettement plus en retrait en matière d'amélioration, et notamment d'évaluation des résultats. Sur ce principe d'amélioration, l'évaluation de la Région est pénalisée par un manque de visibilité sur les résultats, leurs cibles et critères d'appréciation.

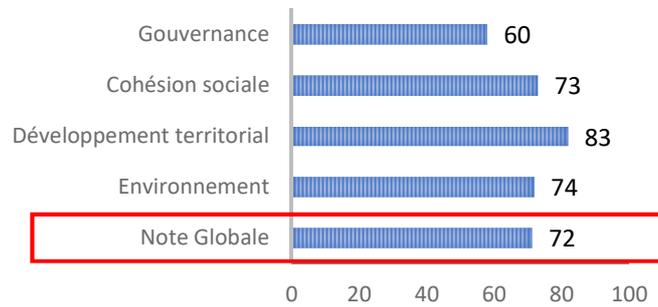
On observe par ailleurs **une disparité entre les thématiques externes (maturité avancée) et interne (maturité moyenne)**.

Sur la thématique *Gouvernance*, couvrant essentiellement les sujets internes, il convient de noter que les priorités de début de mandat de la nouvelle collectivité ont été la fusion et la réorganisation et la reconstruction, ce qui a sans doute pénalisé le déploiement (ou redéploiement, quand cela préexistait dans les anciennes régions) de certaines politiques spécifiques (ex. déontologie des agents, achats responsables).

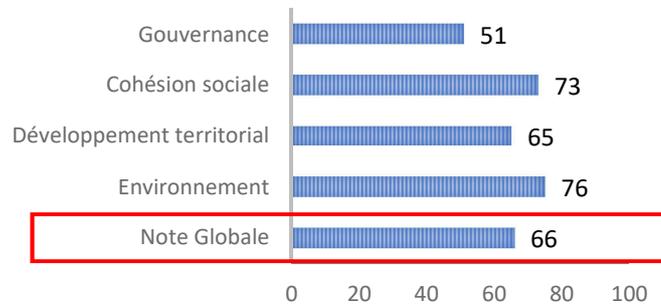
²Le niveau de maturité exemplaire correspond à une note > 75/100 ; le niveau de maturité avancée correspond à une note entre 62,5/100 et 75/100 ; le niveau de maturité moyenne correspond à une note entre 50/100 et 62,5/100 ; le niveau de maturité faible correspond à une note entre 25/100 et 50/100 ; le niveau de maturité très faible correspond à une note entre 0/100 et 25/100.

2.2 NOTE PAR PRINCIPE D'ÉVALUATION

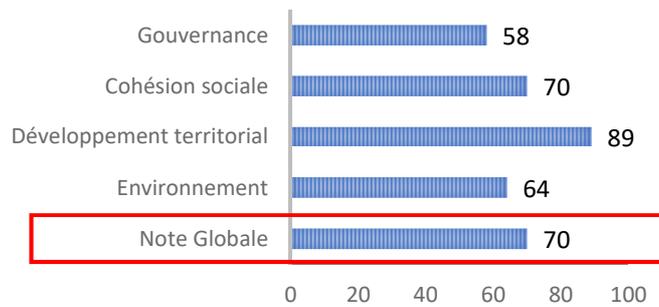
Politique



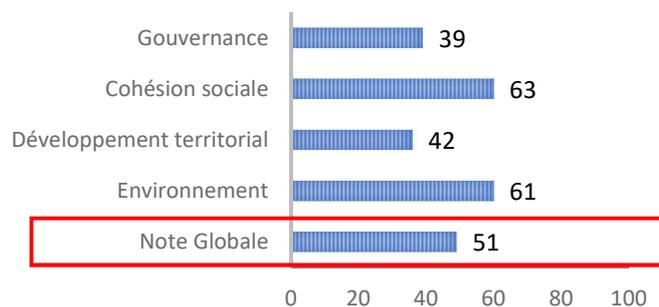
Déploiement



Participation



Amélioration



2.3 POINTS FORTS RECURRENTS ET/ OU TRANSVERSAUX

La Région s'est fixé un cap ambitieux en matière de Développement Durable, dès le début de son mandat. Quelle que soit la thématique analysée, nous avons pu constater les points forts suivants :

- La volonté de consulter largement les différents publics concernés, à l'interne comme à l'externe ;
- Une volonté de travailler en partenariat, de coproduire les politiques et les solutions avec tous les acteurs du territoire ;
- Une attention portée, dans l'élaboration des politiques et dans l'action, aux leviers humains, à l'accompagnement du changement, à l'ajustement aux écosystèmes dans laquelle la Région opère ;
- Une approche du Développement Durable qui se veut holistique, s'efforçant d'articuler systématiquement environnement, social et économie.

2.4 PISTES D'AMELIORATION RECURRENTES ET/ OU TRANSVERSALES

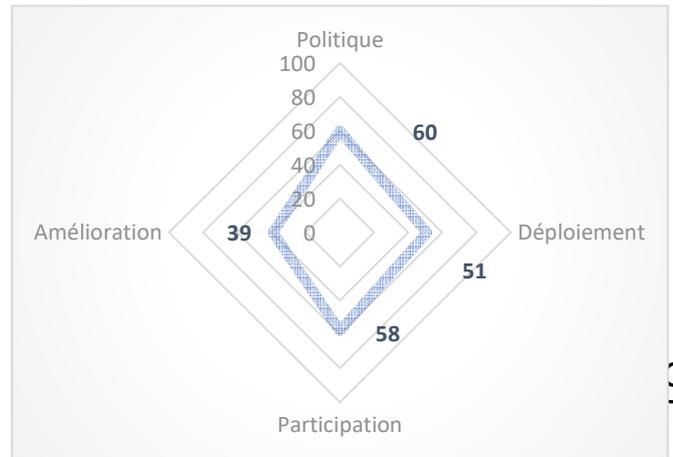
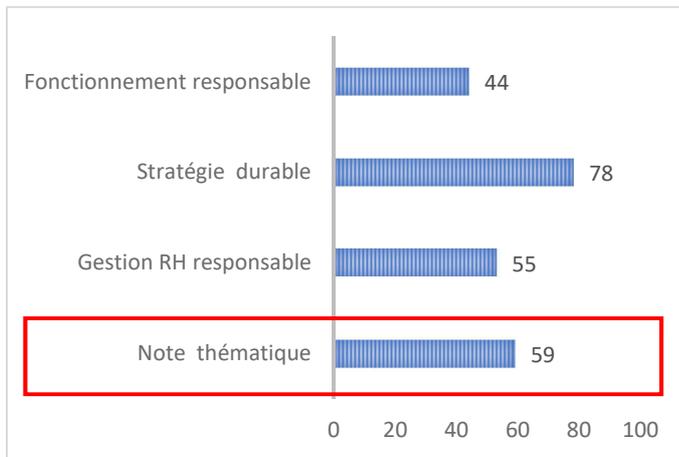
Nos analyses ont relevé fréquemment les axes d'amélioration suivants :

- Le manque de données quantitatives et de tableaux de bord d'avancement des plans d'actions, qui pénalisent le suivi, malgré les engagements et ambitions fortes de la Région ;
- Une transparence et une redevabilité encore perfectibles, en lien avec le point précédent mais pas uniquement (besoin de systématiser, par exemple, la mise en ligne de documents structurants les politiques et restituant une vision d'ensemble de l'avancée et les retombées des plans d'actions) ;
 - A ce sujet, il importe de noter que la communication de résultats ou de décisions dans les comptes-rendus d'Assemblée Plénière mis en ligne ne suffit pas, les informations n'étant pas facilement localisables pour le grand public.
- Un accent renforcé à mettre sur les leviers de sensibilisation, engagement, responsabilisation, outillage et autonomisation des acteurs internes et externes, ainsi que des élus, au service des ambitions du mandat en matière de Développement Durable.
- Pour l'interne, un besoin d'élaborer des politiques d'ensemble structurées et lisibles comme colonne vertébrale d'une action encore trop souvent à dominante pragmatique.

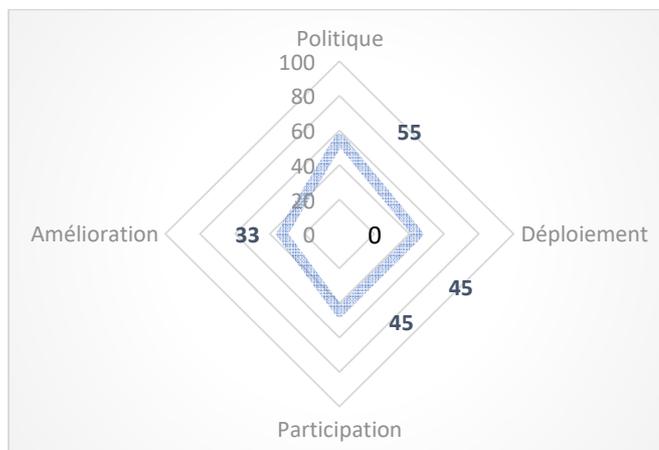
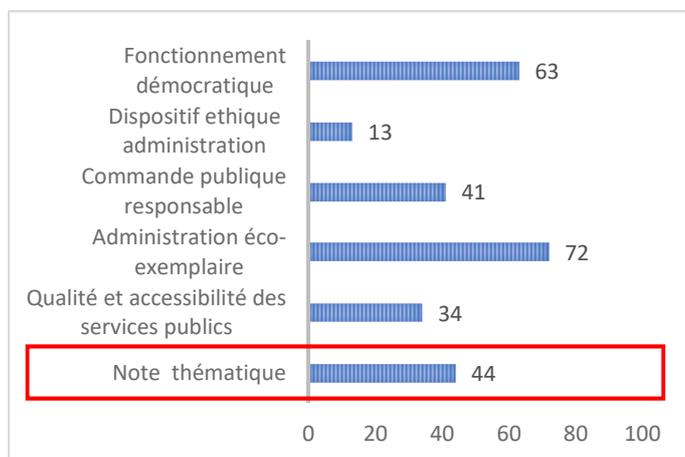
3 Evaluation extra-financière par thématique

3.1 GOUVERNANCE

Sur la thématique de la gouvernance, les performances de la Région sont contrastées : l'héritage historique des ex-régions est plutôt bon mais la première moitié du mandat de cette jeune collectivité a été fortement focalisée (s'agissant des enjeux internes) sur les enjeux de fusion, de réorganisation et d'accompagnement du changement, avec qui plus est un changement de DGS en 2018. Cette priorisation de début de mandat peut expliquer certaines des faiblesses qui, compte tenu des ambitions de la Région, devraient pouvoir être résorbées d'ici la fin du mandat.



3.1.1 Fonctionnement responsable (GOUV1)



► Fonctionnement démocratique de la gouvernance publique (GOUV1.1)
(Rappel points d'évaluation : transparence des débats, déontologie, formation des élus, droits de l'opposition, lutte contre l'absentéisme)

Textes de référence : *Stratégie de Mandat 2016-2021, Charte de l' élu local*

10

DIAGNOSTIC D'ENSEMBLE

Niveau de maturité avancée³ (note de 63/100), avec un vrai projet d'ensemble sur l'éthique, la participation et les droits de l'opposition. La transparence, tant sur les dispositifs en place que sur les résultats, peut être améliorée.

POINTS FORTS

- **Une mobilisation sur l'enjeu éthique** : le cadre est clairement fixé dans la *Stratégie de mandat 2016-2021*. L'éthique est l'un des 33 engagements clés du mandat, avec le souhait affiché d'aller au-delà des obligations légales. Dès le début du mandat des actions en ce sens ont été déployées. La Région s'est dotée en 2016 d'une *Charte de l' élu local*, en conformité avec la loi du 31 mars 2015. Cette Charte pose les principes éthiques à respecter et insiste particulièrement sur les questions de participation, conflits intérêts, démocratie, transparence et cumul des mandats. Pour veiller au respect de cette Charte, la Région s'est volontairement dotée en 2017 d'un *Comité d'Éthique Régional (CER)*, composé de personnalités indépendantes sans mandat électif⁴ et dépourvues de liens personnels avec le Conseil Régional. Il peut être saisi, notamment, par des citoyens (1000 citoyens majeurs) et par les élus de tous bords (via les Présidents de groupe). Le CER a élaboré en 2018 un guide déontologique qui a été adressé à chaque conseiller régional début juin 2019.

³Le niveau de maturité exemplaire correspond à une note > 75/100 ; le niveau de maturité avancée correspond à une note entre 62,5/100 et 75/100 ; le niveau de maturité moyenne correspond à une note entre 50/100 et 62,5/100 ; le niveau de maturité faible correspond à une note entre 25/100 et 50/100 ; le niveau de maturité très faible correspond à une note entre 0/100 et 25/100.

⁴ Il examine également les déclarations d'intérêts des élus et exerce une veille sur leur assiduité.

- En complément, la Région a délibéré en début de mandat sur la **modulation des indemnités en fonction des présences effectives aux réunions du Conseil Régional**. Il est fait obligation à chaque élu du groupe majoritaire, de participer à toutes les séances et aux réunions des commissions préparatoires. En cas d'absence injustifiée ou répétée un prélèvement sur les indemnités est prévu.
- **Un effort important au service de la formation des élus** : les élus ont à leur disposition un catalogue diversifié de formations et en font manifestement bon usage.
- **Un engagement de transparence renforcée** a été pris dans la *Stratégie de mandat 2016-2021*, avec notamment l'annonce d'un compte-rendu de mandat annuel, assorti d'une série de déplacements et de rencontres avec la Présidente et l'exécutif régional dans les huit départements.
- **Une attention particulière portée à la participation citoyenne en complément de la démocratie représentative** : la participation des citoyens et des acteurs de terrain est l'un des 33 engagements clés du mandat 2016-2021. Dans son discours d'investiture, la Présidente du Conseil régional a également affirmé la nécessité de mettre en œuvre, à l'échelle de la Région, de nouvelles formes de gouvernance qui (re)donneraient toute leur place aux citoyens et aux territoires. Elle a adressé une lettre de saisine en ce sens au CESER, dont les travaux ont donné lieu à un rapport de préconisations opérationnelles. Dans les faits, sur de très nombreux sujets, la Région a engagé des consultations des citoyens et acteurs des territoires, voire des travaux de co-production des solutions. La Région a souhaité pérenniser cette concertation : ainsi, sur la page d'accueil du site internet, un bouton « *je participe* » très visible, ouvre sur une page pour témoigner/poser des questions sur différents sujets.
- **Une attention au respect des droits de l'opposition** : la présidence de la Commission des Finances⁵ a été confiée à un élu de l'opposition, qui dispose d'un ETP pour l'aider dans cette mission, avec accès direct aux documents comptables. De même, la préparation des sessions est effectuée par l'Union des Présidents de Groupe. Une attention est portée au temps d'expression de l'opposition. Par exemple : temps de parole de 20/30 mn donné à chaque président de groupe en introduction de chaque AP ; AP budgétaire portée à deux jours afin de donner aux élus plus de temps pour exprimer leur position. La Région veille au respect de la représentation proportionnelle des groupes au sein des désignations. La Direction juridique, quant à elle, peut faire des propositions d'amélioration des conditions d'exercice des droits des élus (ex. respect strict des délais d'information des élus, limitation des rapports d'urgence aux cas d'urgence réels, facilitation de l'exercice droit d'amendement).

POINTS DE VIGILANCE

- **Un spectre de vigilance éthique perfectible** : en l'état, la *Charte de l'élu local* est en stricte conformité avec la loi du 31 mars 2015 (là où le projet affiché en début de mandat est d'aller au-delà des obligations légales). Par ailleurs, publiée en 2016, la Charte gagnerait à être révisée régulièrement, à la lumière de l'actualité en matière de « *pratiques [endommageant] la confiance que les citoyens doivent avoir en leurs élus* » (ce que vise la Charte).
 - La procédure de mise à jour de la Charte n'est pas précisée dans les documents dont nous disposons, ni a fortiori sur le site de la Région, ce qui serait pertinent en termes de transparence. Cette procédure gagnerait à inclure certaines parties prenantes externes, a minima le CER, voire le CESER.
- **Un manque de transparence et de redevabilité sur l'éthique** : la *Charte de l'élu local* ne semble pas accessible en ligne⁶.
 - A noter : le premier rapport du CER a été présenté en AP en juin 2019, ce qui constitue un élément de transparence positif. Sans relever de manquements précis, ce dernier souligne dans ses recommandations quatre thématiques d'importance prioritaire selon lui : a) « *Une offre de*

⁵ C1 = "finances – citoyenneté et évaluation des politiques publiques - fonds européens et contrat de plan – relations internationales et franco-suissees – administration générale et communication"

⁶ Ni dans la page dédiée au Comité d'Ethique, ni via le moteur de recherche interne

formation en déontologie devrait être proposée à tous les élus régionaux sur certains sujets clés [...]» ; b) « L'assiduité des élus n'est pas un sujet mineur, nombre de nos concitoyens y trouvent motif à critiques lorsque le nombre d'élus dans « l'hémicycle » semble clairsemé [...] » ; c) « Probité et intégrité constituent des valeurs essentielles aux yeux de nos concitoyens [...] » ; d) « L'exercice de l'élu est tout entier tourné vers l'intérêt général, ainsi il se doit de refuser toute ingérence dans les procédures de commandes publiques ou d'attribution de subvention [...] »

- **Transparence insuffisante sur l'avancement de la stratégie de mandat.** Le site Internet est très pédagogique sur les éléments clés du budget à venir mais nous n'avons pas trouvé d'éléments équivalents sur les réalisations des années passées. Les rapports d'activité annuels – a priori non publiés – pourraient être déclinés en une version allégée à l'intention des publics externes.
- **S'agissant de la formation des élus :** on remarque que, sur certaines formations, l'assiduité est loin d'être parfaite. Par ailleurs, l'examen des formations effectivement suivies enseigne que dans leur grande majorité ces formations portent sur la forme (communication orale, réseaux sociaux, par exemple) plus que sur le fond des sujets dont les élus ont à se saisir. Globalement, des formations de fond sur les enjeux du développement durable pourraient être bénéfiques. Des formations sur les enjeux de transition écologique ou de déontologie pourraient s'envisager. Il est à noter que la transparence pourrait également s'appliquer aux formations réellement suivies, certaines Régions publiant en ligne un bilan des formations suivies par les élus.
 - A noter : des échanges sont en cours avec la HATVP pour travailler à l'organisation de journées de formation à destination des élus et des agents sur le thème "Déontologie et prévention des conflits d'intérêts".
- **Une difficulté, pour les publics intéressés, à apprécier les performances de la Région** en matière de fonctionnement démocratique et déontologique, faute d'objectifs explicites, d'indicateurs de suivi et de résultats.
 - A noter : les données existent dans les services⁷ qui permettraient à la Région de se doter d'indicateurs de suivi.

PRECONISATIONS

- Les principaux axes d'amélioration sont les suivants :
 - **Actualisation et approfondissement du dispositif éthique, avec davantage de transparence sur ses règles et ses retombées.** Sur le fond : certaines régions incluent, par exemple, explicitement dans leur Charte éthique des précisions sur l'absence de recrutements familiaux, l'assiduité en séance, l'absence de logement social pour les élus, la modération dans les déplacements et dans l'utilisation de véhicules de fonction ou encore le devoir de formation. De même, certaines régions publient un bilan d'assiduité nominatif, entre autres. Un bilan global sur l'assiduité des élus et son évolution permettrait de mieux apprécier la qualité et la vitalité de la démocratie représentative dans la Région. Des données sur la mise en application effective de la procédure de réduction des indemnités en cas d'absences injustifiées et/ou répétées seraient également intéressantes. De même, une communication sur les actions prises/envisagées en réponse aux recommandations du CER serait bienvenue. Globalement, une communication aisément accessible sur le sujet « éthique des élus » (la Charte, le rapport du CER, les actions correctives, etc.) – c'est-à-dire sans besoin d'aller consulter les comptes-rendus d'AP – serait une bonne pratique.
 - De façon générale, **davantage de transparence sur l'avancement effectif des engagements**

⁷ La DAD dispose des éléments d'information (feuilles d'émargement) relatifs à la présence des élus aux commissions, commissions permanentes et assemblées plénières mais ne les utilise à ce jour que pour le traitement des frais de déplacement et la modulation pour absentéisme. Il est possible d'envisager à l'avenir l'élaboration de tableaux et/ou graphiques relatant le taux de présence des élus à ces diverses instances. Le nombre d'amendements, de motions ou de vœux déposés par l'opposition et examinés en AP ou CP peuvent également être des indicateurs.

pris en début de mandat serait une bonne chose.

- Sur certains sujets déjà matures la Région pourrait encore aller plus loin :
 - **Concertation-co-production** : la Région pourrait être encore plus systématique dans sa démarche. Par exemple, en termes de transparence, il serait intéressant de donner plus clairement à voir aux parties prenantes de la Région ce qui ressort de ces consultations. Par ailleurs, les préconisations du CESER en la matière sont riches et pourraient être reprises plus largement. Certaines collectivités se dotent, par exemple, d'une *Charte du dialogue citoyen* ou bien d'un site dédié aux différentes formes de dialogue. D'autres mettent en place des budgets participatifs permettant aux citoyens de s'engager plus activement pour des projets qui leur tiennent à cœur.
 - **Place faite aux élus de l'opposition** : la Région pourrait continuer à s'inspirer de ce qui existe au niveau de l'Assemblée Nationale : reconnaissance à l'opposition du droit de prendre l'initiative, voire de piloter certaines missions de contrôle et d'évaluation, par exemple.

► Dispositif éthique de l'administration (GOUV1.2)

(Rappel points d'évaluation : dispositif de gestion des risques éthiques au sein des services)

Textes de référence : aucun

DIAGNOSTIC D'ENSEMBLE

Niveau de maturité très faible⁸ (note de 13/100), reflétant le retard pris par la Région sur la formalisation d'un dispositif ciblant ces sujets, par contraste avec les engagements de mandat et en porte-à-faux par rapport aux obligations réglementaires.

POINTS FORTS

- La Région vient de prendre des premières décisions qui lui permettront de progresser sur la voie de la conformité réglementaire **sur la déontologie des fonctionnaires** : la Direction des Affaires Juridiques a réalisé une identification des besoins. Un volet formation sur ces sujets devrait pouvoir être déployé d'ici la fin 2019 par la Direction des Assemblées, d'abord pour ses propres agents, ensuite pour les élus. Par ailleurs, le principe de la nomination d'un référent « lanceur d'alertes » à l'interne (au sein de la DRH) et d'un déontologue en externe (convention avec les centres de gestion) vient d'être acté et devrait aboutir à l'automne 2019.
- **S'agissant plus spécifiquement de la lutte contre la corruption, les services nous indiquent que des dispositifs de cartographie des risques existent à la DERI** (Direction Europe rayonnement international) – en conformité avec les injonctions de l'AFA pour toute collectivité ayant à gérer des fonds européens - tout comme un comité de lanceur d'alerte. Par ailleurs, toute analyse juridique intègre systématiquement le volet corruption et tout manquement au devoir de probité.

POINTS DE VIGILANCE

- La Région a pris **du retard sur la mise en conformité réglementaire sur le sujet de la déontologie de ses agents, titulaires et contractuels**. Et se trouve, donc, en décalage par rapport à l'ambition éthique renforcée du mandat.
- **En termes de portage, un besoin de mise en cohérence d'ensemble** (une partie du sujet traité à la RH, l'autre à la DAJA, une autre à la DAD et encore une autre – corruption – à la DERI).
- Le dispositif de **lutte contre la corruption gagnerait à être étoffé, au-delà de la seule gestion des fonds européens**. Même si la Région Bourgogne-Franche-Comté est identifiée comme l'une des

⁸ Le niveau de maturité exemplaire correspond à une note > 75/100 ; le niveau de maturité avancée correspond à une note entre 62,5/100 et 75/100 ; le niveau de maturité moyenne correspond à une note entre 50/100 et 62,5/100 ; le niveau de maturité faible correspond à une note entre 25/100 et 50/100 ; le niveau de maturité très faible correspond à une note entre 0/100 et 25/100.

moins touchée par les cas de corruption⁹, il n'est pas concevable de ne pas afficher un dispositif plus explicite, surtout au regard des engagements de la Présidence sur l'éthique. Près de la moitié des régions se sont dotées d'au moins trois mesures anticorruption (contrôle et audit internes, code de bonne conduite, référent déontologique, cartographie des risques...). D'autres ont mis en place une cartographie des risques, une ligne d'alerte (interne et externe), une intégration de ces sujets dans les procédures, des formations des agents, un espace questions-réponses sur l'intranet, des fiches-réflexes, mise en place d'un recueil d'alertes¹⁰, etc.

- A noter : les services nous indiquent que des contacts informels ont été pris avec l'AFA sur le volet « conseil aux collectivités ». Cette dernière institution dispose en effet de cinq personnes dédiées aux collectivités et conçu, avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) un cours en ligne sur les risques de corruption dans le secteur public local et les moyens de les prévenir.

PRECONISATIONS

- **L'axe d'amélioration prioritaire est de se mettre en conformité réglementaire** et de formaliser une politique lisible, clairement portée à l'interne et assortie d'outils de pédagogie.
 - Il conviendra de veiller à ce que les premières décisions à ce sujet (cf. supra) soient effectivement suivies d'effets et qu'un dispositif d'ensemble soit bien mis en place pour assurer que ces dispositions prennent vie dans la collectivité (formations, communication, fiches réflexes, etc.). Pour cela, la question peut se poser d'une supervision au niveau DGS, dans un double objectif de cohérence/transversalité et de marqueur d'importance renforcée.
- **Une fois la conformité atteinte, il conviendra s'interroger sur les moyens permettant d'être à la hauteur de l'engagement du mandat qui prévoit d'aller au-delà des obligations réglementaires** en matière d'éthique. Par exemple, l'ouverture d'une ligne d'alerte éthique à des publics externes (citoyens, partenaires économiques...) pourrait être intéressante.

14

► Commande publique responsable (GOUV1.3)

(Rappel points d'évaluation : relations responsables avec les fournisseurs ; intégration de critères environnementaux et sociaux dans les achats)

Textes de référence : projet de Schéma RSE et stratégie achats responsables (encore à valider).

DIAGNOSTIC D'ENSEMBLE

Niveau de maturité faible¹¹ (note de 41/100), dans l'attente de la mise en place effective du Schéma RSE et des actions envisagées.

POINTS FORTS

- **Le sujet est porté par la Direction Achats**, créée en 2017, qui s'est d'abord concentrée sur l'optimisation économique des achats, ainsi que sur la définition d'une politique achat et d'une

⁹ A l'occasion de la journée mondiale contre la corruption, [l'ONG Transparency International a publié la carte de France de la corruption](#). La région Île-de-France, qui est aussi la plus peuplée, prend ainsi la tête du classement avec 87 cas de corruption avérée. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la deuxième région avec 26 affaires suivies de l'Aquitaine (avec 20 fraudes) puis du Languedoc-Roussillon (avec 17 cas de corruption). A l'inverse, les régions les plus vertueuses sont la Franche-Comté, la Bourgogne, la Guadeloupe, le Limousin, ou la Nouvelle-Calédonie avec au maximum un cas de corruption.

¹⁰ A noter que l'article 8 de la loi Sapin 2 prévoit une obligation de recueil de signalements dans les communes et collectivités de plus de 10 000 habitants

¹¹ Le niveau de maturité exemplaire correspond à une note > 75/100 ; le niveau de maturité avancée correspond à une note entre 62,5/100 et 75/100 ; le niveau de maturité moyenne correspond à une note entre 50/100 et 62,5/100 ; le niveau de maturité faible correspond à une note entre 25/100 et 50/100 ; le niveau de maturité très faible correspond à une note entre 0/100 et 25/100.

gouvernance achat avec des processus achat, posant ainsi les bases d'une Direction efficiente. La responsabilité des achats est partagée avec les Directions acheteuses, sur la base d'un inventaire réalisé par la Direction Achats pour apprécier si la centralisation des achats à son niveau (voire la mutualisation avec d'autres collectivités) permettrait de générer des économies.

- **Les grands axes du Schéma des achats socialement et économiquement responsables de la Région ont été arrêtés** en 2018 (*le choix d'une consommation responsable ; la transition énergétique ; le développement durable et l'insertion sociale*). Au premier semestre 2019 des réflexions sur le plan d'actions opérationnel afférent ont été engagées.
- **La Direction des achats a par ailleurs été associée à l'élaboration du Plan Handicap** et a proposé la disposition suivante « *Orienter délibérément des achats de la Région vers des structures qui font travailler des personnes handicapées dans le cadre de marchés qui leur seraient réservés* ». A noter que, sur ce point précis, un indicateur de suivi a été proposé, à savoir le nombre de personnes handicapées sollicitées dans le cadre des marchés.

Par ailleurs, sans attendre l'adoption du schéma des achats responsables, la Région a adopté des pratiques allant dans le sens d'une commande publique responsable :

- Dès le début de la mandature, la **Région a fait de la commande publique un levier de développement de l'insertion et de l'accès à l'emploi des personnes en difficulté sociale et professionnelle** (intégration de clauses sociales dans ses marchés) ;
 - Le recours à des facilitateurs¹² sur la plupart des chantiers clausés permet d'optimiser la mise en application de ces clauses. L'objectif est de 5% des heures travaillées.
 - A noter, une anticipation d'accélération sur ce sujet : depuis 2016 (et jusqu'à avril 2019), 11 opérations avec clauses sociales ont été réalisées, pour un montant d'environ 77 Millions d'Euros. Pour 2019, un total de 6 nouveaux chantiers susceptibles d'être clausés a été identifié, pour un montant total dépassant les 130 Millions d'Euros.
 - Sur les marchés à clauses sociales réalisés par la Région le taux d'insertion professionnelle positive (retour à l'emploi ou retour à la formation) est de 45 % des personnes concernées
- **Dans le cadre de l'engagement n° 6 de la Stratégie de Mandat** (« *favoriser le développement d'une agriculture d'excellence et de proximité* »), les élus ont fixé comme objectif qu'à la fin du mandat, 50 % des produits servis dans les lycées proviennent de l'agriculture locale et/ou biologique. La réalisation d'une cartographie des producteurs locaux capables de répondre aux besoins d'achats des EPLE ainsi que l'accompagnement de certains lycées dans le développement de leur approvisionnement local visent à faciliter l'atteinte de ces objectifs.
- **Dans le cadre de son schéma directeur durable, la Direction des Moyens Généraux de la Région développe des pratiques durables des services** sur le volet immobilier, et acquisition de fournitures et prestations (point traité dans le thème suivant, *Administration Eco-exemplaire*).
- **Dans le cadre des achats de restructuration lourde** (pour les lycées ou les bâtiments publics), la Direction Patrimoine et achats de la Région a d'emblée adopté des pratiques en ligne avec l'engagement 19 de la stratégie de mandat (« *faire de la Bourgogne-Franche-Comté une région à énergie positive* ») : matériaux durables, efficacité énergétique, recours aux ENR ...

POINTS DE VIGILANCE

- Tous les axes du Schéma et leurs actions afférentes sont pertinents. Il conviendrait cependant de compléter l'approche par des dispositions relatives au **traitement responsable de ses fournisseurs/prestataires par la Région** (délais de paiement, information/formations, facilitation de l'accès aux marchés pour les TPE/PME, gestion des situations de dépendance excessive, gestion des réclamations ...).
- **La démarche d'achats responsables en est à ses débuts et le schéma cadre n'est pas encore définitivement adopté**, ni le plan d'actions afférent. La Région n'est, de ce fait, **pas encore formellement en conformité la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014** (obligation d'adoption de schémas de promotion des achats publics socialement responsables) relative à l'économie sociale

¹² Le recours aux facilitateurs avait fait l'objet d'une convention en Bourgogne avec l'Union Régionale des Maisons de l'Emploi et de la formation et des PLIE, (l'URMDEF-PLIE)

et solidaire, modifiée par l'article 76 de la loi n°2015-992 du 17 Août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, qui a élargi ce schéma à la promotion des achats publics écologiquement responsables.

- Il conviendra de **veiller au bon déploiement des actions à venir**, telles qu'envisagées dans le projet de plan d'actions. Se doter d'emblée de cibles et d'indicateurs de suivi serait une bonne façon de se préparer au pilotage et à la redevabilité sur cet enjeu. La Direction des achats envisage des actions pour 2019-2020 qu'il importera de déployer, notamment :
 - Signature de la *Charte de l'achat public durable en 2019*
 - Obtention du *Label Relations fournisseurs et achats responsables* (RFAR) en 2020-2021 (après l'audit AFNOR sur la solution achats)
 - Cartographie des risques achats
 - Collaborer avec l'association UNEA (Union nationale des entreprises adaptées) au niveau régional et par famille d'achats pour opérer des sourcings vers les EA (entreprises adaptées ou CAT Centre Aide pour le Travail) et favoriser de nouveaux marchés réservés à terme.
 - Communiquer, mesurer et établir des indicateurs achats Responsables RSE et DD avec objectifs d'amélioration continue 2018-2021
 - Adhérer à la plateforme AFNOR ACESIA. La plateforme ACESIA permet d'évaluer les fournisseurs sur des thématiques comme engagement RSE, qualité, développement durable, labélisation etc.).
- **Les outils de sensibilisation et d'engagement des autres Directions** impliquées dans les achats (formations, cartographie des familles d'achats, processus, clauses contractuelles types, etc.) n'existent pas encore. Leur importance est primordiale pour la bonne appropriation d'une démarche d'achats responsables au sein de la Région.
 - A noter : la Direction des achats prévoit de déployer des formations sur les principes directeurs des achats responsables avec les engagements RSE par domaine d'achats et spécificités des marchés fournisseurs.

PRECONISATIONS

- Le principal axe d'amélioration est la mise en conformité réglementaire et, donc, l'adoption du Schéma d'achats responsables et le déploiement des actions afférentes. **Il conviendrait de ne pas oublier dans ce dispositif le sujet des relations responsables avec les fournisseurs.**
- Par ailleurs, sur ce sujet, comme la Région le fait sur la plupart des sujets, il serait intéressant de réfléchir à des pratiques de consultation des acteurs concernés par les achats de la Région, tant à l'interne qu'à l'externe, pour enrichir le dispositif d'achats responsables.

► Administration éco-exemplaire (GOUV1.4)

(Rappel points d'évaluation : maîtrise des impacts environnementaux de l'administration)

Textes de référence : *Projet de Direction DMG*

DIAGNOSTIC D'ENSEMBLE

Niveau de maturité avancée¹³ (note de 72/100), caractérisée par des actions couvrant la plupart des enjeux pertinents, impactée négativement toutefois par un manque de formalisation de la démarche.

POINTS FORTS

- **Un cadre d'action clair**, posé dans le Plan d'action durable des moyens généraux (2017-2021), outil

¹³Le niveau de maturité exemplaire correspond à une note > 75/100 ; le niveau de maturité avancée correspond à une note entre 62,5/100 et 75/100 ; le niveau de maturité moyenne correspond à une note entre 50/100 et 62,5/100 ; le niveau de maturité faible correspond à une note entre 25/100 et 50/100 ; le niveau de maturité très faible correspond à une note entre 0/100 et 25/100.

de programmation qui a vocation à favoriser la transition énergétique au sein de la collectivité, en articulation avec l'engagement de la Région de devenir une région à énergie positive (*engagement #19 du mandat 2016-2021*). Ce plan s'organise en six axes : immobilier durable, gestion durable des ressources, mobilité durable, préservation de la biodiversité, qualité de vie au travail, communication et sensibilisation. Sur la plupart des actions programmées des objectifs sont explicités, des cibles quantitatives formulées et des indicateurs identifiés.

- **La Direction des Moyens Généraux (DMG), rattachée au Pôle Ressources, est fortement engagée sur le sujet** : le projet de Direction 2017-2021 de la DMG place le sujet de l'éco-responsabilité au cœur de sa feuille de route. Un de ses quatre objectifs prioritaires est en effet « *l'intégration des composantes liées au Développement durable dans chacune des actions de la direction* ». La DMG est plus particulièrement associée à trois engagements de la *Stratégie de mandat* de la Région : « *développer une stratégie de transition énergétique* », « *faire de la Région une région à énergie positive* », « *protéger la biodiversité et devenir une région à zéro déchets* ».
- **L'intégration de pratiques éco-responsables dans les procédures** : en plusieurs endroits dans le catalogue des procédures, des pratiques ou informations éco-responsables sont proposées de façon très visible (ex. dans « *utilisation d'un véhicule de service* », une information figure sur la mise à disposition de véhicules électriques ou bien pour « *commande de fournitures de bureau* », une information sur la récupération de fournitures usagées).
- **Le sujet « éco-exemplarité » figure dans les objectifs professionnels abordés dans les entretiens annuels des Directions concernées** (ex. green IT pour DSI ou objectifs FIPPH pour DRH) ce qui constitue un levier d'appropriation transversale de ces sujets au sein de l'ensemble des services. Ces objectifs, spécifiques à chaque Direction, sont fixés par le pôle Ressources, en accord avec les différentes Directions.
- **Des actions de sensibilisation-information des agents ont commencé à être engagées** : afin de promouvoir toutes les actions durables de la DMG et de mettre en lumière les procédures harmonisées, 11 articles ont été réalisés et diffusés via l'intranet tout au long de l'année en 2018. Un kakémono a été réalisé pour la semaine du développement durable. Installé aux accueils sur les sites de Besançon et Dijon, il a servi de support lors d'ateliers pour présenter les actions déployées aux collègues des autres directions. Ces actions de communication se poursuivent en 2019.
- **Une participation des agents** : le plan d'action durable des moyens généraux a été conçu avec la participation des agents de la DMG (2 journées de réflexion) et également d'agents usagers de leurs services (journée d'échanges et de propositions d'idées, atelier sur le sujet de la gestion des déchets). Par ailleurs, la semaine de l'innovation publique (2017) a été l'occasion de confronter la volonté d'évolution des pratiques de la DMG avec l'acceptation des nouvelles pratiques par les usagers que sont les agents de la Région (thème choisi : « *la diminution et du tri des déchets* »). Le projet de la Région est de reconduire ces participations. Par exemple :
 - Nouvelle consultation prévue en 2019 avec les groupes de travail ayant initialement contribué à l'élaboration du plan d'action durable
 - Possibilité pour les agents usagers de contacter à tout moment les services de la DMG via un système de ticket sur l'intranet.
 - A certains moments de l'année (Semaine du Développement Durable par exemple), mise en place d'une boîte à idées (intranet) pour recueillir des idées au niveau de la thématique de développement durable.
- **Un ensemble d'actions sont d'ores et déjà bien engagées pour une collectivité plus éco-exemplaire. Notamment :**
 - **Un programme de rénovation du parc immobilier administratif en propriété avec des retombées d'ores et déjà positives** : ainsi la rénovation BBC des immeubles 12 Trémouille et 4 Tissot a permis une baisse substantielle de la consommation d'énergie¹⁴. Il en va de même avec le remplacement par des LED de l'ensemble des luminaires de la salle des séances¹⁵. Plusieurs solutions sont combinées : recours aux énergies renouvelables (ex. biogaz), projet

¹⁴ Semble-t-il divisée par 4 (Rapport Développement Durable 2017) mais sans mention de l'année de référence.

¹⁵ Divisée par 5 indique le Rapport Développement Durable 2017 mais sans mention de l'année de référence.

d'installations d'ENR sur les bâtiments régionaux ou bien à une alimentation en électricité verte, certifications BBC voire BEPOS, protocole de gestion thermique des bâtiments, etc. Expérimentales, ces différentes actions semblent avoir vocation à se généraliser à l'avenir.

- A noter : la Région veut passer à la vitesse supérieure en matière de rénovation thermique de ses bâtiments. Pour cela, afin de pouvoir engager les sommes nécessaires à ces investissements, un *Schéma de réhabilitation* est en cours d'élaboration.
- Par ailleurs, afin de mieux suivre et piloter les consommations énergétiques, la Région a acquis fin 2017 un agrégateur de factures (outil de reporting « *energisme* ») pour une mise en place durant l'année 2018. A terme, l'ensemble des consommations et dépenses de fluides des EPLE sera consultable par les EPLE et le Conseil Régional sur ce portail.
- **Des actions au niveau des déplacements des agents** : là encore, la Région combine un bouquet de solutions (visio-conférences entre Dijon et Besançon et les antennes d'Auxerre, Mâcon et Nevers ; véhicules hybrides et électriques y compris des vélos et installation de bornes électriques ; véhicules en autopartage ; début de réduction du parc automobile ...) à une échelle déjà bien avancée (237 700 km parcourus en 2017 en véhicules hybrides ou électriques soit 20% de plus qu'en 2015, plus de 1500 réunions en visio-conférences sur la même période soit 24% du total des réunions, ...).
- **Des actions de protection de la biodiversité et de réduction de la consommation d'eau sont déployées au niveau des espaces verts des bâtiments administratifs** de la Région (ex. abandon du recours aux herbicides), ainsi que des mesures d'économie d'eau dans les sanitaires des bâtiments ou bien pour le lavage des véhicules du parc de la Région. De nouveaux projets sont prévus sur ces sujets dans le plan d'actions de la DMG (ex. récupération des eaux de pluies pour les sanitaires).
- **La Région commence à s'engager dans la réduction de ses consommations de papier** : c'est ainsi qu'une dématérialisation des données papier du service Inventaire du patrimoine a été réalisée. Et qu'un projet de dématérialisation du courrier au sein de la collectivité a été lancé en 2017. En complément, la Région a d'ores et déjà généralisé l'usage de papier recyclé. Le processus de dématérialisation des relations aux publics est également engagé (cf. plateforme OLGA permettant dématérialisation des processus relatifs aux aides de la Région, tant du côté des demandeurs que du côté du traitement interne des dossiers). A l'interne, le chantier sur la dématérialisation des pièces comptables – en cohérence avec les exigences règlementaires – est très largement engagé (à ce jour, près de 100 % des mandats et des titres de recettes sont transmis au payeur avec des pièces dématérialisées).
- **Des progrès en matière de gestion des déchets et de consommation d'eau** : expérimentation de récupération de fournitures usagées ; expérimentation de tri des déchets de bureau ; opération dans les services de restauration pour inciter au tri et à la lutte contre le gaspillage alimentaire ; expérimentation de lombricompostage ; opérations de prévention des déchets (cf. remplacement des bouteilles en plastique – 5000/an – par de l'eau en carafe) ; installation de réducteurs de débit sur tous les robinets (systématisée à Besançon, en cours à Dijon).
- **La moitié des lycées de Bourgogne-Franche-Comté est engagée dans la démarche "écolycée"** initiée par la Région.
- Des réflexions sont également engagées sur **le thème de la qualité de l'air intérieur** dans les bâtiments administratifs (plan d'actions DMG), sans visibilité toutefois sur l'avancement des décisions sur ce thème.
- **Sur la plupart de ces actions, la Région dispose d'indicateurs de suivi dont de nombreux témoignant d'ores et déjà de résultats positifs.**

POINTS DE VIGILANCE

- **Un manque de visibilité sur un diagnostic préalable** (par exemple sur les émissions de GES) permettant d'identifier les sources d'impacts environnementaux prioritaires à traiter (les services nous signalent que des bilans GES ont été effectués par les anciennes régions, mais aucune synthèse, ni actualisation, n'est à disposition du public). L'approche de la Région se déploie de façon pragmatique, au fil des opportunités qui se présentent, par exemple à l'occasion du

renouvellement de certains marchés. Ceci permet d'avancer vite mais l'absence de vision d'ensemble et d'approche systématique crée le risque d'oubli, comme cela a par exemple été le cas pour le renouvellement des marchés « traiteurs » où les élus ont pointé l'absence de clauses relatives aux assiettes et couverts récupérables.

- **Absence de cibles quantitatives assorties d'échéances** : les indicateurs de suivi des résultats sont souvent bons (cf. supra) mais en l'absence de cible, il est difficile d'en apprécier la portée au regard des enjeux et des ambitions de la Région. Ceci prive également la Région d'un levier de motivation interne.
- **Le plan d'action durable de la DMG (2017-2021)** comporte plusieurs dizaines d'actions pertinentes (dont 12 sur immobilier durable, 12 sur gestion durable des ressources) et est assorti d'un tableau de bord de suivi. Malgré cela, nous manquons de visibilité sur les actions effectivement engagées et sur leur niveau d'avancement (9 lignes renseignées sur 47 actions identifiées dans le tableau de suivi du plan).
 - **Par ailleurs, de nombreuses démarches évoquées en sont encore en phase expérimentale et les conditions de leur passage à l'échelle ne semblent pas claires** : il convient de veiller à leur généralisation et au suivi des résultats obtenus.
- **Manque de visibilité sur les projets et réalisations de la DSI**, pourtant nécessairement concernée par ces questions (notamment sur les enjeux « green IT » et « green for IT »)
- **Manque de visibilité sur les leviers d'engagement des collaborateurs**. Nous manquons de visibilité sur les voies par lesquelles les actions décidées par la DMG diffusent dans l'ensemble des services.
 - A noter : les services nous indiquent que dans le nouveau plan de formation de la collectivité seront proposées des formations visant à acculturer les agents à ce qu'est le développement durable et ses enjeux et une formation visant à intégrer le développement durable dans les politiques notamment à travers les règlements d'intervention.

PRECONISATIONS

- Le principal axe d'amélioration serait de **structurer davantage la démarche, en se dotant d'un diagnostic d'ensemble et d'objectifs cibles**.
- **Un travail plus systématique sur l'engagement des agents** serait aussi souhaitable : par exemple au moyen d'une offre de formation étoffée (voire obligatoire dans certains parcours de professionnalisation), de guides pratiques, de correspondants mobilité pour conseiller les agents, de carnets de l'administration déclinés en carnets opérationnels pour chaque acteur, de projet d'ambassadeurs de l'énergie se déplaçant dans les bureaux et les sites pour alerter/conseiller, etc.

► Qualité et accessibilité des services publics (GOUV1.5)

(Rappel points d'évaluation : *qualité des services publics, accessibilité et proximité*)

Textes de référence : aucun

DIAGNOSTIC D'ENSEMBLE

Niveau de maturité faible¹⁶ (note de 34/100), impactée négativement par un manque de formalisation d'une démarche d'ensemble, malgré une réflexion réelle – mais dispersée – sur ces sujets depuis le début du mandat.

POINTS FORTS

- **Un chantier de modernisation/digitalisation du service au public, porté au plus haut niveau (DGS) :**

¹⁶Le niveau de maturité exemplaire correspond à une note > 75/100 ; le niveau de maturité avancée correspond à une note entre 62,5/100 et 75/100 ; le niveau de maturité moyenne correspond à une note entre 50/100 et 62,5/100 ; le niveau de maturité faible correspond à une note entre 25/100 et 50/100 ; le niveau de maturité très faible correspond à une note entre 0/100 et 25/100.

- Dès fin 2016, la Région s'est dotée d'une mission *Modernisation*, chargée de faire des propositions capitalisant sur la transformation numérique pour des services au public plus performants et une relation aux citoyens modernisée. De nombreuses idées relatives à cette modernisation du service rendu au public ont été proposées par les agents à l'occasion du remue-méninge interne organisé en 2016. Les principes de proximité et de réactivité de l'administration ont été placés au cœur de la réflexion.
- A partir du 1^{er} juillet 2019, une *Délégation modernisation de l'action publique* (DéMo), rattachée à la DGS, a pris le relai. Mutualisant les compétences en transformation et en innovation, développées au sein de la collectivité, elle a pour objectif de travailler sur la modernisation en mettant davantage l'accent sur l'humain que sur le numérique. La qualité de service fait partie des sujets dont cette délégation aura à se saisir sans que, pour l'instant, des directions particulières soient définies. Composée de 6 agents, ses missions s'articulent autour de 3 objectifs : améliorer la qualité des services publics par la simplification administrative (*Simplifier les processus internes, améliorer les parcours usagers/bénéficiaires, être transparent sur la qualité du service*); accompagner la transformation de l'action publique et les projets innovants (*Rendre l'action publique pertinente au regard des attentes de la société, produire la valeur publique souhaitée*) ; diffuser la culture du changement et favoriser la qualité de vie au travail.
- **Plusieurs actions déjà engagées pour simplifier/faciliter les démarches auprès de la Région** : une brochure « *Ma Région Mode d'emploi* » très pédagogique et intégrant les adresses e-mails à contacter pour chaque thématique, a été éditée à l'intention des citoyens. Par ailleurs, l'année 2017 a vu plusieurs projets à destination des partenaires et bénéficiaires des aides régionales, aboutir sur des sujets tels que la mise en œuvre d'une solution unique de gestion des demandes de subvention¹⁷, quel que soit le domaine d'intervention, déployée au rythme de la convergence des différents règlements d'intervention de la Région ou bien des portails (identiques pour tous les étudiants du territoire) de gestion dématérialisée des bourses du sanitaire et social et pour les mobilités internationales. Dans le même esprit, la *Fabrique à projet*, a été créée pour faciliter l'accès des porteurs de projets aux fonds européens.
- **Un accent mis sur la proximité et l'accessibilité des services publics régionaux** : au-delà des accès facilités via le site Internet, la Région met en avant ses antennes décentralisées dans les villes préfectorales des départements bourguignons (hors Côte d'Or), de la Nièvre (Nevers), de la Saône-et-Loire (Mâcon) et de l'Yonne (Auxerre) pour des relations avec le public au plus près du terrain.
- L'amélioration du service rendu au public est également au cœur des chantiers engagés sur le **fonctionnement en mode projet** (transversalité) et **l'amélioration continue** (mise en place d'un dispositif d'écoute et de traitement des dysfonctionnements, rebaptisé "*démarche d'amélioration continue*") lancée en mode pilote au premier trimestre 2019.
- **Le sujet du caractère inclusif des services publics commence à être traité pour les personnes en situation de handicap moteur** : la mise en conformité des bâtiments en lien avec l'agenda d'accessibilité programmée engendre des travaux sur tous les bâtiments régionaux. A ce jour, 30% des travaux sur les bâtiments administratifs sont réalisés au titre de l'ADAP.

POINTS DE VIGILANCE

- **Pas d'engagement fort et lisible** : contrairement aux enjeux de l'éthique et de la participation, la modernisation du service au public n'a pas fait l'objet d'un projet global explicité auprès des

¹⁷ Avec la plateforme dématérialisée de gestion des aides de la région « OLGA » (plateforme de dépôt des demandes de subventions et d'instruction des dossiers par les services de la Région). Elle permet notamment, pour les porteurs de projet, une dématérialisation complète de la demande et, pour l'interne, une dématérialisation des process d'instruction.

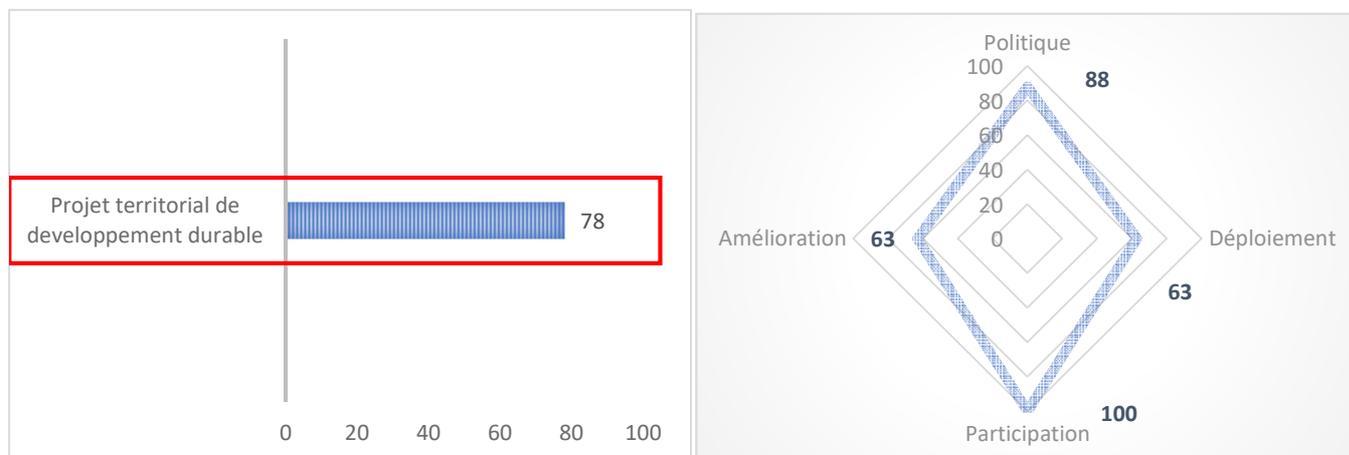
citoyens, ce qui ne facilite ni la lisibilité des intentions, ni le suivi de l'avancement, ni la redevabilité par rapport à des objectifs-cibles (idéalement assortis d'échéances et d'indicateurs de performance).

- **L'articulation de la nouvelle gouvernance (DéMo) avec le reste des services**, pour une totale appropriation des décisions qui en seront issues, reste à préciser.
- **Un manque de visibilité sur les actions décidées, et leur avancement, en matière de modernisation du service au public** : dans ce contexte, il est difficile d'apprécier l'effectivité, la pertinence ou l'efficacité des transformations annoncées. Ce volet de l'action de la Région n'est pas mis en avant sur le site Internet.
- **Pas de visibilité sur les solutions permettant de traiter les « irritants » du côté du public** : certaines Régions se sont par exemple dotées d'un médiateur régional indépendant. De même, pour les publics éloignés du numérique, il ne semble pas exister à ce jour d'actions pour combler le fossé.
- **Quelles attentes du public ?** Sur l'enjeu de modernisation du service au public, nous n'avons pas d'information sur les moyens d'identification des attentes du public. A noter que certaines collectivités vont même au-delà en mettant à disposition des publics des applications mobiles permettant aux citoyens de signaler en temps réel des dysfonctionnements liés aux services publics sur le territoire.
 - A noter toutefois l'existence d'études sur des thématiques précises (ex. étude en cours sur l'analyse de la valeur dans les transports scolaires intégrant les attentes des bénéficiaires).
- **S'agissant de la proximité géographique** : sur un territoire aussi étendu que celui de la Région Bourgogne-Franche-Comté, on peut se demander si le nombre d'antennes décentralisées est suffisant. A titre d'exemple, la Région des Hauts de France (de taille légèrement inférieure) affiche 8 antennes décentralisées, quand la Région Grand Est (de taille légèrement supérieure) aligne 12 Maisons de la Région.
 - A noter : l'objectif affiché est d'installer une antenne par an dans chaque chef-lieu de département jusqu'à la fin du mandat.
- **Pas d'inscription du sujet « qualité et accessibilité des services » dans l'offre de formation aux agents, ni d'indications sur des outils et/ou dispositifs qui seraient mis à leur disposition pour s'améliorer sur les enjeux associés** (par exemple, dans certaines collectivités, des réseaux de référents formés à certains sujets comme la laïcité ou la non-discrimination...)
- **Manque de visibilité sur les autres formes d'accessibilité des services publics, au-delà du sujet des handicaps moteurs** : les services en ligne, par exemple, sont-ils adaptés aux publics non-voyants ? Quid, également, des publics éloignés du numérique vis-à-vis de la dématérialisation accrue des services ?

PRECONISATIONS

- Les principaux axes d'amélioration sont les suivants :
 - **Formalisation du projet et de l'engagement** de la Région en matière de qualité de service au public, allant au-delà de la modernisation numérique pour intégrer le concept de « service public attentionné »
 - **Accélération sur le sujet de l'accessibilité**, dans toutes ses composantes (pas uniquement physiques)
 - **Consultation/co-production avec les publics externes** (dans toute leur diversité, y compris des publics à difficultés)

3.1.2 Territoire durable (GOUV2)



- Projet territorial de développement durable (GOUV2.1)
(Rappel des points de vigilance : projet politique d'ensemble, prise en compte du DD dans les stratégies, politiques publiques, choix de financement, allocations de ressources, actions de la Région).

Textes de référence : Stratégie de Mandat 2016-2021 ; projet de SRADDET

DIAGNOSTIC D'ENSEMBLE

Niveau de maturité exemplaire¹⁸ (note de 78/100), sans même attendre l'adoption du SRADDET, en raison d'un fort engagement de la Région, d'un travail de concertation de fond et d'une attention soutenue au déploiement transversal d'une approche holistique du Développement Durable (environnement, social et économie).

POINTS FORTS

Dans l'attente de l'adoption du SRADDET :

- **Un cadre clair pour la Région élaboré et publié sous format pédagogique** : la *Stratégie de Mandat 2016-2021* a fixé 33 objectifs clairs, sur la base de diagnostics explicités pour chaque sujet. Centrée sur les trois thématiques de la création d'emplois, de la transition énergétique et écologique, et de la cohésion, cette stratégie est alignée sur l'Agenda onusien 2030 et les ODD.
- **Le souhait de redevabilité de la Région sur l'ensemble de ces sujets se manifeste par la publication en 2018 d'un rapport de Développement durable** : conforme aux principes du cadre de référence des projets territoriaux de Développement Durable et aux propositions du guide du CGDD pour les rapports DD, ce document donne une vision d'ensemble, illustrée de données quantitatives et rattachée aux ODD. La Région renouvellera l'exercice en 2019.
- **Un début d'intégration de critères de durabilité dans les aides de la Région** : ainsi, la décision a été prise de généraliser l'éco conditionnalité des aides au bâtiment. L'ensemble des règlements d'intervention concernés (dans les domaines de l'aménagement du territoire, du tourisme, de l'économie, etc...) ont donc systématiquement intégré des critères d'éco conditionnalité. L'intégration de critères de développement durable est systématique sur la gestion des politiques européennes (qui posent des obligations en matière de GES ou d'égalité F/H). La DERI et DATN

¹⁸Le niveau de maturité exemplaire correspond à une note > 75/100 ; le niveau de maturité avancée correspond à une note entre 62,5/100 et 75/100 ; le niveau de maturité moyenne correspond à une note entre 50/100 et 62,5/100 ; le niveau de maturité faible correspond à une note entre 25/100 et 50/100 ; le niveau de maturité très faible correspond à une note entre 0/100 et 25/100.

intègrent des critères d'éco conditionnalité. Pour la DAT, s'agissant des aides aux espaces publics, l'éco conditionnalité porte également sur les exigences liées à la biodiversité ou la non-imperméabilisation des sols, entre autres. La Région s'efforce, de plus en plus, d'intégrer des clauses liées au développement durable dans toutes ses politiques et actions. Ainsi, dans le cadre de la convention TER signée avec la SNCF, de nombreux articles sont liés au développement durable.

- Dans la mesure du possible, la Région s'efforce de promouvoir **une approche holistique du développement durable** (combinant économie, environnement et social). Le secteur des transports en est l'exemple le plus emblématique. Mais c'est également le cas pour l'habitat où la lutte contre la précarité énergétique, couplant environnement et social donc, est un des leviers majeurs de la politique de lutte contre le changement climatique. La Région souhaite à la fois accélérer sur la transformation vers un territoire plus durable et veiller à ce que tous puissent se sentir intégrés dans le mouvement (ex. projets d'espaces de médiation pour inclure y compris les publics éloignés du numérique).
- Chef de file sur des politiques majeures en matière de DD (telles que l'aménagement du territoire, la protection de la biodiversité ou encore les transports), la Région veille à organiser **des temps de concertation et d'articulation avec les autres collectivités du territoire** : par exemple la *Conférence Territoriale de l'Action Publique* (CTAP) qui s'est tenue fin 2017 puis début 2018, ou encore la *Conférence des territoires* ou la *Conférence métropolitaine*. Ce faisant, elle permet à la Région d'orchestrer une montée en puissance concertée des territoires sur ces sujets. Au-delà, la Région s'efforce de promouvoir la codécision avec les élus de terrain sur la base de solutions qui leur sont proposées (ex. sur les nouvelles modalités).
- **La concertation et la co-production avec les publics concernés sont au cœur de la fabrique des politiques régionales**, notamment en matière de développement durable (cf. supra sur le sujet du « fonctionnement démocratique »)
- **Sensibilisation des élus** : depuis le début d'année 2019, l'ensemble des rapports soumis au vote des élus en Assemblée Plénière sur des nouveaux dispositifs ou plans stratégiques mentionne leur contribution aux ODD.

S'agissant du SRADDET (adoption finale prévue en juin 2020) :

- **Il s'inscrit dans le droit fil de la Stratégie de mandat mais structure ses priorités différemment selon les trois axes suivants** : **AXE 1 : Accompagner les transitions** sociétales et technologiques dans un objectif de modification des pratiques privilégiant des modes de production et de consommation responsables **AXE 2 – Organiser la réciprocité et la solidarité** pour garantir la cohésion en renforçant la mise en commun des forces de chacun. **AXE 3 – Construire des alliances et s'ouvrir vers l'extérieur** afin de garantir une cohérence entre les politiques de la Région et celles des Régions limitrophes, dans les domaines couverts par le SRADDET, et rayonner à l'échelle nationale et internationale.
- **Une large concertation a présidé aux différentes étapes de son élaboration** : une des spécificités de cette concertation est la constitution d'un groupe restreint de territoires porteurs de SCoT, PLUI ou PNR (29 territoires, une vingtaine de techniciens par réunions, 6 réunions).
De plus, la Région a décidé d'aller au-delà des prescriptions légales en associant des acteurs tels que les conseils départementaux des départements du territoire sur l'ensemble du projet, les Pays, les PETR et Parcs Naturels Régionaux, le Conseil Economique Social et Environnemental Régional (CESER) ou les chambres consulaires régionales : chambre d'agriculture, chambre de commerce et d'industrie, chambre de métiers et d'artisanat, chambre régionale d'économie sociale et solidaire, par exemple.

Un lien du site Internet vers le SRADDET permet par ailleurs à chaque citoyen de s'exprimer sur le sujet. Des journées thématiques citoyennes organisées par différentes Directions de la Région sont par ailleurs venues alimenter les réflexions.

Au total, on relève 1025 participants aux ateliers du SRADDET, une cinquantaine de rencontres

bilatérales avec les territoires, 125 contributions écrites reçues, 325 participants sur la plateforme « *je participe* ». Un document synthétique existe qui permet de restituer le déroulement et les enseignements de ces consultations.

- **Une mobilisation de l'ensemble des services autour de l'élaboration du SRADDET** : la Direction de la Prospective (Service planification régionale et territoriale) pilote l'élaboration du schéma. Mais l'ensemble des Directions de la Région ont contribué à son élaboration. Au-delà de la nécessaire articulation du SRADDET avec les stratégies et schémas pertinents portés par les différentes Directions, l'association de toutes ces Directions est de nature à créer les conditions d'une dynamique transversale au sein de la Région au service du développement durable.
- **Dans le cadre du SRADDET, le souhait affiché de la Région est d'aller encore plus loin dans l'intégration du développement durable dans tous ses dispositifs et actions** : par exemple, parmi les 35 objectifs du SRADDET figurent « *Prendre en compte l'enjeu sanitaire lié à la qualité de l'air à tous les niveaux de décision* » ou « *Concilier biodiversité et aménagement dans les documents d'urbanisme infrarégionaux* ». Le caractère prescriptif de ce schéma devrait permettre d'accélérer le mouvement.

POINTS DE VIGILANCE

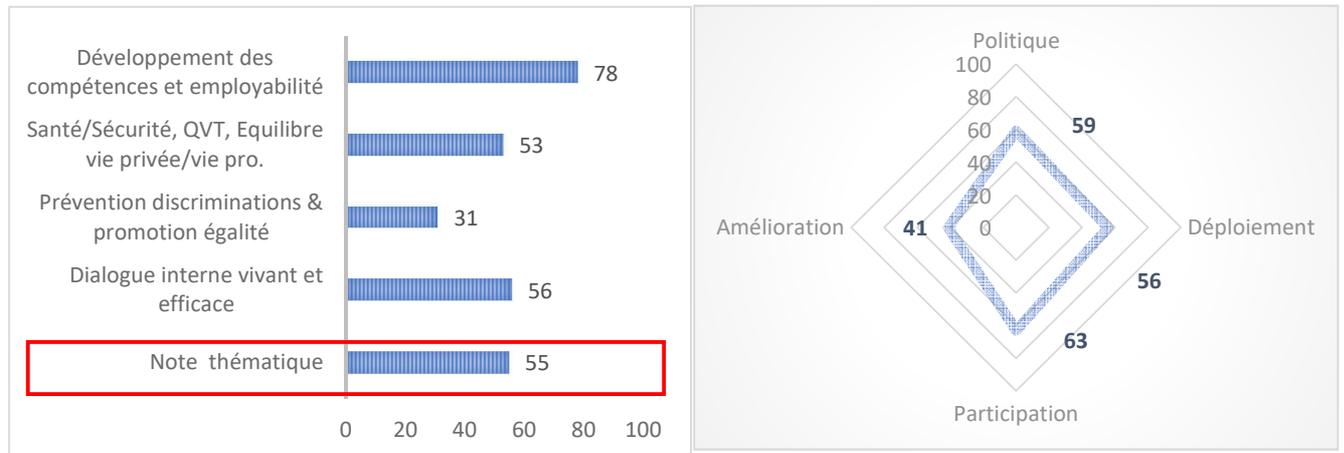
- Dans un souci de redevabilité, il est dommage que le rapport Développement Durable n'établisse pas de correspondance avec les 33 engagements de la *Stratégie de Mandat*. Avec l'entrée en vigueur du SRADDET, qui adopte encore une autre structuration, le risque est une **perte de lisibilité de l'approche du territoire durable**. Certes, cette différence s'explique aisément¹⁹ et d'aucuns soulignent que, loin d'être un risque, l'articulation temps court/temps long entre stratégie de mandat et SRADDET est un gage de robustesse et un cadre de référence durable pour les territoires. Encore faudrait-il s'assurer que cette articulation soit bien lisible pour les citoyens et, plus largement, les acteurs du territoire.
- Les leviers d'engagement des acteurs internes (formation, évaluation, outillage, par exemple) et externes (subventions, concours, boîtes à outils, par exemple) ne sont pas clairs. Nous n'avons pas de visibilité sur d'éventuelles **formations relatives à la transformation des pratiques sur des sujets clés de Responsabilité Sociale des Organisations** (risques psycho-sociaux, alimentation durable, écoconduite, achats responsables, participation citoyenne, accompagnement au changement...) qui seraient pourtant utiles.
 - A noter : les services nous indiquent que, dans le nouveau plan de formation de la collectivité, seront proposées des formations visant à acculturer les agents à ce qu'est le développement durable et ses enjeux (ainsi qu'une formation visant à intégrer le développement durable dans les politiques de la Région notamment à travers les règlements d'intervention).

PRECONISATIONS

- L'enjeu principal pour la 2^e partie du mandat est d'approfondir l'intégration des objectifs de durabilité dans toutes ses politiques et règlements d'intervention mais également d'assurer une lisibilité par tous de ses politiques et résultats (cibles, indicateurs, évolutions).
- Par ailleurs, la logique des actions déjà engagées pour inscrire plus visiblement le développement durable dans l'action publique pourrait être encore approfondie, avec des initiatives « marqueurs forts ». Les initiatives de « budget vert » (évaluation du budget au regard d'objectifs environnementaux, passage des décisions budgétaires au crible des engagements internationaux, budget 2° compatible...) peuvent de ce point de vue être inspirantes.

¹⁹ a) d'abord par la temporalité différente des deux objets ; le temps du mandat d'une part, 2050 d'autre part pour le SRADDET qui reste un document à caractère prospectif ; b) ensuite, les cibles du SRADDET sont les documents de planification (SCoT notamment) qui obligent à penser et articuler la structure du SRADDET en conséquence ; c) enfin, le modèle de gouvernance SRADDET prévoit un pilotage par la CTAP pour assurer la lisibilité de l'ensemble et la bonne adhésion des différentes strates de territoires.

3.1.3 Gestion RH responsable (GOUV3)



Remarque d'ensemble : au-delà des points spécifiques liés à chacun des enjeux abordés ci-après, l'absence d'une stratégie RH élaborée, structurée, formalisée et partagée constitue un axe d'amélioration important sur cette thématique.

► Développement des compétences et employabilité (GOUV3.1)

(Rappel des points de vigilance : anticipation des métiers et besoins, développement des compétences)

Textes de référence : orientations de la formation en 2017 ; projet de plan de formation (validation prévue en septembre)

DIAGNOSTIC D'ENSEMBLE

Niveau de maturité exemplaire²⁰ (note de 78/100), bénéficiant d'un cadre clair et d'une attention particulière apportée à l'accompagnement du changement dans une période de transition forte.

POINTS FORTS

- **Un cadre d'ensemble pour la formation clairement**, avec cinq grandes orientations posées en 2017 : accompagner les agents et les services dans le cadre de l'organisation de la nouvelle collectivité—; réussir l'intégration des nouveaux agents et développer les compétences professionnelles de tous les agents ; favoriser le développement des aptitudes managériales des encadrants ; accompagner l'évolution des parcours professionnels des agents en cohérence avec le projet GPEEC de la collectivité ; encourager l'accès aux savoirs de base et aux compétences-clés en situation professionnelle. En l'absence de plan de formation au moment de l'évaluation (approbation prévue pour septembre 2019), ces orientations ont le mérite de rendre lisibles les priorités de la Région, en liaison avec ses enjeux de transformation.
- **Certaines actions constitutives d'une GPEEC sont engagées, capitalisant en cela sur une démarche de ce type préexistant dans la Région Bourgogne** : répertoire des métiers, fiches de

²⁰Le niveau de maturité exemplaire correspond à une note > 75/100 ; le niveau de maturité avancée correspond à une note entre 62,5/100 et 75/100 ; le niveau de maturité moyenne correspond à une note entre 50/100 et 62,5/100 ; le niveau de maturité faible correspond à une note entre 25/100 et 50/100 ; le niveau de maturité très faible correspond à une note entre 0/100 et 25/100.

postes sur l'ensemble des postes de la Région, fiches métier ... L'objectif est de parvenir à une parfaite dématérialisation de ces éléments pour début 2020. En revanche, la Direction des Ressources humaines du Pôle Ressources ne souhaite pas développer une approche prospective pour l'instant.

- **Une élaboration du plan de formation 2018-2019 en mode participatif** : l'élaboration du plan de formation ne relève pas uniquement de la Direction des ressources humaines. Elle en assure le pilotage et la mise en œuvre, mais cela s'inscrit dans une démarche de projet transversale. Plusieurs acteurs sont mobilisés pour recueillir les orientations stratégiques de la collectivité, recueillir les besoins de compétences collectifs et individuels, et assurer les différents arbitrages nécessaires à la finalisation du plan (directeurs, les directeurs adjoints, les chefs de service, les chefs d'établissement, les adjoints-gestionnaires et les encadrants de proximité pour les besoins collectifs, agents sur leurs besoins individuels dans le cadre des entretiens professionnels, et également les représentants du personnel ...).
- **Dans un contexte de forte transformation** (fusion, réorganisation, modernisation), une cellule dédiée a été créée au sein de la DRH - la Mission *Changement* - qui réunit divers experts RH. Des référents clairement identifiés sont proposés aux agents pour les aider à se repositionner (rôle d'écoute, diagnostic, conseil, information). Un accent particulier a été mis – au moyen d'actions et dispositifs diversifiés – sur la formation et le développement des compétences permettant aux agents de trouver leur place dans la nouvelle organisation (formations, bilans de compétences, ateliers mobilité, tutorat...). Cette mission a semble-t-il été beaucoup sollicitée, d'abord dans le cadre de la fusion, ensuite dans le cadre de l'intégration d'agents d'autres collectivités et aujourd'hui sur le volet apprentissage. La mobilisation de la chaîne managériale autour de l'enjeu de transformation collective a fait l'objet d'un soin particulier : formations à la conduite du changement, cycle « ateliers du management » pour les encadrants des services administratifs entamés dès 2016.
- **Un engagement au-delà de la simple compliance en matière de formation** : les orientations retenues par le Conseil Régional pour chaque typologie de formation ou de dispositif sont souvent alignées sur le maximum prévu par la loi, voire vont au-delà (ex. prise en charge financière du bilan de compétences ou décharges partielles de service pour des formations courtes).
- **Une communication active et actualisée autour de l'offre de formation** : chaque mois, la Mission formation envoie par mail, aux agents du siège, la lettre électronique d'information « *L'actualité de la formation* » (informe les agents de toutes les informations liées à la formation : inscriptions en cours, formations en ligne, ouvertures des préparations à concours, etc.). Une lettre identique est également envoyée par mail aux agents des lycées. Par ailleurs, sur l'intranet, une rubrique *formation* rassemble toutes les informations utiles, et régulièrement mises à jour, relatives à la politique de formation de la collectivité. Chaque dispositif de formation y est détaillé ainsi que les droits et obligations des agents et de la collectivité en matière de formation.

POINTS DE VIGILANCE

- **Le cadre global est fixé et sera encore précisé avec l'adoption du plan de formation, mais sur le sujet il manque de cibles quantitatives explicites** au regard desquelles les résultats atteints pourraient être comparés. : il est prévu qu'elles soient abordées dans le plan de formation.
- **A défaut d'une approche prospective complète, il pourrait être intéressant d'engager une réflexion qualitative sur les nouveaux métiers/nouvelles compétences** qui seront nécessaires dans les collectivités locales et singulièrement dans une Région telle que la BFC à l'horizon de 10-15 ans²¹.
- **Au-delà de tout ce qui est mis en place sur cet enjeu, nous manquons de visibilité** sur l'impact des

²¹ La Région signale un possible élément facilitateur de ce point de vue : la loi sur la transformation de la fonction publique prévoit que le Ministre chargé de la fonction publique transmette au CSFPT une feuille de route triennale des orientations en matière de gestion RH et leur impact prévisionnel. Dès lors il sera peut-être plus facile pour les collectivités d'aborder une analyse prospective de leurs emplois.

actions déployées, tant en termes de transformation des pratiques vers du plus responsable (au regard des ambitions transformationnelles de la Région) que de satisfaction des agents formés/reconvertis. **Il manque d'éléments d'appréciation sur la façon dont les agents perçoivent ces accompagnements.** A noter : l'étude RPS en cours de déploiement (cf. GOUV 3.3 infra) devrait apporter des éléments sur la perception de l'accompagnement et le vécu de la phase de transition (fusion et réorganisation) par les collaborateurs.

PRECONISATIONS

- Le principal axe d'amélioration serait de **renforcer le pilotage de la formation** en se dotant de cibles quantifiées et d'indicateurs de suivi des performances, plus qualitatifs que le nombre d'heures ou d'agents formés (ex. satisfaction des agents, sentiment de maîtrise de compétences clés, etc.). La DRH confirme que la politique d'évaluation de la formation est un chantier à prévoir, tout en soulignant sa complexité.

► Santé/sécurité, QVT, Equilibre vie professionnelle/vie privée (GOUV3.2)

(Rappel des points d'évaluation : Santé-sécurité-Risques Psycho Sociaux ; Qualité de Vie au Travail ; équilibre des temps)

Textes de référence : aucun

DIAGNOSTIC D'ENSEMBLE

Niveau de maturité moyenne²² (note de 53/100), avec une priorité donnée au sujet accompagnement de la fusion/réorganisation et RPS, mais qui pâtit de l'absence de plan d'ensemble et d'un manque de visibilité sur les moyens effectivement engagés sur l'ensemble de la problématique SST-QVT.

POINTS FORTS

Dans un contexte de transformation forte, au-delà de l'attention portée à l'accompagnement au changement et à l'écoute des agents (cf. GOUV3.1 Développement des compétences et de l'employabilité), **une vigilance particulière est accordée aux enjeux santé-sécurité**, notamment sous l'angle risques psycho-sociaux²³ :

- Une organisation dédiée** : création, dès juin 2016, d'une Commission *du bien vivre au travail* (convergence des démarches des deux précédentes régions) qui s'est réunie trois fois en 2017. Des situations à risque (cas individuels) ont été déterminées et des préconisations définies pour chacune d'entre elles, avec un suivi de leur déploiement d'une réunion à l'autre. L'objectif de cette instance multipartite est l'identification de solutions concrètes, ce qui semble effectivement fonctionner.

Par ailleurs, il a été demandé à cette Commission de s'atteler à l'élaboration d'outils pédagogiques sur le harcèlement moral et sexuel : le travail est en cours, en collaboration avec le service santé/prévention de la DRH. Cette Commission travaille en complément du CHSCT réglementaire.

- Des moyens humains importants, bien articulés avec les services concernés.** Au sein de la DRH, le service « prévention et conditions de travail » est composé de 13 personnes : il pilote la thématique santé sécurité QVT, et travaille de manière étroite avec les délégations du CHSCT et la cellule *Bien Vivre au Travail*.

Au sein des services administratifs et des lycées, un recensement des assistants de prévention a été réalisé au 1er semestre 2019. 129 assistants ont été nommés dont 20 pour les services administratifs. Ces assistants seront des relais prévention et recevront une formation spécifique au

²²Le niveau de maturité exemplaire correspond à une note > 75/100 ; le niveau de maturité avancée correspond à une note entre 62,5/100 et 75/100 ; le niveau de maturité moyenne correspond à une note entre 50/100 et 62,5/100 ; le niveau de maturité faible correspond à une note entre 25/100 et 50/100 ; le niveau de maturité très faible correspond à une note entre 0/100 et 25/100.

²³ Une prise de position sur leur caractère prioritaire peut être remarquée au travers de l'interview du DGS dans *l'Essentiel 18* titrée « mon attention est tournée vers les conditions de travail ».

dernier trimestre 2019.

Dans le cadre du suivi des visites préventives, d'études de poste et d'analyses d'accidents, un travail transversal est mis en place avec le service prévention et conditions de travail, la Direction des lycées, la Direction du patrimoine et de la gestion immobilière et la Direction des moyens généraux et notamment dans le cadre du suivi des préconisations issues des visites préventives.

- **Un cadre de travail a été posé de façon claire grâce à l'élaboration d'un tableau de cotation des risques SST**, qui permet d'identifier les risques les plus critiques/urgents, à traiter en priorité dans les 6 mois.
- **Une mobilisation renforcée sur les risques psycho-sociaux**
 - Avant la fusion, les deux ex-régions ont élaboré des démarches de prévention des risques physiques et des risques psycho-sociaux (R.P.S.) à destination des agents des lycées et des services administratifs.
 - Sur le sujet RPS, il est à noter qu'un CHSCT extraordinaire s'est tenu en juin 2017 à la demande des organisations syndicales sur le thème « *Souffrance au travail tant au siège que dans les lycées* »
 - **Une mission de diagnostic des risques psycho-sociaux a été** confiée à un cabinet extérieur (étude sur les RPS au sein des services administratifs et des lycées) et lancée au T2 2019. On note le taux important de mobilisation des collaborateurs sur ce sujet : 2041 agents ont en effet répondu au questionnaire envoyé en mars à leur domicile. Il est prévu que des plans d'actions (un pour le siège, un pour les lycées) soient présentés à l'automne 2019.
- **Des actions de prévention déployées sur tout le territoire** : visites préventives dans certains lycées par les agents du CHSCT (RP inclus) ; analyses de cas d'accidents du travail ; diffusion d'une procédure et d'un référentiel relatifs aux vêtements de travail et aux Equipements de Protection Individuelle ; réalisation d'études de postes avec les médecins de prévention (pour les agents ayant des restrictions médicales).
- **Différents dispositifs d'aménagement des temps et lieux de travail** afin de faciliter pour les agents le passage à une nouvelle organisation (fonctionnelle et spatiale) et permettre un meilleur équilibre vie privée-vie professionnelle : temps partiels, horaires flexibles, télétravail, travail en site distant, ...
- **Des actions de sensibilisation et de formation sur le bien-être au travail** : ainsi, une brochure bien-être au travail est mise à la disposition des agents. L'appropriation des compétences nécessaires par les encadrants a été renforcée, avec par exemple des formations sur la QVT ou bien le management à distance (140 encadrants formés répartis sur 9 groupes durant 6 jours de formation). La bonne gestion des risques SST est d'ailleurs un élément d'évaluation du management.
- **Un travail engagé sur la réduction des dysfonctionnements internes** : une démarche d'amélioration continue a été conçue avec une vingtaine d'agents au dernier trimestre 2018 pour traiter les problèmes du quotidien et des sujets d'amélioration du fonctionnement des équipes. Au-delà d'une recherche de plus grande efficacité, elle devrait permettre de réduire les sources de stress et de tensions dans le cadre du travail. Testée en mode pilote au T1 2019, elle devrait être évaluée en vue de sa généralisation d'ici la fin de l'année.
- **Des projets pour aller plus loin sur la maîtrise du stress et sur la qualité de vie au travail** : ainsi des réflexions ont été engagées sur les actions visant à favoriser déconnexion boîte d'e-mails ou l'aménagement de salles de convivialité dans les bâtiments administratifs (cf. plan d'actions QVT dans feuille de route DMG).
- **Des processus de concertation et de co-production de solutions sur ces thématiques** : divers groupes de travail et séances de remue-méninges ont permis d'associer les agents à l'identification de pistes d'amélioration sur des sujets relatifs à la qualité de vie au travail.
- **S'agissant de la santé, des réflexions semblent avoir été engagées à la DMG sur la qualité de l'air**

dans les bâtiments administratifs.

POINTS DE VIGILANCE

- **Pas de cadre politique d'ensemble formalisé, ni d'objectif, ni de cible** : le sujet est bien adressé dans les faits mais sans explicitation formalisée du projet et/ou de la stratégie globale.²⁴
- L'absence de diagnostic de départ et d'objectifs cibles complique la lisibilité de l'avancement et des effets des mesures déployées.²⁵
 - A noter que, pour les RPS, l'étude en cours devrait permettre de poser un diagnostic explicite.
- **Manque de visibilité quant aux leviers d'appropriation du sujet par la chaîne managériale.** Les encadrants suivent des formations, sont évalués sur les sujets SST. Ils sont par ailleurs tenus informés du diagnostic RPS²⁶ et l'élaboration du plan d'actions en découlant les associera. Sous réserve des conclusions du diagnostic RPS – dont nous n'avons pas connaissance au moment de la rédaction de ce rapport – il conviendra d'outiller les encadrants et de suivre/piloter le déploiement du plan au moyen de ICPs (*Indicateurs clés de performance*) précis.
La mobilisation de la chaîne managériale dans le contexte des lycées, où le management est partagé entre des fonctionnaires de l'Education Nationale et des agents de la Région, est quant à elle plus compliquée.
- **Manque de visibilité sur le déploiement de formations et la mise à disposition des agents d'outils relatifs à ces sujets. De facto, plusieurs actions d'envergure sont envisagées mais commenceront après la présente notation.**
 - A noter : le bilan AT/MP indique que « *Au cours de l'année 2018, un programme de prévention et un plan de formation relatif à la santé et sécurité au travail seront élaborés.* » mais nous ne savons pas si cela a été effectivement le cas²⁷.
 - Ce même document indique que « *La Région prévoit également d'élaborer un règlement intérieur en santé et sécurité au travail²⁸ dans lequel seront intégrés les droits et les devoirs des agents et notamment le port obligatoire des EPI, le respect des équipements de travail mis à disposition, le rappel des règles pour travailler en hauteur ainsi qu'un guide de prévention relatif au harcèlement au travail²⁹ ».* Il conviendra de veiller au bon aboutissement de ces projets.
 - A partir du 1er septembre 2019, des formations de sensibilisation à la question des RPS seront proposées aux encadrants du siège et des lycées. **Il serait souhaitable, à terme, d'étendre ces formations à l'ensemble des agents** (chacun devant être capable, par exemple, de détecter des situations à risque autour de lui).
- **Manque de visibilité sur l'effectivité du déploiement des actions QVT** envisagées dans le plan

²⁴ Dans la définition d'une stratégie globale, un groupe de travail sera mis en place au 2nd semestre 2019 avec les organisations syndicales pour élaborer un programme de prévention des risques professionnels qui définira une politique générale de prévention pour les 3 prochaines années. Un groupe de travail miroir sera également mis en place avec les encadrants des lycées et des services administratifs.

²⁵ La DRH signale que : s'il n'y a pas de diagnostic général, il faut noter toutefois les bilans AT et MP annuels, et les visites préventives régulières qui permettent d'obtenir un état des lieux de la démarche engagée au sein des lycées.

²⁶ Des actions de communication sur le diagnostic RPS ont eu lieu lors du séminaire encadrants de juillet 2019, ainsi qu'en direction des provideurs et gestionnaires.

²⁷ Sur ce point, la DRH précise que le futur plan de formation développera de nombreux axes en matière de prévention relatifs à la SST (sur les formations habilitantes, amiante, RPS, etc.). Dans l'attente, les formations réglementaires sont organisées. Un marché a été publié au 1er semestre 2019 comprenant 10 lots relatifs aux formations SST.

²⁸ La DRH précise : le règlement intérieur est en cours de finalisation. Il sera présenté aux organisations syndicales ainsi qu'aux chefs d'établissements et des chefs de service lors de réunions prévues à la rentrée scolaire 2019 avant d'être soumis à l'avis du CHSCT en novembre.

²⁹ La DRH précise : le planning de ce projet est plutôt sur une réalisation de fin d'année 2019, début 2020

d'action durable de la DMG.

- **Incertitude quant à l'efficacité des mesures engagées** : il conviendrait à l'avenir de se doter d'indicateurs de suivi permettant d'apprécier les retombées des actions engagées.
- **Manque d'indicateurs clés pour suivre les résultats des actions engagées**, au-delà de l'absentéisme et des accidents de travail. Une enquête de perception/satisfaction auprès des collaborateurs aurait le mérite de compléter le tableau.³⁰

PRECONISATIONS

- Le principal axe d'amélioration serait l'élaboration d'un plan d'ensemble (allant au-delà du futur plan d'actions RPS pour englober l'ensemble des sujets QVT), avec une gouvernance, des objectifs-cibles, un plan d'action et des indicateurs de suivi clarifiés.
 - A noter, entre autres sujets d'importance, l'actualité de la question des aidants familiaux dont la Région pourrait s'emparer plus explicitement.

► Prévention des discriminations et promotion de l'égalité (GOUV3.3)

(Rappel des points d'évaluation : handicap, égalité F-H)

Textes de référence : Convention entre le FIPHFP et la Région Bourgogne-Franche-Comté ; Feuille de route Handicap Bourgogne-Franche-Comté (juin 2019)

DIAGNOSTIC D'ENSEMBLE

Niveau de maturité faible³¹ (note de 31/100), reflétant une situation contrastée entre les enjeux Handicap (favorable) et Femmes/Hommes (insuffisant) s'agissant du fonctionnement interne.

POINTS FORTS

- **Un engagement de la Région en matière de handicap qui se concrétise en interne** par la passation d'une convention avec le FIPHFP (2019-2021) et la signature, toujours avec le FIPHFP d'une Charte Handi-Pacte.
 - Un point d'étape sur la convention 2019-2021 a été présenté en Copil en juillet 2019 : il permet de visualiser un bon niveau d'avancement sur les 7 axes de la convention.
- **Sur le handicap, des résultats à la hauteur, au-delà des obligations règlementaires** : le taux d'emploi de personnes « travailleurs handicapés et assimilés » était, en 2018, de 9,34 % de l'effectif total des agents (vs obligation légale de 6 %), **en progression régulière chaque année depuis 2015**.
- **Un plan d'actions égalité femmes / hommes a été élaboré pour 2019** : la plupart des actions envisagées ont été déployées.
- **Des responsabilités ont été attribuées sur ces enjeux** : une chargée de mission Egalité FH a été désignée et un référent handicap au sein du pôle EVE. A cela s'ajoute un référent handicap au sein de la DRH (obligation FIPHFP).

POINTS DE VIGILANCE

- **Une gouvernance dispersée, instable et en devenir du sujet** « discrimination-égalité »
 - A noter : là où la stratégie de mandat annonçait la création d'un poste unifié dédié à la lutte contre les discriminations, plusieurs postes ont été créés, répartis entre différentes directions,

³⁰ La DRH précise que l'enquête RPS en cours permettra d'avoir un retour des agents sur cette thématique. Le service prévention et conditions de travail souhaite développer un tableau de bord avec des indicateurs afin d'évaluer l'efficacité de la politique de prévention menée. C'est un objectif qui sera inscrit dans le programme triennal de prévention en cours d'élaboration.

³¹ Le niveau de maturité exemplaire correspond à une note > 75/100 ; le niveau de maturité avancée correspond à une note entre 62,5/100 et 75/100 ; le niveau de maturité moyenne correspond à une note entre 50/100 et 62,5/100 ; le niveau de maturité faible correspond à une note entre 25/100 et 50/100 ; le niveau de maturité très faible correspond à une note entre 0/100 et 25/100.

sans coordination véritable entre les sujets FH³² et les sujets handicap, ce qui crée un risque de fonctionnement en silo.

- A noter également : le chantier FH était piloté par la cheffe du service sports jusqu'en 2018 puis a été confié à la déléguée à la territorialisation. Cette délégation étant supprimée, le dossier devrait être transféré au sein de la délégation à la modernisation (doté d'un ETP dédié³³)
- Le chantier égalité F/H prévoit l'installation d'un groupe de travail dédié, réunissant outre les agents-ressources (pilote du projet, DRH, DG) des représentants des OS ainsi que des référents issus de chaque direction. La mise en place de ce groupe devrait être effective à l'automne 2019.
- **Manque de visibilité/information sur les outils de sensibilisation et engagement des encadrants et des équipes**, sur le sujet handicap³⁴ comme sur le sujet F/H.
 - A noter : sur le sujet F/H une sensibilisation a été réalisée dans le cadre du séminaire des managers de juillet 2019. Et le sujet FH a été défini comme thématique prioritaire du prochain plan de formation.
- **Des marges fortes de progression en matière d'égalité femmes-hommes** : le sujet est bien identifié par la Région (Bilan social 2017 : « nous devons nous emparer de la question de l'accès des femmes à l'encadrement supérieur dans les services administratifs et surtout aux postes d'encadrement des équipes dans les lycées où elles ne représentent qu'une minorité »). Les écarts sont constatés tant en termes de représentation qu'en termes de rémunération. Les déséquilibres constatés dans le rapport égalité FH 2016-2017 se retrouvent inchangés dans le rapport 2017-2018. Les OS ont d'ailleurs demandé que le chantier de l'égalité professionnelle devienne prioritaire en 2019.
 - Extrait du Bilan social 2017 : « le taux de féminisation est de 65 % pour les deux premiers grades puis tombe aux alentours de 15 % - quand il n'est pas nul – pour les grades supérieurs ».
- **Sur l'égalité femmes-hommes, un engagement qui tarde à se concrétiser** : s'agissant du fonctionnement interne, le sujet ne fait pas l'objet d'un portage politique fort et visible, ni d'un plan d'ensemble ambitieux, argumenté et articulé. Les mesures envisagées sont dans leur très grande majorité de l'ordre de la réflexion, de la prospective, de la sensibilisation, des actions institutionnelles, le tout ne commençant qu'en 2019. **L'ensemble manque d'ambitions, de cibles précises, de gouvernance spécifique et d'actions opérationnelles impactantes.**
 - A noter que certaines actions concrètes ont été engagées mais sans communication qui les rende visibles : ainsi, un principe de mixité a été mis en place dans les jurys de recrutement.
- **Absence de visibilité sur la consultation des agents** sur ces sujets de discrimination, soit pour faire remonter des difficultés, soit pour proposer des solutions.
- **Absence de projets sur d'autres formes de lutte contre les discriminations/promotion égalité des chances** (ex. orientation sexuelle, personnes éloignées de l'emploi). Ce point n'impacte pas la note (car il ne figure pas dans les points de vigilance prévus dans le référentiel).

PRECONISATIONS

- Les principaux axes d'amélioration sont les suivants :
 - **Réfléchir à la création d'un poste de coordinateur du projet diversité-égalité, couvrant l'ensemble des sujets afférents**, pour concevoir une politique interne et piloter la mise en

³² A noter néanmoins que l'affectation d'un ETP à 100% sur l'égalité FH va au-delà de l'engagement initial sur ce sujet, en temps de travail. Mais la question de la transversalité soulevée dans ce point de vigilance reste entière.

³³ La Région souligne que « ce repositionnement apporte un véritable levier de transformation managériale relayé par le laboratoire d'innovation ». Ceci permet d'espérer une stabilisation à l'avenir.

³⁴ A noter toutefois que lors de la signature de l'actuelle convention, le FIPHFP a indiqué clairement sa volonté de prioriser des mesures sur le maintien à l'emploi et le recrutement plutôt que sur la communication.

œuvre de plans d'actions au sein de chaque direction.

- **La politique F/H a besoin de marqueurs forts, immédiatement opérationnels.** L'engagement dans un processus de certification (ex. AFNOR - *Diversité et/ou Egalité professionnelle F/H*) pourrait constituer une source d'inspiration et un levier de mobilisation interne.
- Un **plan d'ensemble de lutte contre les discriminations et pour l'égalité des chances, couvrant l'ensemble des enjeux de discriminations**, pourrait constituer une base de mise en cohérence et de lisibilité des actions engagées par la Région sur ces sujets à l'avenir.

► Dialogue interne (GOUV3.4)

(Rappel des points d'évaluation : communication interne, innovation dialogue social)

Textes de référence : *l'Essentiel du Contrat Social global*

DIAGNOSTIC D'ENSEMBLE

Niveau de maturité moyenne³⁵(note de 56/100), marquée positivement par le déploiement de pratiques de consultation et un intense dialogue social autour du contrat social global, mais avec des retombées encore incertaines en termes de climat social.

POINTS FORTS

- **Le déploiement d'outils de communication interne** : la newsletter *L'Essentiel* ; un nouvel intranet mis en place fin 2017. L'outil intranet fonctionne dans les deux sens avec la possibilité ouverte aux agents de s'y exprimer.
 - **A noter toutefois que le volet communication interne n'est pas totalement stabilisé** : ainsi la newsletter interne s'est interrompue pendant un an et vient seulement de reprendre sa diffusion. A priori, la création d'un poste dédié à la communication et le rattachement du sujet à la Délégation de modernisation de l'action publique (directement rattachée au DGS) augure d'une plus grande stabilité à l'avenir.
- **Des consultations des agents sur leurs attentes et idées**, par exemple en matière de réorganisation ou bien sur le nouvel intranet. Ceci dans un contexte où la volonté de la Région est de favoriser les échanges au sein des différentes directions (ex. budget dédié à cet effet pour l'organisation par chaque DG d'une réunion globale annuelle avec ses équipes).
- **La volonté de la Présidente de favoriser un dialogue social de qualité.** A cette fin, le dispositif de réunion de dialogue social existant dans l'une des anciennes Régions a été pérennisé sous le format de commissions du dialogue social (CDS). Ces CDS permettent de donner des explications techniques aux représentants du personnel sur les dossiers qui seront présentés en comité technique et favorisent la négociation.

Par ailleurs, afin de favoriser l'engagement syndical, le protocole des moyens alloués de la Région Bourgogne-Franche-Comté aux syndicats a étendu une disposition existant dans l'ancienne Région Bourgogne, à savoir le remplacement systématique des agents déchargés pour l'exercice de leur mandat syndical à partir de 50% de décharge. Ainsi, les directions et les lycées qui ont des représentants du personnel ne sont pas pénalisés par l'absence de leurs agents.

Enfin, il est arrivé que la Présidente ou le VP en charge des ressources humaines rencontrent les organisations syndicales lors des points d'achoppement du dialogue social.

 - A noter : un chargé des relations sociales, directement rattaché à la directrice des ressources humaines a pour fonction de fluidifier les rapports entre les organisations syndicales et la collectivité.
- **Une période d'intense dialogue social fin 2017 autour du contrat social global** : la Région a

³⁵Le niveau de maturité exemplaire correspond à une note > 75/100 ; le niveau de maturité avancée correspond à une note entre 62,5/100 et 75/100 ; le niveau de maturité moyenne correspond à une note entre 50/100 et 62,5/100 ; le niveau de maturité faible correspond à une note entre 25/100 et 50/100 ; le niveau de maturité très faible correspond à une note entre 0/100 et 25/100.

d'emblée affiché sa volonté politique de faire du dialogue social une priorité. La Présidente a d'ailleurs pris l'engagement de recevoir les représentants du personnel tous les six mois. Avant la fusion, un protocole syndical commun avait été signé, qui a été signé à nouveau une fois la fusion effective.

Plus largement, la DRH souligne qu'avec la fusion des Régions, le nombre de réunions avec les organisations syndicales a été augmentée afin de traiter tous les sujets nécessaires (refonte des conditions d'emplois) et d'apporter plus de discussions et de transparence dans les décisions prises.

- **Une démarche d'amélioration continue autour du contrat social global** : un premier bilan réalisé en décembre 2018 a permis de revoir certaines de ses dispositions. La Région projette de refaire un bilan à la mi-juillet 2019, qui pourrait donner lieu à de nouvelles corrections.
- **Des outils de communication (affiche et brochure) incitant les agents à participer aux élections professionnelles**

POINTS DE VIGILANCE

- **Dans le contexte de la fusion, de la réorganisation et des négociations autour du contrat social global, le dialogue social a traversé une période de tensions.** Le contrat social global n'a d'ailleurs pas été signé par les organisations syndicales. Et la fin de l'année 2017 a été marquée par une forte conflictualité (mouvements de grève³⁶). Depuis, le climat social s'est semble-t-il amélioré³⁷, avec un recul des positions d'opposition systématique.
 - A noter : manque d'éléments tangibles permettant d'apprécier la qualité du climat social et la perception par les agents de la qualité du dialogue interne.
- **Un manque d'une vision d'ensemble formalisée du futur souhaité en matière de dialogue social** et des moyens alignés pour y parvenir³⁸. Pas de vision, par exemple, de la façon dont le dialogue social peut jouer positivement son rôle dans la transformation engagée au sein de la collectivité.
- Dans une perspective d'amélioration des pratiques de dialogue social **la question de la formation au dialogue social des acteurs impliqués** peut se poser.
- **Une érosion du taux de participation aux élections professionnelles qui interroge la capacité de la Région à mobiliser ses agents** : la portée de ce constat est toutefois à nuancer, les taux de participation se situant globalement dans la moyenne nationale et l'érosion de la participation étant un phénomène national.
- **Des indicateurs sur l'audience effective des outils de communication interne** (Intranet, Newsletter...) permettraient de mieux apprécier leur impact et la qualité de la communication à l'interne.

33

PRECONISATIONS

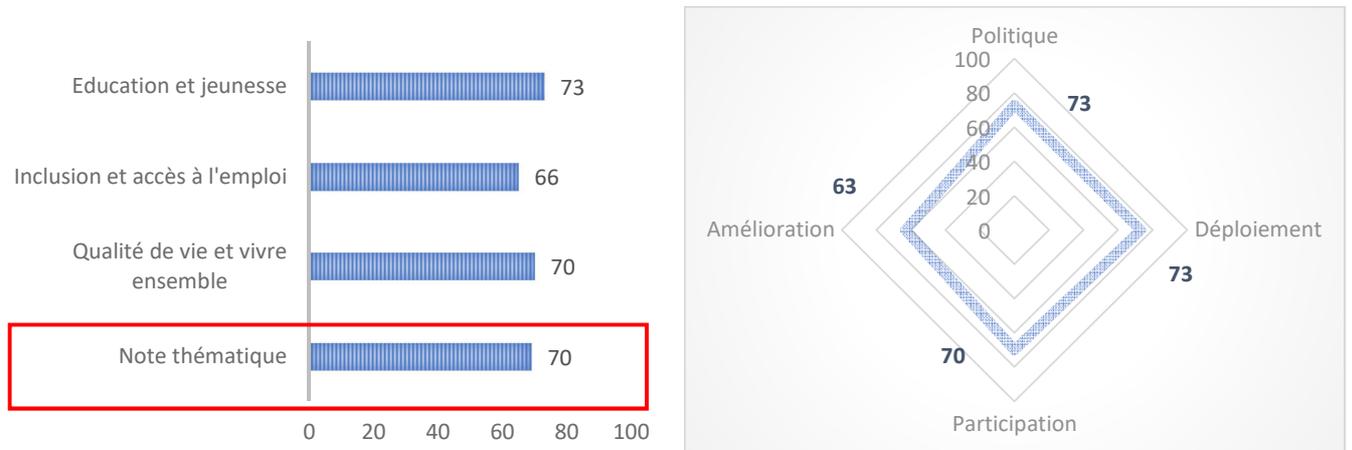
- Les principaux axes d'amélioration sont les suivants :
 - Formalisation et partage d'un projet explicite sur le dialogue interne et son rôle dans la modernisation de la Région.
 - Mise en place d'un baromètre social (périodicité a minima annuelle) pour suivre plus finement les évolutions du climat social et la perception par les agents de la qualité du dialogue interne.
 - Pérennisation de la palette d'outils de communication interne et suivi de leur consultation (du moins pour l'intranet)

³⁶ DRH : les agents se sont mobilisés localement sur le sujet de l'harmonisation des conditions d'emplois

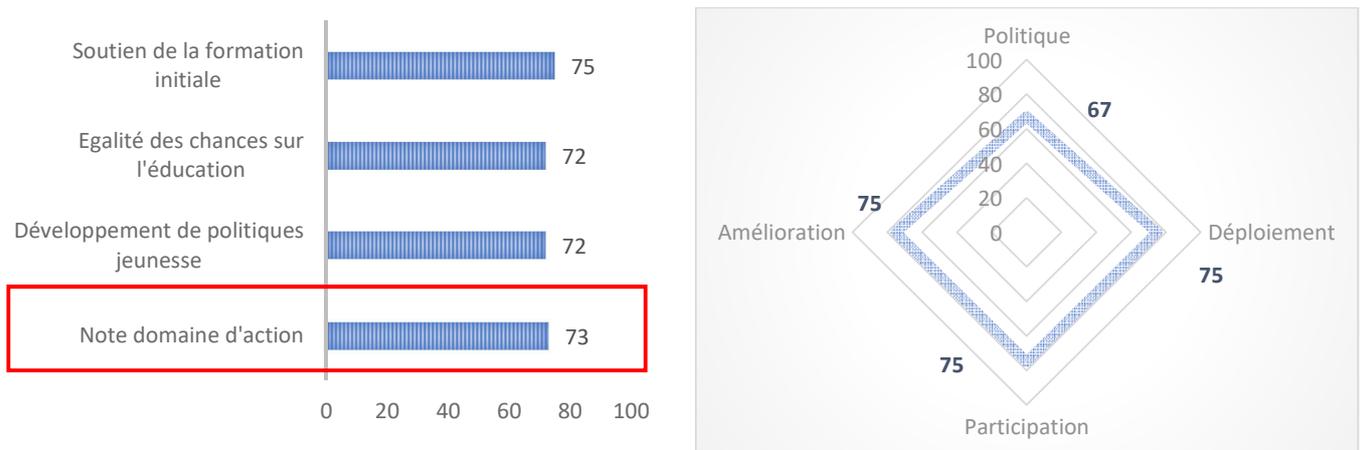
³⁷ Ainsi, la DRH tient à souligner la qualité des relations quotidiennes constantes qu'elle entretient avec les représentants du personnel. Le chargé des relations sociales est la porte d'entrée des demandes des syndicats et s'assure que des réponses soient apportées aux sollicitations.

³⁸ La DRH précise sur ce point qu'il existe un protocole de moyens signé avec les OS et que le règlement intérieur discuté avec les OS permet également de définir le cadre du dialogue social pour la période du mandat des OS.

3.2 COHESION SOCIALE



3.2.1 Education et jeunesse (COS1)



► Formation Initiale (COS1.1)

(Rappel des points d'évaluation : Voie scolaire et apprentissage, développement de lycées innovants)

Textes de référence : Plan de mandat, CPRDFOP, Convention tripartite entre services académiques et établissements publics locaux d'enseignement et la Région, Convention d'objectifs et de moyens Région Bourgogne-Franche-Comté, convention de partenariat avec la FAFTT (Fonds d'assurance formation du travail temporaire), programme pluriannuel d'investissement (PPI)

DIAGNOSTIC D'ENSEMBLE

Niveau de maturité exemplaire³⁹ (note de 75/100), avec un engagement fort de la Région et une volonté de transformation innovation portée au plus haut.

³⁹ Le niveau de maturité exemplaire correspond à une note > 75/100 ; le niveau de maturité avancée correspond à une note entre 62,5/100 et 75/100 ; le niveau de maturité moyenne correspond à une note entre 50/100 et 62,5/100 ; le niveau de maturité faible correspond à une note entre 25/100 et 50/100 ; le niveau de maturité très faible correspond à une note entre 0/100 et 25/100

POINTS FORTS

- **Des orientations stratégiques clairement définies dans le Contrat de plan Régional de développement des formations et d'orientation professionnelle (CPRDFOP) :** couvrant l'ensemble des enjeux en matière de formation initiale, elles témoignent d'un engagement manifeste de la Région à construire le lycée de demain et à offrir à sa jeunesse des formations et outils adaptés au territoire.
- **Un pilotage de la politique relative à la jeunesse et à l'éducation par le Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CREFOP),** gouvernance qui réunit des représentants de l'Etat, du Conseil Régional, des organisations syndicales d'employeurs, des salariés représentatifs au niveau national et interprofessionnel.
- **Une approche participative :** les différentes actions mises en œuvre lors du nouveau mandat ont pu s'appuyer sur les résultats de la concertation « *la jeunesse, une force pour la Région* »
- **Un suivi des axes stratégiques** par des commissions de formation professionnelle et orientation professionnelle du CREFOP, qui élabore chaque année **une lettre de cadrage précisant les orientations et attentes partagées entre la Région, les autorités académiques et les partenaires sociaux**
- **La territorialisation de l'action en matière d'éducation,** permet d'assurer une complémentarité des actions initiées par la collectivité avec celles développées territorialement par les acteurs locaux et régionaux. La Région a ainsi créé de nombreux partenariats qui ont parfois donné lieu à contractualisation (ex. Convention tripartite entre les services académiques et les établissements publics locaux d'enseignement et la Région, Convention d'objectifs et de moyens Région Bourgogne-Franche-Comté, convention de partenariat avec le FAFTT).
- **La voie de l'apprentissage, un outil inclusif utilisé par la Région,** à la fois comme formation alternative et comme outil de lutte contre le décrochage scolaire. Cela se traduit par une démarche dynamique et l'objectif ambitieux d'accompagner chaque année 20 000 jeunes. La Région va au-delà en proposant **la voie de l'apprentissage aux jeunes jusqu'à 30 ans, en développant l'apprentissage dans le supérieur (46 formations ciblées, soit 300 jeunes), et en ouvrant la voie de l'apprentissage aux lycéens en baccalauréat professionnel (43 formations)** qui auront la possibilité de poursuivre leur année de terminale en apprentissage (programme2+1).
- **La Région encourage le développement de l'apprentissage** en intervenant sur le financement du fonctionnement des centres de formation d'apprentis (CFA), en soutenant les apprentis grâce à des aides directes (transports, hébergement, restauration, premier équipement et les employeurs sont soutenus par le biais d'aides légales) et en encourageant les employeurs par le versement de primes lors du recrutement d'un apprenti (DFA).
- **Une promotion et une valorisation de la voie de l'apprentissage qui s'exerce par un travail de relais :** par les deux chambres de métiers et de l'artisanat interdépartementales et par les huit chambres de commerce et d'industrie territoriales, par les missions locales, par les CFA. Cette dernière est renforcée par la plateforme dématérialisée « *fiers d'être apprentis* » qui répond ainsi au besoin d'information aussi bien des jeunes que des entreprises et professionnels, qui avait été remonté par la concertation « *la jeunesse une force* » ; Le magazine régional, le site de la Région et les flyers (comme celui de la rentrée de septembre 2019) sont autant de relais. La Région porte une attention particulière à être proche du terrain, à rencontrer et engager les acteurs qui géreront ensuite la communication et le déploiement au plus près des usagers. Cette promotion se fait en étroite collaboration avec le rectorat afin de recenser, dématérialiser les offres pour en faciliter l'accès aux familles.
- **Une approche écosystémique qui se met en place :** la Région travaille avec les branches professionnelles afin de créer de vrais écosystèmes et elle impulse la mise en œuvre du « *réseau d'entreprise inclusive* » afin d'avoir pour les jeunes apprentis des entreprises qui viendraient leur parler de leur métier et qui pourraient aussi les accueillir en stage de découverte.
- **Une démarche sur l'information des métiers en Région Bourgogne-Franche-Comté** en avance de

phase et rattrapée par la réforme scolaire de septembre qui va donner de nouvelles compétences aux régions sur l'information des métiers pour les collèges, lycées, étudiants et apprentis.

- **Des résultats en matière de formation par l'apprentissage** mesurés qui traduisent l'efficacité du dispositif : l'objectif de fin de mandat de 20 000 apprentis a été dépassé dès la rentrée 2018.
- **Un investissement massif pour construire le lycée de demain via le programme pluriannuel d'investissement (PPI)** portant sur les **opérations de modernisation, d'entretien et d'adaptation des locaux afin de les rendre modernes, connectés, économes en énergie, accessibles et plus ouverts sur leur environnement**. Elle complète sa démarche en veillant à ce que les lycées aient accès à internet par le biais du règlement d'intervention relatif au dispositif de financement et d'accompagnement des projets numériques innovants des lycées et contribue au développement de **nouvelles pratiques pédagogiques innovantes** via l'usage du numérique et par le financement d'une maintenance organisée (AMIR). La Région continue de se moderniser en se dotant d'un outil de gestion numérique ENT, qui sera la porte d'entrée des élèves de la maternelle jusqu'au post bac. Ce nouvel outil s'accompagne de **formations et d'informations** aussi bien en interne qu'en externe.
- **Une communication transparente** sur les enjeux, les priorités, les axes de progrès et d'amélioration, ainsi que le partage des différentes responsabilités en matière d'éducation et de jeunesse dans le document « *l'action de la Région dans les lycées* ».
- **Des objectifs ont été fixés pour la majeure partie des points d'évaluation. Les résultats quantitatifs sont définis mesurés, suivis et pour la plupart croissants**
- **Une mesure globale de la portée de l'engagement de la Région** qui s'exprime par « *1 euros sur 3 de la part du budget est consacré aux jeunes en Région Bourgogne-Franche-Comté* ».

POINTS DE VIGILANCE

- **Le CPRDFOP montre un retard d'avancement sur certaines de ses actions**, notamment celles concernant la gouvernance de la prise en charge des jeunes décrocheurs et l'expérimentation concernant la lutte contre le décrochage scolaire.
- **Une disparité dans le suivi des actions de la Région** avec, d'une part, **l'apprentissage** qui dispose d'objectifs chiffrés et de résultats allant au-delà de ce qui était fixé, et, d'autre part, une démarche en faveur de **la voie scolaire** très engagée mais qui manque d'objectifs cibles mesurés et suivis.
- **La réforme du mois de septembre concernant la gouvernance et le financement des CFA**, va changer les rapports entre la Région et ces derniers. Une vigilance devra être apportée sur le maintien des échanges participatifs et de co-construction engagés, mais aussi et surtout sur le financement des différentes aides (aux premiers équipements, à l'entrée en formation, aux entreprises ...), véritable coup de pouce au déploiement de l'apprentissage.
- **Des résultats mitigés concernant le projet innovant « 2+1 »** offrant la possibilité aux lycéens bacheliers de faire leur année en apprentissage. Ces résultats sont liés pour partie à des réticences de la part des jeunes et de leur famille (lié au transport, rémunération faible...) mais aussi au fait de l'ouverture tardive par la Région de ce programme.
- **La démarche d'amélioration continue** via l'outil d'autodiagnostic qui devait être soutenue par la Région auprès des CFA afin de renforcer la qualité et l'innovation, a été annulée dans la perspective de la réforme de septembre. La Région, qui s'est engagée dans la voie de la professionnalisation, devra veiller à ce que la qualité des CFA soit maintenue et améliorée (A noter : certains CFA ont décidé de déployer l'outil de façon volontaire).

PRECONISATIONS

- Le principal axe d'amélioration concerne la définition d'objectifs cibles quantitatifs et d'indicateurs afin de mesurer la performance des actions engagées et éventuellement mettre en œuvre les actions correctives nécessaires.

► Egalité des chances sur l'éducation (COS1.2)

(Rappel des points d'évaluation : manuels scolaires, transports scolaires, cantines, accessibilité des lycées)

Texte de référence : Plan de mandat, CPRDFOP ; Schéma de développement de la formation professionnelle initiale destinée aux jeunes ; PEL ; Règlements d'intervention ; Charte régionale de qualité ; Charte régionale qualité de la restauration scolaire durable et de proximité ; Charte hébergement internat ; PRIC ; Plan Cap Handicap.

DIAGNOSTIC D'ENSEMBLE

Niveau de maturité avancée⁴⁰ (note de 72/100) - avec d'ores et déjà des résultats positifs- mais pénalisée par l'absence de lisibilité d'une stratégie globale.

POINTS FORTS

- **Les enjeux et actions en matière d'égalité des chances sur l'éducation sont bien identifiés et formalisés.** Les documents de référence, notamment les règlements d'interventions, les plans et les chartes apportent une couverture des enjeux pertinente et complète.
- **Une démarche prioritaire faisant l'objet d'une communication grand public** dans le document « l'action de la Région dans les lycées » : y sont énumérés les enjeux, axes d'amélioration et le partage de responsabilité entre les différentes directions.
- **De nombreuses actions en faveur de l'égalité des chances sur l'éducation :**
 - **Le financement des ressources pédagogiques et le financement des premiers équipements professionnels du lycéen** (dotation forfaitaire par élève versée aux lycées). La démarche accompagne « le lycée innovant » via la dotation pédagogique des lycées qui inclut le numérique.
 - **Le soutien financier auprès des élèves boursiers scolarisés via un dispositif de tarification sociale** (Politique sociale renforcée lors de l'assemblée de juin intégrant un coefficient en fonction de la Bourse de l'élève), **ce soutien financier est complété par la prise en compte du pouvoir d'achat des familles les plus modestes (via un fond d'aide)**
 - **La gratuité des transports scolaires** (hors frais de dossier).
 - **La Région propose un stage dans une entreprise à l'étranger aux étudiants, lycéens et apprentis via la bourse *Dynastage***, accordée sur critères sociaux. Pour les lycéens, elle couvre un stage de 2 à 16 semaines dans le monde entier. Pour les apprentis des CFA régionaux et les étudiants, la période de stage couverte s'échelonne de 2 semaines à 6 mois.
- **Un positionnement innovant pour l'égalité des chances** avec, par exemple, la promotion de l'internat comme outil d'égalité sociale, d'orientation et de lutte contre le décrochage scolaire (charte de l'hébergement en internat, coût de l'internat facturé très en deçà du coup réel) ou encore la charte régionale qualité de la restauration scolaire durable et de proximité 2018-2022 qui propose une alimentation de qualité à un prix en deçà du coût réel, de surcroît minoré pour les usagers les plus modestes.
- **L'accessibilité des lycées, traitée au cas par cas par la Région**, a été renforcée par l'Assemblée Plénière de juin 2019, qui a décidé de la **conception d'une feuille de route handicap**. Elle est aussi renforcée par la mise en conformité des lycées (nouvelle méthodologie fixant des objectifs d'accessibilité de 130 lycées entre 2020/2025). De plus, la Région maintient un dialogue soutenu avec l'association ADAPT pour la mise en conformité des lycées dans le cadre de la loi de 2005. Le plan régional de santé 2018 (Plan CAP handicap) souhaite renforcer la proximité entre les ESMS et le système éducatif ordinaire : l'ARS s'est fixé l'objectif ambitieux d'atteindre 80% d'élèves handicapés en milieu scolaire ordinaire. Enfin la Région poursuit son engagement en matière d'égalité des chances pour les élèves handicapés en proposant des aides au CFA pour l'accueil des apprentis handicapés.

⁴⁰Le niveau de maturité exemplaire correspond à une note > 75/100 ; le niveau de maturité avancée correspond à une note entre 62,5/100 et 75/100 ; le niveau de maturité moyenne correspond à une note entre 50/100 et 62,5/100 ; le niveau de maturité faible correspond à une note entre 25/100 et 50/100 ; le niveau de maturité très faible correspond à une note entre 0/100 et 25/100.

- **L'égalité un sujet au cœur des Lycées** par le déploiement du Plan Egalité Lycée (PEL) et par le soutien entre autres, de l'association FETE (*Femme égalité emploi*), autour de différentes actions de sensibilisation auprès des jeunes.
- **La communication auprès des utilisateurs (élèves et familles) est assurée par une pluralité d'actions** sur différents supports (extranet, plaquette, site internet, lettre de la présidente...), le tout renforcé par le moteur de recherche CLEOR (*Clefs pour l'évolution et l'orientation en région*) à destination des élèves, des étudiants et des actifs.
- **Une démarche participative structurée en Région Bourgogne-Franche-Comté via le réseau du CRIJ** (*Centre régional d'information jeunesse*), qui établit un dialogue structuré auprès des jeunes et de leur famille, communique sur les outils mis à leur disposition et fait le lien avec le réseau de la politique jeunesse.
La démarche handicap est elle aussi coconstruite en amont via les concertations citoyennes la « *jeunesse, une force* » et « *je participe* ».

POINTS DE VIGILANCE

- **Le principal point de vigilance concerne la lisibilité des différentes politiques qui structurent** ces sujets transverses.
- **Le manque de cibles quantitatives et d'indicateurs sur certains critères d'évaluation⁴¹** risque de pénaliser à terme le déploiement des stratégies et leurs résultats.
- **L'accessibilité des lycées, loi 2005, semble avoir pris du retard** en Région Bourgogne-Franche-Comté qui ne s'était pas dotée d'une feuille de route sur cet axe (4 lycées accessibles en 2017).
- **Une communication auprès des élèves handicapés et de leurs familles à suivre** : les parents d'enfants handicapés (tous handicaps), ont exprimé lors de la consultation « *je participe* » le manque d'information sur les dispositifs existants et les difficultés à obtenir ces informations.

PRECONISATIONS

- Le principal axe d'amélioration pour cette démarche très mature portant sur différentes politiques complémentaires est la traduction des enjeux déjà identifiés dans le document « *l'action de la région dans les lycées* » dans une politique d'ensemble fixant des objectifs quantitatifs.
- Le projet ambitieux concernant l'inclusion de 80% d'élève handicapés en milieu ordinaire devra s'accompagner d'un axe fort de communication et de soutien auprès des parents d'enfants en situation de handicap afin de répondre à leurs attentes exprimées lors de la consultation « *je participe* ».

► Politiques jeunesse (COS1.3)

(Rappel des points d'évaluation : logements ; culture & arts ; sport)

Textes de référence : Plan de mandat ; Règlements d'interventions ; Charte régionale de qualité ; Charte régionale qualité de la restauration scolaire durable et de proximité ; Charte hébergement internat ; PRIC.

DIAGNOSTIC D'ENSEMBLE

Niveau de maturité avancée⁴² (note de 72/100), caractérisée par une mobilisation d'ensemble à la hauteur des ambitions de la Région concernant sa politique jeunesse.

⁴¹ Concernant le principe de gratuité étendu aux 7 départements dès la rentrée de septembre 2019, la Région précise : « *Qu'il ne sera possible d'évaluer les impacts qu'à l'issue du premier trimestre scolaire sur les demandes d'inscription et la mise en œuvre des moyens. Des procédures d'adaptions de moyens matériels ou d'aménagements de circuits sont ainsi prévues pour répondre immédiatement aux problèmes éventuels de sureffectifs* »

⁴² Le niveau de maturité exemplaire correspond à une note > 75/100 ; le niveau de maturité avancée correspond à une note entre 62,5/100 et 75/100 ; le niveau de maturité moyenne correspond à une note entre 50/100 et 62,5/100 ; le niveau de maturité faible correspond à une note entre 25/100 et 50/100 ; le niveau de maturité très faible correspond à une note entre 0/100 et 25/100.

POINTS FORTS

- **Un engagement fort de la Région à faire de la jeunesse une priorité par la mise en œuvre d'une politique cohérente et transversale**
- **Un pilotage central de la politique jeunesse assurée par Direction Régionale de la jeunesse, des sports, et de la cohésion sociale** garante de la politique jeunesse. La DCJSVA a défini **les orientations stratégiques, autour de 5 dispositifs** (lycéens et apprentis au cinéma, au spectacle vivant, arts plastiques, architecture et patrimoine, et musique aux lycées) couvrant tous les enjeux en matière de politique jeunesse.
- **Le déploiement des actions est réalisé de façon partenariale**, la Région regroupant autour d'elle tous les acteurs afin d'assurer la cohérence et la mise en œuvre des actions (GRETA, CAF, CROUS, Missions locales, Rectorat...) qu'elle accompagne et soutient.
- **La Région déploie de nombreux projets éducatifs afin de favoriser l'égalité d'accès à la culture** : de nombreux projets péri-pédagogiques au bénéfice des élèves sont déployés afin de sensibiliser ceux-ci à la lecture et à l'écriture, de favoriser les actions en direction des élèves de la voie professionnelle et de ceux scolarisés dans les lycées les plus éloignés des grandes villes où des internes (ex. *L'échappée littéraire*, *L'échappée musicale* ou *Bourgogne-Franche-Comté Reporter*). Ces actions s'accompagnent du déploiement dans toute la Région de la *Carte Avantages Jeunes*. Par ailleurs, la démarche participative inclut le grand public (cf. mise en œuvre à la suite de la concertation « *la jeunesse, une force* »).
- **Une approche innovante et citoyenne dans le cadre du soutien au financement du permis de conduire pour les jeunes** : les 1700 aides accordées et réparties équitablement sur le territoire et 23 800 heures de bénévolat réalisées en contrepartie. Action répondant à « *la nécessité de l'engagement citoyen sous toutes ses formes* » exprimé par les jeunes dans le cadre de la concertation « *la jeunesse, une force* ».
- **Un axe fort pour la Région qui va au-delà des compétences qui lui sont assignées**. Cela se traduit par des actions à multiples objectifs tel que le projet EVEIL (*Enveloppe pour la Vie, l'Epanouissement et l'Implication des Lycéens*), qui soutient des projets éducatifs dans différents domaines. Ce dispositif nouveau a été un succès avec 90% des lycées qui y ont fait appel, pour environ 650 projets. Les projets étaient principalement en rapport avec trois thèmes : Education artistique, culturelle et scientifique (30%) ; Ouverture à l'international (20%) ; Citoyenneté, laïcité, droits, discriminations et solidarités (15%).
- Une volonté de la Région de proposer des actions répondant au plus près des besoins via **l'aide personnalisée aux familles en matière de restauration et d'hébergement ainsi qu'une tarification de la restauration dans les lycées qui intègre des forfaits dégressifs**.
- **La Région favorise l'accès à la pratique sportive : en soutenant l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS)** qui propose aux lycéens une gamme variée de disciplines sportives, de la découverte à la pratique compétitive inter-association de lycées.
- **L'internat, un outil d'attractivité des établissements publics d'enseignement** en Bourgogne-Franche-Comté. La Région s'engage ainsi à réaliser les travaux nécessaires à améliorer la qualité de vie dans les sites et encourage les élèves boursiers par le versement d'une aide.
- **Différents dispositifs existent pour diffuser et communiquer auprès des jeunes** : via les sites institutionnels de la Région, de la DRDJSCS et du CRIJ, de la *Carte Avantages jeunes*, le magazine régional et le magazine des jeunes TOPO, et par le biais de différents leaflets. Il est à noter que **l'axe communication fait l'objet d'un processus d'amélioration continue** se traduisant par un projet de refonte du site du CRIJ, par la mise en place d'un réseau de communication interne et par l'élaboration d'une plaquette en externe afin de donner plus de visibilité à la politique jeunesse.
- **Des résultats suivis et mesurés**.

POINTS DE VIGILANCE

- **La Carte Avantages Jeunes déployée dans toute la Région ne propose pas d'offres homogènes et**

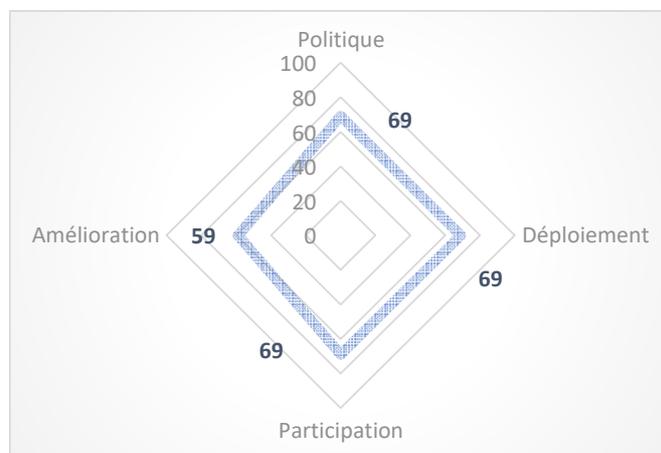
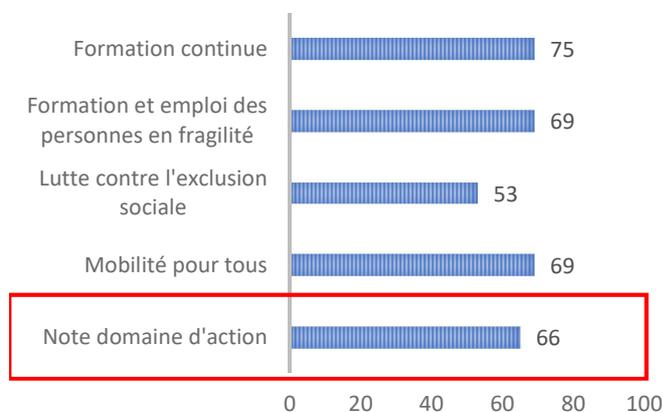
devra trouver son équilibre avec la *Carte Pass* de l'Etat, déjà en déploiement pilote dans le Doubs.

- **Manque de visibilité de la politique jeunesse, les projets d'amélioration du site du CRIJ et de communication interne/externe sont un enjeu majeur.**
- **La politique Logement pour la jeunesse ne s'adresse qu'aux jeunes en milieu scolaire, certaines régions étendent cette démarche aux jeunes de 16 -25 ans déscolarisés.**

PRECONISATIONS

- Les principaux axes d'amélioration sont les suivants :
 - La mise en œuvre d'une politique d'ensemble avec des objectifs cibles quantitatifs et des échéances
 - La communication sur la politique jeunesse nécessite un plan de communication structuré efficient : le projet de refonte du site du CRIJ et le projet de déploiement d'une démarche de communication interne et externe veillera à avoir identifié puis pris en compte les différents besoins en amont.

3.2.2 Inclusion et accès à l'emploi en faveur de l'épanouissement personnel (COS2)



► Formation continue (COS2.1)

(Rappel des points d'évaluation : Offre et promotion de la formation professionnelle)

Textes de référence : PRIC, CPRDFOP, SPRO, SPROLTV, CPER, CPE, SPRF, PIA, Plan de formation numérique, GPECT, VAE, PTI, Accord cadre pluriannuel en faveur des compétences et de la compétitivité des entreprises secteur de l'énergie, Contrat d'appui à la performance économique et à l'évaluation des compétences, Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)

42

DIAGNOSTIC D'ENSEMBLE

Niveau de maturité exemplaire⁴³ (note de 75/100), caractérisée par une bonne performance en matière de politique et de participation mais impactée négativement un manque de lisibilité de la démarche.

POINTS FORTS

- **Une stratégie visant à accompagner les publics dans l'appréhension de l'environnement économique et des métiers**, afin d'offrir à chaque citoyen un service de formation de qualité et de proximité dans une logique d'accompagnement tout au long de la vie. La démarche est soutenue par de nombreuses politiques, faisant clairement état des enjeux, tel que le PRIC.
- **Un portage politique fort** : une démarche de formation ancrée sur le territoire en vue d'anticiper les besoins, véritable outil de performance économique, accompagné par une gouvernance, souvent partenariale, clairement définie pour chaque enjeu.
- **Un cadre d'ensemble clair** :
Une stratégie pour la formation continue est établie par le CPRDFOP qui détermine douze axes stratégiques répondant aux différents enjeux de formation sur le territoire, tout en créant les outils indispensables tels que le SPRO et le SPRF.
La Région articule son intervention en matière d'orientation et de transition professionnelles autour de quatre axes fondamentaux : le déploiement du Service public régional de l'orientation

⁴³Le niveau de maturité exemplaire correspond à une note > 75/100 ; le niveau de maturité avancée correspond à une note entre 62,5/100 et 75/100 ; le niveau de maturité moyenne correspond à une note entre 50/100 et 62,5/100 ; le niveau de maturité faible correspond à une note entre 25/100 et 50/100 ; le niveau de maturité très faible correspond à une note entre 0/100 et 25/100.

(SPRO) et la définition d'un plan régional d'actions en faveur de l'accueil information orientation (AIO) ; l'accompagnement des transitions professionnelles des actifs ; le développement des compétences et la sécurisation des parcours professionnels, l'accompagnement à la formation des politiques prioritaires de la Région.

- **Objectifs et Amélioration continue : le Contrat de plan de développement de formations et d'orientation professionnelle** (CPRDOFOP- 2017-2021) est un outil coconstruit, réactif et adaptable aux évolutions. La Région souhaite mesurer l'efficacité de sa démarche en lançant une évaluation par un organisme indépendant (un appel d'offre est en cours). Les 46 fiches actions du contrat sont suivies dans le « *calendrier de mise en œuvre des actions* » et un espace collaboratif va être ouvert afin de permettre aux référents de chaque action de recueillir et partager les informations.
- **Une offre de formation au plus près des besoins du territoire comme outil d'attractivité et de performance économique** : ex. le Plan de formation numérique ; **l'expérimentation du CPER** (Contrat de plan Région/Etat engageant à la réalisation d'investissements permettant de relancer l'emploi) concernant le plan de soutien au BTP ; **la valorisation et le déploiement des formations sanitaires et sociales ; le programme de formation à la reprise des entreprises artisanales ou d'exploitations agricoles⁴⁴** ou encore, par exemple, **les accords-cadres Région/Etat et les secteurs de l'énergie, de l'aide à domicile ou de l'intérim**. Cet engagement de la Région se traduit aussi par sa volonté de soutenir le déploiement de démarches transversales telles que la **GPEC/GPECT**, véritable outil d'anticipation pour les entreprises et d'évolution de mobilité professionnelle pour les actifs ; **la mise en place du Passeport emploi-compétence et le développement de la VAE** (validation des acquis de l'expérience) complètent le dispositif.
- **Une contribution au développement de démarches favorisant la transmission des savoirs et des savoir-faire**, avec une priorité de financement donnée aux projets intégrant une dimension intergénérationnelle.
- **La méthodologie de dialogue social mise au point pour la Conférence Sociale Territoriale a été réutilisée** lors de l'élaboration du *Pacte Régional d'investissement dans les compétences* (PRIC) où la gouvernance tripartite (Etat, partenaires sociaux, Région), a été instaurée, puis intégrée dans une dizaine de dossiers de la GPECT.
- **Un engagement fort de la Région à créer des conditions de coopération entre les différents acteurs dans toutes les politiques** (Contrat, et schéma). Le SPROTVL (service public régional de l'orientation tout au long de la vie), par exemple, a été déterminé suite à une large concertation avec les acteurs de l'insertion et les partenaires sociaux.
- **Des outils d'engagement clairement définis avec le Service public de la formation professionnelle (SPRF)**, crée et animé par la Région, qui coordonne tous les acteurs de terrain en contact avec les demandeurs d'emploi : Pôle Emploi, Missions Locales, Cap Emploi... Leur rôle étant, d'une part, d'orienter les candidats grâce au recensement des formations disponibles effectué dans le cadre de CLEOR Bourgogne-Franche-Comté, et d'autre part, de rechercher les financements possibles selon la situation du candidat. Le site EMFOR et le site de la Région Bourgogne-Franche-Comté complètent la démarche de communication et d'engagement de la politique de formation.
- **Des outils de déploiement en cours de mise en œuvre, efficaces au regard des résultats en matière de formation obtenus en 2018 avec, par exemple**, une hausse de 28 % d'entrées en formation en juin 2019 par rapport à même période en 2018

POINTS DE VIGILANCE

⁴⁴ La Région précise que le programme de formation à la reprise des entreprises artisanales ou d'exploitations agricoles a fait l'objet d'une évaluation externe en 2018/2019

- Le CPRDFOP montre un retard d'avancement sur certaines de ses actions notamment sur la campagne de communication du SPRO (Service public de la formation professionnelle), retard qui semble se combler avec différentes actions engagées par la Région depuis mars 2019.⁴⁵
- Une difficulté à visualiser les résultats obtenus sur une période longue et à mettre en évidence une évolution favorable au regard des objectifs fixés. Toutefois de nombreuses actions sont prévues par la Région fin 2019 et le déploiement du PRIC va en faciliter la lecture⁴⁶.

PRECONISATIONS

- Le principal axe d'amélioration serait de renforcer la lisibilité des actions de formation mises en œuvre et de leurs résultats par l'élaboration d'une feuille de route d'ensemble. Cette formalisation, qui est la vocation du PRIC (en cours de déploiement), facilitera la communication, le déploiement et la valorisation de la démarche auprès de tous les acteurs⁴⁷.

► Formation & emploi des personnes en fragilité sociale et professionnelle (COS2.2)

(Rappel des points d'évaluation : insertion sociale & professionnelle, orientation professionnelle, aides pour les salariés les plus fragiles⁴⁸, formation des chômeurs)

Textes de référence : PRIC, BFC 2019-2022, CPRDFOP, SPRO, SPROLTV, CPER, PRIC, CPE, SPRF, PIA, Plan de formation numérique, GPECT, VAE, PTI, SRDEII, FRAP, Convention régionale de cohésion urbaine et sociale.

DIAGNOSTIC D'ENSEMBLE

Niveau de maturité avancée⁴⁹ (note de 69/100), caractérisée par une approche partenariale des acteurs de la Région afin de répondre au plus près des besoins identifiés, avec toutefois un manque de visibilité sur les objectifs et résultats associés attendus⁵⁰.

POINTS FORTS

- **Un cadre clair et complet :**
Des orientations stratégiques et des politiques clairement définies (DFA, DTPO, DFDE, DNE, Economie) couvrent l'ensemble des enjeux de formation et emploi des personnes en fragilité sociale et professionnelle⁵¹.

⁴⁵ La Région précise : « la campagne de communication du SPRO a été lancée fin mars 2019 : elle a fait l'objet de nombreux outils, aujourd'hui diffusés sur l'ensemble du territoire régional : autocollants pour identifier les structures, affichages, plaquettes explicatives, campagnes web, kakémonos sur les forums d'orientation...d'autres actions sont prévues à la rentrée 2020. »

⁴⁶ Sur la Communication la Région précise : « beaucoup de chose se sont mises en place ou sont en train de se mettre en place en 2019 : Campagne de communication grand public en septembre, rénovation des contenus formation du site internet du CR avec meilleure lecture des dispositifs (septembre 2019), création d'un simulateur de droits (rémunération des stagiaires formation) à destination du grand public (septembre 2019) »

⁴⁷ La Région précise qu'une « démarche de réflexion sur l'évaluation du PRIC élaborée en vue de la prochaine Commission Evaluation CREFOP qui lui est dédiée »

⁴⁹ Le niveau de maturité exemplaire correspond à une note > 75/100 ; le niveau de maturité avancée correspond à une note entre 62,5/100 et 75/100 ; le niveau de maturité moyenne correspond à une note entre 50/100 et 62,5/100 ; le niveau de maturité faible correspond à une note entre 25/100 et 50/100 ; le niveau de maturité très faible correspond à une note entre 0/100 et 25/100.)

⁵⁰ La DFDE précise :

1 / Sur le renforcement de la lisibilité des actions de formation, travail initié au printemps (mise en ligne en septembre 2019) pour rénovation des contenus formation du site internet de la Région (meilleure lecture des dispositifs). Mise à disposition sur le site Région d'un simulateur de droits (rémunération formation) à destination du grand public (septembre 2019).

Travaux en cours chez Emfor pour rénovation de l'interface de la base offre (recensement de toute l'offre de formation en BFC) pour début 2020.

2/ Sur la coordination entre acteurs, le 12 /09/2019 à Dijon, la Région donne le coup d'envoi officiel de la communauté des organismes de formation. Cette initiative propre à la BFC (pensé comme un lieu d'échanges et d'émulation) vise à les accompagner face à de nouveaux enjeux, notamment la transformation numérique et l'innovation pédagogique. Un 1er évènement de sensibilisation s'est tenu le 15/ : Etude sur les aides à l'emploi des personnes en fragilité sociale et professionnelle (Extrait étude emploi)01/2018 sur cette thématique, retransmis sur le YouTube de la Région.

Une politique régionale de soutien à la formation et à l'emploi des personnes en fragilité sociale et professionnelle est incluse dans la politique régionale de formation avec le PRIC (Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences 2019-2022), en convergence avec le SRDEII, le SRADDET, le CPRDFOP, le SRDTL, et le PTI (pacte territorial d'insertion), afin d'avoir une approche synoptique.

Des objectifs ambitieux clairement fixés : La Région s'est engagée dans sa stratégie de mandat à former massivement les demandeurs d'emploi (120000 sur la durée du mandat).

- **Une gouvernance régionale tripartite (Etat, Région, partenaires sociaux) pour organiser le service public régional de l'orientation tout au long de la vie (SPROTLV)** : la Région met en réseau tous les services, structures et conseils en évolution professionnelle (CEP). Elle assure un rôle d'information et met en place un réseau de centres de conseil sur la validation des acquis de l'expérience (VAE).
- **La Région a mis en œuvre de nombreuses politiques et actions** afin de couvrir tous les axes nécessaires à la bonne prise en compte des besoins des personnes en situation de fragilité sociale et professionnelle. Exemples :
 - **L'accompagnement du soutien à la formation des salariés les plus fragiles est favorisé par la Région au titre de ses politiques prioritaires**, notamment dans le cadre des différents schémas régionaux (SRDEII, SRCAE, SRDTL...) et des contractualisations avec les acteurs socio-économiques. La Bourgogne-Franche-Comté apporte, sur son territoire, son soutien aux projets favorisant la montée en compétences des publics fragiles ou fragilisés dans leur emploi (AREFE). Ces politiques sont complétées par le **Plan Régional pour l'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH)**
 - **Un programme en faveur des savoirs de base et un plan de lutte contre l'illettrisme complète l'action de la Région** (socle *Cléa et Français langue étrangère à visée professionnelle*, FLE), ce programme est renforcé par la mobilisation de crédits supplémentaires de la part de la Région.
- **Des outils de diffusion et d'engagement sont déployés par la Région** :
 - **L'information** se transmet par le site EMFOR qui gère les modalités d'accessibilité et de visibilité de l'offre de formation et par le site internet Bourgogne-Franche-Comté. Il est à noter qu'un projet de mise en accessibilité du site EMFOR est en cours.
 - **Le déploiement de ces offres** se fait au plus près des populations fragiles, parfois en précarité numérique via les prescripteurs : pôle emploi, CAP emploi, CIDF (centre d'information sur le droit des femmes), et les missions locales coordonnés par le Service public de la formation professionnelle (SPRF).
 - **La sensibilisation des acteurs de l'emploi via la politique économique RSE**, qui finance le Forum emploi & Diversité. Le forum permet de sensibiliser les entreprises aux bonnes pratiques de recrutement et de management de la diversité humaine et de faciliter le lien entre les offres d'emploi et les publics plus vulnérables.
- **Le secteur associatif, un levier important de création d'emplois et d'inclusion professionnelle pour la Région** : en tant que vecteur du lien social dans les territoires mais aussi comme voie d'insertion privilégiée pour certains demandeurs d'emploi. La Bourgogne-Franche-Comté s'engage ainsi à développer l'économie sociale et solidaire en favorisant la création de 6 000 emplois d'utilité sociale (création d'emploi associatif, accompagnateurs dans les transports scolaires, emplois associatifs de l'économie sociale et solidaire). (A noter : ESS traité dans la notation de la thématique DET)
- **La prise en compte par la Région de la concertation « je participe »** auprès des personnes en situation de handicap est en cours, avec la création d'un comité de pilotage pour en déployer et suivre les actions. Les résultats de la concertation ayant, entre autres, fait remonter des difficultés pour les personnes en situation de handicap à accéder à l'information et à un emploi.

POINTS DE VIGILANCE

Le PRIC est dans sa première année de déploiement, des outils tel que les tableaux de bord et sa future

⁵¹ La Région précise que par ailleurs une étude sur les aides à l'emploi des personnes en fragilité sociale et professionnelle a été réalisée

évaluation amélioreront la lisibilité et l'efficacité du système, toutefois, il est important de ne pas perdre de vue les objectifs du CPRFOP et les différents objectifs et schémas qu'il a précédemment défini en matière d'orientation et de formation⁵²

PRECONISATIONS

- Le principal axe d'amélioration est l'amélioration de la communication et de la visibilité de l'offre de formation afin d'être au plus près de population fragiles et/ou éloignées de l'emploi notamment par le biais du financement d'une grande campagne d'information⁵³.

► Exclusion sociale (COS2.3)

(Rappel des points d'évaluation : lutte contre exclusion sociale dont exclusion numérique)

Textes de référence : PPPIS, PRAPS, Plan de formation numérique, SCORAN

DIAGNOSTIC D'ENSEMBLE

Niveau de maturité moyenne⁵⁴ (note de 53/100) : de nombreuses actions mises en œuvre couvrant la totalité du périmètre des points d'évaluation avec, toutefois, du fait de la diversité des enjeux traités, une difficulté à dégager une vision globale du sujet « exclusion sociale » et de la façon dont la Région le traite.

POINTS FORTS

- Une politique d'ensemble diversifiée**, SCORAN pour l'aménagement du numérique, Plan pour répondre aux défis de l'intégration des migrants, PRAPS (en lien étroit avec le PPPIS – plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale – de la DRJSCS).
- Une Gouvernance clairement définie, assurée par la Direction régionale de l'aménagement du territoire et du numérique.**
- De nombreuses actions sont mises en œuvre par la Région couvrant ainsi tous les axes d'une politique d'exclusion sociale** (dont le numérique)
 - Une prise en compte par la Région de sa population âgée et qui vieillit plus vite que la moyenne nationale dans le cadre des maisons de santé (DATN) et du PRS2 (Plan Santé)⁵⁵.** Des dispositifs innovants ont ainsi été mis en œuvre tels que la prise en charge des coûts de transports des patients isolés, handicapés ou âgés vers les maisons pluridisciplinaires, des expérimentations d'appartements connectés pour personnes handicapées vieillissantes, le soutien aux équipements des EHPAD en dispositifs de télémédecine (avec l'ARS) et le soutien annuel au pôle de gérontologie et d'innovation ainsi que le soutien au programme « établissements bienveillants ».
 - Les risques de fracture numérique pour les citoyens et de décrochage pour les territoires sont traités** par la mise en œuvre du *Plan de formation du numérique* et par le SCORAN (*stratégie de cohérence pour l'aménagement du numérique* de Bourgogne-Franche-Comté). Pour

⁵² La Région indique, s'agissant des résultats que « Une campagne d'évaluation du PRIC – par des organismes extérieurs- est en cours de mise en œuvre ».

⁵³ La Région précise « Qu'une Grande campagne de communication sur la formation et le PRIC est prévue en septembre 2019 à destination du grand public. » et « Que les publics les plus fragiles sont accompagnés par le conventionnement avec les Conseils départementaux et par l'accompagnement des prescripteurs/orienteurs/membres SPRO »

⁵⁴ Le niveau de maturité exemplaire correspond à une note > 75/100 ; le niveau de maturité avancée correspond à une note entre 62,5/100 et 75/100 ; le niveau de maturité moyenne correspond à une note entre 50/100 et 62,5/100 ; le niveau de maturité faible correspond à une note entre 25/100 et 50/100 ; le niveau de maturité très faible correspond à une note entre 0/100 et 25/100.

⁵⁵ Une feuille de route santé a fait l'objet de délibération fin juin 2019

accompagner l'appropriation du numérique par tous, la Région, en partenariat avec l'Etat, a organisé début 2019, une concertation régionale sur les usages numériques. En termes de bonnes pratiques, la Région est pionnière en France dans le déploiement du THD radio afin d'apporter du très haut débit aux zones rurales en attendant l'arrivée de la fibre optique.

- **Une approche transversale est appliquée à l'intervention de la Région en faveur de quartiers prioritaires** en termes de rénovation urbaine et de cohésion sociale afin de changer l'image des quartiers en difficulté, de favoriser le vivre ensemble et d'améliorer le quotidien des habitants. Cette démarche concerne **les 58 quartiers prioritaires de la politique de la ville** mais, la Région va plus loin **en intervenant plus largement sur des quartiers spécifiques identifiés avec les villes.**
- **La Région s'est engagée dans une démarche d'insertion des réfugiés sur son territoire** via le plan « *garantir le droit d'asile et mieux maîtriser les flux migratoires* », et s'est fixé l'objectif ambitieux d'avoir formé 100% des réfugiés en fin de mandat (cours de Français - 2000 personnes formées en 2018, et/ou la formation à un métier) tout en prévoyant également le renforcement des capacités d'accueil des logements et d'intégration des réfugiés.
- **Une écoute et une attention particulière apportée par la Région aux personnes en situation de handicap** : une large consultation via la plateforme participative « *je participe* » a été réalisée et un comité de pilotage est en cours de création pour mettre en œuvre et suivre les actions.
- **Des objectifs clairement identifiés dans le PPPIS, et un tableau de suivi des mises en œuvre associé au Plan.**

POINTS DE VIGILANCE

- **Manque de visibilité d'une démarche globale sur le sujet.**
- **Peu d'éléments tangibles sur le déploiement effectif de ces démarches.**
- **Absence d'objectifs-cibles précis concernant le projet transversal de la politique de ville.**
- **Un constat est fait du retard de la Bourgogne-Franche-Comté dans le déploiement des infrastructures numériques.** Nous n'avons pas de visibilité sur la façon dont les projets départementaux de construction lancés pour raccorder les 1000000 foyers et entreprises sont suivis et évoluent.

PRECONISATIONS

Le principal axe d'amélioration sur ce sujet transversal de lutte contre l'exclusion sociale serait d'accompagner l'engagement de la Région par une politique d'ensemble formalisée fixant des objectifs cibles qui en facilitera les démarches de communication et de valorisation interne et externe.

L'atlas de la cartographie de la cohésion sociale (fixant un tableau de bord de suivi des indicateurs d'impact et de performance - Nov2018) réalisé par le ROSS (réseau d'observation sanitaire et sociale, Etat), en collaboration avec les acteurs de la Bourgogne Franche-Comté et l'avis du CESER (*la pauvreté et la précarité en Région Bourgogne-Franche-Comté : une fatalité ?* Juin 2017) sont des socles intéressants à prendre en compte pour formaliser une démarche de cohésion sociale efficiente et cohérente.

► Mobilité pour tous (COS2.4)

(Rappel des points d'évaluation : tarification sociale, accessibilité pour tous)

Textes de référence : SRADDET, SDA, Ad'Ap' (Agendas programmés d'accessibilité) ...

DIAGNOSTIC D'ENSEMBLE

Niveau de maturité avancée⁵⁶ (note de 69/100), avec un engagement fort de la Région qui se traduit par de nombreuses actions mises en œuvre, dont certaines fortes et novatrices, mais impactée négativement par le manque de visibilité d'ensemble sur les résultats obtenus.

(A noter : les volets « bas carbone » et « aménagement du territoire » de la politique de mobilité sont respectivement traités dans les thématiques Environnement et Développement économique et territorial de ce rapport).

POINTS FORTS

- **La mobilité inclusive**, un axe fort de la *Stratégie de Mandat*, qui s'engage à garantir une solution de mobilité pour tous les habitants en combinant tous les moyens de transports avec une tarification attractive.
- **Un portage politique très engagé et une gouvernance claire dans les services, assurée par le Pôle mobilités, territoires & transition énergétiques, avec un portage politique à haut niveau (1^{er} VP)**
- **L'accessibilité aux transports pour tous est un pivot de cette politique. Exemples :**
 - **Le service PMR LEO** permet un service de transport adapté collectif, à la demande, d'arrêt à arrêt ; pour les personnes éloignées, il existe des **solutions de TAD** avec « *BUSCEPHALE* » ou le « *taxi TER Bourgogne* ».
 - **L'accès à l'information facilité** via le site *MOBIGO*, lui-même **accessible aux sourds ou malentendants** (via tablette et ordinateur), son application et les appels téléphoniques à la plateforme client sont accessibles via un prestataire extérieur. Le site du réseau *MOBIGO* afin de faciliter les déplacements des personnes en situation de mobilité réduite indique les réseaux du territoire qui sont accessibles ou non.
 - **Une accessibilité pour les personnes à mobilité réduite programmée via les schémas directeurs d'Accessibilité/Agendas programmés d'accessibilité (SDA/Ad'Ap') des services de transports de voyageurs**, élaborés en concertation avec les collectivités locales concernées et avec les associations représentatives des usagers. (36 gares actuellement retenues).
 - **De nouvelles formes de mobilité inclusive et participative développées en Bourgogne-Franche-Comté comme la voiture partagée** : des personnes se rendant régulièrement dans un centre social, une association, une collectivité, un service administratif, ou une entreprise locale peuvent se voir prêter un véhicule pour faire ce trajet. En échange, elles doivent embarquer avec elles des personnes n'ayant pas de moyen de se déplacer.
 - **Un accompagnement au plus près des besoins via le subventionnement (convention triennale) de 18 plateformes de mobilité** qui s'adressent majoritairement à des publics précaires, peu mobiles et présentant des freins à la mobilité (physiques, matériels, cognitifs). Les plateformes assurent principalement des missions d'information et d'accompagnement à la personne, de prêt ou de location de véhicules à un tarif préférentiel.
 - **L'accessibilité économique comme axe de la mobilité pour tous en Bourgogne-Franche-Comté. La Région accompagne les populations fragiles par des actions de financement telles que** les transports scolaires gratuits (hors frais de dossier) sur son territoire, des transports en cars Interurbains pour un tarif unique (1.5 €) ou un abonnement annuel de 40 €, un tarif réduit « *recherche d'emploi* », pour les demandeurs d'emploi inscrits dans une agence Pôle Emploi de la Région. Enfin, pour aller plus loin et faciliter la mobilité pour tous, en attendant le développement du covoiturage en zone rurale, la Région a lancé le « *ticket mobilité* » (Mars 2019) : ticket contribuant au financement de l'essence pour les salariés touchant jusqu'à 2 fois le Smic avec 30 km de trajet sans possibilité de prendre les transports en commun (30 € pris en charge pour moitié par la Région et l'autre moitié par l'employeur et 15 € pour les apprentis).
 - La Région engage également de nombreuses mesures en faveur de l'intermodalité qui permet de rendre égaux les citoyens face à la mobilité.
 - L'engagement de la Région en faveur d'une offre de transports élargie, via le maintien et la rénovation de lignes de train par exemple (37 trains supplémentaires mis en place depuis le

⁵⁶Le niveau de maturité exemplaire correspond à une note > 75/100 ; le niveau de maturité avancée correspond à une note entre 62,5/100 et 75/100 ; le niveau de maturité moyenne correspond à une note entre 50/100 et 62,5/100 ; le niveau de maturité faible correspond à une note entre 25/100 et 50/100 ; le niveau de maturité très faible correspond à une note entre 0/100 et 25/100.

début du mandat offrant plus de 10 000 places supplémentaires chaque jour), est aussi primordiale pour maintenir un réseau accessible au plus grand nombre et pas simplement à ceux situés sur les grands axes/pôles urbains.

- **Une démarche participative mise en œuvre par l'organisation d'une journée citoyenne « Mobilité en milieu rural »** qui a réuni 100 citoyens représentant la diversité du territoire rural : 22 propositions citoyennes ont ainsi été faites le 2 mars 2019.
- **D'ores et déjà des résultats concluants** : par exemple pour le TER, après 6 mois de mise en œuvre, les résultats montrent une augmentation de +20% de la fréquentation, toutes lignes confondues, et une augmentation de + 40% chez les jeunes de moins de 26 ans.
- **La perspective d'entrée en vigueur du SRADDET, de la nouvelle convention SNCF et de la LOM augure d'une accélération des tendances déjà bien installées en faveur de la mobilité pour tous**, avec, d'ores et déjà, des réflexions et solutions novatrices, mettant l'accent sur le multimodal, le digital et la consultation.

POINTS DE VIGILANCE

- Au-delà des engagements de la Stratégie de Mandat, la Région pourrait élaborer un document de politique générale, à vocation politique et pédagogique, pour donner plus de visibilité d'ensemble à sa démarche mobilité.
- **Peu de visibilité sur la façon dont le « ticket mobilité » nouvellement créé va se développer** et surtout la façon dont les employeurs – passages obligés pour le fonctionnement de ce ticket - vont être informés, sensibilisés et engagés dans la démarche⁵⁷.
- **Peu de visibilité concernant l'accessibilité des Transport en commun par route** (Objectifs, chiffres clés, date de déploiement)⁵⁸
- **Nous manquons de visibilité sur la suite donnée aux 22 propositions citoyennes** faites lors de la concertation « *mobilité en milieu rural* », fondées sur le constat de certaines insuffisances du dispositif actuel.⁵⁹

PRECONISATIONS

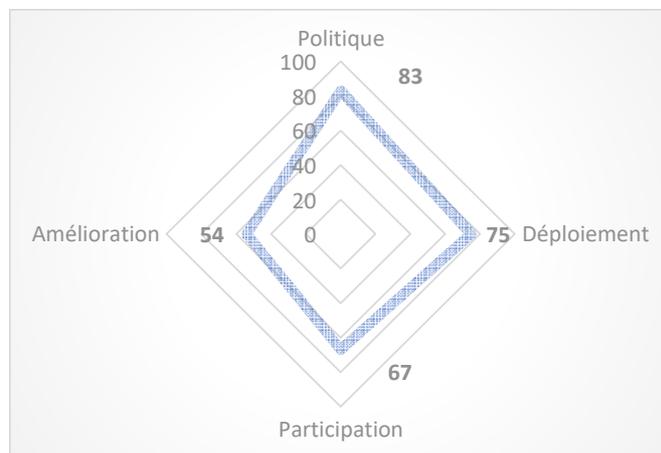
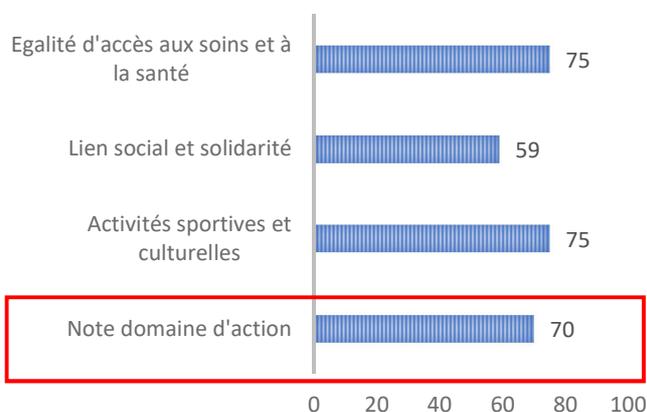
- Les principaux axes d'amélioration concernant la mobilité inclusive en cours de formalisation seraient la définition d'une politique d'ensemble - qui en facilitera ensuite le suivi - et l'engagement des différents acteurs et usagers. Ce dernier pourrait s'accompagner d'une campagne de sensibilisation et de communication sur les enjeux sociétaux et environnementaux de la mobilité qui permettrait à la fois de valoriser les actions engagées par la Région et de sensibiliser à l'usage des transports en commun, favorisant ainsi le report modal.

⁵⁷ Précisions de la Région : « Après quelques mois de mise en œuvre, il y a 107 contractualisations effectives à date du 19 août 2019 (les contractualisations se poursuivent par ailleurs). Le dispositif est maintenu jusqu'au 31 décembre 2021. »

⁵⁸ Précisions de la Région : « Les SDA Ad'AP volet routier périmètre Bourgogne et Franche-Comté, votés en assemblée plénière en 2018, ont été approuvés par arrêté du Préfet du Doubs du 21 janvier 2019. Ils permettront la mise en accessibilité de 484 points d'arrêt prioritaires dont 335 sous-chef de file Région dans un délai de 6 ans maximum pour les services routiers. »

⁵⁹ Précisions de la Région : « Des actions de réponses aux 22 propositions citoyennes ont d'ores et déjà été engagées par la Région, tel que par exemples : la mise en œuvre effective du ticket mobilité (aide financière de 30 euros par mois), et à venir l'expérimentation d'un projet de covoiturage organisé et subventionné par la Région pour faciliter les déplacements domicile travail. »

3.2.3 Qualité de vie & vivre ensemble (COS3)



► Accès aux soins et à la santé (COS3.1)

(Rappel des points d'évaluation : *Equité d'accès aux soins sur le territoire, promotion de la santé*)

Textes de référence : PRS, PRSE3, PRS2, Convention cadre, SRS, COS, PRAPS.

DIAGNOSTIC D'ENSEMBLE

Niveau de maturité exemplaire⁶⁰ (note de 75/100), avec une volonté manifeste de contribuer à l'égalité d'accès aux soins et à la santé, qui se manifeste par un engagement de la part de tous les acteurs du territoire.

POINTS FORTS

- **Un engagement fort** concernant la réduction des inégalités d'accès aux soins et la promotion de la santé sur son territoire, qui se traduit dans différents plans et contrats portés par la Région.
- **Une gouvernance de qualité et pluripartite pilotant la mise en œuvre de la politique de santé.**
- **Une politique d'ensemble structurant la démarche de santé complète, cohérente et complémentaire avec :**
 - **La convention cadre Région-ARS** qui a pour objectif de définir une collaboration afin de lutter efficacement contre les inégalités territoriales de santé (avec plan d'action et suivi annuel).
 - **Le Programme d'accès à la prévention et aux soins pour les personnes les plus démunies (PRAPS)**, qui s'adresse à ceux dont plusieurs facteurs (culturels, sociaux, économiques...) ont impacté leur parcours de vie, les éloignant ainsi du système de santé, voire les excluant. Il définit 3 objectifs : la préservation et le développement de leur capital santé ; la prise en compte des facteurs psycho-sociaux, tout au long de la chaîne des soins ; la recherche de l'insertion ou de la réinsertion dans l'offre de droit commun.

⁶⁰Le niveau de maturité exemplaire correspond à une note > 75/100 ; le niveau de maturité avancée correspond à une note entre 62,5/100 et 75/100 ; le niveau de maturité moyenne correspond à une note entre 50/100 et 62,5/100 ; le niveau de maturité faible correspond à une note entre 25/100 et 50/100 ; le niveau de maturité très faible correspond à une note entre 0/100 et 25/100.

- **Le Programme régional de santé et environnement (PRSE3)**. Défini par le GRESE, composé selon la loi de façon participative et devant réunir une pluralité d'acteurs : la Région a été plus loin en le constituant avec 130 structures. Le PRSE 3 fixe la feuille de route pour la période 2017-2021 de la Région en matière de prévention en santé environnement et a défini 5 axes, 16 objectifs opérationnels déclinés en 55 actions. **Une vraie démarche d'amélioration continue et de transparence** pour le PRSE3 qui prévoit un suivi annuel de son état d'avancement et une publication des résultats sur le site internet.
- Une démarche participative aussi bien au niveau des citoyens que des collectivités du territoire :
 - Une démarche de participation citoyenne par le biais du **Conseil régional des personnes accueillies ou accompagnées (CRPA)**, qui est un lieu d'échanges et **des deux instances de démocratie sociale** que sont la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) et les Conseils Territoriaux de Santé (CTS).
 - **Une construction de la démarche de santé participative** via la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA), avec la présence de près de 270 communes, de 8 conseils départementaux, et du Conseil Régional.
- **Une démarche de santé Régionale qui, dans chacun de ses plans/démarches, veille à assurer la transversalité au travers de tous les programmes** : par exemple, s'agissant du PRAPS, une vigilance est apportée à sa complémentarité avec les autres parcours, projets et politiques de santé. Veillant ainsi à la réduction des inégalités sociales et de santé du territoire.
- **Une démarche de santé publique pluridisciplinaire et collaborative** : que cela soit dans le cadre du PRSE3 ou de la convention cadre ARS-Région, les actions définies prennent toujours en compte la pluralité d'acteurs concernés par ces dernières.
- **Des actions ambitieuses pour aller encore plus loin** : par exemple, l'aide au transport non médicalisé en zone rurale a été déployée en Bourgogne-Franche Comté
- **Des résultats de mi-parcours mesurés et communiqués pour le PRSE3.**

POINTS DE VIGILANCE

- **Un suivi de l'efficacité du programme de santé non réalisé** : une concertation est en projet dans le cadre de la feuille de route santé ; la convention cadre a son évaluation programmée pour la fin d'année (Décembre 2019).
- **Peu de visibilité sur le renouvellement de la convention cadre Région/ARS de 2017/2018**
- **Peu de visibilité sur le déploiement des PFIDASS**
- **Le taux de déploiement des actions du PRSE3 de 65% est satisfaisant mais certaines actions ne sont pas encore engagées et d'autres ont pris du retard sur le calendrier initial.** De plus, le bilan ne fait pas état des plans d'actions correctifs mis en œuvre pour en améliorer le déploiement.
- **Une démarche de santé complète, qui pourtant manque de lisibilité même si le lien entre les différentes démarches et différentes organisations a été établi.**

PRECONISATIONS

Eu égard aux enjeux socio-démographiques et sanitaires spécifique du territoire, il importe que la Région favorise **une démarche de santé inclusive et innovante**, au plus près des populations. La feuille de route santé approuvée en AP en juin 2019 va dans ce sens.

Pour aller plus loin dans l'identification d'innovations adaptées aux spécificités du territoire, au-delà du FRES (fond régional d'expérimentation en santé), la Région pourrait avoir plus activement recours à la consultation des citoyens.

► Lien social et solidarité (COS3.2)

(Rappel des points d'évaluation : lutte contre les discriminations, promotion de l'égalité femmes- hommes et de la laïcité, développement du lien social et de la citoyenneté, déploiement de l'intergénérationnel, Promotion des libertés publiques et individuelles)

Textes de référence : pas de texte de référence

DIAGNOSTIC D'ENSEMBLE

Niveau de maturité moyen⁶¹ (note de 59/100), sur ces engagements pris dans le plan de mandat allant au-delà des compétences de la Région, qui se traduit par une pluralité d'actions hétérogènes. La Bourgogne-Franche-Comté souhaite insuffler ses points d'évaluation comme des valeurs endogènes déployées de façon transversale dans toutes ses politiques et actions.

POINTS FORTS

- **La Région a souhaité engager une politique volontaire et ambitieuse sur son soutien au lien social et à la solidarité** qui va au-delà de ses obligations en vertu de la sphère de compétences qui est la sienne
- **Un engagement formalisé dans la Stratégie de Mandat** (engagement n°28 « *Promouvoir la laïcité, lutter contre les discriminations et garantir l'égalité entre les femmes et les hommes* ») qui se traduit par le soutien de la Région aux initiatives portées par les associations, les citoyens et les acteurs institutionnels qui interviennent dans le champ de la sensibilisation à la laïcité et de la lutte contre les discriminations.
- **Un pilotage des démarches par plusieurs directions : DFDE, DCJSVA, DAT , Mission égalité femmes-hommes, avec une délégation spécifique** confiée à un membre exécutif en charge de « *la jeunesse, de la vie associative, de la laïcité, de l'innovation et du développement numérique des territoires* ».
- **Pour mettre en œuvre cette démarche de « laïcité au sens large » la Région a adopté un règlement d'intervention** (Décembre 2017), proposant une aide à tous projets favorisant l'égalité femmes-hommes, la laïcité et la lutte contre les discriminations à hauteur de 3000 €. Un budget prévisionnel a été fixé (2018 : 35 000 €).
- **Le soutien à la citoyenneté en Bourgogne-Franche-Comté se fait de façon transverse via la démocratie citoyenne et participative** : elle se traduit par la mise en œuvre de consultations citoyennes, par des partenariats institutionnels/professionnels , par **le déploiement du service civique en zone rurale** (qui remplit ainsi le double objectif d'inclusion et de citoyenneté) ainsi que dans le cadre du **financement de permis de conduire** où les jeunes, en échange du financement, s'engagent dans une mission d'utilité publique.
- **L'égalité femmes- hommes apparait comme enjeu fort bien déployé sur le territoire et se traduit au travers des politiques publiques régionales tel un fil rouge** :
 - **Les lycées de la Région** soutiennent l'égalité entre les femmes et les hommes, par le biais de l'association FETE, (financée par Politique économique RSE de la Région), qui propose aux lycées de travailler sur la thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre d'un Plan égalité (15 lycées en 2018 - 1000 élèves sensibilisés - 50 équipes pédagogiques). Le Projet péri-pédagogique EVEIL permet de financer des projets éducatifs dans les domaines de la citoyenneté, de la lutte contre les discriminations, du respect de l'environnement, ou de la solidarité (650 projets 2017-2018).
 - **Dans le cadre de la politique de la formation professionnelle, la Région soutient l'égalité professionnelle et salariale** entre les femmes et les hommes et la mixité dans les métiers. Elle est attentive et apporte son soutien à la formation professionnelle et à la lutte contre la précarité des femmes. Cet engagement se traduit par l'attribution d'un budget de 350 000 € afin de soutenir de nombreuses actions portées par des structures et associations du territoire s'adressant notamment aux femmes en recherche d'emploi : programmes de formations ou d'aides à la mobilité des femmes. Le programme CAPÉCO dont l'objectif est de structurer et de développer la filière numérique en est un autre exemple, car il intègre un axe fort de féminisation de la filière.
 - **Des entreprises d'accompagnées** sur les thématiques du renforcement social, de la lutte

52

⁶¹Le niveau de maturité exemplaire correspond à une note > 75/100 ; le niveau de maturité avancée correspond à une note entre 62,5/100 et 75/100 ; le niveau de maturité moyenne correspond à une note entre 50/100 et 62,5/100 ; le niveau de maturité faible correspond à une note entre 25/100 et 50/100 ; le niveau de maturité très faible correspond à une note entre 0/100 et 25/100.

contre les discriminations et la promotion égalité femmes-hommes (77 entreprises entre 2017 et 2019)

- **Une pratique du sport inclusive** : 100% des contrats régionaux de développement du sport proposent des actions spécifiques pour la promotion du sport féminin ou permettant la prise de responsabilité des femmes dans les associations.
 - **Soutien de la Région apporté au développement du réseau associatif égalité femmes-hommes avec la création d'une plateforme collaborative dédiée.**
 - **Le Forum et la quinzaine de la diversité (Novembre 2018)** : la 9^{ème} édition a abordé lors de tables rondes des thèmes variés tel que les faits religieux en entreprises, la migration et l'emploi, le handicap et l'égalité femmes-hommes. L'évènement, véritable vecteur de vivre ensemble, dispose de son propre site internet et a réuni 125 entreprises et 70 partenaires lors des 35 évènements organisés.
 - **En matière de politique de la ville**, priorité transversale sur les publics : femmes, famille monoparentale.
 - **Une communication globale sur différents sites de Bourgogne-Franche-Comté** pour mettre en évidence les inégalités dans différents domaines ainsi que les actions correctives menées ou financées par la Région a eu lieu début 2019
- Implication de la Région dans les contrats de ville**⁶², engagement renforcé en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville de la Région (conventions régionales de cohésion urbaine et sociale). Il est à noter que le déploiement de la politique de cohésion sociale et urbaine est piloté par le « groupe transversal Politique de la ville », constituée de « référents politique de la ville ».

POINTS DE VIGILANCE

- **Aucune politique structurant le lien social et la solidarité n'a été adoptée.** Il convient de noter que sur ce périmètre le plan de mandat défini des principes transverses sans projet de plan opérationnel.
- **Le projet de l'Observatoire de la laïcité Bourgogne-Franche-Comté annoncé, ne sera pas mis en œuvre** : déjà très implanté au niveau départemental, il est apparu difficile et peu utile de créer une structure au niveau régional.
- **Le CPRDFOP montre un retard d'avancement sur certaines de ses actions** notamment dans le cadre de « l'implication citoyenne » et sur l'axe « prise en compte des besoins des usagers ».
- **Manque de visibilité sur la façon dont la lutte contre les discriminations est prise en compte dans les règlements d'interventions de chaque politique sectorielle** tel qu'indiqué dans la stratégie de mandat.
- **Une difficulté à interpréter les résultats obtenus sans l'existence d'une politique formalisée et d'objectifs associés.**
- **Le sujet lien social-Vivre ensemble pourrait être encore davantage traité**, dans le droit fil de ce qui est déjà fait, notamment avec le dispositif de soutien à la création de missions de service civique en zone rurale.
- Le sujet de **la lutte contre la radicalisation** n'est pas traité, à l'instar d'autres régions telle que l'IDF qui s'engage dans la lutte contre la radicalisation dans le monde sportif, par l'élaboration et la diffusion d'une charte puis par la mise en œuvre d'actions.
- **Manque de visibilité sur des objectifs affichés et/ou actions associées sur les autres enjeux de discrimination possibles (ex. LGBT, réfugiés...)**

PRECONISATIONS

- Les principaux axes d'amélioration sont les suivants :
 - Définition d'une feuille de route, afin d'améliorer la lisibilité et valoriser les actions de la Région
 - Mise en œuvre d'une démarche de communication et de sensibilisation pour promouvoir la feuille de route en interne et en externe. La démarche de sensibilisation interne et auprès des acteurs institutionnels permettra d'assurer le déploiement en « fil rouge » de la démarche

⁶² Cette implication: « s'exprime, par ex, par un courrier de la Région adressé en janvier 2018 aux villes rappelant les axes soutenus et l'importance de l'approche partenariale dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique de cohésion sociale et urbaine »

comme souhaité par la *Stratégie de Mandat* dans l'ensemble des politiques publiques de la Région. La démarche de communication externe permettra, quant à elle, de contribuer aux changements de mentalités et de favoriser le vivre-ensemble sur le territoire

- Pour aller plus loin la Bourgogne-Franche-Comté pourrait, comme l'a fait la Région Île de France, ou celle des Hauts de France, adopter une Charte Régionale de la Laïcité.

► Activités sportives & culturelles (COS3.3)

(Rappel des points d'évaluation : action favorisant l'accès au sport, et l'accès à la culture (bibliothèque, musées)

Textes de référence : plan de mandat ; Contrat de développement culturel entre l'Etat et la Région Bourgogne Franche Comté, d'un pacte culturel avec l'Etat de contrats régionaux de développement du sport pluriannuels ainsi que d'un dispositif d'éducation artistique et culturelle dans les lycées.

DIAGNOSTIC D'ENSEMBLE

Niveau de maturité exemplaire⁶³ (note de 75/100), avec toutefois un manque de lisibilité des résultats obtenus.

POINTS FORTS

- **Une politique d'ensemble formalisée et complète** au travers : d'un contrat de développement culturel entre l'Etat et la Région ; d'un pacte culturel avec l'Etat de contrats régionaux de développement du sport pluriannuels ; d'un dispositif d'éducation artistique et culturelle dans les lycées et CFA afin de répondre aux engagements de la Stratégie de Mandat.
- **Une gouvernance clairement définie et confiée à la Direction de la culture, des sports, de la jeunesse et de la vie associative (DCSJ)**. Les directions contributives ou devant être informées, notamment la direction de la communication et la direction de l'éducation, ont été identifiées.
- **La démocratie participative a été au centre de la réalisation du contrat de développement culturel Etat/Région coréalisé dans le cadre de 7 ateliers de concertation ayant réuni 200 acteurs** : dirigeants et salariés de clubs sportifs, responsables de ligues et de comités régionaux, élus en charge du sport et du sport adapté.
- **Des enjeux clairement définis lors de la concertation, qui a donné suite à la définition d'un règlement d'intervention et à une communication à géométrie variable auprès de tous les acteurs** : courriers pour les clubs sportifs, pour les salles et compagnie générale ainsi qu'une large communication sur le site de Bourgogne-Franche-Comté
- **Des engagements, priorités et budgets donnant un cadre à une pluralité d'actions pour le soutien à la culture sur 4 grands axes en faveur** : de l'éducation artistique et culturelle, des festivals et manifestations culturelles, du soutien de la filière du Livre, du soutien au cinéma et de la **diffusion de l'offre culturelle en Bourgogne-Franche-Comté**.
- **Une approche socio-économique du soutien au sport en Bourgogne-Franche-Comté**. Les expérimentations de la Région concernant le sport, les formations sportives et l'emploi relèvent d'une approche inclusive globale vertueuse. La pratique d'une activité physique étant identifiée comme un enjeu de santé public de demain, un axe de création d'emploi et d'attractivité il est intéressant de lui appliquer ainsi une vision holistique, traduite sur 3 axes :
 - **En faveur de l'emploi et de l'économie** : par le soutien d'athlètes de haut-niveau et de partenaires impliqués autour des Jeux Olympiques et Paralympiques de PYEONGCHANG 2018, par la contribution accordée au Centre national de ski nordique sur le massif du Jura, pour préparer l'accueil des Jeux Olympiques de la jeunesse en janvier 2020 et en contribuant à l'emploi sportif par l'aide aux structures départementales « *Profession sport* ».

⁶³Le niveau de maturité exemplaire correspond à une note > 75/100 ; le niveau de maturité avancée correspond à une note entre 62,5/100 et 75/100 ; le niveau de maturité moyenne correspond à une note entre 50/100 et 62,5/100 ; le niveau de maturité faible correspond à une note entre 25/100 et 50/100 ; le niveau de maturité très faible correspond à une note entre 0/100 et 25/100.

- **En faveur d'une approche participative** en impulsant une démarche dynamique et en sensibilisant au sport par le biais d'organisation de manifestations sportives (127 en 2018)
- **En faveur de l'inclusion en veillant à proposer des équipements sportifs pour tous, sur l'ensemble du territoire**, avec l'objectif premier d'éviter les zones carencées et d'encourager les pratiques « *handisportives* ».
- **Des résultats mesurés et suivis**, répondants à des objectifs de principes que s'est fixé la Région Bourgogne-Franche-Comté.

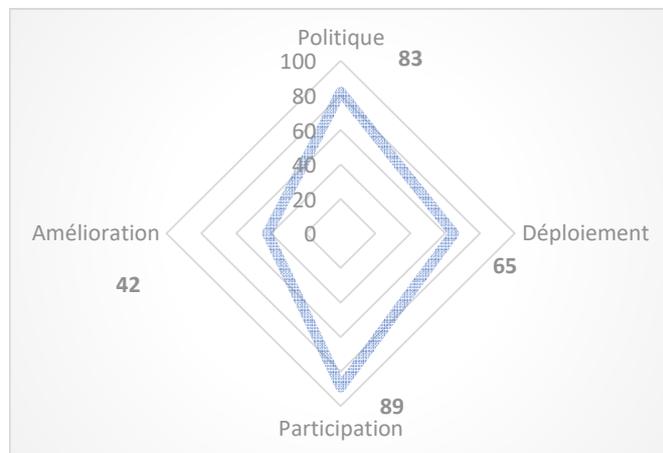
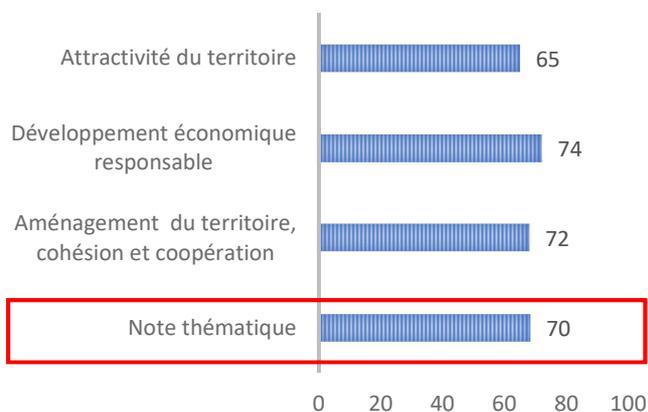
POINTS DE VIGILANCE

- **L'évaluation annuelle de la stratégie de mandat sur la thématique culture et sport est réalisée, mais elle manque de lisibilité du fait de l'absence d'objectifs clairement définis.**
- **Manque de visibilité sur l'existence de formation réalisées auprès des équipes internes** sur la pratique du sport ou à la pratique d'activités culturelles afin d'en faciliter la diffusion et de diffuser l'approche globale déployée en Bourgogne-Franche-Comté.

PRECONISATIONS

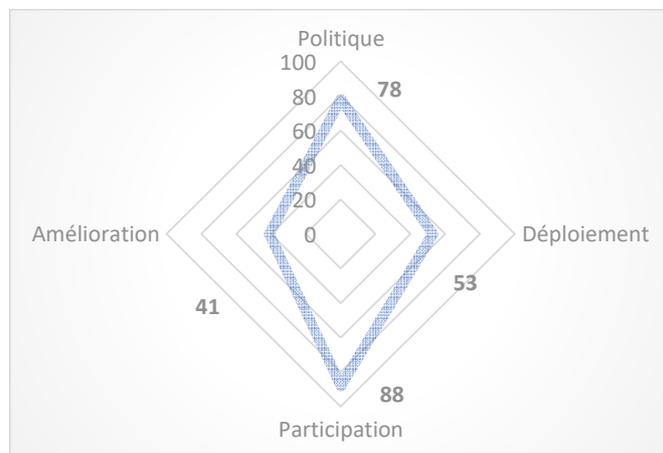
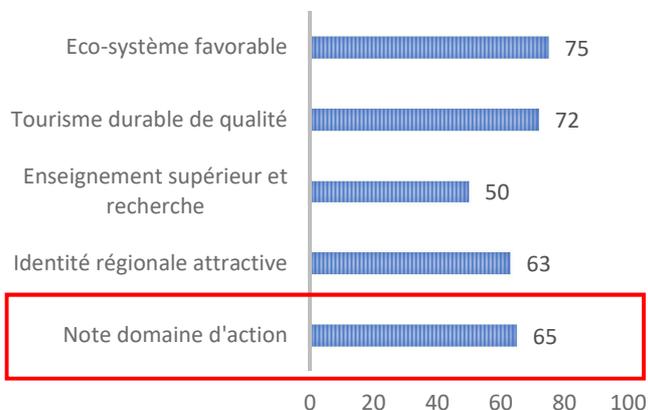
- Les principaux axes d'amélioration sont les suivants :
 - Valoriser, communiquer sur l'approche globale innovante concernant le sport.
 - Piloter la démarche par une approche d'amélioration continue en définissant des objectifs cibles associés.

3.3 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TERRITORIAL



3.3.1 Attractivité du territoire (DET1)

56



► Ecosystème favorable pour les entreprises, les start-up et filières locales (DET1.1)
(Rappel des points d'évaluation : soutien de l'économie numérique, de créateurs d'entreprise, de leviers de compétitivité, d'un écosystème porteur pour les acteurs économiques et les TPE/PME)

Textes de référence : Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) 2017-2021, Plan d'actions « innovation pour les entreprises » de juin 2018, Rapports de CP et Délibérations de l'Assemblée Plénière, Aides à l'innovation pour les Pôles de Compétitivité, plan d'actions 2019 en faveur de l'ESS-TPE-Entrepreneuriat

DIAGNOSTIC D'ENSEMBLE

Niveau de maturité exemplaire⁶⁴ (note de 75/100), sur l'essentiel des points d'évaluation, la Région ayant mis en œuvre des plans d'actions sur l'internationalisation, l'innovation, l'entrepreneuriat et l'attractivité du territoire, mais aussi le développement de l'ESS, des filières agricoles, forêt et bois, du tourisme, de la RSE, etc.

Dans ce domaine, la Région se distingue sur plusieurs principes d'évaluation, notamment par la gouvernance et la concertation mises en place.

POINTS FORTS

- **Sur la base du SRDEII 2017-2021 notamment**, et de nombreux plans d'actions en matière de développement économique durable des territoires (politique ESS, contrats de territoires d'industries, appels à projets « industrie du futur » et « économie circulaire », feuille de route en matière de transition énergétique et de RSE, etc.), **la Région dispose d'une politique formalisée et d'un cadre complet d'intervention en matière économique**
- **Une gouvernance spécifique du SRDEII** a été mise en place et se matérialise par un dispositif organisationnel à trois échelons :
 - Un comité de pilotage stratégique
 - Un comité technique de suivi opérationnel
 - Des comités thématiques
- **Sur la base du logigramme du SRDEII notamment, des plans d'actions thématiques ont été définis** contenant des objectifs stratégiques et opérationnels, des fiches-actions fondées sur le plan de mandat et certains indicateurs de suivi / résultat et d'impact.
- **Un dispositif de pilotage et de suivi opérationnel du SRDEII a été structuré** (tableau de bord d'avancement, évaluations-bilan réguliers, actions correctives...)
- **Bien que l'analyse précise de l'état d'avancement du SRDEII soit délicate dans l'immédiat, son plan d'actions est en cours de déploiement :**
 - Des actions avancées : règlements d'intervention auprès des entreprises convergés à l'échelle BFC ; 2/3 du territoire couvert par des conventions avec les EPCI ; plusieurs déclinaisons du SRDEII adoptées (plan d'internationalisation, plan innovation-entreprises, et prochainement la politique en faveur de l'économie de proximité) ; le PIA 3 régionalisé ; *Capéco* numérique, etc.
 - Des actions moins avancées : sur l'immobilier d'entreprise ou les services d'intérêt économique général (SIEG) dans le domaine de l'ESS.
- **Le dispositif et la mission d'évaluation du SRDEII sont bien décrits, avec notamment la mise en place d'un comité d'évaluation**
- **Plusieurs vecteurs de communication** sont mis en place pour faire connaître la politique économique aux acteurs concernés (notamment les entreprises), et des outils pratiques ont été mis à leur disposition :
 - Un portail dédié sur le site web de la Région, comprenant notamment tests d'éligibilité aux dispositifs, fonctions de recherche avancée selon le lieu, le type et l'avancement du projet, contacts des services par départements
 - Les magazines trimestriels de la Région, avec articles de présentation de dispositifs
 - Le *Guide des aides directes aux entreprises*, en version papier et dématérialisée
 - Des événements dédiés, salons ou conférences thématiques, du type « *Journées de l'économie* » organisés conjointement avec les partenaires économiques
 - L'Agence Economique Régionale, dont plus de la moitié des EPCI sont désormais adhérents, et sur laquelle la Région s'appuie et prévoit de s'appuyer encore davantage pour démultiplier la sensibilisation des publics-cibles
 - Les Réseaux Economiques de Terrain (« RET »), qui permettent aux services de faire remonter des initiatives de terrain et de coordonner / articuler l'intervention de la Région avec celles des

⁶⁴Le niveau de maturité exemplaire correspond à une note > 75/100 ; le niveau de maturité avancée correspond à une note entre 62,5/100 et 75/100 ; le niveau de maturité moyenne correspond à une note entre 50/100 et 62,5/100 ; le niveau de maturité faible correspond à une note entre 25/100 et 50/100 ; le niveau de maturité très faible correspond à une note entre 0/100 et 25/100.

- EPCI au niveau très local
- Le réseau innovation de l'AER, qui a pour mission de promouvoir l'innovation en région, sous toutes ses formes (technologiques ou non), en direction de tous les acteurs régionaux concernés (entreprises, territoires, filières, acteurs du réseau, étudiants ...).
 - Le réseau RSE, qui compte 20 partenaires et propose 75 expertises pour accompagner les entreprises dans une stratégie RSE ou sur des actions ciblées
 - Le réseau Transition économique écologique ADEME-Région, avec une feuille de route commune pour faire de la Tee un levier de compétitivité pour les entreprises et impliquer le plus grand nombre d'entre elles
 - En cours de construction : l'outil « ONDE », outil recensant les offres de service des partenaires économiques BFC (337 partenaires), permet de développer des échanges entre partenaires du développement économique, mieux piloter les actions individuelles et collectives et constitue un outil de contrôle de gestion et de communication à toute la sphère économique de la Région
- **Une concertation opérationnelle** a été mise en œuvre, associant étroitement les territoires et intervenant dès le moment de la définition des enjeux et objectifs.
 - **Les indicateurs disponibles sont peu complets**, mais montrent des résultats en hausse pour les quelques dispositifs qui en disposent (« Capéco numérique », plan d'internationalisation, Réseau RSE BFC, etc.).

POINTS DE VIGILANCE

- Les actions du plan d'actions du SRDEII ne sont pas assorties d'échéances, pas temporellement définies.
- Faute d'un tableau de bord général de suivi des engagements du SRDEII, toutes ses actions ne sont pas évaluables / mesurables en l'état.

PRECONISATIONS

Les principaux axes d'amélioration sont les suivants :

- La mesure des performances

Le dispositif en place, déjà très mature, pourrait donc être renforcé par :

- L'établissement d'un tableau de bord d'ensemble permettant des mesures quantitatives de performance, reprenant les fiches actions du SRDEII, en y précisant les échéances prévues et en développant des indicateurs-clés.

► Tourisme durable et de qualité (DET1.2)

(Rappel des points d'évaluation : développement d'un tourisme inclusif, créateur de valeur et éco-responsable de qualité)

Textes de référence : Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) 2017-2022

DIAGNOSTIC D'ENSEMBLE

Niveau de maturité avancée⁶⁵ (note de 72/100), sur l'essentiel des points d'évaluation, la Région ayant déployé des actions en matière d'adaptation de l'offre d'hébergements, d'attractivité et de promotion de la Région, de tourisme solidaire, etc.

Dans ce domaine, la Région se distingue sur plusieurs principes d'évaluation, notamment par la gouvernance et la concertation mises en place.

POINTS FORTS

⁶⁵Le niveau de maturité exemplaire correspond à une note > 75/100 ; le niveau de maturité avancée correspond à une note entre 62,5/100 et 75/100 ; le niveau de maturité moyenne correspond à une note entre 50/100 et 62,5/100 ; le niveau de maturité faible correspond à une note entre 25/100 et 50/100 ; le niveau de maturité très faible correspond à une note entre 0/100 et 25/100.

- **Sur la base du SRDTL 2017-2022, la Région dispose d'une politique formalisée et fortement portée par la Présidente** en matière de tourisme durable et de tourisme qualitatif
- **Un cadre complet d'intervention a été défini**, avec un plan d'action de 6 objectifs stratégiques (exemple : « *Développer l'attractivité touristique de la Région* ») décomposés en 36 "chantiers" (exemple : "*Favoriser les flux de touristes en provenance des régions voisines*") eux-mêmes déclinés au sein de fiches-actions
- **Une gouvernance spécifique du SRDTL a été mise en place et se matérialise par :**
 - Un comité technique
 - Un comité stratégique
 - Une Conférence annuelle du tourisme réunissant l'ensemble des acteurs professionnels du tourisme de Bourgogne-Franche-Comté.

Par ailleurs, le *Comité régional du tourisme de Bourgogne-Franche-Comté (CRT)* organise ses missions pour bénéficier à tous les professionnels du tourisme de la région, autour d'un programme d'actions.
- **Bien que l'analyse précise de l'état d'avancement du SRDTL soit délicate dans l'immédiat (2018 était la première année de mise en œuvre), son plan d'actions est en cours de déploiement**, avec des conventions de partenariat conclues avec les 8 départements, chacun d'entre eux ayant été invité à se positionner quant à la mise en œuvre des 36 chantiers.
- **Plusieurs vecteurs de communication** sont mis en place pour diffuser la politique touristique aux acteurs concernés, et des outils pratiques ont été mis à leur disposition :
 - Un portail dédié sur le site web de la Région
 - Les magazines trimestriels
 - La mise à disposition de documents ou d'information (SRDTL bien sûr, mais aussi Guide des aides pour accompagner les territoires)
 - Des conférences ou prix régionaux organisés conjointement avec les partenaires
 - Une galerie photos et des liens vers les 100 merveilles de Bourgogne-Franche-Comté.
- **En matière de concertation**, la Région a privilégié une méthode de co-construction du SRDTL en associant le plus largement possible les acteurs concernés, publics et privés :
 - Phase de lancement dès mai 2016 avec une réunion et un atelier régional
 - Espace de contribution citoyenne en ligne
 - Plusieurs réunions associant les huit départements à l'automne 2016
 - Réunion du CTAP et de sa commission « tourisme » en novembre 2016
 - Série d'ateliers et cycle de réunions territorialisées fin 2016-début 2017
 - Phase de consultation officielle engagée début juin 2017
 - etc.

POINTS DE VIGILANCE

- Si un bilan 2018 de l'intervention de la Région à l'issue de la première année de mise en œuvre du SRDTL a bien été réalisé, ce document **ne permet pas de mesurer l'avancement de chacun des 36 chantiers**.
- **Malgré plusieurs réunions des groupes de travail en charge d'affiner les éléments opérationnels de chaque chantier du SRDTL (identification des partenaires/acteurs concernés, conditions de mise en œuvre, financement, critères d'évaluation), la synthèse de leurs travaux n'a pas été identifiée.**

PRECONISATIONS

Le principal axe d'amélioration en matière de politique touristique concerne la mesure des performances. La Direction du Tourisme indique qu'elle y travaillera au 2^{ème} semestre 2019, notamment pour l'établissement d'indicateurs et d'un tableau de bord d'ensemble, de suivi d'avancement des 36 chantiers du SRDTL, d'évaluation des actions, et de communication dans le rapport d'activités 2019 sur la mise en œuvre de certains chantiers.

Le dispositif en place, déjà mature, pourrait être renforcé par :

- La définition des objectifs opérationnels et des échéances de chaque chantier du SRDTL
- L'établissement d'indicateurs et d'un tableau de bord d'ensemble permettant d'apprécier la

réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels.

► Enseignement supérieur et recherche (DET1.3)

(Rappel des points d'évaluation : Soutien et valorisation de l'enseignement supérieur et de la recherche)

Textes de référence : Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) 2018-2021.

DIAGNOSTIC D'ENSEMBLE

Niveau de maturité moyen⁶⁶ (note de 50/100), essentiellement dû au fait que le SRESRI est en cours d'élaboration (vote prévu à l'AP d'octobre 2019) et que certaines informations, notamment sur la gouvernance du schéma, n'ont pas encore été publiées.

Néanmoins, le SRESRI adresse l'ensemble des points d'évaluation, avec notamment des plans d'actions visant l'attractivité de l'offre d'enseignement supérieur, les conditions de vie et d'études des étudiants, la mobilité internationale des apprentis, lycéens, étudiants et jeunes demandeurs d'emploi, l'excellence de la recherche et l'émergence de nouvelles thématiques, ainsi que la valorisation des résultats).

POINTS FORTS

- Avec le SRESRI 2018-2021, la Région va très prochainement disposer **d'une politique formalisée et d'un cadre complet en matière de recherche et d'enseignement supérieur**
- **Le lancement des concertations avec les acteurs et les collectivités du territoire** pour son élaboration est porté au plus haut niveau par la voix de la vice-présidente de Région
- **La Région n'attend pas le vote du prochain schéma pour diffuser sa politique régionale d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, mobiliser ses partenaires et mettre à disposition des outils pratiques pour les acteurs concernés (jeunes, établissements, organismes de recherche, etc.) :**
 - Portail dédié sur le site web de la Région
Mise à disposition de documents ou d'informations (sur les dispositifs, les événements, les partenaires tels que l'UBFC)
 - Nombreuses animations programmées chaque année par la Région avec l'aide de ses partenaires (Carrefours *Jeunes-Chercheurs-Entreprises*, French Fab Tour, *Olympiades des sciences de l'ingénieur*, *Challenge Innov'*, Journée technique "*Hydrogène et filières*", etc.).

POINTS DE VIGILANCE

- **Les modalités de concertation autour du futur SRESRI ne sont pas particulièrement décrites.**
- **Les actions du SRESRI ne sont pas encore assorties d'échéances (pas temporellement définies).**
- **Le dispositif de pilotage/suivi opérationnel (tableau de bord d'avancement, évaluations-bilan réguliers, actions correctives...) du futur schéma n'est pas encore explicité.**

PRECONISATIONS

Le principal axe d'amélioration est une plus grande transparence sur les modalités d'échange et de concertation autour du futur SRESRI

Par ailleurs, le dispositif qui va être mis en place devra prévoir l'établissement d'un tableau de bord d'ensemble (ou autre document assimilé) visant à suivre et analyser précisément l'état d'avancement du plan d'actions.

⁶⁶Le niveau de maturité exemplaire correspond à une note > 75/100 ; le niveau de maturité avancée correspond à une note entre 62,5/100 et 75/100 ; le niveau de maturité moyenne correspond à une note entre 50/100 et 62,5/100 ; le niveau de maturité faible correspond à une note entre 25/100 et 50/100 ; le niveau de maturité très faible correspond à une note entre 0/100 et 25/100.

► Image et identité régionales attractives (DET1.4)

(Rappel des points d'évaluation : Soutien du patrimoine et de la culture régionaux, marketing territorial et déploiement d'une marque régionale)

Textes de référence : Projet de Direction - Direction de la Culture, Sport, Jeunesse, Vie associative 17/01/2018.

DIAGNOSTIC D'ENSEMBLE

Niveau de maturité avancée⁶⁷ (note de 63/100), sur l'essentiel des points d'évaluation, l'intervention régionale se distinguant par des actions touchant aussi bien à la préservation de l'emploi culturel, la diffusion artistique sur l'ensemble du territoire, l'amélioration des conditions d'accès à la culture, que le soutien à la restauration du patrimoine, etc.

Dans ce domaine, la Région se distingue sur plusieurs principes d'évaluation, notamment par la gouvernance et la concertation mises en place.

POINTS FORTS

- **La Région dispose d'un cadre complet d'intervention en matière de culture et patrimoine, formalisé notamment au sein d'un projet de Direction comprenant :**
 - Le plan d'actions, avec des engagements (33 fiches)
 - Les Directions pilotes, celles associées et contributrices, celles associées pour information
 - Les actions opérationnelles à proposer, le niveau de priorité, le calendrier, le budget prévisionnel annuel moyen, les facteurs de réussite, les indicateurs
 - Des fiches actions décrites avec ce même niveau de détail.
- **Par ailleurs, la Région a lancé début 2017 une démarche de marketing territorial** (territoire défini comme celui « *de l'accessible* » et du « *mode de vie sain* »), dont la feuille de route a été présentée devant l'ensemble des partenaires le 21 juin 2019. Celle-ci constitue le point d'aboutissement d'un travail coopératif visant mettre en œuvre une série d'actions identifiant les acteurs impliqués, les échéances et les résultats attendus.
- Sur ce point, un travail important a été réalisé par la Direction de la communication (communication grand public institutionnelle mais aussi promotionnelle), le Comité régional du tourisme de Bourgogne-Franche-Comté et L'Agence Economique Régionale, qui véhiculent l'image de la Région, chacun dans leur secteur.
- **Le chef de file et le dispositif de pilotage/suivi opérationnel de la politique culturelle régionale sont identifiés, avec une élue de référence (2ème vice-présidente en charge de la culture et du patrimoine) et une Direction dédiée**
- **Les opérations et actions les plus significatives mises en place chaque année sont recensées, ainsi que les budgets mobilisés**, même si l'analyse précise de l'état d'avancement du plan d'actions de la Région dans ce domaine est délicate dans l'immédiat.
- **Des actions d'information et de sensibilisation à la politique culturelle régionale ont été déployées, notamment :**
 - Un portail dédié sur le site web de la Région, avec une présentation synthétique des engagements, des dispositifs et événements en lien avec la culture et le patrimoine
 - Les magazines trimestriels de la Région, avec articles de présentation des actualités dans ce domaine
 - Un site web dédié au patrimoine : <http://patrimoine.bourgognefranche-comte.fr/>
- **Concernant la démarche de marketing territorial, deux outils sont en cours d'élaboration :**
 - Un guide de prise de parole, qui permettra de donner des lignes directrices partagées par les partenaires pour décliner le positionnement stratégique
 - Une feuille de route marquant le point de départ de co-construction d'actions opérationnelles autour de 4 axes (sentiment d'appartenance, équilibre de vie, offre d'accueil lisible, outils et

⁶⁷Le niveau de maturité exemplaire correspond à une note > 75/100 ; le niveau de maturité avancée correspond à une note entre 62,5/100 et 75/100 ; le niveau de maturité moyenne correspond à une note entre 50/100 et 62,5/100 ; le niveau de maturité faible correspond à une note entre 25/100 et 50/100 ; le niveau de maturité très faible correspond à une note entre 0/100 et 25/100.

projets communs)

- **L'exercice des compétences partagées en matière de politique culturelle est décrit** (contrat de développement culturel Etat/Région, groupe de travail culture issu de la CTAP)
- **La Région a d'emblée mis en place une concertation opérationnelle des acteurs culturels :**
 - Une rencontre inaugurale en mai 2016 pour de premiers échanges avec les professionnels du secteur.
 - Une série d'ateliers de concertation organisés en 2017
 - Les contours d'une instance de concertation ont été définis.

POINTS DE VIGILANCE

- **La visibilité est difficile sur la proportion d'élus et d'agents formés aux dispositifs de la Région** en matière de patrimoine et de marketing territorial
- Au-delà d'une liste et du descriptif des opérations et actions les plus significatives pour 2018, des budgets mobilisés pour chaque action les plus significatives, et des chiffres clés présentés dans le Rapport d'activité de la Direction de la Culture, **les informations sont éparses quant à la mesure quantitative des performances.**

PRECONISATIONS

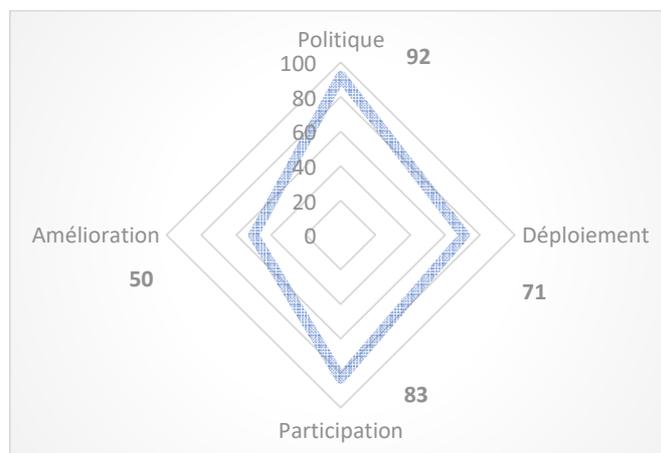
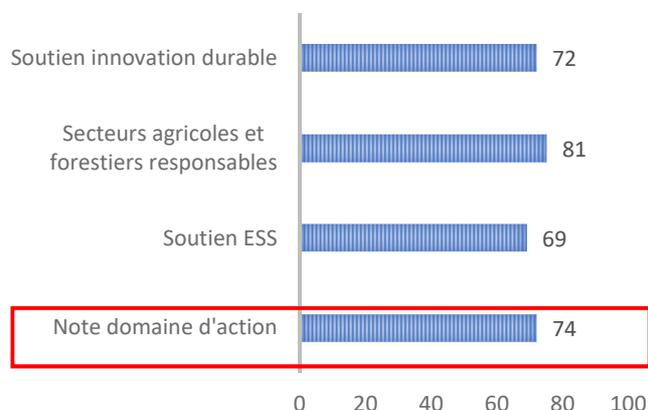
Les principaux axes d'amélioration sont les suivants :

- Une mise à disposition du public, avec un portage fort au plus haut niveau, des échéances et du plan d'actions de la Région en matière de culture et patrimoine

Par ailleurs, le dispositif en place pourrait être renforcé par :

- L'utilisation d'un tableau de bord dynamique visant à suivre la réalisation des engagements en matière de culture et patrimoine

3.3.2 Développement économique responsable (DET2)



► Innovation durable et promotion du développement durable auprès des acteurs économiques locaux (DET2.1)

(Rappel des points d'évaluation : innovation durable, promotion du DD/TEE auprès des acteurs économiques de la région)

Textes de référence : Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) 2017-2021, Plan d'actions « innovation pour les entreprises » de juin 2018, Contrat de Plan Etat-Région, Politique Economique RSE, Aides à l'innovation pour les Pôles de Compétitivité, plan d'actions 2019 en faveur de l'ESS-TPE-Entrepreneuriat.

DIAGNOSTIC D'ENSEMBLE

Niveau de maturité avancée⁶⁸ (note de 72/100) sur l'ensemble des points d'évaluation, la politique d'innovation de la Région adressant les enjeux d'internationalisation, de transition écologique et numérique, de coopération entre les acteurs économiques, de dialogue social territorial et de formation professionnelle.

Dans ce domaine, la Région se distingue sur plusieurs principes d'évaluation, notamment par le fait d'avoir formalisé sa politique, d'avoir mis en place une gouvernance dédiée, défini un programme de sensibilisation et d'accompagnement des entreprises et d'avoir organisé une concertation spécifique.

POINTS FORTS

- **La Région a établi et adopté un cadre d'intervention précis pour encourager les entreprises à innover**, contenant des objectifs, des échéances et un plan d'action autour de trois axes que sont la sensibilisation, l'accompagnement et l'attractivité, décomposé en 12 fiches-actions.
- **De nombreux plans d'actions sont également mis en œuvre en matière de développement économique durable des entreprises et des territoires** (feuilles de route transition énergétique, économique et RSE, Fiche 3 du CPER « environnement, maîtrise de l'énergie et DD », appel à projets économie circulaire ADEME / Région, Appel à Manifestation d'intérêt « Eco-innovez », actions de l'AER en matière d'accompagnement à l'éco-conception et l'éco-innovation, règlement

⁶⁸Le niveau de maturité exemplaire correspond à une note > 75/100 ; le niveau de maturité avancée correspond à une note entre 62,5/100 et 75/100 ; le niveau de maturité moyenne correspond à une note entre 50/100 et 62,5/100 ; le niveau de maturité faible correspond à une note entre 25/100 et 50/100 ; le niveau de maturité très faible correspond à une note entre 0/100 et 25/100.

d'intervention « performance environnementale », offres de services transition énergétique et économie circulaire ADEME – Région destinées aux entreprises, programmes DD à destination des consulaires, etc.)

- **Le Plan d'actions « innovation pour les entreprises » est porté publiquement par le 7^{ème} vice-président en charge du développement économique, de la nouvelle croissance et de l'emploi.**
- **La gouvernance et le dispositif de pilotage/suivi opérationnel du Plan d'actions « innovation pour les entreprises » ont été établis :**
 - Un pilotage assuré par un comité thématique de l'innovation, instance prévue dans le SRDEII réunissant les principaux acteurs de l'innovation (agence économique régionale, pôles, clusters, CCIR, COMUE, etc.).
 - Un bilan périodique et une évaluation du plan d'actions
 - Une grille de suivi et d'évaluation
- **Un programme de sensibilisation et d'accompagnement des entreprises, des territoires, des filières, des acteurs de la recherche, a été défini parmi les 12 fiches actions prévues dans le plan d'actions innovation-entreprises :**
 - Séances de formation et d'information, création d'outils de communication, réunions thématiques, mise en lumière des success stories, communication inter-réseau et mise en lumière du réseau régional de l'innovation, etc.
 - Outils financiers, labels et réseau des pépinières, etc.
 - Coordination avec les partenaires : Agence régionale de développement économique, pôles de compétitivité, clusters, SATT du Grand-Est, etc.
- **Le plan d'actions innovation-entreprises a bénéficié d'une concertation ad hoc** organisée avec les directions concernées, l'Agence Economique Régionale, l'Etat, Bpifrance, les consulaires, etc., en plus des contributions émises au moment de l'élaboration du SRDEII.
- **La Région prévoit la définition et le suivi régulier d'indicateurs pour chaque action.**

POINTS DE VIGILANCE

- **Le Plan d'actions innovation-entreprises est en cours de déploiement, mais la visibilité est faible dans l'immédiat sur son état d'avancement**, faute d'un tableau de bord d'ensemble.
- **Les indicateurs et les modalités de suivi** finalement retenus par le comité thématique de l'innovation afin d'évaluer la mise en œuvre du plan d'action innovation-entreprises ne sont pas communiqués.
- **La Région n'indique pas quelle grille d'analyse et critères d'instruction des dossiers** les services utilisent pour s'assurer que le projet d'innovation ait du sens d'un point de vue des enjeux écologiques, sociaux et sociétaux (caractère « durable » du projet d'innovation)
- **Des indicateurs** sont uniquement publiés au titre de la politique « innovation » ou de la politique « filières et industrie du futur » et ne permettent pas d'évaluer / mesurer l'ensemble des résultats et leur évolution en matière d'innovation.

PRECONISATIONS

Les principaux axes d'amélioration sont les suivants :

- La structuration, ou tout du moins, la diffusion du dispositif d'évaluation de la politique en faveur de l'innovation

Par ailleurs, le dispositif en place, déjà mature, pourrait être renforcé par la diffusion d'indicateurs de performance et l'utilisation d'un tableau de bord dynamique visant à suivre la réalisation des engagements en matière d'innovation.

► Développement du secteur agricole et forestier responsable (DET2.2)

(Rappel des points d'évaluation : Agriculture respectueuse qualité de production & environnement, agriculture de proximité, agriculture source de vitalité locale et d'inclusion, consommation durable et locale, gestion durable des forêts et de la ressource bois)

Textes de référence : Plan Régional pour le Développement Agricole (PRDA) 2017-2022, Contrat forêt-bois régional 2018-2028, Programmes de développement rural (PDR 2014-2020) de Bourgogne et de Franche-Comté.

DIAGNOSTIC D'ENSEMBLE

Niveau de maturité exemplaire⁶⁹ (note de 81/100) sur l'ensemble des points d'évaluation, la Région affichant pour objectifs de renforcer le volet agricole en termes de développement économique, de favoriser des filières agricoles durables, diversifiées et ancrées dans le territoire et s'engageant sur la gestion durable des forêts, l'accompagnement des projets de territoires, le développement des compétences, etc.

Dans ce domaine, la Région se distingue sur plusieurs principes d'évaluation, notamment par le fait d'avoir formalisé sa politique, d'avoir mis en place une gouvernance dédiée, défini un programme de sensibilisation et d'accompagnement des entreprises et d'avoir organisé une concertation spécifique.

POINTS FORTS

- **En matière de politique agricole, la Région a adopté un Plan Régional pour le Développement Agricole (PRDA)** porté publiquement par sa Présidente, cadre concerté adossé au SRDEII et conforme à la stratégie de mandat
- Les cadres d'action des **Programmes de Développement Rural** de Bourgogne et de Franche-Comté (programmes européens) sont également des éléments clés de la politique régionale et de la gouvernance agricole.
- **La Région a aussi formalisé la Stratégie régionale forêt-bois (Contrat forêt-bois)**, décomposée en six objectifs stratégiques, eux-mêmes déclinés en objectifs opérationnels avec description des enjeux et priorités, de la méthode, des bénéficiaires / partenaires et du chef de file pour l'animation et suivi, etc.
- La prise en compte du développement durable, l'innovation et la recherche sont au cœur des politiques régionales (appel à projet PEI - partenariat européen d'innovation - « agriculture et foresterie productive et durable, appel à projets « recherche et expérimentation en agriculture », etc.)
- **La gouvernance régionale agricole** (Région-Etat-profession agricole, à travers la chambre régionale d'agriculture et les syndicats agricoles) se réunit tous les 3 mois depuis la crise agricole de 2016 pour travailler à la convergence des politiques publiques agricoles en région et intègre depuis fin 2018 la préparation concertée du prochain PDR.
- **Sur le plan interne, la transversalité** est mise en œuvre par une coprésidence des vice-présidents délégués à l'agriculture et à l'Europe, et une préparation et un suivi par les Directions de l'agriculture et la forêt et de l'Europe et rayonnement international.
- **Une gouvernance spécifique a été également mise en place pour le Contrat forêt-bois :**
 - Une Commission régionale forêt-bois (co-pilotage avec l'Etat)
 - Une conférence de filière dont l'objet est d'évaluer l'avancement des actions
 - Un comité des financeurs dont l'objet est d'examiner les projets
- **Un état d'avancement de la mise en œuvre du Contrat forêt-bois** a été présenté aux membres de la CRFB en mars 2019
- **La coordination prévue dans le cadre du PRDA et du Contrat forêt-bois** est présentée et des dispositifs de pilotage/suivi opérationnel sont prévus et décrits :
 - Un plan d'évaluation pour le PRDA, comprenant les objectifs de l'évaluation, son périmètre, les ressources à affecter, les données à structurer les modalités de collecte et de traitement des données, etc.
 - Des Rapports Annuels de mise en Œuvre (RAMO) pour les PDR
 - Un bilan annuel de mise en œuvre et une évaluation à mi-parcours pour le Contrat forêt-bois

⁶⁹Le niveau de maturité exemplaire correspond à une note > 75/100 ; le niveau de maturité avancée correspond à une note entre 62,5/100 et 75/100 ; le niveau de maturité moyenne correspond à une note entre 50/100 et 62,5/100 ; le niveau de maturité faible correspond à une note entre 25/100 et 50/100 ; le niveau de maturité très faible correspond à une note entre 0/100 et 25/100.

- **Plusieurs vecteurs de communication** sont mis en place pour faire connaître aux acteurs concernés (agriculteurs, entreprises de 1^{ère} et 2^{ème} transformation, territoires, etc.) les politiques régionales dans le domaine agricole et du développement forestier :
 - Des portails dédiés sur le site web de la Région, avec présentation de ses dispositifs de la Région dans ce domaine, des articles de présentation, évènements, etc.
 - Les magazines trimestriels
 - Une campagne de communication « *notre agriculture par cœur* », avec des mini-reportages illustrant le savoir-faire et l'étendue des métiers de l'agriculture en Bourgogne-Franche-Comté
 - etc.
- **Des outils pratiques et dispositifs incitatifs leurs sont également dédiés :**
 - Dans le cadre du PRDA : contrats de filières bien sûr, mais aussi audits de filières et d'exploitation, formation aux métiers de l'agriculture, services de conseil aux agriculteurs, accompagnement à l'installation, etc.
 - Dans le cadre du Contrat forêt-bois : renforcement des services en matière de collecte, de stockage et de diffusion de l'information en région, services d'accompagnement individuel et collectif aux entreprises porteuses de projets de développement, aides financières aux entreprises, partenariats entreprises / centres de formation, formation sous toutes ses formes et pour tout public, etc.
- **Une concertation opérationnelle** fondée sur la co-production a été déployés pour le PRDA :
 - Conférences de filières
 - Ateliers thématiques spécifiques
 - Audits des filières
- **L'adoption des PDR de Bourgogne et de Franche-Comté ont aussi fait l'objet de nombreuses concertations** avec les partenaires de la Région : Etat (DRAAF), conseils départementaux, profession agricole (Chambre régionale d'agriculture et représentants de syndicats agricoles), les filières, les Agences de l'eau, acteurs de l'environnement, de la recherche, du monde associatif, etc.
- **Une concertation poussée a également été menée pour le Contrat forêt-bois :**
 - Travail commun avec l'Etat, la Région et l'interprofession FIBOIS
 - Deux cycles d'ateliers qui ont eu lieu fin 2016 et début 2017 en présence de participants de toute la filière (de l'amont à l'aval) et en associant les territoires de projets et les acteurs de l'environnement.
 - Réunions annuelles de la CRFB en conférence de filière pour évaluer l'avancement, adapter son contenu le cas échéant et définir les priorités d'actions pour l'année à venir.
- **S'agissant des aides collectives ou aux filières, un bilan annuel de suivi-évaluation** est mené sur les actions relevant des quatre principales filières agricoles (lait, viande bovine, viande porcine et grandes cultures), sur la base des indicateurs définis au sein du comité de pilotage.
- Au regard des **Rapports Annuels de Mise en Œuvre (RAMO)** transmis chaque année par la Région à la Commission européenne, des cibles qualitatives ou quantitatives et des indicateurs de résultats et les résultats obtenus dans le cadre des PDR sont formalisés. Les aides directes régionales aux exploitants agricoles sont ainsi suivies et les données collectées au 31 décembre 2018 permettent de mesurer les priorités autour de l'innovation/connaissance, compétitivité, filières/transformation, eau, biodiversité et sols, changement climatique
- **Dans le domaine du développement forestier, des objectifs-cibles en termes de résultats et d'impact, ainsi que des indicateurs de performance ont également été formulés.**

POINTS DE VIGILANCE

- Que ce soit pour le PRDA ou le Contrat forêt-bois régional, les cadres d'intervention sont formalisés mais **les objectifs manquent de précision et les actions prévues ne sont pas assorties d'échéances** (pas temporellement définies).
- **La gouvernance du PRDA est encore à définir**, bien qu'un comité de pilotage se soit réuni en octobre 2018 avec les partenaires (Etat, Conseils départementaux, Chambre régionale d'agriculture), et sans que cela n'empêche la mise en œuvre de la politique

- Le plan d'actions du PRDA est en cours de déploiement, mais en attendant l'évaluation qui en sera faite à la fin 2020, **l'analyse précise de son état d'avancement est délicate**

PRECONISATIONS

Les principaux axes d'amélioration sont les suivants :

- La visibilité des résultats et des performances de la politique régionale dans le domaine agricole

► Economie sociale et solidaire (DET2.3)

(Rappel des points d'évaluation : Soutien à l'économie sociale et solidaire)

Textes de référence : Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) 2017-2021, plan d'actions 2019 en faveur de l'ESS-TPE-Entrepreneuriat.

DIAGNOSTIC D'ENSEMBLE

Niveau de maturité avancée⁷⁰ (note de 69/100) sur l'ensemble des points d'évaluation, la Région témoignant d'une stratégie pour promouvoir l'ESS, favoriser la création et la consolidation d'emplois d'utilité sociale, avec la priorité donnée à l'accompagnement des entreprises à tous les stades de leur développement et à l'innovation sociale.

Dans ce domaine, la Région se distingue sur plusieurs principes d'évaluation, notamment par le fait d'avoir mis en place une gouvernance dédiée, défini un programme de sensibilisation et d'accompagnement des entreprises et d'avoir organisé une concertation spécifique.

POINTS FORTS

- **La Région a formalisé une politique en faveur de l'économie sociale et solidaire :**
 - L'ESS fait partie des six principes directeurs affichés dans le SRDEII
 - Et un cadre plus complet va être défini avec l'adoption, dans les prochains mois, (date non connue à ce jour) du plan d'actions « économie de proximité », et notamment de dispositifs en faveur de l'ESS-TPE-Entrepreneuriat.
- **L'action régionale pour l'économie sociale et solidaire est portée publiquement et au plus haut niveau par la Présidente de Région et le Vice-Président en charge de l'Économie sociale et solidaire.**
- **La gouvernance de cette politique régionale** est celle mise en place dans le cadre du SRDEII, soit un dispositif organisationnel à trois échelons :
 - Un comité de pilotage stratégique
 - Un comité technique de suivi opérationnel
 - Un comité thématique en charge de l'ESS, qui sera naturellement en charge de l'évaluation et du suivi de ce plan d'actions.
- Bien que l'analyse précise de l'état d'avancement de la politique régionale en faveur de l'ESS soit délicate dans l'immédiat, **son plan d'actions est en cours de déploiement :**
 - Actions poursuivies et consolidées à l'échelle de la grande région
 - Un peu plus de 200 dossiers traités au titre de la politique ESS en 2017.
- **Plusieurs vecteurs de communication** sont mis en place pour faire connaître cette politique régionale aux acteurs concernés :
 - Un portail dédié sur le site web de la Région, avec synthèse des dispositifs, témoignages d'entreprises, liens vers les partenaires (CRESS, France Active, Générateur Bourgogne-Franche-Comté, GRAIE, etc.)
 - Les magazines trimestriels

67

⁷⁰Le niveau de maturité exemplaire correspond à une note > 75/100 ; le niveau de maturité avancée correspond à une note entre 62,5/100 et 75/100 ; le niveau de maturité moyenne correspond à une note entre 50/100 et 62,5/100 ; le niveau de maturité faible correspond à une note entre 25/100 et 50/100 ; le niveau de maturité très faible correspond à une note entre 0/100 et 25/100.

- Le Guide des aides aux entreprises
- **Des outils pratiques et dispositifs incitatifs** leurs sont également dédiés :
 - Aides à l'emploi / insertion
 - Aides à l'emploi / associations d'aide à domicile
 - Générateur Bourgogne-Franche-Comté
 - Investissements ESS (matériels, véhicules, développement de l'activité économique...)
 - Participation de la Région à la création de SCOP-SCIC
- **La Région finance par ailleurs la CRESS pour la mobilisation des partenaires / acteurs relais (sensibilisation à l'ESS, formations supérieures en ESS, formation pour les bénévoles, etc.).**
- **La politique régionale en faveur de l'ESS a fait l'objet d'une concertation partenariale**, intervenue dès le moment de la définition des enjeux et objectifs.
 - La conférence régionale de l'ESS de 2016 rassemblée plus de 160 participants d'horizons professionnels divers (salariés, dirigeants et bénévoles d'entreprises de l'ESS acteurs économiques, institutionnels et élus de collectivités territoriales, fonctionnaires d'État...).

POINTS DE VIGILANCE

- **Les actions du plan d'actions régional en faveur de l'ESS ne sont pas assorties d'échéances (pas temporellement définies).**
- **Les cibles quantitatives et indicateurs de performance utilisés pour évaluer et mesurer l'avancement du plan d'action ESS n'ont pas été identifiés.**
- **Du fait d'informations très éparses, les résultats obtenus dans le domaine de l'ESS, et leur évolution, ne sont pas évaluables / mesurables en l'état.**

PRECONISATIONS

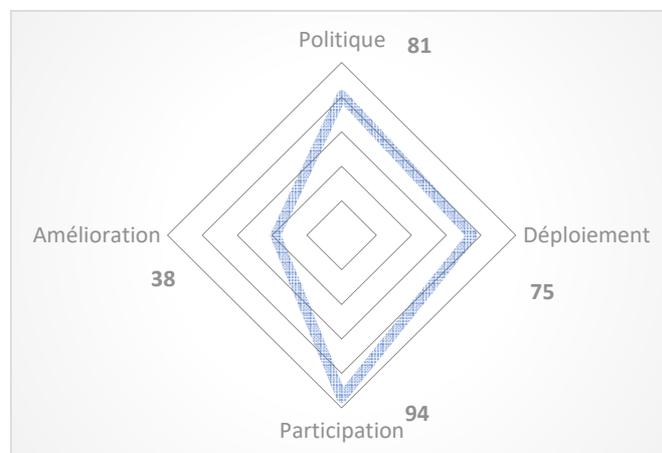
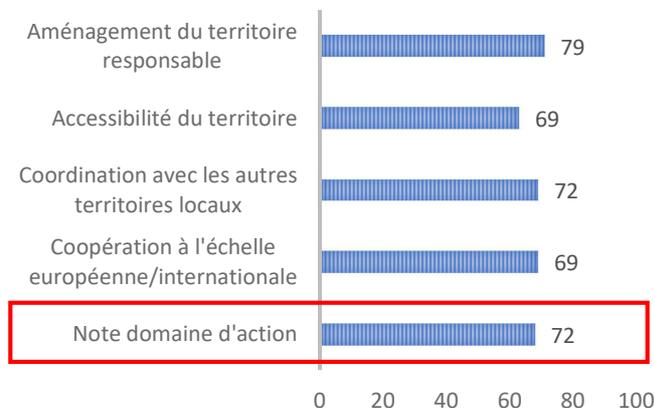
Les principaux axes d'amélioration sont les suivants :

- Le suivi du déploiement du plan d'actions
- La mesure des performances

Par ailleurs, le dispositif en place, déjà très mature, pourrait être renforcé par :

- La mise en place d'un dispositif de pilotage/suivi opérationnel (tableau de bord d'avancement, évaluations-bilan réguliers, actions correctives...)

3.3.3 Aménagement du territoire, cohésion et coopération territoriale (DET3)



► Aménagement du territoire responsable (DET3.1)

(Rappel des points d'évaluation : Attractivité des bassins de vie et d'activité ; soutien aux associations, commerces et services ; aménagement numérique du territoire)

Textes de référence : Grand objectifs et orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), Version zéro du SRADDET, Ensemble des Règlements d'Intervention en matière d'Aménagement du Territoire.

DIAGNOSTIC D'ENSEMBLE

Niveau de maturité exemplaire⁷¹ (79/100) : les Règlements d'Intervention en matière d'aménagement du territoire, d'une part, et le SRADDET, d'autre part, adressent l'ensemble des points d'évaluation, même si ce dernier est encore en cours d'élaboration (il ne sera opposable qu'en 2020 et dans l'attente, l'action de la Région se fonde sur les deux anciens SRADDT 2012 et 2013 de Bourgogne et Franche-Comté, imprégnés de la même philosophie).

POINTS FORTS

- **La version zéro du SRADDET** consultée pour cette évaluation témoigne d'une politique et d'un cadre complet/précis en termes d'aménagement du territoire, porté publiquement par la Présidente, le Vice-Président à la Cohésion territoriale et aux Parcs et le conseiller régional délégué à la Prospective.
- **Des actions ont déjà été engagées en matière d'aménagement du territoire :**
 - La politique de cohésion territoriale portée par les élus et qui vise tous les territoires : ruralité, territoires de projet, centralités et quartiers
 - Une délibération cadre de juin 2017 a fixé l'intervention de la Région notamment concernant les contrats de territoires, les dispositifs en faveur de l'habitat, etc.

⁷¹Le niveau de maturité exemplaire correspond à une note > 75/100 ; le niveau de maturité avancée correspond à une note entre 62,5/100 et 75/100 ; le niveau de maturité moyenne correspond à une note entre 50/100 et 62,5/100 ; le niveau de maturité faible correspond à une note entre 25/100 et 50/100 ; le niveau de maturité très faible correspond à une note entre 0/100 et 25/100.

- Des règlements d'intervention favorisant la prise en compte des critères de développement durable (quartiers durables) et la valorisation du patrimoine (cités de caractère, etc.)
- **Une gouvernance spécifique des politiques de cohésion territoriale a été mise en place et se matérialise par :**
 - Un comité de suivi qui rassemble les Vice-présidents porteurs des politiques intégrées au SRADDET, élargi en tant que de besoin
 - Un comité de pilotage qui rassemble les Directions et services concernés
- **Le chef de file interne et le dispositif de pilotage sont identifiés :**
 - Pilotage de l'élaboration du schéma par la Direction de la Prospective et son Service planification régionale et territoriale
 - Appui méthodologique, contributions écrites, animation de la concertation, etc. par une AMO
- **Pour l'élaboration du schéma et des politiques de cohésion territoriale, la Région a fait le choix d'une concertation opérationnelle et d'une co-production :**
 - Les modalités de concertation en partie prévues par la loi ont été élargies
 - L'ensemble des publics-cibles ont été associés (collectivités infrarégionales, territoires de projet, fédérations professionnelles, régions limitrophes, comités de massifs, Conférence Trans-Jurassienne, grand public, ...)
 - Divers groupes de travail ont été créés : ateliers thématiques portés par les directions opérationnelles, la conférence métropolitaine, la conférence des territoires, un groupe de travail restreint SCoT/PLUi/PNR, etc.
 - La mobilisation des citoyens via la plateforme « *je participe* », par le biais de sondages ou via leur participation à des journées organisées sur des thématiques du schéma (mobilités, transition énergétique, biodiversité...).
- Le projet de SRADDET arrêté le 27 juin 2019 intègre désormais **un document de mise en œuvre** (annexe 7), qui annonce une feuille de route annuelle visant la mise en œuvre des actions les plus significatives.
- Il est également proposé **un suivi stratégique**, dont une partie est consacrée à l'observation des coopérations effectives entre les territoires.
- **En termes de pilotage opérationnel, chaque programme d'actions est suivi assez finement :**
 - Développement d'une batterie d'indicateurs pour le suivi des dispositifs « SIEG » et « SI entreprendre », avec de réunions et comité de pilotage ad-hoc visant à évaluer l'avancement
 - Organisation en juin 2019 d'une journée complète de suivi des plans d'actions de revitalisation des bourgs-centres.

70

POINTS DE VIGILANCE

- Pas de point de vigilance spécifique

PRECONISATIONS

Les principaux axes d'amélioration sont les suivants :

- La structuration du dispositif de suivi opérationnel

Par ailleurs, le dispositif en cours de mise en place devra prévoir :

- La détermination de cibles quantitatives et d'indicateurs de performance
- Un dispositif de suivi opérationnel (tableau de bord d'avancement, évaluations-bilan réguliers, actions correctives...)

► Accessibilité du territoire (DET3.2)

(Rappel des points d'évaluation : Infrastructure de transports et intermodalité)

Textes de référence : Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), Convention TER 2018-2025 (Région / SNCF), Schéma Régional de l'Intermodalité (SRI).

DIAGNOSTIC D'ENSEMBLE

Niveau de maturité avancée⁷² (note de 69/100), essentiellement dû au fait que le *Schéma Régional de l'Intermodalité SRI* est en cours d'élaboration (il est intégré au SRADDET qui ne sera opposable qu'en 2020).

Néanmoins, la politique mise en place en matière de mobilité rurale adresse l'ensemble des points d'évaluation, avec notamment pour objectifs d'accompagner les changements de comportements, de favoriser les innovations (notamment au sein des territoires ruraux), d'apporter à l'utilisateur une information exhaustive sur ses possibilités de déplacements et d'apporter une aide et un accompagnement spécifique aux publics les plus fragiles.

Par ailleurs, le SRADDET, dans sa version zéro, fixe des objectifs, à moyen et long terme, dans plusieurs domaines, notamment l'équilibre et égalité des territoires, implantation des infrastructures d'intérêt régional, désenclavement des territoires ruraux, habitat, gestion économe de l'espace, intermodalité et développement des transports.

(A noter : les volets « inclusion » et « bas carbone » de la politique de mobilité sont respectivement traités dans les thématiques Cohésion Sociale et Environnement de ce rapport).

POINTS FORTS

- Au regard du Contrat de Plan Etat-Région, du SRADDET et de la Convention TER **la Région dispose d'une politique** en termes d'aménagement du territoire et d'infrastructures de transports, porté publiquement par la Président et le Vice-Président aux Transports et à l'Intermodalité
En tant que nouveau chef de file sur l'intermodalité, la Région complètera ses orientations dans ce domaine avec l'élaboration en 2019 du Schéma Régional de l'Intermodalité (SRI).
- **Dans le cadre de la Loi NOTRe, la Région a fait savoir dès la fusion qu'elle voulait pleinement assumer la compétence et la responsabilité en matière de transports interurbains et scolaires afin d'en assurer la cohérence.**
- **L'organisation interne est identifiée sur la thématique des transports (un Pôle « Mobilités, territoires et transition énergétique », dont dépendent les Directions « Transports et Infrastructures » et « Mobilités du Quotidien »).**
- **Le Schéma Régional de l'Intermodalité (SRI) a été très largement concerté** avec les partenaires et acteurs du territoire mais également avec les citoyens de Bourgogne-Franche-Comté, les modalités de concertation étant précisées dans le corps de SRADDET
- **La Région n'attend pas l'élaboration du SRI pour déployer des actions en matière de transports et d'intermodalité :**
 - Poursuite des investissements sur les infrastructures ferroviaires, le matériel roulant et les infrastructures routières selon un avancement conforme aux prévisions.
 - Adoption d'une stratégie régionale aéroportuaire
 - Réflexion sur une stratégie de fret fluvial
 - Signature avec l'Etat de la Convention TER 2018-2025
 - Subventionnement des plateformes de mobilité de BFC
 - Appel à projets annuel « mobilité rurale » en partenariat avec l'ADEME (nouvelles approches de la mobilité)
 - Création d'un réseau (TER, lignes interurbaines, etc.), d'une marque régionale et d'une plateforme multimodale MOBIGO
 - Soutien à des projets favorisant l'éco-tourisme (navettes desservant des sites touristiques de BFC en rabattement sur les gares locales) ;
 - Expérimentations en cours sur les territoires, dont celle lignes de covoiturage organisé et subventionné sur trois territoires ruraux, et d'un « ticket mobilité » pour les gens captifs et éloignés du lieu de travail.

POINTS DE VIGILANCE

- **La gouvernance spécifique et le dispositif de pilotage** mis en place dans le cadre de la politique régionale des transports et de l'intermodalité ne sont pas particulièrement décrits.

⁷²Le niveau de maturité exemplaire correspond à une note > 75/100 ; le niveau de maturité avancée correspond à une note entre 62,5/100 et 75/100 ; le niveau de maturité moyenne correspond à une note entre 50/100 et 62,5/100 ; le niveau de maturité faible correspond à une note entre 25/100 et 50/100 ; le niveau de maturité très faible correspond à une note entre 0/100 et 25/100.

- **La visibilité est difficile sur la proportion d'élus et d'agents formés à cette politique**

PRECONISATIONS

Les principaux axes d'amélioration sont les suivants :

- La mesure des performances

Par ailleurs, le dispositif en cours de mise en place devra prévoir

- La détermination de cibles quantitatives et d'indicateurs de performance
- Un dispositif de suivi opérationnel (tableau de bord d'avancement, évaluations-bilan réguliers, actions correctives)

► Coordination des politiques publiques avec les acteurs des autres territoires locaux (DET3.3)

(Rappel des points d'évaluation : Cohésion territoriale, coordination avec les autres niveaux de collectivité du territoire, soutien aux projets de territoires ; coordination avec d'autres territoires nationaux ; relation avec les pays limitrophes)

Textes de référence : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

DIAGNOSTIC D'ENSEMBLE

Niveau de maturité avancée⁷³ (note de 72/100) sur l'essentiel des points d'évaluation, avec notamment des dispositifs de cohésion et de contractualisation avec les territoires et l'existence d'un cadre de coopération avec les pays frontaliers, notamment la Suisse en matière de tourisme, aménagement du territoire, communication, et plus récemment l'environnement.

La Région se distingue par ailleurs sur les principes d'évaluation relevant notamment de l'existence de politiques formalisées, d'une gouvernance et de responsabilités dédiées et d'un cadre de concertation.

POINTS FORTS

- **En termes de coopération avec les territoires, la Région s'est fixé une feuille de route** (actuellement dans les deux précédents SRADDT et demain dans le SRADDET) :
 - Contrats de territoire
 - Contrats de revitalisation de bourg-centre
 - Contrats de rénovation urbaine et sociale
 - Dispositif ENVI (actions innovantes avec participation citoyenne)
 - Dispositif FIP FAP (actions localisées dans les quartiers d'habitat social et/ou au bénéfice de leurs habitants : petits équipements,
 - Aménagement d'espaces publics, actions de cohésion sociale
 - Programme dédié de soutien aux projets de coopération (Inter-territorialité)
 - etc.
- **En matière de relations avec les pays limitrophes, la Région dispose d'une politique de coopération transfrontalière** autour quatre axes prioritaires : développement économique, mobilité, gestion des ressources naturelles, vivre-ensemble.
- **Une gouvernance spécifique a été mise en place pour ces deux politiques et se matérialise par :**
 - En matière de coordination territoriale : un comité de suivi et un comité de pilotage, ainsi qu'un comité d'engagement qui associe des partenaires locaux
 - En matière de coopération transfrontalière : la Conférence Transjurassienne (CTJ)
- **Dans le domaine de la coopération franco-suisse, un dispositif de suivi opérationnel du partenariat** a été mis en place, avec notamment une fiche-action qui liste les actions et propose

⁷³Le niveau de maturité exemplaire correspond à une note > 75/100 ; le niveau de maturité avancée correspond à une note entre 62,5/100 et 75/100 ; le niveau de maturité moyenne correspond à une note entre 50/100 et 62,5/100 ; le niveau de maturité faible correspond à une note entre 25/100 et 50/100 ; le niveau de maturité très faible correspond à une note entre 0/100 et 25/100.

des indicateurs de suivi et de réalisation.

- Bien que l'analyse précise de l'état d'avancement de ces politiques soit délicate dans l'immédiat, **des plans d'actions sont en cours de déploiement** :
 - En matière de coordination territoriale : l'ensemble des outils et notamment les contrats de territoires ont été délibérés et sont calés à l'échelle de la grande région
 - En matière de politique transfrontalière : la coopération à travers la CTJ et la mise en œuvre du programme *Interreg France-Suisse* se poursuivent
- **Plusieurs vecteurs de communication** sont mis en place pour diffuser la politique régionale en matière de cohésion territoriale :
 - Un portail dédié sur le site web de la Région, avec une présentation de l' élu de référence, des vidéos, des articles de présentation des dispositifs, des liens vers les partenaires et les évènements, etc.
 - Les magazines trimestriels
 - La mise à disposition de documents ou d'information (explications sur les dispositifs, articles de présentation, évènements,)
 - Le Guide des aides à destination des territoires
 - Les Réseaux Economiques de Terrain (« RET »), qui permettent aux services de faire remonter des initiatives de terrain et de coordonner / articuler l'intervention de la Région avec celles des EPCI au niveau très local.
 - Chaque année des conférences thématiques sont organisées (Bourg centre – Politique de la ville – Ruralité – Territoires) dont l'objectif est de partager, co-construire, sensibiliser les acteurs du territoire
- **Pour la politique transfrontalière spécifiquement, des outils facilitants ont par ailleurs été créés** :
 - L'Observatoire statistique transfrontalier de l'arc jurassien (OSTAJ)
 - Les subventions aux projets de coopération entre pays, dans le cadre du programme européen *Interreg France-Suisse*, (fonds FEDER).
- **La politique de coopération avec les territoires a bénéficié d'une vraie concertation opérationnelle** :
 - Celle mise en place dans le cadre de l'élaboration du SRADDET, dont un bilan exhaustif est publié
 - Les travaux de la conférence territoriale de l'action publique (CTAP) qui ont abouti à plusieurs conventions territoriales d'exercice concerté (CTEC) des compétences, notamment avec les Départements sur la question de l'aménagement du territoire et de la solidarité.
- **La politique régionale transfrontalière bénéficie quant à elle d'une concertation continue** :
 - La CTJ, coprésidée par la Région aux côtés de l'Etat et des cantons suisses. Elle fédère les institutions
 - Les associations « *arcjurassien.ch* » (représentant les cantons suisses) et, en miroir, « *arcjurassien.fr* » (représentant les territoires côté français) se réunissant régulièrement pour débattre et émettre des propositions, qui sont ensuite remontées à l'échelle de la CTJ.
- Le projet de SRADDET arrêté le 27 juin 2019 intègre désormais **un document de mise en œuvre** (annexe 7), qui annonce une feuille de route annuelle visant la mise en œuvre des actions les plus significatives.
- Il est également proposé **un suivi stratégique**, dont une partie est consacrée à l'observation des coopérations effectives entre les territoires.

POINTS DE VIGILANCE

- **Aucune cible quantitative ni indicateur de performance** n'ont été relevés sur les sujets liés à la coopération avec les territoires et la coopération transfrontalière

- Du fait d'informations très éparses, les résultats obtenus dans ces domaines, et leur évolution, ne sont pas évaluables / mesurables en l'état⁷⁴.

PRECONISATIONS

Les principaux axes d'amélioration sont les suivants :

- La mesure des performances

Par ailleurs, le dispositif en place, déjà mature, pourrait être renforcé par :

- **La mise en place d'un dispositif de pilotage/suivi opérationnel (tableau de bord d'avancement, évaluations-bilan réguliers, actions correctives**

► Coopération européenne & internationale (DET3.4)

(Rappel des points d'évaluation : Participation à la mobilisation pour le DD à l'échelon de l'Europe et & l'international)

Textes de référence : aucun

DIAGNOSTIC D'ENSEMBLE

Niveau de maturité avancée⁷⁵ (note de 69/100) sur l'essentiel des points d'évaluation, avec une politique internationale transversale qui s'adosse aux autres politiques régionales (formation professionnelle et apprentissage, internationalisation des entreprises, aménagement du territoire, etc.) et qui s'inscrit dans le cadre des ODD.

Dans ce domaine, la Région se distingue sur les principes d'évaluation relevant de l'existence d'un cadre de concertation et d'actions de communication et d'information.

74

POINTS FORTS

- **La Région a formalisé une politique internationale** autour des finalités suivantes : l'ouverture à l'international des citoyens, le renforcement des compétences des acteurs, la valorisation de l'excellence du territoire et l'amélioration de l'insertion professionnelle de tous les jeunes.
- Bien que l'analyse précise de l'état d'avancement cette politique soit délicate dans l'immédiat, **son plan d'actions est en cours de déploiement** :
 - Différentes actions mises en place dans le cadre des accords institutionnels conclus avec 6 régions étrangères
 - Poursuite du soutien à la mobilité internationale des jeunes
 - Nombreuses actions d'information / promotion en faveur de l'Europe.
- **Différentes actions de communication-formation** à la politique internationale ont été mise en place, et des outils pratiques pour les acteurs concernés ont été mis à disposition :
 - Le Bureau *Bourgogne-Franche-Comté-Europe* (BFCE) qui, au-delà d'un espace d'accueil à disposition des acteurs, a pour missions l'accès à l'information européenne, les échanges avec les institutions européennes, le développement de projets européens, etc.
 - La *Maison de l'Europe*, structure originale et inédite en France, à laquelle le public (et notamment les scolaires) peut se rendre pour obtenir des réponses sur toutes les questions européennes.

⁷⁴ Perspectives favorables de ce point de vue. Le Région indique en effet que : « Le projet de SRADDET arrêté le 27 juin 2019 propose un suivi stratégique (suivi des règles et des impacts du projet de SRADDET sur le territoire et les politiques menées) » mais précise également que « la question de l'évaluation et du suivi est bien posée. Ce qui est dénommé « suivi stratégique » dans le schéma reste néanmoins perfectible est sera travaillé jusqu'en 2020 dans la perspective de l'adoption définitive du SRADDET ».

⁷⁵ Le niveau de maturité exemplaire correspond à une note > 75/100 ; le niveau de maturité avancée correspond à une note entre 62,5/100 et 75/100 ; le niveau de maturité moyenne correspond à une note entre 50/100 et 62,5/100 ; le niveau de maturité faible correspond à une note entre 25/100 et 50/100 ; le niveau de maturité très faible correspond à une note entre 0/100 et 25/100.

- Plusieurs dispositifs européens pour accompagner les projets de développement du territoire, (FEDER, FSE, FEADER).
- **La politique régionale en matière de coopération européenne et de la solidarité internationale a bénéficié d'une concertation opérationnelle, avec notamment des Assises annuelles ouvertes à tous les acteurs engagés à l'international et aux acteurs qui contribuent aux ODD par leurs actions locales (acteurs économiques, sociaux, de l'environnement et du développement durable, etc.).**

POINTS DE VIGILANCE

- **Les actions prévues dans le cadre de l'action internationale ne sont pas toutes assorties d'échéances (pas temporellement définies).**
- **Les instances de gouvernance** mises en place dans le cadre de l'action internationale de la Région ne sont pas particulièrement détaillées
- **La visibilité est difficile sur la proportion d'élus et d'agents formés à cette politique**
- **Aucune cible quantitative ni indicateur de performance** n'ont été relevés sur les sujets liés à la l'action internationale
- **Du fait d'informations très éparses, les résultats obtenus dans ce domaine, et leur évolution, ne sont pas évaluables / mesurables en l'état.**

PRECONISATIONS

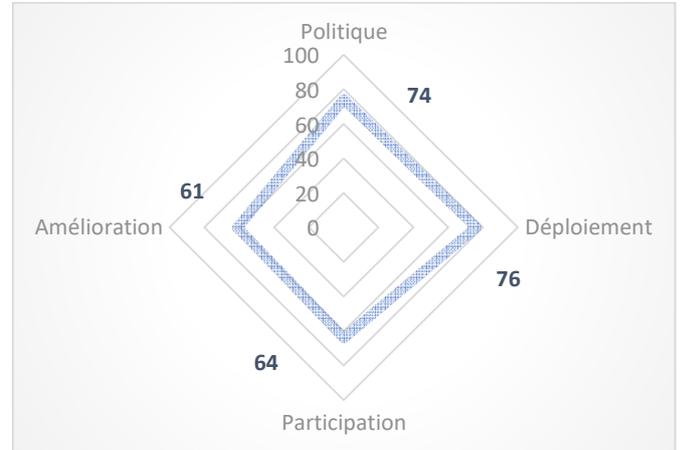
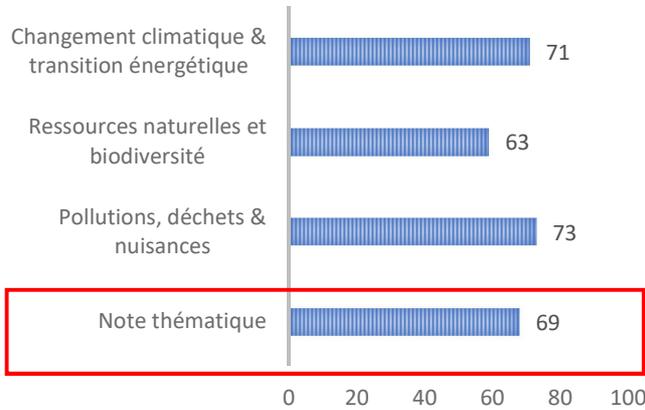
Les principaux axes d'amélioration sont les suivants :

- Le dispositif de pilotage et de gouvernance
- La mesure des performances

Par ailleurs, le dispositif en place, déjà mature, pourrait être renforcé par :

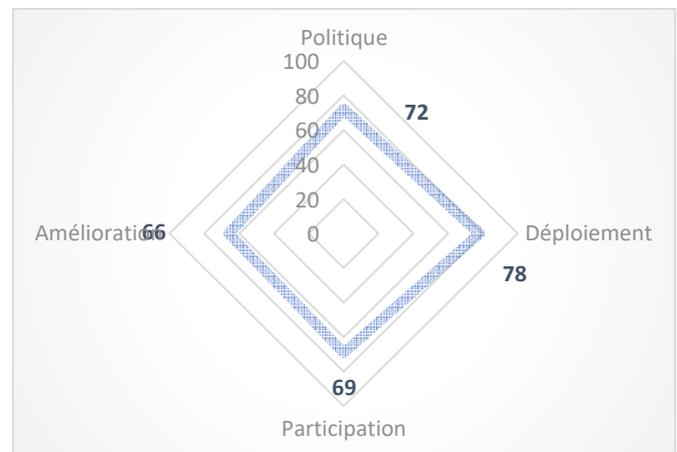
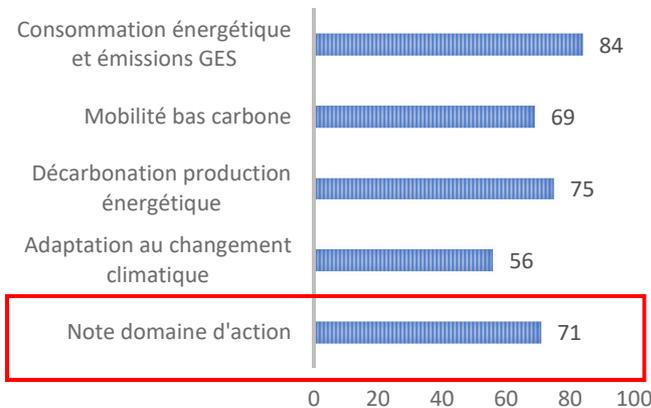
- La mise en place d'un dispositif de pilotage/suivi opérationnel (tableau de bord d'avancement, évaluations-bilan réguliers, actions correctives...).

3.4 ENVIRONNEMENT



3.4.1 Changement climatique & transition énergétique (ENV1)

76



► Consommation énergétique et émissions de GES (ENV1.1)

(Rappel des points d'évaluation : diagnostics et suivis des impacts, promotion de la consommation durable dont l'alimentation, promotion de l'immobilier durable dont lycées, efficacité énergétique et lutte contre la précarité énergétique)

Textes de référence : Schémas Régionaux Climat Air Energie des deux ex-régions ; Conventions pluriannuelles CPER 2015-2020 ; La Région, mode d'emploi ; Contrat Forêt-Bois 2018-2028 ; Stratégie opérationnelle de la transition énergétique ; Plan bâtiment durable 2018-2030 ; Stratégie de mandat 2016-2021.

DIAGNOSTIC D'ENSEMBLE

Niveau de maturité exemplaire⁷⁶ (note de 84/100), avec un engagement manifeste, mais avec une faiblesse toutefois sur la formalisation d'objectifs à différents horizons de temps.

POINTS FORTS

- **Une politique formalisée**, faisant clairement état des objectifs stratégiques et des principes d'action.
- **Un portage politique fort et public au plus haut niveau. La gouvernance est collective** avec les services de l'Etat de l'ADEME, mais la **Région affirme son rôle de chef de file sur l'énergie** et donne la **priorité à l'efficacité énergétique**. En outre, un scénario « énergie positive » est adossé au très récent SRADDET.
- En termes d'**actions**, la Région concentre une partie de ses efforts sur la **rénovation du bâti**, pour les locaux des collectivités, mais aussi et surtout de l'habitat particulier, ainsi que sur les constructions à haute performance énergétique (bâtiments BEPOS, programme TEPOS avec 18 territoires engagés, programme Effilogis de rénovation du bâti au niveau BBC, orientations du Plan bâtiment durable, etc.). Un service public de l'efficacité énergétique (SPEE) a été créé et vise principalement à soutenir les ménages dans la rénovation énergétique de leur logement. Toujours au sujet du bâtiment, des subventions pour l'utilisation du bois et autres matériaux biosourcés existent pour les collectivités. Le renforcement de l'éco-conditionnalité des aides est également en discussion.
- En ce qui concerne les **entreprises**, des accompagnements à la **recherche, au développement, à l'animation** sont conduits via différents réseaux (CMAI, CCI avec le programme d'accompagnement à la Transition Ecologique et Energétique (TEE) qui a permis de sensibilisé environ 2300 entreprises et d'en accompagner plus de 600, etc.). La mission éco-innovation de l'agence économique régionale apporte des soutiens aux **pré-diagnostic, audits et études** de projets visant à développer des approches d'écoconception, d'intégration de technologies propres, d'amélioration du bilan énergétique ou d'optimisation des flux de matière.
- 9 contrats de territoire sont engagés dans une priorité de transition énergétique.
- **Les actions de communication / information sont plurielles**. Le Service public de l'efficacité énergétique constitue un outil intéressant pour engager les habitants sur le sujet. La démarche *EcoLycée* également avec plus de 60 lycées engagés.
- **Un processus avancé de concertation des citoyens et des principaux acteurs locaux existe**, favorisant la co-production. La plateforme « *Je participe* » rencontre un certain succès.
- **La mesure de la performance et la présentation des résultats ne sont pas complètes, mais le sont régulièrement et de manière assez détaillée. Les indicateurs sont orientés dans le bon sens, dénotant les efforts faits, mais n'ont pas tous l'ampleur souhaitée :**
 - **Un effort d'évaluation des deux SRCAE**, permettant une bonne visibilité des actions réalisées : effets majeurs constatés, points faibles, réussites, chantiers à poursuivre, etc.
 - **Des bilans annuels** ont également été menés sur les chèques audit énergie, les aides Effilogis, les aides à la performance environnementale pour les entreprises, etc. Ces bilans sont plutôt précis et précieux pour évaluer l'efficacité des différentes politiques publiques.
 - Les travaux d'évaluation menés dans le cadre du **rapport annuel de mise en œuvre du programme de développement rural** ont démontré que les investissements financés ont permis de réduire l'usage des intrants, limiter les achats d'aliments pour le bétail et de réduire la facture énergétique des exploitations.

77

POINTS DE VIGILANCE

- **La formalisation des objectifs** tels que « *devenir un territoire à énergie positive* » **reste trop globale**, trop clairesmée au sein de différents documents⁷⁷.

⁷⁶Le niveau de maturité exemplaire correspond à une note > 75/100 ; le niveau de maturité avancée correspond à une note entre 62,5/100 et 75/100 ; le niveau de maturité moyenne correspond à une note entre 50/100 et 62,5/100 ; le niveau de maturité faible correspond à une note entre 25/100 et 50/100 ; le niveau de maturité très faible correspond à une note entre 0/100 et 25/100.

PRECONISATIONS

- Le principal axe d'amélioration concerne la formalisation d'objectifs moins éloignés dans le temps avec des **jalons rythmant les différentes périodes**.
- Par ailleurs, le dispositif en place, déjà très mature, pourrait être renforcé par une **offre plus fournie pour les entreprises** sur ce sujet. Aussi, l'audit organisationnel et de performance du pôle énergie Franche-Comté et de *Bourgogne Bâtiment durable* préconise de développer l'accompagnement de projets (Effilogis, etc.) ainsi que de mieux appuyer les plateformes territoriales de la rénovation énergétique.
- Par ailleurs, et comme préconisé au sein de l'évaluation relative à la transition énergétique des programmes opérationnels FEDER-FSE Bourgogne et Franche-Comté Massif du Jura 2014-2020, il serait intéressant de **mieux mobiliser les bailleurs sociaux** pour maximiser l'impact des programmes opérationnels en matière de rénovation énergétique des logements sociaux.
- Enfin, des moyens supplémentaires devraient peut-être être alloués à la **coordination, à la mutualisation** de l'ensemble des efforts conduits sur le territoire sur ce sujet, à la hauteur des importants enjeux.

► Mobilité bas carbone (ENV 1.2)

(Rappel des points d'évaluation : développement des transports alternatifs)

Textes de référence : Plan Régional Santé Environnement 2017-2021 ; Projet de direction – Direction des moyens généraux 2017-2021 ; Stratégie de mandat 2016-2021 ; Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée.

DIAGNOSTIC D'ENSEMBLE

Niveau de maturité avancée⁷⁸ (note de 69/100), avec un bon niveau d'engagement des parties prenantes, mais le lien entre « mobilité pour tous » et « climat » nécessiterait toutefois un portage politique plus fort et plus de communication.

(A noter : les volets « inclusion » et « aménagement du territoire » de la politique de mobilité sont respectivement traités dans les thématiques Cohésion Sociale et Développement économique et territorial de ce rapport).

POINTS FORTS

- **Le transfert de compétences** des Départements vers la Région en matière de transports interurbains et scolaires a entraîné une **refonte de la gouvernance récemment**. Dans l'organigramme de la Région, le transport et la mobilité tiennent une place importante.
- **Pour engager les différents publics, la plateforme Mobigo apparaît utile**, l'appel à projets sur les mobilités durables également.
- Une intéressante implication dans le **projet européen ASTUS « Alpine Smart Transport and Urbanism Strategies » pour réduire les émissions de CO₂ liées à la mobilité quotidienne**, avec deux sites pilotes sur le territoire.
- Un soutien à l'**expérimentation** (train, bus) et à la **sensibilisation** (lycées) autour de la **technologie hydrogène**.
- Des innovations territoriales récentes comme le système de **Ticket mobilité** pour les salariés qui ne disposent pas de transport public, ou l'organisation du **covoiturage** en secteur de zone blanche de transport public qui est en test sur 3 territoires.
- Un **soutien au transport public du quotidien** notamment avec les TER (trains supplémentaires dans la convention 2018-25), ou **touristique** (pour l'accès à certains sites). En outre, ce point est lié à une meilleure **accessibilité** aux gares pour les personnes porteuses de handicap qui est traité dans

⁷⁷ L'écriture récente du scénario Région à énergie positive dans le projet de SRADET permet de nuancer en partie ce point.

⁷⁸ Le niveau de maturité exemplaire correspond à une note > 75/100 ; le niveau de maturité avancée correspond à une note entre 62,5/100 et 75/100 ; le niveau de maturité moyenne correspond à une note entre 50/100 et 62,5/100 ; le niveau de maturité faible correspond à une note entre 25/100 et 50/100 ; le niveau de maturité très faible correspond à une note entre 0/100 et 25/100.

le Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée (SDA Ad'AP), qui met en œuvre l'aménagement de 20 gares régionales prioritaires.

- Dans les résultats observés concernant la thématique transport du SRCAE, il est important de souligner la **dynamique et la prise en compte de la mobilité par les territoires** ces dernières années. En effet, **tous les territoires urbains se sont engagés vers un renforcement des offres de mobilité** et ont développé, pour certains, des offres alternatives pour couvrir l'ensemble des besoins. Les **territoires de plus faible densité**, ont su également proposer des offres de transports sous la forme de **transport à la demande** ou de **navettes** afin de proposer des alternatives et couvrir une partie des demandes.

POINTS DE VIGILANCE

- **Le portage et le pilotage d'une mobilité à faible intensité énergétique et bas carbone, n'apparaît à aucun moment très clairement hormis lorsqu'il est question de mobilité douce.** « *La mobilité partout et pour tous* », la « *mobilité internationale* » (pour les jeunes) ont les faveurs sur le sujet de la mobilité.
- **Même si une somme de petites actions peut produire des résultats, parfois, les actions portées ne semblent pas à la hauteur des enjeux :** expérimentation d'UN autocar 100% électrique – construction de 20 à 30 abris vélos sécurisés dans les gares, etc. Beaucoup d'actions sont encore au stade de la recherche (projets *Astus* ou *STM3D*). En faisant un focus sur le domaine de la mobilité active, on s'aperçoit, en dépit des actions menées, que les résultats ne sont pas encore atteints⁷⁹.
- **Les axes de communication / sensibilisation sont peu sur le « bas carbone »** et même si différentes opérations sont mises en œuvre pour favoriser la participation citoyenne (journée citoyenne sur la mobilité, semaine du développement durable, rencontres TEPOS, journées organisées dans le cadre du PRSE pour promouvoir la mobilité active, etc.), elle **reste à un niveau en-dessous de ce qu'on pourrait attendre.**
- Il peut être observé que des **projets d'envergure entraînent parfois une consommation rapide des crédits** (ex : pôle d'échange multimodal ; transport en commun en site propre). Le bon niveau de curseur reste peut-être encore à trouver dans la panoplie de projets soutenus pour limiter ce constat.
- **Les objectifs sont trop peu formalisés ou datent un peu** (SRCAE des anciennes régions).

79

PRECONISATIONS

Les principaux axes d'amélioration seraient les suivants :

- **Renforcer la visibilité sur le taux de réalisation et l'avancement effectif des plans d'actions** par rapport aux orientations fixées et aux échéances prévues.
- **Porter politiquement et techniquement** le sujet de la mobilité bas carbone.
- **Accélérer les expérimentations terrain** en lien avec les **programmes de recherche.**

► Décarbonation de la production énergétique (ENV1.3)

(Rappel des points d'évaluation : promotion des ENR et des énergies locales)

Textes de référence : Schémas Régionaux Climat Air Energie des deux ex-régions ; Conventions pluriannuelles CPER 2015-2020 ; Contrat Forêt-Bois 2018-2028 ; Stratégie opérationnelle de la transition énergétique ; Plan bâtiment durable 2018-2030 ; Stratégie de mandat 2016-2021.

DIAGNOSTIC D'ENSEMBLE

⁷⁹ La Région indique qu'il est envisagé pour les prochains marchés d'introduire systématiquement une variante visant à intégrer des véhicules bas carbone.

Niveau de maturité avancée⁸⁰ (note de 69/100), avec une ambition forte sur le sujet, mais l'évaluation des effets de la politique reste à parfaire.

POINTS FORTS

- **Des politiques formalisées, mais pas toutes**, faisant clairement état des enjeux, des objectifs stratégiques et des principes d'action. **L'ambition est de devenir une région à énergie positive.**
- Actions : le bois-énergie ressort fortement sur cette thématique. Les typologies d'actions sont centrées sur **l'ingénierie financière, les aides à l'investissement et l'animation**. De plus, la Région soutient l'animation du sujet par d'autres organismes pour engager plus de parties prenantes.
- En complément des aides au bois-énergie, il a été référencé des **aides à l'installation ou aux études** sur le solaire thermique, la méthanisation (ADEME) ou la micro-hydroélectricité. Plus largement, la Région **encourage les projets participatifs de production d'énergie renouvelable** et peut les accompagner grâce à une enveloppe annuelle de subventions au titre du soutien aux énergies renouvelables.
- **Des résultats concrets existent, mais il n'est pas donné de vision d'ensemble sur le sujet.** En effet, les projets sont souvent très bien suivis à l'échelle unitaire (ex : chaufferie-bois des lycées, etc.).

POINTS DE VIGILANCE

- **Des résultats qui mettent en évidence une évolution favorable mais pas encore en ligne avec les objectifs et les échéances fixés.**
- **Les objectifs sont plutôt précis et quantifiés, mais datent des SRCAE et sont peu repris dans des documents plus récents.** En outre, **les objectifs ne semblent globalement pas en mesure d'être atteints**, même sur un programme tel que les chaufferies bois, pourtant régulièrement mis en avant.
- **Concernant les résultats, trop peu d'indicateurs sont encore suivis**, mais un bilan opérationnel est prévu dans le cadre du mandat. D'ores et déjà, une évaluation de mise en œuvre des PO FEDER-FSE a notamment recommandé de développer le recours aux appels à projets sur le présent sujet.

PRECONISATIONS

Les principaux axes d'amélioration seraient les suivants :

- **Formaliser des objectifs moins éloignés dans le temps** avec des jalons rythmant les différentes périodes.
- **Développer les indicateurs de suivi** et la fréquence du suivi.
- **Diversifier les sources de production.** Il est pertinent de s'appuyer sur la forêt qui est l'une des richesses du territoire (bois-énergie), mais les usages du bois devraient être de plus en plus disputés à l'avenir. Se diversifier devrait permettre de s'éviter certaines controverses futures.
- **Travailler à l'élargissement de la programmation** comme préconisé au sein de l'évaluation relative à la transition énergétique des programmes opérationnels FEDER-FSE Bourgogne et Franche-Comté Massif du Jura 2014-2020.

► Adaptation au changement climatique (ENV1.4)

(Rappel des points d'évaluation : diagnostics de vulnérabilités ; stratégies et diligences)

Textes de référence : Plan Régional Santé Environnement 2017-2021 ; Schémas Régionaux Climat Air Energie des deux ex-régions ; Conventions pluriannuelles CPER 2015-2020 ; Contrat Forêt-Bois 2018-2028 ; Stratégie opérationnelle de la transition énergétique ; Plan bâtiment durable 2018-2030 ; Programmes de développement rural de Bourgogne et de Franche-Comté ; Plan régional pour le développement agricole ; Contrats de filières agricoles.

DIAGNOSTIC D'ENSEMBLE

⁸⁰Le niveau de maturité exemplaire correspond à une note > 75/100 ; le niveau de maturité avancée correspond à une note entre 62,5/100 et 75/100 ; le niveau de maturité moyenne correspond à une note entre 50/100 et 62,5/100 ; le niveau de maturité faible correspond à une note entre 25/100 et 50/100 ; le niveau de maturité très faible correspond à une note entre 0/100 et 25/100.

Niveau de maturité moyenne (note de 56/100), présentant trop peu d'actions dédiées ni même visibles.

POINTS FORTS

- **Les projets de recherche constituent une partie non négligeable des actions mises en œuvre sur ce sujet** (*ProSys, Hycarre, CoSAC, Climcare*, etc.). Notons que des actions ayant d'autres objectifs premiers contribuent à l'adaptation au changement climatique, comme par exemple : les mesures visant des économies d'eau, la mise en place de trames vertes et bleues en milieu urbain, le développement de l'agroforesterie, la diversification des exploitations agricoles, la lutte contre l'ambrosie, etc.
- La mise en œuvre du **SRADDET** devrait renforcer la prise en compte du sujet : un objectif (n°8) est notamment dédié à cette problématique : « *anticiper et accompagner les mutations nécessaires à l'adaptation au changement climatique* ».
- **Plusieurs actions d'information, de formation et de sensibilisation à l'adaptation au changement climatique ont été menées.** Différents secteurs d'activités sont ciblés et notamment le secteur agricole en vue d'accompagner certains changements de pratiques des agriculteurs⁸¹. Il est observé une réelle contribution des politiques sur l'agriculture et la forêt en faveur de la lutte et de l'adaptation au changement climatique.

L'intéressante diversité des actions d'information et de sensibilisation peut être illustrée par les quelques exemples suivants : les rencontres du réseau Transition, les conférences-débat organisées par le CESER de Bourgogne et le CESE de Franche-Comté, etc. Des modules de formation sur le changement climatique ont également été mis en place, par exemple dans les lycées agricoles ainsi qu'auprès des chargés de mission du réseau des PCET en Franche-Comté à l'initiative de l'ADEME et de la Région.

POINTS DE VIGILANCE

- Il n'y a **pas de portage politique global du sujet du réchauffement climatique**, même si **différentes autres politiques y contribuent** (énergie, transport, déchets, biodiversité, agriculture et forêt⁸²).
- **Trop peu d'actions spécifiques à l'adaptation au changement climatique se concrétisent dans les territoires ou dans les différents secteurs d'activité de façon systématisée.** Cela peut s'expliquer par la difficulté à connaître, anticiper et gérer les impacts du changement climatique mais aussi au manque de portage politique. Le programme d'action est encore essentiellement porté par les SRCAE des deux ex-régions. Des actions ponctuelles portées par *Alterre* ou abordées dans le plan bâtiment durable sont venues les compléter récemment, mais de façon limitée.
- Au niveau des territoires en **démarche énergie-climat, peu se sont emparés de l'adaptation au changement climatique comme un sujet à part entière.** On peut toutefois citer quelques territoires pilotes sur le sujet comme le Grand Dijon (travaux sur les îlots de chaleur urbains), le Grand Besançon qui a initié une action de mobilisation interne transversale des services et élus (utilisation de l'outil Impact Climat de l'ADEME), le PNR du Haut Jura (qui a reçu le trophée ADEME de l'adaptation au changement climatique pour ses travaux sur la sensibilité de la forêt haut-jurassienne face au changement climatique), le PNR du Morvan (saisine du Conseil scientifique du parc sur l'impact éventuel du changement climatique sur l'agriculture).
- **Une visibilité faible du taux de réalisation et de l'avancement effectif des plans d'actions par rapport aux orientations fixées et aux échéances prévues.**
- **Les objectifs avancés sont essentiellement ceux des SRCAE. Ils sont peu repris par ailleurs.**
- En termes de résultats, **une baisse des émissions de gaz à effet de serre est calculée, mais elle est en deçà des objectifs.**

⁸¹ De manière complémentaire, les services de la Région nous indiquent que tant dans les orientations du PRDA que dans leurs déclinaisons opérationnelles dans les cinq contrats de filières agricoles, des actions sont fléchées dans la lutte contre le réchauffement climatique. Par ailleurs, une dizaine de règlements d'intervention et des appels à projets pointent des dispositifs participant à cet objectif tels que la certification en agriculture biologique, les actions d'informations, les conseils, l'alimentation de proximité, la recherche et expérimentation en agriculture, ou encore la gestion forestière durable.

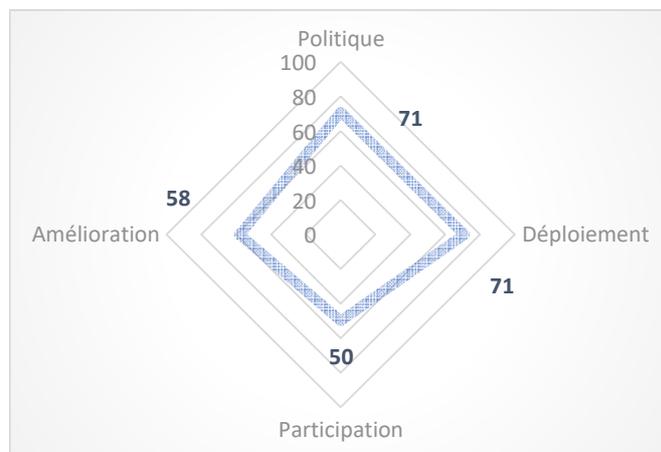
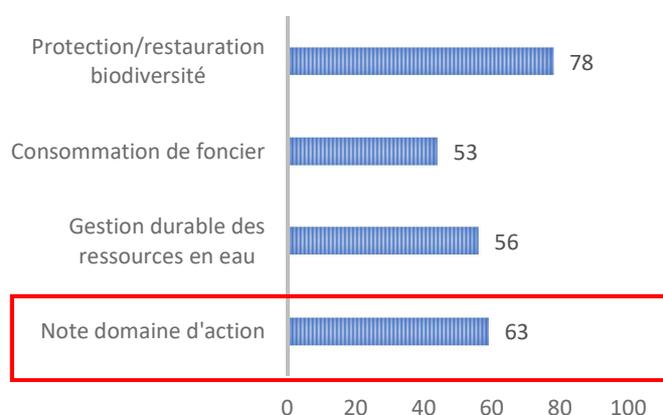
⁸² Les éléments d'analyse relatifs à l'agriculture sont essentiellement détaillés dans la partie 3.3.2 du rapport, « Développement économique responsable (DET2) ».

PRECONISATIONS

Les principaux axes d'amélioration sont les suivants :

- **Porter politiquement** et de manière transversale ce sujet. Il devrait être **l'un des axes majeurs d'articulation et de coordination des politiques publiques**.
- Techniquement, des moyens humains pourraient être déployés spécifiquement sur ce sujet.
- Les **horizons d'objectifs et d'action** sur cette problématique devraient être **raccourcis**, les **actions de court terme** devraient se multiplier.

3.4.2 Ressources naturelles et biodiversité (ENV2)



► Biodiversité, paysages et espaces verts (ENV2.1)

(Rappel des points d'évaluation : connaissance & valorisation de la biodiversité territoriale ; gestion responsable du capital naturel régional)

Textes de référence : *Projet de direction – Direction des moyens généraux 2017-2021 ; Stratégie Régionale Biodiversité Bourgogne et Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique Franche-Comté et Bourgogne (et leurs indicateurs) ; Stratégie de mandat 2016-2021 ; Rapport d'objectifs du SRADDET.*

DIAGNOSTIC D'ENSEMBLE

Niveau de maturité exemplaire⁸³ (note de 78/100), avec de nombreuses actions mises en œuvre et malgré une évaluation des résultats incomplète.

POINTS FORTS

- **Le sujet est porté et affiché comme une priorité.** La Région porte notamment le sujet par la rédaction et la communication de différents documents.
- **Le sujet présente un nombre important d'actions mises en œuvre avec un engagement de parties prenantes variées.** Les aides et les soutiens sont nombreux, notamment pour préserver la

⁸³Le niveau de maturité exemplaire correspond à une note > 75/100 ; le niveau de maturité avancée correspond à une note entre 62,5/100 et 75/100 ; le niveau de maturité moyenne correspond à une note entre 50/100 et 62,5/100 ; le niveau de maturité faible correspond à une note entre 25/100 et 50/100 ; le niveau de maturité très faible correspond à une note entre 0/100 et 25/100.

biodiversité ordinaire (haies, bosquets, etc.). Ces actions de restauration de la biodiversité et des continuités écologiques concernent également de manière soutenue les milieux aquatiques. Certaines de ces actions concernent les entreprises comme le programme d'accompagnement des entreprises à la biodiversité de la LPO, soutenu par la Région.

Les soutiens sont généralement liés à des actions très opérationnelles : soutien aux ruchers-écoles de Bourgogne-Franche-Comté dans l'achat et l'acquisition d'équipements et de matériels, soutien aux centres de soins de la faune sauvage, aide à la replantation de haies et de bosquets, gestion des cimetières sans pesticide, etc.

- **Fort effort de pédagogie et de sensibilisation** via les soutiens aux PNR, conservatoires Botaniques Nationaux, Conservatoires d'Espaces Naturels, centres d'éducation à l'environnement, à la Ligue de Protection des Oiseaux, Alterre, Muséums, etc. En outre, un axe dédié à l'éducation à l'environnement est présent dans le soutien aux projets de contrats de ville.
- L'**évaluation** menée dans le cadre du rapport annuel de mise en œuvre du **PDR Bourgogne** montre que le Plan Végétal pour l'Environnement (PVE) et le Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage ont permis de financer des équipements favorisant notamment la **réduction de l'usage d'engrais et de produits phytosanitaires ainsi que la rétention et le stockage des effluents**.

POINTS DE VIGILANCE

- **Le sujet est porté mais de façon cloisonnée : l'articulation avec les autres politiques (ex : lutte contre le réchauffement climatique, aménagement, urbanisme, santé, agriculture) ne ressort que très peu.** L'Agence Régionale de la Biodiversité devra permettre d'améliorer ce constat. La mise en œuvre du SRADDET devrait permettre de nuancer en partie ce point dans les prochains mois, l'objectif n°16 étant dédié à « Placer la biodiversité au cœur de l'aménagement » et le n°17 à « Préserver et restaurer les continuités écologiques ».
- **Les objectifs sont nombreux, fixés à l'échelle des actions et plutôt qualitatifs. Ils concernent majoritairement les moyens et manquent peut-être d'une vision globale du sujet.**
- **L'évaluation des résultats obtenus n'est pas systématique ni même exhaustive**, malgré, par exemple, un soutien à *Alterre* pour la production d'indicateurs de suivi / évaluation de la biodiversité.

PRECONISATIONS

Les principaux axes d'amélioration sont les suivants :

- Le sujet de la biodiversité **devrait être porté de manière plus transversale** à la vue de ce qui est fait sur la transition énergétique. Ceci devrait lui permettre de transpirer un peu plus au sein des politiques touristiques, d'urbanisme, d'aménagement, ou encore des actions culturelles.
- Définir des **objectifs globaux** en la matière et **systematiser l'évaluation globale des résultats**.

► Maîtrise de la consommation du foncier (ENV2.2)

(Rappel des points d'évaluation : pratiques écologiques de gestion et d'utilisation de l'espace ; consommation du foncier ; artificialisation des sols)

Textes de référence : Documents « évolution de l'artificialisation des sols » et « évolution de l'occupation des sols » ; Stratégie de mandat 2016-2021 ; Rapport développement durable 2017-2018 ; Règlement d'intervention pour les zones d'activité d'intérêt régional ; Démarche ROCER ; Documents relatifs à l'établissement public foncier ; Projet MOS (Mode d'Occupation des Sols) ; Rapport d'objectifs du SRADDET.

DIAGNOSTIC D'ENSEMBLE

Niveau de maturité moyenne⁸⁴ (note de 53/100), sur un sujet précédemment peu porté, mais qui devrait se structurer grâce au SRADDET.

⁸⁴Le niveau de maturité exemplaire correspond à une note > 75/100 ; le niveau de maturité avancée correspond à une note entre 62,5/100 et 75/100 ; le niveau de maturité moyenne correspond à une note entre 50/100 et 62,5/100 ; le niveau de maturité faible correspond à une note entre 25/100 et 50/100 ; le niveau de maturité très faible correspond à une note entre 0/100 et 25/100.

POINTS FORTS

- **La prise en charge du sujet par le SRADDET devrait permettre d'asseoir une gouvernance sur le sujet.** Son objectif premier est d'ailleurs de « *Généraliser les démarches stratégiques de planification pour tendre vers un objectif de zéro artificialisation* ». La Région souhaite s'inscrire dans une trajectoire de zéro artificialisation nette pour 2050 et d'une réduction de 50 % de l'artificialisation des sols d'ici 2035.
- **Des actions sont mises en œuvre** pour une gestion économe de l'espace ou la lutte contre l'étalement urbain, et la Région donne également des outils pour que les acteurs puissent agir financièrement et techniquement sur le sujet :
 - L'État et la Région ont décidé la création d'un **Réseau d'Observation de la Consommation des Espaces** en Région (ROCER), en 2016, afin de concourir à une **gestion plus économe des espaces**. Cet outil de connaissance et de partage de la gestion économe de l'espace permet d'orienter des décisions politiques.
 - La Région adhère à l'**Établissement Public Foncier (EPF)** du Doubs Bourgogne-Franche-Comté pour mettre en place des stratégies foncières afin de mobiliser du foncier et de favoriser le développement durable et la **lutte contre l'étalement urbain**.
 - Une convention de soutien à l'investissement a été donnée à l'IGN dans le cadre du projet **Mode d'Occupation des Sols (MOS)** permettant de disposer d'une vision fine du territoire et d'éclairer l'ensemble des politiques publiques aux **enjeux de gestion économe de l'espace** (dont le SRADDET).
 - La politique « quartier et urbanisme durable » vise à reconstruire la ville sur elle-même.

POINTS DE VIGILANCE

- **La gestion foncière, l'artificialisation des sols**, sont un enjeu important du nouveau SRADDET, mais n'étaient **pas véritablement portées** avant ce document récent.
- **Les actions visant l'engagement des parties prenantes ou la participation des citoyens sur ce thème sont trop peu présentes.**
- **Une difficulté à visualiser les résultats obtenus** sur une période longue et à mettre en évidence une évolution favorable. **Un suivi de l'évolution de l'occupation des sols / artificialisation des sols a pu être mené** (notamment par *Alterre*), mais **les résultats, ou la communication de résultats récents (post-2015) manquent.**

PRECONISATIONS

Les principaux axes d'amélioration sont les suivants :

- S'appuyer véritablement sur le SRADDET pour **piloter ce sujet** qui est encore souvent secondaire dans ce qui est perçu via ce travail de notation, alors que l'enjeu est crucial. Il s'agit notamment de mettre au même niveau, les actes et les intentions (ou les récents écrits) sur ce point puisque le SRADDET place cet enjeu au cœur de sa stratégie à venir.
- Sur le territoire, il est important dans un premier temps d'**améliorer la connaissance du foncier** sur la base d'outils et de connaissances qui existent en partie.
- Dédier des **moyens humains** sur ce sujet.

► *Gestion durable de la gestion en eau (ENV2.3)*

(Rappel des points d'évaluation : *Préservation des milieux aquatiques et des zones humides*)

Textes de référence : *Plan Régional Santé Environnement 2017-2021 Stratégie de mandat 2016-2021.*

DIAGNOSTIC D'ENSEMBLE

Niveau de maturité moyenne (note de 56/100), présentant différentes actions mises en œuvre, mais avec peu de communication sur les objectifs et les résultats.

POINTS FORTS

- **La volonté affichée est de préserver et de restaurer les milieux humides et la trame bleue.**
- Le **niveau de responsabilité** semble **cohérent** par rapport aux compétences détenues par la Région.

- Une **variété d'aides** se consacre aux zones humides à la restauration hydro-morphologique des cours d'eau. **L'essentiel des actions identifiées de la part de la Région sont de l'ordre du soutien, de l'aide ou de la subvention :**
 - Le **programme de développement rural** est notamment soutenu : son rapport de mise en œuvre souligne que les investissements octroyés ont financé de manière significative la mise en place d'aires de lavage de matériels phytosanitaires au sein de la filière viticole permettant de réduire les rejets de polluants dans l'eau.
 - Des **soutiens à vocation technique** : aide à l'aménagement de fossés ou de Zone Tampon Humide Artificielle (ZTHA), soutien des études préalables / bilans nécessaires à la restauration des milieux aquatiques, subvention pour la restauration ou la préservation de la qualité morphologique des cours d'eau, etc.
 - Des **soutiens à des actions de communication ou d'animation** : soutien à Alterre qui valorise les connaissances et les vulgarise sur le sujet de l'eau ; soutien également à Alterre pour l'animation du réseau de protection des captages ; soutien à l'emploi d'animateur en charge de l'amélioration de la qualité hydro-morphologique des cours d'eau ; soutien à la mise en valeur des actions réalisées dans le cadre de la restauration hydro-morphologique des cours d'eau, etc.

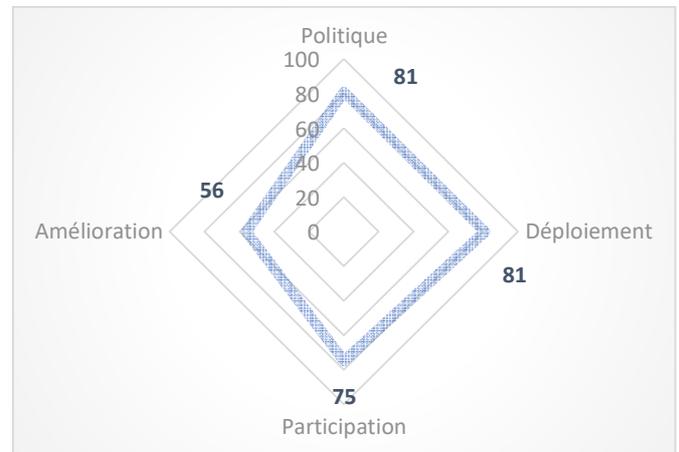
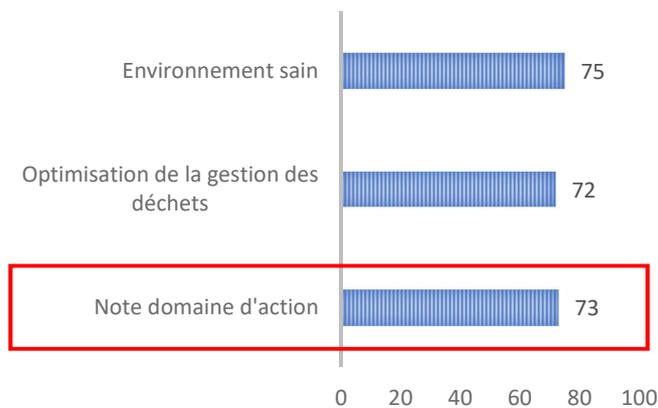
POINTS DE VIGILANCE

- **La Région engage des parties prenantes diverses** (*Alterre, agences de l'eau*), mais **communique très peu à ce sujet.**
- **Les objectifs sont précisés par les organismes gestionnaires, mais ne sont pas forcément relayés par la Région.**
- **Beaucoup de soutiens et de subventions sont octroyés sans que ne soient mesurés ou communiqués les résultats.**

PRECONISATIONS

Le principal axe d'amélioration consisterait à **développer une communication** sur cette thématique, en complément de celle des partenaires.

3.4.3 Pollution, gestion des déchets & nuisances (ENV3)



- Contribution à un environnement sain (ENV3.1)
(Rappel des points d'évaluation : Santé et environnement ; qualité de l'air)

Textes de référence : Plan Régional Santé Environnement 2017-2021 ; Stratégie de mandat 2016-2021.

DIAGNOSTIC D'ENSEMBLE

Niveau de maturité exemplaire⁸⁵ (note de 75/100), avec des modalités de soutien et d'engagement variées.

POINTS FORTS

- **Le sujet est porté** principalement par un document structurant, le PRSE 3, réalisé avec l'appui de la Région. Son plan d'action est très complet et il faut noter le rôle important de la Région dans sa conception même si elle n'a pas la compétence première.
- Ce sont les services de l'Etat qui sont en première ligne sur ce sujet, mais la **Région délègue et contribue à des actions partenariales**. Le **niveau de responsabilité** apparaît **cohérent** avec le niveau de compétences.
- **Les soutiens sont variés mais relativement modestes** : soutien à la coordination de réseau, soutien au développement d'outils de surveillance, d'observation et d'évaluation de polluants surveillés, comme c'est le cas sur le sujet du radon ou de l'air intérieur dont la Région se sent fortement concernée.
- **Les actions d'engagement et de participation des acteurs du territoire sont un point fort sur ce sujet et les canaux utilisés sont variés** : plate-forme (*Opteer* ou *Jurad-bat* par exemple), animation événementielle, module d'exposition, etc.

POINTS DE VIGILANCE

- **Les indicateurs globaux auraient mérité d'être complétés d'indicateurs plus précis de suivi** par type de polluants atmosphériques.

PRECONISATIONS

Le principal axe d'amélioration est de **communiquer sur les résultats obtenus en complément ou en partenariat** avec les acteurs territoriaux.

⁸⁵Le niveau de maturité exemplaire correspond à une note > 75/100 ; le niveau de maturité avancée correspond à une note entre 62,5/100 et 75/100 ; le niveau de maturité moyenne correspond à une note entre 50/100 et 62,5/100 ; le niveau de maturité faible correspond à une note entre 25/100 et 50/100 ; le niveau de maturité très faible correspond à une note entre 0/100 et 25/100.

► Optimisation de la gestion des déchets (ENV3.2)

(Rappel des points d'évaluation : prévention des déchets, lutte contre le gaspillage ; gestion des déchets dangereux ; tri des autres déchets et économie circulaire)

Textes de référence : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets ; Stratégie de mandat 2016-2021.

DIAGNOSTIC D'ENSEMBLE

Niveau de maturité avancée⁸⁶ (note de 72/100), sur une politique encore en cours de construction, mais qui affiche une ambition forte.

POINTS FORTS

- **Une politique récemment formalisée**, faisant clairement état des objectifs stratégiques et des principes d'action. **L'ambition affichée est celle d'une région « zéro déchet »**. Le PRPGD et la signature d'un CODREC sont les pierres angulaires de cette **politique qui reste en cours de construction**.
- Les **responsabilités élargies sur ce sujet** sont encore récentes, mais la **prise en main** apparaît **cohérente**.
- **Le PRPGD prévoit un plan d'actions complet** sur les étapes de prévention, de collecte, de tri et de valorisation, dont un **plan d'action économie circulaire**.
- Une **pluralité d'actions** est mise en œuvre :
 - la Région aide par exemple les installations en **méthanisation agricole**.
 - la Région soutien Alterre dans **l'animation du réseau des observatoires déchets** ainsi qu'à la préfiguration du futur observatoire.
 - la Région a mis en place des **déshydrateurs** dans les 63 unités de restauration des Lycées de Bourgogne.
 - la Région soutient les postes d'**insertion ESS** (très actif sur le sujet des déchets) et promeut la création d'activités ESS, ainsi qu'un concours régional ESS pour faire connaître les initiatives exemplaires.
 - Différents **appels à projets** ont été lancés sur le sujet : appel à projet économie circulaire 2019, les appels à projets gaspillage alimentaire dans le cadre du plan régional d'alimentation, l'appel à projet alimentation de proximité porté par le Conseil Régional, ou encore l'appel à manifestation Eco-innovation mené avec l'Agence Economique Régionale.
 - Le sujet est également pris par le haut de la chaîne de valeur pour travailler sur les achats (qui génèrent plus tard des déchets). Ainsi, la Région soutient le Pôle ressources de l'insertion par l'activité économique (ex PRADIE) qui accompagne collectivement des entreprises sur le sujet des **achats responsables**.

POINTS DE VIGILANCE

- **Les actions qui visent à favoriser la participation des citoyens sont encore limitées** sur cette thématique.
- **L'évaluation des résultats n'est pas réalisée puisque la politique régionale sur ce sujet est très récente**. Il s'agira de bien suivre l'évolution du plan d'actions et les indicateurs de suivi du plan.

PRECONISATIONS

Les principaux axes d'amélioration seraient les suivants :

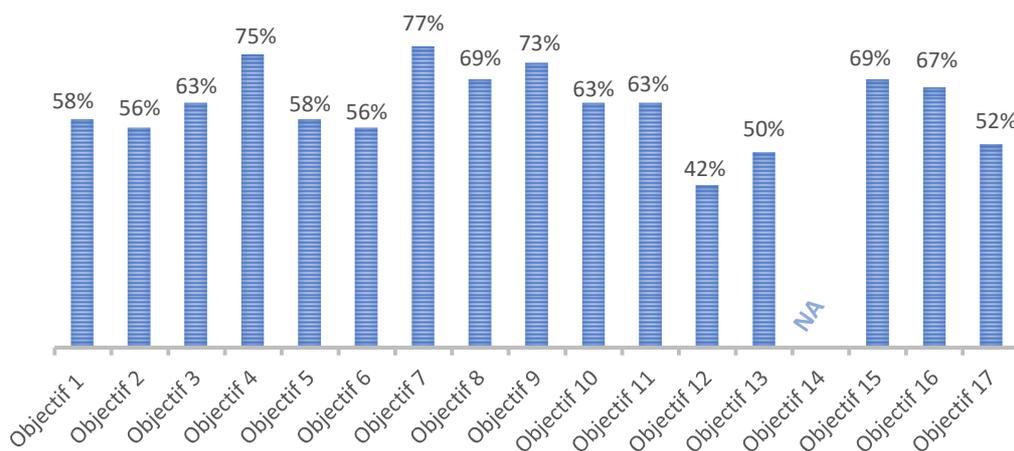
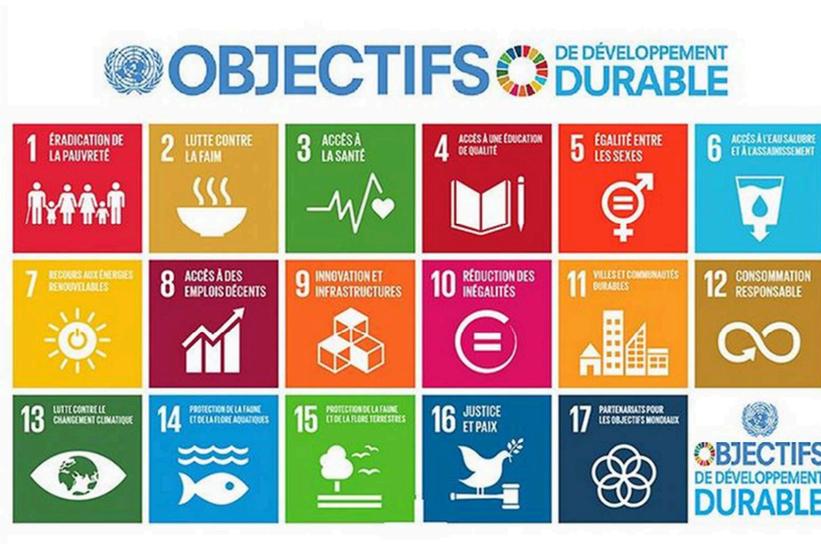
- La prise de date pour faire un point d'avancement global du plan d'actions, les performances obtenues comparativement aux objectifs-cibles et l'explicitation des difficultés éventuellement rencontrées.
- L'élargissement des réflexions autour de la thématique déchets vers une thématique ressources :

⁸⁶Le niveau de maturité exemplaire correspond à une note > 75/100 ; le niveau de maturité avancée correspond à une note entre 62,5/100 et 75/100 ; le niveau de maturité moyenne correspond à une note entre 50/100 et 62,5/100 ; le niveau de maturité faible correspond à une note entre 25/100 et 50/100 ; le niveau de maturité très faible correspond à une note entre 0/100 et 25/100.

le sujet des ressources non énergétiques est considéré uniquement à l'aval, via les déchets. Il serait important de faire le lien avec les piliers amont du sujet déchets, soit la production durable, la consommation durable, l'économie de la fonctionnalité, l'EIT, et donc d'en faire un sujet ressources au sens large.

- La création d'un lien (gouvernance, objectifs, etc.) entre le pilotage des sujets liés aux ressources énergétiques et non énergétiques serait également à considérer.
- En outre, le sujet de l'économie circulaire est encore trop perçu comme un sujet « déchets » et pourrait être porté plus en amont comme un sujet d'éco-conception, d'écologie industrielle, de production durable, etc.

4 Contribution ODD



89

Remarque: la métrique de notation des ODD est celle indiquée dans le tableau ci-dessous. Dans les faits, toutefois, sans visibilité sur des indicateurs régionaux comparables au niveau national, nous avons été amenés à désactiver le 3^e critère du pilier « performance » (mention NA = n'impacte pas la note).

CONTRIBUTION						
ENGAGEMENT			PERFORMANCE			
	Formalisation	Objectifs-cibles	Moyens engagés	Indicateurs	Evolution	Niveau
ODD 13 - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	Existe-t-il une politique-un cadre d'orientation d'ensemble pour les actions de la Région ? - non, pas vraiment - oui, partiellement - oui, complètement	Des objectifs-cibles clair ont-ils été fixés par la Région ? - non, uniquement des engagements généraux - oui, des objectifs qualitatifs précis - oui, des objectifs quantitatifs précis	Les moyens mobilisés (financements, RH, actions, outils...) sont-ils - en recul - en consolidation - en progression nette	Des indicateurs de performance quantitatifs sont-ils disponibles ? - non - oui quelques uns - oui plusieurs	Des évolutions positives de ces indicateurs ? - aucune - quelques unes - généralisées	Sur les indicateurs comparables, la Région se situe-t-elle à un niveau - inférieur au niveau national - égal au niveau national - meilleur que le niveau national
Note sur 100			Note sur 100			
Note sur 100						

4.1 OBJECTIF 1 : ÉRADICATION DE LA PAUVRETE



Rappel de l'ODD

Objectif 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes, partout dans le monde

⇒ Cible 1.b : Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté

Eléments pris en compte pour cette notation ODD : Lutte contre l'exclusion sociale et soutien à l'emploi des personnes en fragilité sociale et professionnelle (Soutien à l'insertion professionnelle, dispositif d'orientation professionnel ; Aides pour les salariés les plus fragiles, formation des chômeurs)

Commentaire général :

L'engagement de la Région sur cet ODD est affirmé de façon forte dans la *Stratégie de mandat* qui en fixe de nombreux objectifs, se traduisant par un réel dynamisme et de nombreuses actions de la Région sur une pluralité d'axes hétérogène par le soutien des politiques de ville, l'aide et l'accompagnement des personnes en fragilité (éloignés de l'emploi, réfugiés, personnes en situation de handicap, jeunes...)

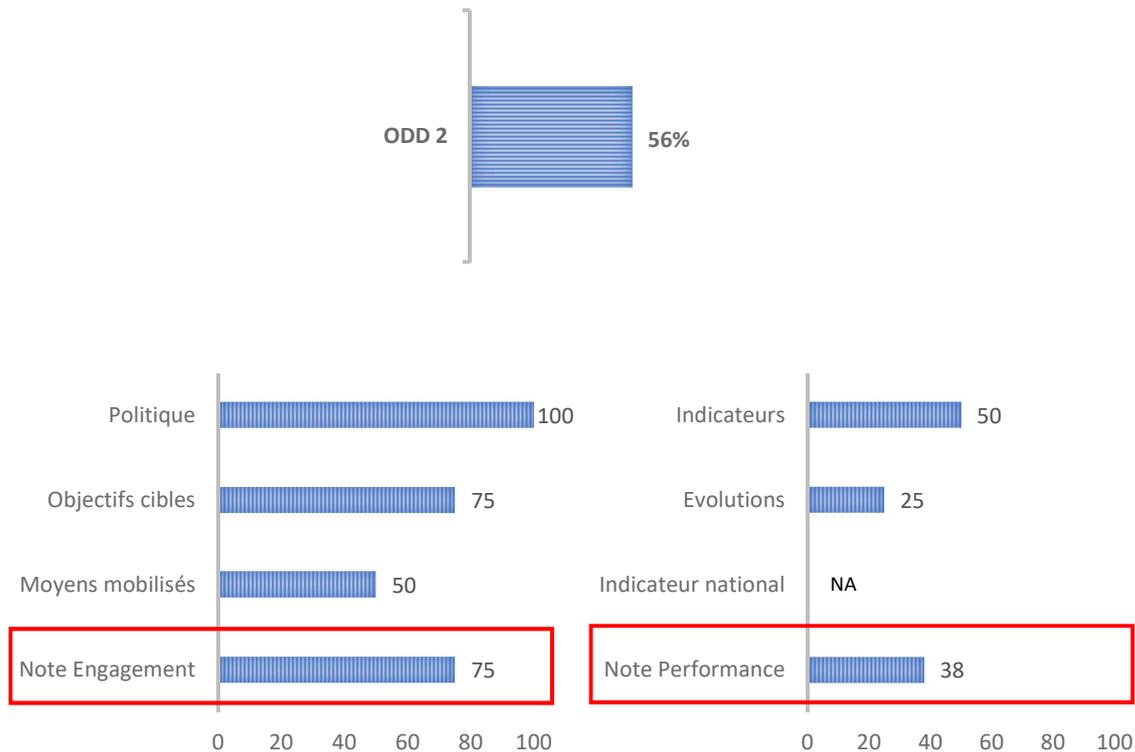
Afin d'adapter ses actions la Région a réalisé un état des lieux de la pauvreté complète, première étape à la réalisation du nouveau PPIS traitant les sujets de la pauvreté, l'accès aux droits et aux biens essentiels, l'emploi, le logement et l'hébergement, la santé, la famille, l'enfance, la réussite éducative, l'inclusion bancaire et le surendettement. L'état des lieux a permis la réalisation d'une cartographie de la cohésion

sociale. Cet état des lieux a été accompagné d'un avis du CESER, « *la pauvreté et la précarité en Région Bourgogne Franche-Comté : une fatalité ?* » accompagné de recommandations.

Afin de valoriser les différentes actions en vue de contribuer à l'éradication de la pauvreté de la Région, la mise en œuvre du *Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté pour l'inclusion sociale* (PPIS), devra s'accompagner d'objectifs autant qualitatifs que quantitatifs.

	Points forts	Points de vigilance
Engagement	<ul style="list-style-type: none"> • Une politique d'ensemble formalisée avec le <i>Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté pour l'inclusion sociale</i> (PPIS) • Un état des lieux de la pauvreté a été réalisé et traduit par un atlas de la cartographie de la cohésion sociale • Une démarche portée par la Région qui se traduit par de nombreuses actions auprès des personnes vieillissantes, des jeunes (formation traitée dans ODD 4), des personnes migrantes ou personnes en situation de handicap. • Une approche transversale de l'intervention de la Région auprès des quartiers prioritaires de la politique de ville est mis en œuvre pour soutenir cet objectif. • Un axe complété par une démarche d'inclusion professionnelle par la voie de la formation incluse dans la politique régionale clairement identifiée fixant des objectifs associés et mesurée (PRIC & PTI) • Des objectifs ambitieux sont fixés en matière de formation inclusive (Migrants, demandeurs d'emploi...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de visibilité sur le renouvellement du <i>Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté pour l'inclusion sociale</i> (2015-2017)
Performance	<ul style="list-style-type: none"> • Objectifs quantitatifs partiellement présent • Le niveau de surendettement en Bourgogne-Franche-Comté est équivalent à la moyenne nationale. INDICATEURS NATIONAL : nombre de situation de surendettement Niveau National : 16 810€ / Niveau BFC : 16 713€. (Note : étant le seul indicateur comparable identifié sur cet ODD et étant qui plus est à niveau équivalent, il n'a pas été pris dans la note et donc le critère indicateur national désactivé) 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de visibilité sur le suivi des indicateurs qui, s'ils sont remontés, ne sont pas comparés ou comparables avec l'année N-1

4.2 OBJECTIF 2 : SECURITE ALIMENTAIRE ET AGRICULTURE DURABLE



Rappel de l'ODD

Objectif 2 : Assurer la sécurité alimentaire et promouvoir l'agriculture durable

- ⇒ Cible 2.4 : D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols
- ⇒ Cible 2.5 : D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale

Éléments pris en compte pour cette notation ODD : pratiques agricoles résilientes, préservation des écosystèmes, adaptation aux changements climatiques.

Commentaire général :

L'engagement de la Région sur cet ODD a été affirmé de façon forte et formalisée avec l'adoption en octobre 2017 du *Plan Régional pour le Développement Agricole (PRDA) #NotreAgricultureDemain*, cadre concerté et conforme à la stratégie de mandat afin d'orienter sa politique agricole.

Dès l'élaboration de cette stratégie, d'ailleurs, la Région s'est employée à mettre en place une concertation au travers de conférences de filières, d'ateliers thématiques et d'audits des filières.

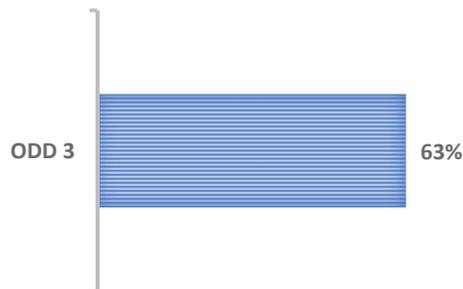
Les cadres d'action des **Programmes de Développement Rural** de Bourgogne et de Franche-Comté (programmes européens) sont également des éléments clés de la politique régionale et de la gouvernance agricoles.

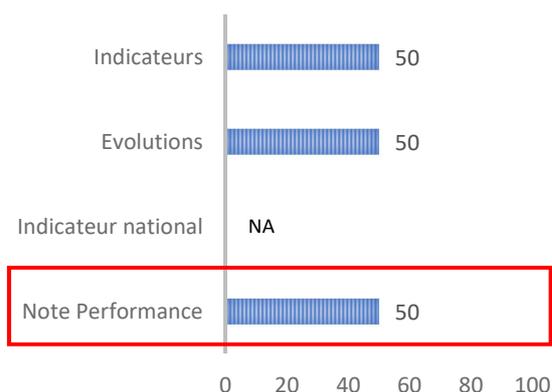
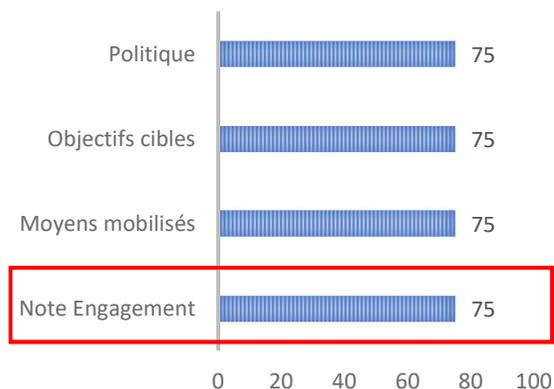
Au-delà de la pérennisation et de l'approfondissement des différentes pratiques liées à cet ODD, l'axe principal d'amélioration pour la 2^e partie du mandat sera un effort accru de transparence et de mise en avant d'indicateurs de suivi permettant d'objectiver l'engagement et la performance.

	Points forts	Points de vigilance
Engagement	<ul style="list-style-type: none"> • Politique et cadre clairs et formalisés avec le Plan <i>Régional pour le Développement Agricole (PRDA)</i>, le <i>Contrat forêt-bois régional</i> et les Programmes européens de Développement Rural. • Les politiques conduites ont pour objectif majeur le développement de filières agricoles durables, diversifiées et ancrées au territoire. • La gouvernance régionale agricole (Région-Etat-profession agricole, à travers la chambre régionale d'agriculture et les syndicats agricoles) se réunit tous les 3 mois depuis la crise agricole de 2016 pour travailler à la convergence des politiques publiques agricoles en région et intègre depuis fin 2018 la préparation concertée du prochain PDR. • La gouvernance et le cadre de coordination du <i>Contrat forêt-bois</i> 2018-2028 sont présentés (conférences de filières, comité des financeurs). • Un élu de référence identifié en charge du développement agricole, ainsi qu'une Direction dédiée. • Des dispositifs de pilotage/suivi opérationnel sont prévus et décrits. • Les mesures les plus structurantes de l'action de la Région prévues dès 2016 sont aujourd'hui réalisées (élaboration du PRDA, rendu des audits de filière, réalisation d'un nombre significatif d'audits d'exploitation) • Moyens mobilisés en progression : la mise en place des contrats de filière vient s'ajouter aux autres domaines d'intervention de la Région (politiques d'aide à l'investissement et à l'équipement, structuration du nouveau marché que représente l'alimentation de proximité, etc.) • Des actions de communication-formation + des outils de facilitation ont été mis en place (ex : campagne de communication « <i>notre agriculture par</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • La gouvernance du PRDA est encore à définir, bien qu'un comité de pilotage se soit déjà réuni

	<p><i>cœur</i> », actions d'information et formation prévues dans le CFBR)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une concertation opérationnelle, voire co-production a été mise en place (conférences de filières, ateliers thématiques et audits des filières). 	
<p>Performance</p>	<ul style="list-style-type: none"> • S'agissant des aides collectives ou aux filières, un bilan annuel de suivi-évaluation est mené • Au regard des Rapports Annuels de Mise en Œuvre (RAMO) transmis chaque année par la Région à la Commission européenne, des cibles qualitatives ou quantitatives et des indicateurs de résultats et les résultats obtenus dans le cadre des PDR sont formalisés. • Concernant la politique régionale forêt-bois, les cibles (+ICP, Indicateurs clés de performance) sont formulées en termes de résultats, voire d'impact • Le rapport de mi-mandat permet un bilan action par action avec des indicateurs annuels concernant les budgets affectés ou le nombre de dossiers traités. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le PRDA n'établit pas d'objectifs quantitatifs et ne présente pas d'indicateurs de performance, mais uniquement des ambitions déclinées en axes d'action et objectifs qualitatifs, non mesurables / évaluables et pas définis dans le temps. • L'évolution des indicateurs et la mesure quantitative de performance est donc délicate à ce stade.

4.3 OBJECTIF 3 : SANTE ET BIEN-ETRE





Rappel de l'ODD

Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tous âges

- ⇒ Cible 3.2 : D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus
- ⇒ Cible 3.3 : D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles
- ⇒ Cible 3.4 : D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être
- ⇒ Cible 3.5 : Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool
- ⇒ Cible 3.7 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux
- ⇒ Cible 3.8 : Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable
- ⇒ Cible 3.9 : D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses, à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol
- ⇒ Cible 3.a : Renforcer dans tous les pays l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac
- ⇒ Cible 3.d : Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux

Eléments pris en compte pour cette notation ODD : Contribution à l'égalité d'accès aux soins et à la santé, équité des premiers secours sur le territoire

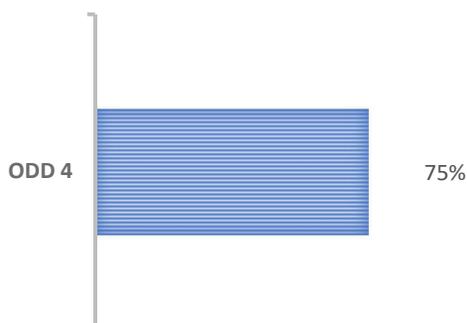
Commentaire général :

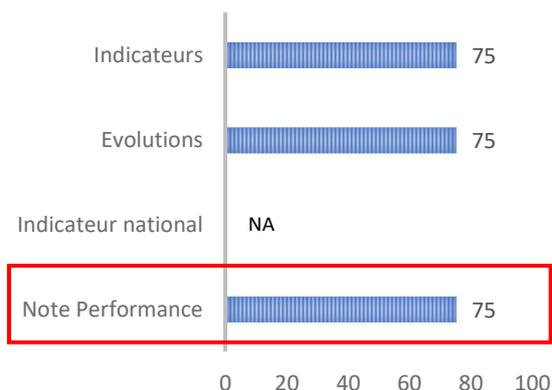
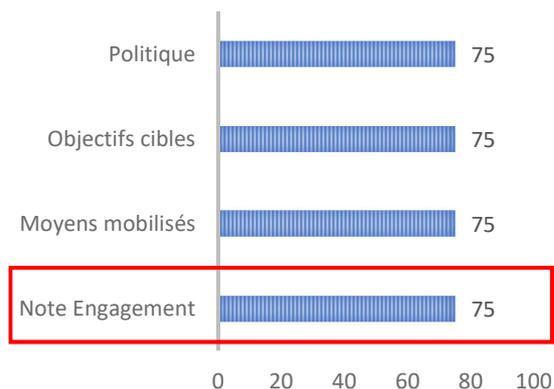
L'engagement de la Région sur cet ODD est avancé concernant sa démarche en matière de santé sur le territoire. Une politique de santé publique dynamique et innovante couvrant tous les enjeux et surtout impliquant tous les acteurs par la mise en œuvre d'une gouvernance tripartite et participative.

Les principales démarches du PRSE, la convention cadre Région / ARS et le PRSE 3 ont fixé des objectifs cibles, et défini des critères d'évaluation et de suivi des résultats, véritables outils d'amélioration continue.

	Points forts	Points de vigilance
Engagement	<ul style="list-style-type: none"> • Une politique cadre claire et formalisée au travers de différents plans et convention afin de couvrir tous les enjeux de santé publique. • Une démarche formalisée et efficiente avec des objectifs associés et des moyens engagés clairement définis. • De nombreuses actions engagées pour aller au plus près des personnes, de leurs besoins et notamment auprès des personnes les plus démunies (PRAPS). • La mise en œuvre de démarche de soins innovante pour répondre aux spécificités du territoire telle que l'aide au transport non médicalisé en zone rurale. • Une démarche de santé participative et citoyenne via la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA), les conseils territoriaux de santé et le conseil régional des personnes accueillies et accompagnées. • Une démarche de santé répondant aux enjeux définis par l'ONU 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de visibilité sur le renouvellement de la convention cadre ARS /Région • Tous les objectifs cibles ne sont pas traduits en objectifs quantitatifs
Performance	<ul style="list-style-type: none"> • Quelques indicateurs quantitatifs disponibles ainsi que leurs évolutions 	<ul style="list-style-type: none"> • Un suivi de l'efficacité du système non réalisé mais programmé dans le cadre du bilan de mi-parcours du PRSE3 • Pas de visibilité sur l'existence du suivi d'un indicateur comparable au niveau national

4.4 OBJECTIF 4 : ÉDUCATION DE QUALITE





Rappel de l'ODD

Objectif 4 : assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- ⇒ Cible 4.4 : D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat
- ⇒ Cible 4.5 : D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle
- ⇒ Cible 4.7 : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable
- ⇒ Cible 4.a : Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous

Eléments pris en compte pour cette notation ODD : Soutien à la formation initiale (Voie scolaire et apprentissage ; soutien aux lycées innovants), développement de politique jeunesse (logements, culture et art, sports) et développement de la formation continue.

Commentaire général :

Engagement fort de la Région d'assurer à tous une éducation équitable, inclusive, de qualité et des possibilités d'apprentissage et de formations tout au long de la vie.

La Région s'est dotée de démarches, politiques et alloue les moyens nécessaires à sa politique éducative et de formation continue. Elle a mis en place un système participatif afin d'être au plus près des acteurs mais aussi au plus près de ses propres besoins, en utilisant la formation comme outil d'attractivité et de performance économique régionale.

	Points forts	Points de vigilance
Engagement	<ul style="list-style-type: none"> • Une démarche d'ensemble structurée couvrant les enjeux de l'ODD 4 que ce soit pour la formation initiale ou la formation continue. • Une démarche bénéficiant d'un portage politique fort et structurée avec l'ensemble des acteurs du territoire. • Une approche participative avec l'application de la méthodologie du dialogue social et par l'usage de la concertation : « <i>la jeunesse une force dans la région</i> » • La mise à disposition par et pour tous les acteurs territoriaux des outils d'engagement efficaces et clairement définis. • Des objectifs définis pour les trois attentes associées • Une démarche de formation répondant aux besoins du territoire, qui en traduit les spécificités, avec par exemple l'apprentissage considéré comme un outil d'inclusion sociale pour les jeunes et moins jeunes (Apprentissage possible jusqu'à 30 ans et encouragé pour les lycéens en bac professionnel). Cette démarche s'accompagne du soutien de la Région auprès des CFA, des employeurs et de leurs maîtres d'apprentissage ou pour les apprentis eux-mêmes. Démarche de formation efficace, dont les résultats vont au-delà des objectifs fixés. • Une démarche de politique jeunesse mettant en œuvre de nombreuses actions inclusives sur le territoire. • La Région déploie une démarche très engagée concernant la transition vers les lycées de demain (travaux de rénovation et d'accessibilité, transition numérique, repas durables...) • Un système efficient disposant des ressources nécessaires au déploiement de nombreuses actions, quelques fois innovantes. • Les projets EVEIL et <i>Ecolycées</i> et E3D, répondent parfaitement à la cible 4.7 concernant la promotion des enjeux de développement durable. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le PRIC dans sa première année de déploiement doit veiller à intégrer les objectifs des démarches régionales antérieures (CPDRFOP et ses différents schémas, par exemple). • Une politique jeunesse peu formalisée qui pénalise la mesure de son efficacité. • La réforme des CFA à venir nécessite une certaine vigilance pour maintenir la qualité de la démarche déjà mis en œuvre en matière d'apprentissage.
Performance	<ul style="list-style-type: none"> • Des résultats suivis et mesurés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des indicateurs de performance quantitatifs non disponibles sur toutes les attentes associées. • Peu de visibilité sur l'évolution des indicateurs (Année N-1). • Pas de remontée d'indicateurs

	<p>comparables au niveau national : la visibilité sur le nombre de projets d'éducation au développement durable : E3d /Ecolycée répondrait totalement aux attentes de L'ODD4.</p>
--	---

4.5 OBJECTIF 5 : ÉGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES



Rappel de l'ODD

Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et filles

- ⇒ Cible 5.a : Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne
- ⇒ Cible 5.b : Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier l'informatique et les communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes
- ⇒ Cible 5.c : Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent

Eléments pris en compte pour cette notation ODD : Lutte contre les discriminations hommes-femmes

Commentaire général :

L'égalité homme-femme est un enjeu fort pour la Région Bourgogne-Franche-Comté : toutefois, ce dernier est adressé de façon transverse sans projet d'ensemble altérant la lisibilité de la démarche et le suivi de son efficacité.

	Points forts	Points de vigilance
Engagement	<ul style="list-style-type: none"> • Axe que la Région a volontairement souhaité traiter de façon transversale, en soutenant les démarches en faveur de la diversité et en impulsant au sein de la Région des actions en faveur de la diversité et de l'égalité hommes-femmes. • Des leviers financiers sont levés et de nombreuses actions sont ainsi déployées à la fois dans les écoles (plan égalité, projet EVEIL), dans le cadre des formations professionnelles et de la lutte contre la précarité des femmes, au sein des entreprises par le biais de sensibilisations, dans le sport (100% de contrats régionaux avec promotion du sport féminin) • La Région engage la démarche en soutenant des actions de sensibilisation telles que la plateforme collaborative dédiée au développement associatif égalité hommes femmes et le forum et quinzaine de la diversité. • Ces différentes actions permettent à la région de répondre aux engagements de L'ODD 5 	<ul style="list-style-type: none"> • L'absence de politique globale, et cette approche de déploiement transverse ne facilite pas la lisibilité de la démarche.
Performance	<ul style="list-style-type: none"> • Des indicateurs quantitatifs sont suivis et mesurés pour certaines actions et laissent apparaître une évolution positive. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nous manquons de visibilité sur les potentiels évolutions des indicateurs dont nous ne disposons pas de l'antériorité (N-1). • L'absence de feuille de route globale avec des objectifs quantitatifs associés ne permet pas d'avoir une vue d'ensemble et de mesurer l'efficacité de la démarche. • Pas de visibilité sur l'existence d'indicateurs mesurés et suivis comparables au niveau national en matière d'égalité femmes/hommes.

4.6 OBJECTIF 6 : EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



101

Rappel de l'ODD

Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

⇒ Cible 6.6 : D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs

Éléments pris en compte pour cette notation ODD : préservation des milieux aquatiques et zones humides

Commentaire général :

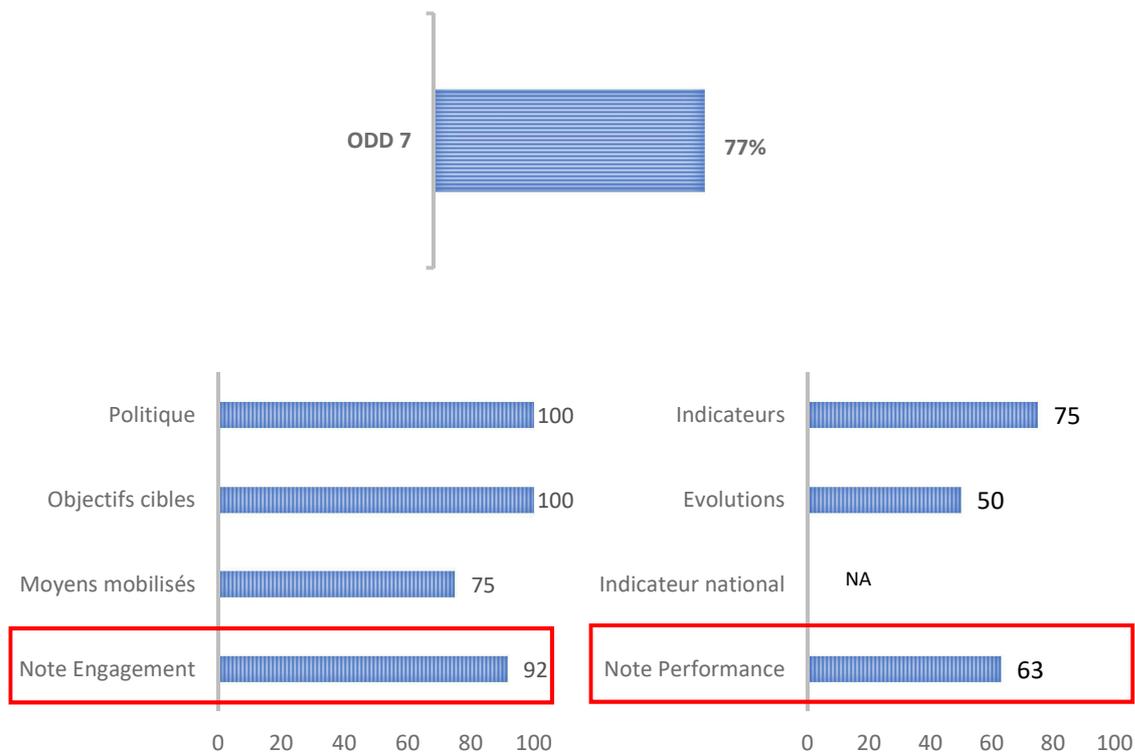
Bien que ses compétences soient réduites sur les sujets de l'eau (les questions de potabilisation ou d'assainissement ne sont pas de son ressort par exemple), la Région affirme sa volonté de préserver et de restaurer les milieux humides.

Il est important de continuer dans ce sens et il pourrait même être pertinent d'aller un peu plus loin en termes de communication sur les indicateurs suivis et les résultats obtenus, dans une logique partenariale.

	Points forts	Points de vigilance
Engagement	<ul style="list-style-type: none"> La volonté affichée est de préserver et de restaurer les milieux humides et la trame bleue. Le niveau de responsabilité semble cohérent par rapport aux compétences de la Région. Une variété d'aides se consacre aux zones humides à la restauration 	<ul style="list-style-type: none"> La Région engage des parties prenantes diverses, mais communique directement très peu à ce sujet. Les objectifs sont précisés par les organismes gestionnaires, mais ne sont pas relayés par la Région.

	hydromorphologique des cours d'eau. L'essentiel des actions identifiées de la part de la Région sont de l'ordre du soutien, de l'aide ou de la subvention.	
Performance	<ul style="list-style-type: none"> Les différents organismes compétents diffusent leurs propres informations sur le domaine de l'assainissement, de la potabilisation et de la qualité de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> Beaucoup de soutiens et de subventions sont octroyés sans que ne soient mesurés ou communiqués les résultats.

4.7 OBJECTIF 7 : ÉNERGIES PROPRES ET D'UN COUT ABORDABLE



Rappel de l'ODD

Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

- ⇒ Cible 7.1 : D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
- ⇒ Cible 7.2 : D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial
- ⇒ Cible 7.3 : D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique

Eléments pris en compte pour cette notation ODD : efficacité énergétique, lutte contre la précarité énergétique, promotion des énergies renouvelables et des énergies locales

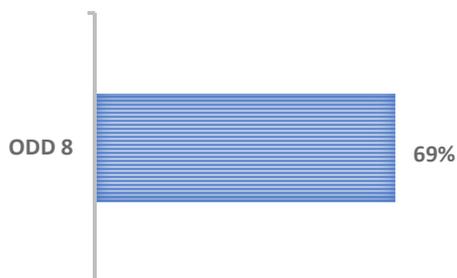
Commentaire général :

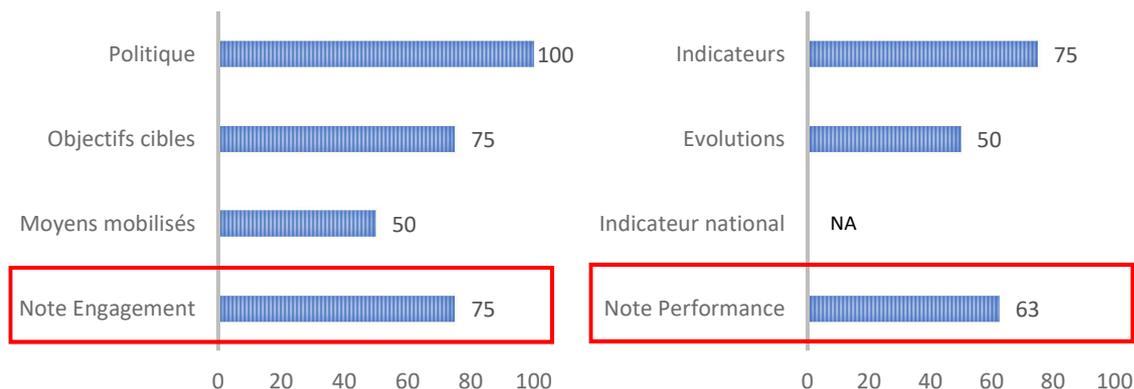
L'engagement de la Région sur cet ODD est formalisé très clairement dans les documents importants tels que la *Stratégie de Mandat 2016-2021* ainsi qu'au sein de la *Stratégie opérationnelle de la transition énergétique* ou du dernier *Rapport de Développement Durable*, dont il est un axe majeur. Aussi, les actions mises en œuvre sont nombreuses et répétées dans le temps et l'effort de concertation est appréciable.

La seconde partie de mandat devrait tout de même viser à renforcer certains efforts afin que les résultats soient totalement en ligne avec les objectifs et échéances fixés.

	Points forts	Points de vigilance
Engagement	<ul style="list-style-type: none"> • Une politique formalisée, faisant clairement état des objectifs stratégiques et des principes d'action. • Un portage politique fort et public au plus haut niveau. • Les actions de communication / information sont plurielles. • Un processus avancé de concertation des citoyens et des principaux acteurs locaux existe, favorisant la co-production. 	<ul style="list-style-type: none"> • La formalisation d'objectifs moins éloignés dans le temps avec des jalons rythmant les différentes périodes, serait utile. • Plus de moyens devraient être alloués à la coordination, à la mutualisation de l'ensemble des efforts conduits sur le territoire sur ce sujet
Performance	<ul style="list-style-type: none"> • La mesure de la performance, la présentation des résultats ne sont pas complets, mais le sont régulièrement et de manière assez détaillée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des résultats qui mettent en évidence une évolution favorable mais pas encore en ligne avec les objectifs et les échéances fixés. • Trop peu d'indicateurs sont encore suivis, mais un bilan opérationnel est prévu dans le cadre du mandat.

4.8 OBJECTIF 8 : TRAVAIL DECENT ET CROISSANCE DURABLE





Rappel de l'ODD

Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

- ⇒ Cible 8.1 : Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national
- ⇒ Cible 8.2 : Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre.
- ⇒ Cible 8.3 : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.
- ⇒ Cible 8.4 : Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement,
- ⇒ Cible 8.9 : D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux.

Éléments pris en compte pour cette notation ODD : développement des activités productives, soutien à la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation, appui à la croissance des TPE/PME, efficacité de l'utilisation des ressources, tourisme durable.

Commentaire général :

L'essentiel de l'engagement de la Région sur cet ODD est sa politique en faveur du soutien à l'économie numérique, aux créateurs d'entreprise, aux acteurs économiques et pôles de compétitivité et aux TPE/PME formalisée dans le SRDEII 2017-2021.

La Région mise sur les secteurs innovants, les emplois de demain, dans la filière hydrogène, par exemple, mais elle soutient aussi une économie de proximité, une économie durable, à l'image des expériences mises en valeur en novembre 2017 lors des journées de « *l'Économie autrement* ».

Noter que le plan d'actions *économie de proximité*, qui sera présenté au vote de l'Assemblée régionale de juin 2019, et notamment les dispositifs en faveur de l'ESS-TPE-Entrepreneuriat répondent, eux aussi, à plusieurs de ces ODD.

Au-delà de la pérennisation et de l'approfondissement des différentes pratiques liées à cet ODD, l'axe principal d'amélioration pour la 2^e partie du mandat sera un effort accru de transparence et de mise en avant d'indicateurs de suivi permettant d'objectiver l'engagement et la performance.

	Points forts	Points de vigilance
Engagement	<ul style="list-style-type: none"> • Une politique et cadre clair et formalisé au travers du SRDEII 2017-2022 et de nombreux plans d'actions en matière de développement économique durable des territoires • Un élu de référence identifié, ainsi qu'une Direction dédiée. • Pour chacune des 4 ambitions du SRDEII, des objectifs qualitatifs sont définis, eux-mêmes décomposés en principes directeurs qui guident l'action publique • Par ailleurs, le logigramme du SRDEII affiche des objectifs stratégiques et opérationnels déclinés en fiches-actions • La coordination du schéma est décrite (comité de pilotage stratégique, comité de suivi opérationnel, comités thématiques, comité d'évaluation) • Ainsi que le dispositif de pilotage/suivi opérationnel (tableau de bord d'avancement, évaluations-bilan réguliers, actions correctives...) • Le plan d'actions est en cours de déploiement • Des actions de sensibilisation et des mesures d'accompagnement des entreprises sont programmées • Par ailleurs, pour "sensibiliser les entreprises une par une" en matière économique, la Région s'appuie sur des partenaires tels que l'Agence Régionale de développement économique, les 5 pôles de compétitivité, les clusters, etc. • Mise en œuvre d'une concertation opérationnelle, voire co-production (actif). 	
Performance	<ul style="list-style-type: none"> • Le logigramme du SRDEII affiche des indicateurs de suivi / résultat et des indicateurs d'impact pour chaque fiche-action • Concernant les dispositifs mis en œuvre dans le cadre du SRDEII, les indicateurs définis au préalable seront regroupés dans un tableau de bord constitué d'indicateurs pérennes, quantifiables et mesurables classés en fonction des grands objectifs du SRDEII. • Le rapport de mi-mandat permet de visualiser l'avancement général du plan d'actions et des indicateurs annuels concernant les budgets affectés ou le nombre de dossiers traités. • Des tableaux de bord de suivi de quelques dispositifs spécifiques 	<ul style="list-style-type: none"> • L'analyse précise de l'état d'avancement est délicate dans l'immédiat, faute d'un tableau de bord d'ensemble (ou autre document assimilé). • Quelques actions seulement du SRDEII (Capéco numérique, - plan d'internationalisation) sont évaluables / mesurables en l'état.

affichent des résultats en hausse.

4.9 OBJECTIF 9 : INFRASTRUCTURES RESILIENTES ET INNOVATION



106

Rappel de l'ODD**Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation**

- ⇒ Cible 9.1 : Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.
- ⇒ Cible 9.2 : Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national
- ⇒ Cible 9.4 : D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.
- ⇒ Cible 9.5 : Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030.

Éléments pris en compte pour cette notation ODD : infrastructure régionale favorisant le développement économique et le bien-être de l'être humain, industrialisation durable, utilisation plus rationnelle des ressources, recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, renforcement de la recherche scientifique.

Commentaire général :

Sur cet ODD, l'engagement de la Région a été affirmé dans le SRDEII comme portant "*les spécificités du nouveau territoire de Bourgogne-Franche-Comté, en particulier notre vocation exportatrice, la transition écologique, la coopération entre les acteurs économiques, le dialogue social territorial, le lien appuyé entre la formation professionnelle et le monde économique.*" Et "*La compétitivité de l'économie de Bourgogne-Franche-Comté passe par un soutien résolu de la Région au capital humain et aux compétences, à l'innovation, à l'internationalisation et aux transitions écologiques et numériques.*"

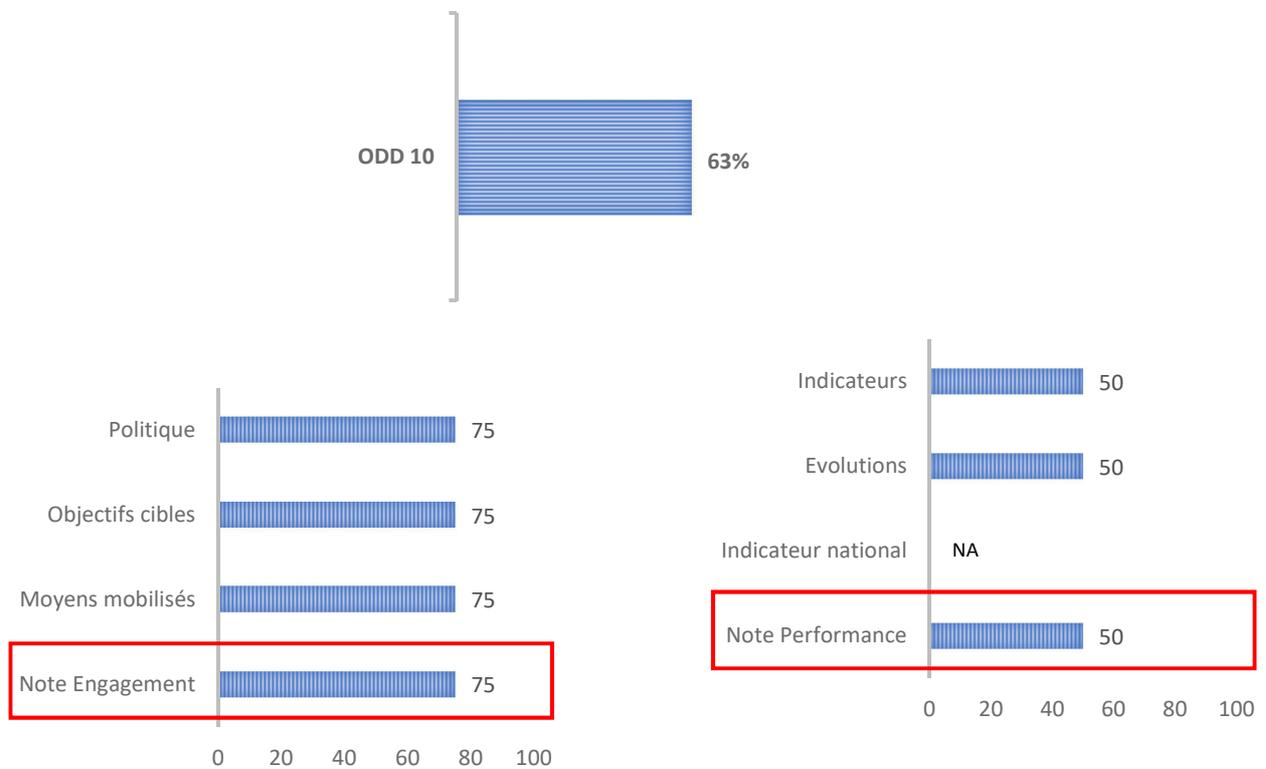
Le plan d'action *innovation-entreprises* a été élaboré en cohérence avec les deux *Stratégies régionales d'innovation pour une spécialisation intelligente (RIS 3) Bourgogne et Franche-Comté* et intègre les contributions des partenaires de l'innovation émises au moment de l'élaboration du SRDEII. Une concertation ad hoc a été organisée avec les directions et les acteurs concernés.

Au-delà de la pérennisation et de l'approfondissement des différentes pratiques liées à cet ODD, l'axe principal d'amélioration pour la 2^e partie du mandat sera un effort accru de transparence et de mise en avant d'indicateurs de suivi permettant d'objectiver l'engagement et la performance.

	Points forts	Points de vigilance
Engagement	<ul style="list-style-type: none"> • Une politique et cadre clair et formalisé au travers du SRDEII 2017-2022 et du plan d'actions « innovation pour les entreprises » adopté en 2018 • Organisé autour de trois axes que sont la sensibilisation, l'accompagnement et l'attractivité, le plan d'actions <i>innovation-entreprises</i> se décompose en 12 fiches-actions avec objectifs et échéances • Un élu de référence identifié en charge du développement économique, de la nouvelle croissance et de l'emploi, ainsi qu'une Direction dédiée. • Le pilotage du plan d'action innovation s'inscrit dans la gouvernance du SRDEII et est assuré par un comité thématique de l'innovation • Il est également proposé une grille de suivi et d'évaluation du plan qui sera soumise à l'approbation du comité thématique de l'innovation. • Le plan d'actions est en cours de déploiement • Des actions de sensibilisation et des mesures d'accompagnement des entreprises sont programmées • Par ailleurs, pour "<i>sensibiliser les entreprises une par une</i>" en matière d'innovation, la Région s'appuie sur des partenaires tels que l'Agence Régionale de développement économique, les 5 pôles de compétitivité, les clusters, etc. • Mise en œuvre d'une concertation opérationnelle, voire co-production (actif). Partenariale, elle a associé 	<ul style="list-style-type: none"> • Les objectifs-cibles, définis de façon purement qualitative, pourraient être assortis de cibles quantitatives de pilotage et de suivi.

	notamment étroitement les territoires et est intervenue dès le moment de la définition des enjeux et objectifs.	
Performance	<ul style="list-style-type: none"> Le rapport de mi-mandat permet de visualiser l'avancement général du plan d'actions et des indicateurs annuels concernant les budgets affectés ou le nombre de dossiers traités. 	<ul style="list-style-type: none"> Mais l'analyse précise de l'état d'avancement est délicate dans l'immédiat, faute d'un tableau de bord d'ensemble (ou autre document assimilé). Des cibles (+ICP) sont formulées en ce qui concerne les moyens, mais Les actions du Plan d'action innovation-entreprises ne sont pas évaluables / mesurables en l'état.

4.10 OBJECTIF 10 : REDUCTION DES INEGALITES



Rappel de l'ODD

Objectif 10 : réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

- ⇒ Cible 10.2 : D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre
- ⇒ Cible 10.3 : Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière
- ⇒ Cible 10.7 : Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées

Eléments pris en compte pour cette notation ODD : Renforcement du lien social et de la solidarité ; garantie de l'égalité des chances sur l'éducation, lutte contre l'exclusion sociale (dont l'inclusion numérique)

Commentaire général :

Un engagement prit dans la *Stratégie de Mandat*, allant au-delà des compétences de la Région sur certains des axes.

La Région fait de l'égalité des chances sur l'éducation un enjeu majeur de long terme en vue de la réduction des inégalités. Elle complète sa démarche par de nombreux autres engagements tels que le renforcement du lien social et de la solidarité, la lutte contre l'exclusion sociale et, de façon plus transversale, par sa politique exemplaire en matière de formation inclusive.

Cette approche transversale est intégrée aux différentes politiques de la Région (*Plan de Mandat, CPRDFOP, PRIC, Plan Cap Handicap, SPROTVL, SRDEII, SRADDET, PTI, SCORAN, PRAPS*) et dispose pour certaines des démarches d'objectifs et d'indicateurs propres.

	Points forts	Points de vigilance
Engagement	<ul style="list-style-type: none"> Un engagement fort de la Région traduit dans différentes démarches telles que le PPIS, le CRDFOP, le PRAPS Des moyens réels engagés (soutien financier, actions directement mises en œuvre, outils déployés) Un engagement fort sur la diminution des inégalités face à l'éducation. Avec des actions concrètes et mesurées telles que la gratuité des manuels et des premiers équipements en voie professionnelle, une tarification sociale pour les élèves boursiers pour la restauration et l'internat, complétée par un fonds d'aide et la gratuité des transports scolaires pour tous. Concernant le vivre-ensemble, l'égalité et la citoyenneté, la Région a choisi de ne pas déployer de démarches propres mais d'infuser ces valeurs dans l'ensemble de ses démarches et de soutenir toutes les initiatives portées par les associations, les citoyens et acteurs institutionnels. Pluralité d'actions sur la lutte contre l'exclusion sociale, portées par différentes politiques (PPPIS, PRAPS) soutenant les populations fragiles (jeunes, famille monoparentale, personnes vieillissantes, migrantes ou en situation de handicap) 	<ul style="list-style-type: none"> Absence de politique formalisée traitant le sujet des enjeux de réduction des inégalités. Des objectifs-cibles que partiellement définis
Performance	<ul style="list-style-type: none"> Des indicateurs de performance sont partiellement disponibles traduisant des évolutions positives dans le résultat des actions mises en œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> Manque d'objectifs quantitatifs, même s'il apparaît sur certains des axes des résultats positifs (Tableau de bord du PRIC). Pas de visibilité sur les indicateurs comparables au niveau national, sauf celui du déploiement du haut débit, où la Région a des résultats

4.11 OBJECTIF 11 : VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



110

Rappel de l'ODD**Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables**

- ⇒ Cible 11.2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.
- ⇒ Cible 11.3 : D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation inclusive et durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.
- ⇒ Cible 11.4 : Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.
- ⇒ Cible 11.6 : D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.
- ⇒ Cible 11.a : Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale.
- ⇒ Cible 11.b : D'ici 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques

Éléments pris en compte pour cette notation ODD : développement des transports publics, urbanisation inclusive et durable, protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel, réduire l'impact

environnemental négatif des villes, liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales.

Commentaire général :

L'engagement de la Région sur cet ODD est au cœur du *SRADDET* en cours de préparation, qui guide notamment les initiatives en termes :

- d'accompagnement aux politiques d'attractivité et d'accueil en créant des conditions de vie adaptées aux actifs, aux familles, aux seniors...,
- d'offre d'un maillage équilibré de pôles, entre villes, bourgs et zones rurales, afin que toutes les zones du territoire soient couvertes par des services et équipements de qualité.

Dès l'élaboration de cette stratégie, d'ailleurs, la Région s'est employée à mettre en place des pratiques de concertation qu'elle a ensuite pérennisées.

Au-delà de la pérennisation et de l'approfondissement des différentes pratiques liées à cet ODD, l'axe principal d'amélioration pour la 2^e partie du mandat sera un effort accru de transparence et de mise en avant d'indicateurs de suivi permettant d'objectiver l'engagement et la performance :

- Indicateurs dont certains sont déjà imposés par des schémas directeurs tels que le *SRADDET*, et qui contribueront effectivement aux ODD,
- Création en tant que de besoin de nouveaux indicateurs

	Points forts	Points de vigilance
Engagement	<ul style="list-style-type: none"> • Une politique et un cadre clair et formalisé au travers du <i>SRADDET</i> et des Règlements d'Intervention en matière d'aménagement du territoire • Un élu et un conseiller régional de référence identifiés • Une Direction dédiée qui pilote l'élaboration du schéma. • La gouvernance du <i>SRADDET</i> est décrite : elle s'organise autour d'un Comité de suivi qui rassemble les Vice-présidents porteurs des politiques intégrées au <i>SRADDET</i> et qui est élargi en tant que de besoin aux autres VP • Le <i>SRADDET</i> est pour l'instant décomposé en trois grands objectifs stratégiques, déclinés en 9 orientations • Le projet de <i>SRADDET</i> arrêté le 27 juin 2019 présente 8 orientations et 33 objectifs qui constituent le premier niveau de déclinaison opérationnelle. • Des actions déjà engagées en matière d'aménagement du territoire (ruralité, territoires de projet, contrats de territoires, quartiers durables, valorisation du patrimoine, etc.) • Des actions d'information-sensibilisation et la mise à disposition d'outils pratiques pour les acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> •

	<p>concernés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le SRADDET <i>Ici 2050</i> est élaboré dans le cadre d'une large concertation élargie à tous les publics concernés par la construction de la Région • Le projet de SRADDET arrêté le 27 juin 2019 intègre désormais un document de mise en œuvre (annexe 7), qui annonce une feuille de route annuelle visant à la mise en œuvre des actions les plus significatives. • Il est également proposé un suivi stratégique, dont une partie est consacrée à l'observation des coopérations effectives entre les territoires. 	
Performance		<ul style="list-style-type: none"> • L'évolution des indicateurs et la mesure quantitative de performance des politiques d'aménagement du territoire et du SRADDET est encore délicate à ce stade.

4.12 OBJECTIF 12 : CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



Rappel de l'ODD

Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables

- ⇒ Cible 12.2 : D'ici 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
- ⇒ Cible 12.3 : D'ici 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et approvisionnement, y compris les pertes après récolte
- ⇒ Cible 12.4 : D'ici 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement
- ⇒ Cible 12.5 : réduire considérablement les déchets (prévention, réduction, recyclage et réutilisation)
- ⇒ Cible 12.6 : Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité
- ⇒ Cible 12.7 : Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales
- ⇒ Cible 12.8 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature
- ⇒ Cible 12.b : Mettre au point et utiliser des outils de contrôle des impacts sur le développement durable, pour un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux
- ⇒ Cible 12.c : Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles, source de gaspillage, en éliminant les distorsions du marché, selon le contexte national, y compris par la restructuration de la fiscalité et l'élimination progressive des subventions nuisibles, afin de mettre en évidence leur impact sur l'environnement

Éléments pris en compte pour cette notation ODD : gestion durable et une utilisation rationnelle des ressources naturelles, prévention et gestion des rationnelle des déchets, pratiques viables des entreprises,

pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, sensibilisation au développement durable, tourisme durable, élimination progressive des subventions nuisibles.

Commentaire général :

De nombreux plans d’actions ont été mis en œuvre en matière de développement économique durable des entreprises et des territoires (feuilles de route transition énergétique, économique et RSE, Fiche 3 du CPER « environnement, maîtrise de l’énergie et DD », appel à projet économie circulaire ADEME / Région, Appel à Manifestation d’intérêt « Eco-innovez », actions de l’AER en matière d’accompagnement à l’éco-conception et l’éco-innovation, règlement d’intervention « performance environnementale », offres de services transition énergétique et économie circulaire ADEME – Région destinés aux entreprises, programmes DD à destination des consulaires, etc.)

La Région, suite à une grande concertation, a également adopté une stratégie de mandat pour promouvoir l’ESS, favoriser la création et la consolidation d’emplois d’utilité sociale, avec la priorité donnée à l’accompagnement des entreprises à tous les stades de leur développement et à l’innovation sociale. Un plan d’actions *économie de proximité* sera présenté au vote de l’Assemblée régionale dans les prochains mois (date non connue à ce jour), et inclura des dispositifs en faveur de l’ESS-TPE-Entrepreneuriat.

Au-delà de la pérennisation et de l’approfondissement des différentes pratiques liées à cet ODD, l’axe principal d’amélioration pour la 2^e partie du mandat sera un effort accru de transparence et de mise en avant d’indicateurs de suivi permettant d’objectiver l’engagement et la performance :

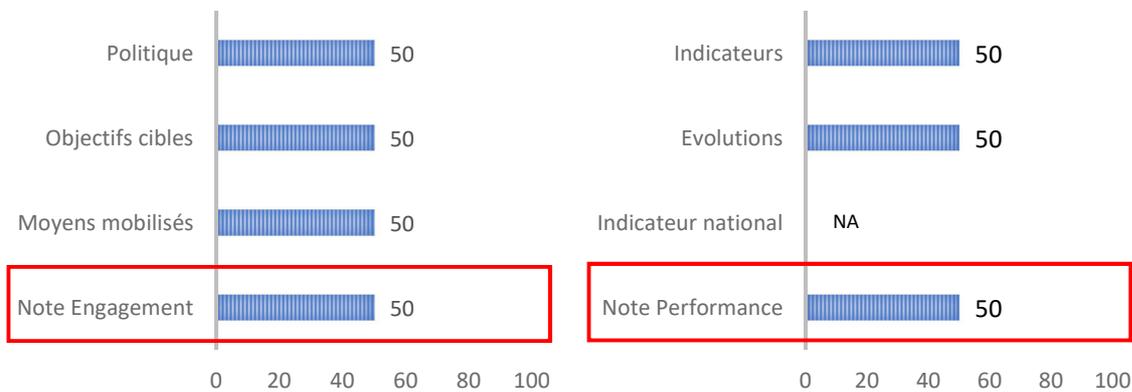
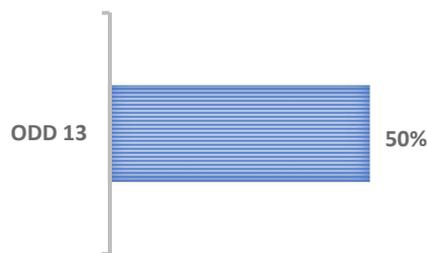
- Indicateurs dont certains sont déjà imposés par des schémas directeurs tels que le SRADDET, et qui contribueront effectivement aux ODD,

- Création en tant que de besoin de nouveaux indicateurs.

	Points forts	Points de vigilance
Engagement	<ul style="list-style-type: none"> Politique récemment formalisée en matière d’économie circulaire, faisant clairement état des objectifs stratégiques et des principes d’action. Politique et cadre clair et formalisé sur l’ESS : stratégie de mandat et, prochainement, plan d’actions économie de proximité Elu de référence identifié pour l’ESS, ainsi qu’une Direction dédiée La gouvernance de la politique régionale en faveur de l’ESS s’organise autour d’un <i>Comité stratégique de l’Economie sociale et solidaire</i>, instance de dialogue avec les têtes de réseau de l’ESS qui doit se réunir tous les six mois. Les responsabilités dédiées au PRPGD sont encore récentes, mais ont été clarifiées. Concertation organisée à l’initiative de l’Etat et de la Région autour d’un atelier régional dédié à l’ESS, suivie de la conférence régionale de l’ESS Le plan d’actions ESS en cours de déploiement Le PRPGD prévoit aussi un plan d’actions complet sur les étapes de prévention, collecte, tri et valorisation, 	<ul style="list-style-type: none"> Les actions de la Région en faveur de l’ESS ne sont pas encore assorties d’échéances (pas temporellement définies). L’analyse précise de l’état d’avancement est délicate dans l’immédiat, faute d’un tableau de bord d’ensemble (ou autre document assimilé). Les actions qui visent à favoriser la participation des citoyens sur la thématique de l’économie circulaire sont encore limitées.

	<p>dont un plan d'action économie circulaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> Des actions d'information-sensibilisation et la mise à disposition d'outils pratiques pour les acteurs concernés (entreprises) et des outils de facilitation et des leviers d'incentivation 	
Performance		<ul style="list-style-type: none"> Dans le domaine de l'ESS, l'évolution des indicateurs et la mesure quantitative de performance est encore délicate à ce stade. En matière d'économie circulaire, l'évaluation des résultats n'est pas réalisée puisque la politique régionale sur ce sujet est très récente. Il s'agira de bien suivre l'évolution du plan d'actions et les indicateurs de suivi du plan.

4.13 OBJECTIF 13 : LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Rappel de l'ODD

Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

- ⇒ Cible 13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat
- ⇒ Cible 13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales
- ⇒ Cible 13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide

Eléments pris en compte pour cette notation ODD : diagnostic des vulnérabilités liées au changement climatique, stratégie et diligences en lien avec le réchauffement climatique.

Commentaire général :

Les sujets environnementaux sont assez peu abordés par le prisme des changements climatiques par la Région. Pourtant l’engagement sur des actions ayant des effets directs et indirects sur cette thématique est réel.

Dans la seconde partie de mandat, la prise en charge de ce sujet en tant que tel doit être développée, qu’il s’agisse des objectifs à court et moyen termes, d’actions spécifiques, de moyens, ou de communication sur les résultats obtenus.

	Points forts	Points de vigilance
Engagement	<ul style="list-style-type: none"> Les projets de recherche constituent une partie non négligeable des actions mises en œuvre sur ce sujet. Des actions menées par la Région mais ayant d’autres objectifs premiers contribuent à l’adaptation au changement climatique, comme par exemple : les mesures visant des économies d’eau, la mise en place de trames vertes et bleues en milieu urbain, le développement de l’agroforesterie, la diversification des exploitations agricoles, la lutte contre l’ambrosie, etc. Plusieurs actions d’information, de formation et de sensibilisation à l’adaptation au changement climatique ont été menées. 	<ul style="list-style-type: none"> Il n’y a pas de portage politique global du sujet de la lutte contre le réchauffement climatique en tant que tel, même si différentes autres politiques y contribuent (énergie, transport, déchets, biodiversité). Ce sujet devrait certainement être l’un des axes majeurs d’articulation et de coordination des politiques publiques. Techniquement, des moyens humains pourraient être déployés spécifiquement sur ce sujet. Les horizons d’objectifs et d’action sur cette problématique devraient être raccourcis, les actions de court terme devraient se multiplier.
Performance	<ul style="list-style-type: none"> En termes de résultats, une baisse des émissions de gaz à effet de serre est calculée, mais elle est en deçà des objectifs. 	<ul style="list-style-type: none"> Trop peu d’actions spécifiques à l’adaptation au changement climatique se concrétisent dans les territoires ou dans les différents secteurs d’activité de façon systématisée. Cela peut s’expliquer par la difficulté à connaître, anticiper et gérer les impacts du changement climatique mais aussi au manque de portage politique. La visibilité est faible quant au taux de réalisation et d’avancement effectif des plans d’actions par rapport aux orientations fixées et aux échéances prévues.

4.14 OBJECTIF 14 : VIE AQUATIQUE

Cet objectif, dont le libellé intégral est « *Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable* » ne s'applique pas par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

4.15 OBJECTIF 15 : VIE TERRESTRE



117

Rappel de l'ODD

Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

- Cible 15.2 : D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial
- Cible 15.4 : D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable
- Cible 15.5 : Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction

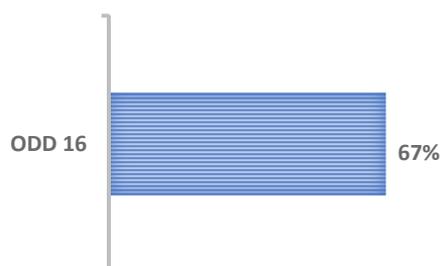
Eléments pris en compte pour cette notation ODD : connaissance et valorisation de la biodiversité territoriale ; gestion responsable du capital naturel régional ; consommation de foncier ; artificialisation des sols.

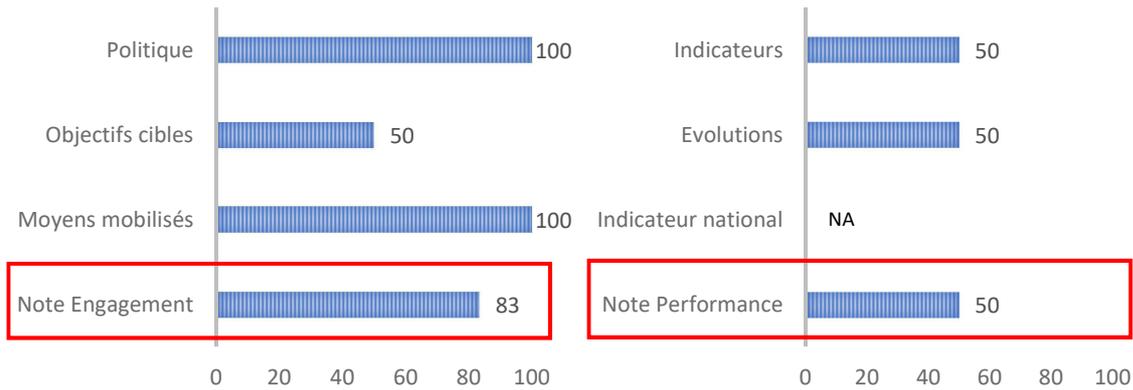
Commentaire général :

La *Stratégie de Mandat 2016-2021* donne une place substantielle à la valorisation et à la protection de la biodiversité et du patrimoine naturel. Le sujet présente un nombre notable d’actions mises en œuvre avec de véritables efforts de pédagogie et de sensibilisation. Des résultats positifs sont observés. Ils mériteraient d’être systématisés et de s’appuyer sur des indicateurs plus complets. L’ensemble aurait besoin d’être mieux articulé avec les autres politiques publiques déployées par la Région sur cette seconde partie de mandat.

	Points forts	Points de vigilance
Engagement	<ul style="list-style-type: none"> Le sujet est affiché comme une priorité, mais il est porté différemment selon qu’on évoque la biodiversité (portée politiquement) ou l’artificialisation des sols (non portée). La prise en charge du sujet du foncier par le SRADDET devrait permettre d’asseoir une gouvernance sur le sujet. Le sujet présente globalement un nombre intéressant d’actions mises en œuvre avec un engagement de parties prenantes variées. Les aides et les soutiens sont nombreux, notamment pour préserver la biodiversité ordinaire. Ces actions de restauration de la biodiversité et des continuités écologiques concernent également de manière soutenue les milieux aquatiques. Fort effort de pédagogie et de sensibilisation via les soutiens aux PNR, conservatoires Botaniques Nationaux, les Conservatoires d’Espaces Naturels, centres d’éducation à l’environnement, associations. 	<ul style="list-style-type: none"> Le sujet est porté essentiellement de manière cloisonnée l’articulation avec les autres politiques ne ressort que très peu. Les objectifs sont nombreux, fixés à l’échelle des micro-actions et plutôt qualitatifs. Ils concernent majoritairement les moyens et manquent peut-être d’une vision globale du sujet (objectifs englobant à définir). De la même manière que le sujet du réchauffement climatique, celui de la « vie terrestre » devrait être un pivot d’articulation et de coordination des différentes politiques. La gouvernance interne devrait être revisitée à l’aune de cette nécessité. Le sous-sujet du foncier manque de pilotage encore à date même si le travail est renforcé via le SRADDET. Sur ce même sujet, des moyens humains dédiés pourraient faire sens.
Performance	<ul style="list-style-type: none"> A l’échelle des actions, des résultats positifs sont observés. 	<ul style="list-style-type: none"> L’évaluation des résultats obtenus n’est pas systématique ni même exhaustive. Les indicateurs ne sont pas complets.

4.16 OBJECTIF 16 : PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES





Rappel de l'ODD

Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

- ⇒ Cible 16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes
- ⇒ Cible 16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
- ⇒ Cible 16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions

Eléments pris en compte pour cette notation ODD : droits de l'opposition, éthique (élus, services), démocratie participative et transparence.

Commentaire général :

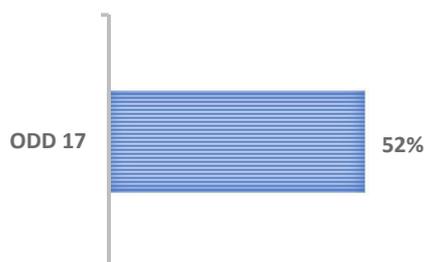
L'engagement de la Région sur cet ODD a été affirmé de façon forte et formalisée dans la *Stratégie de Mandat 2016-2021*. Dès l'élaboration de cette stratégie, d'ailleurs, la Région s'est employée à mettre en place des pratiques de concertation qu'elle a ensuite pérennisées.

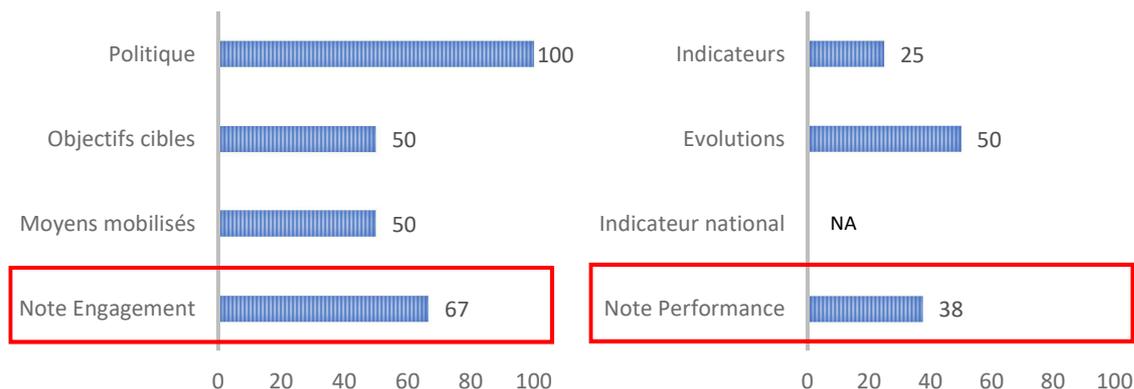
Au-delà de la pérennisation et de l'approfondissement des différentes pratiques liées à cet ODD, l'axe principal d'amélioration pour la 2^e partie du mandat sera un effort accru de transparence et de mise en avant d'indicateurs de suivi permettant d'objectiver l'engagement et la performance.

	Points forts	Points de vigilance
Engagement	<ul style="list-style-type: none"> • Un cadre clair fixé dès le début du mandat dans la <i>Stratégie de mandat 2016-2021</i> sur l'éthique, concertation et la transparence, avec un portage politique au plus haut niveau. • L'éthique des élus est l'un des 33 engagements clés de la Stratégie de Mandat (engagement # 32) et a fait l'objet d'une feuille de route claire (Charte et Comité). • La feuille de route pour l'éthique des élus est mise en œuvre. • Des pratiques de concertation, et de 	<ul style="list-style-type: none"> • La feuille de route opérationnelle sur chacune des cibles pourrait être précisée et publiée. • La démarche sur l'éthique des élus devrait être complétée par une approche formalisée pour les services. • Les objectifs-cibles, définis de façon purement qualitative, pourraient être assortis de cibles quantitatives de pilotage et de suivi. • Des indicateurs du niveau effectif d'engagement (effectifs, budget, ...) pourraient être publiés.

	<p>coopération, mises en œuvre dès le début du mandat, puis pérennisées (notamment plateforme « je participe »).</p> <ul style="list-style-type: none"> • La concertation est l'un des 33 engagements clés de la Stratégie de Mandat (engagement # 33). • Les moyens dégagés par la Région pour un fonctionnement plus participatif sont significatifs et en progression : +70% de budget entre 2015 et 2019 pour le dispositif participatif ; nomination d'une personne dédiée en 2017 ; mise en place d'un outil digital dédié (plateforme « je participe »). 	
<p>Performance</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La transparence sur les enseignements tirés des différentes concertations pour l'élaboration de la stratégie de mandat (rapport-bilan). • Des données chiffrées sont publiées sur les niveaux de participation lors des consultations (au global et sur chaque thématique). • Les statistiques sur le niveau de participation montrent une progression des pratiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • De façon générale, sur ce sujet, les indicateurs sont plus qualitatifs (tel dispositif mis en place ou pas) que quantitatifs et plus centrés sur les moyens que les résultats et impacts. A l'avenir, ce dernier volet des indicateurs gagnerait à être complété. • La transparence renforcée annoncée sur l'éthique des élus (rapport annuel du Conseil d'Ethique) n'est pas avérée. Au-delà de constats qualitatifs, elle gagnerait à s'assortir de données de résultats quantitatifs (ex. taux d'assiduité des élus). • Sur la concertation, les données quantitatives sur la participation pourraient être complétées par des éléments sur la connaissance qu'en ont les citoyens et la satisfaction qu'en retirent les participants.

4.17 OBJECTIF 17 : PARTENARIATS POUR LA REALISATION DES OBJECTIFS





Rappel de l'ODD

Objectif 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser.

- ⇒ Cible 17.3 : Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement
- ⇒ Cible 17.16 : Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable

Éléments pris en compte pour cette notation ODD : moyens financiers en faveur des pays en développement, accompagnement au développement durable à l'international.

121

Commentaire général :

La politique internationale du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté s'inscrit dans le cadre des ODD (Objectifs de Développement Durable) portés par les Nations Unies. Elle est transversale et s'adosse aux autres politiques régionales (formation professionnelle et apprentissage, internationalisation des entreprises, aménagement du territoire, etc.).

La feuille de route concertée de l'action internationale en Bourgogne-Franche-Comté a notamment pour objectif d'accompagner les acteurs du territoire dans leur ouverture internationale et leur donner les outils pour mieux agir au regard des enjeux européens et mondiaux.

En 2016 et 2017, la Région a dédié ses Assises annuelles de la coopération et de la solidarité internationale au processus d'élaboration et de mise en œuvre des ODD au plan international, national et local, et a mobilisé sur ce sujet de nombreux acteurs du territoire (environ 200 participants aux Assises du 4 décembre 2017).

Au-delà de la pérennisation et de l'approfondissement des différentes pratiques liées à cet ODD, l'axe principal d'amélioration pour la 2^e partie du mandat sera un effort accru de transparence et de mise en avant d'indicateurs de suivi permettant d'objectiver l'engagement et la performance.

	Points forts	Points de vigilance
Engagement	<ul style="list-style-type: none"> • Un cadre clair et formalisé avec un règlement d'intervention « <i>coopération internationale 2019</i> » disponible depuis la fin de l'année 2018. • Un élu de référence identifié en charge de l'action européenne et internationale, un conseiller régional en charge de la coopération et de la solidarité internationale, ainsi qu'un service dédié aux affaires européennes et au rayonnement international • Un plan d'actions est en cours de déploiement, avec des dispositifs actifs de soutien aux dynamiques de coopération (accords institutionnels avec 6 régions étrangères), un soutien à la mobilité internationale des jeunes et de nombreuses actions d'information / promotion en faveur de l'Europe • Des actions de communication-formation, des outils de facilitation et des leviers ont été déployés (Bureau Bourgogne-Franche-Comté Europe, Maisons de l'Europe, fonds européens, etc.) • Une concertation est mise en œuvre depuis le début du mandat (notamment les Assises régionales de la coopération et de la solidarité internationale de 2017) 	<ul style="list-style-type: none"> • La feuille de route et les actions ne sont pas assorties d'échéances (pas temporellement définies). • La gouvernance / la comitologie pour la politique européenne et internationale mériterait d'être précisée.
Performance	<ul style="list-style-type: none"> • Le rapport de mi-mandat permet un bilan action par action avec des indicateurs annuels concernant les budgets affectés ou le nombre de dossiers traités action par action (exemples : nombre d'élèves sensibilisés à l'Europe, nombre de projets accompagnés via les Appels à projets Solidarité internationale et Coopération internationale, nombre de manifestations culturelles et à caractère économique). 	<ul style="list-style-type: none"> • Les objectifs-cibles, définis de façon purement qualitative, pourraient être assortis de cibles quantitatives permettant le pilotage et le suivi. • Pas de mesure quantitative de performance.

5 Annexes

5.1 ANNEXE 1 - REFERENTIEL D'EVALUATION

5.1.1 Vue d'ensemble

Thématique	DOMAINE D'ACTION
COHESION SOCIALE	Education et jeunesse (COS1)
	Inclusion et accès à l'emploi en faveur de l'épanouissement personnel (COS2)
	Qualité de vie et vivre ensemble (COS3)
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	Changement Climatique et transition énergétique (ENV1)
	Ressources naturelles et biodiversité (ENV2)
	Pollutions, déchets, nuisances (ENV3)
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TERRITORIAL	Attractivité du territoire (DET1)
	Développement économique responsable (DET2)
	Aménagement, Cohésion et coopération territoriale (DET3)
GOUVERNANCE	Fonctionnement responsable (GOUV1)
	Stratégie durable du territoire (GOUV2)
	Gestion RH responsable (GOUV3)

5.1.2 Détails

Thématique	DOMAINE D'ACTION	ATTENTES ASSOCIEES	POINTS EVALUATION - Exemples
GOUVERNANCE	Fonctionnement responsable (GOUV1)	Mise en œuvre d'un fonctionnement démocratique de la gouvernance politique	Transparence des débats et de la vie du Conseil Régional Déontologie des élus Formation des élus Droits de l'opposition Lutte contre absentéisme des élus
		Mise en œuvre d'un fonctionnement éthique de l'administration.	Dispositif de gestion des risques éthiques,
		Mise en œuvre d'une commande publique responsable	1. Relations responsables avec fournisseurs, 2. Intégration facteurs E&S dans achats 3. Accès à la commande publique pour TPE/PME, pour ESS, pour EA/ESAT et pour acteurs locaux
		Mise en œuvre d'une administration éco-exemplaire	Maîtrise des impacts environnementaux de l'administration (fonctionnement, bâtiments)
	Stratégie durable du territoire (GOUV2)	Amélioration de la qualité et accessibilité des services publics (modernisation)	1. Qualité des services publics (dont digital) 2. Accessibilité et proximité (dont digital)
		Définition et intégration d'un projet territorial de dvt durable	1. Projet politique d'ensemble, 2. Prise en compte du DD dans les stratégies, politiques publiques, choix financé, allocation ressources, actions Région
	Gestion RH responsable (GOUV3)	Développement des compétences & de l'employabilité	1. Anticipation des évolutions des métiers et des besoins 2. Dvt des compétences
		Mise en œuvre de démarches de santé/sécurité, QVT, Equilibre vie pro/privée	1. Santé-sécurité 2. QVT & RPS 3. Equilibre des temps
		Prévention discriminations & promotion égalité	1. Accueil et insertion des collaborateurs en situation de handicap 2. Egalité F-H
		Déploiement d'un dialogue interne vivant et efficace	1. Communication interne 2. Innovations dialogue social

124

Thématique	DOMAINE D'ACTION	ATTENTES ASSOCIEES	POINTS EVALUATION - Exemples
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TERRITORIAL	Attractivité du territoire (DET1)	Développement d'un éco-système favorable pour les entreprises, start-up et filières locales	1. Soutien économie numérique 2. Soutien créateurs d'entreprise 3. Soutien leviers de compétitivité 4. Soutien éco-système porteur pour les acteurs économiques (dont pôles de compétitivité) 5. Soutien TPE/PME
		Développement d'un tourisme durable et de qualité	Tourisme durable (inclusif, créateur de valeur, éco-responsable) Tourisme qualitatif
		Soutien et valorisation de l'enseignement supérieur et de la recherche	1. Enseignement supérieur 2. Recherche
		Promotion d'une image et identité régionales attractives	1. Soutien patrimoine et culture régionaux 2. Soutien marque Région, marketing territorial
	Développement économique responsable (DET2)	Soutien à l'innovation durable et promotion du DD auprès des acteurs économiques locaux	1. Innovation durable 2. Promotion DD/transition écologique auprès des acteurs économiques de la Région
		Soutien au développement de secteurs agricoles et forestiers responsables	1. Agriculture respectueuse qualité production (dont environnement) 2. Agriculture de proximité 3. Agriculture source de vitalité locale et d'inclusion 4. Consommation alimentaire durable et locale 4. Gestion durable des forêts et de la ressource bois
		Soutien économie sociale et solidaire	Soutien à l'économie Economie Sociale Solidaire
	Aménagement du territoire, cohésion et coopération (DET3)	Accompagnement d'un aménagement du territoire responsable	1. Attractivité des bassins de vie et d'activité 2. Soutien aux acteurs de la vitalité de proximité (associations, commerces, services) 3. Aménagement numérique du territoire
		Optimisation de l'accessibilité du territoire	1. Infrastructures de transports 2. Intermodalité
		Coordination des actions/politiques avec les acteurs des autres territoires locaux	1. Cohésion territoriale, coordination avec les autres niveaux de collectivités du territoire, soutien aux projets de territoires 2. Coordination avec d'autres territoires nationaux 3. Relations avec pays limitrophes
		Participation aux coopérations à l'échelle européenne et internationale	Participation à la mobilisation pour DD à l'échelon Europe et international

Thématique	DOMAINE D'ACTION	ATTENTES ASSOCIEES	POINTS EVALUATION - Exemples
COHESION SOCIALE	Education et jeunesse (COS1)	Soutien de la formation initiale	1. Voie scolaire et apprentissage 2. Soutenir le développement de lycées innovants
		Garantie de l'égalité des chances sur l'éducation	Aides sur manuels scolaires, transports scolaires, cantines; accessibilité des lycées
		Développement de politiques jeunesse	1. Logement 2. Culture & Arts 3. Sport
	Inclusion et accès à l'emploi en faveur de l'épanouissement personnel (COS2)	Développement de la formation continue	Offre & promotion formation professionnelle
		Soutien à la formation et l'emploi des personnes en fragilité sociale et professionnelle	1. Soutien à l'insertion sociale et professionnelle 2. Dispositif d'orientation professionnelle 3. Aide pour les salariés les plus fragiles 4. Formation des chômeurs
		Lutte contre l'exclusion sociale	dont inclusion numérique
	Qualité de vie et vivre ensemble (COS3)	Développement de la mobilité pour tous	Tarifification sociale accessibilité pour tous
		Contribution à l'égalité d'accès aux soins et à la santé	Equité d'accès aux soins de premier secours sur le territoire Promotion de la santé
		Renforcement du lien social et de la solidarité	1. Lutte contre les discriminations, égalité hommes-femmes 2. Promotion de la laïcité 3. Développement du lien social et de la citoyenneté 4. Déploiement/soutien de l'intergénérationnel 5. Promotion des libertés publiques et individuelles
		Soutien aux activités sportives, culturelles	1. Action favorisant l'accès aux sports 2. Actions favorisant l'accès à la culture (bibliothèques, musées)

Thématique	DOMAINE D'ACTION	ATTENTES ASSOCIEES	POINTS EVALUATION - Exemples
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	Changement climatique et transition énergétique (ENV1)	Modération de la consommation énergétique et des émissions de GES	1. Diagnostic et suivi des impacts 2. Promotion de consommation durable (dont alimentation), 3. Promotion d'immobilier durable (dont lycées) 4. Efficacité énergétique 5. Lutte contre la précarité énergétique
		Développement d'une mobilité bas carbone	Transports alternatifs
		Décarbonation de la production énergétique	Promotion des ENR et des énergies locales
		Accompagnement de l'adaptation au changement climatique	1. Diagnostic des vulnérabilités 2. Stratégie et diligences
	Ressources naturelles et biodiversité (ENV2)	Soutien à la protection/restauration biodiversité, des paysages et développement espaces naturels	1. Connaissance & valorisation de la biodiversité territoriale 2. Gestion responsable du capital naturel régional
		Contribution à la maîtrise de la consommation de foncier (pratiques écologiques de gestion et utilisation de l'espace)	1. Consommation de foncier 2. Artificialisation des sols
	Pollutions, déchets, nuisances (ENV3)	Accompagnement de la gestion durable des ressources en eau	Préservation milieux aquatiques et zones humides
		Contribution à un environnement sain	1. Santé environnement 2. Qualité air
		Optimisation de la gestion des déchets	1. Prévention des déchets, lutte contre le gaspillage 2. Gestion des déchets dangereux 3. Tri des autres déchets et économie circulaire

5.2 ANNEXE 2 - NOTE DETAILLEE

	DOMAINES D'ACTIONS	ATTENTES ASSOCIEES	TOTAL ATTENTE ASSOCIEE	MOYENNE DOMAINE D'ACTIONS	MOYENNE THEMATIQUE
GOUVERNANCE	Fonctionnement responsable (GOUV1)	GOUV1.1- Mise en œuvre d'un fonctionnement démocratique de la gouvernance politique	63%	44%	59%
		GOUV1.2- Mise en œuvre d'un fonctionnement éthique de l'administration.	13%		
		GOUV1.3 - Mise en œuvre d'une commande publique responsable	41%		
		GOUV1.4 - Mise en œuvre d'une administration éco-exemplaire	72%		
		GOUV1.5- Amélioration de la qualité et accessibilité des services publics (modernisation)	34%		
	Territoire durable (GOUV2)	GOUV2.1 Définition et intégration d'un projet territorial de développement durable	78%	78%	
	Gestion RH responsable (GOUV3)	GOUV3.1 Développement des compétences & de l'employabilité	78%	55%	
		GOUV3.2 Mise en œuvre de démarches de santé/sécurité, QVT, Equilibre vie pro/privée	53%		
		GOUV3.3 Prévention discriminations & promotion égalité	31%		
		GOUV3.4 Déploiement d'un dialogue interne vivant et efficace	56%		

	DOMAINES D'ACTIONS	ATTENTES ASSOCIEES	TOTAL ATTENTE ASSOCIEE	MOYENNE DOMAINE D'ACTIONS	MOYENNE THEMATIQUE
COHESION SOCIALE	Education et jeunesse (COS1)	COS1.1 Soutien de la formation initiale	75%	73%	70%
		COS1.2 Garantie de l'égalité des chances sur l'éducation	72%		
		COS1.3 Développement de politiques jeunesse	72%		
	Ville Inclusive (COS2)	COS2.1 Développement de la formation continue	75%	66%	
		COS2.2 Soutien à la formation et l'emploi des personnes en fragilité sociale et professionnelle	69%		
		COS2.3 Lutte contre l'exclusion sociale	53%		

	Logement et inégalités territoriales (COS3)	COS2.4 Développement de la mobilité pour tous	69%	70%	
		COS3.1 Contribution à l'égalité d'accès aux soins et à la santé	75%		
		COS3.2 Renforcement du lien social et de la solidarité	59%		
		COS3.3 Soutien aux activités sportives, culturelles	75%		

DOMAINE D'ACTION	ATTENTES ASSOCIES	TOTAL OBJECTIF ASSOCIE	MOYENNE DOMAINE D'ACTION	MOYENNE THEMATIQUE	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TERRITORIAL	Attractivité du territoire (DET1)	DET1.1 Développement d'un écosystème favorable pour les entreprises, start-up et filières locales	75%	65%	70%
		DET1.2 Développement d'un tourisme durable et de qualité	72%		
		DET1.3 Soutien et valorisation de l'enseignement supérieur et de la recherche	50%		
		DET1.4 Promotion d'une image et identité régionales attractives	63%		
	Développement économique responsable (DET2)	DET2.1 Soutien à l'innovation durable et promotion du DD auprès des acteurs économiques locaux	72%	74%	
		DET2.2 Soutien au développement de secteurs agricoles et forestiers responsables	81%		
		DET2.3 Soutien économie sociale et solidaire	69%		
	Aménagement du territoire, cohésion et coopération (DET3)	DET3.1 Accompagnement d'un aménagement du territoire responsable	79%	72%	
		DET3.2 Optimisation de l'accessibilité du territoire	69%		
		DET3.3 Coordination des actions/politiques avec les acteurs des autres territoires locaux	72%		
		DET3.4 Participation aux coopérations à l'échelle européenne et internationale	69%		

DOMAINE D'ACTION	ATTENTES ASSOCIES	TOTAL OBJECTIF ASSOCIE	MOYENNE DOMAINE D'ACTION	MOYENNE THEMATIQUE
ENVIRONNEMENT	Changement climatique et transition énergétique (ENV1)	ENV1.1 Modération de la consommation énergétique et des émissions de GES	84%	71%
		ENV1.2 Développement d'une mobilité bas carbone	69%	

		ENV1.3 Décarbonation de la production énergétique	75%	69%	
		ENV1.4 Accompagnement de l'adaptation au changement climatique	56%		
	Ressources naturelles et biodiversité (ENV2)		ENV2.1 Soutien à la protection/restauration biodiversité, des paysages et développement espaces naturels	78%	63%
			ENV2.2 Contribution à la maîtrise de la consommation de foncier (pratiques écologiques de gestion et utilisation de l'espace)	53%	
			ENV2.3 Accompagnement de la gestion durable des ressources en eau	56%	
	Pollutions, déchets, nuisances (ENV3)		ENV3.1 Contribution à un environnement sain	75%	73%
		ENV3.2 Optimisation de la gestion des déchets	72%		

Bilan à mi-parcours de la stratégie opérationnelle de transition énergétique 2018-2021

Rappel du contexte

Le changement climatique constitue l'un des défis majeurs de notre siècle. La feuille de route de l'Agenda 2030 pour la France rappelle l'objectif majeur de "transformer notre modèle de société par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat et de la biodiversité" et l'Accord de Paris fixe la limite de la hausse de la température globale à "bien moins de 2°C" d'ici 2100 et enjoint les États à poursuivre les efforts en direction des +1,5 °C. Au niveau international comme au niveau national, les études nous montrent que le changement climatique impactera de manière plus importante les populations les plus vulnérables. Cette lutte relève d'une obligation environnementale mais également d'une obligation morale.

En France, le projet de loi énergie climat va inscrire l'urgence écologique et climatique dans la loi. Il va confirmer l'objectif d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et renforce l'objectif de diminution de la consommation d'énergie fossile en fixant un objectif de réduction de 40% d'ici 2030. Le projet de loi LOM va inscrire également dans la loi l'objectif de réduction de l'empreinte environnementale des transports et l'accélération de la décarbonation des transports en actant notamment la fin du véhicule thermique dont les ventes seront interdites en 2040.

Dès le début de son mandat, la Région a souhaité faire de la transition énergétique et écologique une priorité et elle a adopté dès 2017 sa stratégie de transition énergétique. Le scénario régional "Vers une région à énergie positive et bas carbone" qui en découle nous montre que la transition est encore possible en faisant appel à des solutions à notre portée mais qu'elle nécessite une rupture dans la conduite des politiques ainsi qu'un changement des comportements individuels et collectifs. Ceci implique également un changement dans la conduite de nos politiques publiques. C'est ce à quoi s'est attachée la stratégie de transition énergétique dont vous trouverez ci-joint un bilan à mi-parcours.

En effet, la stratégie opérationnelle de transition énergétique adoptée en décembre 2017 porte sur une période de 4 ans (2018-2021) et lors de son adoption, un impératif de reporting annuel et d'évaluation avait été sollicité par l'Assemblée. La présente fiche synthétise l'état d'avancement réalisé par les services et propose des axes pour améliorer la démarche.

ETAT D'AVANCEMENT DE LA STRATEGIE OPERATIONNELLE DE TRANSITION ENERGETIQUE (ET BAS CARBONE)

La stratégie opérationnelle de transition énergétique adoptée en décembre 2017 comprend 3 grands volets :

- ❖ Région exemplaire
- ❖ Gouvernance
- ❖ Mobilisation des politiques régionales

1.1. Région exemplaire

Orientation 1 « La Région exemplaire dans la gestion de son patrimoine et ses lycées » :

Pour le patrimoine des lycées, si de nombreuses opérations intégrant des critères de performance énergétique sont engagées, elles seront largement insuffisantes pour atteindre les objectifs fixés. Suite à la fusion, la Région n'a pas pu poursuivre les efforts entrepris sur le suivi des consommations énergétiques et des émissions de Gaz à Effet de Serre.

La Région a pu cependant améliorer la connaissance du patrimoine technique (les atlas des installations techniques seront réalisés sur près des 2/3 des sites) et consolider une méthode d'optimisation de la conduite des installations techniques qu'elle étendra à tous les lycées dès 2020.

Le nouveau décret tertiaire rend obligatoire la réduction des consommations énergétiques des bâtiments tertiaires et impose une réduction des consommations d'énergie finale d'au moins 40% dès 2030 puis de 50% en 2040 et 60% en 2050 par rapport à 2010.

La Région déploiera une démarche globale en programmant dès 2020 un audit énergétique sur l'ensemble du patrimoine afin de planifier et de prioriser les travaux de rénovation globale (PPI). Cette démarche commencera par l'expérimentation en 2020 d'une démarche d'audit énergétique approfondi et d'une démarche de commissionnement sur 2 lycées afin de programmer les travaux d'amélioration technique permettant d'atteindre les objectifs de réduction de consommation de 40% à l'horizon 2030.

En ce qui concerne le développement des énergies renouvelables, le programme de raccordement aux réseaux de chaleur vertueux se poursuit (10 sites auront été raccordés en 2019), 6 chaufferies bois sont en cours de programmation et un programme de déploiement du photovoltaïque est à l'étude.

L'action de lutte contre le gaspillage alimentaire s'est poursuivie. Les lycées distribuent 11 millions de repas par an engendrant un volume global de déchets de 1500 t/an soit 134g/repas. 50 % des établissements ont réalisé au moins une pesée attestant d'une grande variété de quantités jetées par repas : de 31 à 245 g. L'objectif initial était de permettre à chaque lycée de diminuer d'au moins 50% le gaspillage alimentaire et de produire moins de 100 g de déchets par convive. L'action sera poursuivie en 2020 avec l'accompagnement d'une dizaine d'établissements en 2019-2020.

La loi Egalim du 30 octobre 2018 confirme l'obligation pour la restauration collective publique d'avoir une part d'au moins 50% de produits acquis en tenant compte des coûts imputés aux externalités environnementales ou bénéficiant de labels et au moins 20% de produits bio. L'action se poursuit et sera renforcée avec le recrutement d'un troisième technicien de restauration. A ce jour on peut estimer la moyenne des achats locaux en valeur entre 10 % et 15 % des livraisons, les plus déterminés des lycées atteignant entre 20 % et 25 %.

La démarche EcoLycée qui a pour objectif de mettre en œuvre des démarches de développement durable dans les lycées poursuit une belle dynamique en articulation avec la démarche E3D (Etablissements en Démarche de Développement Durable) des rectorats de Dijon et de Besançon. A ce jour, ce sont 72 lycées qui sont engagés dans la démarche dont 24 de niveau 1, 18 de niveau 2 et 26 de niveau 3. Une journée Ecolycée a été programmée en 2019 et sera reconduite en 2020 au lycée Charles Nodier à Dole.

Orientation 2 « La Région exemplaire dans sa commande publique » :

La stratégie de transition énergétique prévoyait d'intégrer des critères de transition énergétique et écologique et de l'économie circulaire dans les marchés publics. A ce jour, seule l'action de formation des agents aux achats responsables a été engagée. La direction des achats proposera en 2020 le Schéma de promotion des achats publics responsables, comprenant un ensemble de dispositions en faveur du climat.

Concernant le développement de l'achat d'énergie verte, les bâtiments administratifs et la majorité des lycées s'approvisionnent aujourd'hui majoritairement via de l'électricité renouvelable, basée sur la traçabilité des garanties d'origine. Il est prévu d'aller vers des offres plus vertueuses qui privilégient les productions d'énergie renouvelable locales.

Orientation 3 « Intégrer la transition énergétique dans le schéma directeur durable » :

Les moyens généraux ont engagé une démarche de développement durable qui devrait concourir aux objectifs de transition énergétique en développant les actions visant une réduction de l'empreinte écologique et des consommations énergétiques du patrimoine et en cherchant à développer une mobilité professionnelle plus durable (en développant la visioconférence, en encourageant la mobilité électrique, en favorisant les modes doux). C'est ainsi qu'en 2018, 1569 réunions se sont déroulées en visioconférence dans les 20 salles dédiées et 120 000km ont été parcourus en véhicule 100% électrique.

Orientation 4 « Intégrer la transition énergétique parmi les priorités du plan de formation de la Région » :

Dans le cadre de l'élaboration du plan de formation, des actions de formation sur les achats responsables sont en cours et des actions de sensibilisation et de formation sur le changement climatique et la transition énergétique ont été intégrées dans les priorités. Elles seront déployées dès 2020.

1.2. Gouvernance

La stratégie de mandat faisait de la transition énergétique et écologique l'une des priorités du mandat qui suppose « une stratégie globale, puissante, transversale, pluriannuelle avec des moyens financiers et humains dédiés ».

Orientation 5 « Définir la stratégie et renforcer la gouvernance d'une région à énergie positive (et bas carbone) » :

Au niveau territorial, afin de définir les ambitions d'une région à énergie positive et bas carbone et traduire les objectifs énergie climat de la région, un nouveau scénario régional, répondant aux nouvelles ambitions nationales de neutralité carbone a été élaboré. Ce scénario a fait l'objet d'une large consultation (mobilisation de 130 experts) et a intégré les éléments issus du Schéma Régional Biomasse et du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), ces derniers ayant eux-mêmes fait l'objet d'une large consultation. Les objectifs quantitatifs de maîtrise de l'énergie, d'atténuation du changement climatique et de lutte contre la pollution de l'air ont pu être intégrés au projet de SRADDET, conformément à l'article R 4251-5 du CGCT.

Pour 2020, il est prévu de consolider les objectifs sectoriels et de décliner les trajectoires dans les territoires.

La stratégie a permis également de consolider l'observatoire régional climat, air énergie à l'échelle régionale. L'outil d'analyse territoriale confirme son utilité : 209 comptes ont été créés en 2018 (83 en 2017) et 48 démarches territoriales ont été alimentées (21 en 2017).

L'action concertée plus globale avec l'Etat et l'ADEME (feuille de route Etat Région sur la transition énergétique et écologique) ou avec les collectivités territoriales (CTAP Climat Air Energie) n'ont pas pu être engagées. De même, la stratégie de communication globale sur la transition énergétique, tant pour la communication grand public que pour la stratégie institutionnelle n'a pu être mise en œuvre.

Au niveau institutionnel, la stratégie a donné lieu à des notes en bureau de l'exécutif. La notation extra-financière souligne que la formalisation des objectifs reste trop globale et trop clairsemée. La gouvernance de la stratégie n'a pas toujours permis d'inscrire les objectifs de transition énergétique dans les politiques sectorielles. L'année 2020 sera consacrée à la consolidation de ces objectifs et à leur déclinaison effective dans les politiques de la Région.

Par ailleurs, une évaluation à mi-parcours de la stratégie va être lancée. Ses conclusions devraient être rendues au printemps 2020.

La stratégie visait également à mobiliser les citoyens. Depuis fin 2017, la Région Bourgogne Franche-Comté et Energy Cities animent en partenariat avec l'ADEME une démarche de « Gestion de la transition avec les Pionniers Ordinaires de la Transition Energétique (POTES) » pour une région à énergie positive. Cette démarche vise trois objectifs : valoriser les bonnes pratiques, faire émerger des pratiques innovantes et des « projets brèches » et contribuer à la stratégie régionale par une vision des POTES. Cette démarche a été étendue aux lycéens et la 2^e édition du jeu-concours « POTES en

herbe » est en cours avec un jeu-concours qui se déroulera du 3 octobre 2019 au 24 mars 2020 sur le thème « *Quel chemin pour un avenir énergétique souhaitable pour la région Bourgogne-Franche-Comté ? Imagine une ou plusieurs solutions pour y arriver* ».

La transition énergétique a par ailleurs fait l'objet d'une déclaration commune du Conseil Régional avec la Rhénanie Palatinat. Des visites ont permis des échanges nourris entre les acteurs politiques, économiques et territoriaux des deux régions, et en Bourgogne-Franche-Comté les parties prenantes à ces échanges seront sollicitées pour poursuivre cette coopération en développant des projets concrets avec l'appui de la Région.

Il était prévu également l'identification des impacts négatifs de la stratégie numérique sur la transition énergétique (technologies, applications, comportements avec notamment les effets rebonds) et de mettre le numérique au service de la transition énergétique : smart grids, smart cities, mobilité intelligente et propre..... Ces axes devront être engagés en 2020.

Orientation 6 : Faire de la transition énergétique et écologique une priorité transversale des contrats avec les territoires :

Lors de l'Assemblée Plénière des 29 et 30 juin 2017, un consensus s'est exprimé sur la nécessité d'impliquer tous les territoires : départements, EPCI, syndicats d'énergie, pays et sur le rôle de la Région : la Région doit donner l'impulsion, définir avec les territoires des objectifs ambitieux mais réalistes sur l'habitat, la mobilité, l'ingénierie.... Elle doit proposer un cadre pour l'action, négocier des objectifs et des moyens dédiés et les transcrire à travers des contrats.

Si la politique antérieure en Franche Comté était de faire de la stratégie énergie climat une condition de la signature des contrats à l'échelle des territoires de projets (Pays, Agglomérations, PNR), la finalité de la politique portée aujourd'hui n'est plus la structuration des territoires en espace de projets de territoire mais l'accompagnement de projets de développement. Elle vise à répondre à 4 grands enjeux stratégiques régionaux : l'accueil de nouveaux actifs et le renforcement de l'attractivité, la transition énergétique, le renforcement du maillage des pôles et leurs centralités, la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'étalement urbain.

9 territoires ont retenu la transition énergétique comme thématique prioritaire parmi les 35 contrats signés avec la Région. La Région accompagne donc 9 contrats de transition énergétique à ce jour.

Elle a cependant adopté dans son projet de SRADDET un objectif de généralisation des démarches stratégiques de planification territoriale pour tendre vers un objectif de zéro artificialisation des sols d'une part et de généralisation des approches territoriales de la transition énergétique d'autre part. Elle souhaite "impliquer l'ensemble des territoires dans les démarches de type Plan Climat Air Energie territorial (PCAET), à l'échelle des intercommunalités et faciliter l'accès aux données nécessaires à l'établissement de bilans carbone territoriaux et de plans".

Orientation 7 : Rénover le parc bâti et préparer la réglementation thermique dans le neuf :

Concernant l'accompagnement des particuliers, le programme Effilogis s'est poursuivi avec l'attribution de 334 chèques audits énergétiques en 2018 et 459 au 2 octobre 2019 (607 en 2017) et l'engagement de 170 dossiers d'aides aux travaux en 2018 (encore tout public en Franche-Comté) et 68 en 2019 (à la date de la CP de septembre, uniquement public aux revenus très modeste Anah) (187 dossiers en 2017).

Le service public de l'efficacité énergétique se structure avec la consolidation du réseau des conseillers EIE qui compte aujourd'hui 28,5 ETP et pour lequel la Région a mobilisé des crédits en compensation du FEDER Bourgogne. Un renfort en ingénierie a été par ailleurs budgété pour les territoires moteurs : 2 ETP pour Arcade et 2 ETP (1 Pays Montbéliard Agglomération et 1 Dijon Métropole) sont proposés en novembre 2019. L'expérimentation est fragilisée du fait du retrait de l'ADEME des financements aux territoires moteurs (déjà effectif) et aux EIE (au 31/12/20).

Concernant les logements sociaux, les dispositifs de financement existants ont été maintenus et harmonisés pour atteindre un niveau de performance minimale BBC (prévu pour 2020 pour le FEDER Bourgogne). Ainsi plus de 3 700 logements sociaux ont été soutenus par la Région de janvier 2018 à ce jour pour un engagement de plus de 10 millions d'euros.

Concernant le soutien à la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires, les dispositifs Effilogis et les règlements d'intervention de l'aménagement du territoire portent depuis plusieurs années l'ambition d'une rénovation BBC. 2019 a vu la généralisation de cette ambition grâce à la mise en œuvre de l'éco-conditionnalité des aides qui a fait l'objet d'une intégration au Règlement Budgétaire et Financier (RBF) qui s'applique à tous les règlements de la collectivité. Les cas particuliers à chaque type de bâtiment ont été intégrés dans les RI au cours de l'année, les derniers – notamment concernant les bâtiments à vocation économique - étant à l'AP du 15/11 à l'occasion d'une refonte plus générale de cet axe d'intervention. L'anticipation de la réglementation environnementale dans le neuf n'a cependant pas été élargie à tous les RI, le RBF évoquant uniquement la RT 2012. Le dispositif Effilogis "Construction de bâtiments à énergie positive et biosourcés" est calé cependant sur le référentiel national Effinergie® et E+C- préfigurant ainsi la réglementation environnementale 2020. Par ailleurs, le pôle énergie Bourgogne Franche Comté sensibilise les professionnels à la future réglementation environnementale.

Orientation 8 : Organiser une mobilité durable avec les territoires :

La contribution de la Région sur ce sujet s'exerce par sa responsabilité en matière de transports publics : le TER, complété depuis 2017 par les transports réguliers non urbains et le transport scolaire. Elle dispose ainsi d'une responsabilité directe majeure dans les transports publics.

La stratégie de transition énergétique anticipait des investissements conséquents dans le matériel de transport, acquis « directement » via la SNCF ou par les autocaristes. La Région doit porter une ambition forte à la fois sur le report modal à travers une politique ambitieuse pour la mise en œuvre de ses compétences et une ambition forte pour le renouvellement de matériel (remotorisation des matériels thermiques ferroviaires, renouvellement de matériel de traction par des matériels plus sobres en électricité, flotte de cars routiers exigée des transporteurs aux derniers standards européens).

Le projet de SRADDET propose une règle visant à diminuer la part modale du véhicule individuel dans le cadre des PDU ainsi qu'une étude pour l'élaboration d'un schéma régional de déploiement d'aires de covoiturage. Le réseau routier d'intérêt régional intégré a été élaboré et permet de cibler les investissements et de donner un fil conducteur aux projets connexes (covoiturage, itinéraires cyclables etc...). Enfin, une étude d'opportunité pour un schéma directeur de stations d'avitaillement GNV et bioGNV d'accès public en région a été réalisée.

Concernant les investissements dans le matériel de transport, la programmation 2020-2022 comporte des investissements exceptionnels réalisés pour le renouvellement d'une partie importante du matériel ferroviaire roulant, principalement pour remplacer les anciennes voitures Corail et les motrices associées. Ces rames sont financées en totalité par la Région sous forme d'une subvention d'investissement versée à la SNCF pour un montant de 261,48 M€.

Concernant les investissements dans les transports routiers, les cahiers des charges imposent un âge maximum de 8 ans et norme Euro V pour les véhicules de ligne régulière et de 15 ans et norme Euro III pour les véhicules de transport scolaire. Il est également prévu de laisser la possibilité aux candidats lors des consultations de faire une offre variante portant sur des véhicules non 100% thermiques.

Les lignes régulières Seurre – Beaune et Saulieu – Beaune fonctionnent notamment avec deux véhicules électriques de petite capacité pour des services à la demande.

La ligne Besançon – Vesoul sera équipée des trois véhicules 100% électriques au plus tard en mars 2020.

Des actions complémentaires ont été adoptées par ailleurs dans les contrats Cap Territoires comme par exemple :

- Plan de Mobilité Rurale en Pays Val de Saône Vingeanne
- Liaisons douces en Pays Portes du Haut Doubs, Chalonnais ou Lédonien
- « Bouquet de mobilités alternatives » dans le Haut Jura, piloté par le PNR

La notation extra financière recommande cependant que le lien entre « mobilité pour tous » et « climat » bénéficie d'un portage politique plus fort.

Orientation 9 : Accompagner les entreprises dans la transition énergétique et écologique et soutenir les filières en transition :

Dans l'ensemble de ces dispositifs d'aides aux entreprises, la Région a aidé 33 entreprises ou acteurs de l'économie sociale et solidaire pour des projets en faveur de la transition énergétique et écologique. Les projets sont très variés : investissements dans la maîtrise de l'énergie, la récupération de chaleur, valorisation de déchets, création d'une plateforme de produits bios et locaux, conception d'éco-produits...

Elle a en outre aidé pour un montant de subventions de 292 018 € en 2018 et de 10 800 € en 2019 des transporteurs pour l'acquisition de matériels roulant au GNV. Une réflexion est en cours pour faire évoluer cette aide en intégrant la possibilité de ne soutenir que les projets présentant la garantie d'origine renouvelable du GNV.

En 2018 et 2019, la Région et l'ADEME ont lancé des appels à projets sur l'économie circulaire. Deux sessions ont été organisées en 2018 qui ont permis d'aider 24 maîtres d'ouvrage (collectivités, entreprises, associations) sur des thématiques diverses (allongement de la durée d'usage, valorisation des déchets du BTP, valorisation et/ou recyclage...). En 2019, la 1^{ère} session de l'appel à projets a permis de rencontrer 32 porteurs de projets et le dépôt de 18 dossiers en cours d'instruction ADEME-Région.

En outre, l'AER-BFC accompagne les entreprises dans leurs démarches d'éco-innovation.

Entre le 1^{er} septembre 2017 et le 31 décembre 2018, 104 visites d'entreprises ou contacts avec porteurs de projets ont été réalisées, avec une répartition géographique sur l'intégralité de la région. L'AMI éco-innovate a permis l'accompagnement de 19 entreprises dans leur projet éco-innovant.

Pour promouvoir la thématique de l'éco-conception/l'éco-innovation à l'échelle de la région, des trophées régionaux d'éco-innovation sont organisés tous les 2 ans afin de valoriser les démarches régionales et ainsi détecter des projets d'entreprises. 15 entreprises et laboratoires, répartis sur l'ensemble du territoire avec les 8 départements de la grande Région représentés, ont candidaté aux Trophées Eco-Innovate 2018.

Orientation 10 : Développer une économie biosourcée :

L'action initialement prévue sur le développement de filières biosourcées n'a pu être engagée. Une feuille de route Etat Région 2020-2024 sur le développement des matériaux biosourcés à l'initiative de la DREAL et en partenariat avec la direction de l'environnement et de la transition énergétique est en cours d'élaboration.

Orientation 11 : Valoriser les potentiels agricoles vers une évolution des pratiques :

Concernant l'accompagnement des exploitations agricoles vers une évolution des pratiques, plusieurs mesures des PDR de Bourgogne et de Franche-Comté cofinancées par la Région constituent les outils principaux d'action de la Région en réponse aux enjeux de réduction des intrants ou d'évolution vers des pratiques nouvelles.

La mesure dédiée aux conseils a permis de soutenir la réalisation de plus de 1 600 conseils.

Simultanément, en 2017, la Région a initié en partenariat avec la profession, la réalisation d'audits au sein des exploitations volontaires visant à identifier des objectifs stratégiques de développement – adaptation. En 2018, 260 audits ont été financés. Afin de contribuer à la stratégie bas carbone, la Région a proposé au réseau régional des chambres d'agriculture et aux interprofessions de s'engager dans des approches de type « bas carbone » (élevage bovin). D'autres référentiels exigeants en matière de réduction des émissions de GES pourront être expérimentés pour d'autres filières.

Le soutien à l'agriculture biologique a fait l'objet d'une convention pluriannuelle entre les différents acteurs interprofessionnels du conseil en agriculture bio : Biobourgogne, Interbio et réseau des chambres pour parvenir à une mise en cohérence et une meilleure complémentarité de leurs actions sur le territoire régional. Ce contrat a été adopté à la CP du 5 juillet 2019. Il intègre prioritairement le conseil technique aux agriculteurs en conversion, la structuration de nouvelles filières de production – transformation – commercialisation en région ainsi que la promotion de l'agriculture bio. Le budget dédié à ces actions aura été de près de 700 000 € en 2018.

Concernant le développement de circuits économiques de proximité des produits agricoles et du bois, la Région a initié un plan d'actions structuré autour de 2 actions :

- L'accompagnement au niveau ingénierie des initiatives portées par les collectivités locales en matière d'alimentation de proximité dans le cadre d'un appel à projets. En 2018, 13 projets ont été retenus. Le retour favorable, exprimé par les collectivités et leurs partenaires locaux, a incité la région à reconduire en 2019 l'appel à projets. Pour cette édition, le critère mode de production prenant en compte l'adaptation au changement climatique a été rajouté.
- Le lancement d'une étude de préfiguration visant à analyser l'opportunité de mettre en place un centre de ressources « alimentation de proximité » régional visant à faciliter l'émergence et la structuration des démarches locales par un appui à l'ingénierie et la mise en relation des producteurs et des consommateurs. Si l'étude suit toujours son cours, la phase de diagnostic a permis notamment de mettre en avant la volonté des EPCI d'encourager des modes de production plus sains et respectueux de l'environnement.

En 2020, la Région prévoit d'engager un « Plan bâtiments agricoles » afin de faciliter le développement du photovoltaïque sur les bâtiments agricoles. Les actions de stockage de fourrage et de récupération des eaux pluviales seront poursuivies.

Orientation 12 : S'adapter au changement climatique :

Compte tenu du contexte de fusion, la stratégie opérationnelle de transition énergétique 2017-2021 a restreint les actions d'adaptation au changement climatique essentiellement aux secteurs agricoles et forestiers.

L'anticipation du changement climatique fait l'objet de l'objectif opérationnel 1.9 du contrat forêt bois qui a été adopté en juin 2019 et a retenu notamment la nécessité de partager les connaissances avec les différents programmes de recherche appliquée en cours sur la question du changement climatique et l'adaptation des activités économiques et de la biodiversité à ces changements.

Le volet agricole prévoyait une analyse précise des besoins en eau et la prévention des conflits d'usage, le développement d'une génétique adaptée en contribuant à la durabilité des modes de production ainsi que la diffusion de connaissance pour prévenir et anticiper les effets du changement climatique sur les cultures

Compte tenu de la sécheresse exceptionnelle particulièrement impactante pour l'agriculture régionale, les actions se sont concentrées sur l'attribution d'aides à la trésorerie aux éleveurs les plus touchés et l'abondement en 2019 et 2020 des Plans de compétitivité et d'adaptation des exploitations (PCAE) de Bourgogne et de Franche-Comté pour le financement d'investissements d'adaptation au changement climatique (stockage de fourrage notamment). Les financeurs en sont les Départements, le FEADER et la Région.

La région a décidé également de caractériser les risques d'exposition des cultures et de la viticulture au risque de gel tardif sur l'ensemble du territoire ainsi que d'évaluer l'efficacité et la faisabilité des différents dispositifs de protection existants. Elle a accompagné en 2019 17 projets dans le vignoble ligérien.

Orientation 13 : Développer les énergies renouvelables :

La stratégie prévoyait de renforcer l'ingénierie territoriale et de filières pour développer les projets d'énergies renouvelables et les projets citoyens, de structurer les outils de portage en lien avec les syndicats d'énergie et de mettre en place de nouveaux systèmes de financement du développement des énergies renouvelables. Le réseau d'ingénierie a été conforté (22,5 ETP soutenus par la Région à ce jour) et l'appui aux outils de portage (la Région participe en capital et ou Compte courant d'associés à chacune des SEM) et une animation spécifique dédiée aux projets citoyens a été mise en œuvre. Un fonds d'investissement des énergies renouvelables est à l'étude.

Orientation 14 : Sensibiliser les élèves au travers des classes environnement :

Un renforcement des modules de formation sur le climat et la transition énergétique sera proposé en 2020.

Orientation 15 : Accompagner les besoins de formation et les transitions professionnelles nécessaires à la transition énergétique :

Concernant la formation initiale et la formation professionnelle (hors demandeurs d'emplois) il était prévu que la Région mobilise ses partenaires et les CAPECO pour accompagner les filières dans l'adaptation et le développement des compétences face aux enjeux de la transition énergétique et écologique de l'économie. On estime aujourd'hui à 1000 le nombre de jeunes formés chaque année sur des diplômes énergie-génie climatique, 580 jeunes suivent une formation bâtiment génie civil-construction bois. Des travaux n'ont pu être pilotés par la Région à ce jour mais la Région étudiera en 2020 la faisabilité de renforcer les formations en lien avec le changement climatique, les mobilités propres et plus généralement la transition énergétique et écologique.

Concernant la formation qualifiante des demandeurs d'emplois, un appel d'offres a été lancé en juillet 2018, pour le secteur du bâtiment, prenant en compte les exigences RGE, adaptées à chacun des métiers (électriciens, constructeurs bois, maintenance énergétique, plaquistes, ...). Aujourd'hui, ce sont plus de 715 parcours de formation mini (1430 maxi) qui ont été revus afin d'intégrer les critères de performance énergétique dont 663 mini (1326 maxi) incluant un label RGE.

Concernant les outils (plateaux de formation), le déploiement des plateaux PRAXIBAT se poursuit. A terme, la Bourgogne-Franche-Comté bénéficiera de plus de 50 plateaux techniques dédiés à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables. En Août 2019, on dénombre 35 plateaux opérationnels. Sur la période 2015 – 2018, près de 730 personnes ont été formées sur les différents plateaux, et en fonction de la mise en service progressive des équipements. La fréquentation annuelle est en augmentation régulière.

Région exemplaire

Orientation 1 : La Région exemplaire dans la gestion de son patrimoine et de ses lycées

La Loi relative à la Transition énergétique pour la Croissance verte du 17 août 2015 prévoit une réduction des consommations globales de 60% en 2050 pour les bâtiments tertiaires publics. L'action de la région sur son patrimoine s'inscrit dans ce cadre réglementaire, cadre réglementaire qui a été précisé depuis par le nouveau décret tertiaire paru au JO le 25 juillet 2019 qui prévoit une réduction des consommations énergétiques finales d'au moins 40% dès 2030 et l'obligation de réaliser des audits énergétiques pour tous les bâtiments de plus de 1000 m².

Le patrimoine des lycées représente une superficie de plus de 2,5 millions de m² faisant de la Région l'un des plus grands propriétaires de bâtiments tertiaires de la Région.

La stratégie prévoit 9 "actions" pour le patrimoine des lycées :

Liste des actions :

- Action 1.1 : Rationaliser les surfaces bâties en fonction des besoins
- Action 1.2 : Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments (Travaux)
- Action 1.3 : Améliorer la connaissance du patrimoine technique
- Action 1.4 : Optimiser la maintenance des installations climatiques
- Action 1.5 : Optimiser la conduite des installations climatiques (EnergO)
- Action 1.6 : Connaissance des consommations
- Action 1.7 : Raccorder les bâtiments aux réseaux de chaleur vertueux
- Action 1.8 : Développer les chaufferies biomasse
- Action 1.9 : Développer le photovoltaïque en toiture

Orientation 1 : La Région exemplaire dans la gestion de son patrimoine et de ses lycées

ACTION 1.1 : Rationaliser les surfaces bâties en fonction des besoins

Rappel du constat et enjeux	<p>On assiste depuis 20 ans à une baisse des effectifs de lycéens et à une évolution des besoins pédagogiques tandis que le patrimoine bâti reste sensiblement le même. Les surfaces bâties doivent donc être adaptées aux évolutions d'effectifs de lycéens et aux évolutions des besoins pédagogiques.</p> <p>Cette action vise à optimiser les surfaces des lycées tout en tenant compte de leurs besoins.</p>																														
Rappel des actions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réflexion globale (patrimoniale, démographique et pédagogique) sur les besoins en amont de chaque opération ▪ Schémas directeurs sur un certain nombre d'établissements priorités ▪ « Stratégie d'Investissement » votée à l'AP du 30.06.17 																														
Direction pilote	Direction du Patrimoine et de la Gestion Immobilière																														
Etat d'avancement	<p>Dans l'attente d'une convergence de nos bases de données historiques, un suivi précis de l'évolution des surfaces n'est pas un exercice aisé. Néanmoins, à partir des opérations les plus emblématiques, il est possible de dresser une première tendance. Ci-dessous, les résultats d'une analyse sommaire réalisée sur la base des données disponibles à ce jour. La Cellule énergie grâce à son renforcement effectuera une consolidation d'ici 2020.</p> <p>Quoi qu'il en soit, la rationalisation des surfaces a toujours fait partie des objectifs de la DPGI. Ci-dessous l'historique des principaux projets réalisés, en cours ou à venir en matière de rationalisation des surfaces :</p> <table border="1" data-bbox="320 904 799 1066"> <tr><td>Opérations réalisées : 10</td></tr> <tr><td>Opérations en cours : 5</td></tr> <tr><td>Schémas directeurs en cours : 11</td></tr> <tr><td>Schémas directeurs en projet : 3</td></tr> </table>	Opérations réalisées : 10	Opérations en cours : 5	Schémas directeurs en cours : 11	Schémas directeurs en projet : 3																										
Opérations réalisées : 10																															
Opérations en cours : 5																															
Schémas directeurs en cours : 11																															
Schémas directeurs en projet : 3																															
Indicateurs de suivi	Nombre d'opérations engagées vis-à-vis de la Stratégie d'investissement (AP 30.06.17)																														
Indicateurs de résultat	<p>Nombre de m² bâtis, nombre de m² désaffectés</p> <table border="1" data-bbox="320 1234 1455 1458"> <thead> <tr> <th></th> <th>Surfaces bâties</th> <th>Surfaces supprimées</th> <th>Différenciel m²</th> <th>Tendance / REF (2)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>2015</td><td>816</td><td>-2 417</td><td>-1 602</td><td>-0,1%</td></tr> <tr><td>2016</td><td>2 361</td><td>-10 598</td><td>-8 237</td><td>-0,4%</td></tr> <tr><td>2017</td><td>-5 240</td><td>-7 228</td><td>-12 469</td><td>-0,5%</td></tr> <tr><td>2018</td><td>3 157</td><td>-19 560</td><td>-16 403</td><td>-0,7%</td></tr> <tr><td>PROJET (hors SD)</td><td></td><td>-58 663</td><td>-58 663</td><td>-2,5%</td></tr> </tbody> </table> <p>* surface supprimée : surface désaffectée ou cédée</p>		Surfaces bâties	Surfaces supprimées	Différenciel m ²	Tendance / REF (2)	2015	816	-2 417	-1 602	-0,1%	2016	2 361	-10 598	-8 237	-0,4%	2017	-5 240	-7 228	-12 469	-0,5%	2018	3 157	-19 560	-16 403	-0,7%	PROJET (hors SD)		-58 663	-58 663	-2,5%
	Surfaces bâties	Surfaces supprimées	Différenciel m ²	Tendance / REF (2)																											
2015	816	-2 417	-1 602	-0,1%																											
2016	2 361	-10 598	-8 237	-0,4%																											
2017	-5 240	-7 228	-12 469	-0,5%																											
2018	3 157	-19 560	-16 403	-0,7%																											
PROJET (hors SD)		-58 663	-58 663	-2,5%																											
Objectifs	Fermeture sites Beauregard (Lumière) et Bartholdi (Colomb)																														

Orientation 1 : La Région exemplaire dans la gestion de son patrimoine et de ses lycées

ACTION 1.2 : Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments (Travaux)

Constat et enjeux	<p>La Loi relative à la Transition énergétique pour la Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015 et la réglementation orientent déjà fortement les actions à mettre en œuvre en matière de travaux de rénovation et de construction avec un objectif de réduction des consommations globales de 60% en 2050, et la réalisation d'audits énergétiques sur l'ensemble des bâtiments tertiaires de plus de 2000 m². La stratégie d'investissement votée en AP du 30.06.2017 intègre l'efficacité énergétique au même titre que l'accessibilité, la fonctionnalité et la sécurité dans un traitement homogène des opérations. (Budget : 100 millions d'€ / an).</p> <p>La réglementation (nouveau décret tertiaire publié en juillet 2019) est venue abaisser le seuil pour l'obligation de réalisation des audits énergétiques à 1000m², ce qui veut dire que la grande majorité de nos bâtiments sont concernés par le décret. Les objectifs de réduction de consommation (énergie finale) restent inchangés : -40% à l'horizon 2030 et - 60% à l'horizon 2050.</p>
Actions prévues	<ul style="list-style-type: none">▪ Poursuivre et/ou engager les opérations programmées dans la Stratégie d'Investissement▪ Réaliser des audits énergétiques sur tous les bâtiments > 2000 m²▪ Alimenter les critères de priorisation des opérations du PPI et valider l'adéquation du PPI avec les objectifs de la Loi TECV.▪ Plan de renouvellement des chaufferies▪ Plan de renouvellement des régulations et déploiement de GTC▪ Plan de maîtrise de la demande d'électricité (MDE)▪ Opérations exemplaires de bâtiments à énergie positive (BEPOS) Démarche de Qualité Environnementale du Bâtiment (QEB)▪ Renforcer l'accompagnement du service Expertise aux services opérationnels (SOB, SOD)▪ Expérimenter une démarche de commissionnement des installations climatiques afin de garantir la qualité technique des ouvrages exécutés et d'optimiser les résultats attendus▪ Etablir un « guide de prescriptions techniques »
Direction pilote	Direction du Patrimoine et de la Gestion Immobilière
Etat d'avancement	<p><u>Stratégie d'Investissement</u></p> <p>De nombreuses opérations sont engagées mais elles seront assez largement insuffisantes pour atteindre les objectifs ambitieux de la transition énergétique. Une refonte de la stratégie d'investissement est nécessaire (travail en cours).</p> <p><u>Planification des travaux de rénovation énergétique :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Plan de rénovation globale : Poursuite des opérations PPI – bilan en cours Programmation en 2020 d'un audit énergétique global sur l'ensemble du patrimoine afin de planifier et de prioriser les travaux de rénovation globale (PPI) permettant d'atteindre les objectifs de réduction des consommations sur le long terme (-60% énergie finale @ 2050).• Plan de rénovation technique : Poursuite des opérations GREAL – bilan en cours Expérimentation en 2020 d'une démarche d'audit énergétique approfondi et d'une démarche de commissionnement sur 2 lycées afin de programmer les travaux d'amélioration technique (GREAL) permettant d'atteindre les objectifs de réduction de consommation sur le court terme (-40% énergie finale @ 2030).• Plan chaufferies : Poursuite du renouvellement des chaufferies (GREAL) en lien avec le plan réseau urbain (PA 1.7) et le plan chaufferie bois (PA 1.8) – bilan en cours Plan de renouvellement en cours d'actualisation sur l'ensemble de la région (livraison début 2020)• Plan GTC (gestion technique centralisée) : Poursuite du renouvellement des GTC (GREAL) – bilan en cours

	<p>Plan de renouvellement en cours d'actualisation sur l'ensemble de la région (livraison début 2020)</p> <ul style="list-style-type: none"> Plan MDE (maîtrise de la demande d'électricité) : 3 études réalisées en 2019 dans la cadre de travaux de remplacement de transformateurs 10 études prévues en 2020 en lien avec le plan de solarisation (PA 1.9) afin de réduire le talon de puissance) <p><u>Démarche qualité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Expérimentation d'une démarche de commissionnement sur 2 lycées afin d'améliorer la qualité des ouvrages exécutés, évaluer la performance en fin de travaux et faciliter la mise en exploitation des ouvrages Référentiel technique : reporté à 2021
Moyens alloués	<p><u>Moyen humains</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Services opérationnels : 3 chargés de maintenance en cours de recrutement Service expertise (cellule énergie) : <ul style="list-style-type: none"> 1 technicien recruté en avril 2019 (renforcement) 1 ingénieur recruté en octobre 2019 (remplacement) 1 technicien en cours de recrutement (renforcement) <p>Audits énergétiques 1,5 millions € Audits, référentiels, accompagnement 0,5 ETP à créer (service Expertise) Certificats d'économie d'énergie (CEE) 0,5 ETP à créer</p> <p>Nécessité d'adapter les capacités humaines des services opérationnels et de faire des choix en matière d'investissements.</p>
Indicateurs de suivi	<p>Nombre d'opérations engagées (Effinergie +, BEPOS, BBC réhabilitation) : bilan en cours Nombre de chaufferies et GTC rénovées ou installées : bilan en cours Nombre d'audits réalisés : 0</p>
Indicateurs de résultat	<p>Evolution de la consommation d'énergie (primaire, finale, fossile) pour le chauffage et l'électricité spécifique : bilan en cours Evolution des émissions de GES, des consommations en kWh/m²/an, en kWh/m²/élève : bilan à venir AMO en cours, 1ers résultats 1^{er} semestre 2020, données disponibles comme année de référence pour 2009 pour la partie Bourgogne, et FC -> à consolider</p>
Objectifs	<p>15% de réduction des consommations d'énergie finale à l'horizon 2021 (par rapport à 2009)</p>

Orientation 1 : La Région exemplaire dans la gestion de son patrimoine et de ses lycées

ACTION 1.3 : Améliorer la connaissance du patrimoine technique

Constat et enjeux	<p>La région a hérité de la gestion du patrimoine des lycées depuis les lois de décentralisation de 1982 et 1983. Historiquement, la connaissance du patrimoine technique reposait essentiellement sur les agents techniques et des données diffuses (DOE, bases de données diverses non rationalisées). La région Bourgogne a créé en 2012 un référentiel technique (atlas des installations techniques). Une expérimentation a également été menée en 2014 pour intégrer cette connaissance technique dans les maquettes numériques (BIM).</p>																								
Actions prévues	<p><u>Structuration de la connaissance</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre le relevé des installations techniques (chauffage, climatisation, ECS, ventilation, régulation et GTC) ▪ Réaliser les atlas des installations techniques (atlas des IT) sur l'ensemble du patrimoine existant (listes du matériel, plans de localisation, plans de zonage, schémas de principe). Ce déploiement se fera en 2 phases : 1 : relevé général (locaux techniques et réseaux primaires), 2 : relevé approfondi (réseaux secondaires) ▪ Constitution d'une base de données techniques (équipements) à intégrer dans la base patrimoine (Cadole) <p><u>Transmission de la connaissance</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Structurer la documentation à remettre en fin de travaux : dossier des ouvrages exécutés (DOE) et dossier d'utilisation et d'exploitation-maintenance (DUEM) ▪ Organiser la transmission des ouvrages exécutés (documentation, formation) entre équipe de maîtrise d'œuvre (BET et entreprises) et futurs utilisateurs (lycées et exploitants) ▪ Organiser la transmission des installations techniques pour les nouveaux arrivants (agents techniques) 																								
Direction pilote	Direction du Patrimoine et de la Gestion Immobilière																								
Etat d'avancement	<p><u>Structuration de la connaissance</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation des atlas des installations techniques : <ul style="list-style-type: none"> Atlas des IT Niv 1 : en cours de finalisation (livraison printemps 2020) Atlas des IT Niv 2 : en cours de programmation (livraison fin 2020) Atlas des IT Niv 3 : en cours d'expérimentation sur 2 lycées (livraison printemps 2020) ▪ Base de données de équipements techniques : en cours de programmation (livraison fin 2020) <p><u>Transmission de la connaissance</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Structuration de la documentation à remettre en fin de travaux : reporté à 2021 ▪ Organisation de la transmission des installations techniques en fin de travaux : reporté à 2021 ▪ Organisation de la transmission des installations techniques aux nouveaux arrivants : reporté à 2021 																								
Moyens alloués	(AMO) Relevé des installations (Atlas des IT) 100 000 € / an																								
Indicateurs de suivi	<table border="1"> <thead> <tr> <th>(AMO) Relevé des installations (Atlas des IT)</th> <th colspan="2">nb d'atlas réalisés</th> </tr> <tr> <th>Atlas IT (Niv 1)</th> <th>Nb sites</th> <th>nb sites (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Terminé</td> <td align="center">45</td> <td align="center">21%</td> </tr> <tr> <td>Terminé (à mettre à jour)</td> <td align="center">95</td> <td align="center">45%</td> </tr> <tr> <td>En cours (création)</td> <td align="center">17</td> <td align="center">8%</td> </tr> <tr> <td>A programmer (création)</td> <td align="center">46</td> <td align="center">22%</td> </tr> <tr> <td>Non planifié (Tvx en cours)</td> <td align="center">8</td> <td align="center">4%</td> </tr> <tr> <td>Total général</td> <td align="center">211</td> <td align="center">100%</td> </tr> </tbody> </table>	(AMO) Relevé des installations (Atlas des IT)	nb d'atlas réalisés		Atlas IT (Niv 1)	Nb sites	nb sites (%)	Terminé	45	21%	Terminé (à mettre à jour)	95	45%	En cours (création)	17	8%	A programmer (création)	46	22%	Non planifié (Tvx en cours)	8	4%	Total général	211	100%
(AMO) Relevé des installations (Atlas des IT)	nb d'atlas réalisés																								
Atlas IT (Niv 1)	Nb sites	nb sites (%)																							
Terminé	45	21%																							
Terminé (à mettre à jour)	95	45%																							
En cours (création)	17	8%																							
A programmer (création)	46	22%																							
Non planifié (Tvx en cours)	8	4%																							
Total général	211	100%																							
Indicateurs de résultat	Nombre d'atlas et exhaustivité des données																								

Orientation 1 : La Région exemplaire dans la gestion de son patrimoine et de ses lycées

ACTION 1.4 : Optimiser la maintenance des installations climatiques

Constat et enjeux

A propos du fonctionnement des EPLE, le Code de l'Education précise que la collectivité de rattachement « fait connaître - au lycée - les objectifs fixés et les moyens que celle-ci alloue à cet effet à l'établissement ». Le chef d'établissement est chargé de mettre en œuvre ces objectifs et de rendre compte de l'utilisation des moyens.

Ainsi les EPLE gèrent en direct leurs contrats d'exploitation- maintenance des installations climatiques avec des entreprises extérieures. La DPGI intervient en conseil aux EPLE pour optimiser le contenu et le suivi opérationnel des contrats.

Actions prévues

- Un groupement de commandes pour la maintenance des installations climatiques (gaz) de 47 lycées, coordonné par un lycée
- Un suivi est réalisé annuellement pour le groupement de commandes et pour les contrats exploitation-maintenance des chaufferies bois
- Uniformiser les contrats en favorisant les groupements de commande
- Uniformiser la traçabilité des interventions et la documentation technique
- Accompagner les agents techniques et gestionnaires au suivi de la maintenance (AMO)

Direction pilote

Direction du Patrimoine et de la Gestion Immobilière

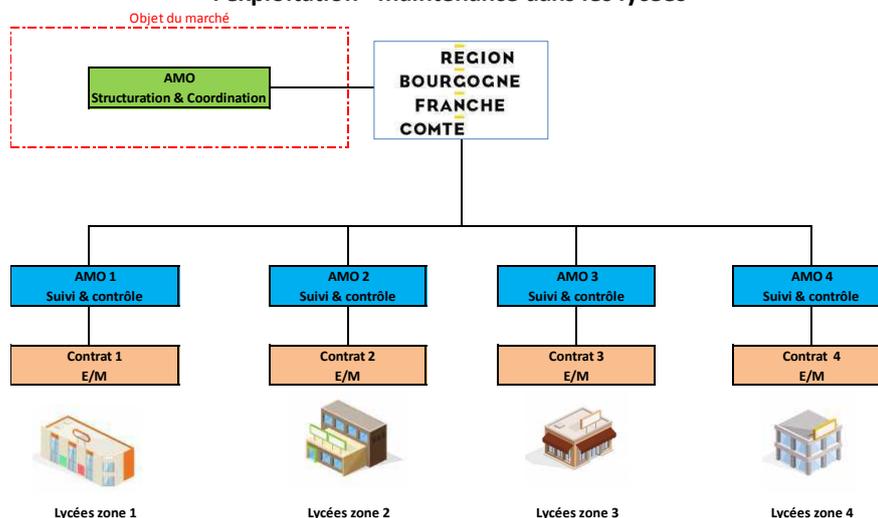
Etat d'avancement

En 2020, la DPGI va lancer un vaste programme de structuration et d'uniformisation de l'exploitation-maintenance sur l'ensemble du patrimoine des lycées.

L'objectif est de mettre en place un marché unique, d'uniformiser et d'améliorer la qualité de la maintenance (documentation, traçabilité, bilanterie, ...) et d'optimiser la conduite des installations dans le but de rechercher des économies d'énergie.

La région sera accompagnée par un AMO (notification en cours) et les lycées seront accompagnés localement par des prestataires (consultation prévue à l'automne).

**Organisation de
l'exploitation - maintenance dans les lycées**



Moyens alloués

Acheteurs à la DA et lycées coordonnateurs à mobiliser

AMO Accompagnement au suivi de maintenance 100 000 € / an (budget nouveau)

Indicateurs de suivi

Nombre de lycées intégrés aux groupements d'achat

Nombre de lycées intégrés dans la démarche : 47 bénéficient d'un contrat unique jusqu'au 30 novembre 2020, intégration de l'ensemble des lycées à partir du 1^{er} décembre 2020

Orientation 1 : La Région exemplaire dans la gestion de son patrimoine et de ses lycées

ACTION 1.5 : Optimiser la conduite des installations climatiques (EnergO)

Constat et enjeux	<p>A l'instar des contrats d'exploitation-maintenance, il est de la responsabilité des EPLE de « conduire » les installations climatiques. En général la conduite est faite en interne par les agents des lycées. La DPGL intervient en appui notamment par un programme de formation/perfectionnement des agents de maintenance dont un accompagnement personnalisé sur site.</p> <p>Le réglage des modes « réduit / confort » ou l'ajustement des courbes de chauffe, l'horaire de relance des chaudières le matin, sont autant de leviers pour réduire les consommations. On observe que le gisement d'économies est de l'ordre de 10 à 15% des consommations sur le chauffage.</p>
Actions prévues	<p>Depuis 2011, 55 agents (20 EPLE) ont été formés grâce à cette démarche. Cela implique un engagement de leur part de relever les compteurs de façon hebdomadaire, en contrepartie ils bénéficient d'une formation annuelle de perfectionnement et de plusieurs visites personnalisées (~ 3 par an pendant 3 ans).</p> <p>Il est prévu de déployer la démarche dans tous les EPLE de la région.</p>
Direction pilote	Direction du Patrimoine et de la Gestion Immobilière
Etat d'avancement	<p>Le projet actuel «ENERGO » qui implique 21 lycées arrive à terme en juin 2020 et ne sera pas renouvelé en l'état.</p> <p>La démarche ne sera pas pour autant abandonnée, au contraire. Elle sera déployée sur l'ensemble du patrimoine dans le cadre du programme d'optimisation de l'exploitation-maintenance (voir fiche action 1.4).</p>
Moyens alloués	Accompagnement des agents des lycées 70 000 € / an
Indicateurs de suivi	Nombre de lycées engagés dans la démarche : 21 lycées accompagnés
Indicateurs de résultat	MWh économisés ; Le bilan sera réalisé au premier semestre 2020 au terme du contrat
Objectif	-10% sur les consommations d'énergie finale soit ~ 2200 MWh sur 12 EPLE, - 440 tonnes de CO ₂ eq évitées

Orientation 1 : La Région exemplaire dans la gestion de son patrimoine et de ses lycées

ACTION 1.6 : Connaissance des consommations							
Constat et enjeux	La connaissance des consommations est une priorité pour toute planification et action de gestion énergétique. Or depuis l'ouverture des marchés et la mise en concurrence des fournisseurs de gaz et électricité en 2014-2015, les données de consommation des EPLE sont diffuses.						
Actions prévues	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agréger et consolider les données de consommations et dépenses déclaratives des lycées (enquête DOLY) ▪ Récupérer les données de consommations des fournisseurs ▪ Recensement données production EnR ▪ Création d'un outil web de suivi multi-fluides ▪ Mise en place d'un suivi « macro » des consommations d'énergie primaire, finale, fossile, GES ▪ Mise en place d'un suivi à l'échelle d'un point de livraison, ▪ Evaluations « après travaux » 						
Direction pilote	Direction du Patrimoine et de la Gestion Immobilière						
Etat d'avancement	En 2018 a été mise en place un logiciel de gestion énergétique : ENERGISME A ce jour, l'outil est toujours en cours de déploiement. Le suivi multifluides et multisites n'étant pas encore opérationnel, le bilan énergie & climat a été confié à un prestataire externe. Il est prévu de remonter jusqu'à 2010 mais l'historique des consommations n'est pas facilement accessible sur l'ensemble du patrimoine (difficulté rencontrée par de nombreuses collectivités).						
Moyens alloués	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td>Structuration des données existantes + données fournisseurs +</td> <td align="right">0,5 ETP</td> </tr> <tr> <td>Mise en place des tableurs de suivi (AMO)</td> <td align="right">70 000 € (nouveau)</td> </tr> <tr> <td>Outil de suivi web multifluides</td> <td align="right">DSI</td> </tr> </table>	Structuration des données existantes + données fournisseurs +	0,5 ETP	Mise en place des tableurs de suivi (AMO)	70 000 € (nouveau)	Outil de suivi web multifluides	DSI
Structuration des données existantes + données fournisseurs +	0,5 ETP						
Mise en place des tableurs de suivi (AMO)	70 000 € (nouveau)						
Outil de suivi web multifluides	DSI						
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité des données exhaustives Mise en place des différents outils 						

Orientation 1 : La Région exemplaire dans la gestion de son patrimoine et de ses lycées

ACTION 1.7 : Raccorder les bâtiments aux réseaux de chaleur vertueux

Constat et enjeux	<p>Pour rappel, la distribution de chaleur est une compétence communale, transférable aux EPCI. La région n'est pas compétente en matière de desserte énergétique et peut seulement vendre de la chaleur à titre accessoire (ex chaufferie bois mutualisée d'une cité scolaire).</p> <p>La plupart des réseaux de chaleur utilise désormais une majorité d'énergies renouvelables ou de récupération (UIOM) dans leur mix énergétique. Les réseaux de chaleur représentent donc une alternative pertinente pour substituer les énergies fossiles par des renouvelables du fait de l'intermittence des EPLE notamment. Acheter la chaleur d'un réseau urbain permet aussi de s'affranchir des moyens de production et du risque gaz dans les lycées.</p> <p>30 EPLE sont actuellement raccordés à des réseaux de chauffage urbain.</p>																		
Actions prévues	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Poursuivre le plan de raccordement des EPLE identifiés</u> Montbéliard LPO G Tillon (sites Viette et Grand Chênois), Vesoul (Belin + Munier + Pontarcher), Dijon (Castel), Château Chinon (Mitterrand + Lycée agricole Morvan), Cosne sur Loire (PG de Gennes), Fourchambault (Bérégovoy), Nevers (Colas), Varzy (Le Mont Châtelet) ▪ Etudier systématiquement les opportunités de raccordement lorsque le site se trouve à proximité d'un réseau de chaleur ▪ Développer la transversalité avec la Direction de la Transition énergétique, l'ADEME et les communes pour identifier le potentiel de création de nouveaux réseaux de chaleur à proximité des EPLE. ▪ Mettre en place un guide de procédures pour l'instruction des dossiers de raccordement 																		
Direction pilote	Direction du Patrimoine et de la Gestion Immobilière																		
Etat d'avancement	<p>La DPGI poursuit son programme de raccordement aux réseaux urbains vertueux.</p> <p>En 2019, 10 sites auront été raccordés et de nombreux projets sont à l'étude pour les années à venir.</p> <p>Une étude a été lancée afin de réaliser un bilan d'exploitation plus détaillé sur l'ensemble des sites raccordés au RU (livraison : juin 2020).</p> <p>A noter que l'avancement de ce plan d'action est largement dépendant de l'avancement des projets au niveau local (création ou renouvellement de réseaux de chaleur urbains).</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-top: 10px;"> <thead> <tr style="background-color: #0070C0; color: white;"> <th style="text-align: left;">BILAN PAR SITE</th> <th style="text-align: center;">Nb de sites</th> <th style="text-align: center;">Nb de sites (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr style="background-color: #ADD8E6;"> <td>RU</td> <td style="text-align: center;">86</td> <td style="text-align: center;">39%</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">EN SERVICE</td> <td style="text-align: center;">43</td> <td style="text-align: center;">20%</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">RACCORDEMENT EN COURS (2019)</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: center;">5%</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">RACCORDEMENT A L'ETUDE</td> <td style="text-align: center;">24</td> <td style="text-align: center;">11%</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">EN PROSPECTION</td> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: center;">4%</td> </tr> </tbody> </table>	BILAN PAR SITE	Nb de sites	Nb de sites (%)	RU	86	39%	EN SERVICE	43	20%	RACCORDEMENT EN COURS (2019)	10	5%	RACCORDEMENT A L'ETUDE	24	11%	EN PROSPECTION	9	4%
BILAN PAR SITE	Nb de sites	Nb de sites (%)																	
RU	86	39%																	
EN SERVICE	43	20%																	
RACCORDEMENT EN COURS (2019)	10	5%																	
RACCORDEMENT A L'ETUDE	24	11%																	
EN PROSPECTION	9	4%																	
Moyens alloués	Droits de raccordement (DR) : gratuit dans la plupart des cas Travaux d'adaptation (dépose chaudières...) : sur l'enveloppe travaux DPGI (GREAL)																		
Indicateurs de suivi	Nombre de sites raccordés à des réseaux de chaleur urbains Nombre de projets de raccordement																		
Indicateurs de résultat	MWh de chaleur achetée, % EnR, MWh énergie fossile substitués (primaire, finale), GES évités(en cours d'évaluation)																		
Objectif	25 000 MWh d'énergie fossile substituées par la chaleur des RCU, - 2500 tonnes de CO ₂ eq évitées																		

Orientation 1 : La Région exemplaire dans la gestion de son patrimoine et de ses lycées

ACTION 1.8 : Développer les chaufferies biomasse

<p>Constat et enjeux</p>	<p>L'opportunité de créer une chaufferie biomasse dépend de nombreux critères qui sont appréciés en interne : absence de réseau de chaleur urbain à proximité, état des chaufferies existantes, profil des besoins en chaleur, espace disponible etc....</p> <p>Malgré l'intermittence d'occupation des EPLE, la création de chaufferies biomasse est pertinente dans certains cas spécifiques.</p>																		
<p>Actions prévues</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rénovation de la chaufferie bois du lycée E Faure à Morteau suite au Schéma Directeur engagé en 2016 ▪ Construction de la chaufferie bois de l'ENIL Mamirolle suite à l'étude de faisabilité réalisée en 2016 (substitution fioul et propane) ▪ Etudes de faisabilité « chaufferies biomasse » à mener sur 3 EPLE et travaux : Challuy (EPLEFPA), Joigny (Davier + Verne), et Fontaines (EPLEFPA) ▪ Etudier systématiquement la faisabilité de mettre en place des chaufferies bois lorsque les chaufferies existantes arrivent en fin de vie et que le site semble opportun à la mise en place d'une chaufferie biomasse 																		
<p>Direction pilote</p>	<p>Direction du Patrimoine et de la Gestion Immobilière</p>																		
<p>Etat d'avancement</p>	<p>A ce jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 chaufferie est en cours de rénovation (MORTEAU Faure) • 6 chaufferies sont en cours de programmation (MAMIROLLE ENIL, CHATILLON La Barotte, FONTAINE EPLEFPA, TOURNUS Les Perrières, CHALLUY LEGTA, JOIGNY Davier & Verne) <p>Sur les chaufferies existantes, un bilan d'exploitation est en cours de réalisation (livraison : mi 2020).</p> <table border="1" data-bbox="464 1193 1358 1429"> <thead> <tr> <th>BILAN PAR SITE</th> <th>Nb de sites</th> <th>Nb de sites (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>BOIS</td> <td>19</td> <td>9%</td> </tr> <tr> <td>EN SERVICE</td> <td>9</td> <td>4%</td> </tr> <tr> <td>EN PHASE OPERATIONNELLE (étude)</td> <td>7</td> <td>3%</td> </tr> <tr> <td>EN PHASE OPERATIONNELLE (travaux)</td> <td>1</td> <td>0%</td> </tr> <tr> <td>EN PROSPECTION</td> <td>2</td> <td>1%</td> </tr> </tbody> </table>	BILAN PAR SITE	Nb de sites	Nb de sites (%)	BOIS	19	9%	EN SERVICE	9	4%	EN PHASE OPERATIONNELLE (étude)	7	3%	EN PHASE OPERATIONNELLE (travaux)	1	0%	EN PROSPECTION	2	1%
BILAN PAR SITE	Nb de sites	Nb de sites (%)																	
BOIS	19	9%																	
EN SERVICE	9	4%																	
EN PHASE OPERATIONNELLE (étude)	7	3%																	
EN PHASE OPERATIONNELLE (travaux)	1	0%																	
EN PROSPECTION	2	1%																	
<p>Moyens alloués</p>	<table border="0"> <tr> <td>chaufferie bois du lycée E Faure à Morteau</td> <td>1 000 000 € TTC</td> </tr> <tr> <td>chaufferie bois de l'ENIL Mamirolle</td> <td>1 000 000 € TTC (- 340 000 € Subventions)</td> </tr> <tr> <td>Travaux supplémentaires programmés dans 5 lycées supplémentaires</td> <td>5 437 094 € dont 50% sollicités sur le FEDER</td> </tr> </table>	chaufferie bois du lycée E Faure à Morteau	1 000 000 € TTC	chaufferie bois de l'ENIL Mamirolle	1 000 000 € TTC (- 340 000 € Subventions)	Travaux supplémentaires programmés dans 5 lycées supplémentaires	5 437 094 € dont 50% sollicités sur le FEDER												
chaufferie bois du lycée E Faure à Morteau	1 000 000 € TTC																		
chaufferie bois de l'ENIL Mamirolle	1 000 000 € TTC (- 340 000 € Subventions)																		
Travaux supplémentaires programmés dans 5 lycées supplémentaires	5 437 094 € dont 50% sollicités sur le FEDER																		
<p>Indicateurs de suivi</p>	<p>Nombre d'études de faisabilité et d'opérations engagées : 5 études de faisabilité et 6 opérations de construction programmées en plus de la rénovation de la chaufferie bois de Morteau</p>																		
<p>Indicateurs de résultat</p>	<p>MWh de chaleur produite, % EnR, MWh d'énergie fossile substitués, GES évités, puissance EnR installée : en cours d'évaluation</p>																		
<p>Objectif</p>	<p>5 500 MWh d'énergie fossile substitués, - 1 250 tonnes de CO₂ eq évitées (+ pérennisation de 2 600 MWh E fossile substitués et 540 t CO₂eq évitées à Morteau)</p>																		

Orientation 1 : La Région exemplaire dans la gestion de son patrimoine et de ses lycées

ACTION 1.9 : Développer le photovoltaïque en toiture

<p>Constat et enjeux</p>	<p>L'énergie solaire est une énergie in épuisable et sûre, dont les coûts ont été divisés par 2 en moins de dix ans. La région s'est engagée dans son plan de mandat à développer le photovoltaïque notamment sur les toitures des lycées.</p> <p>Il existe déjà une vingtaine d'installations dans les EPLE en autoconsommation (~ 85 kWc) et 3 grosses installations en vente totale (FRAC, Brégille, Maison des énergies : 75 kWc).</p> <p>Au vu des tarifs d'achat et des profils de consommation des EPLE les installations seront dimensionnées prioritairement pour l'autoconsommation avec la possibilité de vente de surplus selon les données technico-économiques des études de faisabilité.</p>
<p>Objectif</p>	<p>Etudier le solaire photovoltaïque sur tous les bâtiments faisant l'objet d'une restructuration lourde ou de rénovation de couverture, dans la mesure du possible</p>
<p>Actions prévues</p>	<p><u>Intégration dans les travaux du PPI</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser un état des lieux exhaustif des installations existantes dans les EPLE ▪ Intégrer une étude de faisabilité dans les projets déjà programmés (PPI et rénovation des toitures) en autoconsommation seule ou avec vente de surplus ▪ Suivi de production <p><u>Développement par un tiers investisseur privilégiant l'investissement citoyen :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudier le montage technique, financier et juridique de l'opération (AMO) ▪ Réaliser l'inventaire des toitures afin de connaître le potentiel de développement sur les toitures des lycées (AMO) ▪ Appel à projets auprès des tiers investisseurs pour la conception / réalisation / exploitation d'installations PV avec mise en concurrence de l'occupation du domaine public ▪ Suivi du projet
<p>Direction pilote</p>	<p>Direction du Patrimoine et de la Gestion Immobilière</p>
<p>Etat d'avancement</p>	<p><u>Plan de solarisation des toitures</u></p> <p>Elaboration d'un plan de solarisation sur les toitures existantes en tiers investissement (en privilégiant l'investissement citoyen), en revente ou autoconsommation</p> <p>2019 : étude de préselection des sites (terminée)</p> <p>2019 : étude d'opportunité sur 15 lycées (terminée)</p> <p>2019/2020 : étude de faisabilité technique, financière et juridique sur 10 sites (en cours de programmation)</p> <p><u>Intégration dans les travaux du PPI</u></p> <p>Lors de projet de rénovation de toitures, étude systématique d'intégration PV.</p> <p>A ce jour, 3 opérations intégrerons du Photovoltaïque : Pergaud (internat), PE Victor (ateliers), Colomb, (atelier)</p> <p><u>Installations existantes</u></p> <p>Bilan d'exploitation en cours de réalisation sur les installations existantes (livraison : mi 2020).</p> <p><u>Projet Solunergy (avec la DTE)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification d'installations existantes à mettre à disposition dans le cadre du projet Solunergy (en cours)

Moyens alloués	<p>AMO : 100 000 €</p> <p>Travaux : sur le budget travaux. Les coûts actuels des opérations n'intègrent pas systématiquement le photovoltaïque (~ 2 € TTC /Wc installé)</p> <p>Moyens humains à créer : service expertise: 1 ETP (0,5 technique / 0,5 administratif)</p>
Indicateurs de suivi	<p>Nombre d'études de faisabilité engagées : 1 sur le lycée E.FAURE de Montmorot</p> <p>Nombre d'opérations engagées : 0</p>
Indicateurs de résultat	<p>Energie produite et substituée (primaire, finale, fossile), GES évités, puissance EnR installée mixité ENR, surface installée</p>

Orientation 1 : La Région exemplaire dans la gestion de son patrimoine et de ses lycées

ACTION 1.10 : Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les lycées

Constat et enjeux	Dans le cadre de ses compétences en matière de restauration collective, la région Bourgogne-Franche-Comté a souhaité amplifier son accompagnement pour réduire le gaspillage alimentaire.
Contexte réglementaire	<p>Le parlement européen, dans sa résolution de janvier 2012, demande aux états membres de réduire de moitié les quantités de gaspillage alimentaire d'ici 2025.</p> <p>En France, cette problématique du gaspillage se décline à travers « le pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire » annoncé en juin 2015 par le ministre délégué à l'agroalimentaire.</p> <p><u>La loi EGalim</u> du 30 octobre 2018 confirme l'obligation de mise en place d'une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire.</p> <p>La loi de 2015 prescrivait déjà que « L'Etat et ses établissements publics ainsi que les collectivités territoriales mettent en place, avant le 1er septembre 2016, une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des services de restauration collective dont ils assurent la gestion ».</p> <p>L'article 88 de la loi EGalim étend cette obligation à tous les acteurs de la restauration collective (publics et privés).</p> <p>Elle ajoute l'obligation de réaliser un diagnostic sur la lutte contre le gaspillage alimentaire préalable à la démarche, incluant l'approvisionnement durable.</p>
Objectif	Permettre à chaque lycée de diminuer d'au moins 50 % le gaspillage alimentaire et de produire moins de 100 g par convive de déchets au terme d'une année scolaire.
Actions prévues	<p>L'opération « Accompagnement des lycées sur la réduction du gaspillage alimentaire » initiée en 2015/2016 à titre expérimental dans 10 lycées bourguignons a permis de mobiliser les équipes des services de restauration, de mettre en œuvre une démarche et des bonnes pratiques et de réduire le gaspillage alimentaire par convive : avant (en 2015) : 0,47 €/plateau – après (en 2016) : 0,30 €/plateau).</p> <p>En 2016, la Région a réalisé un inventaire auprès des communautés de communes et des syndicats inter-communaux dont dépendent les lycées bourguignons afin de connaître les modalités de tri et les coûts des redevances payées par les établissements. Ces rencontres ont permis de mettre en relation les lycées avec les interlocuteurs chargés de la problématique « déchets » sur leur territoire.</p>
Direction pilote	Direction des lycées
Etat d'avancement	<p>Mesurer le gaspillage alimentaire pour mieux le limiter :</p> <p><u>Pour l'année scolaire 2018/2019</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La réalisation des pesées : <p>La Région a confié à l'association RESTAU'CO la mise à disposition des établissements des fichiers Excel permettant de recueillir des données à saisir par chaque établissement pour les aider à réaliser leur diagnostic de gaspillage alimentaire.</p> <p><u>Bilan des pesées :</u> 50 % des établissements ont réalisé au moins une pesée (soit novembre, soit mars). Les résultats montrent une grande disparité dans les quantités jetées par repas : de 31 g à 245 g. Peu de différence a été constatée entre les résultats de l'enquête de novembre (50 EPLE) et celle de mars (42 EPLE). Cependant les deux tiers des lycées qui ont fait des pesées en novembre et en mars ont diminué les quantités jetées.</p> <p>La répartition du gaspillage est : 74% restes plateaux, 7% pain, 19% restes de self et de production. Ils recourent les résultats nationaux (70% restes plateaux, 18 à 20% restes de production).</p> <p><u>Estimation du coût du gaspillage :</u> Novembre 2018 : 0,42 €/repas (poids du gaspillage : 112g par repas), Mars 2019 : 0,40 €/repas (poids du gaspillage : 111g par repas).</p> <p>Le gaspillage représente en équivalent repas, environ 16% des repas jetés (chiffre calculé sur le poids d'un plateau 570 g).</p>

- **L'accompagnement de 5 établissements,**

La Région a commandé pour l'année scolaire 2018-2019 à la société MILLE ET UN REPAS un accompagnement de cinq établissements volontaires pour les aider dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Cette opération a débuté en septembre 2018 par un audit et un état des lieux de chacune des restaurations scolaires avec l'aide méthodologique. Le résultat est très contrasté entre les cinq lycées accompagnés. Un établissement – Claudie Haigneré à Blanzay - a fait un travail conséquent lui ayant permis de passer de 192 g/élève en janvier 2019 à 106 g/élève en mai 2019.

Pour l'année scolaire 2019-2020

- **La réalisation de pesées :**

La Région, adhérente de l'association RESTAU'CO, financera la formation à l'usage du logiciel conçu par RESTAU'CO pour le suivi du gaspillage alimentaire.

Cet applicatif représente une solution pour permettre à chaque établissement de saisir ses données de gaspillage et établir son diagnostic prévu par la réglementation.

Au titre de la charte qualité, le lycée pourra ainsi valider l'engagement 26 relatif à la pesée des déchets. Il devra avoir complété les informations dans l'applicatif au minimum pour le mois de novembre et une semaine en mars. Il pourra cependant réduire la pesée de novembre à une seule semaine, si au moins trois autres semaines sur des mois différents auront été saisies.

- **L'accompagnement d'une dizaine d'établissements :**

La Région va commander pour l'année scolaire 2019-2020 à l'association RESTAU'CO l'accompagnement d'une dizaine d'établissements volontaires pour les aider dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Le traitement et la valorisation des biodéchets

La réglementation sur les gros producteurs de déchets impose le tri à la source et la valorisation des biodéchets. Certains biodéchets contenant des denrées alimentaires d'origine animale (lait, œufs, viande, poisson...) sont considérés comme des sous-produits animaux de catégorie 3 (SPA) et des règles strictes d'hygiène sont exigées pour leur collecte, leur stockage, leur valorisation et leur traçabilité.

Tous les lycées bourguignons ont été équipés de déshydrateurs transformant sur site les biodéchets issus de la préparation des repas ou des restes de plateaux des convives en substrat. Une prestation d'enlèvement et de traitement permet de respecter la réglementation relative aux SPA3 et la valorisation du substrat (principalement énergétique) par méthanisation dans une unité de traitement de l'Yonne.

Pour les lycées du territoire francs-comtois il sera préconiser, sauf exception ou solution technique déjà installée, de conserver le déchet brut et de rechercher des solutions locales de traitement biologique des déchets par les acteurs du territoire.

Moyens alloués

Pour la mise en œuvre de l'accompagnement des lycées sur la réduction du gaspillage alimentaire : 270 000 €
0,5 ETP (Chargée de mission Eco-Lycée)

Indicateurs de suivi

Nombre de repas et de rationnaires par établissements. : 11 millions repas/an
Nombre d'établissements avec un traitement des déchets intégré à une filière locale,
Nombre d'établissements accompagnés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire : 15 établissements dont 5 en 2018-2019 (10 à venir)

Indicateurs de résultat

Pesée des biodéchets des établissements : moyenne de 111 g/repas sur un plateau d'environ 570 g de matières premières
Coût des collectes des ordures ménagères des établissements

ACTION 1.11 : Relocaliser les achats de denrées alimentaires locales et bio dans les restaurations collectives des lycées

Constat et enjeux	La Région souhaite être exemplaire dans sa compétence en matière de restauration collective, au-delà de la lutte contre le gaspillage alimentaire. La Région Bourgogne-Franche-Comté a souhaité amplifier son accompagnement pour relocaliser les achats de denrées alimentaires locales et bio dans les restaurations collectives des lycées.
Objectif	La loi Egalim d'octobre 2018 instaure l'obligation pour la restauration collective publique d'avoir une part d'au moins 50% (en valeur HT) de produits bénéficiant de labels ou issus de circuits courts et au moins 20% de produits issus de l'agriculture biologique.
Contexte réglementaire	<p>La loi EGalim du 30 octobre 2018 cite une liste complexe de catégories à privilégier :</p> <p>En pratique, au plus tard le 1er janvier 2022, « les repas servis dans les restaurants collectifs dont les personnes morales de droit public ont la charge, comprennent une part au moins égale en valeur à 50% de produits » répondant aux conditions détaillées dans une liste.</p> <p>Les pourcentages se calculent sur les valeurs HT des achats ramenées à la valeur totale des produits destinés à entrer dans la composition des repas. Ces proportions s'apprécient sur une année civile.</p> <p>Il s'agit donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> <u>En premier lieu</u>, les produits : « acquis en tenant compte des coûts imputés aux externalités environnementales ». Pour autant le décret n° 2019-351 indique des modalités de prise en compte des coûts imputés aux externalités environnementales (dans les critères de sélection des offres) et annonce une méthodologie à définir au niveau national. <u>En second lieu</u>, les produits issus de l'agriculture biologique (ou d'exploitation en conversion). Ils doivent représenter 20 % du total des acquisitions. Le décret précise que sont acceptés les produits végétaux étiquetés « en conversion » (produits bruts ou transformés composés d'un seul ingrédient d'origine végétale et en conversion depuis 2 ans au moins), <u>Le reste de la liste</u> cite certaines catégories qui bénéficient de signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO1) ou de mentions valorisantes. <ul style="list-style-type: none"> - des produits avec un label de qualité. <p>Le décret précise principalement : le label rouge, l'appellation d'origine (AOP), l'indication géographique (IGP), la spécialité traditionnelle garantie (en France seule la moule de Bouchot bénéficie de cette appellation) et la mention « fermier » ou « produit de la ferme » pour les produits pour lesquels existe une définition réglementaire des conditions de production (En France cela ne concerne que les œufs fermiers).</p> <ul style="list-style-type: none"> - des produits issus d'exploitations respectueuses de l'environnement : <p>Le décret précise qu'il s'agit de produits portant la mention « issu d'une exploitation à Haute Valeur Environnementale » (HVE2) et jusqu'au 31/12/2029 uniquement, les produits « issus d'une exploitation disposant d'une certification environnementale de niveau 2 ».</p> <ul style="list-style-type: none"> - des produits bénéficiant d'un étiquetage « éco label ». <p>Le décret cite notamment les produits issus de la pêche maritime bénéficiant de l'écolabel pêche durable.</p> <ul style="list-style-type: none"> - des produits issus des régions ultrapériphériques de l'Union (par exemple l'outre-mer français.....). <p>Le décret précise qu'ils correspondent à des produits issus des Outre-mer répondant aux critères de la réglementation européenne en la matière.</p> <p>En outre, hors de cette liste, les restaurations sont invitées à développer les produits issus du commerce équitable.</p>
Actions prévues	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'une cartographie des consommations annuelles des lycées ▪ Extension de l'outil EasyLis permettant un suivi des consommations des lycées aux lycées franc-comtois (DL) ▪ Identification de l'offre disponible en produits alimentaires locaux et bio qui pourraient alimenter la restauration collective ▪ Structuration des filières agricoles ▪ Formation des agents en charge de la restauration ou l'adaptation des locaux

Direction pilote	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Structuration de la démarche : instauration d'un comité de pilotage stratégique et de comités de pilotage opérationnels
Etat d'avancement	<p data-bbox="488 277 1187 333">Direction des Achats (et à compter de l'année scolaire 2019/2020, Direction des lycées).</p> <p data-bbox="488 344 775 371">Année scolaire 2018/2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Premier semestre 2019 : Acquisition et installation dans les lycées franc-comtois du logiciel Easylys permettant le magasinage alimentaire et notamment de tracer l'origine des produits alimentaires acquis par les lycées. Dorénavant : 52 licences dans les UR du périmètre franc-comtois et 65 licences dans les UR du périmètre bourguignon. ▪ Premier et deuxième semestre 2019 : <ul style="list-style-type: none"> - Février 2019, édition et mise à disposition d'une plaquette permettant de mieux tracer les achats en produits locaux suite à la loi Egalim d'octobre 2018 - Plusieurs sessions de formation à la prise en main du logiciel - Des accompagnements plus spécifiques pour certains lycées - Sensibilisation des équipes de restauration (chefs de cuisine et magasiniers) lors des six rencontres départementales de mars et avril 2019 <p data-bbox="488 745 775 772">Année scolaire 2019/2020 :</p> <p data-bbox="488 781 1331 808">Recensement consolidé via Easylys du % des denrées acquises en circuits courts.</p> <p data-bbox="488 817 1501 898">Densification par la direction des lycées du conseil en matière de circuits courts à compter du recrutement d'un troisième technicien selon une approche pragmatique auprès des équipes des 116 lycées porteurs d'une unité de restauration.</p> <p data-bbox="488 907 576 934">Il s'agira :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de suivre l'appropriation par les établissements des politiques « circuits courts » (à partir des chiffres issus de leur saisie dans le logiciel de magasinage)/ Easylys annonce un module de statistique « administrateur » à compter de novembre/décembre 2019 (permettra la consolidation des % de produits locaux de tous les EPLE), - de cibler les interventions sur celles capables de faire augmenter les taux d'achat, - d'apporter un appui ciblé aux équipes des lycées, - d'être en lien avec les acteurs des filières, - d'animer des actions collectives auprès des chefs sur cet aspect circuits locaux.
Moyens alloués	Renfort avec le recrutement d'un troisième technicien restauration
Indicateurs de suivi	Nombre d'établissements en augmentation sur leur taux d'achat circuits courts et bio durant l'année scolaire 2019/2020 (<i>Easylys doit livrer le module suivi statistique consolidé en décembre 2019</i>).
Indicateurs de résultat	<p data-bbox="488 1366 1501 1422">% de produits issus des circuits courts ou bio acquis par les établissements : en attente résultats du logiciel Easylys</p> <p data-bbox="488 1431 1501 1480"><i>On peut estimer la moyenne des achats locaux en valeur entre 10 % et 15 % des livraisons, les plus déterminés des lycées atteignant entre 20 % et 25 %.</i></p>

ACTION 1.12 : Développer la démarche ECOLYCEE

Constat et enjeux	<p>La Région sensibilise les élèves au développement durable. Elle conduit des démarches afin de répondre aux enjeux du développement durable par le biais d'une charte régionale « ECOLYCEE » qui a pour objectif de faire évoluer les comportements des lycéennes et lycéens et de l'ensemble des membres de la communauté éducative.</p>
Objectif	<p>Faire évoluer les comportements quotidiens de l'ensemble des membres des communautés éducatives en matière de développement durable. Inviter les établissements à définir et mettre en œuvre de bonnes pratiques individuelles et collectives dans l'accomplissement des missions de chacun et dans l'accompagnement des jeunes à la citoyenneté, en complémentarité avec les actions d'Education au Développement durable menées par la DRAAF et le Rectorat, en s'adaptant aux spécificités des lycées et leurs réalités en matière de développement durable.</p>
Traduction opérationnelle	<p>Une charte fixe les engagements pris conjointement par la Région et les établissements volontaires autour de 4 axes prioritaires d'intervention parmi les grandes thématiques du Développement durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Adopter une consommation plus économe et plus responsable des énergies ○ Préserver les ressources naturelles : eau, faune, flore et biodiversité ○ Réduire et gérer autrement les déchets : recyclage et valorisation ○ Lutter contre les inégalités, comprendre et respecter les droits et agir pour la solidarité <p>Un engagement reconnu et valorisé par une procédure de labellisation qui comporte trois niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Niveau 1 : Confirmation de l'engagement ○ Niveau 2 : Maîtrise de l'engagement ○ Niveau 3 : Lycée référent <p>Le développement d'un ou plusieurs projet(s) "innovant(s)" constitue un atout supplémentaire pour l'établissement qui effectue sa demande de labellisation. Il fait partie intégrante du plan d'actions.</p>
Direction pilote	Direction des lycées
Etat d'avancement	<p>Point de situation au 15/9/2019 :</p> <p>Le nombre de lycées inscrits dans la démarche est de 72 sur 127 : 56 lycées bourguignons sur 72 et 16 lycées francs-comtois sur 55.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 24 lycées sont au niveau 1, - 18 sont au niveau 2 - 26 établissements sont au niveau 3 (lycées référents) - 4 lycées viennent d'intégrer la démarche <p>Pour l'année scolaire 2019/2020, il est prévu de poursuivre le déploiement de la démarche « ECOLYCEE » à tout le territoire Bourgogne-Franche-Comté :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En poursuivant le travail commun entre la Région et les rectorats de Dijon et de Besançon pour articuler les démarches « ECOLYCEE » et E3D : participation aux comités de pilotage, aux comités techniques et aux visites de labellisation. ▪ Les établissements entrés dans la démarche entre 2011 et 2015 et labellisés niveau 1 ou 2 devront faire l'objet d'une audition pour connaître l'état d'avancement de la démarche au sein du lycée. ▪ Modification du règlement d'intervention « ECOLYCEE » lors de la séance plénière d'octobre 2019 portant sur les points suivants : <ul style="list-style-type: none"> <u>Pour l'obtention du niveau 3, introduction des critères suivants :</u> - Obligation de l'existence d'un comité de pilotage pérenne au sein de l'établissement. - Communication annuelle devant le conseil d'administration de l'établissement des actions menées en matière de développement durable et dans le cadre de la démarche « ECOLYCEE ». - Durée du label et évaluation : la labellisation « ECOLYCEE » sera attribuée pour une durée de 5 ans, comme pour E3D. En 2020, la Région devra donc auditionner les 9 établissements ayant été labellisés en 2015. - Les décisions du COPIL « ECOLYCEE » sur l'attribution des niveaux et des labels devront être soumises au vote des élus régionaux.

	<ul style="list-style-type: none"> Organisation d'une journée « ECOLYCEE » le 1er avril 2020 au lycée Charles Nodier à Dole : Elle fera suite à celle organisée le 9 mai 2019 au LEGTA Olivier de Serres à QUETIGNY qui a remporté un vif succès : près de 175 participants dont 37 lycéens, 51 lycées étaient représentés (28 bourguignons et 23 francs-comtois). La force de la journée fut le partage d'expériences. L'organisation de la journée se fera en partenariat avec le Rectorat et la DRAAF et visera à impliquer davantage d'élèves à cette journée (CAVL et Eco-délégués). Un appel à des lycées volontaires pour les partages d'expériences sera probablement reconduit.
Moyens alloués	Budget : financement des « projets innovants » alloué : 0 € 0,5 ETP (Chargée de mission Eco-Lycée)
Indicateurs de suivi	Nombre d'établissements inscrits dans la démarche : 72 sur 127 Nombre d'actions réalisées
Indicateurs de résultat	Nombre d'établissements labellisés : 24 lycées sont au niveau 1, 18 sont au niveau 2 et 26 établissements sont au niveau 3.

Orientation 2 : La Région exemplaire dans sa commande publique

La commande publique, du fait de son poids économique en France et en Europe (respectivement 10%¹ et 14%² du PIB), constitue l'un des principaux leviers de la transition écologique. Au-delà du rôle d'exemplarité des autorités publiques, les volumes d'affaires engagés impactent directement l'offre économique globale et les pratiques des fournisseurs. Les récentes réformes de la commande publique en France et en Europe réaffirment le rôle incitatif des marchés publics, qui doivent être mis au service des politiques publiques, notamment en matière de développement durable. Les enjeux d'innovation et de performance sociale et environnementale sont donc hissés au coeur de cette « nouvelle » commande publique, au niveau des grands principes que sont la transparence, l'équité et la libre-concurrence.

Conscient de l'intérêt de la démarche, l'exécutif régional entend s'appuyer sur l'achat public pour satisfaire plus prioritairement les objectifs suivants de la stratégie de mandat :

- 1- La relocalisation des achats alimentaires
- 2- Le recours aux matériaux et aux techniques constructives locaux

ACTION 2.1 : Etudier les opportunités d'achats d'électricité renouvelable

Constat et enjeux	<p>En complément de la politique de sobriété et d'efficacité énergétique, il est envisagé d'acheter de l'électricité renouvelable. Consommer de l'électricité renouvelable signifie qu'un lien contractuel unit un producteur d'électricité renouvelable et la collectivité, via un fournisseur d'électricité. Le fournisseur d'électricité s'engage à s'approvisionner en électricité renouvelable à hauteur de ce qu'il commercialise.</p> <p>L'engagement de la collectivité permet d'encourager la production d'énergie d'origine renouvelable et valorise les projets existants</p>
Actions prévues	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyser l'opportunité d'acheter de l'électricité verte ▪ Analyser le mix énergétique à l'origine de l'électricité consommée actuellement dans le patrimoine de la Région ▪ Etudier le nombre de contrats susceptibles d'évoluer
Direction pilote	Direction de la Gestion Patrimoine et Immobilière, Direction des Achats, Dir. Moyens Généraux
Etat d'avancement	<p>Au niveau des lycées, la Région a incité les lycées en 2018 à souscrire une offre d'achat d'électricité verte dans le cadre du groupement UGAP.</p> <p>Au 1^{er} janvier 2019, la grande majorité des lycées a suivi les recommandations de la Région et achète déjà de l'électricité renouvelable, basée sur la traçabilité des garanties d'origine (via le marché UGAP) si bien que la quasi-totalité de l'électricité consommée dans les lycées est garantie d'origine renouvelable.</p> <p>Il était prévu le lancement d'un marché permettant d'aller plus loin en exigeant un réel impact sur les filières de production. 7 EPLE, correspondant à 21 points de livraison et une consommation de 4 000 MWh d'électricité par an (soit environ 7% des consommations totales des EPLE) ont été pré-identifiés.</p> <p>Il existe cependant des offres plus vertueuses qui privilégient les productions d'énergie renouvelable locales. La DPGI va expérimenter ce type d'offre à l'horizon 2021 (Enercoop, Solunergy).</p> <p>Au niveau des bâtiments administratifs, 100% sont alimentés par de l'électricité verte depuis 2018. Depuis le 1^{er} juillet 2019, la part de biogaz utilisée par le chauffage atteint 10% des consommations. Ce taux pourrait être développé dans les années à venir.</p>
Moyens alloués	Marché à organiser (DA)
Indicateurs de résultat	% d'électricité renouvelable certifiée avec garantie de production dans la consommation

Intégrer la transition énergétique dans la stratégie d'achat de la Région

ACTION 2.2 : Intégrer la transition énergétique et l'économie circulaire dans les marchés publics

<p>Contexte réglementaire</p>	<p>L'article 62 du décret 2016-360 du 26 mars 2016, permet à l'acheteur de se fonder sur des critères « comprenant des aspects qualitatifs, environnementaux ou sociaux » ... Il confirme que le « moins disant » n'est plus la norme en matière de commande publique. Le critère prix unique ne peut désormais être considéré que pour « l'achat de services ou de fournitures standardisés dont la qualité est insusceptible de variation d'un opérateur économique à l'autre ».</p> <p>Des critères relatifs à l'efficacité énergétique, à la durée de vie des produits, à l'intégration de matières biosourcées et de matières recyclées, ou la réparabilité peuvent donc être pris en compte. La liste des critères évalués, ainsi que les modalités de calcul (méthode, pondération, etc.) doivent être précisés dans les documents de la consultation.</p> <p>La loi de transition énergétique pour la croissance verte précise la commande publique est « mise au service de la transition vers l'économie circulaire ».</p> <p>Par ailleurs, l'acheteur fonde désormais son choix sur « le coût, déterminé selon une approche globale qui peut être fondée sur le coût du cycle de vie » ou sur « une pluralité de critères non-discriminatoires et liés à l'objet du marché public »</p>
<p>Actions prévues</p>	<p>La Région s'engage à intégrer dans sa politique d'achats les critères ci-dessus progressivement dès lors qu'elle acquiert des biens, des services et / ou des travaux fortement consommateurs en énergie et autres ressources naturelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire un bilan précis de la mise en œuvre des critères concourant à la transition énergétique dans la commande publique et formaliser une démarche d'achats durables en interne. ▪ Mettre en place un groupe de travail en interne pour animer une démarche d'amélioration continue de l'achat public durable ▪ Organiser des formations appropriées pour les agents responsables des achats publics. ▪ Etudier les pratiques déployées et faire de la veille sur l'intégration des critères énergie-climat-économie circulaire dans les achats publics.
<p>Direction pilote</p>	<p>Direction des Achats</p>
<p>Etat d'avancement</p>	<p>Action à mettre en œuvre dans le cadre de la mise en place effective du Schéma de promotion des Achats Publics Responsables</p>
<p>Moyens alloués</p>	<p>Budget constant</p>
<p>Indicateurs de suivi</p>	<p>Nombre de critères relatifs aux orientations transition énergétique intégrés Nombre de marchés et % de marchés intégrant les critères de transition énergétique et d'économie circulaire</p>
<p>Indicateurs de résultat</p>	<p>Evolution des émissions de CO₂ imputables aux intrants de la Région</p>

Orientation 3 : Intégrer la transition énergétique dans le schéma directeur durable

Orientation 3 : Intégrer la transition énergétique dans le schéma directeur durable

ACTION 3.1 : Intégrer la transition énergétique dans le schéma directeur durable

Contexte	<p>Le Schéma directeur durable des Moyens Généraux de la collectivité vise à intégrer les différentes composantes du plan de mandat relatif au développement durable, à l'environnement et à la transition énergétique.</p> <p>Ce document a pour ambition de mobiliser les équipes des moyens généraux en charge de l'organisation interne de la collectivité sur ces thématiques de stratégie de mandat.</p>
Actions prévues	<p>Axe 1 : l'immobilier durable</p> <p>La performance énergétique des bâtiments vise plusieurs objectifs d'envergure en termes de gestion éco-responsable, déjà initiés et à poursuivre dans la durée :</p> <ul style="list-style-type: none">• Généraliser les dispositifs à LED et basse consommation et détecteurs de présence. Rénover les architectures courants forts permettant de sécuriser les infrastructures et économiser l'énergie• Poursuivre la politique d'approvisionnement en électricité verte et augmentation de la part des panneaux photovoltaïques en toiture des bâtiments administratifs• Poursuivre les labellisations BBC et l'isolation des toitures.• Optimiser les surfaces des locaux administratifs et réduire les surfaces louées permettant des économies de loyer et de fluides.• Réaliser les économies d'eau, notamment par la généralisation des robinets détecteurs de présence• Développer les actions de communication et de sensibilisation aux bons gestes d'économie d'énergie. <p>Axe 2 : la gestion durable des ressources</p> <ul style="list-style-type: none">• Poursuivre la politique de réduction du papier par la dématérialisation, actions sur les systèmes d'impression (diminution et renouvellement du parc machine), augmentation de la fourniture de papier recyclé français (circuit court).• Déployer les dispositifs de tri sélectif du papier et autres déchets au sein des bâtiments administratif, compostage des déchets organiques, poursuivre les actions en faveur d'une économie sociale solidaire pour la collecte des déchets papier. <p>Axe 3 : la mobilité durable</p> <p>Diminuer la consommation en énergie fossile, c'est l'objectif stratégique des différentes actions du schéma qui, couplées, concourent à diminuer fortement le nombre de km parcourus par des véhicules à énergie fossile telles que :</p> <ul style="list-style-type: none">• Encourager le covoiturage entre agents de la Région et avec les agents de l'Etat au travers d'une plateforme mutualisée, ADMOBI.• Renforcer la flotte de véhicules électriques au détriment des véhicules à énergie fossile et notamment diesel, tout en visant la réduction globale du parc de véhicules (hors compétences nouvelles).• Développer l'auto-partage notamment par le service Citiz Bourgogne Franche Comté permettant à ses abonnés de disposer d'un service de location de véhicules de courte durée (sur Dijon uniquement pour l'instant) afin de compléter l'offre de déplacement existante en transport public et modes doux.• Poursuivre les formations à l'éco-conduite auprès des agents qui sont amenés à se

	<p>déplacer de manière fréquente avec les véhicules de services.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'usage des transports en commun et les méthodes de déplacements alternatifs notamment par le développement du parc de vélos électriques sur Besançon et Dijon. • Encourager au non déplacement grâce au développement de la visioconférence par l'équipement généralisé des salles de réunion. <p>Axe 4 : la restauration durable des manifestations et des cérémonies</p> <p>Favoriser l'achat durable, local et éthique pour les prestations de restauration de l'Institution, c'est également faire preuve d'un comportement écoresponsable exemplaire notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer l'approvisionnement en produits locaux et issus de l'agriculture biologique dans le cadre de nos cahiers des charges de marchés de prestations de restauration. • Poursuivre la réduction de la part du plastique non bio-dégradable et non recyclable dans les accessoires : verres, couverts, emballages, bouteilles d'eau. • Organiser le traitement des matières organiques et leur compostage.
<p>Direction pilote</p>	<p>Direction des Moyens Généraux</p>
<p>Etat d'avancement</p>	<p>1 : La gestion du parc immobilier administratif : une démarche éco-responsable</p> <p>La région poursuit ses investissements pour une gestion plus durable de son patrimoine bâtiment.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de l'empreinte écologique et diminution de la consommation d'énergie <ul style="list-style-type: none"> - Un nouveau bâtiment à Dijon, la Tour Elithis, bâtiment BBC, a été acquis en 2019 répondant ainsi aux besoins de surface et remplaçant certains des bâtiments anciens. - Le projet de bâtiment Viotte à Besançon se poursuit en vue d'une installation en 2021. Situé à proximité de la gare, il permettra de favoriser l'utilisation du train. Ce nouveau bâtiment performant énergétiquement permettra la suppression de la location de plusieurs locaux tertiaires administratifs et une diminution importante des consommations et des charges annuelles de fonctionnement - Un travail important est réalisé dans le cadre des nouvelles antennes régionales de manière à ce que les bâtiments et futurs bâtiments soient très économes en énergies. - En 2019 et 2020, plusieurs études sont en cours en vue d'adapter les bâtiments aux conséquences du changement climatique. Ces études visent à réduire les apports solaires au niveau des bâtiments, à augmenter le confort d'été sans avoir recours à un surplus de climatisation et à retarder les mises en route des systèmes de ventilation (une fenêtre de taille courante exposée aux rayonnements solaires équivaut à un radiateur de 800 W). A titre d'exemple : installation de Brise soleil orientables (BSO) au niveau de la galerie du 17 Bd de la Trémouille, stores extérieurs sur le bâtiment 4, rue Tissot et 46 rue Devosge, changement des vitrages du bâtiment Grammont. - De manière plus générale, les travaux devront intégrer le niveau BBC Rénovation en cas d'intervention globale, même si la réglementation thermique ne l'impose pas. Ces mesures permettront d'être pleinement en phase avec la mise en place du socle commun d'éco-conditionnalités des aides dans les directions opérationnelles. • Utilisation des énergies renouvelables <p>Les bâtiments administratifs sont alimentés par 100% d'électricité verte depuis 2018. Depuis le</p>

1^{er} juillet 2019, la part de biogaz utilisée par le chauffage atteint 10% des consommations. Ce taux pourrait être développé dans les années à venir. La production de biogaz s'intègre ainsi dans une logique d'économie circulaire, car issue de déchets organiques qui ne seraient pas valorisés par ailleurs.

Le bâtiment du 17 Trémouille à Dijon sera raccordé fin 2019 au réseau de chaleur urbain alimenté par du bois-énergie et l'usine d'incinération des déchets de la ville. Il représentera une consommation de 70% d'ENR pour le chauffage du bâtiment.

1- Une mobilité professionnelle plus durable

Afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre liées au déplacement de ses agents, en 2018, la région s'est équipée de 7 nouvelles bornes électriques pour le rechargement des véhicules (10 bornes électriques à Dijon et 7 à Besançon). Par ailleurs chaque nouvelle antenne sera équipée de bornes électriques.

En 2018, 120 000km ont été parcouru en véhicule 100% électrique. Ce qui représente 7 200l de carburants économisés soit le rejet de 12 tonnes de CO2 évité. En 2020, l'objectif est de tendre vers 25% du parc automobile composé de voitures électriques ou hybrides

La Région a également développé son partenariat avec Citiz-Mobigo et bénéficie d'un accès aux véhicules en auto-partage.

De plus, en 2018, 1569 réunions se sont déroulées en visioconférence dans les 20 salles dédiées, évitant ainsi de nombreux déplacements. En 2020, 5 nouvelles salles seront équipées sur les sites principaux. En outre chaque antenne disposera d'une salle de visioconférence.

Au niveau de l'utilisation des modes doux, 3 nouveaux abris vélos verront le jour en 2020 afin de faciliter les déplacements domicile – travail des agents ainsi que les déplacements professionnels inter-sites.

2- Une gestion des espaces verts différenciée

Conformément à la réglementation, la Région n'utilise plus de produits phytosanitaires dans la gestion de ses espaces verts en mettant en place une gestion différenciée.

La région a installé un premier rucher à Besançon (site Castan). L'installation d'hôtels à insectes se poursuit en 2020 sur tous les sites. Ces abris sont destinés à attirer les insectes auxiliaires qui luttent contre les parasites des plantes et assurent la pollinisation en milieu urbain.

Un projet de rénovation de l'esplanade Convention est également à l'étude. Ce projet intègre la plantation de massifs vivaces de graminées, une prairie naturelle, des arbres à tiges et la pose de blocs rocheux calcaires. En améliorant la gestion différenciée des espaces verts sur cet espace, ces travaux inscrivent les grands principes du développement durable au sein du siège régional.

3- Une consommation responsable

La Région s'est fortement engagée dans le développement durable au travers de nouvelles pratiques dans son fonctionnement interne qui concourent à réduire son impact écologique.

- **Réduction de la consommation d'eau**

Afin de réduire sa consommation d'eau, la Région a fait installer des réducteurs de pression dans les bâtiments administratifs, ce qui permettra une économie de plus de 21% des volumes d'eau utilisés. Cette action vient en complément de mesure d'espacement des lavages des véhicules, aujourd'hui réalisé une fois par mois (bimensuel auparavant).

Plusieurs bâtiments administratifs sont également équipés de récupérateurs d'eau de pluie.

- **Une restauration « éco-responsable »**

L'eau en carafe remplace systématiquement les bouteilles plastiques, ce qui représente une économie de 5000 bouteilles à l'année. Des conteneurs de récupération de gobelets ont également été placés à proximité des distributeurs et permettent de collecter 65 000 gobelets compostables par an.

Depuis mars 2019, des plateaux-repas durables viennent remplacer les prestations précédentes permettant de réduire notablement les déchets. Les traiteurs du marché proposent différents matériaux : les couverts sont en bambou, en bois ou en inox, les plateaux peuvent être en bois, en carton ou en verre suivant les prestataires.

Ces démarches visent notamment à supprimer 100% des matières plastiques dans la restauration.

Les gobelets utilisés lors des accueils-café sont également 100% compostables.

Le prochain marché de prestations de restauration en 2020 intégrera une part encore plus importante de produits locaux et issus de l'agriculture biologique.

- **La gestion et le traitement des déchets**

En 2020, il est prévu de généraliser l'installation de points de collecte sélective à tous les étages des bâtiments administratifs sur les sites de Dijon et de Besançon ainsi que sur les antennes. Chaque bureau est équipé d'un collecteur de papier et de cartons afin d'être collectés et recyclés.

Les déchets organiques seront récupérés à chaque étage et dirigés vers un lombricomposteur ou vers une station de compostage.

Indicateurs de suivi

Nombre d'opérations engagées (BEPOS, BBC rénovation) et de m2 rénovés aux normes BBC
Nombre d'audits réalisés

Indicateurs de résultat

Evolution de la consommation d'énergie (primaire, finale, fossile) pour le chauffage et l'électricité spécifique
Evolution des émissions de GES, des consommations en kWh/m²/an
Evolution des émissions de GES du parc de véhicules

Orientation 4 : Intégrer la transition énergétique parmi les priorités du plan de formation de la Région

Orientation 4 : Intégrer la transition énergétique parmi les priorités du plan de formation de la Région

ACTION 4.1 : Intégrer la transition énergétique parmi les priorités du plan de formation de la Région

Constat et enjeux	<p>La transition énergétique et écologique et l'économie circulaire sont des priorités du mandat. Cette priorité concerne l'ensemble des agents de la Région, à titre personnel comme professionnel. Or les concepts ne sont pas nécessairement connus de tous d'une part et certaines orientations nécessitent une montée en compétences de certains agents dont ce n'est pas le cœur de métier d'autre part. Il convient donc d'identifier les actions de sensibilisation et de formation nécessaires et de les inscrire dans le plan de formation.</p>
Actions prévues	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les actions de sensibilisation et de formation nécessaires pour mettre en œuvre la transition énergétique et écologique ▪ Les mettre en œuvre progressivement à l'ensemble des agents dans le cadre du plan de formation
Direction pilote	Direction des Ressources Humaines
Etat d'avancement	<p>Dans le cadre de l'élaboration du plan de formation, les actions de sensibilisation et de formation sur les thématiques suivantes ont été identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Changement climatique et transition énergétique » à destination des agents du siège - Bâtiments durables, notamment mise en œuvre de la réglementation environnementale dans les bâtiments, à destination du siège et des lycées. - Les énergies renouvelables et de récupération à destination des agents du siège et des lycées - Objectifs régionaux climat air énergie et utilisation de l'outil OPTEER à destination des agents du siège - Assises européennes de la transition énergétique à destination des acteurs de la transition énergétique au sein des services du siège <p>Ces actions seront mises en place dès 2020 avec l'appui technique de la direction de transition énergétique.</p>
Moyens alloués	A définir
Indicateurs de suivi	<p>Nombre d'actions de sensibilisation et de formation recensées et/ou organisées</p> <p>Nombre d'agents sensibilisés/formés</p>
Indicateurs de résultat	Intégration de la dimension transition énergétique dans les RI et actions de la Région (éco-conditionnalité, intégration des préoccupations de mobilité propre, de la performance énergétique, de l'économie circulaire...)

Gouvernance

Orientation 5 : Définir la stratégie et renforcer la gouvernance d'une Région à énergie positive

La stratégie de mandat 2016-2021 fait de la transition énergétique l'une des priorités du mandat. " Cela suppose une stratégie globale, puissante, transversale, pluriannuelle avec des moyens financiers et humains dédiés. "

Lors de l'Assemblée Plénière des 29 et 30 juin 2017, un consensus s'est exprimé sur la nécessité de définir des objectifs ambitieux mais réalistes, partagés avec les territoires et de se fixer des priorités en s'appuyant sur les atouts et compétences de la Région.

La présente partie vise à traduire en actions les actions relevant notamment de la stratégie et de la gouvernance.

Liste des actions :

- Action 5.1 : Définir et partager les ambitions d'une région à énergie positive
- Action 5.2 : Mettre en place une gouvernance permettant d'assurer la mise en œuvre de la transition énergétique et intégrer la prise en compte des orientations d'une Région à Energie Positive dans les démarches et politiques de la Région
- Action 5.3 : Intégrer les ambitions d'une Région à Energie Positive dans le futur SRADDET : définir un cap en intégrant l'ambition d'une Région à Energie Positive et la partager avec les territoires
- Action 5.4 : Elaborer un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets ainsi qu'un Plan d'Actions d'Economie Circulaire
- Action 5.5 : Intégrer la transition énergétique dans la stratégie numérique
- Action 5.6 : Développer la Recherche et l'innovation en matière de transition énergétique
- Action 5.7 : Consolider, coordonner et diffuser les études et observatoires sur les questions climat-air-énergie à l'échelle régionale
- Action 5.8 : Organiser les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences climat, air, énergie
- Action 5.9 : Structurer une stratégie de communication globale sur la transition énergétique
- Action 5.10 : Elaborer la feuille de route régionale de la transition énergétique Etat-ADEME-Région
- Action 5.11 : Organiser la gestion de la Transition avec les Pionniers Ordinaires de la Transition Energétique (POTES)
- Action 5.12 : Développer la coopération dans les domaines de la lutte contre le changement climatique et la transition énergétique avec le land de Rhénanie Palatinat

Orientation 5 – Renforcer la gouvernance de la transition énergétique

ACTION 5.1 : Définir et partager les ambitions d'une région à énergie positive (et bas carbone)

Constat et enjeux	<p>Les Schémas Régionaux du Climat, de l'Air et de l'Energie ont fixé les objectifs et orientations climat, air, énergie des deux ex-régions. Ces objectifs et ambitions correspondaient au cadre national du « Grenelle de l'Environnement ».</p> <p>Depuis, la France a réaffirmé et renforcé ses ambitions à travers la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte adoptée en août 2015 d'une part et plus récemment avec le Plan Climat National d'autre part, qui vise la neutralité carbone à l'horizon 2050.</p> <p>De son côté, la Région a adopté dès décembre 2016 une nouvelle stratégie de mandat (pour la période 2016-2021) et a fixé le cap: devenir une région à énergie positive et zéro déchet à l'horizon 2050.</p> <p>Il convient donc de définir et partager la nouvelle trajectoire sur la base d'un scénario « région à énergie positive ».</p>
Actions prévues	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaborer le nouveau scénario « Région à Energie Positive » à l'horizon 2050 à l'échelle Bourgogne-Franche-Comté, en faisant des points d'étape 2021-2026-2030 ▪ Approfondir les impacts du scénario sur les filières économiques régionales et sur l'emploi ▪ Partager et décliner dans une approche simplifiée les objectifs et le scénario dans les territoires
Direction pilote	Direction de la Transition Energétique
Etat d'avancement	<p>Afin de définir les ambitions d'une région à énergie positive et bas carbone et traduire les objectifs énergie climat de la région, un nouveau scénario régional, répondant aux nouvelles ambitions nationales de neutralité carbone a été élaboré.</p> <p>Ce scénario a fait l'objet d'une large consultation (mobilisation de 130 experts) et a intégré les éléments issus du Schéma Régional Biomasse et du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), ces derniers ayant eux-mêmes fait l'objet d'une large consultation.</p> <p>Les objectifs quantitatifs de maîtrise de l'énergie, d'atténuation du changement climatique et de lutte contre la pollution de l'air ont pu être intégrés au projet de SRADDET, conformément à l'article R 4251-5 du CGCT.</p> <p>Pour 2019, il est prévu de confier un travail de déclinaison territoriale de ce scénario à ATMO Bourgogne Franche Comté.</p>
Moyens alloués	<p><u>Moyens humains</u> : Chef de projet transition énergétique, ATMO BFC, Association négawatt</p> <p><u>Budget</u> : 95 000 euros en 2018</p>
Indicateurs de suivi	<p>Elaboration du scénario « Bourgogne Franche Comté à Energie Positive » et nb de personnes/structures consultées : Scénario réalisé, plus de 130 experts associés</p> <p>Elaboration de l'étude économique : non réalisée</p> <p>Déclinaison territoriale simplifiée du scénario Bourgogne Franche-Comté à énergie positive : à venir (2020)</p>
Indicateurs de résultat	<p>Intégration du scénario dans le SRADDET : oui</p> <p>Nb de territoires intégrant les ambitions d'un Territoire à Energie Positive : à venir</p>

Orientation 5 – Renforcer la gouvernance de la transition énergétique

ACTION 5.2 : Mettre en place une gouvernance permettant d'assurer la mise en œuvre de la transition énergétique et intégrer la prise en compte des orientations d'une région à énergie positive et bas carbone dans les démarches et politiques de la Région

Constat et enjeux	<p>La stratégie de mandat fait de la transition énergétique l'une des priorités du mandat. La transition énergétique concerne tous les secteurs d'activités et tous les acteurs du territoire : institutions, entrepreneurs, citoyens...</p> <p>La stratégie régionale vise à mobiliser toutes les politiques et démarches régionales et à rechercher la cohérence d'intervention entre les politiques sectorielles et entre l'échelon régional et les échelons territoriaux.</p> <p>Afin de porter ces actions dans les années à venir, il est indispensable de mettre en œuvre une gouvernance adaptée.</p>
Actions prévues	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaborer la stratégie opérationnelle de transition énergétique : définir les objectifs prioritaires exprimés dans le plan de mandat et lors de l'Assemblée Plénière du 29 juin ▪ Consolider la gouvernance en interne : bureau ou comités de pilotage associant les Vice-Présidents concernés, comités techniques, etc. ▪ Identifier et consolider les moyens humains et financiers nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie ▪ Mettre en œuvre un dispositif de suivi-évaluation ▪ Présenter annuellement un bilan des actions mises en œuvre dans le cadre de la transition énergétique en Assemblée Plénière ▪ Intégrer les ambitions d'une région à énergie positive dans : <ul style="list-style-type: none"> - le futur schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires ; - la nouvelle génération de politiques territoriales ; - le futur Schéma Régional de l'Intermodalité ; - les clauses de revoyure des programmes européens ▪ Assurer une gouvernance permettant la traduction concrète de ces orientations dans les différents secteurs et dans les territoires ▪ Conditionner les aides, les dispositifs et règlements d'intervention conformément aux ambitions d'une région à énergie positive
Etat d'avancement	<p>La stratégie opérationnelle de transition énergétique a été adoptée en décembre 2017 et sa gouvernance a été mise en place, même si elle mériterait d'être confortée (pilotage à renforcer). Un dispositif de suivi évaluation a été mise en œuvre et une évaluation à mi-parcours est en cours.</p> <p>La première année n'a pas fait l'objet de bilan des actions en Assemblée Plénière, ce document constitue un premier bilan à mi-parcours (18 mois).</p> <p>Un scénario régional « Vers une région à énergie positive et bas carbone » a été élaboré et a été intégré au projet de SRADDET.</p> <p>Une réflexion est en cours pour assurer une gouvernance permettant la traduction concrète de ces orientations dans les différentes politiques sectorielles et dans les territoires.</p> <p>La réflexion sur le conditionnement des aides, dispositifs et règlements d'intervention conformément aux ambitions a commencé avec le recensement de l'ensemble des règlements d'intervention concernant le bâtiment, la réflexion pourra être étendue aux autres thématiques et règlements.</p>
Direction pilote	Direction de la Transition Energétique
Moyens alloués	<p><u>Moyens humains</u> : 1 poste de Chef de projet Transition Energétique</p> <p><u>Budget</u> : à déterminer</p>
Indicateurs de suivi	<p>Dispositif de suivi-évaluation à mettre en œuvre : en cours</p> <p>Nombre de réunions tenues dans le cadre de la gouvernance : 5 réunions du comité technique, 1 du comité de pilotage, 3 fiches bureaux</p> <p>Nombre de participants aux réunions : plus d'une vingtaine aux comités techniques</p> <p>Budget consacré à la TE et actions engagées : donnée à consolider</p> <p>Rapport d'activités annuel présenté en Assemblée Plénière : 0 en 2018, 1 en 2019</p>
Indicateurs de résultat	Suivi des indicateurs climat, air, énergie au niveau régional et dans les territoires

Orientation 5 – Renforcer la gouvernance de la transition énergétique

ACTION 5.3 : Intégrer les ambitions d'une région à énergie positive dans le futur SRADDET : définir le SRADDET en intégrant l'ambition d'une région à Energie Positive et porter ses orientations dans les SCoT et les PLUI

Constat et enjeux	<p>La Région doit jouer un rôle de chef de file en matière d'aménagement du territoire.</p> <p>La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a confié à la Région l'élaboration d'un nouveau document de planification, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Il fixe les orientations de la région en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'habitat, de gestion économe de l'espace, de désenclavement et d'amélioration de l'offre de services dans les territoires ruraux, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets. Ce schéma a pour vocation d'intégrer plusieurs schémas : le schéma régional des infrastructures et des transports, le schéma régional de l'intermodalité, le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie, le schéma régional de cohérence écologique et le plan régional de prévention et de gestion des déchets.</p> <p>Il conviendra donc de bien définir les objectifs et orientations afin de répondre aux ambitions d'une région à énergie positive à l'horizon 2050.</p> <p>Par ailleurs, le schéma a un caractère prescriptif. Il devient opposable aux documents de planification infra régionaux (SCoT, PLUi ou à défaut PLU et cartes communales ainsi qu'aux PDU, PCAET et chartes de parcs naturels régionaux). Ces documents reprendront les objectifs du SRADDET et devront être compatibles avec les règles générales édictées dans le fascicule. Seront notamment déterminées dans le fascicule, les mesures favorables au développement des énergies renouvelables et de récupération.</p> <p>La Région doit donc élaborer un SRADDET affirmant des orientations d'aménagement et de développement durable du territorial régional à décliner dans les politiques régionales et infra régionales. Ce schéma devra définir des orientations à moyen et long terme, sur les domaines cités ci-dessus en cohérence avec les ambitions d'une région à Energie Positive.</p>
Actions prévues	<p>SRADDET :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration du SRADDET : intégration des orientations et objectifs en cohérence avec les ambitions d'une région à énergie positive à l'horizon 2050 ▪ Identifier clairement les objectifs les plus stratégiques où des objectifs chiffrés sont attendus en explicitant les attentes vis-à-vis des territoires ▪ Partager le SRADDET : formation/information au niveau infra régional, dans les territoires, axées notamment sur la transition énergétique ▪ Mobiliser les territoires, les acteurs via la prescriptivité, la contractualisation. <p>SCoT :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'organiser politiquement et techniquement pour accompagner l'élaboration de SCoT intégrant les orientations d'une région à Energie Positive : <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des échanges avec les SCOT pour cerner les trajectoires portées par ces territoires; - Organiser et mobiliser un réseau de référents techniques internes au sein de chaque pôle et direction fonctionnelle sur la déclinaison des enjeux prioritaires de la Région dans les SCoT et PNR <p>Identifier les attentes vis-à-vis des PCAET</p> <p>Après adoption du SRADDET :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire entendre et partager la position de la Région en matière d'aménagement du territoire pour accompagner l'élaboration des documents de SCoT/PLUi/PNR intégrant les orientations d'une région à Energie Positive : ▪ Réaliser un porter à connaissance des orientations de la Région (à partir du SRADDET et des orientations sectorielles en phase amont des SCoT/PLUi/PNR ; ▪ Se donner les moyens d'instaurer un dialogue politique et technique avec les syndicats mixtes SCoT/PLUi à chacune des phases d'élaboration (diagnostic, PADD, DOO) comme vecteur de cohérence entre politiques régionales et projets de territoires. <p>▪ Après adoption du SRADDET : Rendre un avis Région de prise en compte et compatibilité du</p>

	<p>SCoT/PLUi/PNR au regard des orientations énergie climat définies par le SRADEET :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'assurer de la prise en compte de la problématique des déplacements et des transports de marchandises ; - S'assurer de l'intégration de critères et d'objectifs d'efficacité énergétique, de réduction des émissions de GES et de préservation de la qualité de l'air ; - S'assurer de la prise en compte des impacts du changement climatique dans les SCoT. - S'assurer de l'intégration de la limitation de l'étalement urbain et de la consommation d'espaces naturels, etc
<p>Direction pilote</p>	<p>Direction Prospective et Démarches partenariales/DAT</p>
<p>Etat d'avancement</p>	<p>Le projet de SRADEET a été arrêté lors de l'AP des 27 et 28 juin 2019.</p> <p>L'ambition de l'attractivité qualitative et différentielle, affichée dans le SRADEET, repose sur d'abord une volonté politique d'engager le territoire régional dans une trajectoire à énergie positive et zéro déchet à l'échéance 2050. L'enjeu est de s'entendre sur une stratégie de développement qui permette de s'affranchir progressivement de la dépendance aux énergies fossiles en poussant des solutions de moindre impact pour l'environnement, d'économiser les ressources, de pérenniser le capital environnementale et paysager de la région en les considérant comme un facteur de résilience et d'attractivité pour l'avenir. La seconde dimension forte renvoie à la volonté régionale de s'appuyer sur le potentiel des territoires en tenant compte des différences territoriales en favorisant les complémentarités et réciprocitys et en accompagnant les territoires vers des modèles qui leurs sont propres et qui soient choisis.</p> <p>La stratégie régionale est déclinée en 3 axes majeurs, sous-tendue par 8 orientations et 33 objectifs. « Accompagner les transitions » est le premier des 3 axes, qui se décline en 4 orientations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailler à une structuration robuste du territoire avec des outils adaptés pour tendre vers un objectif de zéro artificialisation et une région à énergie positive (comme les outils SCoT, PCAET,...) ; - Préparer l'avenir en privilégiant la sobriété et l'économie des ressources ; - Redessiner les modèles existants avec et pour les citoyens en accompagnant les mutations nécessaires à l'adaptation au changement climatique, en limitant la consommation d'énergie, en accélérant le déploiement des énergies renouvelables, en renouvelant le modèle d'urbanisme pour une qualité urbaine durable ; - Conforter le capital de santé environnementale, en prenant en compte l'enjeu sanitaire lié à la qualité de l'air, en plaçant la biodiversité au cœur de l'aménagement. <p>Parallèlement à l'élaboration du SRADEET, le scénario « vers une région à énergie positive » a été réalisé. Les objectifs chiffrés de ce scénario ont été intégrés au SRADEET.</p> <p>Pour réussir les ambitions fixées par le SRADEET, un accompagnement des acteurs et des territoires constitue un axe politique fort qui se traduit la mise en place de mesures d'accompagnement (financières, méthodologiques ou d'animation) pour la plupart des règles proposées. A ces mesures d'accompagnement propres aux différents domaines s'ajoutent trois mesures transversales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La structuration d'un réseau d'experts pour répondre à un besoin identifié d'apports cognitifs et de méthodologie au service de chaque territoire ; - La construction d'un outil prospectif de dialogue sur les dynamiques territoriales, afin de susciter des stratégies de développement différenciées ; - L'animation territoriale pour répondre aux besoins de partage de méthodes et de valorisation des retours d'expérience et d'échanges entre pairs. <p>L'organisation des services de la Région pour accompagner l'élaboration des SCoT est en cours de mise en place. Le service Prospective travaille à la construction d'outils pour faciliter l'analyse des documents de planification. La Région ne rend pas d'avis sur ces SCoT, car le SRADEET est dans une période transitoire (entre l'arrêt du projet et l'approbation), mais fait une analyse technique.</p> <p>Enfin, un projet de modèle de Porter à connaissance (PAC) est en cours de réalisation. Ce modèle sera à adapter à chaque territoire se lançant dans l'élaboration ou la révision de son document de planification. Les premiers PAC pourraient être envoyés début 2020.</p>
<p>Moyens alloués</p>	<p><u>Moyens humains</u> : 1 ETP à la DPDP partagé entre 4 chargés de mission + DAT</p> <p><u>Budget</u> : - Budget DAT alloué aux journées d'échange réseaux - Parcours de formation élus – techniciens Région ; - conférence annuelle des Présidents de SCoT</p>

Indicateurs de suivi	Part du territoire couvert par les SCoT et PLUi intégrant les ambitions d'une région à énergie positive : au temps 0 (2017), aucun territoire de SCoT et PLUi portent des ambitions d'une région à énergie positive (étude d'agences d'urba) Nombre de p orter à connaissance : au temps 0 (2017) = 0 PAC Nombre d'avis de la Région sur les SCOT, les PLUi à enjeux : au temps 0 (2017) = 0 avis
Indicateurs de résultat	% du territoire couvert par les SCoT et PLUi intégrant les critères énergie climat Prise en compte des critères climat énergie dans les SCoT Accroissement de puissances EnR installées par le territoire contractant Réduction des consommations énergétiques et des émissions d'émissions de Gaz à Effet de Serre par territoire contractant Evolution de l'artificialisation des espaces

Orientation 5 – Renforcer la gouvernance de la transition énergétique

ACTION 5.4 : Elaborer un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et un Plan d'Actions Economie Circulaire (PAEC)	
Constat et enjeux	La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ». Ainsi, la prévention de la production des déchets ne permet pas seulement d'éviter les impacts environnementaux liés au traitement des déchets. Elle permet également, dans de nombreux cas, d'éviter les impacts environnementaux des étapes amont du cycle de vie des produits, qui sont autant si ce n'est plus importants que ceux liés à la gestion des déchets : extraction des ressources naturelles, production des biens et services, distribution, utilisation. Cela fait de la prévention un levier essentiel pour réduire les pressions que font peser sur les ressources nos modes de production et de consommation.
Contexte réglementaire	Avec la publication de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 8 août 2015, le législateur est intervenu de manière forte sur les plans de prévention et gestion des déchets et sur la compétence et le traitement des déchets ménagers et assimilés : La Région devient ainsi autorité planificatrice pour les toutes catégories de déchets (hors nucléaire, de niveau national) et doit élaborer un Plan régional de prévention et gestion des déchets (PRPGD) qui comportera un Plan Régional d'actions en faveur de l'économie circulaire . Le décret n° 2016-811 du 17 juin 2016 relatif au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets vient préciser un certain nombre de points relatifs à l'élaboration du PRPGD.
Objectif	Le PRPGD va définir des objectifs de réductions de la production de déchets et proposera les actions à mettre en œuvre pour y parvenir, notamment via le PAEC. La loi LTECV du 17 août 2015 fixe les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ réduction de 30% des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010 et de 50% en 2025 (Cf. graphe ci-dessous) ▪ réduction de 10% les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant et par an en 2020 par rapport à 2010 ▪ Orientation vers les filières de valorisation de 55% des Déchets non dangereux et non inertes en 2020 et 65% en 2025 ▪ Valorisation sous forme matière de 70% des déchets du BTP en 2020
Actions prévues	Elaborer le document PRPGD et son PAEC, puis mettre en oeuvre une politique régionale incitative
Direction pilote	Direction de l'Environnement
Etat d'avancement	<p>1. Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets</p> <p>Le PRPGD a fait l'objet d'une longue concertation avec les parties prenantes et a été arrêté par la Présidente de Région le 12 avril 2019 (arrêté n°2019-O-06962). Ses objectifs ont été intégrés au projet de SRADDET.</p> <p>L'enquête publique s'est achevée le 15 juillet 2019 avec un avis favorable de la commission d'enquête émis à l'unanimité. Le PRPGD sera soumis au vote de l'Assemblée plénière du 15 novembre 2019.</p> <p>En termes de prévention des déchets, la Région se fixe les objectifs régionaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ une diminution des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) de 15 % entre 2010 et 2025 pour atteindre -20 % en 2031 se traduisant par un objectif régional de 475 kg/hab de DMA à l'horizon 2025 et 448 kg/hab à l'horizon 2031. ▪ Une stabilisation de la production des Déchets d'Activités Economiques malgré les perspectives de croissance, permettant de suivre les objectifs de la loi demandant une diminution par unité de valeur produite ▪ Une stabilisation des déchets inertes du BTP au niveau de 2016 (soit 8.17 millions de tonnes) <p>En termes de valorisation des déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Valorisation énergétique de 155 GWh de chaleur et 50 GWh d'électricité des usines d'incinération à l'horizon 2050 (intégrant les objectifs de division par 2 des quantités de déchets valorisées par incinération) et valorisation énergétique des Combustibles Solides de Récupération (CSR) à hauteur de 1200 GWh.¹ <p>Ces objectifs ont été repris dans le scénario de transition énergétique (Valorisation énergétique</p>

¹ Calculé d'après les objectifs de recyclage et de valorisation matière du PRPGD

	<p>de 155 GWh de chaleur et 50 GWh d'électricité des usines d'incinération à l'horizon 2050 (intégrant les objectifs de division par 2 des quantités de déchets valorisées par incinération) et valorisation énergétique des Combustibles Solides de Récupération (CSR) à hauteur de 1200 GWh. 50 % de ces productions sont considérées comme des énergies renouvelables.</p> <p>2. Plan d'Actions Economie Circulaire (PAEC) et Feuille de route économie circulaire</p> <p>La région a voté un PAEC (Plan d'Actions Economie Circulaire), document qui est adossé au PRPGD (Plan Régional de Prévention des Déchets) qui comprend 36 actions. . Celui-ci sera complété par une feuille de route économie circulaire plus globale intégrant une réflexion sur les matières premières, d'ici la fin de l'année.</p> <p>Cette dernière comprendra 4 axes</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ créer un ter reau favorable en région pour réussir la transition, vers l'économie circulaire ; accompagner les démarches de territoires dans des démarches de coopérations ; ▪ faire de la protection des ressources une politique principale des dynamiques économiques régionales ; ▪ la région exemplaire. <p>Il s'agira de développer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ une politique de préservation des ressources ; ▪ une politique de sobriété, d'efficacité et de substitution dans l'utilisation des ressources. ▪ faire mieux avec moins. ▪ ancrer de nouveaux modes de consommations et de productions locaux et durables (par exemple les circuits courts par que dans l'alimentation mais dans l'ensemble de secteurs ; l'agro écologie dans l'agriculture, le lowtech dans le numérique, le bâtiment frugal dans la construction...). ▪ consommer moins et mieux. ▪ produire des biens de consommations, durables, réparables et recyclables. ▪ réduire l'utilisation des matières premières pétrolières et carbonées par des matières premières biosourcés (bois, chanvre...) et ou facilement recyclables (acier, aluminium, verre...) ; ▪ massifier le vrac et la consigne. ▪ accélérer la construction de filières de recyclage locales et pérennes <p>Il s'agit aussi et surtout de</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ travailler avec les territoires dans des plans d'actions d'économie circulaire ▪ accompagner les filières et les entreprises dans l'amélioration des process et des produits par l'écoconception. ▪ Travailler à l'exemplarité de la région dans son fonctionnement et ses investissement dans ses compétences et politiques d'intervention avec les leviers des règlements d'intervention, de la commande publique, de l'éco responsabilité <p>L'approche embrassera les matières premières (eau, énergie, granulats, métaux, biomasses agricoles et forestières...) et les déchets</p> <p>La région est aussi riche d'initiatives et d'acteurs. La dynamique visera à construire et animer un certain nombre de réseaux d'acteurs pour créer une et des communautés locales et régionales, spécialisés et généralistes, notamment sur les piliers de l'économie circulaire et plus particulièrement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le réseau prévention (collectivité en charge de la gestion et prévention des déchets.) ▪ réseau réparation, réemploi, recycleries, ressourceries ▪ réseau déchets du BTP ▪ réseau écoconception ▪ réseau Ecologie Industrielle et Territoriale ▪ réseau commande publique responsable... <p>Parallèlement, la Région s'est fixé comme objectif la réduction d'un facteur 4 à 7 la consommation de ressources à l'échelle régionale.</p>
Moyens alloués	5 marchés publics dans une enveloppe budgétaire globale de 500 000 € Renfort d'un ETP afin d'animer le plan déchets
Indicateurs de résultat	PRPGD approuvé : oui, approuvé et objectifs intégrés au SRADDET % de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant et par an % des DND orientés vers les filières de valorisation % des déchets du BTP valorisé sous forme matière

Orientation 5.5 – Renforcer la gouvernance de la transition énergétique

ACTION 5.5 : Intégrer la transition énergétique dans la stratégie numérique	
Constat et enjeux	<p>Le numérique constitue à la fois une solution pour répondre aux enjeux de la transition énergétique mais il est également un problème car à l'origine d'une demande croissante en électricité. Le secteur du numérique est un très gros consommateur d'énergie (notamment à travers les besoins des serveurs du cloud), et consomme environ 10% des ressources électriques mondiales. Les technologies numériques entraînent divers effets de bord qui atténuent (voire annulent) les gains énergétiques réalisés. Comme le souligne Daniel Kaplan, cofondateur et délégué général de la Fondation internet nouvelle génération, "le numérique est une force transformatrice, dont on ne connaît pas encore la destination", c'est exactement l'inverse pour la transition énergétique, où le but à atteindre est clair mais les moyens à mettre en œuvre ne le sont pas toujours". L'enjeu de la stratégie numérique est donc double, d'une part d'atténuer les impacts énergétiques du développement des usages du numérique et d'autre part de permettre l'accélération de la transition énergétique.</p>
Actions prévues	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier dans la stratégie numérique les impacts négatifs de la stratégie sur la transition énergétique (technologies, applications, comportements avec notamment les effets rebonds) ▪ Mettre le numérique au service de la transition énergétique : smart grids, smart cities, mobilité intelligente et propre.....
Direction pilote	Direction Transformation Numérique
Etat d'avancement	<p>La Région en partenariat avec l'Etat et la Banque des Territoires ont lancé fin 2018 une démarche collaborative d'élaboration d'une nouvelle stratégie numérique (SCORAN BFC) qui a été votée par l'assemblée régionale le 27 juin 2019. Avec plus de 1000 contributions des acteurs locaux, régionaux et nationaux, la SCORAN BFC a permis de consolider la plupart des enjeux actuels et notamment de prendre en compte la transition énergétique comme une base d'actions pour les projets futurs.</p> <p>Ce sont trois principes pour l'aménagement numérique du territoire qui ont été définis (Ethique, Responsable et Inclusive) ainsi que quinze orientations afin de développer les infrastructures de connectivité, la transformation numérique du territoire et l'innovation par la donnée. https://www.bourgognefranchecomte.fr/decouvrez-la-scoran</p> <p>La stratégie étant définie, il faut passer à la mise en œuvre en opérationnelle et travailler avec l'ensemble des acteurs pour que les projets issus du territoire soient en concordance avec le document cadre.</p> <p>La création prévue dans le cadre de la SCORAN BFC, d'un Comité régional du numérique permettra d'avoir une instance de concertation entre les acteurs pour faciliter la mise en œuvre des opérations, d'accélérer le développement de projets et de mesurer l'impact de cette transition numérique sur le territoire en cohérence avec la transition énergétique.</p>
Indicateurs de suivi	<p>Actions de maîtrise des impacts engagées</p> <p>Actions de développement des usages en faveur de la transition numérique engagées</p>

La loi de transition énergétique affirme que “La recherche et l'innovation constituent un axe majeur de la politique de transition énergétique. Elles contribuent à répondre aux défis de la sécurité énergétique, du soutien de la compétitivité globale de l'économie, de la préservation de la santé humaine et de l'environnement, de la limitation du risque climatique, de la diminution des émissions polluantes, de la gestion économe des ressources, de l'accroissement de l'efficacité énergétique, du développement des énergies renouvelables et de la cohésion sociale et territoriale.”

“Les ministres chargés de l'énergie et de la recherche arrêtent et rendent publique une stratégie nationale de la recherche énergétique [...] qui prend en compte les orientations de la politique énergétique et climatique définies par la stratégie bas-carbone en concertation avec les régions.”

Orientation 5 : Intégrer la transition énergétique dans les priorités de la Recherche-Innovation

ACTION 5.6 : Développer la Recherche et l'innovation en matière de transition énergétique

Constat et enjeux	<p>La Bourgogne-Franche Comté dispose d'une communauté de recherche dans le domaine de l'énergie reconnue mondialement. Le soutien à la recherche et l'innovation constitue un des axes majeurs de la transition énergétique pour accompagner les filières correspondantes vers la maturité et la compétitivité.</p> <p>Plusieurs équipes coopèrent autour de la climatologie, de l'agro-environnement, de l'agroalimentaire, de l'évolution ou de la préservation des espèces ou d'autres aspects liés à la biodiversité. Ces compétences, notamment l'agro-écologie, ont été identifiées au plan national par l'INRA qui a décidé de renforcer son implantation sur ces thématiques au niveau du Centre Dijon Bourgogne Franche-Comté. Mais également sur les thématiques de l'énergie, du transport et des mobilités, des matériaux, notamment à l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard.</p>
Actions prévues	<p>Les ex-Régions Bourgogne et Franche- Comté ont chacune élaboré, pour la période 2014-2020, une Stratégie Régionale de l'Innovation pour une Spécialisation Intelligente (SRI-SI ou RIS3), annexée au PO FEDER. Parmi les 12 domaines de spécialisation identifiés, pour lesquels la Bourgogne-Franche-Comté est concurrentielle tant en termes de capacité de recherche, d'innovation et de développement socio-économique, 8 sont porteurs d'innovations contribuant au développement durable et à la transition écologique et économique de la société :</p> <p style="text-align: center;"><u>SRI-SI Franche-Comté</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Véhicules communicants et conduite automatisée et services de mobilité. - Véhicules économes en ressources. - Produits alimentaires durables du terroir. - Intégration et efficacité des systèmes énergétiques. - Usage des technologies de l'information et de la communication en réponse aux enjeux sociétaux. <p style="text-align: center;"><u>SRI-SI Bourgogne</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualité de l'environnement, des aliments, de l'alimentation ... au service du bien-être des consommateurs. - Eco-conception, éco-construction, matériaux biosourcés. - Technologies innovantes et alternatives pour la mobilité et le transport. <p>Actions prévues :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Recenser les résultats obtenus à ce jour et évaluer leur impact (actuel ou potentiel) pour le territoire régional, Orienter les travaux en lien avec la stratégie opérationnelle de transition énergétique. ▪ S'appuyer sur les compétences locales en termes de transfert de technologie pour favoriser le développement d'innovations bénéficiant à la sphère socio-économique à partir de la recherche menée au sein des laboratoires. ▪ Inciter à des collaborations avec la Fédération des Maison des Sciences de l'Homme (MSH) de Bourgogne et de Franche-Comté officiellement établie en 2016, en vue de contribuer à répondre à des questionnements liés au changement climatique d'ordre sociétal, économique, territorial ...
Direction pilote	Direction de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

Etat d'avancement

Politique de recherche : elle se décline au plan opérationnel sous la forme d'AAP ouverts à l'ensemble de la communauté scientifique de BFC, quelle que soit la thématique. Les établissements et organismes classent les projets qu'ils soumettent à la Région sur la base d'une stratégie qui leur est propre. La Région prend en compte en 1er lieu ce classement, tout en s'appuyant, pour certains des dispositifs, sur un éclairage à l'échelle régionale apporté par UBFC. Le choix final des projets, mis au regard de l'enveloppe budgétaire impartie, se fait sur la base de critères en adéquation avec des priorités régionales, dont la transition énergétique.

Ex. de projets financés en 2018 :

- 1) Chimene : chimie des métaux vers une transition durable pour l'environnement et l'énergie
- 2) Xyloforest (equipex dans le cadre du PIA) : plateforme de recherche, d'innovation et de services, avec comme champ d'application notamment la valorisation énergétique et chimique des fibres et de la biomasse forestière
- 3) PubPrivLands dans le cadre de l'axe "Territoires, Environnement, Alimentation" de l'I-SITE porté par la COMUE UBFC. 6 laboratoires sont impliqués à l'interface des sciences sociales et de l'environnement, en vue de traiter ensemble les thèmes de la crise d'accessibilité du foncier et des enjeux environnementaux contemporains à l'échelle de la BFC et dans 3 types d'espaces relativement peu densément peuplés (espaces verts urbains, forestiers et agricoles).
- 4) Qualit'asso adossé au PIA PeaMUST : améliorer la qualité des graines des cultures associées pois-blé afin d'optimiser l'idéotype plante-microbiote. Ces cultures ont en effet la particularité de produire des graines riches en protéines sans apport d'engrais azoté qui participe aux enjeux de diminution des impacts environnementaux des systèmes de production agricoles → projet axé écologie, mais comportant un lien avec les enjeux de transition énergétique
- 5) Bolt : vieillissement des batteries Li-ion en fonction de différentes conditions applicatives afin de mieux identifier les possibilités d'utilisation en seconde vie, notamment en applications stationnaires

Les règlements d'intervention liés à la recherche, votés en 2017, ont été révisés à la CP du 27 septembre 2019, pour mieux répondre aux besoins des chercheurs et prendre en compte la spécificité de la structuration régionale

Politique d'enseignement supérieur : le règlement d'intervention destiné aux constructions universitaires a été révisé à l'AP du 29/03/2019 pour prendre en compte des critères d'éco-conditionnalité : 2 niveaux pour les rénovations (BBC et BBC -33%) et 3 niveaux pour les constructions (1) réglementation thermique sur la construction neuve, 2) EFFINERGIE+, 3) BEPOS EFFINERGIE

Politique de transfert de technologie :

Ce volet s'appuie sur les règlements d'intervention à l'échelle de la BFC concernant la politique de transfert de technologie (TT) (vote à l'AP du 29/03/2019) :

- 1) Sensibilisation, détection et maturation de projets de TT dans les laboratoires de recherche
- 2) Itinéraire Chercheurs Entrepreneurs (ICE) : financement, durant un doctorat ou post-doctorat, d'un parcours à haute valeur technologique intégrant une double compétence recherche et entrepreneuriat / management
- 3) Accompagnement par un incubateur de porteurs de projets issus de ou en lien avec la recherche, en vue d'une création d'entreprise innovante
- 4) Accompagnement d'axes de développement issus de la recherche, notamment adossés à des plateformes, pour structurer une offre de TT vers les entreprises et mise en adéquation marché / recherche
- 5) Soutien des projets collaboratifs laboratoires-entreprises, volet porté de concert avec la politique régionale de développement économique et qui s'adosse au Plan régional Innovation-Entreprises du SRDEII
- 6) Soutien aux actions structurantes et transversales d'animation scientifique, qui vise à permettre le rapprochement de chercheurs de différents laboratoires, ainsi qu'avec le monde socio-économique

Changement climatique :

Le changement climatique est une question qui fait l'objet de travaux réalisés au sein de plusieurs laboratoires de recherche en BFC. On peut citer :

- Chrono-environnement à Besançon, ancré au sein de la MSHE, qui s'attache à répondre aux enjeux soulevés par l'urgence à l'échelle planétaire de gérer de manière durable les ressources et la biodiversité, pour un développement soutenable des populations humaines. Les actions conduites visent à observer, comprendre, et prévoir les processus en jeu au sein de la biogéosphère, les interactions homme-territoires-environnement sur la longue durée, et les enjeux environnementaux, écotoxicologiques et épidémiologiques passés, actuels et à venir. Ce laboratoire oeuvre de manière unique à l'échelle nationale à l'interface entre les

	<p>sciences du vivant, de l'univers, de la santé, physiques et chimiques, humaines, mathématiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Centre de recherches de climatologie (CRC) rattaché au laboratoire Biogéosciences à Dijon. Le CRC travaille sur la détection, l'attribution et la prévision du signal climatique et de ses impacts dans l'actuel et le futur. Ses activités sont centrées autour du problème (aujourd'hui majeur) de la régionalisation du climat observé et modélisé. - Théma (théoriser et modéliser pour aménager) à Besançon et Dijon (ancré au sein de la MSHE et de la MSH) qui oeuvre notamment dans le domaine du paysage et du changement climatique en Arctique. A noter la participation de la Région aux comités scientifiques et COFIL de la plateforme OPTTEER (Observation, Prospective Territoriale Energétique à l'Echelle Régionale) <p>En outre, la Région met en oeuvre une politique de culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) susceptible d'accompagner par ex. un débat réunissant chercheurs et grand public, en particulier les jeunes, voire toute autre manifestation / exposition dédiées à ces questions. Fait marquant en 2018 à l'initiative de la Région : l'évènement VIVO ! Entrez en Nature décliné sur l'ensemble du territoire, la TE ayant fait partie des thèmes abordés devant le grand public.</p>
Moyens alloués	<p><u>Moyens humains</u> : existant <u>Budget</u> : existant</p>
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de projets de recherche consacrés au changement climatique et à son adaptation Nombre de collaborations avec les filières Nombre de publications scientifiques, de colloques sur le sujet Nombre de projets financés par divers instruments financiers</p>
Indicateurs de résultat	<p>Dépôt de brevets, création d'emplois issue de la recherche publique (thèses, post-doctorats, accueil de nouvelles équipes), nombre de collaborations publiques-privées...</p>

ACTION 5.7 : Consolider, coordonner et diffuser les études et observatoires sur les questions climat-air-énergie à l'échelle régionale

Constat et enjeux	<p>La montée en puissance des politiques climat-air-énergie a vu se multiplier les initiatives et démarches de diagnostics, bilans et observatoires. La mise en cohérence, la mutualisation des données et le porter à connaissance sont nécessaires pour la mise en œuvre et le suivi-évaluation de ces politiques aux échelles régionales et infra-régionales.</p> <p>Cette action vise à structurer un espace régional unique pour la réalisation des diagnostics et des bilans des émissions de Gaz à Effet de Serre territoires, le suivi multithématique énergie (consommation et EnR), climat (émissions de Gaz à Effet de Serre) et qualité de l'air (émissions de polluants et exposition des populations) des planifications effectuées sur les territoires.</p>
Actions prévues	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement du modèle de trafic routier, fret à l'échelle Bourgogne Franche Comté ▪ Développement de l'observatoire climat-air-énergie à l'échelle Bourgogne Franche Comté : observatoire des consommations d'énergie, de la qualité de l'air et de la production d'énergies renouvelables en intégrant les données issues des autres observatoires (observatoire du bâtiment, de la biomasse, du modèle de trafic régional...). ▪ Intégrer une dimension scénarisation à l'outil régional ▪ Etudier la faisabilité de déployer l'outil de scénarisation à l'échelle infra-régionale ▪ Actualiser l'inventaire régional avec les données 2016 tous les 2 ans (à n+2)
Direction pilote	Direction de la Transition Energétique, Direction de la Prospective
Etat d'avancement	<p>Les années 2018 et 2019 ont permis le développement de l'observatoire climat-air-énergie en étendant l'outil d'observation mis en place en ex région Franche Comté par Atmo BFC à la Bourgogne. L'ensemble des méthodes et données ont été harmonisées à l'échelle de la nouvelle grande région et ont pu être actualisées avec les données 2016 en décembre 2018.</p> <p>L'intégration d'une dimension de scénarisation a pu être réalisée par Atmo BFC avec l'appui des Associations négawatt et Solagro, en même temps que l'élaboration d'un scénario « Vers une région à énergie positive et bas carbone » ayant permis d'alimenter les travaux du SRADDET.</p> <p>Le développement du modèle de trafic à l'échelle Bourgogne Franche Comté a pris du retard mais devrait être effectif fin 2019.</p> <p>L'ambition de mutualiser et partager l'ensemble des données au niveau régional a pu être atteinte et il reste à continuer les efforts de sensibilisation et formation à l'outil et à conforter et co-construire le suivi des politiques publiques énergie climat.</p>
Moyens alloués	<p>Les actions ont été réalisées à moyens humains et budget constant (sauf pour la scénarisation objet de l'action 5.1)</p> <p>Budget 2018 : 69 945 € Budget 2019 : 69 999 € pour la Région, auquel il convient d'ajouter le budget de l'ADEME</p>
Indicateurs de suivi	<p>Mise en œuvre d'un observatoire régional et d'un outil mutualisé : oui</p> <p>Mise en œuvre d'un modèle de trafic régional : en cours</p> <p>Nombre de comptes OPTEER créés : 2017 = 83, 2018 = 209, 2019 (provisoire jusqu'au 30/09) = 74</p> <p>Nombre de nouvelles démarches territoriales alimentées par OPTEER : 2017 = 21, 2018 = 48 2019 (provisoire jusqu'au 30/09)=30</p> <p>Nombre d'opérations réalisées en moyenne par jour sur OPTEER : 2017 = 71/jour, 2018 = 101/jours, 2019 (provisoire jusqu'au 30/09)= 88/jour</p>

Orientation 5 – Renforcer la gouvernance de la transition énergétique

ACTION 5.8 : Organiser les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences climat, air, énergie

Constat et enjeux	<p>La montée en puissance des politiques de transition énergétique et de lutte contre le réchauffement climatique ont vu de nombreuses politiques conduites par les différents échelons territoriaux : départements, syndicats d'énergie, intercommunalités, communes...</p> <p>La compétence Climat, Air, Energie constitue une compétence partagée imbriquant tous les échelons de collectivités : départements, notamment dans leur rôle de chef de file sur la précarité énergétique, EPCI, qui jouent un rôle de coordination dans les politiques Climat, Air, Energie pour ceux qui adoptent un PCAET ou ceux qui souhaitent mettre en œuvre une plateforme de rénovation énergétique, syndicats d'énergie en tant qu'autorités organisatrices des services publics...</p> <p>L'article L1111-9 du CGCT précise que « la région est chargée d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences [...] au climat, à la qualité de l'air et à l'énergie. »</p> <p>Pour exercer cette compétence partagée, la loi a prévu (CGCT art. L1111 et suivants) la mise en place d'une convention territoriale d'exercice concerté (CTEC). La CTEC est proposée par la Région aux Départements, EPCI (dont métropoles) et communes. Elle définit les modalités de coordination, de simplification et de clarification des interventions financières des collectivités territoriales (services communs, guichets uniques, subventions, etc.).</p> <p>L'objectif poursuivi par la loi est un objectif de rationalisation de l'action publique sur ces thématiques en définissant l'articulation des interventions des différentes collectivités et les dispositifs de gestion (services communs, services unifiés, guichets uniques, subventions, etc...). Elle vise également à limiter les financements croisés.</p> <p>La mise en place de la CTEC nécessite d'organiser une concertation élargie avec tous les niveaux de collectivités et sur l'ensemble des thématiques couvertes par la compétence Climat Air Energie</p> <p>Cette action vise à structurer un espace régional de dialogue avec les collectivités pour améliorer la coordination de l'action publique locale en matière de politique climat-air-énergie énergie-climat et de son évolution dans le temps.</p>
Actions prévues	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser et coordonner les actions « transition énergétique » ▪ Réalisation d'une CTEC « Climat, Air, Energie » ▪ Les thématiques pourront porter sur : les démarches territoriales de transition énergétique, l'efficacité énergétique dans les bâtiments (publics et privés), le développement des énergies renouvelables, la mobilité durable ▪ Les champs d'analyse pourront porter en particulier sur : l'acquisition et l'exploitation de données, les outils (dont diagnostics territoriaux et bilans), l'ingénierie et les financements
Direction pilote	Direction de la Transition Energétique
Etat d'avancement	L'action n'a pas commencé. A moyens constants, la priorité a été donnée à l'élaboration des nouveaux objectifs régionaux climat, air, énergie (scénario vers une région à énergie positive et bas carbone) et à leur intégration dans le projet de SRADDET. L'évaluation à mi-parcours de la stratégie de transition énergétique a été engagée et fera des propositions sur le rôle de chef de file de la région, l'accompagnement des territoires et la gouvernance régionale souhaitée.
Moyens alloués	<u>Moyens humains</u> : A définir <u>Budget</u> : A définir
Indicateurs de suivi	Proposition d'une convention Climat, Air, Energie : non réalisée Nombre de collectivités signataires : - Nombre de services rationalisés, mutualisés.... : -

ACTION 5.9 : Structurer une stratégie de communication globale sur la transition énergétique

<p>Constat et enjeux</p>	<p>La stratégie de transition énergétique nécessite une stratégie de communication à la hauteur des ambitions du projet politique.</p> <p>Si la communication développée autour de la transition énergétique doit renforcer l'image de la Région comme entité politique animatrice de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique, il est indispensable qu'elle permette à chacun de comprendre le rôle qu'il peut jouer. Le succès de cette transition dépend avant toute chose de la mobilisation de tous.</p> <p>Cette stratégie doit poursuivre deux objectifs principaux :</p> <p>INFORMER</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer la prise de conscience par les acteurs des opportunités, des bénéfices de la transition énergétique mais aussi des risques et des impacts du changement climatique. Cette prise de conscience est indispensable pour que les acteurs identifient leur contribution possible à la résolution du problème et comprennent qu'ils peuvent agir. <p>COMMUNIQUER</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire connaître les bonnes pratiques pour passer à l'action, en mettant en valeur des exemples d'engagements efficaces, qui donnent à voir les marges de manœuvres possibles pour les citoyens.
<p>Actions prévues</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place une communication grand public sur les enjeux de la transition énergétique et écologique. ▪ Construire une identité qui puisse être adoptée par l'ensemble des partenaires sur cette thématique. ▪ Travailler à partir de la stratégie opérationnelle de la transition énergétique pour dégager le plan de communication annuel et pluriannuel et accompagner les actions de la Région (en interne et en externe). ▪ Trouver le ton juste sur les leviers à disposition du citoyen (à travers les actes de consommation, les habitudes de transport, les actions dans le logement, etc) et le citoyen acteur plutôt que consommateur. Identifier des médias et vecteurs en complémentarité de la démarche régionale. ▪ Intégrer la communication du service public de l'efficacité énergétique ainsi que sur les énergies renouvelables. ▪ Impliquer le citoyen dans le dispositif ▪ Faire vivre la transition énergétique : organisation du Festival des Solutions
<p>Direction pilote</p>	<p>Direction Communication et Relations avec les citoyens</p>
<p>Etat d'avancement</p>	<p>La stratégie de communication sur la transition énergétique qui devait être élaborée en 2018 a pris du retard, reportant d'autant sa mise en œuvre opérationnelle tant pour la communication institutionnelle que pour la communication grand public sur les enjeux de la transition énergétique et écologique.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place une communication grand public sur les enjeux de la transition énergétique et écologique ▪ Construire une identité qui puisse être adoptée par l'ensemble des partenaires sur cette thématique ▪ Travailler à partir de la stratégie opérationnelle de la transition énergétique pour dégager le plan de communication annuel et pluriannuel et accompagner les actions de la Région (en interne et en externe) ▪ Trouver le ton juste sur les leviers à disposition du citoyen (à travers les actes de consommation, les habitudes de transport, les actions dans le logement, etc) et le citoyen acteur plutôt que consommateur. Identifier des médias et vecteurs en complémentarité de

	<p>la démarche régionale.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer la communication du service public de l'efficacité énergétique ainsi que sur les énergies renouvelables, Impliquer le citoyen dans le dispositif. <p>Le nom du service public de l'efficacité énergétique désormais baptisé Effilogis ainsi qu'une charte graphique ont été actés et une campagne de communication est prévue à l'automne 2019.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire vivre la transition énergétique : organisation du Festival des Solutions <p>Quelques actions ponctuelles ont été accompagnées par la direction de la transition énergétique (semaine de la transition énergétique, concours des POTES en herbe en mai 2019). Le Festival des solutions sera organisé du 11 au 17 mai 2020.</p>
Moyens alloués	Les moyens humains ne sont pas stabilisés.
Indicateurs de suivi	Nombre de campagnes d'actions conduites et nombres de citoyens mobilisés

Orientation 5 – Renforcer la gouvernance de la transition énergétique

ACTION 5.10 : Elaborer la feuille de route régionale de la transition énergétique Etat-ADEME-Région

<p>Constat et enjeux</p>	<p>Même si les feuilles de route précises de la Région et de l'État en matière de transition écologique et solidaire ne sont pas précisément définies à ce jour, les orientations principales sont connues pour la transition énergétique au travers du plan climat du 6 juillet 2017 pour l'État et des éléments préparés dans le cadre du débat sur l'énergie du 30 juin au sein du conseil régional. Pour ce qui concerne l'ADEME, un contrat d'objectifs et de performance (COP) définit la stratégie nationale de l'ADEME pour la période 2016-2019.</p> <p>Le gouvernement, l'ADEME comme la Région visent des objectifs ambitieux : un objectif de région à énergie positive en 2050 pour le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, un objectif de neutralité carbone en 2050 pour l'État. La comparaison des orientations de ces plans montre de fortes synergies et la volonté d'agir notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> en mobilisant largement les acteurs et en agissant au coeur des territoires ; <ul style="list-style-type: none"> ▪ sur la consommation d'énergie au travers notamment de la rénovation thermique ; ▪ sur les leviers pour rendre la mobilité plus propre ; ▪ sur le développement des énergies renouvelables ; ▪ sur l'agriculture et la forêt ; en donnant aux entreprises les moyens d'agir et en soutenant l'innovation ; <p>L'ensemble de ces sujets correspond à des priorités communes de la Région et de l'État. Chaque acteur (Etat, Région, ADEME ainsi que leurs partenaires) dispose d'une organisation, de compétences, d'outils qu'il est utile de coordonner.</p>
<p>Actions prévues</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaborer une feuille de route partagée Etat-Région-ADEME sur la transition énergétique ▪ Contribuer au scénario Bourgogne Franche Comté à énergie positive porté par la Région ▪ Faciliter sa déclinaison dans les territoires et coordonner les projets et avis Etat-ADEME-Région sur les projets de territoires et les PCAET en matière de transition énergétique ▪ Hiérarchiser les orientations du SRADDET de manière concertée en intégrant l'ambition d'une région à énergie positive et zéro déchet ▪ Organiser un échange avec les SCOT en cours d'élaboration et approuvés de manière concertée pour cerner les trajectoires portées par ces territoires ▪ Identifier clairement les objectifs les plus stratégiques où des résultats chiffrés sont attendus en explicitant davantage les attentes vis-à-vis des SCOT et des PCAET ▪ Identifier et consolider les moyens humains et financiers nécessaires à la mise en œuvre de la feuille de route ▪ Mettre en œuvre un dispositif de suivi-évaluation ▪ Réaliser un bilan annuel des actions mises en œuvre dans le cadre de la transition énergétique ▪ Elaborer une charte région à énergie positive à destination des partenaires
<p>Etat d'avancement</p>	<p>Direction de la Transition Energétique</p> <p>L'élaboration d'une feuille de route globale partagée Etat-Région sur la transition énergétique dans toutes les politiques régionales n'a pas été retenue dans les priorités des partenaires. Il existe cependant une feuille de route partagée pour le Bâtiment dans le cadre du plan bâtiment durable Bourgogne Franche-Comté 2018-2030 pour laquelle la Région Bourgogne-Franche-Comté, l'État, l'Ademe, l'Anah et le Plan Bâtiment Durable national ont signé une charte de partenariat.</p> <p>A l'initiative de la DREAL, une feuille de route régionale sur les matériaux de construction biosourcés est en cours d'élaboration.</p> <p>L'ADEME et la DREAL ont contribué à l'élaboration du scénario régional visant une région à énergie positive et bas carbone à l'horizon 2050 visant à alimenter le SRADDET, et à la définition des objectifs et orientations concernant la biomasse. Un séminaire rassemblant plus de 200 personnes présentant la stratégie nationale bas carbone et le scénario régional a eu lieu à la Région le 18 juin.</p> <p>Le protocole d'accord sur le leadership climatique mondial dit Protocole 'Under 2 » a été adopté par la Région.</p>
<p>Moyens alloués</p>	<p>Moyens constants voire en diminution pour l'ADEME et l'Etat</p>
<p>Indicateurs de suivi</p>	<p>Elaboration de la feuille de route : non réalisée</p>
<p>Indicateurs de résultat</p>	<p>Suivi des indicateurs climat, air, énergie au niveau régional et dans les territoires : à venir</p>

Orientation 5 – Renforcer la gouvernance de la transition énergétique

ACTION 5.11 : Organiser la gestion de la Transition avec les Pionniers Ordinaires de la Transition Energétique (POTEs)	
Constat et enjeux	<p>La Région a pour objectif de devenir d'ici 2050 une Région à Energie Positive. Dans cette perspective, elle s'est récemment engagée dans une démarche de « Gestion de la transition avec les Pionniers Ordinaires de la Transition Energétique (POTEs) ». Cette méthode, née aux Pays-Bas, est une démarche d'innovation concrète et ambitieuse, expérimentée au niveau local dans plusieurs pays européens. Elle s'appuie sur des POTEs, précurseurs, ou pionniers, pour leurs nouvelles manières de penser, et les soutient comme agents du changement, vecteurs d'innovation, et acteurs de l'amorçage des transitions sociétales. Ce sont des innovateurs du quotidien dans différents domaines : les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique (bâtiment, mobilité-transport, industrie, agriculture, etc.), la biodiversité et l'eau, les déchets, la qualité de l'air et la santé, l'Economie Sociale et Solidaire, l'éducation et les lycées, la culture... Il s'agit de trouver avec eux des ouvertures et des pistes pour donner de l'élan à la transition énergétique.</p>
Objectif	<p>Faire le pari que dans la mise en réseau de pionniers peut donner de l'élan à la transition énergétique</p> <p>Faire émerger des projets</p>
Actions prévues	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution d'une équipe interne de gestion de la transition - Identification des POTEs - Phase d'interview des POTEs (~40) - Réunion des POTEs (3) - Elaboration d'un carnet de tendances - Emergence de projets « brèches »
Direction pilote	<p>Direction de la Transition Energétique</p>
Etat d'avancement	<p>Depuis fin 2017, la Région Bourgogne Franche-Comté et Energy Cities animent en partenariat avec l'ADEME une démarche de « Gestion de la transition avec les Pionniers Ordinaires de la Transition Energétique (POTEs) » pour une région à énergie positive. Une quinzaine d'agents de la Région de différentes directions s'est portée volontaire pour faire partie de l'équipe opérationnelle d'animation du processus.</p> <p>Trois objectifs ont été formalisés pour cette démarche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser par l'exemple pour favoriser l'essaimage des initiatives - Faire émerger des pratiques innovantes et des « projets brèches2» - Contribuer à la stratégie régionale par une vision des POTEs <p>La démarche a été lancée autour d'une quarantaine de POTEs.</p> <p>300 POTEs font aujourd'hui partie de cette expérimentation. Un programme d'animation composé notamment de rencontres régionales, de visites chez les POTEs leur est proposé :</p> <p>-4 rencontres régionales (12 octobre 2017 à Dijon : lancement du réseau, 8 février 2018 à Dole : atelier créatif autour de la vision des POTEs, 16 octobre 2018 à Dijon : Atelier prospectif du SRADDET, 11 avril 2019 à Dijon : rencontre stratégique des POTEs)</p> <p>-4 visites chez les POTEs (chez Sandrine Vannet (21) -thématique « éco-conception », Marion Coiseur (58) -thématique « villages en transition », Jean-Louis Dufour (39) - thématique « EnR participatives et citoyennes », Michel Maya (71) - thématique « lien entre initiatives citoyennes et politiques publiques locales »</p> <p>POTEs en herbe</p> <p>La démarche séduit également les nouvelles générations avec le « jeu-concours POTEs en herbe » qui a réuni pour sa première édition 19 lycées régionaux.</p> <p>1e édition lancée en octobre 2018 sur le thème : « Imagine ton lycée de demain qui a réussi sa transition énergétique »</p> <p>2e édition en octobre 2019, sur le thème « Quel chemin pour un avenir énergétique souhaitable pour la Région Bourgogne-Franche-Comté ? Imagine une ou plusieurs solutions pour y arriver ».</p>

	<p>Novembre 2019 : campagne de communication autour des POTES :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Grande campagne de recrutement de nouveaux POTES avec lancement de la plateforme numérique POTES et diffusion de plaquette et vidéos POTES -7 novembre : webinaire « POTES et territoires » -28 novembre : visite chez les POTES chez Lucile Andersen du Collectif Hophophop autour des questions d'occupation temporaire d'espaces inhabités
Moyens alloués	Budget de fonctionnement de 50 k€ en 2018 et 60 k€ en 2019
Indicateurs de suivi	Nombre de POTES : 300 nombre de référents internes : 15
Indicateurs de résultat	Nombre de projets : 0

Orientation 5 – Renforcer la gouvernance de la transition énergétique

ACTION 5.12 : Développer la coopération dans les domaines de la lutte contre le changement climatique et la transition énergétique avec le land de Rhénanie Palatinat	
Contexte	La Région Bourgogne-Franche-Comté a développé un partenariat de longue date avec le Land de Rhénanie-Palatinat. Depuis 2014 nos deux régions ont axé une partie importante de leur coopération sur des sujets-clés en lien avec le changement climatique et la transition énergétique (échanges sur les pratiques viticoles durables par exemple). En juin 2017, une déclaration commune de coopération dans les domaines de la protection du climat et de la transition énergétique entre le Land de Rhénanie-Palatinat et la Région Bourgogne-Franche Comté a été signée. Le protocole d'accord prévoit de « rapprocher les stratégies respectives en matière d'économie d'énergie, d'efficacité énergétique et de renforcement des énergies renouvelables ». A cette fin, plusieurs missions se sont déroulées sur chacun des territoires afin d'entamer une première série d'échanges. Ceux-ci ont montré qu'au-delà des différences culturelles, les stratégies politiques de transition énergétique portées par les deux Régions sont très proches.
Actions prévues	Il a donc été prévu de poursuivre ces échanges en vue d'identifier des actions concrètes à mener au cours des prochaines années en associant et rapprochant également les acteurs des deux régions travaillant dans les mêmes domaines.
	Direction de la Transition Energétique en lien avec la Direction Europe et Rayonnement International
Etat d'avancement	<p>Les différents échanges ayant eu lieu notamment dans le cadre de la semaine franco-allemande de transition énergétique sous l'égide d'Energy cities (missions dans chacune des deux régions suite à l'obtention d'un prix) ont permis de retenir, voire approfondir, les thématiques partagées suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les stratégies de transition énergétique (stratégies, objectifs, indicateurs, outil de diffusion dont atlas de l'énergie) ▪ L'efficacité énergétique dans les bâtiments, ▪ Les solutions de régulation et de stockage des énergies renouvelables, notamment le développement de la solution hydrogène ▪ La mobilisation des territoires (rencontre d'une commune « 0 émission » et d'une association citoyenne allemandes) <p>Au dernier trimestre 2019, les acteurs de ces différents domaines sont sollicités par l'intermédiaire d'un appel à manifestation d'intérêt pour proposer des projets qui seront mis en œuvre avec l'accompagnement de la Région.</p>
Moyens alloués	15000 € sur budget DERI
Indicateurs de suivi	Nb de visites d'échanges réalisées : 2 dans le cadre de la semaine franco-allemande de la transition énergétique en janvier 2019
Indicateurs de résultat	Nb de projets ayant émergé : 2, un échange entre GAL français et allemand et un projet de formation (venue d'intervenants allemands en Bourgogne-Franche-Comté pour partager leur expérience en matière d'efficacité énergétique des bâtiments).
Moyens alloués	15 000 € sur budget DERI
Indicateurs de suivi	Nb de visites d'échanges réalisées : 2 dans le cadre de la semaine franco-allemande de la transition énergétique en janvier 2019
Indicateurs de résultat	Nb de projets ayant émergé : 2, un échange entre GAL français et allemand et un projet de formation (venue d'intervenants allemands en Bourgogne-Franche-Comté pour partager leur expérience en matière d'efficacité énergétique des bâtiments).

Mobilisation des politiques régionales

Orientation 6 : Faire de la transition énergétique et écologique une priorité transversale des contrats avec les territoires

La stratégie de mandat 2016-2021 fait de la transition énergétique l'une des priorités du mandat. « Il n'y aura pas de transition énergétique réussie sans protection de la biodiversité et sans mobilisation des territoires. La transition énergétique est une chance et un gisement d'activités et d'emplois potentiels, et non une tâche coercitive. »

La Région souhaite non seulement contractualiser avec les territoires volontaires autour de projets de transition énergétique ambitieux et amplifier le réseau des territoires engagés dans la transition énergétique mais elle souhaite également s'appuyer sur une communauté de pionniers, les POTES pour démultiplier les énergies et les initiatives. En outre, elle constituera à ses côtés le réseau des maires ambassadeurs médiateurs. Il s'agit de faire des citoyens et des territoires engagés, les acteurs clés et les ambassadeurs de la transition.

Lors de l'Assemblée Plénière des 29 et 30 juin 2017, un consensus s'est exprimé sur la nécessité d'impliquer tous les territoires : départements, EPCI, syndicats d'énergie, pays et sur le rôle de la Région : la Région doit donner l'impulsion, définir avec les territoires des objectifs ambitieux mais réalistes sur l'habitat, la mobilité, l'ingénierie.... Elle doit proposer un cadre pour l'action, négocier des objectifs et des moyens dédiés et les transcrire à travers des contrats d'objectifs et de moyens.

Lors de la conférence des territoires en juin 2017 à Dijon, la Région a réuni plus de 150 représentants des collectivités territoriales de Bourgogne-Franche-Comté afin de leur présenter les principes de la contractualisation qui lieront, entre 2018 et 2020, les territoires et la Région.

« A l'occasion de cette réunion, les principes de la contractualisation territoriale pour les trois années à venir ont été présentés par Eric Houlley, vice-président en charge de l'aménagement du territoire :

- **Un principe d'égalité de considération des territoires ;**
- **Des principes d'équilibre et de cohésion du territoire régional**, conduisant à répartir de façon équilibrée le soutien de la Région entre les trois échelles de territoires ;
- Un principe de solidarité territoriale, conduisant à mobiliser davantage de moyens pour les territoires les plus fragiles.

En articulation avec les autres dispositifs de la politique territoriale, cette contractualisation vise à répondre à 4 grands enjeux stratégiques régionaux :

- l'accueil de nouveaux actifs et de population et le renforcement de l'attractivité,
- la transition énergétique territoriale,
- le renforcement du maillage des pôles (villes et bourgs-centre) et leurs centralités,
- la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'étalement urbain.

La présente partie vise à traduire en actions les priorités exprimées par l'Assemblée régionale les 29 et 30 juin 2017.

Liste des actions :

- Action 6.1 : Contractualiser avec les territoires autour d'objectifs de transition énergétique ambitieux mais réalistes, partagés avec les territoires
- Action 6.2 : Améliorer la prise en compte d'une gestion économe et durable de l'espace

Orientation 6 – Faire de la transition énergétique et écologique une priorité transversale des contrats avec les territoires

ACTION 6.1: Contractualiser avec les territoires autour d'objectifs de transition énergétique ambitieux mais réalistes	
Constat et enjeux	<p>A l'échelle des territoires de projet (Pays, Agglomérations, PNR), la finalité de la politique territoriale portée par la Région n'est plus la structuration des territoires en espaces de projets de territoire, mais l'accompagnement de projets de développement. En articulation avec les autres dispositifs de la politique de cohésion, elle vise à répondre à 4 grands enjeux stratégiques régionaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'accueil de nouveaux actifs et de population et le renforcement de l'attractivité, • la transition énergétique territoriale, • le renforcement du maillage des pôles (villes et bourgs-centre) et leurs centralités, • la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'étalement urbain. <p>Ainsi la mise en œuvre de projets de territoire cohérent avec la transition énergétique est au cœur des priorités Les enjeux sont ainsi d'Intégrer dans les projets de territoire les ambitions de la stratégie de mandat d'une région à énergie positive</p>
Actions prévues	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir avec les territoires des objectifs ambitieux mais réalistes sur les objectifs de transition énergétique en les traduisant en actions opérationnelles sur l'habitat, la mobilité, l'urbanisme et l'aménagement, le développement des énergies renouvelables, l'ingénierie...et mettre en oeuvre les actions. ▪ Accompagnement méthodologique et technique des territoires en transition (Pays, Agglomérations, Parcs Naturels ▪ Définir avec les territoires leur contribution au cap d'une région à Energie Positive
Direction pilote	Direction de l'Aménagement du Territoire
Etat d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Parmi les 35 contrats territoriaux signés par la Région, 9 concernent la transition énergétique. Les territoires doivent alors engager prioritairement des actions sur l'habitat, le patrimoine des collectivités, l'aménagement et l'urbanisme, la mobilité. ▪ Les interventions de la Région pour soutenir des projets dans ces contrats sont éco-conditionnés pour le bâti et l'espace public (tous les contrats) ▪ La Région a une vocation d'accompagnement de projet et de démarches volontaires ; le niveau de qualité attendu de ces démarches a été élevé en lien avec les objectifs attendus des PCAET. Il ne s'agit pas de suivre l'ensemble des territoires notamment à des échelles infra-pays, les avis réglementaires sur les PCAET ne seront délivrés que pour des territoires ciblés en lien avec les logiques d'intervention des programmes régionaux. L'accompagnement méthodologique et technique sera à structurer avec les services de l'Etat et de l'ADEME. ▪ La déclinaison de la trajectoire régionale avec les territoires est prévue programmée pour 2019-2020. Elle déterminera fortement un nouveau cadre d'intervention post 2021 pour les contrats territoriaux. ▪ La mise en réseau des territoires en transition se poursuit en lien avec Ademe et Dreal. ▪ Les PNR sont mobilisés au regard de leur charte sur les questions de transition énergétique et écologique ; des actions sont soutenues dans le cadre des programmations annuellesLa déclinaison de la trajectoire régionale avec les territoires est prévue programmée pour 2019-2020.
Moyens alloués	<p><u>Moyens humains</u> : 8 référents territoriaux (pour partis de leur temps de suivi et d'accompagnement des territoires) / 2 référents Transition Energétique (Animation et Bâtiment) <u>464 000€ mobilisés sur 2018-mi2019</u> sur financement ingénierie territoriale dédiée et animations régionales</p>
Indicateurs de suivi	<p>Nb de territoires engagés dans une démarche de transition énergétique : 9/35 Couverture régionale : % du territoire couvert par des territoires engagés dans la transition énergétique et % population concernée</p>
Indicateurs de résultat	<p>Réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES et Accroissement de la puissance d'énergies renouvelables installées par le territoire</p>

Orientation 6 – Faire de la transition énergétique et écologique une priorité transversale des contrats avec les territoires

ACTION 6.2 : Améliorer la prise en compte d'une gestion économe et durable de l'espace

<p>Constat et enjeux</p>	<p>La Bourgogne Franche Comté est une des régions les plus « nature » de France, à la riche biodiversité à protéger. Les politiques d'aménagement et d'urbanisme ont une inertie forte et doivent être adaptées pour contribuer à limiter la consommation de terres agricoles et naturelles. Aujourd'hui il est nécessaire de rompre avec l'évolution tendancielle du territoire régional qui mène vers une périurbanisation et un étalement urbain certain avec des conséquences multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - disparition des zones agricoles et impacts sur l'environnement - contribution des villes au réchauffement climatique - accroissement du coût des infrastructures, réseaux et équipements nécessaires au développement et à l'entretien d'une nouvelle zone urbanisée <p>La question du foncier est prédominante. L'objectif est de préserver son potentiel économique agricole et de production alimentaire ainsi que ses ressources naturelles, le cadre de vie de ses habitants, et, à long terme, son attractivité.</p> <p>La Région, dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire, a un rôle prédominant dans l'approche globale ainsi que dans la mise en place d'outils contribuant à une gestion économe de l'espace et de limitation de l'étalement urbain.</p>
<p>Actions prévues</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1/ Développer une politique foncière régionale : <ul style="list-style-type: none"> - Définir une stratégie foncière régionale et définir les objectifs régionaux ; ▪ 2/ Optimiser l'usage du foncier dans les interventions régionales en vue de limiter l'étalement urbain : <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser et diffuser une culture de la sobriété foncière sur le territoire: développement d'outils pédagogiques et conduite d'une campagne pédagogique autour de la compacité et de la densité à destination des élus locaux, à travers le ROCER et le réseau ScoT/PLUi - Améliorer la connaissance du territoire, des dynamiques à l'œuvre et pouvoir les évaluer : Mise en place d'un Mode d'Occupation des Sols (MOS) à l'échelle régionale - Porter les orientations régionales dans les documents d'urbanisme ; - Réaliser un inventaire des zones d'activités existantes et conditionner la création de nouvelles zones à une stratégie globale sur le foncier : recensement exhaustif, Eco-conditionnalité du financement des zones ; ▪ 3/ Mener des actions expérimentales et pilotes pour un urbanisme économe, durable et de haute qualité : interventions sur les opérations d'aménagements ; ▪ 4/ Définir des critères d'éco-condition pour les aides régionales sur toute opération consommatrice d'espace (RI Aménagement des territoires et Quartiers durables BFC)
<p>Direction pilote</p>	<p>Direction de l'Aménagement du Territoire</p>
<p>Etat d'avancement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1/ La Région a adopté dans son projet de SRADDET un objectif de généralisation des démarches stratégiques de planification territoriale pour tendre vers un objectif de zéro artificialisation des sols : La Région vise : <ul style="list-style-type: none"> - Une réduction de 50% de l'artificialisation des sols d'ici 2035 - Une artificialisation nette nulle en 2050 <p>Le SRADDET vise la généralisation des outils de planification à l'échelle a minima intercommunale, qui prennent en compte les objectifs de lutte contre le changement climatique et de réduction de la consommation foncière.</p> <p>Une fois adoptées, ces orientations régionales devront être portées dans les documents d'urbanisme.</p> ▪ 2/ Une journée de sensibilisation a été organisée avec les SCOT et les PLUi, le portage de l'action sera à renforcer dans le cadre du SRADDET ▪ 3/ La Région a adopté en mars 2018 un nouveau règlement d'intervention pour un urbanisme durable. Le règlement d'intervention vise à promouvoir des opérations d'aménagement exemplaires et s'appuie sur une grille éco-quartiers recensant 20 engagements ainsi que des indicateurs de suivi évaluation. Seule une demande de subvention a été déposée pour la création d'un éco-lotissement sur la commune de Coulanges les Nevers pour un montant de

	<p>207 138 €. Il est prévu de renforcer la communication sur ce dispositif.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 4/ Le travail d'élaboration de critères environnementaux devra être poursuivi
Moyens alloués	<p>Moyen humain : 1 ETP</p> <p>Budget : ROCER, réseau SCoT/PLUi, opérations d'aménagements inscrites dans les contrats de territoires, Quartiers durables</p>
Indicateurs de suivi	<p>Part de territoire couvert par un SCOT ou un PLUi : 82%</p> <p>Nombre de quartiers durables accompagnés 1</p>
Indicateurs de résultat	<p>Caractérisation des différents types d'occupation du sol à une date donnée</p> <p>Evolution des espaces artificialisés</p> <p>Mutations entre espace agricole, espace naturel et espace artificialisé</p> <p>Données 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Surfaces artificialisées : 6,73% . Surfaces forestières : 32,75% . Surfaces naturelles : 2,85% . Surfaces agricoles : 56,14% . Surfaces en eaux : 1,53%

Orientation 7 : Rénover le parc bâti et préparer la réglementation thermique BEPOS dans le neuf

Le secteur d'activités du bâtiment proprement dit compte plus de 20 000 entreprises et près de 50 000 salariés. Si l'on ajoute le secteur amont (fabricant de matériaux et matériel, négoce...) et le secteur aval (banques, notaires, agences immobilières...), cela représente plus de 90 000 emplois soit le premier secteur d'activité privé de la grande région.

Le secteur du Bâtiment en Bourgogne-Franche-Comté génère un peu plus de 5 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Le secteur de la construction, rassemblant les entreprises du bâtiment comme des travaux publics, occupe 6 % du produit intérieur brut régional. Il emploie 10 % des effectifs salariés. La conjoncture pour 2017 prévoit un rebond d'activité de 3,4 %.

La rénovation énergétique des bâtiments constitue une priorité non seulement écologique mais également économique. Le nombre de rénovations est compris entre 40 et 47 000 par an, la part des rénovations qui concerne des travaux énergétiques représente 10 % soit 4 000 à 4 500 logements par an. Les niveaux de performance énergétique visée sont souvent insuffisants au regard des enjeux de transition énergétique. De plus le marché de la rénovation énergétique n'est pas suffisamment visible pour mobiliser de façon significative les entreprises. La grande majorité des rénovations énergétiques concerne en effet des rénovations dites élément par éléments (90 %). Les rénovations étape par étape représentent moins de 10 %, les rénovations globales, moins de 1%. La plupart de celles-ci ont une efficacité faible ou moyenne. Selon les sources ADEME, sur 3 500 000 gestes de rénovations réalisés en 2014 moins de 100 000 ont un niveau d'efficacité performante soit moins de 0,02 % du marché.

L'enjeu est donc à la fois de développer le marché de la rénovation énergétique et d'améliorer la performance énergétique des rénovations engagées.

Orientation 7 – Rénover le parc bâti et préparer la réglementation thermique BEPOS dans le neuf

ACTION 7.1 : Accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation BBC et mettre en place un Service au Public de l'Efficacité Energétique sur la cible du logement privé individuel

<p>Constat et enjeux</p>	<p>La création d'un Service public de l'efficacité énergétique en Bourgogne-Franche-Comté correspond à l'objectif de massification de la rénovation performance basse consommation pour les maisons individuelles de la région, en cohérence avec les objectifs des SRCAE et de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTEcv) qui affichent la rénovation de 100 % des logements BBC à horizon 2050.</p>
<p>Actions prévues</p>	<p>1. Mise en œuvre d'un service public de l'efficacité énergétique :</p> <p>La Région a ainsi annoncé sa volonté de créer un service public de l'efficacité énergétique ouvert à tous : particuliers propriétaires de maisons individuelles (propriétaires occupants et bailleurs), copropriétés (qui pourront être ciblées dans un second temps car les outils d'intervention sont différents), avec des niveaux de service différencié, visant un objectif de niveau de performance thermique finale de rénovation BBC et avec une mise en œuvre partagée du service par le niveau régional et local.</p> <p>Mise en œuvre du Service :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Maintien du réseau des Espaces Info Energie pour le premier conseil gratuit sur tout le territoire avec une seule marque régionale pour l'accueil gratuit de tous les particuliers,○ Accès à la feuille de route technique et financière pour tous les particuliers sur l'ensemble du territoire régional. <p>• un niveau territorial chargé de porter deux missions principales complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none">○ l'animation en vue de l'amplification ou de la création d'une dynamique locale autour de la rénovation performante, dynamique qui concerne à la fois la demande (incitation des ménages à rénover et à solliciter les conseils du SPEE) et l'offre (mobilisation de l'ensemble de la filière notamment des entreprises pour réaliser des travaux de qualité) : sous forme de plates-formes territoriales de la rénovation énergétique financées par l'ADEME ;○ l'accompagnement technique et financier au plus près des ménages, pour leur projet de rénovation, qu'ils relèvent des dispositifs de l'Anah ou pas. <p>Mise en œuvre des outils :</p> <ul style="list-style-type: none">○ une marque régionale bien identifiée○ la coordination des acteurs assurant la cohérence des différents dispositifs d'aide et l'homogénéité du service,○ la mutualisation d'outils permettant la mise en œuvre du service (définition du contenu du service et marchés types de mise en œuvre, outils de contrôle des prestations, communication, marketing, ...),○ la mise en œuvre d'un portail internet d'information intégrant un système informatique de gestion et de suivi des dossiers○ la mobilisation et l'animation des acteurs économiques (offre professionnelle adaptée, grandes enseignes de bricolage) et de la formation professionnelle via les centres de ressources bâtiment (BBD et Pôle énergie) ,○ la mobilisation et des partenariats spécifiques avec le monde bancaire (offres adaptées et outils de financement dédiés : avance, garantie, ...),○ des aides aux travaux ; <p>Actions à développer :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Finaliser le modèle économique○ Développer des autres outils de financement au niveau régional○ Finaliser le partenariat ADEME et ANAH sur la base du cahier des charges

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Définir une stratégie marketing du service (marché en cours) ; ○ Définir une communication concertée avec les territoires (marché en cours).
Direction pilote	Direction de la Transition Energétique
Etat d'avancement	<p>1. Les principes du Service Public de l'Efficacité Energétique ont été adoptés en décembre 2017 et les principaux règlements d'intervention courant 2018.</p> <p>Le service, désormais dénommé Effilogis – Maisons individuelles, est opérationnel depuis mars 2018, sur l'ensemble du territoire régional concernant le service « socle » qui comprend l'étape 1 : Conseil de premier niveau pour tous les publics et l'étape 2 : Elaboration d'une feuille de route individualisée composée d'un volet technique (chèque audit énergétique) et d'un volet financier (plan de financement) en s'appuyant sur le réseau des Espaces Info Energie dont il convient d'assurer la pérennité.</p> <p>Le service « complet, territorial » est destiné aux ménages qui poursuivent leur projet de rénovation dans les territoires dits moteurs. Il comprend l'étape 3 : Accompagnement technique et financier pour les travaux de rénovation BBC ou BBC par étapes et l'étape 4 de suivi post-travaux. Il est mis en œuvre par les territoires « moteurs », partenaires de la Région.</p> <p>L'expérimentation lancée en 2018 a identifié 8 territoires « moteurs » : Dijon Métropole, Communauté d'agglomération du Grand Besançon, Pays de Montbéliard Agglomération, Communauté de communes Haut Jura Arcade, Communauté d'Agglomération du grand Chalon, Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Mâconnais Sud Bourgogne, Communauté de communes de Puisaye Forterre et Communauté d'agglomération de l'Auxerrois.</p> <p>La mise en place du service sera effective début 2020 pour 4 territoires sur les 8 identifiés. De plus, en juin 2019, ont été désignés 5 nouveaux « territoires moteurs » : le Pays beunois (21), le PETR Val de Saône-Vingeanne (21), le PETR Avalonnais (89), la Communauté de communes Loue Lison (25) et le PETR Doubs central (25). Leur engagement formel ainsi que celui des territoires moteurs 2018 non encore validé, devrait intervenir courant 2020 pour une mise en œuvre au 2d semestre 2020.</p> <p>Concernant les aides régionales aux ménages, ces dernières ont été restreintes en 2018 au public très modeste.</p> <p>Le modèle économique travaillé lors de la préfiguration n'est plus valide du fait du retrait de l'ADEME. Le partenariat initialement souhaité avec l'ADEME est ainsi fragilisé et celui avec l'Etat et l'Anah demande encore à être conforté, du fait d'une posture nationale peu tournée vers la performance énergétique des rénovations.</p>
Moyens alloués	<p>Moyens humains interne : le renfort de 2 ETP initialement prévu est finalisé depuis octobre 2019</p> <p>Ingénierie territoriale :</p> <p>Le réseau des conseillers EIE a été conforté : Affectations : 325 k€ pour 13 ETP en 2017, 325 k€ pour 13 ETP en 2018 et 712,5 k€ pour 28,5 ETP en compensation du FEDER Bourgogne en 2019</p> <p>Un renfort en ingénierie a été budgété pour les territoires moteurs : 156 k€ sur 2 ans pour 2 ETP pour Arcade et 2 ETP (1 PMA et 1 Dijon Métropole) proposés en novembre 2019</p> <p>Budget affecté aux travaux:</p>
Indicateurs de suivi	<p>Habitat : Volume de rénovation BBC annuelles par type de rénovations</p> <p>Le programme Effilogis s'est poursuivi avec l'attribution de 334 chèques audits énergétiques en 2018 et 459 au 2 octobre 2019 (607 en 2017)</p> <p>170 dossiers d'aides aux travaux ont été engagés en 2018 et 68 en 2019 (à la date de la CP de septembre) (187 dossiers en 2017)</p>

	<p>Revenus : Structure de la population par typologie (modeste, très modestes...) : cible des publics très modeste à partir de 2018</p>
<p>Indicateurs de résultat</p>	<p>Energie : Economies d'énergie : gain en kWh/m² .an (conversion en Gaz à effet de serre évité)</p> <p>Economie : Coût des travaux de rénovation énergétique (impact économique local), subvention, coût total</p> <p>Emploi : Estimation du nombre d'emplois créés ou conservés</p> <p>Si observatoire régional effectif : Facteurs d'impact : type de bâti, Etat initial du logement, géographie, climat, caractéristique de la rénovation, matériaux et équipements, qualité des travaux, profil de l'entreprise : pratiques et contexte, revenus et appui financier, appui technique, performance attendue et réelle</p>

Orientation 7 – Rénover le parc bâti et préparer la réglementation thermique BEPOS dans le neuf

ACTION 7.2 : Accompagner la rénovation de logements sociaux à basse consommation d'énergie (publics et privés)

Constat et enjeux	<p>Depuis 2006, plusieurs milliers de logements sociaux ont été rénovés au standard BBC grâce aux programmes d'éco-conditionnalité en Bourgogne et Effilogis en Franche-Comté. La rénovation performante du parc des bailleurs sociaux est une priorité pour la Région Bourgogne-Franche-Comté. Les bailleurs sociaux identifient dans leur plan stratégique de patrimoine, près de 13 400 logements à rénover sur la période 2017-2020.</p> <p>Les bailleurs sociaux ont globalement amplifié le rythme des rénovations et adopté le niveau de rénovation énergétique BBC.</p> <p>Afin d'encourager cette dynamique, il convient de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maintenir les financements existants, - harmoniser les conditions d'octroi des aides à la pierre pour inciter à la rénovation et généraliser le niveau BBC en rénovation.
Objectif	Concernant les USH, objectif de 13 400 logements à rénover d'ici 2020 soit 2200 logements/ an
Actions prévues	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Généraliser le niveau de performance minimale BBC pour les aides région (et FEDER dont la Région est autorité de gestion) ▪ Poursuivre la mise en œuvre des dispositifs de financement existants ▪ Capitaliser les données relatives aux coûts et au financement de la rénovation des logements
Direction pilote	Direction de la Transition Energétique
Etat d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les dispositifs de financement existants pour accompagner la rénovation des logements sociaux ont été maintenus et harmonisés pour atteindre un niveau de performance minimale BBC (prévu pour 2020 pour le FEDER Bourgogne) ▪ Les données relatives aux coûts, aux financements et aux niveau de performance énergétique sont capitalisées dans la base de données Effilogis mais n'ont pu être exploitées faute de moyens
Moyens alloués	Montant d'aides attribuées (AP) : 6 840 k€ en 2018 et 4 013 k€ engagés au 30/09/2019
Indicateurs de suivi	<p><u>Dans le cadre du programme Effilogis Bailleurs sociaux :</u></p> <p>Nombre de logements rénovés soutenus en phase travaux avec objectifs BBC-Effinergie® : 3 726 (2571 en 2018 et 1155 de janv. au 30 septembre 2019)</p>
Indicateurs de résultat	<p>Energie : Economies d'énergie : gain en kWh/m² .an (conversion en Gaz à effet de serre évité)</p> <p>Economie : Coût des travaux de rénovation énergétique (impact économique local), subvention, coût des travaux non énergétiques : Données à exploiter</p>

ACTION 7.3 : Rénover ou créer des logements publics locatifs aux niveaux BBC et BEPOS

Traduction opérationnelle	<p>Poursuite de la mise en oeuvre de la conditionnalité des aides dans les règlements d'intervention de l'aménagement du territoire (Habitat-Aménagement, Revitalisation des bourgs centres, Rénovation urbaine)</p> <p>Mise en oeuvre de la conditionnalités sur les bâtiments résidentiels</p> <ul style="list-style-type: none"> - rénovation de niveau BBC, - construction de niveau BEPOS en dent creuse (non étalement urbain) - inéligibilité des projets en chauffage électrique par effet Joule comme système unique <p>Accompagner techniquement les porteurs de projet en amont de la réflexion par les agents de la Région</p>
Direction pilote	Direction de l'Aménagement du Territoire
Etat d'avancement	<p>Dispositif Habitat-Aménagement</p> <p>En 2018, les rénovations BBC de 21 logements et la construction de 5 logements RT 2012 – 20 % ont été votées. Ces opérations représentent un montant de crédits territoriaux votés de 573 500 € pour une dépense éligible de 3.1 M€.</p> <p>En 2019, les rénovations BBC de 63 logements et les constructions RT 2012 – 20% de 10 logements ont été votées. Ces opérations représentent un montant de crédits territoriaux votés de 1.7 M€ pour une dépense éligible d'environ 11.6 M€ soit un taux d'aide moyen de 14.65 %.</p> <p>Dispositif Revitalisation des bourgs-centres</p> <p>Ce règlement d'intervention permet de soutenir les opérations d'habitat, de cadre de vie, de maintien ou implantation de commerces ou services et d'accès aux services et commerces.</p> <p>En 2018, ce sont 2 opérations de logements locatifs qui ont été financées pour un montant d'aide de 181 400 € pour une dépense éligible de 685 000 €.</p> <p>En 2019, il n'y a pas de dossier relatif à l'habitat sur ce dispositif.</p> <p>Dispositif de Rénovation urbaine</p> <p>Ce règlement d'intervention permet le financement de construction (ou reconstruction après démolition) de logements locatifs. En 2018 et 2019, ce règlement a financé des opérations portant sur les équipements publics.</p>
Indicateurs de suivi et de résultats	<p>Surfaces rénovées ou construites, % de logements créés sur les pôles urbains et ruraux, gain énergétique entre consommation avant travaux (ou de référence) et après travaux en rénovation gain énergétique entre standard RT 2012 et BEPOS en construction</p> <p>Dispositif Habitat-Aménagement</p> <p>En 2018, les 21 logements rénovés représentent une surface de 2 120 m².</p> <p>Le gain énergétique est établi à 137 000 kWh par an.</p> <p>La consommation moyenne avant travaux est à 135 kWh/m².an.</p> <p>La consommation moyenne après travaux s'établie à 70 kWh/m².an. (facteur 2)</p> <p>En 2019, les rénovations BBC de 63 logements et les constructions RT 2012 – 20% de 10 logements ont été votées. Ces opérations représentent un montant de crédits territoriaux votés de 1.7 M€ pour une dépense éligible d'environ 11.6 M€ soit un taux d'aide moyen de 14.65 %.</p> <p>Les 63 logements rénovés représentent une surface de 4 500 m².</p> <p>Le gain énergétique est établi à 702 700 kWh par an.</p> <p>La consommation moyenne avant travaux est de 240 kWh/m².an.</p> <p>La consommation moyenne après travaux est de 84 kWh/m².an. (facteur 3)</p>

ACTION 7.4 : Accompagner la performance énergétique du tertiaire public

Traduction opérationnelle

7.4 a : Poursuivre les aides à la rénovation des bâtiments tertiaires

dans le programme Effilogis et dans les aides de l'aménagement du territoire en adossement un référentiel régional « Effilogis » en ce qui concerne les objectifs de performance énergétique

7.4 b Généraliser l'éco-conditionnalité des aides régionales en matière de bâti tertiaire à l'ensemble des RI sectoriels sur la base d'un référentiel unique et commun (BBC rénovation et BEPos).

Direction pilote

Direction de l'Aménagement du Territoire et Direction de la Transition énergétique

Etat d'avancement

7.4 a : Poursuivre les aides à la rénovation des bâtiments tertiaires

Dans le cadre des **contrats de territoire** (35 contrats de territoires signés), 168 projets de bâtiments seront concernés par l'application de l'éco-conditionnalité représentant un montant de travaux estimé à 160,8M€ pour 39,7M€ de crédits territoriaux Régions fléchés soit un taux d'aide moyen de 24,70%

Après la CP du 27 septembre 2019, 39 dossiers votés ont été engagés : 20 projets de rénovation, 14 projets de construction neuve et 5 projets mixtes réno-extension

Ces 39 dossiers représentent 22.120m² de bâtiments tertiaires

Pour les rénovations, on se situe à une consommation énergétique après travaux moyenne de 68,5kWh/m².an (étiquette B) soit un gain moyen de 51,17% par rapport à la consommation dite de référence (objectif d'un gain mini de 40% pour niveau BBC)

Pour les constructions, on se situe à une consommation énergétique moyenne de 67,8 kWh/m².an (étiquette B) soit un gain énergétique moyen de 54,14% par rapport à la consommation énergétique maximal autorisée par le RT 2012 (objectif d'un gain énergétique de 20% ou 40% selon les usages tertiaires pour le label Effinergie+)

Dans le cadre du **programme Rénovation Urbaine**, en 2018, 6 opérations portant sur des équipements de service au public ont été votées pour un montant de subventions de 785 000 € et une dépense éligible de 2.7M€. 5 opérations ont portées sur des rénovations de niveaux BBC et 1 opération en construction de niveau RT 2012 – 20%.

En 2019, ce sont 2 opérations portant sur des rénovations d'équipements de service au public qui ont été soutenues pour un montant d'aide de 634 000 € pour une dépense éligible de 1.85 M€. Ces rénovations sont de niveau BBC Rénovation.

Dans le cadre du programme Effilogis, « Rénovation de bâtiments publics à basse consommation d'énergie et biosourcés », 56 projets de rénovation de bâtiments tertiaires ont été financés en 2018 et 45 au 30 septembre 2019 (51 en 2017).

Dans le cadre du programme Effilogis, « Bâtiments à énergie positive et biosourcés » 32 projets de construction été financés en 2018 20 au 30 septembre 2019 (6 en 2017)

7.4 b Généraliser l'éco-conditionnalité des aides régionales en matière de bâti tertiaire

La généralisation de l'éco-conditionnalité des aides a fait l'objet d'une intégration au Règlement Budgétaire et Financier (RBF) qui s'applique à tous les règlements de la

collectivité. Les cas particuliers à chaque type de bâtiment ont été intégrés dans les RI au cours de l'année, les derniers – notamment concernant les bâtiments à vocation économique - l'étant à l'AP du 15/11 à l'occasion d'une refonte plus générale de cet axe d'intervention

L'anticipation de la réglementation environnementale dans le neuf n'a cependant pas été élargie à tous les RI, le RBF évoquant uniquement la RT 2012.

Moyens alloués

Surfaces rénovées ou construites

Indicateurs de suivi et

Gain énergétique entre consommation avant travaux (ou de référence) et après travaux en rénovation

Indicateurs de résultat

Gain énergétique entre standard RT 2012 et BEPOS en construction

Orientation 8 : Organiser une mobilité durable avec les territoires

Les transports sont le premier poste d'émissions de Gaz à Effet de Serre et le second poste de consommation énergétique.

La contribution de la Région sur ce sujet s'exerce par sa responsabilité en matière de transports publics : le TER, complété depuis 2017 par les transports réguliers non urbains et le transport scolaire. Elle dispose ainsi d'une responsabilité directe majeure dans les transports publics.

Des investissements conséquents sont à faire dans le matériel de transport, acquis « directement » via la SNCF ou par les autocaristes. La Région portera donc une ambition forte pour le renouvellement de matériel (remotorisation des matériels thermiques ferroviaires, renouvellement de matériel de traction par des matériels plus sobres en électricité, flotte de cars routiers exigée des transporteurs aux derniers standards européens).

Toutefois, l'usage des transports en commun dans une région peu dense comme la Bourgogne Franche Comté reste faible (moins de 5 % des déplacements), et pèseront structurellement peu sur l'ensemble des déplacements.

La Région veut néanmoins porter l'ambition d'une chaîne de la mobilité durable s'appuyant sur des transports collectifs performants, devant permettre à chaque habitant de trouver une réponse à ses besoins de déplacements, intégrant les différents modes possibles.

Elle est compétente pour organiser la mobilité durable à l'échelle de la grande Région.

Listes des actions :

- Action 8.1 : Optimiser le réseau de transport régional**
- Action 8.2 : Coordonner les offres de transports et rendre l'information transport accessible à tous**
- Action 8.3 : Accompagner les territoires vers une mobilité plus durable**
- Action 8.4 : Développer la fréquentation en mettant en place une tarification plus attractive, des outils de distribution facilités et en rendant attractifs les gares et le matériel roulant**
- Action 8.5 : Des véhicules plus propres au service des transports régionaux**
- Action 8.6 : Adapter les infrastructures de transport pour diminuer l'empreinte carbone, les émissions d'oxydes d'azote et de particules fines**

ACTION 8.1 : Optimiser le réseau de transport régional	
Constat et enjeux	La Région mène une politique forte pour améliorer les transports collectifs, tant pour faciliter les échanges extérieurs de la Bourgogne-Franche-Comté que pour améliorer les dessertes internes. L'objectif est notamment de développer l'utilisation des TER et des CARs régionaux et d'en faciliter l'usage et de créer donc un véritable réseau régional de transport multimodes : Mobigo. Chaque année, la Région octroie un budget de 400 millions d'euros pour l'exploitation du réseau TER Bourgogne-Franche-Comté (hors investissement), les réseaux de transports routiers interurbains, le transport à la demande et les outils d'informations.
Traduction opérationnelle	<p>Les enjeux de demain, 4 axes de travail:</p> <p>1/ Structuration des offres de transport régionales et création d'un réseau unique de transport :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'une marque de transport régionale : Mobigo • Mise en place d'une stratégie marketing sur l'ensemble des transports régionaux • Coordination des offres de transport routières et ferroviaires afin de mieux répartir le transport des scolaires <p>2/ Optimisation de l'offre ferroviaire sur les axes à potentiel Renforcement de l'offre ferroviaire en 2018 sur l'axe Dijon-Besançon Réouverture d'une ligne entre Belfort et Delle Analyse des liaisons ferroviaires et adaptation des offres en fonction des potentiels identifiés</p> <p>3/ Reprise en partenariat avec la région Centre-Val-de Loire de la ligne Nevers-Paris et avec la région Grand-Est de la ligne Paris-Belfort-Mulhouse en 2018</p> <p>4/ Expérimentation de la mise en concurrence sur certaines lignes ferroviaires</p>
Direction pilote	Direction des Mobilités et des Infrastructures
Etat d'avancement	<p>1/ Structuration des offres de transport régionales et création d'un réseau unique de transport :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La marque de transport régionale Mobigo est créée et rendue visible via divers supports sur le territoire (marque reprise sur les supports marketing et de communication, livrée des cars interurbains et TER ...). - Les campagnes de communication et marketing autour des offres Mobigo sont continues et prennent différentes formes (RBFC : 350 K€ annuel en 2019 pour le routier et une partie du TER) - Coordination des offres de transports routières et ferroviaires afin de mieux répartir le transport des scolaires : Au moment de l'instruction des demandes d'inscriptions aux transports scolaires, l'ordre privilégié est le suivant : affectation en priorité sur le train, puis sur les lignes régulières ou à défaut sur des circuits spécifiques de transports scolaires. <p>2/ Optimisation de l'offre ferroviaire sur les axes à potentiel</p> <ul style="list-style-type: none"> - La liaison Dijon – Besançon a vu son offre ferroviaire refondue, cadencée et améliorée en 2018 - La liaison ferroviaire Belfort – Belfort TGV – Delle (Delémont) a été rouverte en traction électrique en décembre 2018 - La liaison Dijon – Nevers a vu son offre ferroviaire accrue en décembre 2018 avec 3 allers et retours supplémentaires. <p>3/ Reprise en partenariat avec la région Centre-Val-de Loire de la ligne Nevers-Paris et avec la région Grand-Est de la ligne Paris-Belfort-Mulhouse en 2018</p> <p>4/ Expérimentation de la mise en concurrence sur certaines lignes ferroviaires :</p>
Moyens alloués	400 millions d'euros annuels
Indicateurs de suivi	Nombre d'usagers du réseau régional par modes / Fréquentation
Indicateurs de résultat	Évolution des parts modales des déplacements de personnes Réduction des émissions de GES liées aux déplacements de personnes

ACTION 8.2 : Coordonner les offres de transports et rendre l'information transport accessible à tous	
Constat et enjeu	<p>Depuis 2017, la région est compétente pour l'organisation du transport scolaire et interurbain sur l'ensemble du territoire (hors agglomérations et communautés de communes).</p> <p>Trains, cars interurbains, auto partage, transports à la demande, navettes touristiques... et aussi service public des transports scolaires sur les huit départements, la région devient une AOM chargée de la mobilité de plusieurs centaines de milliers de personnes.</p> <p>Elle coordonne l'ensemble de l'offre et propose un réseau régional de transports disposant, à terme, de son propre système de distribution, d'une tarification harmonisée avec un titre de transport unique et d'un système multimodal d'information voyageurs en temps réel pour se déplacer en Bourgogne-Franche-Comté.</p> <p>Elle coordonne également la cohérence des réseaux de transport des AOM régionales entre eux au travers d'un système d'informations multimodales Mobigo V2 qui va élargir ses fonctionnalités vers une centrale de mobilité régionale (Mobigo V3). Cette plus grande cohérence permettra de proposer aux voyageurs une offre de transport lisible et complémentaire. Ces actions pourront se traduire par une optimisation des correspondances entre les différents réseaux et une meilleure complémentarité.</p>
Traduction opérationnelle	<p>Les enjeux de demain, 3 axes de travail :</p> <p>1/ Favoriser l'usage des Transports publics par la mise en place d'une centrale de mobilité numérique et téléphonique (Mobigo V3) regroupant toutes les informations transports publics et alternatifs</p> <p>2/ Création d'un outil back office de la centrale de mobilité pour analyser les correspondances entre les réseaux pour améliorer le niveau de correspondance</p> <p>3/ Uniformisation des systèmes de réservation afin de faire un système unique de réservation des TAD (internet et téléphonique) sur les territoires non urbains</p>
Direction pilote	Direction des Mobilités et des Infrastructures
Etat d'avancement	<p>1/ La mise en œuvre de la Version3 de Mobigo est effective depuis le premier trimestre 2019. Certains développements et fonctionnalités sont actuellement en cours, pour une mise en œuvre de la version « finalisée » en 2020 ;</p> <p>2/ La création d'un outil permettant d'analyser les correspondances sera étudié dans une seconde phase ;</p> <p>3/ En phase 1, les AOM suivantes ont adhéré à la centrale d'achat : Grand Sénonais, CA Auxerrois, CA Nevers, Dijon métropole, Beaune Côte et Sud, CUCM, Grand Chalons, Autunois Morvan, Mâcon Beaujolais, CA Vesoul, Grand Besançon, Belfort SMTC, Grand Dole, Espace Communautaire Lons-le-Saunier, Montbéliard. Les offres gérées hors AOM sont intégrées en fonction de la demande faite par les organisateurs.</p>
Moyens alloués	7 millions d'euros d'investissement pour Mobigo V3
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de demandes de trajets via le calculateur de la centrale de mobilité régionale</p> <p>Nombre d'appels et de réservation TAD</p>
Indicateurs de résultat	<p>Évolution des parts modales des déplacements de personnes</p> <p>Réduction des émissions de GES liées aux déplacements de personnes</p>

ACTION 8.3 : Accompagner les territoires vers une mobilité plus durable	
Constat et enjeu	La région, chef de file de l'intermodalité souhaite accompagner les territoires afin d'assurer la cohérence des services de transport public et de mobilité offerts aux usagers sur le territoire régional ainsi que la cohérence des dispositions des plans de déplacements urbains limitrophes, dans le respect des compétences de chacune des autorités organisatrices de transport du territoire. Ces éléments seront précisés lors des travaux du SRADDET e cours d'élaboration dans les services de la Région.
Traduction opérationnelle	<p>Les enjeux de demain, 2 axes de travail:</p> <p>1/ Définir la stratégie régionale au travers du SRI /SRDDAET de la politique de mobilité régionale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser au travers du SRADDET, la diminution de la part modale du véhicule individuel dans le cadre des PDU • Connaître et faire connaître la cyclabilité du territoire pour développer la pratique du vélo utilitaire, loisir et touristique (intégration dans le calculateur Mobigo V3) • Favoriser la réalisation des plans de mobilité rurale • Favoriser à la réalisation des itinéraires cyclables <p>2/ Soutenir les solutions de transport complémentaires sur les territoires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement sur 2018 et 2019 de l'appel à projet Mobilité Rurale • Harmonisation du soutien aux collectivités pour la mise en place de navettes ou transport à la demande • Soutien au développement organisé de l'auto-partage à l'échelle régional
Direction pilote	Direction des Mobilités et des Infrastructures
Etat d'avancement	<p>1/ Définir la stratégie régionale au travers du SRI /SRDDAET de la politique de mobilité régionale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet de SRADDET a été adopté en juin 2019. Une règle visant à diminuer la part modale du véhicule individuel dans le cadre des PDU a été introduite. - Etude en cours pour l'élaboration d'un schéma régional de déploiement d'aires de covoiturage. - Elaboration d'un réseau routier d'intérêt régional intégré au SRADDET permettant de cibler les investissements et de donner un fil conducteur aux projets connexes (covoiturage, itinéraires cyclables etc...). - Installation de 20 abris vélos sécurisés « Mobigo » aux abords des gares afin de faciliter l'usage du vélo en amont et en aval des trajets en TER. Le budget d'investissement alloué à ce projet est 1 100 000 €TTC et 60 000€TTC annuel pour le fonctionnement. - Dans les territoires des actions autour des mobilités se mettent en place où sont prévues dans les contrats Cap Territoires pour un soutien régional, comme par exemple : <ul style="list-style-type: none"> o Plan de Mobilité Rurale en Pays Val de Saône Vingeanne o Liaisons douces en Pays Portes du Haut Doubs, Chalonnais ou Lédonien o « Bouquet de mobilités alternatives » dans le Haut Jura, piloté par le PNR <p>2/ Soutenir les solutions de transport complémentaires sur les territoires</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'appel à projets mobilité rural est renouvelé chaque année. En 2018, 3 projets ont été soutenus par la Région. 10 candidatures ont été réceptionnées pour 2019, actuellement en cours d'instruction. L'appel à projets sera renouvelé en 2020. - La Région poursuit le subventionnement des TAD organisés par les collectivités locales. - La plateforme d'autopartage Citiz Bourgogne-Franche-Comté est intégrée à la centrale numérique multimodale Mobigo. La Région est également amenée à financer le développement de l'autopartage via l'appel à projets mobilité rurale (ex : le PETR du Doubs Central a été lauréat dans le cadre de l'implantation d'un véhicule à Baume-Les-Dames....)
Moyens alloués	30 K€ annuel pour les appels à projet
Indicateurs de suivi	Nombre de demandes de trajets vélo via le calculateur de la centrale de mobilité régionale Nombre de personnes concernées par les AAP
Indicateurs de résultat	Évolution des parts modales par territoire

ACTION 8.4 : Développer la fréquentation en mettant en place une tarification plus attractive, des outils de distribution facilités et en rendant attractifs les gares et le matériel roulant

Constat et enjeux	<p>La Région souhaite mettre en œuvre des tarifications attractives (monomodales et multimodales) sur le réseau régional, tout en poursuivant des objectifs de hausse de fréquentation et de simplification des gammes tarifaires.</p> <p>En parallèle, elle veille d'une part à ce que les gares et haltes offrent un niveau de services adapté aux voyageurs et d'autre part à ce que le matériel roulant exploité soit accessible et moderne.</p>
Actions prévues	<p>1/ Création d'une tarification TER adaptée au secteur concurrentiel conforme à la liberté tarifaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une offre tarifaire attractive pour les occasionnels • Des tarifs pour les abonnés positionnés par rapport aux autres moyens de transport • Une tarification sociale unifiée • Des déplacements interrégionaux facilités grâce à des accords tarifaires avec les régions limitrophes <p>2/ Mise en place d'une tarification unique routière sur l'ensemble du territoire</p> <p>3/ Optimisation et uniformisation des tarifications intermodales et multimodales avec les autorités organisatrices de mobilités</p> <p>4/ Mise en place d'une billettique régionale et d'un réseau de dépositaires (TER et routiers) sur le territoire</p> <p>5/ Respecter le délai légal de 2025 (schéma directeur d'accessibilité) pour la mise en accessibilité des gares (bâtiment voyageurs, accès aux quais, hauteur des quais) et des points d'arrêts routiers.</p> <p>6/ Accompagner SNCF Gares & Connexions dans sa politique de valorisation de son patrimoine inoccupé</p> <p>7/ Améliorer l'attractivité des gares en apportant un niveau de service défini au service des usagers</p> <p>8/ Subventionner les points d'échanges multimodaux (PEM)</p> <p>9/ Installer des abris vélos sécurisés dans les gares</p> <p>10/ Faire circuler du matériel roulant ferroviaire et routier récent, moderne et confortable</p>
Direction pilote	<p>Direction des Mobilités et des Infrastructures</p>
Etat d'avancement	<p>1/ Nouvelle tarification TER en vigueur depuis aout 2019 comprenant notamment les produits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tarif normal : 7 prix de référence de 5 à 35 € maxi pour des prix lisibles et attractifs ; - Tarif jeunes -26 : 50% tout le temps pour les moins de 26 ans ; - Carte tarif réduit 26 et + : carte annuelle à 20 € pour les 26 ans et +, offrant - 30 % en semaine et - 60% de réduction les week-ends, vacances et jours fériés à son titulaire et 1 accompagnateur ; - Tarif -12 ans: 2 € quel que soit le parcours (gratuité pour les moins de 4 ans) ; - Bons Plans : prix forfaitaires à 2, 5 et 12 € selon les parcours, vendus sur internet en nombre limité ; - Tarif entreprise : carnet de 10 billets offrant 30 % de réduction, sur un même parcours, non nominatif, pour cibler les entreprises pour les déplacements semi-fréquents de leurs salariés ; - Tarif groupe : 75 % de réduction à partir de 10 personnes ; - Carte tarif réduit solidaire : carte gratuite délivrée aux bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et aux jeunes en parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) et offrant 75% de réduction (prix de 1,30 € à 8,80 € maxi) ; - Tarif réduit recherche-emploi : 75% de réduction pour tout demandeur d'emploi inscrit en Pôle emploi de la Région pour ses trajets effectués dans le cadre d'une recherche d'emploi (entretien d'embauche, prestation Pôle emploi, Salons et Forums emplois, concours, etc.) <p>2/ Tarif unique sur l'interurbain (réseau hérités des départements) à 1.50€ le trajet depuis le 1^{er} janvier 2019.</p>

3/ Les conventionnements avec les AOM ont été renouvelés et adaptés en 2019. Les tarifications combinées permettent de circuler avec un seul titre de transport sur un parcours déterminé du réseau TER et sur un réseau urbain partenaire, en bénéficiant d'une réduction variable sur la partie urbaine du titre et d'une réduction sur la part de l'abonnement TER.

4/ La Région souhaite déployer un système de billettique régional avec pour ambition : un service de transport homogène avec un « titre » de transport unique pour le réseau régional ferré et routier en Bourgogne-Franche-Comté et les réseaux partenaires – permettant ainsi aux usagers un déplacement « sans couture » où le voyageur s'affranchit des limites administratives/ contractuelles des réseaux. Pour cela, elle s'est entourée d'une AOM en 2019 afin de mener à bien le projet, qui est souhaité effectif courant 2020.

5/ Respecter le délai légal de 2025 (schéma directeur d'accessibilité) pour la mise en accessibilité des gares (bâtiment voyageurs, accès aux quais, hauteur des quais) et des points d'arrêts routiers : Poursuite de la mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité (SDA Ad'AP) dans les gares et sur les points d'arrêt routier

7/ Améliorer l'attractivité des gares en apportant un niveau de service défini au service des usagers : Investissement de 42M€ sur la durée de la convention TER (soit 5,25M€ annuels) dans les gares selon un référentiel de services voté en mai 2018 afin de favoriser le confort, l'information, la sécurité, la sûreté des voyageurs, l'intermodalité, le patrimoine et la valorisation des gares.

10/ « Faire circuler du matériel roulant ferroviaire récent, moderne et confortable »

Les nouvelles rames TER alstom régiolis électriques réceptionnées en 2018 (7 rames) et début 2019 (2 rames) ont remplacé du matériel non climatisé et inapte à recevoir les PMR (Personnes à Mobilités réduites), sur l'étoile ferroviaire de Besançon, vers Belfort et Lons le Saunier, mais surtout sur l'axe Dijon – Besançon à l'occasion de sa restructuration.

6 rames régiolis supplémentaires (à 4 caisses comme celles déjà livrées) seront reçues en 2020. En outre, 16 nouveaux Régiolislongs (6 caisses) ont été commandés lors de la session du 29 mars 2019 dans le cadre du renouvellement des trains Corail longs parcours circulant entre Paris, Migennes , Dijon, Chalon, Mâcon et Lyon. Ces derniers seront mises en service entre 2021 et 2022.

Moyens alloués

Moyens dans le cadre de la convention SNCF-Région et contrats avec transporteurs

Budgets au schéma directeur d'accessibilité (SDA Ad'AP) et au CPER pour les gares et moyens financiers ponctuels dédiés aux acquisitions de matériels ferroviaires roulants (plusieurs centaines de millions d'euros dans le cadre du renouvellement du parc Corail).

Indicateurs de suivi

Nombre des usagers par type (occasionnels, fréquents, jeunes, ...) du réseau régional par modes

Indicateurs de résultat

Évolution des parts modales par mode

ACTION 8.5 : Acquérir des véhicules plus propres au service des transports régionaux et des entreprises de fret routier

Constat et enjeux

De nombreux matériels en exploitation sur le réseau régional routier et ferroviaire roulent au diesel et produisent de nombreuses particules fines nocives, rejettent des tonnes de CO₂ et de NO_x. Il convient d'améliorer la performance énergétique en acquérant des véhicules à faibles émissions lors du renouvellement de la flotte roulant au service de la Région et par ailleurs en favorisant les véhicules plus propres des entreprises de transport de fret routier.

Actions prévues

Objectif : diminuer l'empreinte carbone et maîtriser les consommations d'énergie fossile et électrique des matériels roulants routiers et ferroviaires

Les enjeux de demain, 7 axes de travail :

Sur la compétence transport de la Région :

1/ Poursuivre les investissements en matière de cars routiers (en exigeant progressivement des transporteurs et de la société publique locale « BFC Mobilités » les derniers standards européens parallèlement à la rationalisation des trajets et le développement de l'éco-conduite)

2/ Expérimenter la motorisation hydrogène dans le cadre des compétences transport de la Région avec un transporteur volontaire sur les territoires en fonction du retour d'expérience du projet ENRgHy

3/ Poursuivre l'accompagnement de SNCF dans ses engagements pour le climat et la transition énergétique visant une augmentation de 20% de la performance énergétique et une réduction de 25% des émissions de carbone d'ici 2025 en :

- Améliorant la performance énergétique du matériel roulant
- Améliorant les taux de remplissage
- Améliorant l'efficacité énergétique

Concernant l'énergie de traction, la SNCF s'engage à sortir du diesel dès 2035, en développant la mobilité électrique, en faisant circuler des trains hybrides dès 2020 et déployant des trains hydrogène dès 2022.

4/ Accompagner les partenaires sur les projets de recherche innovants

- Participer au financement du développement du TER Hybride (pour rouler en traction électrique sur des voies non électrifiées grâce à une batterie rechargeable disposant de l'autonomie suffisante)
- Acquérir des rames Hydrogène projet d'acquisition en cours d'étude pour des circulations TER projetées à partir de 2023/2024)
- Appuyer le cas échéant les programmes suivants
 - Régulation de la température par une pompe à chaleur
 - Climatiseur par cycle à air
 - Matériaux composites pour alléger le poids des trains.
- Installer des compteurs d'énergie et de consommation à bord des trains pour mesurer la consommation énergétique du matériel roulant
- Participer au financement de la recherche et de l'expérimentation de solutions innovantes pour réduire les émissions polluantes et la consommation d'énergie fossile dans le transport fluvial

5/ Renouveler le matériel roulant qui arrive en fin de vie-en privilégiant dans la mesure du possible du matériel hybride (électrique + batteries suffisamment autonomes sur sections non électrifiées et rechargeables) au détriment du matériel thermique

6/ Eviter autant que possible la circulation de trains diesel (X73500, XGC, BGC en traction diesel) sous caténaires.

A destination des entreprises de fret routier :

7/ Analyser le retour d'expériences de la motorisation bioGNV et accompagner en conséquence les transporteurs volontaires pour le passage au bioGNV

Direction pilote

Direction des Mobilités et des Infrastructures
Direction de l'Economie (pour le développement du bioGNV)

Etat d'avancement

1/ Investissements en matière de cars routiers :

Les cahiers des charges imposent un âge maximum de 8 ans et norme Euro V pour les véhicules de ligne régulière et de 15 ans et norme Euro III pour les véhicules de transport scolaire.

Il est également prévu de laisser la possibilité aux candidats lors des consultations de faire une offre variante portant sur des véhicules non 100% thermiques.

Les lignes régulières Seurre – Beaune et Saulieu – Beaune fonctionnent notamment avec deux véhicules électriques de petite capacité pour des services à la demande.

La ligne Besançon – Vesoul sera équipée des trois véhicules 100% électriques au plus tard en mars 2020.

2/ Expérimentation de la motorisation hydrogène :

La Région souhaite expérimenter la motorisation hydrogène parallèlement au développement d'une filière H2 décarbonée. L'utilisation de cette nouvelle motorisation à partir des trains utilisant de l'hydrogène embarqué comme combustible et rejetant de la vapeur d'eau est en cours d'analyse. Ces trains pourraient desservir les gares d'Auxerre-Saint Gervais, Corbigny, Avallon et Laroche-Migennes dans le cadre de leur circulation sur le réseau de voies non électrifiées et s'appuyer sur l'éco-système H2 de l'Auxerrois.

En référence à la délibération n°4-7 de la session des 27 et 28 juin 2019 relative à l'opportunité de constituer un micro-parc de rames à hydrogène, une extension de la circulation de ces trains à d'autres sections non électrifiées (point n°5 de la délibération) peut également s'envisager.

3/ Poursuivre l'accompagnement de SNCF dans ses engagements pour le climat et la transition énergétique visant une augmentation de 20% de la performance énergétique et une réduction de 25% des émissions de carbone d'ici 2025 et 5/ Renouveler le matériel roulant qui arrive en fin de vie

Le parc roulant de la Région Bourgogne Franche-Comté est constitué de 123 unités élémentaires réversibles (automoteurs et automotrices mono, tri et quadricaisse). En complément, son parc remorqué –en fin de vie- comprend 174 voitures Corail, 24 voitures V2N de grande capacité et 26 motrices (7 motrices 22200 R et 19 7200 R).

Le renouvellement du parc Corail est l'enjeu majeur identifié par la Région et 3 tranches de renouvellement ont été identifiées.

Les Régiolis réceptionnés en 2018 (7 rames) et début 2019 (2 rames) ainsi que ceux qui seront réceptionnés en 2020 (6 rames à venir) sont équipés de compteurs d'énergie et la consommation énergétique des rames vis-à-vis des parcours et arrêts pourra être mesurée. Sur 2019-2020, un investissement de 55 M€ pour les rames et de 5 M€ pour les ateliers de maintenance a été consenti.

16 nouveaux Régiolis-longs ont été commandés lors de la session du 29 mars 2019 dans le cadre du renouvellement des trains Corail longs parcours Paris/Dijon/Lyon. Ils disposeront d'un nouveau système d'échange de la chaleur dans les salles-voyageurs dans l'objectif d'améliorer le confort thermique pendant le voyage ainsi que réduire les coups thermiques. Ils représentent un investissement de 206,4M€ pour les rames, 4M€ pour les ateliers de maintenance de niveau 2 et environ 26M pour celle de niveau 3.

6/ Prohiber autant que possible la circulation de trains diesel (X73500, XGC) sous caténaires.

A destination des entreprises de fret routier :

7/ Le soutien de la motorisation GNV par la Région ne présente aucune garantie de l'origine renouvelable du carburant. Les services étudient la possibilité de ne soutenir que les projets présentant la garantie de l'origine renouvelable du GNV.

Moyens alloués

Budget alloués ponctuellement en fonction des programmes retenus.

Indicateurs de suivi

Motorisation du parc : 123 unités dont 53 à traction diesel, 32 à traction strictement électrique et

Indicateurs de résultat

38 à traction mixte (diesel et électrique 1500 V)
m3 de gasoil consommés par an
Tonnes d'Eq CO2 et de NOx émises par an
KWh consommés totaux et par Voyageur.km

Fréquentation / Baisse de la consommation en électricité et en gasoil/ km parcouru

ACTION 8.6 : Adapter les infrastructures de transport pour diminuer l’empreinte carbone, les émissions d’oxydes d’azote et de particules fines

<p>Constat et enjeu</p>	<p>Il subsiste de nombreuses voies ferrées non électrifiées sur le réseau ferroviaire Bourgogne Franche-Comté. La région poursuit ses actions d’amélioration du réseau. L’électrification de la ligne Auxerre-Laroche Migennes est ainsi programmée dans le CPER 2015-2020. La ligne Belfort-Delle, électrifiée, sera ouverte au service 2019. Des études ont été menées pour une électrification de la voie entre Chagny et Nevers dans le cadre de la VFCEA.</p> <p>En parallèle, un schéma de cohérence régional pour les bornes de charge au profit des véhicules électriques a été adopté en décembre 2015 sur le périmètre bourguignon afin d’accompagner le déploiement porté par les syndicats d’énergie départementaux. Des subventions ont été également allouées sur le territoire comtois.</p>
<p>Traduction opérationnelle</p>	<p>Les enjeux de demain, 6 axes de travail :</p> <p>1/ Poursuivre le développement des infrastructures fluviales (en particulier au profit du Technoport de Pagny et des ports de Chalon-sur-Saône et Mâcon sur la Saône, mais également le port de Gron sur l’Yonne), pour augmenter le fret par la voie fluviale, en intermodalité avec les voies ferrées et routières.</p> <p>2/ Accompagner la recherche et l’expérimentation de solutions innovantes pour réduire les émissions polluantes et la consommation d’énergie fossile dans le transport fluvial</p> <p>3/ Electrifier les lignes ferroviaires structurantes encore exploitées en mode thermique (Auxerre-Laroche, Chagny-Nevers), en visant deux objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Report modal de la route au fer en favorisant le transport public de voyageurs (Auxerre-Laroche : améliorer les relations directes avec Paris) et le fret ferroviaire (corridor fret européen) ○ Utilisation de l’électricité comme énergie de traction au détriment de l’énergie thermique <p>4/ Régénérer et favoriser les travaux de développement de lignes ferroviaires nécessaires au fret afin d’en améliorer les performances et éviter le report sur route (réseau capillaire)</p> <p>5/ Réouverture de la ligne ferroviaire Belfort-Delle pour améliorer l’offre en transport public sur le secteur et mieux relier la gare de Belfort-Montbéliard TGV au réseau ferroviaire classique.</p> <p>6/ Favoriser l’électromobilité en participant financièrement au déploiement de bornes de charge pour véhicules électriques.</p>
<p>Direction pilote</p>	<p>Direction des Mobilités et des Infrastructures</p>
<p>Etat d’avancement</p>	<p>La voie ferrée VFCEA (Voir Ferrée Centre Europe Atlantique), en Bourgogne le tronçon Chagny – Nevers d’une liaison transversale joignant l’axe Saône-Rhône au Centre, Sud-Ouest de la France, et la façade atlantique ; a fait l’objet d’un vote favorable au parlement européen en décembre 2018 et d’un soutien du gouvernement en vue de son inscription au sein du corridor européen numéro 4 prévue en 2021 lors de la révision des corridors, ce qui facilitera le moment venu le financement de sa modernisation et à terme de son électrification.</p> <p>Concernant les lignes capillaires fret, afin d’éviter la disparition de ces lignes ayant un trafic pérenne et de reporter leur trafic sur la route, la Région a cofinancé en novembre 2018 la modernisation de la ligne de Gray à Villers les Pots, disposant d’un trafic de céréales pérenne, la modernisation ayant lieu en 3 phases, première phase réalisé début 2019, les deux autres prévues en 2021 et 2022.</p> <p>Réouverture de la ligne Belfort-Delle a eu lieu en décembre 2018.</p> <p>Participation au projet d’autoroute ferroviaire de fret Nord-Sud à hauteur de Mâcon en facilitant la mise sur train de containers.</p> <p>Subventionnement pour aider à l’acquisition de véhicules électriques dédiés à l’autopartage.</p>
<p>Moyens alloués</p>	<p>Budgets alloués ponctuellement en fonction des programmes retenus et budgets de fonctionnement du technoport de Pagny en conservant les actuels moyens humains de gestion du syndicat mixte au sein de la DTI.</p>
<p>Indicateurs de suivi</p>	<p>Part du fret et taux d’utilisation des bornes de charge.</p>
<p>Indicateurs de résultat</p>	<p>Augmentation du fret ferroviaire et de la part des véhicules électriques.</p>

Orientation 9 : Accompagner les entreprises dans la transition écologique et énergétique et soutenir les filières en transition

Les besoins toujours plus conséquents de matières premières non renouvelables imposent de travailler sur l'efficacité de modèles de production plus écologiques, facteurs de productivité et d'innovation (développement de l'éco conception, éco innovation) et l'économie des ressources (économie circulaire, efficacité énergétique).

De plus, la société se mobilise davantage sur ces sujets et bouleverse de façon irrémédiable la demande des consommateurs, ce qui constitue un levier de repositionnement de l'économie qui peut constituer une opportunité pour nos industriels.

L'économie de demain reposera donc sur l'efficacité de l'utilisation des ressources, la diminution des impacts sur l'environnement tout en permettant le bien être des individus et le développement des activités économiques.

Le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation SRDEII 2017-2021, adopté par la Région Bourgogne Franche-Comté en décembre 2016 place la transition énergétique et écologique comme un enjeu fort : « La Transition Energétique et Ecologique engagée constitue à la fois un défi et des opportunités pour les acteurs économiques sur tous les secteurs d'activités qui devront intégrer les nouveaux paradigmes de l'économie circulaire, penser les matériaux de demain et améliorer leur efficacité énergétique.»

Dans le cadre de ce schéma, l'ADEME met à disposition ses capacités d'expertises et de conseil aux entreprises, relais, collectivités, pouvoirs publics pour permettre à chacun de progresser dans ses démarches et faire évoluer les dispositifs publics. Cette expertise est nourrie par le financement et l'encadrement de programmes de recherche, et par le soutien d'initiatives expérimentales.

L'enjeu conjoint pour l'ADEME et la Région dans le cadre de leur partenariat est de consolider les atouts industriels existants en dynamisant les filières traditionnelles, de favoriser l'émergence de leaders par l'éco-innovation et de stimuler le développement d'une économie de proximité par la valorisation des ressources des territoires et la concertation avec les politiques publiques locales.

Liste des actions :

- Action 9.1 : Soutenir les stratégies de croissance des entreprises par l'engagement dans la TEE
- Action 9.2 : Soutenir les filières historiques et émergentes
- Action 9.3 : Appuyer les leviers de compétitivité que sont l'éco-innovation et la RSE
- Action 9.4 : Clarifier le pilotage de la politique de transition énergétique et écologique aux entreprises
- Action 9.5: Promouvoir la performance industrielle et l'industrie du futur

Orientation 9 – Accompagner les entreprises dans la transition écologique et énergétique et soutenir les filières en transition

ACTION 9.1 : Soutenir les stratégies de croissance des entreprises par l'engagement dans la Transition Energétique et Ecologique

Constat et enjeux	<p>Afin d'inciter les entreprises à adopter un positionnement stratégique de moyen terme, l'aide publique régionale sera conditionnée à un projet de développement global, permettant d'aider l'entreprise à positionner son activité et ses compétences sur des marchés en croissance, et l'accompagnant dans ses démarches d'innovation, de développement à l'export, de prise en compte des enjeux environnementaux.</p> <p>Ce principe sera formalisé par la signature du "contrat de croissance" entre l'entreprise et la Région Bourgogne Franche Comté qui permettra de fournir des réponses adaptées à la stratégie de l'entreprise et l'accompagnera dans les moments clés de son parcours.</p> <p>Afin de favoriser la transition écologique et énergétique, une incitativité bonifiée des aides aux entreprises est introduite dans les dispositifs d'aide régionaux.</p> <p>Enfin, dans le cadre de la programmation 2014-2020, une priorité RSE est introduite pour l'instruction des dossiers bénéficiant de FEDER au titre de l'OT 3 sur le développement des PME.</p>
Actions prévues	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobiliser les règlements d'intervention des aides aux entreprises au service de la transition énergétique et écologique ▪ Appels à projets régionaux conjoints avec l'Ademe sur la Transition Energétique et Ecologique
Direction pilote	Direction de l'Economie
Etat d'engagement	<p>Dans l'ensemble de ces dispositifs d'aides aux entreprises, la Région a aidé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 19 entreprises ou acteurs de l'économie sociale et solidaire en 2018 (15 sous forme de subventions - montant de 826 276 € et 4 sous forme d'avances remboursables – montant de 329 146 €) • 14 entreprises ou acteurs de l'économie sociale et solidaire au 1^{er} semestre 2019 (12 sous forme de subventions - montant de 630 962 € et 2 sous forme d'avances remboursables – montant de 96 541 €) <p>Les actions en faveur de la transition énergétique et écologique sont très variées : investissements dans la maîtrise de l'énergie, la récupération de chaleur, valorisation de déchets, création d'une plateforme de produits bios et locaux, conception d'éco-produits...</p> <p>Elle a en outre aidé pour un montant de subventions de 292 018 € en 2018 et de 10 800 € en 2019 des transporteurs pour l'acquisition de matériels roulant au GNV. Une réflexion est en cours pour faire évoluer cette aide en intégrant la possibilité de ne soutenir que les projets présentant la garantie d'origine renouvelable du GNV (Cf. orientation 8.5).</p> <p>En 2018 et 2019, la Région et l'ADEME ont lancé des appels à projets sur l'économie circulaire. 2 sessions ont été organisées en 2018 qui ont permis d'aider 24 maîtres d'ouvrage (collectivités, entreprises, associations) sur des thématiques diverses (allongement de la durée d'usage, valorisation des déchets du BTP, valorisation et/ou recyclage...)</p> <p>Les subventions ADEME Région se sont élevées à 34 % du montant total des projets aidés</p> <p>En 2019, la 1^{ère} session de l'appel à projets a permis de rencontrer 32 porteurs de projets et le dépôt de 18 dossiers en cours d'instruction ADEME-Région.</p> <p>Dans le cadre de cet AAP, et en lien avec la Direction de l'environnement, à la fin de l'année plus de 50 opérations auront été soutenues qu'ils s'agissent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ d'écoconception de produits ou le développement de produits biosourcés ▪ de Plans d'Actions Economie Territoriaux dans le cadre de démarches territoriales, ▪ de démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale, ▪ de développement, d'aménagements de ressourceries/recycleries (Chauffailles, Toucy, Maïche Gray, Quingey Luxeuil...) ou de filière de réemploi et ou de déchetteries industrielles (Lons-leSaunier...) ▪ de préfiguration de réseau (réseau régional de ressourceries...) ▪ d'actions plus globales comme l'intégration de l'économie circulaire dans les formations (projets DIFEFCO porté par RUDOLOGIA ▪ de développement de consignes (projet J'aime mes Bouteilles) ou de travaux sur le vrac (Projet MobilWood).....
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de dossiers financés par le Conseil Régional ESS/TPE/PME en faveur de la TEE ▪ Nombre de projets collectés dans AAP régional
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Montants des investissements réalisés

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Economies générées
Moyens alloués	Réorientation à crédits constants (préciser les montants annuels)
Indicateurs de suivi	Nombre de projets Générateur BFC Nombre d'actions collectives filières Nombre d'accompagnements des réseaux CCIR et CRMA en TEE
Indicateurs de résultat	Complétude de la couverture territoriale des actions

**Orientation 9 – Accompagner les entreprises dans la transition écologique et énergétique
et soutenir les filières en transition**

ACTION 9.2 : Soutenir les filières historiques et émergentes

Constat et enjeux	<p>La question climatique reste parfois abstraite pour les acteurs économiques. Le sujet semble éloigné de leurs activités quotidiennes, à la fois en termes d'impacts, de leviers et de bénéfices à agir.</p> <p>Ce principe est formalisé dans une logique d'accompagnement global de l'entreprise qui permettra de fournir une réponse adaptée à sa stratégie et de l'accompagner dans tous les moments-clés de son développement au sein d'un parcours coordonné.</p>
Traduction opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dispositif Générateur Bourgogne-France-Comté (GBFC) - pour l'appui à la naissance de projets économiquement viables sur les territoires ▪ BFC pour l'appui à la naissance de projets économiquement viables sur les territoires, notamment sur les filières biosourcées (chanvre...) ▪ Dispositif Actions collectives pour des programmes de sensibilisation, d'accompagnement dans la durée des entreprises et d'écologie industrielle territoriale ▪ Dispositifs Actions collectives pour des programmes d'actions de transition écologique et énergétique de filières historiques et en émergence ▪ Emergence d'une filière hydrogène en région. BFC retenue à un appel à projets national Territoires exemplaires ▪ Renforcer les programmes de transition écologique et énergétique des filières ▪ Développer une offre régionale sur l'hydrogène
Direction pilote	Direction de l'Economie
Etat d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le GBFC : une ambition pour tous les EPCI de Bourgogne Franche-Comté <p>Le GBFC réunit 6 acteurs reconnus du développement territorial (Active 71, Clus'ter Jura, FDFR 89, France Active Bourgogne, France Active Franche-Comté et le Pôle d'Economie Solidaire 21), qui affichent une ambition commune : contribuer à créer localement de la valeur économique et sociale par un engagement de long terme aux côtés des élus, des associations, des entrepreneurs et des utilisateurs.</p> <p>Pour une dynamique créatrice d'activités dans les territoires, Le GBFC favorise la création d'une économie de proximité pérenne à partir de ressources à valoriser et de besoins non pourvus dans les territoires.</p> <p>Le GBFC a déjà accompagné 25 territoires sur toute la région Bourgogne-Franche-Comté, ce qui représente 27 projets aboutis ou en phase d'aboutissement, 1 885 acteurs locaux mis en mouvement et 23 emplois créés.</p> <p>La Région soutient le GBFC annuellement : 280 000 € en 2017, 310 000 € en 2018 et 460 000 € pour 2019 (ces sommes sont réparties sur les 6 opérateurs à chaque fois).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La Région apporte son soutien dans des actions collectives contribuant à développer des programmes de sensibilisation et d'accompagnement des entreprises dans la transition écologique et énergétique. <p>Sont notamment soutenus, conjointement par la Région et l'ADEME, les programmes Développement Durable des CMAI / CCI développés à l'échelle de la BFC. Ils s'inscrivent pleinement dans la stratégie de la politique régionale de Transition Ecologique et Energétique à destination des entreprises. Le réseau des consulaires représente d'ailleurs une « porte d'entrée » dans l'écosystème régional de la TEE à destination des entreprises (Cf. Action 9.4).</p> <p>Les axes forts des programmes (économie circulaire et transition énergétique) permettent : de soutenir la performance et la création de valeur des entreprises, d'améliorer la compétitivité des entreprises en réduisant leurs coûts grâce à de nouveaux outils (par exemple, TPE & PME gagnantes, EIT), de massifier les actions en s'appuyant sur un levier interne (implication de conseillers économiques sur certaines actions) et sur les partenaires territoriaux.</p> <p><u>Exemples d'actions menées par les CMAI BFC</u> : charte commerçants-artisans engagés, diagnostics flux : TPE-PME gagnantes sur tous les coûts, opération d'élimination des déchets dangereux, allongement de la durée d'usage avec le réseau "répar'acteurs"; mais également accompagnement à la maîtrise de l'énergie et sensibilisation des entreprises du bâtiment en</p>

	<p>lien avec des PTRE...</p> <p><u>Exemples d'actions menées par les CCI BFC</u> : réunions d'informations sur les économies d'énergie, la chaleur fatale, le management économie circulaire..., accompagnement des entreprises dans des visites énergie, aide à la réalisation d'un diagnostic énergétique, synergies inter-entreprises avec l'outil ACT'IF, charte commerçants artisans engagés, opération "Lean & Green" ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> La Région poursuit son soutien à l'animation des pôles de compétitivité et de clusters présents sur son territoire, mais également aux dynamiques collaboratives impulsées par les structures fédérant les entreprises des filières régionales. <p>Il faut noter que les enjeux de la transition énergétique et écologique sont de plus en plus présents dans les stratégies de ces structures, que ce soit pour des filières émergentes (comme l'hydrogène) ou des filières historiques.</p> <p>Les dynamiques des filières suivantes sont notamment accompagnées par la Région Bourgogne-Franche-Comté :</p> <p><u>Plastipolis</u> : Pour la phase IV, les grands enjeux nationaux et mondiaux actuels de la plasturgie donnent les orientations de la stratégie du pôle en matière de R&D pour 2019-2022. Celle-ci est axée sur trois piliers technologiques couvrant toute la chaîne de valeurs (les matériaux, les procédés et les produits) et deux dimensions transversales (l'usine numérique et la gestion efficace de la ressource).</p> <p>Les cinq domaines actions stratégiques (DAS) ainsi identifiés pour les quatre années à venir sont : 1- les matériaux polymères fonctionnels et composites / 2- les procédés avancés de production / 3- les produits intelligents / 4- la gestion efficace des ressources (TEE) / 5- l'usine numérique</p> <p>L'ensemble s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire répondant ainsi aux enjeux de la filière plasturgie et composites qui se dessinent pour les années à venir. Les marchés porteurs ciblés sont le transport, l'emballage et la santé.</p> <p>Exemples d'actions menées par Plastipolis : accompagnement de projets innovants intégrant des matériaux biosourcés (emballages alimentaires, verres de lunettes, ...) ; animation d'un club d'industriels "emballages et matériaux avancés" intégrant notamment la thématique matériaux biosourcés ; organisation en juillet 2018 du 1^{er} Congrès européen sur l'écoplasturgie : cet évènement sera reconduit en 2020 ...</p> <p><u>L'interprofession FIBOIS</u> : Elle a pour objet de développer la production, la mobilisation, la transformation et la promotion du bois de Bourgogne-Franche-Comté, tout en contribuant à la gestion durable des ressources naturelles renouvelables (Cf. Action 10.3 Développer les usages du bois matériau)</p> <p>Fibois organise le Palmarès de la construction bois régional visant à valoriser le matériaux bois et les savoir-faire des entreprises dans la construction et l'aménagement et meet en palce un Réseau Technique bois-construction pour accompagner les professionnels de la maîtrise dans l'utilisation du bois.</p> <p><u>Filière hydrogène</u> : la région, disposant d'atouts en termes de recherche et de présence de donneurs d'ordre industriels, a accentué depuis 2016 la structuration de la filière hydrogène, en particulier avec la labellisation "Territoire hydrogène " ; cela a notamment débouché sur le financement de démonstrateurs et d'équipements significatifs (ex projet Hyaunais, méthanisation/méthanation Power to gaz, projet Hyban, banc de test forte puissance).</p> <p>Ce maillage d'acteurs sur le territoire favorise l'implantation de nouvelles activités, comme le centre R&D de Faurecia avec 60 chercheurs dédiés aux réservoirs H2. La région présentera à l'AP du 15/11/2019 une feuille de route pour 2020-2030, visant à la fois à assurer l'appropriation de la technologie H2 par les territoires et le soutien aux projets visant à structurer la filière économique.</p> <p>La feuille de route h2 s'inscrit dans l'objectif stratégique de transition énergétique car elle privilégie l'utilisation de l'hydrogène vert et dans certains cas, bas carbone.</p> <p><u>CAP ECO Bâtiment et TP</u> : CAP ECO Bâtiment / 8 axes dont certains en lien avec la TEE (subir ou choisir les marchés de demain, travailler en réseau) + CAP ECO TP / Au vu des enjeux de la branche, celui-ci est décliné en actions opérationnelles autour de plusieurs axes stratégiques dont nouvelle offre de service des entreprises : innovante et durable.</p>
Moyens alloués	Réorientation à crédits constants (préciser les montants annuels)
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de projets Générateur BFC</p> <p>Nombre d'actions collectives filières</p> <p>Nombre d'accompagnements des réseaux CCIR et CRMA en TEE</p>
Indicateurs de résultat	Complétude de la couverture territoriale des actions

**Orientation 9 – Accompagner les entreprises dans la transition écologique et énergétique
et soutenir les filières en transition**

**ACTION 9.3 Appuyer les leviers de compétitivité et notamment l'éco-innovation et la
Responsabilité Sociétale des Entreprises**

Constat et enjeux	<p>L'éco-conception, l'éco innovation en plus de réduire les impacts environnementaux sont des moteurs de développement économique et permettent à la fois l'adaptation des produits et des services aux usages de demain, aux nouveaux matériaux et aux technologies innovantes.</p> <p>L'enjeu est de les accompagner dans cette mutation, en leur apportant de la méthode (éco conception), en les aidant à formuler, à préciser leur stratégie d'éco innovation, en les accompagnant à revoir complètement leur offre pouvant aller jusqu'à un changement de modèle économique (comme le passage à l'économie de la fonctionnalité).</p> <p>Les enjeux de la Rse imprègnent le schéma économique régional de manière transversale ainsi que le Cper qui donne une priorité à la Rse au travers des actions liées à l'efficacité énergétique et au développement des énergies renouvelables sur le volet « transition énergétique et écologique » (enveloppe de 76,16 M€).</p>
Traduction opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mission éco-innovation de l'agence économique régionale : soutien aux pré-diagnostics, audits et études de projets visant à développer des approches d'écoconception, de management, d'intégration de technologies propres, d'amélioration du bilan énergétique ou d'optimisation des flux de matière ▪ Actions de sensibilisation et de promotion des entreprises à la RSE ▪ Organisation de Trophées annuels RSE, Rally'nov et Eco-innovez ▪ Renforcement de la mission éco-innovation de l'AER avec fixation d'objectifs quantitatifs : 30 projets accompagnés par an en éco-innovation ▪ Lancement d'un appel à manifestations d'intérêt annuel conjoint avec l'ADEME pour drainer des projets sur le centre d'expertise de l'AER ▪ Structuration du réseau RSE régional, clarification de l'offre de services et élaboration d'un programme annuel d'actions ▪ Développement d'actions sur la biodiversité
Direction pilote	Direction de l'Economie
Etat d'avancement	<p><u>Eco-innovation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'ADEME et le Conseil Régional ont demandé à la mission éco-innovation de l'AER-BFC d'accompagner les entreprises dans leurs démarches d'éco-innovation (objectif de 100 visites annuelles dédiées à l'éco-conception/éco-innovation avec un taux de passage à l'action - lancement du projet, étude, élaboration d'une stratégie, ... de 30%). La mission a été renforcée début 2018 avec un poste supplémentaire (soit 2 ETP pour la BFC). <p>Entre le 1^{er} septembre 2017 et le 31 décembre 2018, 104 visites d'entreprises ou contacts avec porteurs de projets ont été réalisées, avec une répartition géographique sur l'intégralité de la région.</p> <p>A noter que 35 entreprises ont fait l'objet d'un financement d'éco-innovation et/ou d'un suivi technique approfondi lui permettant de capitaliser dessus.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'AMI éco-innovez a permis l'accompagnement de 19 entreprises dans leur projet éco-innovant. ▪ Pour promouvoir la thématique de l'éco-conception/l'éco-innovation à l'échelle de la région, des trophées régionaux d'éco-innovation sont organisés tous les 2 ans afin de valoriser les démarches régionales et ainsi détecter des projets d'entreprises. 15 entreprises et laboratoires, répartis sur l'ensemble du territoire avec les 8 départements de la grande Région représentés, ont candidaté aux Trophées Eco-Innovez 2018. <p>Les Lauréats des Trophées Eco-Innovez : Produit Eco-innovant : Plastigray / Service Eco-Innovant : Aqua Assainissement / Éco-technologie innovante : Metabsorber / Coup de cœur : Jardiforest</p> <p><u>Responsabilité Sociétale et Environnementale :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La politique RSE, engagée depuis près de 2 ans 1/2 ans, avec un réseau dynamique et structuré composé d'une vingtaine d'acteurs, implique un effort financier suffisant pour maintenir les actions initiées. La priorité est de poursuivre l'acculturation des entreprises à l'impact négatif de leurs activités sur la biodiversité, à la prise en compte de leurs parties

	<p>prenantes (salariés, partenaires...), à la conduite de changement dans leur gouvernance. La RSE est un préalable à toutes les politiques environnementales dont la TEE. Les changements de comportement dans les pratiques passent nécessairement par la gouvernance et la stratégie d'entreprise.</p> <p>La performance économique, environnementale et sociale des entreprises est une exigence de plus en plus forte des donneurs d'ordres. Les demandes d'information et les contacts se multiplient dans ce sens : des actions d'information sur les expertises RSE sont en cours de réalisation : filière IAA (présentation des expertises RSE le 17/05/2019 en lien avec Fqp et Mfq), France Clusters, France Chimie et d'autres actions de communication seront menées très prochainement : filière luxe, FRTP... Les besoins d'information sont de plus en plus prégnants au sein des entreprises et de leurs filières.</p> <p>La politique RSE est en parfaite adéquation avec les enjeux du plan de mandat : «Enjeu n°2 faire émerger un nouveau modèle de développement plus durable et plus équitable, Engagement n° 20 « protéger la biodiversité et devenir une région 0 déchets, orientation n° 4 « faire de la biodiversité une opportunité de développement économique et de création d'emplois » ; Engagement n° 28 « promouvoir la laïcité, lutter contre les discriminations et garantir l'égalité entre les femmes et les hommes ».</p> <p>Par ailleurs, les réformes en matière de droit social font émerger l'importance d'améliorer la prévention de la santé au travail qui reste insuffisante en France. Les moyens financiers sont largement consacrés à la réparation des accidents professionnels et peu à la prévention des risques physiques et psychosociaux. La réforme du dialogue social, prévue dans les ordonnances réformant le Code du travail en 2017 va se déployer dans les entreprises, le CET (comité social et économique ciblant les entreprises de + de 20 salariés va remplacer le Chsct ciblant les entreprises de + de 50 salariés).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En 2019, 8 programmes d'actions RSE sont financés par la Région BFC (ARACT dont l'évènement Rally'nov, FETE pour l'égalité femmes hommes, HALTE DISCRIMINATIONS, les Trophées RSE, FQP BFC, MFQ BFC actions RSE, MFQ BFC forum RSE et UNEA) pour un montant de subventions de 495 000 €. ▪ Une feuille de route RSE Etat / Région a été validée et a permis de fixer les objectifs stratégiques de la RSE : ① Faire de la RSE un levier de compétitivité pour les entreprises, un axe de performance économique et sociale ② Sensibiliser les entreprises à l'impact de leurs activités sur l'environnement, sur la biodiversité, sur leurs ressources internes et externes. <p>Le réseau RSE en Bourgogne-Franche-Comté a structuré une cartographie des acteurs et une offre de services RSE comportant plus de 80 expertises.</p> <p>Des objectifs opérationnels intégrant plusieurs indicateurs ainsi que des objectifs partenariaux ont reçu l'approbation des acteurs. Pour 2018, quelques chiffres clés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 736 entreprises sensibilisées (433 industries, 303 Ess / insertion), <ul style="list-style-type: none"> - 233 entreprises sensibilisées aux enjeux RSE et économiques - 480 entreprises sensibilisées aux enjeux sociaux - 23 entreprises sensibilisées aux enjeux biodiversité ○ 218 entreprises accompagnées (107 industries, 111 Ess-insertion), <ul style="list-style-type: none"> - 38 entreprises accompagnées aux enjeux RSE et économiques - 170 entreprises accompagnées aux enjeux sociaux - 10 entreprises accompagnées aux enjeux biodiversité ○ 145 entreprises suivies ou valorisées, ○ 16 entreprises primées (Trophées RSE, Rally'nov...), ○ 67 évènements sur les territoires, ○ Taux de satisfaction des évènements régionaux : 81 %
Moyens alloués	<p>Montée en puissance de la mission éco-innovation AER par co-financement Ademe-Région : financement d'un ETP supplémentaire</p> <p>Capitalisation sur les dispositifs existants avec recherche de montée en puissance</p>
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de projets accompagnés par an par l'AER en éco-innovation : 104 visites d'entreprises, 35 entreprises financées ou ayant fait l'objet d'un suivi technique approfondi</p> <p>Nombre d'actions RSE réalisées</p>
Indicateurs de résultat	<p>Nombre de projets réalisés par an en RSE : 736 entreprises sensibilisées, 218 accompagnées et 16 primées en 2018</p> <p>Passage à l'action suite sensibilisation RSE</p>

**Orientation 9 – Accompagner les entreprises dans la transition écologique et énergétique
et soutenir les filières en transition**

**ACTION 9.4 : Clarifier le pilotage de la politique Transition Energétique et Ecologique
aux entreprises**

Constat et enjeux	<p>La transition écologique énergétique est un sujet technique. Son réseau est constitué de spécialistes thématiques.</p> <p>L'enjeu est de réaffirmer le pilotage partagé sur cette politique entre Région et Ademe. Les objectifs stratégiques consistent faire de la TEE un moteur de compétitivité qui sous-tend économie de coûts ou gain de valeur ajoutée par l'innovation.</p> <p>Le second enjeu consiste à étendre cette politique au plus grand nombre.</p>
Traduction opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Clarification de l'offre de services régionale à destination des entreprises ▪ Clarification du rôle des acteurs sur le réseau TEE ▪ Mise en visibilité de cette politique Transition Energétique et Ecologique par plan de communication ▪ Animation bimestrielle du réseau Transition Energétique et Ecologique
Direction pilote	Direction de l'Economie
Etat d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La Région travaille en partenariat étroit avec l'ADEME sur la base d'une feuille de route Transition Ecologique et Energétique (TEE) dont l'ambition est de faire de la TEE un moteur de compétitivité pour les entreprises (en adéquation avec le SRDEII) et d'impliquer le plus grand nombre. <p>L'objectif est d'accompagner les entreprises à maîtriser leurs coûts (déchets, matières, énergie) et à gagner en valeur, en développant par exemple de nouveaux marchés « éco-innovants ».</p> <p>Pour ce faire, un Réseau de la Transition Ecologique et Economique (RT2E) a été réactivé en novembre 2017 à l'échelle de la BFC.</p> <p>Ce RT2E, animé et financé par l'ADEME et la Région BFC, est composé des conseillers en transition énergétique et écologique des CCI, CMAI ou encore de l'AER (mission éco-conception ou mission ENR et récupération de chaleur).</p> <p>Il accompagne les entreprises de la région quelle que soit leur taille et leur activité.</p> <p>En 2018, le RT2E a permis la sensibilisation de 2323 entreprises et l'accompagnement de 731 entreprises en Bourgogne-Franche-Comté.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un trombinoscope comportant toutes les coordonnées des membres du RT2E a été réalisé, ainsi qu'une offre de services TEE pour les entreprises de Bourgogne-Franche-Comté. <p>Le réseau offre à ce jour 38 services à destination des entreprises allant de la phase de questionnement jusqu'à la phase de « passage à l'acte » dans les domaines de la transition énergétique et de l'économie circulaire.</p> <p>Selon la taille, l'activité et le besoin de l'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ les conseillers environnement des CCI ou des CMAI ○ les conseillers de l'AER sur l'éco-conception / éco-innovation ○ le conseiller de l'AER sur les énergies renouvelables et la récupération de chaleur <p>sont en mesure de renseigner ou accompagner l'entreprise. Une complémentarité des interventions est possible entre les membres du RT2E.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Depuis mars 2019, l'offre est diffusée via différents réseaux (innovation, territoires en transition énergétique ADEME Région (DAT) DREAL, A3P ADEME ...). <p>L'ADEME et la Région organise une série de réunions départementales sur le dernier semestre 2019 et le premier semestre 2020 pour échanger entre les membres du RT2E et les agents des collectivités territoriales d'un même département (les agents des collectivités en charge du développement économique et les agents en charge des thématiques déchets & économie circulaire, transition énergétique & climatique ou toute démarche environnementale transversale). L'objectif étant d'arriver à une coopération pour accompagner les acteurs économiques de nos territoires vers une transition</p>

	<p>écologique et énergétique.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'année 2020 ciblera également les filières et les pôles de compétitivité pour continuer la diffusion de cette offre.
Moyens alloués	Réorientation à crédits constants
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de réunions réseau par an</p> <p>Nombre d'actions de communication</p>
Indicateurs de résultat	Taux d'augmentation des dossiers Transition Energétique et Ecologique financés Ademe-Région-Bpifrance-CDC

**Orientation 9 – Accompagner les entreprises dans la transition écologique et énergétique
et soutenir les filières en transition**

ACTION 9.5 : Promouvoir la performance industrielle et l'industrie du futur

Constat et enjeux	Le plan « usine du futur » a été lancée en 2015 par l'Etat. Les Régions sont responsables du déploiement du plan sur leur territoire. La Région Bourgogne Franche-Comté en inscrivant « La performance industrielle et l'Usine du Futur » dans les priorités de son SRDEII adopté fin 2016 a confirmé sa volonté d'accompagner les entreprises régionales vers une croissance génératrice d'emplois.
Actions prévues	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme d'actions « usine du futur » conduit avec les pôles de compétitivité, groupements et centres techniques régionaux ▪ Dispositifs Actions collectives pour des programmes d'action thématiques de transition écologique et énergétique de filières industrielles et en émergence ▪ Actions de communication (évènement et expositions) sur les programmes conduits ▪ Campagne de diagnostics ▪ Déploiement de nouvelles actions
Direction pilote	Direction de l'innovation et de l'économie
Etat d'avancement	Le plan usine du futur est une occasion de moderniser les usines et de gagner en compétitivité. Il répond à un besoin de flexibilité, de numérisation, d'efficacité énergétique et d'accélération de la transition énergétique et écologique.
Moyens alloués	Maintien des crédits alloués
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'actions collectives industrie 4.0 pour accélérer la transition énergétique et écologique ▪ Nombre d'entreprises diagnostiquées
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Passage à l'action des entreprises

Orientation 10 : Développer une économie biosourcée

Orientation 10– Développer une économie biosourcée

ACTION 10.1 : Elaborer le Schéma Régional Biomasse											
Constat et enjeux	La transition énergétique passe par une augmentation de la production d'énergie renouvelable. Du fait du caractère agricole et forestier de son territoire, le développement d'énergies renouvelables issues de la biomasse représente un véritable enjeu pour la Région Bourgogne-Franche-Comté.										
Contexte réglementaire	<p>La loi pour la transition énergétique et la croissance verte du 17 août 2015 introduit dans son article 197 la réalisation d'un schéma régional biomasse élaboré conjointement par l'Etat et la Région. Le décret n°2016-1134 du 19 août 2016 est venu en préciser le contenu et les attentes.</p> <p>Dans un contexte où la participation de la biomasse à l'atteinte des objectifs de développement des énergies renouvelables fixés pour la France à l'horizon 2030 est importante (notamment en ce qui concerne leur part dans la consommation finale de chaleur, fixée à 38 % et celle d'une part de 10% de biogaz dans la consommation de gaz), ce schéma vise à améliorer sa mobilisation dans le respect des usages concurrents et de l'environnement.</p> <p>« Il détermine</p>										
Objectif	Sur la base d'un rapport (état des lieux), l'objectif est de définir des objectifs quantitatifs de développement de la mobilisation des ressources de biomasse susceptibles d'avoir un usage énergétique.										
Actions prévues	<p>Elaboration du Schéma Régional Biomasse, document qui doit « déterminer les orientations et actions à mettre en œuvre à l'échelle régionale ou infra-régionale pour favoriser le développement des filières de production et de valorisation de la biomasse susceptible d'avoir un usage énergétique, en veillant au respect de la multifonctionnalité des espaces naturels, notamment les espaces agricoles et forestiers. »</p> <p>Ce schéma a ainsi vocation à s'intéresser aux différentes formes de biomasse présentes en Bourgogne-Franche-Comté, qu'elles soient d'origine forestière, agricole ou issues des déchets.</p>										
Direction pilote	Direction de l'Environnement										
Etat d'avancement	<p>L'élaboration du Schéma Régional Biomasse de Bourgogne Franche Comté a mobilisé un comité regroupant les élus régionaux en charge des sujets concernés, les services de l'Etat, les responsables professionnels des secteurs agricole et forestier, des déchets, les associations de protection de l'environnement.</p> <p>L'autorité environnementale a rendu un avis le 11 juillet 2019 sur le projet du Schéma Régional Biomasse et la concertation publique préalable à son adoption a eu lieu à l'automne.</p> <p>Le gisement de la biomasse mobilisable pour le bois énergie et pour le gaz renouvelable a été fixé par le Schéma Régional Biomasse après concertation des professionnels de la filière bois, des professionnels agricoles et des associations environnementales. Le potentiel a été déterminé en tenant compte de la hiérarchie des usages et en prenant en compte les impacts environnementaux. Le potentiel valorisable à des fins énergétiques après concertation est inférieur à celui recensé dans la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse, notamment en ce qui concerne les effluents agricoles et le menu bois, et l'exploitation des CIVEs, pour lesquels les acteurs en présence ont préféré un usage modéré.</p> <p>Le potentiel de valorisation à des fins énergétiques est estimé à :</p> <table border="1" data-bbox="624 1662 1369 1711"> <thead> <tr> <th>Horizon</th> <th>2018</th> <th>2023</th> <th>2026</th> <th>2030</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Total en GWh PCI</td> <td>8 700</td> <td>11 400</td> <td>13 150</td> <td>15 330</td> </tr> </tbody> </table> <p>Evolution prévue du potentiel biomasse total</p> <p>Dans cette production, la part de la ressource forestière représente la part majoritaire (de 65 à 74 % suivant les années considérées), celle issue de l'agriculture de 24 % à 32% et celle issue des déchets de 6 à 10,5 %.</p> <p>Pour mémoire, les besoins actuels régionaux de chaleur s'élèvent à environ 45 300 GWh (valeur 2014). La loi TECV a fixé comme objectif une réduction de 50 % de la consommation énergétique finale en 2050, et une part de 38 % de chaleur renouvelable en 2030. En première approximation, cela se traduirait par une consommation de chaleur à l'horizon 2050 d'environ 22 600 GWh, avec l'objectif intermédiaire de 35 600 GWh en 2030, et une production souhaitée à partir d'énergies renouvelables de 13 500 GWh en 2030. Les objectifs nationaux seraient donc atteints, sous réserve que les objectifs de sobriété et d'efficacité énergétiques aient été atteints.</p>	Horizon	2018	2023	2026	2030	Total en GWh PCI	8 700	11 400	13 150	15 330
Horizon	2018	2023	2026	2030							
Total en GWh PCI	8 700	11 400	13 150	15 330							

Moyens alloués	Moyens constants
Indicateurs de suivi	Approbation du Schéma, réunions annuelles de suivi
Indicateurs de résultat	Production énergétique issue de la biomasse en GWh L'objectif cible de valorisation supplémentaire inscrit dans le Schéma Régional Biomasse est de 2436 GWh en 2023 et 5345 GWh en 2030

ACTION 10.2 : Développer les filières biosourcées

Constat et enjeux	Le développement de filières biosourcées doit permettre de diversifier les sources de revenus agricoles en recherchant des produits à haute valeur ajoutée, en complément des produits alimentaires. Les filières agricoles constituent un enjeu-clé pour la mise en œuvre d'une économie bas carbone.
Actions prévues	<p>De nombreux exemples montrent les initiatives individuelles et collectives : produit Eco innovant mono bloc béton de chanvre par l'entreprise Vieille matériaux, Fibois qui développe un réseau technique bois-construction pour sensibiliser et former les équipes de maîtrise d'œuvre à l'utilisation du bois local et valorise les exemples et bonnes pratiques dans la mise en œuvre du matériau bois, valorise l'étude de faisabilité de matériaux composites recyclables à partir de déchets matières plastiques et composites (projet labellisé Pôle Véhicule du Futur), Cluster Rénovation et Eco-Constructions Innovantes et biosourcées, qui vise à développer les technologies et l'innovation permettant un accroissement de l'utilisation des solutions bio-sourcées en rénovation et en construction neuve...</p> <p>Actions prévues :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre l'appui au développement des biosourcés dans le secteur du bâtiment ▪ Identifier et mettre en œuvre les effets de leviers pour développer les filières biosourcées (programmes de rénovation énergétique, sensibilisation des donneurs d'ordre publics et privés....) ▪ Réaliser un état des lieux : identifier les potentialités et évaluer les conditions de développement des filières biosourcées
Direction pilote	Direction de l'Economie (Aval) et Direction de l'Agriculture et de la Forêt (Amont)
Etat d'avancement	<p>En dehors des actions visées au 10.3 qui visent à développer l'usage du bois matériau, les actions pour développer les filières n'ont pas encore été engagées.</p> <p>Une feuille de route régionale sur la mobilisation des matériaux biosourcés dans le bâtiment a été initiée par la DREAL et est en cours de finalisation avec la DREAL et l'ADEME. Elle devrait déboucher sur un premier plan d'actions qui sera présenté à la fin de l'année. Elle présentera 2 volets : la construction ; les autres secteurs (emballages, automobile, travaux publics, alimentation, cosmétiques, santé..), ainsi que le cadre de gouvernance régionale. Ce travail préfigure une stratégie plus large sur la bio économie. Les projets de clusters restent à un stade de préfiguration à ce stade.</p> <p>L'état des lieux initialement envisagé fera l'objet d'une commande auprès de l'AER à la fin de l'année 2019 pour réalisation 2020.</p> <p>La réussite de cette action transversale est conditionnée à la mise en place d'une gouvernance et d'une organisation appropriée (Direction pilote au sein du Conseil régional, animation régionale de la thématique avec les différents partenaires) et à des moyens dédiés.</p>
Moyens alloués	Pour l'amont : projet potentiellement éligible au titre du RI « Filières, transfert de connaissances, conseils » et aux aides individuelles du Programme de Développement Rural
Indicateurs de résultat	Réalisation de l'état des lieux : prévu en 2020 Nb de filières « locales » développées : -

ACTION 10.3 : Développer les usages du bois matériau

Constat et enjeux

La forêt et le bois constituent un stock de carbone très important en Bourgogne Franche Comté. Elle joue par ailleurs un rôle prépondérant dans l'économie régionale. Une gestion durable de la forêt, qui anticipe les impacts du changement climatique répond donc à la fois aux enjeux de développement de la filière bois mais garantit également de maintenir, voire d'augmenter à l'horizon 2050 les quantités de carbone absorbées annuellement. Cette gestion doit s'accompagner de la structuration de la filière afin de pérenniser les débouchés locaux et d'accroître la quantité de carbone stockée dans les produits bois, tout en veillant à l'équilibre des usages. Le bois constitue donc un « puits de carbone » : dans le cadre d'une gestion durable des forêts, il stocke le CO2 durant toute sa période d'utilisation et fin de vie, sa valorisation en ressource énergétique ou son réemploi font du bois une excellente réponse aux enjeux environnementaux. Valoriser le bois local en développant les usages du bois matériau constitue un axe stratégique de la stratégie opérationnelle de transition énergétique.

Actions prévues

- Développer la valorisation du bois d'œuvre et promouvoir les produits bois notamment dans l'habitat et les travaux publics
- Sensibiliser et former les équipes de maîtrise d'œuvre (architectes, bureaux d'études...) à l'utilisation du bois :
 - Développer les outils d'aides à la décision des CCTP
 - Renforcer le réseau des prescripteurs bois au sein des interprofessions
 - Créer du lien entre acteurs de la construction, de l'aménagement intérieur et extérieur
- Favoriser le bois dans l'achat public
 - S'appuyer sur les retours d'expériences pour promouvoir le bois local (ex : 100 constructions publiques en bois local)
 - Diffuser l'information via les territoires
- Développer toutes les utilisations du bois :
 - Ecrire un/des argumentaires (bois construction, bois énergie, aménagement...) pour préconiser le bois (coût, durabilité, ACV, impact environnemental...)
 - Créer des supports de communication mettant en avant les réalisations régionales exemplaires
- Valoriser les produits et les savoir-faire locaux :
 - Créer une/des plateformes dématérialisées pour présenter les produits bois et les savoir-faire régionaux
- Lever les freins à l'utilisation du bois :
 - S'appuyer sur les expériences locales pour présenter les produits bois et les savoir-faire régionaux

Direction pilote

Direction de l'Agriculture et de la Forêt

Etat d'avancement

- Pour promouvoir l'usage du bois matériau, la Région s'appuie sur l'interprofession régionale Fibois qui a notamment mis en œuvre :
 - Le lancement de l'appel à projets « Franchement Bois » destiné à promouvoir l'utilisation du matériau bois sous toutes ses formes et tous ses usages et à valoriser les maîtres d'ouvrage, architectes et entreprises régionales.
 - L'organisation du Mois du Bois Construction Aménagement et Energie en Bourgogne Franche Comté à destination du grand public
- Par ailleurs, elle a soutenu deux événements majeurs en 2018 à destination des professionnels et du grand public : le Forum Bios Construction de Dijon et la foire forestière EUROFOREST à Saint-Bonnet-de-Joux
- Enfin, elle a soutenu le Parc Naturel Régional du Morvan dans l'élaboration d'un guide pratique pour les collectivités sur la manière de conduire dès la conception du projet l'intégration du bois dans la construction et la promotion de l'usage de la « Box-Bois » (plateforme de services en ligne) auprès des entreprises du territoire
- Au niveau des règlements d'intervention spécifiques au bois, le RI Construction de bâtiments en bois en BFC a soutenu la construction de 3 bâtiments publics exemplaires en bois (Communes des Gras (25), de Chamblay (39) et Anost).
- La Direction de la Transition Energétique mène une promotion sur les matériaux biosourcés. Cette action sur un périmètre plus large que le bois débouche fréquemment sur la mise en

<p style="text-align: center;">-</p> <p>Indicateurs de résultat</p>	<p>oeuvre de bois matériau.</p> <p>Le RI Effilogis constructions BEPOS a intégré des critères de matériaux biosourcés (niveau 3 du label d'Etat "bâtiment biosourcé") et soutient environ 20 projets exemplaires par an.</p> <p>Les RI Effilogis rénovations BBC pour les "Bailleurs sociaux" (80 projets par an) et "Collectivités" (80 projets par an) intègrent également des critères de matériaux biosourcés en obligations et bonifications d'aides. Il n'est pas possible d'en mesurer précisément l'impact, mais l'animation menée en partenariat avec le réseau des conseillers en énergie partagés débouche sur un changement de pratique des collectivités accompagnées.</p> <p>Cette animation doit être développée avec l'USH pour un changement de culture des bailleurs sociaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'analyse des critères dans les marchés de la Région n'a pu être réalisée.
	<p>Nb de RI intégrant l'utilisation du bois : 2 Nb de marchés passés intégrant l'usage du bois matériau : non renseigné</p>
	<p>Nb de bâtiments et volume de bois utilisé dans les bâtiments SRDEII, Contrat forêt-bois, Plan Régional Bâtiment Durable (dont RI Effilogis) RI Bâtiments Bois RI Effilogis : Utilisation du bois et autres matériaux biosourcés en isolation thermiques par l'extérieure (ITE) pour la rénovation énergétique performante</p>

Orientation 11 : Valoriser les potentiels agricoles et forestiers (matériaux biosourcés et énergies renouvelables)

Complexes et transversaux, les enjeux liés à l'énergie, aux gaz à effet de serre et au changement climatique interpellent de plus en plus les professionnels de l'agriculture et de la filière bois qui prennent conscience de la nécessité d'agir à leur échelle.

La maîtrise de l'énergie et des intrants représentent un levier de compétitivité des exploitations agricoles et forestières, de même que le développement des matériaux biosourcés. Le développement d'une économie bas carbone passe notamment par la substitution de matériaux carbonés par des matériaux biosourcés.

Face à ces défis, la Région souhaite associer les acteurs agricoles et forestiers afin qu'ils soient pleinement partie prenantes de la transition énergétique et qu'ils puissent valoriser le potentiel agricole et forestier régional.

Parallèlement, la Région entend promouvoir une agriculture ancrée dans les territoires et soucieuse de son environnement. Cette orientation est sous-tendue par la demande accrue des consommateurs qui souhaitent à la fois une agriculture de qualité et conserver une agriculture paysanne proche de chez eux, respectueuse de l'environnement.

Enfin, l'agriculture et la sylviculture sont particulièrement impactées par les effets du réchauffement climatique et par la raréfaction des ressources en eau. Il convient de favoriser les actions d'adaptation au changement climatique de ces filières, l'adaptation étant une condition de leur durabilité.

Liste des actions :

- Action 11.1 : Accompagner les exploitations vers une évolution des pratiques
- Action 11.2 : Ancrer les projets de développement agricole dans les territoires et développer les circuits économiques de proximité des produits agricoles et du bois

ACTION 11.1 : Accompagner les exploitations agricoles vers une évolution des pratiques

<p>Constat et enjeux</p>	<p>Les exploitations agricoles doivent se tourner vers l'agro-écologie : la stratégie nationale bas carbone a fixé des objectifs ambitieux : diminution d'un quart des intrants azotés en 2035 à production constante, extension de l'agriculture biologique à 25 % de la surface agricole utile, déploiement de la méthanisation à hauteur de 30 % des déjections animales...</p> <p>La maîtrise de l'énergie et des intrants représentent un levier de compétitivité des exploitations agricoles. Par ailleurs, la lutte contre le réchauffement climatique est devenue une priorité nationale et régionale et une part non négligeable des émissions de GES de l'agriculture peut être évitée par l'instauration de nouvelles pratiques agricoles en culture ou en élevage.</p> <p>Si certaines de ces pratiques font encore l'objet d'expérimentation et d'évaluation pour montrer qu'elles permettent réellement une diminution de l'impact air climat énergie, d'autres ont déjà prouvé leur impact bénéfique. Pour autant, elles ne sont appliquées que dans une minorité d'exploitations. Les travaux et expérimentations menés gagneraient à être plus largement diffusés afin de généraliser ces pratiques, dont celle de l'agriculture biologique et de pouvoir prendre en compte les aspirations de la société. Enfin il est nécessaire de faire monter en compétences les jeunes générations sur ces sujets.</p>
<p>Actions prévues</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre la maîtrise de l'énergie et la réduction des intrants dans les exploitations agricoles ▪ Accompagner les agriculteurs dans leurs changements de pratiques par la fourniture de service de conseils ▪ Elaborer et diffuser de nouvelles références techniques et économiques pour favoriser les bonnes pratiques agricoles dans le cadre de la triple performance ▪ Poursuivre et développer les actions de soutien à l'agriculture biologique. ▪ Contribuer à l'élaboration d'un Plan protéines végétales régionales. ▪ Travailler en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture sur les référentiels de formations ou des actions de sensibilisation dans les lycées agricoles.
<p>Direction pilote</p>	<p>Direction de l'Agriculture et de la Forêt</p>
<p>Etat d'avancement</p>	<p>Plusieurs mesures des PDR de Bourgogne et de Franche-Comté cofinancées par la Région constituent les outils principaux d'action de la Région en réponse aux enjeux de réduction des intrants ou d'évolution vers des pratiques nouvelles.</p> <p>Lorsque certaines de ces mesures n'étaient ouvertes que dans un seul des deux PDR, la Région a décidé de financer des actions similaires dans l'autre ancienne région en mobilisant ses seuls crédits.</p> <p>Simultanément, dans le cadre des contrats de filière ou plus globalement les soutiens aux actions collectives (hors PDR), une démarche similaire a été engagée.</p> <p>Les principaux dispositifs ou mesures concernés étant l'aide au conseil et l'aide aux actions innovation-coopération, cette démultiplication a permis de favoriser la cohérence des soutiens de la région notamment en réponse aux enjeux agro-écologiques.</p> <p>2018 a été la première année de mise en œuvre de cette convergence qui n'a toutefois pas visé spécifiquement les objectifs de cette seule fiche.</p> <p>Par ailleurs, ces objectifs étant le plus souvent intégrés dans le cadre d'actions plus globales, la comptabilisation de leur mise en œuvre reste aléatoire. L'évaluation du PRDA et des contrats en phase de démarrage devrait permettre de disposer à terme de données plus précises.</p> <p>La mesure dédiée aux conseils a permis de soutenir la réalisation de plus de 1 600 conseils.</p> <p>Simultanément, en 2017, la Région a initié en partenariat avec la profession, la réalisation d'audits au sein des exploitations volontaires visant à identifier des objectifs stratégiques de développement – adaptation. En 2018, 260 audits ont été financés.</p> <p>Le soutien à l'agriculture biologique :</p> <p>L'année 2018 a été l'année de préparation d'une convention pluriannuelle entre les différents acteurs interprofessionnels du conseil en agriculture bio : Biobourgogne, Interbio et réseau des chambres pour parvenir à une mise en cohérence et une meilleure complémentarité de leurs actions sur le territoire régional. Ce contrat a été adopté à la CP du 5 juillet 2019.</p> <p>Il intégrera prioritairement le conseil technique aux agriculteurs en conversion, la structuration de nouvelles filières de production – transformation – commercialisation en région ainsi que la promotion de l'agriculture bio. Le budget dédié à ces actions aura été de près de 700 000 € en 2018.</p>

	<p>D'autres appuis ont été mis en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 214 exploitants ont bénéficié d'une aide à la certification - Une dotation exceptionnelle de 500 000 € a été votée pour permettre de maintenir provisoirement au bénéfice des exploitations bio les plus fragiles, les aides au maintien que l'Etat ne mobilise plus. <p>Le programme PSDR national qui vise au développement de la production de protéagineux fait l'objet d'une déclinaison régionale définie dans une convention triennale en cours conclue par la Région. En 2017 et 2018, il permet notamment d'évaluer les potentiels et conditions de développement ainsi que les pratiques dédiées à adopter pour leur mise en œuvre en Bourgogne-Franche-Comté notamment par les exploitations en polyculture-élevage. Les actions de diffusion puis de transfert sont en cours de définition.</p>
Moyens alloués	<p>RI Aides aux investissements en faveur d'alternatives pour la réduction d'intrants Cofinancement des mesures M2 (conseil) et M 16 (innovation – coopération) du PDR de Bourgogne ainsi que leur reproduction pour la Franche-Comté. Aides aux audits d'exploitation Programme de la convention régionale bio Programme PSDR porté par le réseau INRA</p>
Indicateurs de suivi	<p>Nb conseils financés : 5860 + audits : 498 Agriculteurs bio accompagnés techniquement en actions collectives ou individuelles : 1200</p>
Indicateurs de résultat	<p>Nb certifications bio financées : 562 Part de surfaces exploitées en bio : 2345 exploitants (160 000 ha) = 6,3 % SAU</p>

ACTION 11.2 : Ancrer les projets de développement agricole dans les territoires et développer les circuits économiques de proximité des produits agricoles et du bois

<p>Constat et enjeux</p>	<p>Les circuits alimentaires de proximité sont aujourd'hui en phase avec des demandes sociales nouvelles : accession à des produits alimentaires locaux et de qualité, volonté de bénéficier d'un cadre de vie agréable et d'espaces de nature et de loisirs, nécessité de recréer du lien social entre ville et campagne. La Région souhaite poursuivre les actions et renforcer les actions dans ce domaine, notamment en développant les systèmes alimentaires locaux, qui permettent de diversifier les sources de revenus des ménages agricoles et de répondre aux attentes des clientèles permanentes et touristiques des espaces ruraux. La Région s'est engagée par ailleurs à mettre en place au moins 50% de produits locaux dans les lycées dont 20% issus de l'agriculture biologique. Enfin, les travaux de recherche sur les nouveaux procédés permettant de développer les débouchés du bois local ainsi que l'utilisation du bios local seront encouragés.</p>
<p>Actions prévues</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser le regroupement de l'offre alimentaire des exploitations agricoles ▪ Poursuivre les aides individuelles et collectives à la vente directe et à la transformation à la ferme ▪ Accompagner les projets territoriaux et organiser l'accès à l'information et l'ingénierie utiles à la structuration des projets ▪ Développer l'utilisation du guide bois local : base de données fournisseurs, exemple de cahier des charges (critère carbone), mode d'emploi pour l'optimisation de la matière première (achat de bois bord de route ou délivrance de bois par une collectivité propriétaire de forêts)... <p>Dans le cadre de l'action 1.11 : Relocaliser les achats de denrées alimentaires locales et bio dans les restaurations collectives des lycées</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification de l'offre disponible en produits alimentaires locaux et bio qui pourraient alimenter la restauration collective ▪ Structuration des filières agricoles
<p>Direction pilote</p>	<p>Direction de l'Agriculture et de la Forêt</p>
<p>Etat d'avancement</p>	<p>En 2018, la Région a initié un plan d'actions structuré autour de 2 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • dans le cadre d'un appel à projets, accompagnement au niveau ingénierie des initiatives portées par les collectivités locales en matière d'alimentation de proximité. En 2018, 13 projets ont été retenus. Le retour favorable, exprimé par les collectivités et leurs partenaires locaux, a incité la région à reconduire en 2019 l'appel à projets. Pour cette édition (demandes déposées en cours d'instruction), le critère mode de production prenant en compte l'adaptation au changement climatique a été rajouté à la grille de sélection. • lancement d'une étude de préfiguration visant à analyser l'opportunité de mettre en place un centre de ressources « alimentation de proximité » régional visant à faciliter l'émergence et la structuration des démarches locales par un appui à l'ingénierie et la mise en relation des producteurs et des consommateurs. Si l'étude suit toujours son cours, la phase de diagnostic a permis notamment de mettre en avant la volonté des EPCI d'encourager des modes de production plus sains et respectueux de l'environnement.
<p>Indicateurs de résultat</p>	<p>13 projets « Alimentation de proximité » financés en 2018</p>

Orientation 12 : S'adapter au changement climatique

En matière de lutte contre le changement climatique et d'adaptation aux évolutions du climat, les secteurs agricoles et sylvicoles sont stratégiques et doivent donc faire l'objet d'une attention particulière. Ces secteurs sont en premier lieu particulièrement vulnérables aux changements climatiques. Mais ils sont également des sources importantes de stockage du carbone (dans les sols et les forêts) et potentiellement source d'énergie renouvelable (biomasse).

Les objectifs poursuivis dans cette orientation sont donc d'une part d'anticiper l'adaptation des cultures et des pratiques sylvicoles au futur choc des évolutions climatiques, et d'autre part de saisir les opportunités induites par leur meilleure prise en compte.

Liste des actions :

Action 12.1 : Anticiper les effets du changement climatique et réduire la vulnérabilité des exploitations agricoles, viticoles et des filières

Action 12.2 : Anticiper les changements climatiques dans la gestion forestière

ACTION 12.1 : Anticiper les effets du changement climatique et réduire la vulnérabilité des exploitations agricoles, viticoles et des filières

Constat et enjeux	<p>L'évolution des connaissances sur le climat et l'analyse des données passées permettent d'envisager les impacts probables du réchauffement climatique en cours sur les activités agricoles et forestières. Une hausse des températures et une modification du régime des pluies seraient attendues avec un peu plus de précipitations de janvier à avril et surtout un déficit hydrique de mai à décembre, impactant fortement les productions agricoles et forestières. ne chose est sûre : tous les usages économiques vont être impactés par la hausse des températures et le manque d'eau. Car l'évapotranspiration va être plus importante dans les périodes les plus chaudes, ce qui va limiter la disponibilité de la ressource en eaux de surface. La gestion de l'eau va donc devenir un enjeu majeur.</p> <p>Le changement climatique va produire ses effets sur toutes les productions, les cultures pérennes comme la vigne, mais aussi les céréales et les autres cultures. Ainsi, les modifications des conditions de pousse de l'herbe vont nécessiter une nouvelle gestion du pâturage et des stocks. A tous les niveaux des filières et sur le terrain, dans chaque exploitation, il va falloir construire des stratégies d'adaptation.</p>
Actions prévues	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Caractériser les risques climatiques notamment ceux du gel sur la vigne et la production de fruits et envisager des évolutions des pratiques et/ou moyens de protection ▪ Favoriser le développement d'une génétique adaptée en contribuant à la durabilité des modes de production ▪ Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles : stockage de fourrages en zone de montagne ou sous certaines conditions (séchage obligatoire) ▪ Diffusion de connaissance pour prévenir et anticiper les effets du changement climatiques sur les cultures <p>Actions à développer</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse précise des besoins en eau et prévention des conflits d'usage ▪ Favoriser le développement d'une génétique adaptée en contribuant à la durabilité des modes de production ▪ Diffusion de connaissance pour prévenir et anticiper les effets du changement climatiques sur les cultures ▪ Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCEA) : stockage de fourrages à développer dans d'autres zones (piémont / plaine)
Direction pilote	Direction de l'Agriculture et de la Forêt
Etat d'avancement	<p>En Octobre 2018, confrontés à une sécheresse exceptionnelle particulièrement impactante pour l'agriculture régionale, la Région et les Départements ont décidé en concertation avec la profession agricole de mettre en place un programme régional exceptionnel doté de 10 M€. Il est constitué de deux volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le premier mis en oeuvre par la Région permet d'attribuer des aides à la trésorerie aux éleveurs les plus touchés. La dotation de 5 M€ ainsi mobilisée aura permis d'aider près de 8 000 agriculteurs. - Le second également doté de 5 M€ permettra d'abonder en 2019 et 2020 les Plans de compétitivité et d'adaptation des exploitations (PCEA) de Bourgogne et de Franche-Comté pour le financement d'investissements d'adaptation au changement climatique (stockage de fourrage notamment). Les financeurs en sont les Départements, le FEADER et la Région. <p>La région a décidé de caractériser les risques d'exposition des cultures et de la viticulture au risque de gel tardif sur l'ensemble du territoire ainsi que d'évaluer l'efficacité et la faisabilité des différents dispositifs de protection existants.</p>
Indicateurs de suivi	<p>Nb agriculteurs bénéficiaires d'une aide sécheresse : 8 000 Nombre d'agriculteurs d'élevage ayant obtenu une aide dans le cadre du PCEA (stockage de fourrage) : voir bilan 2019</p>

ACTION 12.2 : Anticiper les changements climatiques dans la gestion forestière

Constat et enjeux	<p>La forêt est particulièrement sensible aux effets du changement climatique, qui doivent être observés et pris en compte dès aujourd'hui compte tenu de la longueur des cycles forestiers.</p> <p>L'impact du changement climatique sur la productivité des forêts françaises se manifesterait donc en deux temps (ONERC, 2009) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans un futur proche (jusqu'à 2030 ou 2050 selon le scénario), l'impact des évolutions graduelles du climat sur la production de bois serait plutôt positif <p>Néanmoins, les événements extrêmes tels que sécheresses, canicules et incendies pourront fortement atténuer les effets positifs au niveau national.</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans un futur lointain, les effets seront clairement négatifs avec une modification des aires de répartition des essences, et des forêts vraisemblablement moins productives et exposées à une répétition d'événements défavorables tels que les sécheresses, les canicules et le développement de pathogènes. On pourrait voir une augmentation du risque d'incendies.
Actions prévues	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revoir les catalogues de stations forestières, identifier les couples essences/stations à risque, mieux estimer la réserve utile ▪ Adapter la sylviculture : sylviculture économe en eau, plantations sous abri, mélanges d'essences, meilleure gestion des dépérissements ▪ Expérimenter : nouvelles variétés, nouvelles essences, îlots d'avenir ▪ Etude sur la vulnérabilité des forêts régionales au changement climatique (incendies, tempêtes)
Direction pilote	<p>Direction de l'Agriculture et de la Forêt</p>
Etat d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La révision du catalogue concernant les plateaux calcaires de Bourgogne est en cours (38400€ engagés en 2018 et 28 000 € engagés en novembre 2019) Avec le guide des stations forestières de Franche-Comté (hors Haut Jura) actualisé en 2016, les catalogues de stations forestières révisés couvriront une partie significative du territoire régional. ▪ La région a fait évoluer son RI 41-68 dédié à l'accompagnement des pratiques de gestion forestières exemplaires en juin 2018 et permettant d'accompagner la plupart des actes de gestion qui s'inscriraient dans l'adaptation de la gestion forestière (irrégularisation des peuplements, régénération naturelle....) <p>Les sécheresses de 2018 et 2019 ont d'ores et déjà impacté fortement nos forêts et ont engendré notamment une crise sanitaire avec des scolytes qui touchent l'épicéa. L'Etat et la Région, avec la Région Grand Est, se sont engagés dans la définition d'un plan d'actions visant à soutenir la filière bois dans la gestion et l'abondance des volumes disponibles de manière à éviter l'engorgement du marché et l'effondrement des cours. Deux mesures ont été principalement prévues : - une avance remboursable mobilisées par les régions pour les charges issues du stockage de bois et la régulation des mises en vente, une aide d'Etat pour le transport des bois vers des marchés moins affectés.</p> <p>Au-delà de cette mesure d'urgence, l'adaptation de la sylviculture régionale et l'amélioration de la connaissance de la vulnérabilité des forêts régionales devront être améliorées.</p> <p>L'anticipation du changement climatique fait l'objet de l'objectif opérationnel 1.9 du contrat forêt bois qui a été adopté en juin 2019. Il a retenu les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partager les connaissances avec les différents programmes de recherche appliquée et fondamentale en cours sur la question du changement climatique et l'adaptation des activités économiques et de la biodiversité à ces changements. • Améliorer les connaissances sur les stations et les habitats et revoir les catalogues de stations forestières, identifier les couples essence/station à risque, mieux estimer la réserve utile et le bilan hydrique, l'exposition des forêts au risque de tempête et au risque incendie • Suivre des réseaux de placettes sous l'angle du changement climatique et continuer à renseigner la base de données sur les feux de forêt. • Recenser et étudier les essais déjà existants d'introduction d'essences ou provenances extérieures à la région. • Adapter la sylviculture : densités, étagement de la végétation, sylviculture économe en eau, plantations sous abri, mélanges d'essences, meilleure gestion des dépérissements, sans que cela se traduise par un abandon de l'objectif de multifonctionnalité de la gestion forestière (la conservation des fonctions de productions ne doit pas se faire au

	<p>détriment des autres fonctions).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroître la résilience des milieux (gestion durable des sols, augmentation de la biodiversité, diversification des essences, étagement de la végétation, etc) • Expérimenter de nouvelles variétés voire de nouvelles essences dans le cadre d'îlots d'avenir dont la mise en place doit être encadrée pour éviter des effets négatifs sur l'environnement ou les ressources génétiques • Le cas échéant, en lien avec le DSF, suivre les dépérissements pour enrichir les connaissances régionales sur ce sujet et aider (financièrement le cas échéant) les propriétaires concernés à y faire face. • Mettre en place une stratégie de conservation de la ressource génétique régionale
Indicateurs de suivi	Nb d'actions et d'études financées : 25 projets de régénération naturelle et 30 projets de reboisement conformes à ce nouveau règlement d'intervention
Indicateurs de résultat	Amélioration de l'observation et de la connaissance de la vulnérabilité et de l'adaptation au changement climatique : bilan à venir dans le cadre du contrat forêt bois

Orientation 13 : Développer les énergies renouvelables

Orientation 13 : Développer les énergies renouvelables

ACTION 13.1 : Renforcer l'animation sur les énergies renouvelables pour faire émerger et accompagner les projets en privilégiant les projets participatifs	
Constat et enjeux	<p>Actuellement la Région finance l'animation des énergies renouvelables avec l'ADEME et le FEDER (convention avec AJENA-ADERA-GAIA en FC pour les notes d'opportunités et les énergies citoyennes, et financement de 4 postes à l'échelle départementale en Bourgogne).</p> <p>Fin 2016 la Région a engagé une AMO pour la création d'outils régionaux de développement des énergies renouvelables et de récupération pour répondre aux besoins d'animation, de portage et de financement, dans l'objectif de favoriser la massification du développement des EnR et se mettre sur la trajectoire d'une Région à énergie positive.</p>
Objectif	Favoriser la massification du développement des énergies renouvelables en privilégiant les projets participatifs et se mettre sur la trajectoire d'une Région à énergie positive grâce à l'animation
Actions prévues	<p>Partant du constat du manque d'animation et de la précarisation de ces postes d'animateurs, Il est proposé de renforcer significativement l'animation. Le parti pris est que l'animation est la base de la massification attendue et qu'elle permettra de résoudre une bonne part des problèmes de portage et de financement qui se posent aujourd'hui dans certains projets. Il est ainsi proposé une augmentation du nombre de postes, une pérennisation et une professionnalisation des animateurs, et la création de deux profils différents d'animateurs (territoriaux et filière), avec une animation transversale sur le financement citoyen. Un ou plusieurs AMI seront lancés fin 2017 pour mise en place du dispositif courant 2018</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancer un AMI suivi de négociations avec les structures porteuses pour l'animation généraliste/ animation filière bois énergie (environ 12 ETP) et pour l'animation énergies participatives (2 ETP) ▪ Retravailler les partenariats existants en les renforçant et les harmonisant à l'échelle BFC pour la méthanisation et l'amont de la filière bois (ressource) ▪ Engager une commande à l'Agence Economique Régionale pour réaliser l'animation sur la cible entreprises ▪ Renforcer l'animation « éolien »
Direction pilote	Direction de la Transition Energétique
Etat d'avancement	<p>Action 1 : Animations EnR Participation au financement de 9 ETP sur l'animation EnR auprès des collectivités, 1 ETP sur l'animation Hydro, 2 ETP sur la participation citoyenne, Soit l'équivalent de 12 ETP.</p> <p>Action 2 : Pour la méthanisation et EnR en secteur agricole la DTE participe au financement de 6,5 ETP en chambre d'agriculture pour des postes de chargés de mission EnR et méthanisation sur l'ensemble de la Région.</p> <p>Pour l'amont de la filière bois La fusion d'APROVALBOIS et d'ABIB est réalisée en 2018 (FIBOIS), La fusion CIPREF et PRO-Forêt est réalisée en 2019 (PRO-ETF BFC) La fusion des deux unions régionales de l'Association des Communes forestières est réalisée en 2018. La DTE participe au financement de 3 ETP pour l'amont de la filière bois-énergie et forêt.</p> <p>Action 3 : Mission confiée à AER sur l'animation EnR & R à destination des entreprises, la mission a démarré début 2019, correspondant à 1 ETP.</p> <p>Action 4 : Il était proposé en 2017 de renforcer l'animation « éolien » en ciblant 3 ETP à 2020 avec 2 options :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Internalisation d'un poste d'animateur éolien à la Région (création de poste) ou - Marché de 3 ans porté par l'ADEME dans la poursuite du marché de l'ADEME de 2017 avec renforcement des moyens. <p>Il était prévu que cet animateur puisse mettre en place et animer un réseau des maires de l'éolien, et fasse le lien avec l'animation réalisée par le cluster W4F auprès des professionnels.</p>

	C'est la seconde option qui a été retenue avec un marché passé entre l'ADEME et Confluences (M. Jacques QUANTIN).
Moyens alloués	Evolution du budget d'animation : 2018 : 778 k€ 2019 : 798 k€
Indicateurs de suivi	Nombre ETP : 22,5 ETP soutenus par la Région nb de journées d'information et participants : nb d'analyses d'opportunités réalisées : à renseigner
Indicateurs de résultat	Nombre de projets accompagnés par les animateurs ; puissance cumulée des projets accompagnés ; % de projets participatifs ; % de financement citoyen
Conditions de réussite	Crédits dédiés à l'animation et l'ingénierie tant au niveau de la Région que de ses partenaires : départements, structures hébergeant les animateurs, ADEME... Mobilisation animation FEDER

Orientation 13 : Développer les énergies renouvelables

ACTION 13.2 : Structurer les outils de portage des projets d'énergie renouvelable en lien avec les syndicats d'énergie et les Sociétés d'Economie Mixte (SEM)	
Constat et enjeu	<p>Actuellement la Région accompagne le développement de projets sur les énergies renouvelables thermique portés par des collectivités, des entreprises, des agriculteurs, et elle est entrée au capital de 3 SEM départementales (sur 4 SEM créées).</p> <p>Fin 2016 la Région a engagé une AMO pour la création d'outils régionaux de développement des énergies renouvelables et de récupération pour répondre aux besoins d'animation, de portage et de financement, dans l'objectif de favoriser la massification du développement des énergies renouvelables et se mettre sur la trajectoire d'une Région à énergie positive.</p>
Objectif	Favoriser la massification du développement des énergies renouvelables et se mettre sur la trajectoire d'une Région à énergie positive en favorisant le portage des projets
Actions prévues	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement : engager un marché à bons de commande pour les projets sans porteurs, et mettre en place un dispositif d'appui à l'ingénierie pour financer le développement des projets d'énergies renouvelables en renforçant la participation des collectivités et des citoyens ▪ SEM et régies de chaleur des syndicats d'énergie : engager les discussions avec les syndicats pour aller vers un conventionnement global et des contrats d'orientation et d'engagement avec chaque SEM, et se donner les moyens humains en interne pour piloter et suivre ▪ Etudier les besoins en fond de garantie bancaire pour les filières bois-énergie, méthanisation et éolien notamment, et voir si BFC Garantie peut répondre à ces besoins ▪ Etudier la mise en place d'un fond d'investissement quand le flux de projets sera suffisant
Direction pilote	Direction de la Transition Energétique
Etat d'avancement	<p>Action 1 Il était initialement prévu «<i>d'engager un marché à bons de commande pour les projets sans porteurs et mettre en place un dispositif d'appui à l'ingénierie pour financer le développement des projets éolien (budget de 500 k€ prévu pour 2018)</i> ». Cette action n'a pas été réalisée.</p> <p>Action 2 Il convient de dissocier les actions menées avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les Syndicats départementaux d'énergie d'une part et leurs régies de chaleur lorsqu'elles existent, - les SEM supra-départementales d'autre part qui, bien qu'émanant toutes de Syndicats départementaux, n'en constituent pas moins des structures juridiquement distinctes avec des objets différents. <p>Avec les Syndicats L'Alliance des Syndicat d'énergie a été créée en 2017. Une convention globale Région-Alliance a été signée. La Région est intégrée aux réunions inter-syndicats.</p> <p>Avec les SEM La Région coordonne les rencontres des SEM. Aujourd'hui, les SEM se structurent pour offrir des portages potentiels sur l'ensemble de la Région BFC. La Région participe en capital et ou Compte courant d'associés à chacune des SEM</p>
Moyens alloués	Cf. action précédente Participation brute de légion (CCA et capital) dans chaque SEM : 500 k€ en 2018 et 200 k€ en 2019
Indicateurs de suivi	Mise en place d'une AMO à bons de commande puis d'un dispositif d'appui à l'ingénierie ; Mise en place de contrats d'orientation et d'engagement avec les SEM et d'une convention entre la Région et l'Alliance des syndicats
Indicateurs de résultat	<p>Nombre de projets (et MW concernés) accompagnés par les bons de commande puis par le dispositif d'appui à l'ingénierie</p> <p>Nombre de projets (et MW concernés et MWh EnR&R prévisionnels ou constatés) portés par les SEM, portés par les Syndicats d'énergie en maîtrise d'ouvrage propre, via leurs régies de chaleur ou accompagnés par les Syndicats sur des opérations restées en maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale.</p>

Orientation 13 : Développer les énergies renouvelables

Action 13.3 : Mettre en place de nouveaux systèmes de financement du développement des énergies renouvelables et développer la participation des citoyens

Constat et enjeux	Fin 2016 la Région a engagé une AMO pour la création d'outils régionaux de développement des énergies renouvelables et de récupération pour répondre aux besoins d'animation, de portage et de financement, dans l'objectif de favoriser la massification du développement des EnR et se mettre sur la trajectoire d'une Région à énergie positive.
Objectif	Favoriser la massification du développement des énergies renouvelables et se mettre sur la trajectoire d'une Région à énergie positive en favorisant le financement des projets et la participation des citoyens
Actions prévues	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le partenariat avec les structures existantes pour développer les dimensions participatives et citoyennes des projets EnR. - Poursuivre dispositifs d'aides aux études et investissements dans les EnR (CPER, FEDER) - Etudier les besoins en fond de garantie bancaire pour les filières bois-énergie, méthanisation et éolien notamment, et voir si BFC Garantie peut répondre à ces besoins - Etudier la mise en place d'un fond d'investissement quand le flux de projets sera suffisant
Direction pilote	Direction de la Transition Energétique
Etat d'avancement	<p>Action 1 Soutien de 2 ETP pour l'animation régionale permettant le développement d'EnR participatives et citoyennes en BFC depuis le 1^{er} septembre 2018. Concernant le financement citoyen, la Région est entrée au capital de JURASCIC et accompagne l'amorçage de cette société.</p> <p>Action 2 Actuellement la Région accompagne au travers de ses règlements d'intervention, avec l'ADEME dans le cadre du CPER, et en complément du FEDER et du FEADER, les projets bois-énergie, réseaux de chaleur, solaire thermique, méthanisation, et hydroélectricité. Poursuite du dispositif d'aides EnR, révision des RI et PO FEDER en cours</p> <p>Action 3 Le fond de garantie doit être adapté aux projets de méthanisation par exemple en augmentant le plafond (en attente d'une réponse de BFC Garantie)</p> <p>Action 4 Un fonds régional d'amorçage ou de développement est en réflexion (Recrutement prévu d'une AMO pour la création d'outils financiers, AP novembre 2019). Conférence des financeurs en préparation pour le 13/11/19.</p>
Moyens alloués	Budget d'investissement de 4,5 M€ pour accompagner les projets
Indicateurs de suivi	<p>A moyen terme : mise en place d'un fond d'investissement si besoin</p> <p>Bilan des aides régionales au 5 avril 2019 :</p> <p>Pour BFC :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 49 programmes d'investissement en énergie renouvelable, ce qui représente 925 TEP économisées et 2 642 tCO₂ évitées <p>En Franche-Comté :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. En ETUDES pour 94 995,00 € d'aides régionales ; <ul style="list-style-type: none"> - 10 dossiers d'étude en Hydro (54 780,00 € d'aides régionales) - 10 dossiers d'étude en Bois-énergie (33 660,00 € d'aides régionales) - 4 dossiers d'étude en solaire thermique (6 555,00 € d'aides régionales) <p>En INVESTISSEMENTS pour 853 814,00 € d'aides régionales ;</p> <p>2 dossiers d'investissements en Hydroélectricité (301 729,40 € d'aides régionales) Production annuelle : 400 MWh_{élec} 112 tCO₂ évitées</p> <p>13 dossiers d'investissements en Bois-énergie (515 810,05 € d'aides régionales) Production annuelle : 1 325,40 MWh_{th} 309 tCO₂ évitées 366 tonnes de bois valorisées/an</p> <p>2 dossiers d'investissements en solaire thermique (29 720,00 €).</p>

Production annuelle : 24,88 MWh_{th} 5,80 tCO₂ évitées pour une surface totale de capteurs de : 49,53 m²

En Bourgogne :
32 dossiers d'investissements pour un montant de **2 217 656 € de subventions** représentant 2 215 tCO₂ évitées.

Indicateurs de résultat

Nombre de projets financés (et MW concernés)
% de financement citoyen

ACTION 13.4 : Synergie : expérimentation pour un agrégateur local du marché de l'électricité

Constat et enjeu	<p>Dans la recherche des outils nouveaux à mettre en place pour assurer le développement des énergies renouvelables, le projet synergie tentera de définir le contour du futur marché local de l'électricité qui s'imposera dès l'ouverture totale du marché de l'électricité à la concurrence.</p> <p>Ceci concerne</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'achat d'électricité sur le territoire (y compris pour le compte de la région) et sa stabilité dans le temps en fourniture et en prix, • la vente d'électricité des producteurs de renouvelables qui devront à terme trouver leurs propres clients et changer de modèle économique pour lequel un accompagnement s'avère indispensable
Contexte réglementaire	<p>Ouverture des marchés de l'énergie pour l'achat et la vente</p>
Objectif	<p>Ce travail est une collaboration nationale avec d'autres collectivités territoriales de tailles différentes, dans le cadre des investissements d'avenir. Le cahier des charges de ce marché de recherche et d'innovation est cadré et le même pour tous.</p> <p>L'objectif stratégique pour la région en tant que chef de file sur le sujet des ENR est de pouvoir disposer d'éléments pour mieux se positionner lors de la création des agrégateurs locaux.</p> <p>D'un point de vue opérationnel cela permettra aussi à la région de se préparer à l'achat et la vente d'électricité avec des contrats locaux.</p> <p>Il ne s'agit que d'une première étape qui consiste à définir le besoin d'un agrégateur local à terme. L'attendu est le contour et le dimensionnement de cet agrégateur dont il faudra, après avoir consolidé les résultats avec les autres collectivités, trouver les appuis partenariaux pour étudier la faisabilité ensuite.</p>
Actions prévues	<p>Sites concernés: 2 lycées et 2 bâtiments de la Région instrumentés physiquement dans un premier temps puis 26 autres établissements dans une moindre mesure (étude des relevés de consommation).</p> <p>Suivi des courbes de consommation sur les sites équipés, extrapolation à l'échelle du patrimoine de la Région, comparaison aux productions d'électricité du territoire régional</p> <ul style="list-style-type: none"> • Instrumentation dans les établissements • Analyse des résultats et transposition sur 20 autres établissements • Recueil des données de production d'énergies renouvelables sur le territoire • Analyse des résultats • Modélisation des courbes de consommation et de vente • Eléments de réflexion sur la tarification probable et du champ d'action de l'agrégateur
Direction pilote	<p>Direction de la Transition Energétique</p>
Etat d'avancement	<p>La phase 1 de l'étude est terminée.</p> <p>Les profils de consommations des lycées ont été dessinés ainsi que 2 sites du patrimoine région. Les établissements instrumentés ont pu suivre leurs consommations en temps réel et ont fait l'objet de rendu notamment sur les points de consommations à améliorer.</p> <p>Un agrégateur a été créé (Selfee). Celui-ci apparaîtra à son point d'équilibre s'il peut gérer l'équivalent de 2 fois la consommation de la ville de Paris. Une seconde étude sera lancée pour étudier la faisabilité juridique de l'achat et de la vente du producteur au consommateur local, en passant normalement par le réseau.</p> <p>Il s'agit à présent de trouver pour le conseil régional, des sites qui voudront acheter localement et des producteurs qui voudraient vendre localement, de manière test grandeur nature, sans engagement pour la suite pour commander la suite de cette étude.</p> <p>10 sites équipés et suivis</p> <p>Analyse et modélisation des courbes de consommation et de production : réalisé en profil pour les lycées Eiffel et Montchapet, consolidé avec le lycée de Longchamps. Réalisé pour les sites Devosge et Castan pour le conseil régional. Des recommandations ont été publiées</p> <p>Préfiguration d'un agrégateur local : créé et finalisé (JO du 01/08/2019) jusqu'à la possibilité achat d'électricité pour revente aux clients finals et aux gestionnaires de réseaux pour leurs</p>

	pertes
Moyens alloués	Cout de l'opération 116k€
Indicateurs de suivi	Nombre de sites équipés et suivis ; analyse et modélisation des courbes de consommation et de production
Indicateurs de résultat	Préfiguration d'un agrégateur local : agrégateur préfiguré

Orientation 14 : Sensibiliser les élèves au travers des classes environnement

ACTION 14.1 : Intégration d'un module « transition énergétique » dans les séjours « classes environnement »	
Constat et enjeux	L'information et la sensibilisation du public sont indispensables pour faire évoluer les pratiques. Le dispositif bourguignon de « classes environnement » a été élargi au territoire de la nouvelle Région dès 2017. Il consiste à accompagner financièrement le séjour des scolaires (de la primaire à la terminale) dans des centres agréés. L'entrée première est l'éducation à la nature mais les temps de vie collective dans le centre permettent d'aborder d'autres sujets (changement climatique, gaspillage alimentaire, transition énergétique, ...), sous réserve de doter les centres des outils et contenus pédagogiques adaptés.
Contexte réglementaire	Politique volontaire adossée à de nombreux schémas régionaux : SRCE, SRCAE, SRB, ...
Objectif	L'objectif est de profiter du séjour des élèves pour leur apporter une « éducation au choix » : aborder de manière pédagogique les conséquences des choix individuels sur les grands enjeux collectifs de la transition énergétique.
Traduction opérationnelle	Outil pédagogique à construire + dotation de tous les centres agréés (entre 30 et 40)
Direction pilote	Direction de l'Environnement
Etat d'avancement	Un renforcement des modules de formation sur le climat et la transition énergétique sera proposé en 2020.
Moyens alloués	A définir, pas de crédits supplémentaires demandés, intégration dans le cadre du budget EEDD existant
Indicateurs de suivi	Nombre d'élèves sensibilisés par an
Indicateurs de résultat	

Orientation 15 : Accompagner les besoins de formation et les transitions professionnelles nécessaires à la transition énergétique

La loi "relative à la transition énergétique pour la croissance verte" pose les principes directeurs de la politique énergétique française, précisant en préambule que celle-ci "favorise l'émergence d'une économie compétitive et riche en emplois ».

Afin d'accompagner la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique, la loi précise que l'Etat devra élaborer, en concertation avec les partenaires sociaux et les collectivités territoriales, un "plan de programmation de l'emploi et des compétences". Ce plan, sur lequel pourront s'appuyer les acteurs régionaux, indiquera "les besoins d'évolution en matière d'emploi et de compétences sur les territoires et dans les secteurs professionnels au regard de la transition écologique et énergétique".

Accompagner par la formation initiale la transition écologique de l'économie (voie scolaire et apprentissage)

En matière de formation initiale, la loi précise que les politiques d'enseignement supérieur doivent concourir "à l'évaluation des nouveaux besoins de compétences dans le domaine de l'énergie et à l'adaptation des formations supérieures à ces besoins". Les formations dispensées dans les établissements d'enseignement technologique, professionnel, agricole et les CFA doivent par ailleurs favoriser "la connaissance des techniques de mise en œuvre et de maintenance des énergies renouvelables, ainsi que des dispositifs d'efficacité énergétique et de recyclage".

Accompagner les besoins de formation et les transitions professionnelles des actifs (formation continue)

Prenant en compte l'impact, potentiellement négatif, de la transition énergétique sur les emplois existants, la loi précise que les politiques publiques doivent "accompagner les besoins de formation et les transitions professionnelles" des personnels des secteurs concernés par la transition énergétique. Les politiques d'emploi et le dialogue social, tant au niveau des branches que des entreprises, devront "consacrer une attention particulière à l'accompagnement des transitions professionnelles afférentes à la transition écologique et énergétique".

La loi ajoute à la liste des actions de formation professionnelle continue les "actions de formation continue relatives au développement durable et à la transition énergétique".

L'accompagnement de la transition écologique et énergétique, au côté de la transition numérique, est un des enjeux principaux du CPRDFOP 2017 – 2021 (contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelles).

Le CNEFOP (Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles) a produit un rapport en janvier 2015 sur la question des impacts de la transition écologique sur les emplois et les compétences. Il en ressort notamment que la dynamique est bien lancée dans de nombreuses filières mais qu'elles nécessitent d'être accompagnées selon des entrées distinctes. Même si la quasi-totalité des secteurs professionnels sont concernés, avec une part des emplois en région largement supérieure à celle du niveau national, l'industrie et l'agriculture apparaissent comme des secteurs, avec celui du bâtiment qui vont se trouver largement impactés dans leur mode de production à court ou moyen terme :

- Le bâtiment, dont l'offre de formation initiale et continue est adaptée mais nécessite d'être généralisée aux TPE,
- L'agriculture, filière au sein de laquelle il s'agit de généraliser le changement auprès de l'ensemble des exploitations
- Les filières liées aux énergies renouvelables,
- Les filières industrielles liées à la gestion, au recyclage et à la valorisation des déchets en déficit de candidats formés.

Dans le cadre de sa mise en œuvre, le CPRDFOP s'appuiera sur les contractualisations économie-emploi-orientation-formation (type Capéco et contrat d'objectifs territoriaux) pour décliner ces enjeux en partenariat avec l'Etat et les branches professionnelles.

Orientation 15 : Intégrer la transition énergétique et écologique dans la formation

ACTION 15.1 : Accompagner par la formation initiale la transition écologique de l'économie

Contexte et objectifs

La formation initiale est un levier d'action primordiale pour mettre en œuvre la transition énergétique et écologique.

La loi pour la transition énergétique et la croissance verte précise que les formations dispensées dans les établissements d'enseignement technologique, professionnel, agricole et les CFA doivent favoriser "la connaissance des techniques de mise en œuvre et de maintenance des énergies renouvelables, ainsi que des dispositifs d'efficacité énergétique et de recyclage".

Etat d'avancement et indicateurs de suivi

L'évolution de la carte des formations professionnelles annuelles, répond à différents impératifs (répondre aux besoins des publics, de l'économie locale et régionale, mailler le territoire) et, dans cette perspective, une attention particulière est accordée aux secteurs professionnels, filières ou métiers ciblés par la Stratégie de mandat, la SRDEII et le CPRDFOP, parmi lesquels le tourisme, le numérique et ceux impactés par la transition énergétique et écologique.

Sur ces derniers métiers, la majeure partie de ceux concernés et des formations afférentes sont dits « verdissants » (les métiers verts sont largement minoritaires) et la Région ne dispose pas d'un observatoire qui suive l'adaptation des contenus des métiers et des formations.

Un observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte (ONEMEV) mis en place par le Ministère de la transition écologique et solidaire suit cette évolution, la Région est dépendante de ces périodes de publications. A ce jour, voici les données disponibles :

	2014-2015	2015-2016
Part (en %) de formations environnementales / ensemble des formations	10%	10%
Effectifs inscrits en dernière année dans une formation environnementale	4 136	3 947
Part d'effectifs inscrits en dernière année dans une formation environnementale / ensemble des effectifs	9%	9%
Part d'effectifs féminins inscrits en dernière année dans une formation environnementale	25%	26%

Il est à noter la loi du 5 septembre 2018 pour la Liberté de Choisir son Avenir Professionnel modifie la compétence régionale en matière d'apprentissage et la Région se trouve dépourvue de sa capacité à arrêter la carte des formations sur ce dispositif. Cette disposition s'applique en partie pour la rentrée 2019 et entièrement à partir de 2020.

Orientation 15 : Intégrer la transition énergétique et écologique dans la formation

ACTION 15.2 : Accompagner les besoins de formation et les transitions professionnelles des actifs

<p>Constat et enjeux</p>	<p>Les travaux du CREFOP (rapport de janvier 2015) sur la question des impacts de la transition écologique sur les emplois et les compétences mettent en évidence que la transition énergétique ne crée que très peu de nouveaux métiers mais en revanche nécessite l'évolution de nombreuses compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ cœur de métiers : nouvelles pratiques dans le bâtiment, éco-conception pour les ingénieurs, prise en compte de la matière recyclée dans la plasturgie, agro-écologie... ➤ Liées à la coordination entre métiers (bâtiment par exemple) et entre filières (diagnostic énergétique associé à des solutions énergies renouvelables...), ➤ Organisationnelles et stratégiques dans de nombreux secteurs.
<p>Traduction opérationnelle</p>	<p>Le CAPECO bâtiment (Contrat d'appui à la performance économique et à l'évolution des compétences) – est un document cadre signé entre la Région, l'Etat, la FFB, la Capeb, le rectorat a été récemment étendu à la Franche-Comté et prolongé jusqu'en 2019. Il comprend deux piliers – compétitivité des entreprises et formation des entreprises et des salariés, qui priorisent la rénovation énergétique performante et la montée en compétence des professionnels.</p> <p>Concernant le secteur du bâtiment, dans le cadre des plateformes locales de rénovation énergétique, des conventions cadre seront signées entre les partenaires du CAPECO et les territoires, pour mettre en cohérence, les objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour la formation des professionnels, la qualification des entreprises, le développement des groupements d'entreprises.</p> <p>La Région mobilisera les CAPECO pour accompagner les filières dans l'adaptation et le développement des compétences face aux enjeux de la transition énergétique et écologique de l'économie.</p>
<p>Direction pilote</p>	<p>Direction des Transitions Professionnelles et Orientation</p>
<p>Etat d'avancement</p>	<p>Le volet « renforcement de la compétitivité » comporte les principaux axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparer les entreprises aux évolutions du secteur : innovation marché, innovation technologique, innovation organisationnelle. - Impact environnemental : sensibilisation à la gestion des déchets, accompagnement des entreprises dans la mise en place d'actions environnementales d'amélioration continue, élimination des déchets dans des conditions optimales. - Création et développement des entreprises : pérennisation des PME-TPE <p>Pour la mise en œuvre de ce volet (actions collectives, visites d'entreprises, diagnostics, ateliers portés par la FFB BFC, A2C - structure de conseils de la FFB - et la CAPEB) les subventions votées en 2019 se sont élevées à 61 500 euros pour la FFB, 31 350 pour A2C et 40 750 pour la CAPEB.</p> <p>Le volet « compétences » comporte les axes suivants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adaptation des compétences à l'exercice des métiers de demain - Structuration des emplois et des compétences - Structuration et optimisation de la formation dans un environnement en mutation - Développement coordonné des voies de formation professionnelle <p>Globalement les actions sont dynamiques sur la transmission des savoirs de l'expérience, portées par la FRTP (subvention de 24 313 € de la Région) et la transmission des compétences portées par la CAPEB et la FFB (subvention de 55 000 € de la Région à Constructys). Des actions centrées sur la transition énergétique comme l'identification des besoins de formation sur la performance énergétique du bâti et sur la future réglementation environnementale n'ont pas encore pu être mises en œuvre.</p>
<p>Moyens alloués</p>	<p>Réorientation des crédits à budget constant</p>
<p>Indicateurs de suivi</p>	<p>Nb de CAPECO intégrant la Transition Energétique et Ecologique : 0 Nb d'actions de formation conduites : 0</p>

Orientation 15 : Intégrer la transition énergétique et écologique dans la formation

ACTION 15.3 : Accompagner les besoins de formation et les transitions professionnelles des demandeurs d'emplois

Constat et enjeux	<p>La DFPDE élabore, suit et évalue un programme de formation pour les demandeurs d'emplois de la grande région dans un objectif de réinsertion professionnelle. Ce sont ainsi plus de 16.000 parcours par an qui sont financés par la collectivité et proposés aux demandeurs d'emplois, dont 6000 à 8000 parcours certifiants.</p> <p>Le programme se décompose principalement en 2 typologies d'actions :</p> <p>Les actions de remises à niveaux et d'exploration/validation d'un projet professionnel, déployées sur l'ensemble du territoire au sein des 21 zones du DAQ (dispositifs amont de la qualification - 4000 parcours « économiques » soit un prévisionnel de 6000 demandeurs d'emplois)</p> <p>Les actions de qualifications, certifiantes, et préparant aux métiers identifiés comme porteurs à travers les rencontres partenariales (pôle emploi, branches professionnelles, OPCA, SPE, RAT, entreprises, ...) menées tout au long de l'année par les agents de la direction, notamment le service animation territoriale.</p> <p>Ce sont ainsi 500 actions qualifiantes qui sont proposées sur l'ensemble du territoire à travers 3 marchés : marché pluriannuel de niveau 5 (CAP/BEP), marché pluriannuel de niveau 4 et 3 (BAC, BTS/DUT), marché annuel, (niveaux 5, 4, 3) permettant l'ajustement des programmes de formations aux besoins du tissu économique.</p>
Objectif	<p>Afin de répondre aux enjeux de compétences attendues dans le secteur d'activité de la construction bâtementaire, le programme de formation qualifiant évoluera dès 2019 afin de proposer à l'ensemble des demandeurs d'emplois de la grande région des actions « labellisées RGE ».</p>
Actions prévues	<p>En 2017, le secteur du bâtiment/construction/travaux publics représente 67 actions de formation, pour 820 places et un budget annuel de 7,8 M€ : 13 actions relèvent du marché annuel, 45 du pluriannuel de niveau 5, et 9 du marché pluriannuel de niveau 4 et 3 ; 16 sont peu ou pas concernées par la transition énergétique (travaux publics notamment).</p> <p>Sur les 51 actions concernées prioritairement par la transition énergétique, 6 intègrent déjà les exigences d'efficacité énergétique attendues demain dans la rénovation et la construction neuve (référentiels métiers adaptés ou présence de modules complémentaires au cursus métier permettant la délivrance d'un label RGE).</p> <p>A noter : l'ensemble des actions qualifiantes, quel que soit le secteur d'activité, intègrent un module de sensibilisation au développement durable, à l'éco-citoyenneté et notamment aux éco-gestes.</p> <p>Actions prévues dans le cadre de la stratégie de transition énergétique :</p> <p>Lancement d'un appel d'offres en juillet 2018, pour le secteur du bâtiment, prenant en compte les exigences RGE, adaptées à chacun des métiers (électriciens, constructeurs bois, maintenance énergétique, plaquistes, ...)</p>
Direction pilote	<p>Direction de la Formation Professionnelle des Demandeurs d'Emplois : DFPDE</p>
Etat d'avancement	<p>Le marché intégrant les contraintes RGE dans le bâtiment a été lancé en juillet 2018 : 31 lots ont été attribués représentant 489.336 h au 1er janvier 2019 (environ 625 parcours) et en février 2019 où 5 lots supplémentaires ont été attribués pour un total de 489.336 + 74.228 = 563.564 h (soit environ 715 parcours dont 663 incluant un label RGE)</p> <p>A partir de l'année 2020 aura lieu une évaluation de l'insertion professionnelle des demandeurs d'emplois ayant bénéficié d'une action de formation qualifiante de ce programme.</p> <p>A noter que ce nouveau marché a permis d'intégrer la modularisation des parcours (blocs de compétences), le renforcement des outils numériques dans la pédagogie attendue et outillages mis en œuvre, de renforcer le lien avec l'entreprise.</p> <p>De part ces innovations, ce marché a été retenu dans le cadre des expérimentations nationales du PIC Plan d'Investissement dans les Compétences.</p>
Moyens alloués	<p>Moyens mobilisés par le DFPDE : 10,5 millions/an sur la période 2019-2022 (mobilisation de fonds de l'Etat dans le cadre du PRIC : plan régional d'investissement dans les compétences).</p>
Indicateurs de suivi	<p>Nb d'actions de formation conduites : 715 parcours de formation mini (1430 maxi) proposés dont 663 mini (1326 maxi) incluant un label RGE</p>
Indicateurs de résultat	<p>Bilans de formation réalisés in situ des organismes de formation en présence des stagiaires</p> <p>Volume de demandeurs d'emplois formés</p>

Orientation 15 : Intégrer la transition énergétique et écologique dans la formation

ACTION 15.4 : Accompagner la montée en compétence des professionnels du bâtiment

<p>Constat et enjeux</p>	<p>Afin d'appliquer les nouvelles réglementations et d'intégrer la pratique des nouveaux principes constructifs et techniques, les entreprises du bâtiment doivent s'adapter pour intégrer la culture de l'efficacité énergétique dans tous les métiers, l'approche globale de la performance énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables.</p> <p>Le Plan Bâtiment Durable de la Région constitue une réponse locale à ces enjeux. Il identifie un axe de réussite dédié aux compétences et vise ainsi à organiser la massification des rénovations énergétiques et accompagner la montée en compétence des entreprises. A ce titre, la formation des professionnels du bâtiment constitue un levier d'action majeur. PRAXIBAT® : un outil au service du savoir-faire des entreprises du bâtiment</p> <p>Le dispositif PRAXIBAT® se traduit concrètement par la mise en place de plateformes pédagogiques, c'est-à-dire un ensemble d'équipements dans un centre de formation destiné aux travaux pratiques et mises en situations professionnelles. Ces plateformes mettent à disposition des apprenants les matériaux et matériels qu'ils seront amenés à installer et maintenir dans leur vie professionnelle ; elles sont destinées à la formation initiale et continue (principe de mutualisation des moyens) et sont déclinées sur 7 technologies.</p>																						
<p>Actions prévues</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les objectifs de formation et de démultiplier l'offre de formation initiale et continue afin de disposer en BFC d'un secteur professionnel en capacité de réussir la Transition Ecologique, en utilisant notamment les plateaux PRAXIBAT, outils pédagogiques qui ont exigé des investissements importants. - Renforcer la culture de l'efficacité énergétique du bâti pour tous les professionnels du bâtiment et développer en ce sens des compétences spécifiques de la rénovation, - adapter l'offre de formation initiale et continue pour prendre en compte ces nouvelles dimensions (formation de formateurs, développement de plateaux techniques sur l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables dans le cadre du dispositif PRAXIBAT) ; - accompagner la promotion de l'offre de formation initiale et continue dans le domaine de l'efficacité énergétique et de la qualité environnementale du bâti à travers la conditionnalité des marchés publics et privés à des obligations de formation. 																						
<p>Direction pilote</p>	<p>Direction de la Transition Energétique</p>																						
<p>Etat d'avancement</p>	<p align="center">Carte d'identité de PRAXIBAT®</p> <table border="1" data-bbox="469 1547 1501 2074"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th>Bourgogne</th> <th>Franche-Comté</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2">Périmètre technologique</td> <td>Efficacité énergétique</td> <td>Efficacité énergétique + énergies renouvelables</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Partenaires</td> <td>EPLE / GRETA, CFA, AFPA, opérateurs privés... + ADEME, Région, BBD</td> <td>EPLE / RECTORAT / GRETA + ADEME, Région, PEFC</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Projet initial</td> <td>31 plateaux</td> <td>11 plateaux</td> </tr> <tr> <td>Financements</td> <td>Plateaux</td> <td>EPLE : 100 % Région CFA : 50% Région et 50% CCCA BTP Autres : 80% ADEME et 20% Maître d'ouvrage</td> <td>50% - Région 50% - ADEME</td> </tr> </tbody> </table>					Bourgogne	Franche-Comté	Périmètre technologique		Efficacité énergétique	Efficacité énergétique + énergies renouvelables	Partenaires		EPLE / GRETA, CFA, AFPA, opérateurs privés... + ADEME, Région, BBD	EPLE / RECTORAT / GRETA + ADEME, Région, PEFC	Projet initial		31 plateaux	11 plateaux	Financements	Plateaux	EPLE : 100 % Région CFA : 50% Région et 50% CCCA BTP Autres : 80% ADEME et 20% Maître d'ouvrage	50% - Région 50% - ADEME
		Bourgogne	Franche-Comté																				
Périmètre technologique		Efficacité énergétique	Efficacité énergétique + énergies renouvelables																				
Partenaires		EPLE / GRETA, CFA, AFPA, opérateurs privés... + ADEME, Région, BBD	EPLE / RECTORAT / GRETA + ADEME, Région, PEFC																				
Projet initial		31 plateaux	11 plateaux																				
Financements	Plateaux	EPLE : 100 % Région CFA : 50% Région et 50% CCCA BTP Autres : 80% ADEME et 20% Maître d'ouvrage	50% - Région 50% - ADEME																				

	Formateurs	100% ADEME	80% ADEME et 20% EPLE
1ers plateaux opérationnels		2017	2013
Modalités de fonctionnement		Conventionnement de financement avec les structures	Convention-cadre et conventions opérationnelles déclinées par EPLE détenteur d'un ou plusieurs plateaux

L'état des lieux est le suivant :

Sur le territoire franc-comtois :

Un réseau de plateaux techniques au sein de Lycées est opérationnel avec l'organisation régulière de formations.

A ce jour, 9 lycées accueillent un ou plusieurs plateaux PRAXIBAT®, déclinés sur 7 technologies : parois opaques, ventilation, éclairage performant, bois-énergie, solaire thermique et photovoltaïque, pompe à chaleur.

Les 9 lycées équipés :

- Pierre-Adrien Paris – Besançon : parois opaques et ventilation
- Lycée du bois – Mouchard : parois opaques orientation construction bois
- Diderot – Bavilliers : éclairage performant
- Lycée d'Audincourt et Jacques Duhamel - Dole : photovoltaïque
- Jules Haag – Besançon et Le Corbusier – Lons le Saunier : solaire thermique
- Le Corbusier – Lons le Saunier : bois énergie
- Aragon – Héricourt et Luxembourg – Vesoul : pompe à chaleur
- Aragon – Héricourt : bois énergie et chauffe-eau thermodynamique

Sur le territoire bourguignon :

les plateaux PRAXIBAT® ont été déployés dans trois types d'établissements : les lycées, les centres de formation pour apprentis CFA et les organismes de formation pour adultes AFPA, Association Autunois Morvan développement formation AMDF 31 projets ont été déposés au titre de l'appel à manifestation d'intérêt, 20 sont en cours de développement et 8 sont d'ores-et-déjà habilités (avril 2019).

Etat d'avancement des plateaux en Bourgogne-Franche-Comté (sur la base du projet initial – août 2019)

Plateaux « Efficacité énergétique » :

TECHNOLOGIES	LIEUX	ETABLISSEMENTS
Eclairage performant	Autun (71)	AMDF
	Bavilliers (90)	Lycée Denis Diderot
	Dijon (21)	CFA
Etanchéité à l'air / Parois opaques	Autun (71)	AMDF
	Autun (71)	CFA
	Auxerre (89)	CFA
	Besançon (25)	Lycée Pierre-Adrien Pâris
	Chevigny-St-Sauveur (21)	AFPA
	Nevers (58)	AFPA
	Migennes (89)	AFPA
	Mouchard (39)	Lycée du bois
	Autun (71)	AMDF

Ventilation performante	Autun (71)	CFA
	Besançon (25)	Lycée Pierre-Adrien –Pâris
	Chevigny-St-Sauveur (21)	AFPA
	Dijon (21)	CFA
	Dijon (21)	Lycée Hippolyte Fontaine
	Nevers (58)	AFPA
	Migennes (89)	AFPA
TOTAL	19	

Plateaux « Energies renouvelables » :

TECHNOLOGIES	LIEUX	ETABLISSEMENTS
Bois énergie – Air (poêles, inserts...)	Autun (71)	AMDF
	Héricourt (70)	Lycée Louis Aragon
	Lons-le-Saunier (39)	Lycée Le Corbusier
Bois énergie – Eau (chaudières...)	Autun (71)	AMDF
	Héricourt (70)	Lycée Louis Aragon
	Lons-le-Saunier (39)	Lycée Le Corbusier
Chauffe-eau thermodynamique	Héricourt (70)	Lycée Louis Aragon
Photovoltaïque – Electricité (raccordement)	Audincourt (25)	Lycée Nelson Mandela
	Auxerre (89)	Lycée Fourier
	Dole (39)	Lycée Jacques Duhamel
Photovoltaïque – Bâtiment (intégration toiture)	Audincourt (25)	Lycée Nelson Mandela
	Dole (39)	Lycée Jacques Duhamel
Pompe à chaleur	Autun (71)	AMDF
	Héricourt (70)	Lycée Louis Aragon
	Vesoul (70)	Lycée Luxembourg
Solaire thermique	Chevigny-St-Sauveur (21)	AFPA
TOTAL	16	

Un travail en cours d'élaboration d'une convention-cadre à l'échelle Bourgogne-Franche-Comté avec les partenaires du dispositif

Sous l'impulsion de la Région et de l'ADEME, le travail est engagé avec les partenaires à savoir les Rectorats de Besançon et Dijon, le Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics, l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes et l'Association Autunois Morvan développement formation. Il s'agit de structurer le réseau et l'harmoniser à l'échelle Bourgogne-Franche-Comté.

Ainsi, une convention-cadre à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté est en cours d'élaboration, et qui sera déclinée a priori par type de porteur de plateau (académie(s), AFPA, CFA et AMDF).

Objectif calendaire affiché : adoption de la convention-cadre courant 2020.

Un programme de formation pratique sur plateaux techniques a ainsi été proposé pour le 1er semestre 2019 à l'échelle Bourgogne-Franche-Comté : <https://www.pole-energie-franche-comte.fr/ged/formation/programme-formations-1er-semestre--2019-du-130219-ss-bords-perdus.pdf>

Sur la période 2015 – 2018, près de **730 personnes** ont été formées sur les différents plateaux, et en fonction de la mise en service progressive des équipements.

	<p>Sur la période 2015 – 2018, ont été réalisées 85 sessions de formations.</p> <p>Entre 2012 et 2019, plus de 90 formateurs en Bourgogne-Franche-Comté ont été formés.</p>
Moyens alloués	<p><u>Moyens humains</u> :</p> <p>Ce dossier transversal est suivi et coordonné au sein des services de la Région par la direction de la transition énergétique, en lien avec la direction de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, la direction de l'apprentissage, des formations sanitaires et sociales et de la valorisation des métiers, et la direction des lycées, avec l'appui opérationnel du Pôle énergie.</p> <p>Le Pôle énergie coordonne ce travail autour de trois priorités : finalisation des plateaux en cours de développement, harmonisation du fonctionnement entre les acteurs et animation régionale du programme (offre de formation efficacité énergétique et énergies renouvelables, développement des plateaux, partenariats avec les acteurs du bâtiment et de la formation, promotion du dispositif...).</p> <p>A noter le retrait de l'ADEME du pilotage du dispositif.</p> <p><u>Budget</u> :</p> <p>Financement de l'animation du dispositif PRAXIBAT (1 ETP au sein du Pôle énergie)</p> <p>Co-financement des équipements par la Région : Cf. tableau ci-dessus</p>
Indicateurs de suivi	<p>Pour le dispositif PRAXIBAT® :</p> <ul style="list-style-type: none"> • nombre d'apprenants accueillis sur chaque plateforme en fonction de leurs statuts, • formations suivies par les formateurs intervenants sur la plateforme, • liste des formations réalisées sur la plateforme et l'opérateur de formation professionnelle et continue lorsqu'il s'agira d'un public adulte, et dans ce cadre • évolutions matérielles réalisées, et leurs modalités de financement
Indicateurs de résultat	<p>nb de personnes formées sur la performance énergétique du bâtiment : 298 personnes ont été formées en 2018 sur les différents plateaux (174 en 2017)</p> <p>% de demandeurs d'emplois réinsérés répondant aux besoins du secteur</p>

Stratégie d'attractivité régionale

Synthèse

DOB

SOMMAIRE

1. Bilan d'attractivité
2. Positionnement stratégique
3. Feuille de route partagée

BILAN D'ATTRACTIVITÉ

1

« Doter la nouvelle entité régionale d'une stratégie commune de promotion territoriale partagée »

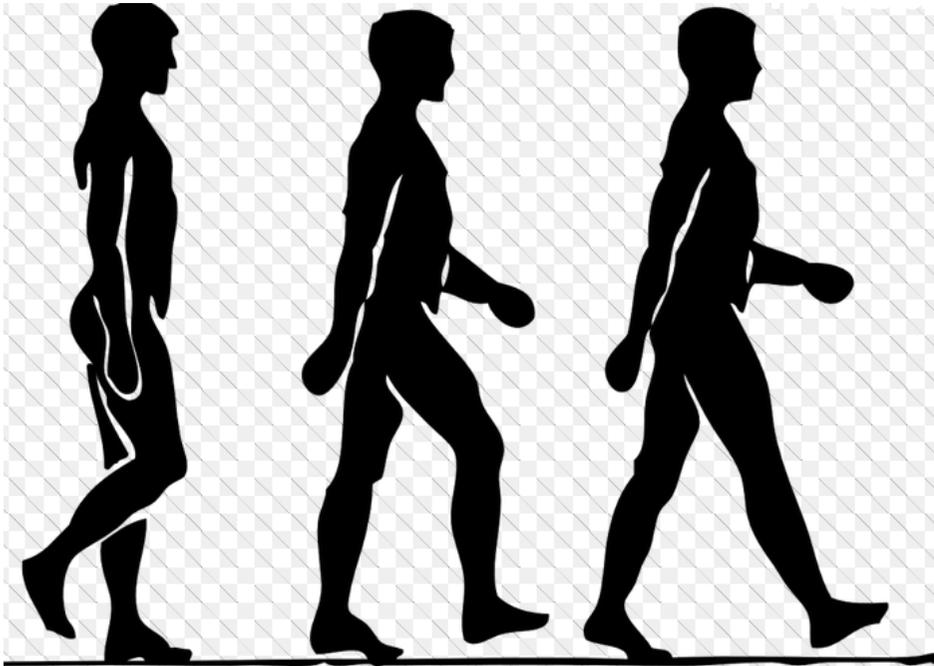
- **Le projet d'élaboration de la stratégie d'attractivité régionale fait partie des priorités du plan de mandat - présentation en bureau de l'exécutif du 12 février 2017.**

Une dynamique globale et ouverte

- Une démarche qui couvre les différents champs d'action des collectivités sans exclusive (économie – tourisme - recherche - enseignement supérieur - culture ...)
- Sa construction et son fonctionnement s'appuient sur l'adhésion et la mobilisation d'un ensemble de partenaires dont les territoires
- La stratégie d'attractivité régionale n'est donc pas la stratégie de la seule institution région
- Elle doit permettre la définition d'un discours, d'un ciblage, d'une priorisation thématique en articulation avec les initiatives locales

Démarche d'attractivité

Une démarche d'attractivité : c'est une stratégie...



- **Un pied dans le présent :**
identité, attributs, valeurs,
personnalité, nos atouts ...
- **Un pied vers l'avenir :**
ambition, positionnement, nos
pépites, les jeunes, les défis de
demain...

Les étapes de la démarche



- **Afin d'assurer cette mission, la région s'est dotée d'une assistance externe le bureau d'études Co-Managing**
- **Une stratégie présentée en 2018 puis traduite en une feuille de route présentée en juin 2019**
- **Cinq comités techniques et plusieurs réunions de travail thématiques**
- **Quatre comités de pilotage dont celui du 21 juin 2019 : présentation de la feuille de route partagée**

Deux instances de gouvernance

Le comité technique

- Il suit l'évolution de la mission et prépare les décisions à prendre lors du comité de pilotage
- Il est composé des directions du Conseil Régional, du CRT et de l'AER et est présidé par Monsieur **Patrick AYACHE** Vice-président de la région Bourgogne-Franche-Comté en charge des fonds européens et du contrat de plan, du tourisme, du rayonnement international et de l'export
- et Monsieur **José ALMEIDA**, délégué à la Prospective, en charge de l'élaboration du SRADDET

Le comité de pilotage

- C'est un espace d'échanges et de décision sur les orientations à prendre
- Il est composé d'un large nombre d'acteurs du territoire représentant les institutions, les entreprises, l'université, ...et est présidé par Madame Marie-Guite DUFAY

Le bilan d'attractivité



Le Bilan d'Attractivité

Un bilan d'attractivité pour partager le diagnostic

- ✓ d'une enquête de web notoriété
- ✓ d'un questionnaire diffusé sur internet
- ✓ d'une série d'entretiens individuels avec des acteurs régionaux
- ✓ de la tenue de trois focus-groups (groupes d'échanges d'acteurs)
- ✓ d'une analyse documentaire

**Une double enquête avec un questionnaire ciblé acteurs
puis un autre ciblé visiteurs conduite au mois de mai 2017**

**2 300 questionnaires acteurs / 1580 questionnaires visiteurs
exploitables**

L'adhésion à un destin commun

Des résultats cohérents entre les enquêtes acteurs, visiteurs et web notoriété.

L' image ressentie de la Bourgogne rattachable à la gastronomie, aux vins et vignobles est différente de celle de la Franche-Comté (nature, campagne, paysages) mais la perception des atouts de l'attractivité est commune (cadre de vie, position géographique, tourisme et sport).

Le tourisme est unanimement reconnu comme levier d'attractivité pour les deux ex-régions et ressortent également l'agro-alimentaire et l'agriculture pour la Bourgogne et l'industrie (automobile-micro-techniques et bois) pour la Franche-Comté.

Des attentes en matière de transports et d'équipements et une perception faible des atouts de la région dans les secteurs de pointe, l'économie numérique, la recherche, l'innovation.

L'enjeu de construction d'un projet partagé

La complémentarité est citée comme principal levier d'attractivité ainsi que l'effet d'échelle lié à la fusion.

Un sentiment d'appartenance à la région Bourgogne-Franche-Comté non majoritaire mais un constat à relativiser compte tenu de la jeunesse de l'entité BFC et surtout au regard de l'adhésion pour plus de 50 % des répondants à l'idée d'un destin commun.

Dès lors, un des enjeux fondamentaux pour l'attractivité régionale consisterait à construire un projet qui puisse permettre de porter un autre regard mais aussi un discours différent sur le positionnement de la région dans la nouvelle économie.

Les 3 « biens communs perçus de la Bourgogne-Franche-Comté

La nature et le bien être –
Le tourisme

Le savoir faire issu
d'une longue
tradition

La création
d'entreprise – start
ups, le dynamisme,
la matière grise

LA STRATÉGIE D'ATTRACTIVITÉ

Le POSITIONNEMENT

2

LES ENJEUX

Allumer le moteur de l'attractivité résidentielle en faisant de l'art de vivre un élément d'**attraction des actifs**.

Une nouvelle manière de **raconter l'espace**.

Valoriser les **capacités de R&D** de la région.

Avoir une **approche globale** sur quelques grandes thématiques : l'agro alimentaire, la santé, la mobilité, la modernité.

Passer d'un territoire désirable touristiquement à un **territoire désirable globalement**.

Imposer son **référentiel** de comparaison et **coopérer**.

Enjeu n°1

Raconter l'espace d'une nouvelle manière

Il convient de se projeter dans une nouvelle narration de l'espace régional, non pas fondé sur l'unité mais sur la cohésion.

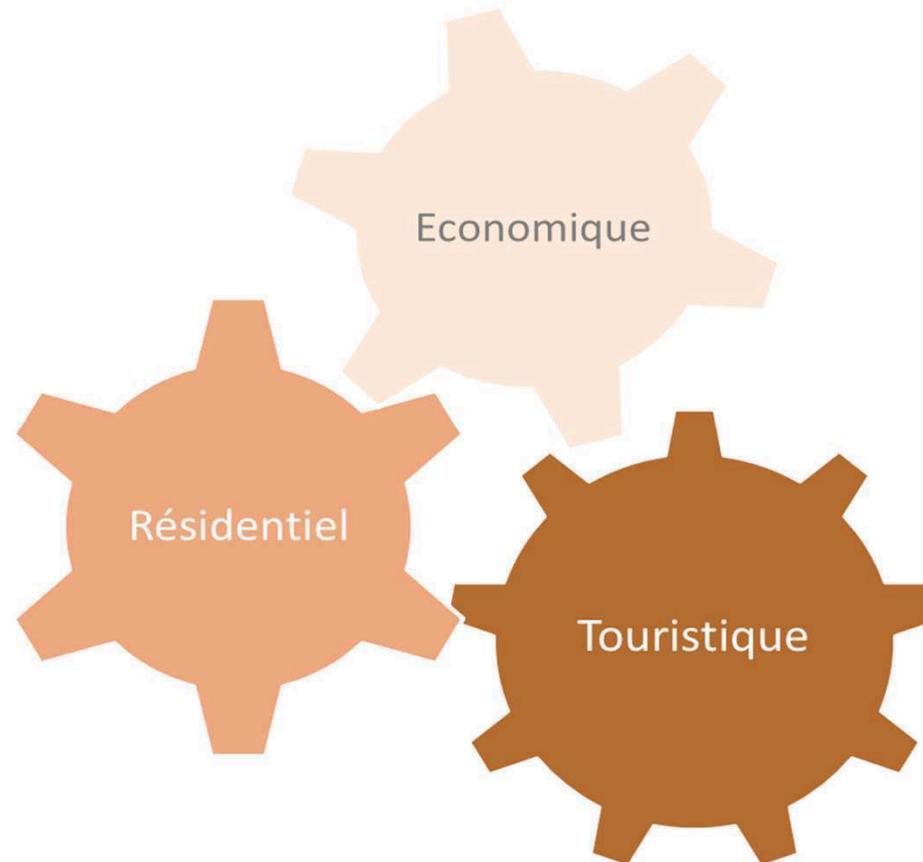
Cette approche vise à sortir d'un récit d'un territoire qui se résumerait au collage des 2 ex-régions et qui en permanence ramènerait à agir pour l'un ou pour l'autre.



Enjeu n°2

Passer d'un territoire désirable touristiquement à un territoire désirable globalement

Des trois moteurs qui font l'attractivité d'un territoire, le tourisme est aujourd'hui pour la Région, le moteur principal de son l'attractivité.



Enjeu n°3

Imposer son référentiel de comparaison

- **Un grand territoire ...**
 - 9 % de la superficie de la France métropolitaine (48,000 km²)
- **Mais une petite Région ...au regard des autres régions françaises et environnantes. Et des classements souvent peu favorables...**
 - 2,8 millions d'habitants : 11^{ème} région/13 (4,4% de la population)
 - PIB : 73 MD € :3,5% du PIB national – 11^{ème} région/13
 - une des trois régions les plus pauvres : 25 817 €/H dernière en terme de PIB /emploi

La Région doit renverser les effets négatifs de ces classements en affirmant l'émergence d'un nouveau référentiel de classement lui permettant de reprendre sa place réelle

- **La région doit pouvoir s'appuyer sur une ruralité qui ne doit pas apparaître comme folklorique mais qui doit démontrer et en donnant des gages de modernité : numérique, authenticité contemporaine , qualité et sécurité alimentaire ...)**
- **C'est ce dernier positionnement (différenciant) qui pourrait permettre à la région de drainer des habitants, des actifs (création d'activités, entreprises, conjoints ...).**

Enjeu n° 4

Défendre des positions fortes sur des filières identifiées et transverses à l'ensemble des champs de l'attractivité

Pour gagner en puissance et en efficacité, le couplage des 3 moteurs de l'attractivité (touristique, résidentiel, économique) est nécessaire.

4 thématiques importantes ont été retenues , (qui recouvrent parfois des champs de politique publique) pour donner des positions favorables et de la puissance à la Région et pour en faire des têtes de pont et des marqueurs pour l'attractivité du territoire :

- **l'excellence de alimentation**
- **la santé-environnement**
- **la mobilité**
- **la modernité**

Enjeu n° 5

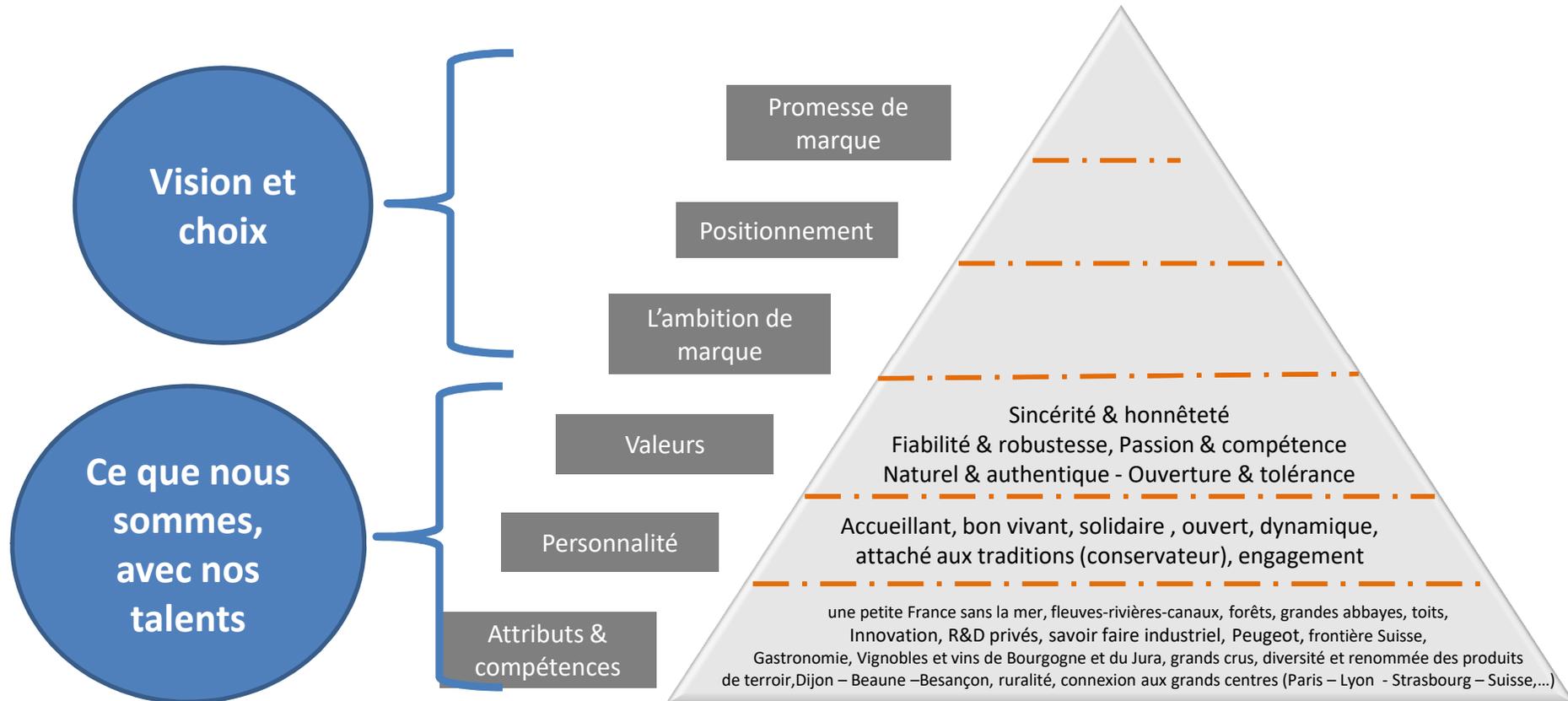
Valoriser les capacités de R&D

- La dynamique de l'appareil de recherche-développement en région (6ème région française en matière d'effort de R&D) est largement sous-évaluée en termes d'image. Elle est aussi et surtout sous-exploitée au regard de son potentiel en tant que relais d'attractivité (moteur économique et résidentiel).
- La Région Bourgogne-Franche-Comté se doit de mettre au jour cette richesse notamment au travers d'actions de mise en réseau des acteurs de la R&D et ainsi d'envoyer des signaux à la hauteur des dynamiques existantes.
- Plus que de la communication qui demanderait des dépenses importantes, il s'agit de mettre en réseau les acteurs de la R&D et les faire « communiquer » dans leur domaine sur les réalisations et les potentialités de la Région.

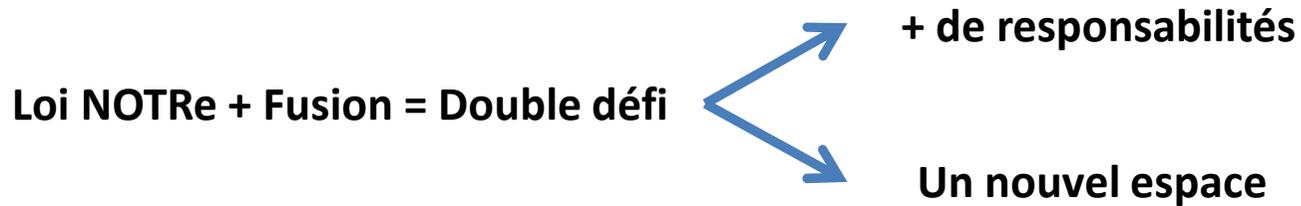
La plateforme stratégique

La plateforme stratégique est **le condensé de ce que l'on veut exprimer** :

Elle a pour objet de résumer la stratégie dans un format qui oblige à formuler les éléments essentiels et intangibles.



La vision



L'enjeu majeur : la capacité à assumer et à intégrer le changement de paradigme et de référentiel !

Ce ne sont pas **2 territoires avec un seul exécutif** qu'il s'agit d'envisager mais bien **1 espace régional unifié** (mais pas uniforme) qui, par sa taille (de l'Île de France à la frontière suisse) doit organiser un mode de vie singulier, **faisant force** à la fois **de ce qui est commun** (le ciment) **et de ce qui est singulier** (les pierres).

La vision

Désormais 2 archétypes de régions :

- **Le type 1** : des régions dotées d'une métropole puissante et polarisante qui structurent le nouveau territoire, comme en Occitanie et en Nouvelle Aquitaine par exemple ;
- **Le Type 2** : des régions sur un modèle moins polarisé avec des franges dynamiques très connectées aux régions environnantes comme le Centre Val de Loire et la Bourgogne-Franche-Comté.

La problématique d'attractivité des régions à métropole très polarisante (type 1) semble simple.

Les régions de type 2 ont des problématiques plus complexes. Elles ne doivent surtout pas perdre leurs ressources dans des compétitions stériles .

La vision

Les régions de type 2 ne doivent surtout pas perdre leurs ressources dans des compétitions stériles comme dans l'exemple ci-dessous :

Source CoManging ©2018	TOTAL France	340 027	part total ville	66 208	Part variation	Croissance
Nombre d'emplois salariés privés, source ACOSS	TOTAL 7 VILLES	149593	44%	44202	67%	
	PARIS	60512	40%	16831	38%	39%
Programmation, conseil et autres activités informatiques	LYON 69	22 019	15%	6 139	14%	39%
	NANTES 44	16 186	11%	5 791	13%	56%
	LILLE 59	14665	10%	5203	12%	55%
	TOULOUSE 31	17022	11%	4643	11%	38%
	MARSEILLE 13	10564	7%	3100	7%	42%
	BORDEAUX 33	8625	6%	2495	6%	41%

Bourgogne Franche Comté

2 705

572

27%

Vision

- Un monde en devenir très incertain et donc très riches en opportunités
- Aucun territoire n'est sans atout
- Exemple :



Vous êtes freelance et vous pouvez travailler d'où vous voulez. **Vous en avez marre de la ville**, de ses loyers prohibitifs, de son stress et de son air pollué. Vous caressez régulièrement l'idée d'aller **vous installer au vert**. Ça vous tente, mais vous ne passez pas à l'action... Vous ne savez pas vraiment où aller, ni par où commencer. Vous avez peur de vous retrouver seul(e) au monde. Vous ne savez pas, au fond, si cette vie vous plaira. **Vous aimeriez d'abord tester**. C'est pour vous que nous avons créé l'Ambassade du Perche.

- Enjeu : quelle offre de valeur(s) dans la nouvelle économie ?

Rapport de l'observatoire des territoires

- Les français plus mobiles que la moyenne des européens
- Tendance à la baisse de la mobilité depuis 2000
- La mobilité résidentielle diminue avec l'âge
- Plus on est diplômé plus on déménage loin
- L'île de France en perd près de 51 000 h / an
- la dynamique migratoire détermine globalement, la géographie de la croissance de la population en France,
- « Les mobilités résidentielles s'accompagnent d'une forte sélection sociale, qui s'explique en grande partie par les contraintes du marché du logement. »

Rapport 2018
de l'Observatoire des territoires

Les mobilités résidentielles en France

Tendances et impacts territoriaux

Habiter dans 20 ans



Vision

1ere tendance : Les modes de vie changent, l'art de vivre attire ...

En France et en Europe, les citoyens sont de plus en plus à la recherche de modes de vie que les grandes métropoles ne savent plus nécessairement offrir :

- **plus de sens que de richesses matérielles,**
- **un rythme plus harmonieux et plus d'espace,**
- **plus de relations humaines et moins de solitude urbaine**
- **un nouveau rapport à la nature, au manger sain ;**
- **un besoin de lieux, d'environnement offrant à la fois stimulation intellectuelle mais aussi sentiment d'appartenance à quelque chose de grand.**

Les métropoles restent des concurrents redoutables.

Vision

2eme tendance : L'offre de territoire pour les individus va l'emporter sur l'offre de territoire pour les entreprises.

- - Les emplois dépendent de moins en moins de la localisation des entreprises ;
 - Les entreprises dépendent de plus en plus de la capacité de séduction du territoire ;
 - **La concurrence entre les territoires** va se poursuivre et s'accroître ;
 - De nouvelles offres « de vie » vont apparaître: des signaux faibles montrent que **l'envie de territoire à taille humaine augmente ...**
 - **L'envie de nature** est une attente largement exprimée par les actifs ;
 - **De nouveaux territoires, séducteurs, jouent leurs cartes pour attirer ces activités à forte valeur ajoutée.**

« Le développement d'internet et de la mobilité permet désormais à toute une population, principalement de niveau supérieur de se localiser là où elle le souhaite. ***C'est dans ces territoires de haute qualité de vie que les pôles de compétitivité de demain auront tendance à se développer*** » nous dit Michel Godet.

Vision

3eme tendance : En passant d'un monde de la vitesse à celui de l'instantané, la donne change ...

- Les effets de « métro-polarisation » sont largement issus des progrès en matière de transport.
- **Le développement des réseaux numériques sera probablement le point de rupture qui mettra fin au modèle de polarisation par les transports.**
- La dématérialisation du travail, combinée à un développement des réseaux feront émerger **de nouvelles modalités qui desserrent totalement ou partiellement la contrainte : lieu de vie = lieu de travail.**
- pour un territoire déjà très bien connecté comme la Bourgogne-Franche-Comté, **l'enjeu n'est plus son accessibilité externe mais ses accessibilités internes.**
- **l'efficacité des voitures autonomes sera plus importante dans des territoires spacieux à faible encombrement**
- **Il en va de même de la distribution.** Internet est devenu le plus grand supermarché du monde et des filières logistiques ultra puissantes remettent à quasi égalité le new-yorkais et l'habitant d'un village bourguignon...

Ambition

L'ambition de la Bourgogne Franche-Comté se situe dans le paradigme des Régions de type 2.

Elle s'articule autour de 2 concepts :

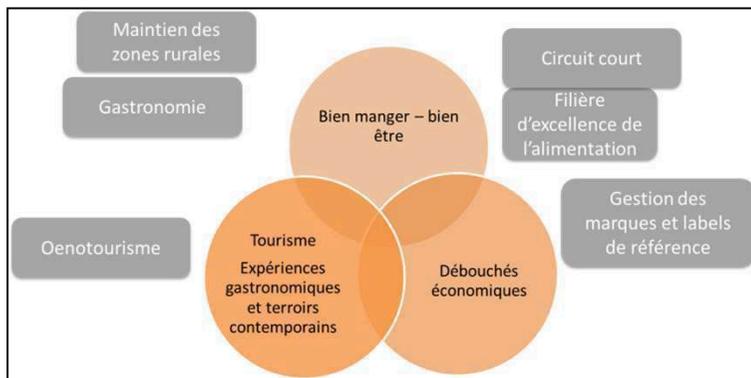
Le Territoire du mode de vie sain

Le Territoire de l'Accessible

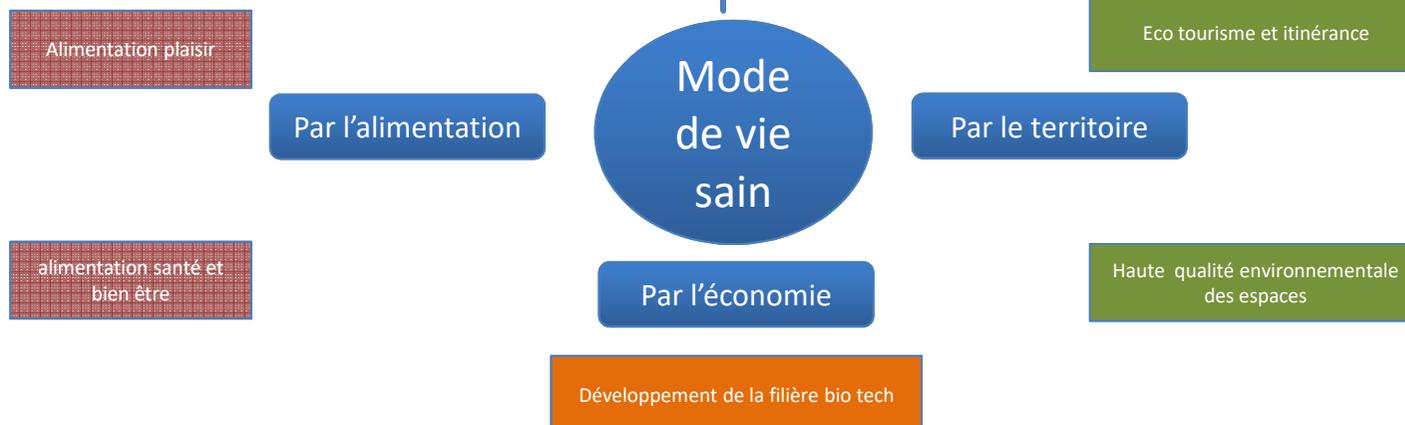
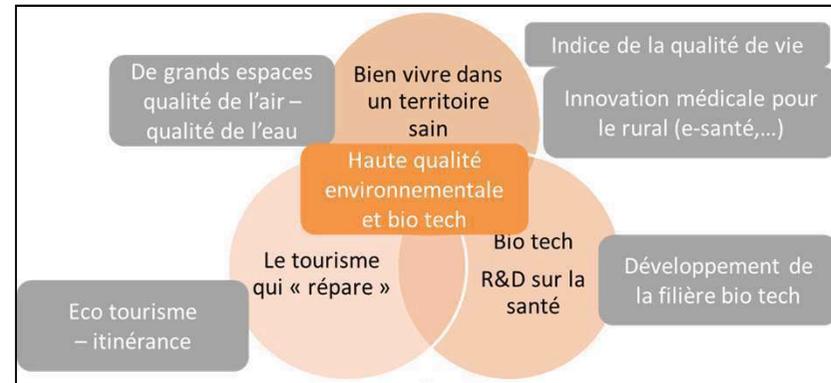
Ambition

Le territoire du mode de vie sain rassemble pour la Bourgogne Franche-Comté une très large palette de points forts. Il a pour objet de faire la synthèse de 2 secteurs de haute excellence identifiés dans les enjeux :

L'excellence de l'alimentation

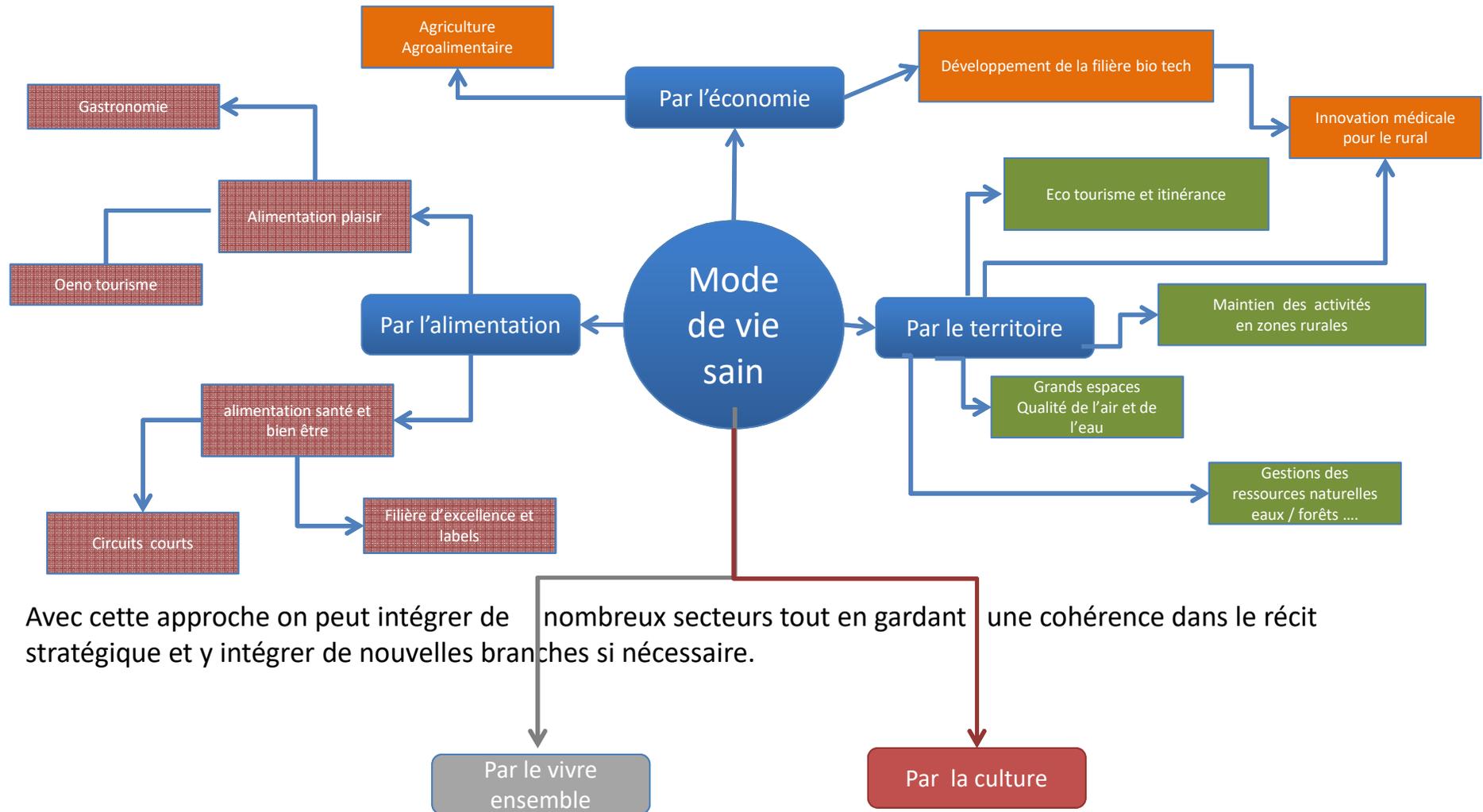


La santé des hommes et de l'environnement.



Ambition

Ce concept de Territoire du Mode de vie Sain doit être déployé à la manière d'une carte mentale :



Avec cette approche on peut intégrer de nombreux secteurs tout en gardant une cohérence dans le récit stratégique et y intégrer de nouvelles branches si nécessaire.

Ambition

Le second pilier concerne le Territoire de l'Accessible

- **Accessible*** plutôt que **Accessibilité** fait référence :
 - aux **accessibilités physiques** *pénétrable, atteignable, approchable...*
 - Aux **accessibilités intellectuelles** : *compréhensible, facile, perceptible facile à appréhender*
 - **A l'ouverture** : *proche, perméable, simple, transparent, évident*
- Mais il ouvre aussi d'autres lectures :
 - **Abordable** : pour toute les bourses
 - **Aimable** : *accommodant, accueillant, affable, agréable, amène, bienveillant, charmant, courtois, engageant, gentil, sociable, sympathique, réceptif*
 - **Possible**, réalisable
 - **Sensible**, humain

Ambition

- **le Territoire de l'Accessible** est, la clé de voute qui exprime les fondamentaux de la Bourgogne-Franche-Comté et transforme la qualité de vie en un véritable atout d'attractivité résidentielle.
- ce concept invite la Bourgogne Franche-Comté à prendre une place de leader sur le thème de l'accessibilité et en particulier en matière de mobilité intra régionale.
- Il consolide l'enjeu de la modernité (enjeu n°3).
- La bataille sur ce sujet sera rude car d'autres régions visent aussi ce podium.
- La Bourgogne-Franche-Comté pourrait aussi de se mettre en concurrence avec de grandes métropoles et renverser ainsi les référentiels. (enjeu n°4) et laisser entrevoir une approche plus hybride des territoires s'extrayant du vieux référentiel ville OU campagne.

Ambition

Forte de ces 2 concepts, Le Territoire du mode de vie sain et le Territoire de l'Accessible, la Bourgogne-Franche-Comté est en mesure d'émettre un message simple et audible vers l'ensemble de ses cibles :

- **les résidents** qui voient prise en compte leur préoccupation n°1 : **la mobilité interne** ;
- **Les chefs d'entreprise** déjà installés qui verront s'élargir une attractivité touristique en **attractivité résidentielle**, mettant en avant le cadre de vie mais modernisé par une politique audacieuse en matière de mobilité et de prise en compte de l'environnement ;
- **Les actifs mobiles**, des régions voisines d'abord et plus largement ensuite , qui peuvent trouver une **offre régionale diversifiée** (de la métropole aux espaces très peu peuplés) **en phase avec leurs attentes sociétales** et à proximité de grandes métropoles et qui entendent une promesse d'ouverture et d'accueil;
- **Les acteurs des filières d'excellences** (agricole, agro alimentaire, santé, bio-tech, industries de la mobilité) qui se voient reconnus et promus et qui vont faire l'objet de démarche transversales de promotion
- Etc ...

Ambition

L'ambition qui va être proposée :

- vise à être doper l'attractivité résidentielle notamment vers les jeunes et les actifs pour doper la démographie régionale et soutenir les besoins en personnel des entreprises ;
- ouvre des possibilités de coopérations renforcées avec nos territoires voisins de Paris, Lyon et de la Suisse, par une prise de position forte sur les deux thèmes : Accessible et Mode de vie sain. Elle propose des **prospections d'entreprises** qui ne retrouveraient pas dans les espaces encombrées des métropoles les conditions de leur développement.

**La Région de référence en France et en Europe
autour du mode de vie « sain » et « accessible »**

Cette ambition est indissociable d'une « promesse client » qui se résumerait en :

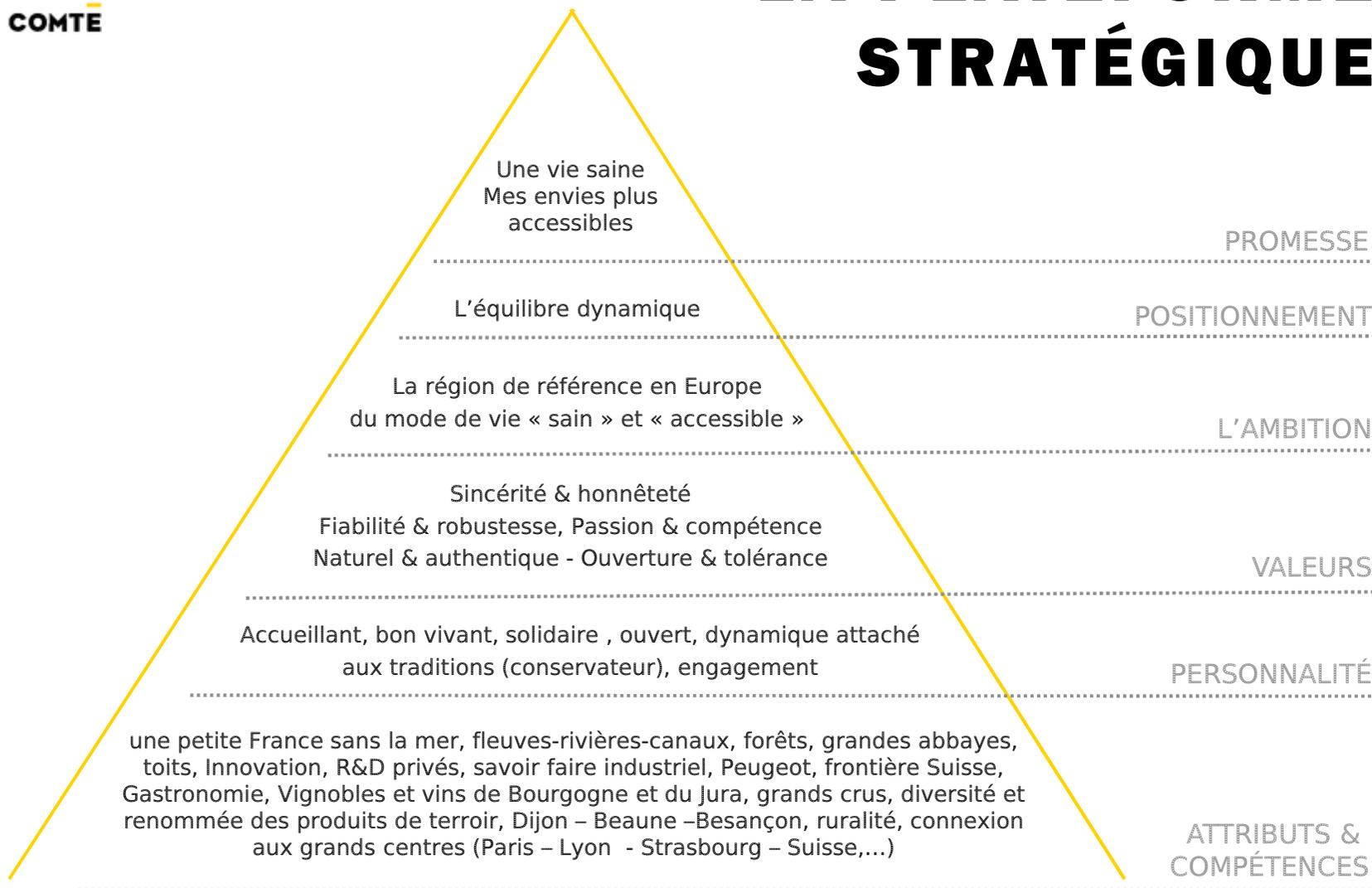
Une Vie plus saine / Des envies plus accessibles

Elle induit une communication sur la qualité de vie du territoire qui fait consensus
mais propose la dimension de réalisation de soi

Elle répond aux attentes des entreprises et laisse une grande liberté aux destinations infra

Elle inscrit les grands projets du territoire dans une cohérence globale d'attractivité

LA PLATEFORME STRATÉGIQUE



UNE AMBITION AUTOUR DE 2 PILIERS

LE TERRITOIRE DE L'ACCESSIBLE

Abordable, possible,
réalisable, aimable,
accueillant, agréable,
bienveillant, atteignable,
sensible, humain,
compréhensible,
facile à appréhender,
perceptible, ouvert,
proche, perméable, simple.

LE TERRITOIRE DU MODE DE VIE SAIN

Qualité de vie,
Réalisation de soi (résidentiel),
Bien être et bien manger
(santé des hommes et de
l'environnement),
Environnement préservé,
qualité des paysages,
histoire et patrimoine,
Richesse, diversité
et savoir-faire.

La Bourgogne Franche Comté très diversifiée dans son attractivité résidentielle

Les territoires se distinguent par le profil de la population
qui s'y installe

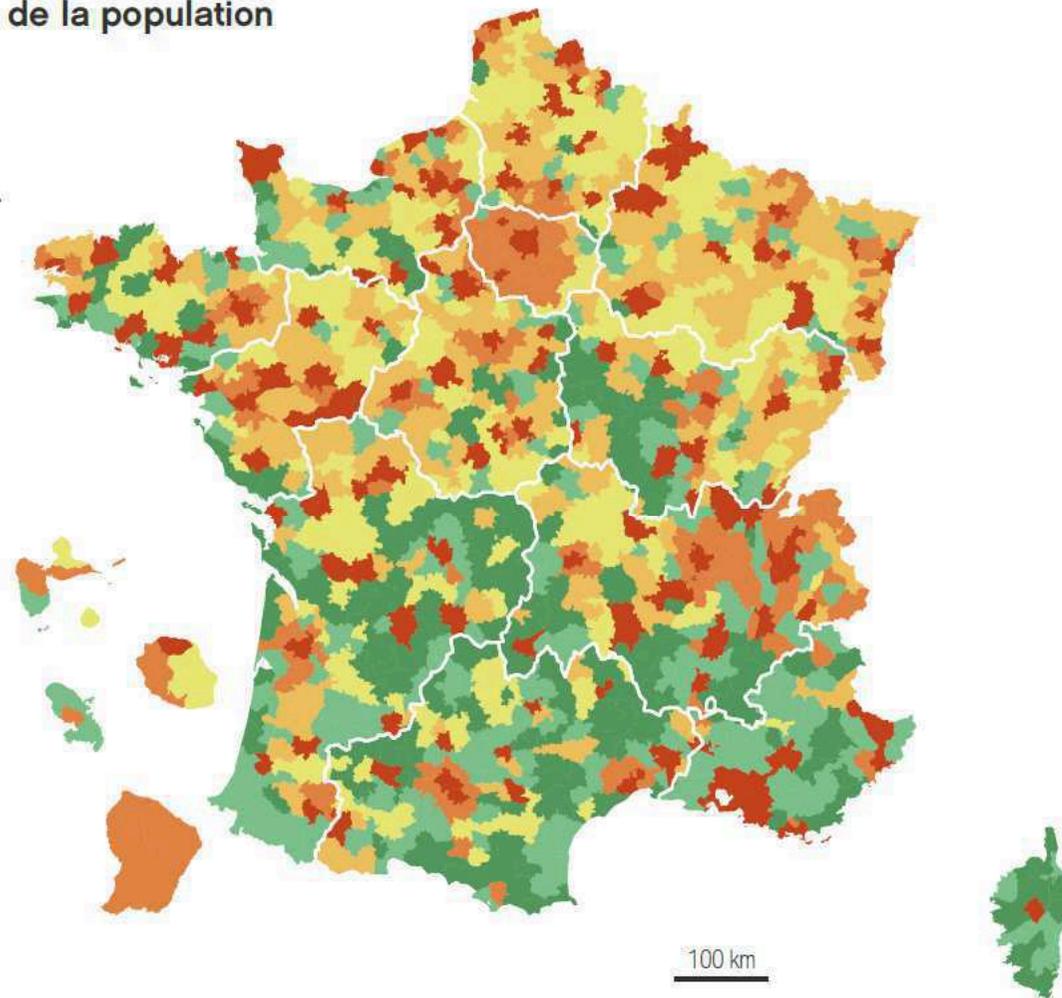
Typologie des territoires selon le profil des individus
surreprésentés parmi les nouveaux arrivants en 2014
Selon le groupe socioprofessionnel et l'âge, par EPCI

- Jeunes adultes, étudiants et cadres
- Trentenaires, cadres et professions intermédiaires
- Employés et ouvriers
- Ouvriers et jeunes enfants
- Profil diversifié, plutôt âgé
- Retraités



POUR MIEUX COMPRENDRE

Une analyse en composantes principales (ACP) a été réalisée sur les variables d'âge et de groupe socioprofessionnel en fonction de la part qu'ils représentent parmi les entrants dans chaque EPCI. Une classification ascendante hiérarchique (CAH) a ensuite permis d'isoler 6 classes d'EPCI en fonction de la surreprésentation de certains profils dans la population qui y a emménagé en 2014.



**LA FEUILLE
DE ROUTE
PARTAGÉE**

3



Fixer un cap, initier un mouvement vertueux

Déployer notre plateforme stratégique
par des projets et actions

Teinter les politiques publiques et les initiatives
individuelles et collectives privées

La feuille de route

LES GRANDS PRINCIPES DE LA FEUILLE DE ROUTE

Synthétisant et valorisant les actions initiées par les partenaires publics et privés

- les territoires (essentiellement les EPCI, mais également par les départements -agence d'attractivité départementale)
- d'autres acteurs : CCI, CMA, CA, universités,...
- Des acteurs privés dont les actions voulues et menées par le Conseil Régional que se soit en direct ou via les agences qu'il finance (CRT, AER,...)

4 AXES

Garantir notre
promesse

Une vie plus saine
Mes envies plus accessibles

4

Les actions liées
à la gouvernance

Faire ensemble autour de projets et d'outils communs

Les piliers qui
vont structurer
et guider notre
action

Créer de la fierté
d'appartenance,
consolider le
sentiment
d'appartenance

1

Donner du sens
et du contenu
au mode de vie sain
et de l'équilibre
de vie que
la région offre

2

Disposer d'une offre
d'accueil lisible et
cohérente

3

Nos éléments
singuliers

NOS ATTRIBUTS, NOS TALENTS, NOS VALEURS

CHAQUE AXE SERA DÉCLINÉ EN UN PLAN D'ACTION, CHAQUE ACTION DEVRA COMPORTER :

Communication,
promotion

Produits,
Expériences,
actions et projets,
prestations

Cibles

NOS CIBLES

INTERNES

- Les acteurs de la Bourgogne-Franche-Comté
- Les leaders, faiseurs et relais d'opinion
- Les entrepreneurs
- Les habitants

EXTERNES

- Les individus avides de changer de vie pour un mode de vie sain et une facilité de structurer leur projet
- Les touristes souhaitant découvrir un territoire « sain »
- Les entreprises dans les filières stratégiques identifiées

LES PREMIERS CHANTIERS POUR LANCER LA DYNAMIQUE

LES CHANTIERS DE L'AXE 1

AXE 1 : Créer de la fierté d'appartenance,
consolider le sentiment d'appartenance



Partager la
connaissance interne



Favoriser les
parcours
inter-territoires



Promouvoir les talents
du mode de vie sain et
de la région accessible



Constituer les
communautés
d'Ambassadeurs

NOS ACTIONS À COURT TERME :

- Lancement du programme ambassadeurs
- Création de l'observatoire de l'attractivité
- Déploiement plateforme de e-formation pour découvrir la région (ARTIPS)

LES CHANTIERS DE L'AXE 2

AXE 2 : Donner du sens et du contenu au mode de vie sain et de l'équilibre de vie que la région offre



Prendre place :
créer son
référentiel



Structurer et
valoriser les
domaines
d'excellence



Soutenir les
démarches RSE



Valoriser et soutenir les
initiatives de mobilités douces
et de digitalisation dans les
territoires ruraux

NOS ACTIONS À COURT TERME :

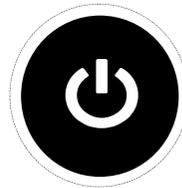
- Création d'un appel à projets attractivité régionale
- Création d'une plateforme internet communautaire de contenus

LES CHANTIERS DE L'AXE 3

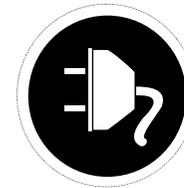
AXE 3 : Disposer d'une offre d'accueil lisible et cohérente



Développer l'excellence de l'accueil centré sur l'individu et la promesse proposée



Encourager les efforts d'entreprises dans leur marketing RH (valorisation par marque employeurs)



Créer un réseau de tiers lieux BFC à l'extérieur de la région (dans les métropoles)



Promouvoir le parrainage d'entreprises venant s'installer et d'incubateurs locaux

NOS ACTIONS À COURT TERME :

- Développement du programme « Welcome to Bourgogne-Franche-Comté »
- Création d'un réseau d'espaces de co-working à l'extérieur

LES CHANTIERS DE L'AXE 4

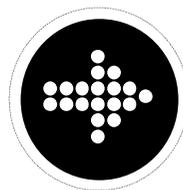
AXE 4 : Faire ensemble autour de projets et d'outils communs



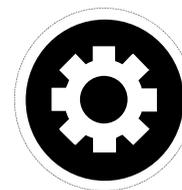
Créer le
nouveau récit



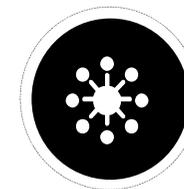
Développer une
culture de
collaboration et
d'accueil
communes



Co-créer la
plateforme web
(attractiv'talents)
intégrée à la
plateforme globale
BFC



Organiser un
mode de pilotage
transversal de la
stratégie
d'attractivité



Favoriser le
rapprochement des
acteurs entre les filières
pour mieux organiser
leur mise en réseau et
leurs actions de
promotion

NOS ACTIONS À COURT TERME :

- Création d'une communauté des acteurs de l'attractivité
- Edition et diffusion d'un guide d'inspiration pour les prises de parole des acteurs du territoire